

# Document d'enregistrement universel

& Rapport financier annuel

**2025**



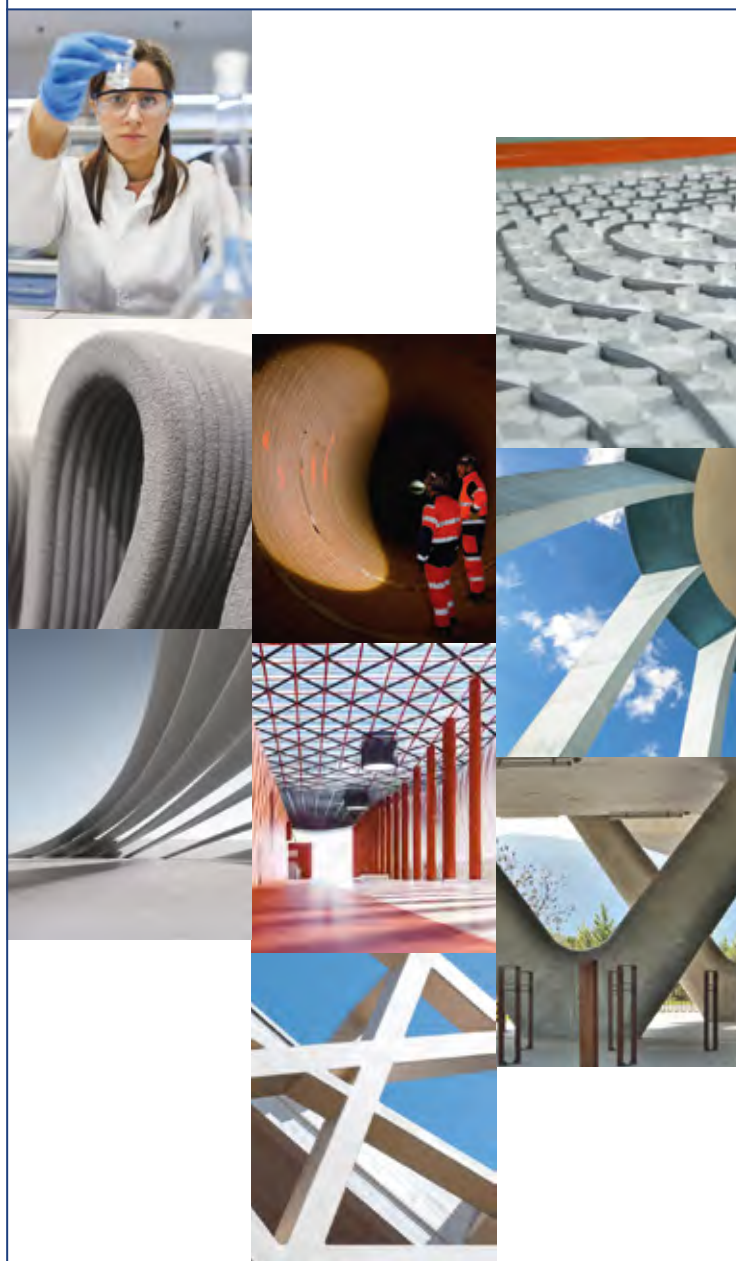
Bâtir  
le vivre  
ensemble

<b>Mot du Président-Directeur Général</b>	<b>2</b>	<b>5.</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b> <b>RFA</b>	<b>201</b>
<b>La stratégie du groupe</b>	<b>4</b>	<b>5.1</b>	Code de gouvernement d'entreprise de référence	202
<b>Indicateurs financiers</b>	<b>8</b>	<b>5.2</b>	Organes de gouvernance	202
<b>Implantations</b>	<b>10</b>	<b>5.3</b>	Politique de rémunération des mandataires sociaux	227
<b>1.</b>	<b>13</b>	<b>5.4</b>	Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025	234
<b>1.1</b>	14	<b>5.5</b>	Projets de résolutions sur les rémunérations soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026	243
<b>1.2</b>	22	<b>5.6</b>	Politique de rémunération des dirigeants non-mandataires sociaux	244
<b>1.3</b>	24	<b>5.7</b>	Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	245
<b>1.4</b>	25	<b>5.8</b>	Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	246
<b>1.5</b>	33	<b>5.9</b>	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	247
<b>2.</b>	<b>37</b>	<b>5.10</b>	Opérations avec les apparentes	247
<b>2.1</b>	38	<b>6.</b>	<b>Commentaires sur l'exercice</b>	<b>251</b>
<b>2.2</b>	41	<b>6.1</b>	Chiffres clés <b>RFA</b>	252
<b>2.3</b>	42	<b>6.2</b>	Examen de la situation financière et du résultat <b>RFA</b>	253
<b>2.4</b>	43	<b>6.3</b>	Trésorerie et capitaux <b>RFA</b>	261
<b>2.5</b>	45	<b>6.4</b>	Investissements	269
<b>3.</b>	<b>49</b>	<b>6.5</b>	Perspectives 2026 <b>RFA</b>	271
<b>3.1</b>	50	<b>7.</b>	<b>Informations financières</b>	<b>273</b>
<b>3.2</b>	62	<b>7.1</b>	Comptes consolidés au 31 décembre 2025 <b>RFA</b>	274
<b>3.3</b>	70	<b>7.2</b>	Comptes sociaux au 31 décembre 2025 <b>RFA</b>	324
<b>3.4</b>	88	<b>7.3</b>	Procédures judiciaires et d'arbitrage	345
<b>3.5</b>	95	<b>7.4</b>	Changements ou événements significatifs pouvant avoir un impact sur la situation financière ou commerciale	345
<b>3.6</b>	103	<b>8.</b>	<b>Assemblée Générale</b>	<b>347</b>
<b>3.7</b>	112	<b>8.1</b>	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026	348
<b>3.8</b>	120	<b>8.2</b>	Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026	349
<b>3.9</b>	144	<b>9.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>353</b>
<b>3.10</b>	148	<b>9.1</b>	Informations sur le document d'enregistrement universel <b>RFA</b>	354
<b>3.11</b>	159	<b>9.2</b>	Responsables du contrôle des comptes	355
<b>3.12</b>	162	<b>9.3</b>	Informations sur les filiales et participations	356
<b>3.13</b>	171	<b>Tables de concordance</b>		<b>360</b>
<b>3.14</b>	180	<b>Glossaire</b>		<b>367</b>
<b>4.</b>	<b>187</b>			
<b>4.1</b>	188			
<b>4.2</b>	189			
<b>4.3</b>	191			
<b>4.4</b>	196			
<b>4.5</b>	198			

# Document d'enregistrement universel

& Rapport financier annuel

## 2025



Présent dans 12 pays, le groupe Vicat développe une offre de matériaux minéraux et biosourcés, et de services répondant aux besoins des métiers de la construction. Partout où ses cimenteries, carrières de granulats et centrales à béton sont implantées, Vicat s'attache à produire localement, en développant les territoires et l'emploi. Depuis plusieurs années, le Groupe est engagé dans la transition écologique en réduisant l'empreinte carbone de l'ensemble de ses activités, en déployant un modèle d'économie circulaire et en préservant la biodiversité.

Malgré une année 2025 marquée par plusieurs perturbations géopolitiques, Vicat a su faire preuve de résilience sur certains marchés en difficultés (Inde et Etats-Unis) tout en profitant d'un rebond d'activité en Suisse, au Brésil et en zone Méditerranée. Dans ce contexte, le Groupe maintient le cap en termes d'innovation et d'engagement industriel basé sur des technologies modernes et durables, avec notamment les démarrages du nouveau four de cimenterie au Sénégal et de l'équipement de production d'argiles activées en France, et marqué par des acquisitions ciblées en France et au Brésil.

S'appuyant sur une situation financière saine et une forte génération de cash flows permettant de réduire son endettement, Vicat poursuit ses objectifs de croissance rentable et durable, résolument orientée vers la décarbonation de ses métiers, comme en témoigne la modernisation de ses usines, notamment au Sénégal, ou les projets d'argiles activées sur d'autres sites.

AUTORITE  
DES MARCHÉS FINANCIERS  
**AMF**

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 10 mars 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2025 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet du groupe Vicat et celui de l'AMF.

## 📍 Le Groupe délivre, en 2025, des résultats solides, après une année 2024 record. 📍



**Guy SIDOS,**  
Président-Directeur Général

Cette année encore, le contexte géopolitique a affecté l'économie mondiale et apporté beaucoup de complexité dans la conduite des affaires.

Dans cet environnement international marqué par des vents contraires et des effets de change défavorables, **le Groupe délivre, en 2025, des résultats solides**, après une année 2024 record. Cette performance illustre la résilience de notre modèle, fondé à la fois sur un équilibre entre pays développés et émergents et sur une implantation industrielle locale au service de marchés locaux. Elle démontre également l'importance de la vision long terme de la stratégie d'entreprise, l'engagement indéfectible des collaboratrices et des collaborateurs dans nos 12 pays d'implantation et la sincérité de nos actions.

En 2025, Vicat a agi sur **quatre leviers clés**, essentiels au développement de ses activités :

- **l'intensité commerciale et la dynamisation** de notre activité. L'engagement de toutes les équipes a été déterminant pour conquérir de nouveaux marchés ;

- **l’optimisation des coûts** par la modernisation des équipements et l’amélioration de l’efficacité énergétique, avec une substitution énergétique en hausse ;
- **la consolidation des positions** sur les marchés grâce à des rapprochements ciblés, comme CERMIX ou Semonsat, en France, et Realmix au Brésil, renforçant ainsi l’agilité industrielle et commerciale du Groupe ;
- enfin, **l’accélération de la transition bas carbone** des processus et des produits, avec ARGILOR à Xeuilley (France) et des projets de capture de carbone aux États-Unis et en France.

En France, notre activité est restée résiliente malgré la faiblesse persistante du marché résidentiel qui a atteint un niveau historiquement bas. En fin d’année, la reprise du marché de la construction et l’accélération des grands projets d’infrastructures dans nos régions ont été encourageantes.

En Europe, notre activité a progressé de manière significative, portée par la reprise confirmée du marché suisse. Ce dynamisme s’est accompagné du succès commercial de notre offre bas carbone.

La région Amériques a été impactée par un ralentissement aux États-Unis, en comparaison avec le niveau record atteint en 2024. En revanche, l’activité au Brésil a progressé grâce à une dynamique commerciale solide et à la contribution de l’acquisition de Realmix dans le béton, qui a renforcée le dispositif d’intégration verticale de Ciplan.

La situation dans notre région Asie est restée contrastée. En Inde, l’activité a été marquée par une certaine volatilité : après un début d’année difficile, nous avons observé un redressement au second semestre. Au Kazakhstan, notre usine a fonctionné à pleine capacité, dans un contexte de hausse des prix compensant partiellement l’augmentation des coûts énergétiques.

En Méditerranée, l’activité a été particulièrement soutenue. Tout d’abord en Égypte, où nous avons bénéficié de la poursuite d’une dynamique commerciale solide, notamment à l’export, désormais couplée à une reprise de la demande domestique. La bonne surprise est venue de Turquie, où la demande intérieure s’est accélérée tout au long de l’année, portée par une bonne dynamique commerciale.

En Afrique de l’Ouest, l’activité a été plus mitigée. Nous avons fait face à un environnement concurrentiel fort dans le ciment, auquel nous avons répondu avec succès, grâce à la production très qualitative et compétitive de nos nouveaux équipements au Sénégal. Au Mali, les perturbations persistantes de l’environnement politique rendent la logistique industrielle plus compliquée.

L’année 2026 s’ouvre sur **des perspectives favorables**, soutenues par la montée en puissance de nos outils modernes, par l’accélération des grands projets d’infrastructure et la consolidation de nos industries dans certaines de nos géographies. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre feuille de route de décarbonation tout en veillant à continuer nos efforts de désendettement.

♥♥ L’année 2026 s’ouvre sur des perspectives très favorables, soutenues par la montée en puissance de nos outils modernes. ♥♥

# Une stratégie adaptée à l'évolution des matériaux de construction

Le groupe Vicat a pour métier historique le Ciment. Il est intégré verticalement dans les métiers du Béton et des Granulats lorsque les conditions de marché le justifient.

**Il bénéficie de synergies avec des activités complémentaires, sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional (par exemple le Transport en France). Il privilégie un développement maîtrisé dans ses différents métiers.**

Le Groupe veut associer de manière équilibrée une croissance interne dynamique, soutenue par : l'investissement industriel pour répondre aux besoins des marchés ; une politique de croissance externe sélective pour aborder de nouveaux marchés présentant un potentiel de croissance attractif ou accélérer son intégration verticale ; et un développement harmonieux de ses implantations dans le respect de l'environnement.

L'objectif, à court et moyen terme, étant la décarbonation de ses activités, la sécurité pour ses collaboratrices et collaborateurs, mais également l'inclusion et la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.



## Les valeurs du Groupe

**Nos équipes se reconnaissent dans cinq grands principes, garants de son succès.**

### L'ANCRAGE TERRITORIAL

Celui-ci illustre le primat donné par le Groupe au local avec la mise en œuvre du « produire local pour construire local ».

### L'ENGAGEMENT PARTENARIAL

Celui-ci affirme la volonté de construire des relations d'affaires ou de collaborations sur les territoires, avec l'ensemble des parties prenantes, dans une logique de long terme.

### LA PÉRENNITÉ RESPONSABLE

Elle traduit l'engagement du Groupe à intégrer dans ses modes d'actions leur impact sur l'environnement et la qualité de vie des habitants des territoires où il opère. Cela est vrai pour ces derniers mais aussi pour les collaborateurs du Groupe.

### LA PASSION PARTAGÉE

Elle garantit l'engagement des collaborateurs au service de ses clients.

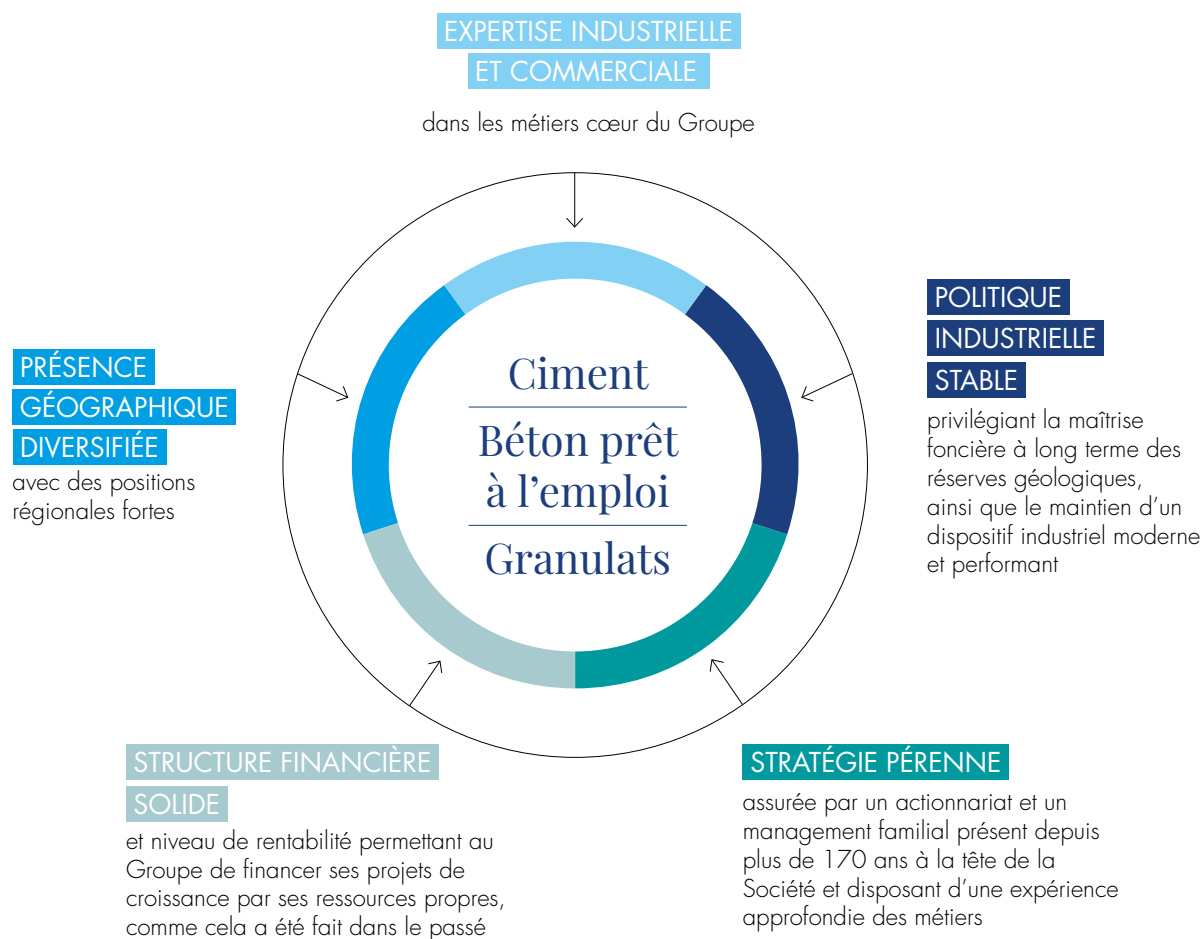
### L'EXPERTISE TECHNIQUE

Les matériaux de construction du groupe Vicat, conçus, fabriqués et mis en œuvre, exigent une maîtrise technique pour en garantir la qualité. Le Groupe la développe en s'appuyant principalement sur l'expertise de ses laboratoires de recherche et développement, basés principalement au centre technique Louis Vicat de L'Isle d'Abeau. Sa filiale Sigma Béton a également développé un centre de formation technique qui dispense des formations tant aux clients du Groupe qu'aux collaborateurs Vicat.

## Les atouts du Groupe

Le Groupe a développé au fil des années une expertise reconnue dans ses principaux métiers, avec une approche multilocale ayant conduit à construire des positions régionales fortes et à répartir ses activités de manière équilibrée.

Les principaux atouts du Groupe peuvent être résumés de la manière suivante :



Ces atouts permettent au Groupe de répondre de façon très compétitive à une pression concurrentielle forte sur certains de ses marchés et de se positionner efficacement sur les marchés en croissance soutenue, par une augmentation de ses capacités industrielles de production ou par des opérations de croissance externe. L'entreprise concilie des niveaux de marges opérationnelles élevés et la gestion active des aspects environnementaux.

# Une stratégie de développement

## Par métier



### LE CIMENT

Le Ciment est le métier principal du Groupe, sur lequel il fonde son développement et sa rentabilité. Le développement de cette activité s'appuie sur trois axes :

- une croissance interne dynamique ;
- une croissance externe ciblée sur des marchés à fort potentiel de développement ;
- et sur la construction de *greenfields*.

L'outil industriel du Groupe est décrit à la section 1.1.1.3 du présent document.

#### Croissance interne soutenue par l'investissement industriel

Sur les marchés où il est présent, le Groupe maintient un effort constant d'investissement industriel visant :

- d'une part, à **moderniser son outil de production** pour améliorer l'efficacité et la performance économique de ses usines et avoir ainsi la capacité industrielle pour répondre à une situation de concurrence intense ;
- d'autre part, à **augmenter ses capacités de production** pour accompagner le

développement de ses marchés et conforter ou accroître ses positions de leader régional, comme c'est le cas avec le nouveau four mis en service en 2023 à Ragland (États-Unis), ou celui du Sénégal démarré en 2025.

Le Groupe entend tirer parti de ses fortes positions de marché, de la qualité de son outil industriel et d'un strict contrôle des coûts afin de **maximiser sa génération de cash flows et de réduire son niveau d'endettement** pour permettre de nouvelles opérations de croissance.

La volonté du Groupe est, en outre, d'inscrire le développement industriel de ses activités en général, et de son activité Ciment en particulier, dans **une dynamique de gestion active des aspects environnementaux**.

#### Croissance externe

##### Acquisitions ciblées sur de nouveaux marchés à fort potentiel

La stratégie du Groupe est de pénétrer de nouveaux marchés par le métier du Ciment et ce, de manière très sélective.

Dans sa démarche de **croissance externe**, le Groupe cherche à satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- **une localisation à proximité** d'un marché important et disposant d'un potentiel de croissance attractif ;
- **une maîtrise foncière des réserves géologiques à long terme** (objectif de 100 ans pour le Ciment) et une sécurisation des autorisations d'exploitation ;
- **une contribution nette du projet** aux résultats du Groupe à court terme.

L'historique de croissance du Groupe au cours des 50 dernières années illustre la réussite de cette politique.

#### Construction de *Greenfields*

Le Groupe peut par ailleurs **saisir des opportunités d'entrée** sur de nouveaux marchés en développement, par la construction d'usines nouvelles dites *greenfields*.

De tels projets sont examinés de manière très sélective dans le respect des critères de croissance externe du Groupe énoncés précédemment.



### LE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE)

Le Groupe se développe dans le métier du BPE pour renforcer son fonds de commerce cimentier. Ce développement s'opère en fonction de la maturité des marchés et de leur intégration dans cette filière. **L'objectif est de constituer un maillage autour des cimenteries et à proximité des marchés de consommation**, soit par la création d'installations industrielles, soit par l'acquisition de certains acteurs de ce marché. Le Groupe investit dans ce métier avec **un objectif d'intégration verticale, tout en privilégiant la souplesse et la mobilité de l'outil industriel et en imposant à cette activité de générer une rentabilité propre**. Le développement du Groupe en France, en Suisse, en Turquie, aux États-Unis et au Brésil illustre cette stratégie. Le Groupe est attentif à l'évolution d'autres marchés comme l'Inde, l'Égypte ou le Sénégal pour se développer le moment venu sur ce métier, lorsque la demande de BPE y sera suffisamment importante.



### LES GRANULATS

La présence du Groupe dans le métier des Granulats  **vise à apporter une réponse globale aux besoins de ses clients en matériaux de construction** et à sécuriser les ressources de granulats nécessaires au développement du BPE. **Le développement dans ce métier repose sur des acquisitions et des investissements industriels** destinés à augmenter la capacité des installations existantes, ainsi qu'à ouvrir de nouvelles carrières et installations. Les investissements dans ce métier prennent en compte les critères suivants :

- **proximité** des marchés finaux et des centrales à béton du Groupe ;
- **maîtrise** foncière de réserves géologiques importantes (objectif de plus de 30 ans) ;
- **rentabilité** propre à ce métier.

**Ce schéma de développement a déjà été mis en œuvre avec succès** en France, en Suisse, en Turquie, en Inde, au Sénégal et au Brésil.

## Géographique

Le Groupe opère dans 12 pays. Il réalise 31% de son chiffre d'affaires consolidé en France, 11% en Europe hors France, 17% aux États-Unis et 41% dans des pays émergents (Inde, Kazakhstan, Égypte, Mali, Mauritanie, Sénégal, Turquie et Brésil).

La stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays développés, **générateurs de cash flows plus réguliers**, ainsi que dans des pays émergents **offrant d'importants potentiels de croissance à plus long terme** mais pouvant connaître des fluctuations de marché plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique.

Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il met en avant sa capacité financière ainsi que **son expertise industrielle et commerciale** pour optimiser la performance économique des positions acquises, tout en capitalisant sur l'identité locale des marques rachetées.



## Les objectifs durables du Groupe

Le Groupe s'est fixé les objectifs de durabilité suivants :

### ► Objectifs climat

**Contribuer à la neutralité carbone sur toute sa chaîne de valeur, ambition à l'horizon 2050.**

D'ici à 2030 :

1. **Réduire les émissions du Groupe** à 497 kg CO<sub>2</sub> net/t ciment eq. (430 kg CO<sub>2</sub> net/t ciment eq. pour la zone Europe).
2. **Défossilisation : atteindre 50% de combustibles de substitution** dans le Groupe, dont une cible à près de 100% de combustibles de substitution dans les usines de fabrication de ciment artificiel sur la zone Europe.
3. **Atteindre un taux de clinker** dans le ciment de 69%.
4. **Réduire ses émissions liées à la consommation électrique de 40%** d'ici à 2030 (par rapport à 2020).
5. **Initier 2 projets de CCU/CCS** (carbon capture usage/storage) d'ici à 2030.

### ► Objectifs RSE

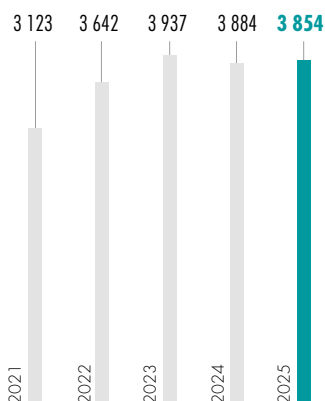
1. **Produire localement** en favorisant les solutions performantes d'économie circulaire au service de villes durables.
2. **Préserver la richesse des écosystèmes** rencontrés sur les sites de production par la mise en oeuvre d'initiatives en faveur de la biodiversité ; développer des produits permettant d'accueillir la biodiversité ; optimiser la gestion de ses forêts pour accroître le stockage carbone.
3. **Objectif santé/sécurité : « zéro accident ».**
4. **Augmenter la part des femmes** dans l'effectif global et l'encadrement.
5. **Promouvoir des achats responsables** et locaux avec les fournisseurs.

# Indicateurs financiers

## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

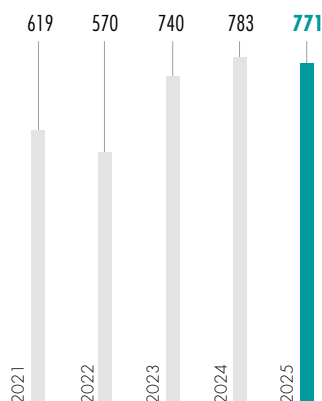
Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025 s'établit à 3 854 millions d'euros, en baisse de 0,8% en publié et en hausse de +3,3% à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2024.



## EBITDA <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)

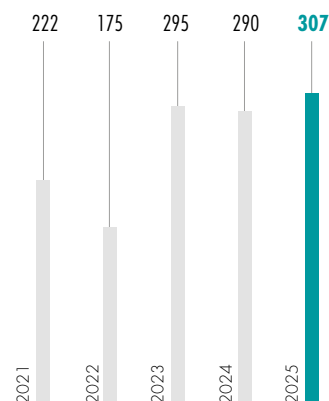
L'EBITDA consolidé du Groupe, à 771 millions d'euros, est en recul de -1,6% par rapport à l'exercice 2024, et de +3,7% à périmètre et taux de change constants.



## RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

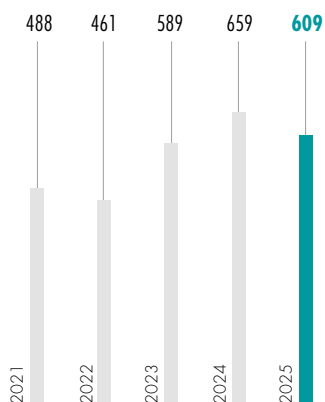
Le résultat net consolidé s'établit à 307 millions d'euros, en augmentation de +5,7% en publié, et en hausse de +11,9% à périmètre et taux de change constants.



## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros)

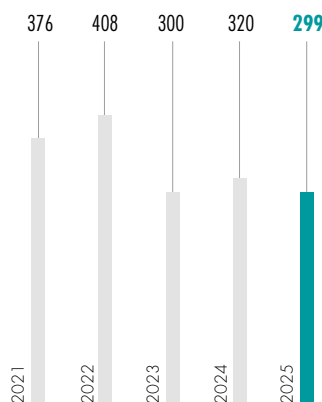
La capacité d'autofinancement s'établit à 609 millions d'euros et a permis de dégager un cash flow libre de 324 millions d'euros en 2025 à comparer à 373 millions en 2024.



## INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

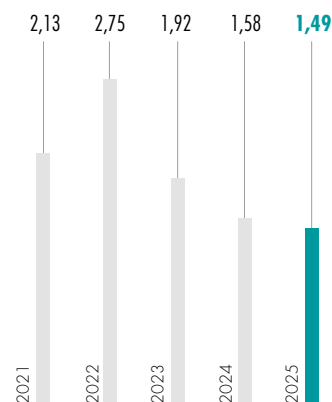
(en millions d'euros)

Les investissements industriels nets décaissés se sont élevés à 299 millions d'euros en 2025.



## ENDETTEMENT NET/EBITDA

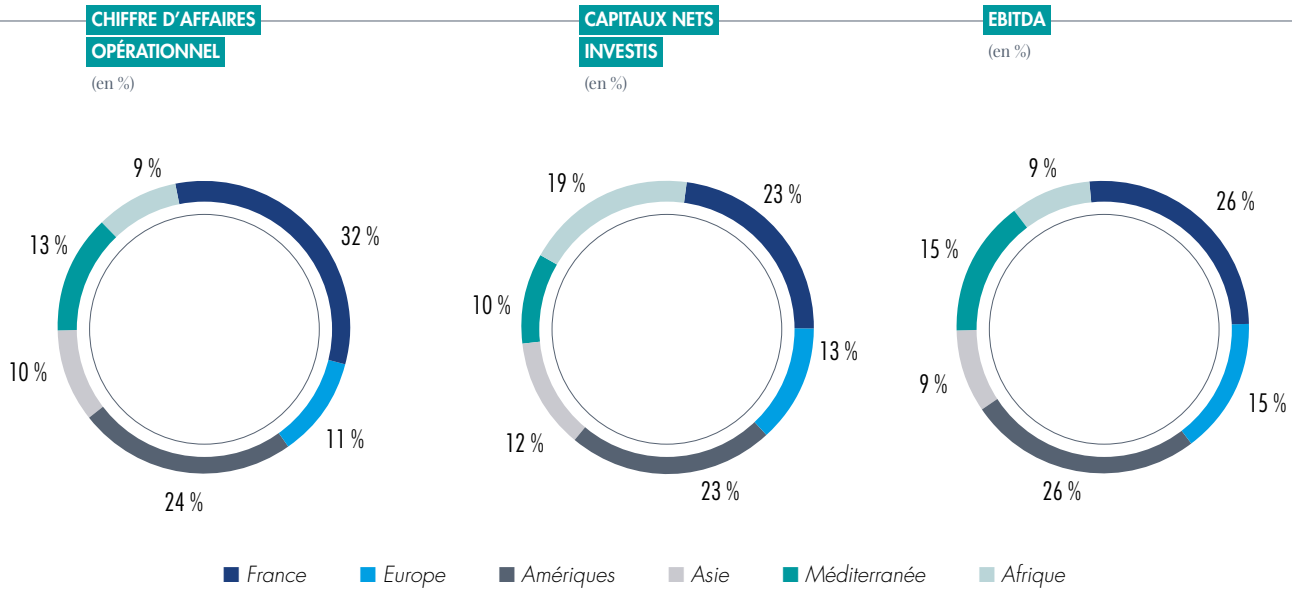
Le *leverage* <sup>(2)</sup> s'établit à 1,49 fois l'EBITDA au 31 décembre 2025.



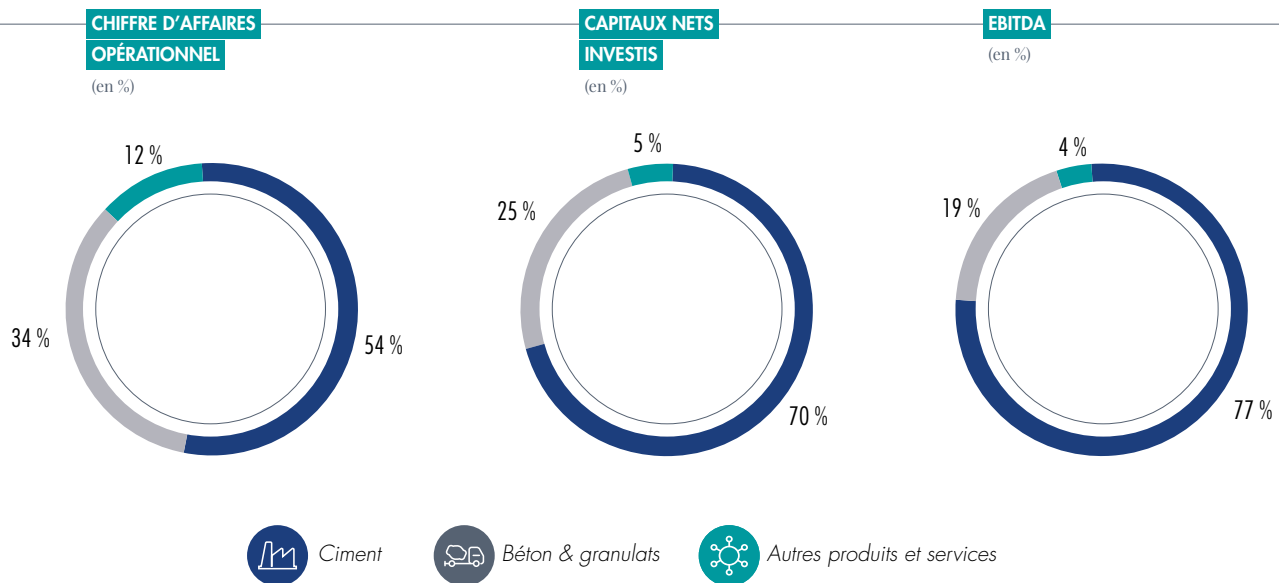
(1) EBITDA (Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) : il se calcule en sommant le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et taxes, et les autres produits et charges ordinaires.

(2) Le *leverage* est un ratio financier permettant de déterminer la capacité à rembourser la dette et correspond au ratio de l'endettement net/EBITDA.

### Répartition par zone géographique



### Répartition par activité



# Le groupe Vicat dans le monde

3 854 M€

Chiffre d'affaires

10 423

collaboratrices  
et collaborateurs

3 activités principales :  
ciment, béton,  
granulats



28,9M

DE TONNES DE CIMENT  
VENDUES



9,5M

DE M<sup>3</sup> DE BÉTON  
VENDUS



25,1M

DE TONNES DE GRANULATS  
VENDUES

278

centrales à béton

17

cimenteries

5

centres  
de broyage

68

carrières  
de granulats

42 M

de tonnes de capacité  
de production  
de ciment

**FRANCE**

6   
 158   
 43 

Capacité  
 4,6 MT ciment  
 2 centres  
 de broyage

**EUROPE**

**Suisse**

1   
 16   
 13 

Capacité  
 1,0 MT ciment

**Italie**

1 centre  
 de broyage  
 2 terminaux

Capacité  
 0,5 MT ciment

**AFRIQUE**

**Sénégal**

1   
 2 

Capacité  
 7,0 MT ciment

**Mali**

1 centre  
 de broyage

Capacité  
 0,8 MT ciment

**Mauritanie**

1 centre  
 de broyage

Capacité  
 0,5 MT ciment



**AMÉRIQUES**

**États-Unis**

2   
 48 

Capacité  
 4,3 MT ciment  
 8 terminaux

**Brésil**

1   
 18   
 2 

Capacité  
 3,8 MT ciment

**MÉDITERRANÉE**

**Turquie**

2   
 38   
 7 

Capacité  
 5,1 MT ciment

**Égypte**

1 

Capacité  
 3,7 MT ciment

**ASIE**

**Inde**

2   
 1 

Capacité  
 9,0 MT ciment  
 2 terminaux

**Kazakhstan**

1 

Capacité  
 1,6 MT ciment



# Présentation du Groupe



<b>1.1</b>	<b>Description des métiers</b>	<b>14</b>	<b>1.4</b>	<b>Présentation des marchés et des performances du Groupe</b>	<b>25</b>
1.1.1	Le Ciment	15	1.4.1	France	26
1.1.2	Le Béton prêt à l'emploi (BPE)	19	1.4.2	Europe (hors France)	28
1.1.3	Les Granulats	20	1.4.3	Amériques	28
1.1.4	Les Autres Produits et Services	21	1.4.4	Asie	30
<b>1.2</b>	<b>Histoire</b>	<b>22</b>	1.4.5	Méditerranée	31
<b>1.3</b>	<b>Organigramme simplifié</b>	<b>24</b>	1.4.6	Afrique	32
			<b>1.5</b>	<b>La R&amp;D et l'innovation produits et solutions</b>	<b>33</b>
			1.5.1	Les produits bas carbone	33
			1.5.2	Les solutions constructives	34
			1.5.3	La politique de partenariats	34

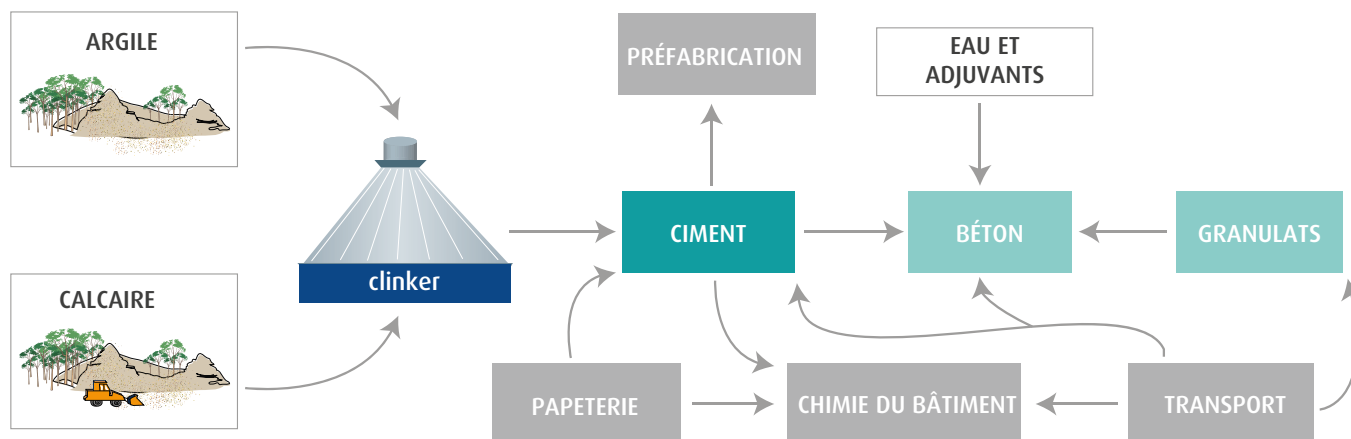
## 1.1 Description des métiers

Les trois activités du Groupe sont :

- le Ciment ;
- le Béton prêt à l'emploi & les Granulats ;
- les Autres Produits et Services.

Le schéma qui suit présente l'intégration des activités du Groupe entre elles.

### L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ENTRE ELLES



**Le Ciment** : le ciment est un liant hydraulique qui entre dans la composition du béton et dont les matières premières constitutives sont le calcaire et l'argile. Au contact de l'eau, les silicates et aluminates du ciment se réorganisent et forment une structure cristalline, qui confère au béton toute sa résistance.

**Le Béton prêt à l'emploi (BPE)** : le béton est obtenu par un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants. Selon l'ouvrage auquel il est destiné et l'environnement auquel il sera exposé, le béton est assemblé, dosé et mis en œuvre de façon spécifique, afin de répondre à des exigences très précises de qualité et de performance.

**Les Granulats** : les granulats sont des sables ou des graviers naturels utilisés dans la construction d'ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiments. Une grande partie de ces granulats est utilisée dans la fabrication de béton, le reste étant destiné à la construction de voiries. Les produits issus de la récupération et du recyclage des déchets de déconstruction occupent une part croissante d'année en année, conséquence de la volonté du Groupe de s'inscrire dans des schémas d'économie circulaire.

**Les Autres Produits et Services** : le Groupe est présent dans des activités complémentaires et adjacentes à ses trois métiers principaux, qui lui permettent de développer des synergies, d'optimiser ses coûts et d'améliorer le service client. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Le tableau ci-dessous indique l'exercice des trois activités du Groupe dans le monde :

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼		
États-Unis	▼	▼	
Brésil	▼	▼	
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼		
Turquie	▼	▼	▼
Égypte	▼		
Sénégal	▼	▼	
Mali	▼		
Mauritanie	▼		

**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ  
PAR ACTIVITÉ EN 2025**

(en millions d'euros)	2025	%
Ciment	2 047	53,1
Béton & Granulats	1 421	36,9
Autres Produits et Services	387	10,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 854</b>	<b>100,0</b>

La part des métiers cœur du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats s'élevé à 90% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2025.

### 1.1.1 Le Ciment

La fabrication du ciment est le principal métier du Groupe depuis la création de la Société en 1853. Le ciment est une poudre fine minérale, utilisée dans la préparation du béton, auquel il confère un certain nombre de propriétés, et notamment sa résistance. Il s'agit d'un matériau de construction de haute qualité, économique, utilisé dans les projets de construction du monde entier.

Au 31 décembre 2025, l'activité Ciment du Groupe à travers le monde comporte 17 cimenteries et 5 stations de broyage de clinker. Le Groupe exploite en France deux usines spécialisées dans le ciment naturel à prise rapide appelé ciment prompt. Les volumes de vente de ciment du Groupe en 2025 (avant éliminations intra-groupe) se sont élevés à 28,9 millions de tonnes (contre 28,0 millions de tonnes en 2024). Ainsi en 2025, cette activité représente 53,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (53,5% en 2024), et 77,2% de l'EBITDA du Groupe (74,2% en 2024).

#### 1.1.1.1 Les produits

Le Groupe fabrique et commercialise différentes catégories de ciments, selon la composition chimique des matières premières, les ajouts éventuels de constituants complémentaires au moment du broyage et la finesse du produit. Chaque gamme de ciment correspond à des applications spécifiques telles que la construction résidentielle, la construction d'ouvrages d'art, les travaux souterrains ou encore la réalisation de bétons soumis à des milieux agressifs.

La répartition entre chaque type d'application sur un marché donné dépend de la maturité et des habitudes de construction du pays. Les cimenteries du Groupe fabriquent des ciments usuels ainsi que des ciments à usage spécifique. Dans les deux cas, ces ciments sont certifiés conformes aux normes actuellement en vigueur dans les différents pays d'implantation.

Vient s'ajouter à ces catégories le ciment prompt naturel, qui est un ciment spécifique à prise et durcissement rapides, dont la résistance, immédiatement supérieure, augmente progressivement au fil du temps.

**VENTILATION DE L'EBITDA  
PAR ACTIVITÉ EN 2025**

(en millions d'euros)	2025	%
Ciment	595	77,2
Béton & Granulats	146	18,9
Autres Produits et Services	30	3,9
<b>TOTAL</b>	<b>771</b>	<b>100,0</b>

Cette ventilation doit être appréciée au regard du poids relatif des capitaux employés dans chaque activité (voir section « Informations sectorielles » du chapitre 7 « Informations financières » du présent document).

Le Groupe produit depuis plus de 180 ans son ciment prompt à partir d'une pierre alpine naturelle, d'une performance exceptionnelle offrant une résistance immédiate et élevée ainsi qu'un faible retrait. Ce ciment est utilisé pour les travaux de scellement de blocs ou de voies d'eau, ainsi que pour les travaux de réhabilitation de façade.

Tous ces ciments font l'objet de contrôles réguliers et approfondis à chaque étape du processus de fabrication, garantissant ainsi la conformité du produit fini aux normes en vigueur. Par ailleurs, le Groupe mène des programmes de recherche et développement sur les produits et leurs applications, permettant de faire avancer les connaissances de ces produits et d'optimiser leur utilisation (voir section 1.5 « La R&D et l'innovation produits et solutions » du présent document).

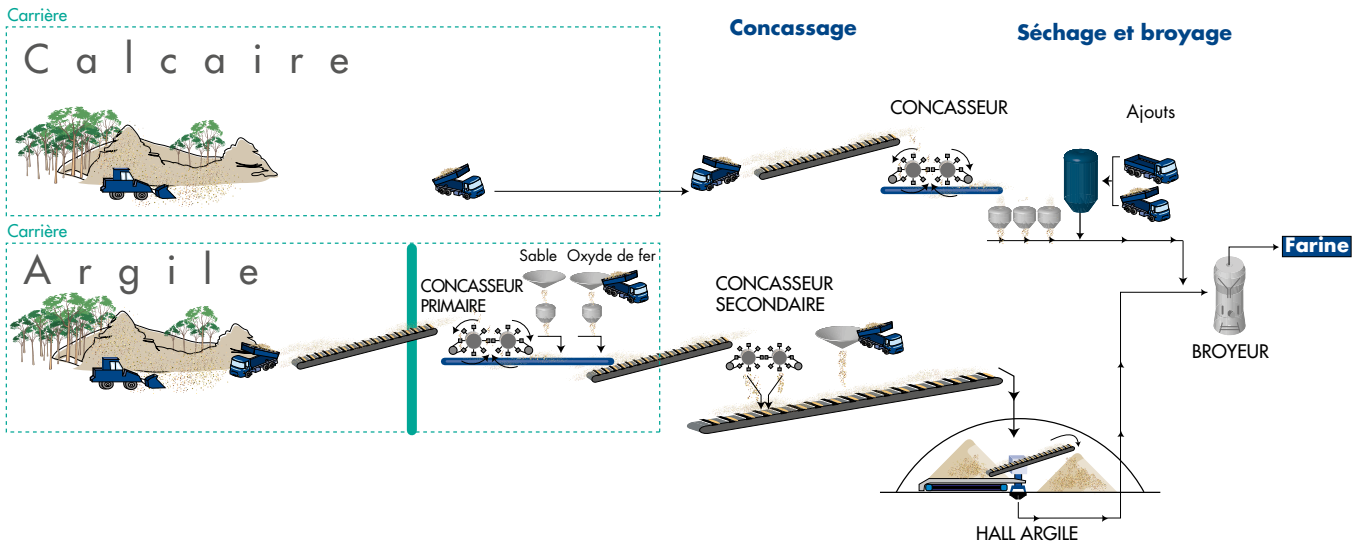
#### 1.1.1.2 Les procédés de fabrication

La fabrication du ciment par voie sèche se déroule principalement en quatre étapes :

- l'extraction des matières premières : le calcaire et l'argile sont extraits de carrières situées à proximité de la cimenterie. La roche est abattue à l'explosif. Les rochers et blocs obtenus sont ensuite transportés vers des concasseurs, afin de réduire leur taille et obtenir des cailloux de moins de 6 cm de diamètre ;
- la préparation du cru : les matières extraites des carrières et concassées sont finement broyées jusqu'à l'obtention de farines de roche. Ces farines sont ensuite mélangées dans des proportions définies (environ 80% de calcaire et 20% d'argile) avant d'être introduites dans le four. La composition chimique et l'homogénéité de la matière en entrée du four, ainsi que sa régularité dans le temps, sont des éléments fondamentaux dans la conduite du processus de production ;

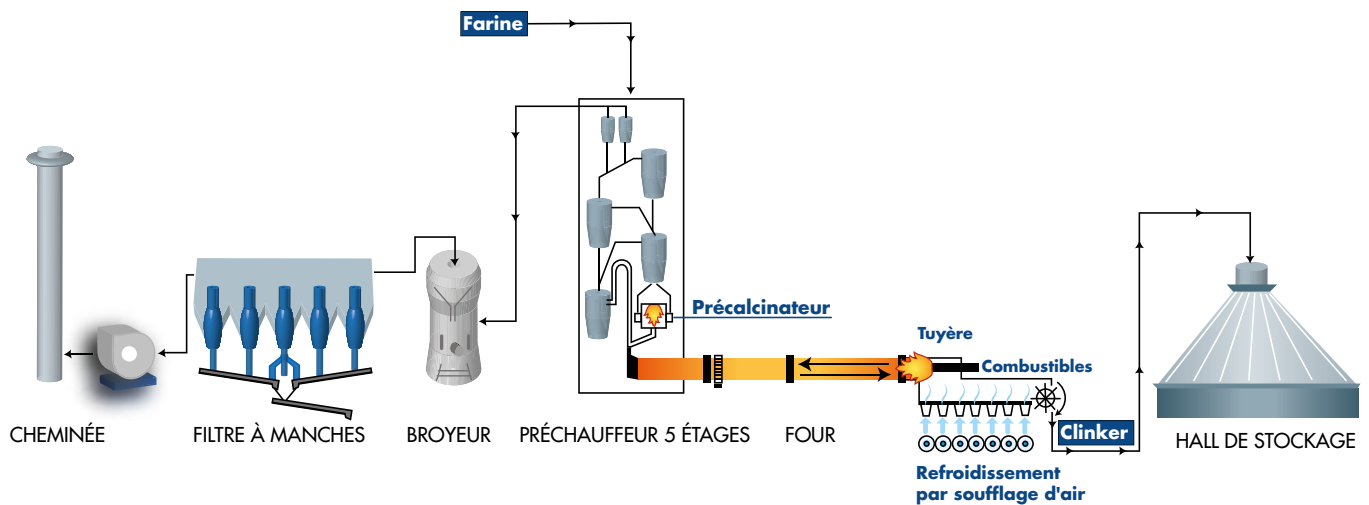
# 1. Présentation du Groupe

Description des métiers



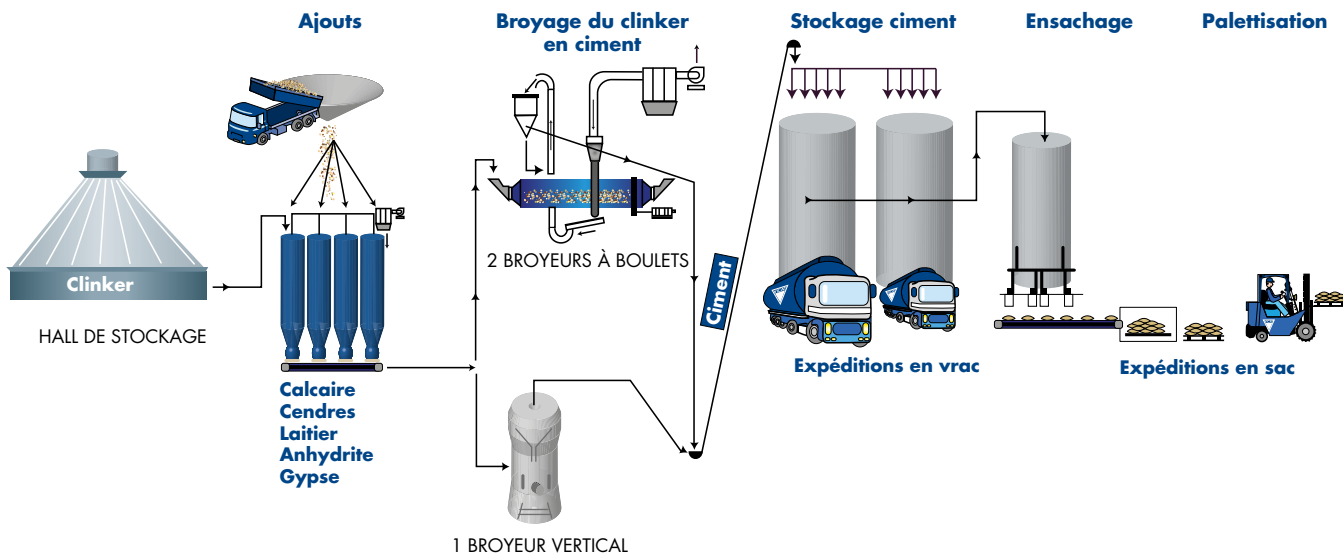
- le système du four comprend une tour en cyclones échangeurs de chaleur, où la farine sèche est préalablement chauffée par les gaz d'échappement du four rotatif avant d'y être introduite (précalcination). La farine subit au cours de cette cuisson des réactions chimiques complexes : le calcaire  $\text{CaCO}_3$  se décarbonate (relâchant une molécule de  $\text{CO}_2$ ) sous l'action de la chaleur à une température avoisinant les  $900\text{ }^\circ\text{C}$  et se transforme en chaux vive ( $\text{CaO}$ ), tandis que les argiles se

décomposent en silicates et en aluminates. L'ensemble se recombine ensuite à une température d'environ  $1\ 450\text{ }^\circ\text{C}$  en silicates et aluminates de chaux. Ce processus chimique conduit ainsi à l'obtention d'un produit semi-fini appelé clinker. Le clinker est le principe « actif » du ciment qui possède les propriétés recherchées de liant hydraulique. Cette cuisson s'effectue dans des fours rotatifs inclinés garnis de briques réfractaires ;



- il existe un commerce mondial important pour le clinker. Ce produit étant plus aisément transportable et stockable, des transferts de clinker des zones sur-capacitaires se sont développés au cours des années. Une fois arrivé sur le marché de consommation, le clinker est livré à des centres de broyage qui réalisent la fin du processus de fabrication du ciment, jusqu'au conditionnement et en assurent la distribution. Cette méthode est notamment utilisée par le Groupe en Italie, en Mauritanie et au Mali ;

- le clinker est enfin broyé finement ; on lui ajoute du filler de calcaire et du gypse afin d'obtenir le ciment artificiel qui pourra être ensuite vendu en sac ou en vrac. L'ajout de filler de calcaire et de gypse sert à réguler le temps de prise du ciment. D'autres ajouts peuvent être effectués en substitution au clinker, tels que des cendres volantes, du laitier de haut-fourneau, des pouzzolanes naturelles et artificielles, ou des argiles activées afin de réduire les émissions spécifiques de  $\text{CO}_2$  à la tonne produite.



Il existe trois types de processus de fabrication du ciment, selon le traitement des matières premières avant leur enfournage : la voie sèche, la voie semi-sèche/semi-humide et la voie humide. Récemment, l'industrie du ciment a beaucoup investi dans le passage de la voie humide à la voie sèche avec précalcinateur, ces technologies étant de moins en moins consommatrices d'énergie. Sur les 26 fours du Groupe actuellement en service, 25 sont des fours à voie sèche, dont 22 avec précalcinateur.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le coût de l'énergie représente près de 40% du prix de revient du ciment en moyenne et constitue le premier poste de dépenses. En 2025, les dépenses énergétiques ont ainsi représenté pour l'ensemble du Groupe plus de 500 millions d'euros. Le Groupe alloue de ce fait une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique.

Le Groupe optimise ses besoins énergétiques en réduisant son recours aux combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole...) en les substituant par des déchets appelés combustibles alternatifs ou encore combustibles secondaires, plus vertueux en matière de circularité et d'émissions de CO<sub>2</sub>. Leur combustion dans un four de cimenterie permet de récupérer et de valoriser l'énergie dégagée. Les usines du Groupe concernées obtiennent l'accord des autorités de contrôle pour utiliser comme combustibles des déchets non dangereux d'entreprises ou de déchetteries (pneumatiques, farines animales, huiles industrielles, etc.). Le Groupe privilégie des usines multicom bustibles, permettant ainsi de passer d'un combustible à un autre selon leurs niveaux de prix. En 2025, la part des combustibles secondaires s'est élevée en moyenne à 37,4% (contre 36,0% en 2024) avec des disparités importantes (de 0% à 98%) selon la disponibilité des combustibles, la maturité des filières et la réglementation dans les pays d'implantation.

Pour davantage d'informations sur les combustibles de substitution, on pourra se référer à la section 3.3 « Changement climatique » dans le rapport de durabilité du présent document.

Le Groupe utilise également des matières de substitution au cru et au clinker, issues de friches industrielles, des produits de démolition ou d'autres procédés industriels. Le Groupe privilégie les substitutions locales, disponibles et pérennes comme les fillers calcaires, les pouzzolanes naturelles et les matières activées telles que les argiles. Dans certaines régions, quand ces déchets ou co-produits sont disponibles, le Groupe incorpore aussi dans ses formulations ciment les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou les laitiers de hauts-fourneaux (qui sont un sous-produit des aciéries). Le clinker reste le composant indispensable au ciment pour lui conférer ses performances. La substitution partielle du clinker permet d'améliorer certaines propriétés du ciment et de diminuer l'empreinte carbone du ciment (voir section 3.3 « Changement climatique » dans le rapport de durabilité du présent document).

### 1.1.1.3 Implantations et outils industriels

Le Groupe exerce son activité cimentière dans les 12 pays où il opère. Le Groupe a développé de fortes positions régionales dans chacun de ces marchés.

Le Groupe est présent en France avec des positions fortes dans la moitié Est du pays. Le Groupe a aussi développé de solides positions aux États-Unis dans les États du Sud-Est (Alabama, Géorgie) et de la Californie, en Suisse dans la moitié ouest et centre du pays, en Turquie, en Anatolie centrale, en Égypte, dans la région du Sinaï et du Caire. Par ailleurs, le Groupe estime qu'il se trouve en position de leader national au Sénégal et dans les pays limitrophes. Le Groupe dispose également d'un centre de broyage et de terminaux maritimes en Italie et de centres de broyage au Mali et en Mauritanie. Enfin, les implantations au Kazakhstan, en Inde dans les États du Karnataka et de l'Andhra Pradesh et au Brésil dans la région de Brasilia confirment la diversification géographique du Groupe et sa dimension internationale.

## 1. Présentation du Groupe

### Description des métiers

Le tableau ci-dessous présente les différents sites de production de ciment du Groupe en France et à l'étranger :

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
France	4,8 MT	Montalieu (1 four voie sèche)	Principale cimenterie du Groupe en France, sa construction initiale date de 1922.
		La Grave-de-Peille (1 four voie sèche)	Construite en 1929, la cimenterie de La Grave-de-Peille est la deuxième du Groupe en France.
		Créchy (1 four voie sèche)	Construite en 1968. Cette cimenterie est située près de Vichy.
		Xeuilley (1 four voie semi-humide)	Acquise en 1969, pendant la période de restructuration de l'industrie cimentière. Elle est complétée en 2025 par un équipement d'activation thermique d'argiles.
		Saint-Égrève (1 four voie sèche)	Acquise en 1970. Cette usine est située dans le Sud-Est, dans la région Rhône-Alpes.
Suisse	1,0 MT	Reuchenette (1 four voie sèche)	L'acquisition de Vigier en 2001 a permis au Groupe de compléter ses activités en Europe.
Italie	0,5 MT	Oristano (station de broyage)	Acquis en 2003, Cemento Centro Sud est propriétaire d'une station de broyage en Sardaigne et dispose de deux terminaux maritimes à Tarente (sud de la péninsule italienne) et Imperia (près de Gênes).
États-Unis	4,3 MT	Ragland (2 fours voie sèche)	En 1974, l'acquisition de cette cimenterie située dans l'Alabama marque le début du développement du Groupe à l'international. En 2022, démarrage de la nouvelle ligne de cuisson permettant à terme une substitution combustible à 100%.
		Lebec (1 four voie sèche)	En 1987, le Groupe a renforcé sa présence aux États-Unis avec l'acquisition de cette usine située à proximité de Los Angeles en Californie.
Brésil	3,8 MT	Brasilia (3 fours voie sèche)	Ciplan (Cimento do Planalto) a fait l'objet d'une prise de participation majoritaire en janvier 2019. La société dispose d'une cimenterie moderne à proximité directe de Brasilia.
Turquie	5,1 MT	Konya (2 fours voie sèche)	Cette usine, acquise en 1991, est située au sud du plateau anatolien.
		Bastas (2 fours voie sèche)	La cimenterie, acquise en 1994, est située au centre de la Turquie, près de la capitale, Ankara.
Égypte	3,7 MT	El Arish (2 fours voie sèche)	Début 2003, le Groupe a pris une participation stratégique dans Sinai Cement Company, propriétaire d'une cimenterie construite en 2001 à 40 km du port de El Arish.
Inde	9,0 MT	Chatrasala (1 four voie sèche)	Kalburgi Cement (antérieurement Vicat Sagar Cement) a construit une usine <i>greenfield</i> dans le Nord du Karnataka. Cette usine, d'une capacité de 3,5 millions de tonnes a commencé sa production en fin d'année 2012.
		Kadapa (2 fours voie sèche)	En avril 2010, le Groupe a acquis 51% de la société Bharathi Cement. Cette société disposait d'une usine de 2,5 millions de tonnes de capacité, qui a été portée à 5,5 millions de tonnes en fin d'année 2010.
Kazakhstan	1,6 MT	Mynaral (1 four voie sèche)	Le Groupe a acquis en 2007 une société de projet ayant pour but la construction d'une cimenterie à 400 km au nord d'Almaty. L'usine a été mise en service opérationnel début avril 2011.
Sénégal	7,0 MT	Rufisque près de Dakar (4 fours voie sèche)	En 1999, le Groupe a racheté la société Sococim Industries qui exploite une cimenterie, à proximité de la capitale, Dakar. En 2025, démarrage de la nouvelle ligne de cuisson d'une capacité de 6500 tonnes de clinker par jour.
Mali	0,8 MT	Diago près de Bamako (station de broyage)	Après une première implantation en 2004, Ciment et Matériaux du Mali a investi dans un broyeur d'une capacité de 800 milliers de tonnes qui a été mis en service fin 2019.
Mauritanie	0,5 MT	Nouakchott (station de broyage)	Depuis 2008, le Groupe via la société Mauricim exploite une installation de broyage ciment à proximité de la capitale.

Cela représente **une capacité de production totale de plus de 42 millions de tonnes de ciment**.

La section 1.4 « Présentation des marchés et des performances du Groupe » vient compléter cette présentation à travers une description par pays.

Comme mentionné à la section 6.4 « Investissements » du présent document, l'industrie cimentière est fortement capitalistique, et nécessite des investissements significatifs. Le coût de construction d'une cimenterie se chiffre généralement de 150 à 300 millions d'euros par million de tonnes de capacité et en fonction de la nature des travaux, de la capacité de production envisagée et du pays de localisation. Le Groupe veille à maintenir son outil industriel à un haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il a investi régulièrement dans de nouveaux équipements qui lui font bénéficier des dernières technologies éprouvées et reconnues, permettant notamment une amélioration constante du

bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Le Groupe est, en général, propriétaire des terrains sur lesquels sont construites ses cimenteries ou bénéficie de baux de longue durée. Par ailleurs, à l'exception de certains matériels roulants (chargeuses, camions, wagons, etc.), les équipements industriels sont généralement détenus en pleine propriété.

Concernant l'exploitation des carrières de calcaire et d'argile, le Groupe assure sa maîtrise foncière en étant soit propriétaire des terrains qu'il exploite, soit en ayant conclu des contrats de forage renouvelables, pour des durées allant de 10 à 30 ans selon les pays, ou en bénéficiant de concessions renouvelables accordées par les États, qui offrent à la fois la jouissance des terrains et le droit de les exploiter.

Le Groupe intègre, dès le début de la phase d'exploitation, les contraintes de remise en état des sites. Cet aspect est détaillé dans la section 3.6 « Biodiversité et écosystèmes » du rapport de durabilité du présent document.

#### 1.1.1.4 Positionnement concurrentiel

Un mouvement de concentration de l'industrie cimentière s'est opéré depuis quelques dizaines d'années d'abord en Europe, puis aux États-Unis et enfin dans le reste du monde conduisant à l'émergence d'acteurs puissants et globaux. Néanmoins, l'industrie mondiale cimentière est encore fragmentée, le leader mondial (hors Chine) détenant en 2025 environ 5% de part de marché à l'échelle mondiale <sup>(1)</sup>. Malgré la fragmentation globale de l'industrie, les marchés locaux sont relativement consolidés, avec souvent seulement trois à quatre concurrents (avec à la fois des acteurs mondiaux et des leaders nationaux).

Les marchés sont donc soumis à une forte concurrence et le Groupe se trouve ainsi en compétition à la fois avec des cimentiers nationaux tels qu'Oyak en Turquie, Ciments du Sahel et Dangote au Sénégal, UltraTech et Adani Cement en Inde ou Steppe Cement au Kazakhstan, mais également avec des cimentiers multinationaux tels que Holcim (Suisse), Cemex (Mexique), ou Heidelberg Materials (Allemagne), présents sur plusieurs des marchés du Groupe.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport étant coûteux, le rayon d'action de la plupart des cimenteries ne dépasse généralement pas 300 km par voie terrestre. L'intensité concurrentielle se joue donc principalement au plan régional, avec des cimentiers disposant d'usines dans les zones de chalandise du Groupe. Hormis le cas de cimenteries qui bénéficient d'un accès maritime ou fluvial et qui peuvent expédier leur ciment à faible coût sur de grandes distances par bateau ou par chemin de fer dans certains pays comme l'Inde ou le Kazakhstan, le marché du ciment reste local.

Par ailleurs, les acteurs présents sur un marché doivent être en mesure de fournir à leurs clients un service continu et un produit de qualité constante répondant à leurs attentes ainsi qu'aux normes en vigueur.

#### 1.1.1.5 Les clients

La typologie des clients est similaire dans la plupart des régions du monde où le Groupe est implanté. Les clients sont soit des entreprises chargées de la mise en œuvre telles que des bétonniers, des préfabricants d'éléments en béton, des grosses sociétés ou des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des autorités locales, des constructeurs de logements ou encore des artisans maçons, soit des intermédiaires tels que des grossistes en matériaux de construction ou la grande distribution. Le poids relatif d'un type de clientèle peut cependant fortement varier d'une implantation à l'autre en fonction de la maturité du marché et des habitudes de mise en œuvre.

Par ailleurs, la commercialisation du ciment se fait en vrac ou en sac, selon le niveau de développement du pays d'implantation. Ainsi, la filière du béton prêt à l'emploi étant extrêmement développée aux États-Unis, le Groupe vend essentiellement son ciment en vrac et en majorité à des bétonniers. *A contrario*, le

Sénégal ne dispose pas encore d'une filière du béton prêt à l'emploi, et le Groupe y vend son ciment essentiellement en sac à des grossistes et à des détaillants.

### 1.1.2 Le Béton prêt à l'emploi (BPE)

Le béton prêt à l'emploi, dont le ciment est un composant majeur, est un matériau essentiel des projets de construction.

L'intégration du BPE s'est faite dans chacun des pays du Groupe par l'acquisition ou la création de nombreuses sociétés. Le Groupe a d'abord développé son activité dans le BPE en France par des investissements directs au cours des années 1980. Puis le Groupe a poursuivi son objectif d'intégration verticale par des acquisitions sélectives de sociétés, prioritairement dans les zones de chalandise de son activité Ciment, ainsi que par le développement de son outil industriel dans les implantations existantes.

Fin 2025, les sociétés du Groupe exploitaient 278 centrales à béton réparties dans six pays, et avaient vendu plus de 9,5 millions de m<sup>3</sup> de béton.

#### 1.1.2.1 Les produits

Les principales qualités d'un béton sont la résistance à la compression, la durabilité, les temps de prise, la facilité de pose et la maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction. Les qualités et performances d'un béton ne peuvent être obtenues et garanties que si la formulation physico-chimique du béton, ainsi que son cycle de production sont rigoureusement respectés. Les différents composants doivent être précisément dosés, dans un ordre et à un rythme déterminés et le malaxage doit être continu et homogène. Ces contraintes de production sont les raisons pour lesquelles un béton fabriqué en centrale est d'une qualité et d'une régularité supérieures à tout béton fabriqué manuellement ou en bétonnière. C'est pourquoi le BPE s'est développé, garantissant le respect des normes inscrites dans les cahiers des charges des travaux de construction.

Le Groupe offre un très large éventail de bétons, allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux, développés pour des applications spécifiques par son laboratoire de recherche et développement, répondant ainsi aux besoins et contraintes de ses clients.

Les laboratoires de recherche et développement du Groupe conçoivent des bétons innovants offrant des perspectives d'applications nouvelles ou permettant une mise en œuvre facilitée. Ce point est développé à la section 1.5 « La R&D et l'innovation produits et solutions » du présent document.

#### 1.1.2.2 Les procédés de fabrication

Le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants chimiques et de l'eau en différentes proportions, dans des centrales de fabrication. Une centrale à béton est composée de silos (ciment, sables et gravillons), de cuves de stockage des différents adjuvants et d'un malaxeur. Aux États-Unis, le malaxage du béton se fait le plus souvent dans le camion malaxeur, à la différence des autres pays où cette opération intervient dans la centrale, avant le départ du béton.

(1) Source Global Cement Report.

## 1. Présentation du Groupe

### Description des métiers

Il est possible de faire varier les proportions de ciment et de granulats (sables et gravillons), d'ajouter des adjuvants chimiques (plastifiants, retardateurs ou accélérateurs de prise), ainsi que remplacer une partie du ciment par des substituts comme les cendres volantes ou le laitier, en vue d'obtenir les propriétés voulues par le client. Il faut donc une grande expertise technique et un contrôle qualité élaboré pour traiter les nombreux aspects de la construction auxquels les clients du Groupe ont à faire face, tels que le temps de prise, l'aptitude au pompage, la mise en place du béton, les conditions climatiques, le retrait et la résistance structurelle.

Les qualités et les performances d'un béton ne peuvent être garanties que si la formulation est très précise et son cycle de production rigoureusement respecté. Pour répondre à toutes ces contraintes, les centrales à béton du Groupe ont été fortement automatisées, afin d'assurer la précision du processus.

Le béton préparé en centrale est chargé par gravité dans un camion malaxeur qui livre le béton au client. Selon les pays, le Groupe possède une flotte de camions malaxeurs, ou a recours à des locataires auxquels il sous-traite la livraison du BPE. La logistique de livraison est essentielle en raison du temps de prise qui est limité. Une part significative du BPE est acheminée entre le camion malaxeur et le lieu d'utilisation sur le chantier par pompage. Cette fonction est assurée par des camions pompes dont certains sont possédés ou affrétés directement par le Groupe (notamment en France par sa filiale Delta Pompage).

Les matières premières varient considérablement en fonction des marchés nationaux sur lesquels le Groupe opère. En général, elles représentent environ 70% du total des coûts de revient du béton livré. Le ciment représente globalement plus de la moitié de ce coût. La livraison constitue la deuxième composante du coût, aux environs de 20% du coût total. Une grande partie du ciment et des granulats utilisés dans ses centrales à béton est fournie par le Groupe.

### 1.1.2.3 Implantations et outils industriels

Le Groupe a mis en place en France, en Suisse, aux États-Unis, au Brésil et en Turquie une stratégie d'intégration verticale et exerce, dans ces pays, les métiers du Ciment et du Béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2025, le Groupe exploite 278 centrales à béton situées à proximité des principales cimenteries du Groupe et qui maillent les territoires afin de pouvoir alimenter les chantiers régionaux.

- France : 158 centrales à béton ;
- Suisse : 16 centrales à béton ;
- Brésil : 18 centrales à béton ;
- États-Unis : 48 centrales à béton ;
- Turquie : 38 centrales à béton.

Ces centrales sont situées à proximité des lieux de consommation du béton. En effet, le béton préparé en centrale doit être livré sur le lieu de mise en œuvre dans un délai maximum d'une heure et demie, dans un rayon d'action compris entre 20 et 30 km, dépendant également des conditions de circulation de la zone. Le maillage local du territoire est donc un élément important.

La plupart des installations de production de béton sont fixes, mais le Groupe exploite également des dispositifs mobiles, installés sur les sites de construction (généralement les plus importants) de ses clients, en fonction de leurs besoins.

### 1.1.2.4 Positionnement concurrentiel

Les barrières à l'entrée étant peu élevées, le marché du BPE est très atomisé, avec un nombre important d'acteurs, comprenant à la fois des cimentiers et des groupes industriels internationaux, ainsi que des opérateurs indépendants.

### 1.1.2.5 Les clients

Le béton prêt à l'emploi est vendu principalement à des entreprises de BTP, allant des grands groupes internationaux du bâtiment à des entreprises de construction de maisons individuelles, des entrepreneurs, des agriculteurs ou des particuliers. Les centrales à béton servent des commandes de marché de travaux planifiées, ainsi que des demandes de livraisons immédiates.

## 1.1.3 Les Granulats

Les métiers du BPE et des Granulats sont gérés au sein de la même activité, du fait de la similarité de leurs clientèles et de la stratégie d'intégration verticale mise en œuvre par le Groupe.

25,0 millions de tonnes de granulats ont été vendues en 2025 à partir des 68 carrières du Groupe.

### 1.1.3.1 Les produits

Principale matière première consommée dans le monde après l'eau, les granulats (sables et graviers) sont des matériaux naturels utilisés dans la fabrication du béton, de la maçonnerie, de l'asphalte. Ce sont également les matériaux de base pour la construction des routes, des remblais et du BTP.

Il existe deux principales catégories de produits : ceux issus de roches concassées (roches massives) et ceux provenant de sables et graviers naturels (alluvionnaires). Viennent s'y ajouter les matériaux recyclés issus de la démolition dont la part s'accroît chaque année afin d'économiser les ressources naturelles.

La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné. Les produits se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier la granulométrie, la forme et la dureté, mais aussi leurs couleurs. Ils sont généralement désignés par leurs diamètres minimum et maximum :

- les roches massives sont extraites des massifs calcaires, granitiques, porphyriques, etc. Les matériaux les plus courants sont les graves, les coupures, le ballast, les blocs d'enrochement. Ces matériaux sont principalement destinés au terrassement, à la fabrication d'enrobés, de blocs ou parpaings mais aussi, de plus en plus, à l'élaboration du béton prêt à l'emploi ;
- d'anciens dépôts fluviaux ou glaciaires, on extrait les sables et graviers calcaires ou silico-calcaires qui iront alimenter prioritairement les centrales à béton, les usines d'enrobés ou les chantiers du BTP.

### 1.1.3.2 Les procédés de fabrication

Les granulats peuvent provenir de roches massives ou de roches meubles :

- roches massives : la roche est abattue à l'explosif, avant d'être concassée, criblée puis lavée. On utilise des concasseurs pour réduire les blocs de roches en graves de granulométries plus fines. Le traitement est terminé par un criblage qui permet de trier les différentes « coupures » et de recycler les gros éléments. L'exploitation des carrières de roches massives prend en compte, dès le début d'un projet, son intégration dans son environnement pendant l'exploitation et le devenir du site quand la carrière sera terminée ;
- roches meubles : ces roches proviennent de la sédimentation de dépôts fluviaux ou glaciaires. Elles peuvent être exploitées hors d'eau, en gradins de 5 à 8 mètres de hauteur, ou alors en eau en utilisant des dragues ou draguelines. Les graves ainsi extraites sont acheminées vers les installations de traitement par bandes transporteuses ou par dumpers, éventuellement par bateaux si la géographie le permet. Dans certains cas une partie du traitement peut être effectuée directement sur drague. Les produits acheminés sont ensuite lavés, criblés et concassés afin d'obtenir les granulométries souhaitées.

L'eau de lavage est traitée par hydro-cyclonage pour récupérer les éléments fins utilisables. Cette eau est ensuite décantée pour être réutilisée à 100% dans le process. Les argiles résiduelles peuvent être utilisées pour le réaménagement de la carrière, en talus ou sous-couche agricole. L'aménagement des sites après la vie de la carrière offre une large palette de possibilités : terrain de sport (pelouse, circuit, etc.), plate-forme industrielle, remise en état agricole ou boisée, plantation dans les talus, zones humides, etc. Si des plans d'eau ont été créés, ils pourront être consacrés à la pêche, aux loisirs nautiques ou à un projet écologique.

La production de granulats nécessite des équipements lourds en carrière, tant pour l'exploitation de roches massives que pour celle de roches alluvionnaires. L'abattage et le concassage de roches massives nécessitent l'utilisation de chargeuses, d'engins de transport et de concasseurs. L'extraction de roches alluvionnaires est réalisée à l'aide de dragues. Le transport des granulats sur site de traitement se fait le plus souvent par bandes transporteuses. À l'exception de certains matériels roulants faisant l'objet de contrats de location simple ou de location-financement, ces équipements sont détenus en pleine propriété.

### 1.1.3.3 Implantations et outils industriels

La stratégie du Groupe pour son métier Granulats en France et en Suisse est de se concentrer sur les régions où il dispose déjà d'une présence dans le BPE. Le Groupe acquiert régulièrement des sociétés détenant des carrières de granulats ou lance directement l'implantation de nouveaux sites.

## 1.1.4 Les Autres Produits et Services

Le Groupe est présent dans des activités complémentaires en France, en Suisse, en Turquie et en Inde. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Les activités Autres Produits et Services sont présentées à la section 1.4 du présent document.

Dans d'autres pays, l'objectif est de compléter l'offre aux clients, en particulier lorsque les besoins locaux ne sont pas suffisamment satisfaits, et que le potentiel de croissance offre des perspectives intéressantes.

Le Groupe exploite 68 carrières de granulats au 31 décembre 2025 :

- France : 43 carrières ;
- Suisse : 13 carrières ;
- Brésil : 2 carrières ;
- Turquie : 7 carrières ;
- Sénégal : 2 carrières ;
- Inde : 1 carrière.

Les extractions sont réalisées sur des terrains dont le Groupe est propriétaire ou sur lesquels il possède des droits d'exploitation à long terme, et pour lesquels il a obtenu les autorisations administratives nécessaires. De surcroît, le Groupe maintient le niveau de ses réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Enfin, la gestion des carrières intègre les impératifs de réhabilitation des sites, cette politique étant détaillée dans le rapport de durabilité présenté au chapitre 3.6 « Biodiversité et écosystèmes » du présent document.

### 1.1.3.4 Positionnement concurrentiel

Le marché des granulats est dans son ensemble assez atomisé et fragmenté en de nombreux marchés locaux. Les différents acteurs sont des carriers nationaux voire régionaux, des entreprises du secteur du BTP qui se sont intégrées en amont, ainsi que des groupes industriels internationaux de fourniture de matériaux de construction.

Le Groupe privilégie l'exploitation de carrières situées à proximité des marchés de consommation, de manière à disposer de meilleurs coûts de production. L'accès à la clientèle s'en trouve facilité, les frais de transport réduits.

### 1.1.3.5 Les clients

Les granulats sont vendus par le Groupe pour partie aux sociétés de fabrication de béton prêt à l'emploi, soit en intra-groupe soit en ventes externes. Les autres clients sont des préfabricants d'éléments en béton, des entreprises de travaux publics et de construction de routes, soit pour leurs centrales à enrobés soit pour des matériaux de remblais, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment, mais aussi des agriculteurs ou des particuliers pour des travaux divers.

## 1.2 Histoire

Le groupe Vicat trouve ses racines dans deux siècles d'histoire ayant pour origine l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat. Sur ces fondements, le Groupe cultive une tradition d'innovation et d'excellence technique qui se perpétue aujourd'hui.

Depuis sa fondation l'actionnariat est resté majoritairement familial, cette forte empreinte se retrouve également au sein de la Direction générale où se succèdent des générations d'entrepreneurs portés par des valeurs.

### 1817

#### Louis Vicat inventeur du ciment artificiel

Louis Vicat, ingénieur de Polytechnique et des Ponts et Chaussées, invente en 1817 le ciment artificiel. Le 16 février 1818, cette invention est reconnue par l'Académie des Sciences. Les signataires du rapport sont Messieurs de Prony, Gay-Lussac et Girard, éminents savants de l'époque.

### 1853

#### Construction de l'usine de Genevrey, première cimenterie du Groupe

Près de Grenoble, Joseph Vicat entreprend de cuire dans des fours les calcaires argileux qu'il a analysés et qui lui paraissent aptes à la fabrication des ciments artificiels. Les résultats sont satisfaisants. Polytechnicien, comme son père, âgé de 32 ans, il va lancer la construction d'une usine au Genevrey-de-Vif en France.

### 1875

#### Construction de l'usine de La Pérelle pour la fabrication du ciment prompt

Après de minutieuses recherches qui lui permettent de découvrir un banc de « pierre à prompt » dans le massif de la Chartreuse, Joseph Vicat construit une usine à La Pérelle, destinée à la fabrication du ciment naturel prompt.

### 1922-1929

#### Construction des usines de Montalieu et de La Grave-de-Peille

Joseph Merceron-Vicat entreprend la construction de l'usine de Montalieu en 1922 et de l'usine de La Grave-de-Peille en 1929. Montalieu va connaître une augmentation continue de ses capacités de production jusqu'à devenir la principale unité du Groupe en Europe. Aujourd'hui, Montalieu fait partie des grandes usines européennes et demeure un des fleurons du Groupe.

### 1960-1974

#### Développement de l'activité Ciment en France

André Merceron-Vicat entreprend à la fin des années 1960 et pendant les années 1970 un développement considérable de la Société en France avec l'acquisition et la construction de plusieurs cimenteries. La société Vicat devient ainsi le 3<sup>e</sup> producteur de ciment en France.

### 1974

#### Début de l'internationalisation : le Groupe s'ouvre vers les États-Unis

La Société se tourne ensuite vers l'étranger et acquiert la cimenterie de Ragland en Alabama en 1974.

### 1980-1990

#### Intégration verticale en France avec les activités Béton & Granulats

En 1984, Jacques Merceron-Vicat est nommé Président Directeur Général du Groupe. Le développement se poursuit avec l'acquisition du groupe SATM (Transport, Béton & Granulats) et de nombreuses sociétés de béton et granulats pour constituer progressivement un réseau de centrales à béton et de carrières dans les régions Île-de-France, Centre, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### 1987

#### Acquisition de l'usine de Lebec (Californie, États-Unis)

À proximité de Los Angeles, cette usine a aujourd'hui une capacité de production de 1,3 million de tonnes de ciment.

### 1991-1994

#### Acquisitions de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento en Turquie

Par l'acquisition de la cimenterie de Konya, 1991 marque l'implantation du Groupe en Turquie. Elle sera suivie d'une autre acquisition en 1994, celle de la société Bastas Baskent Cimento, située près d'Ankara.

Les capacités de production des sociétés de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento sont aujourd'hui de 5,1 millions de tonnes de ciment et le Groupe a complété ces dispositifs par des activités dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.

**1999****Acquisition de Sococim Industries au Sénégal**

Le Groupe intègre Sococim Industries, société située à Rufisque près de Dakar, s'ouvrant ainsi à un nouveau continent en plein développement. Cette société dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 7,0 millions de tonnes de ciment.

**2001****Acquisition de Vigier en Suisse**

Proche des installations en Rhône-Alpes et en Lorraine, le groupe suisse Vigier rejoint le Groupe en 2001. Les différentes activités de Vigier – ciment, béton, granulats, préfabrication – permettent de prolonger en Suisse celles du groupe Vicat.

**2003****Acquisitions de Cementi Centro Sud en Italie et de Sinaï Cement Company en Égypte**

Début 2003, le Groupe acquiert un centre de broyage et deux terminaux maritimes en Italie. Puis Vicat prend une part du capital de Sinaï Cement Company dans le cadre d'un partenariat dans lequel le Groupe est majoritaire. La cimenterie d'El Arish dans le Sinaï dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,8 millions de tonnes de ciment.

**2004****Implantation au Mali**

Construction d'une station de distribution de ciment à Bamako.

**2007****Création d'une cimenterie au Kazakhstan**

Lancée en 2007, la construction de la cimenterie Jambyl Cement située à Mynaral s'achève en 2010 et permet ainsi de répondre aux besoins du marché kazakh en pleine croissance. L'usine monte en puissance au cours des années suivantes pour atteindre une capacité de production de 1,6 million de tonnes de ciment.

**2008****Implantations en Inde et en Mauritanie**

Construction d'une usine *greenfield* d'une capacité nominale de 3,0 millions de tonnes située à Chatrasala, dans l'État du Karnataka.

Prise de participation majoritaire dans une station de broyage de ciment d'une capacité de 0,5 million de tonnes située à Nouakchott en Mauritanie.

**2010****Nouvelle acquisition en Inde**

Le Groupe réalise une nouvelle acquisition majeure avec une prise de participation majoritaire dans la société Bharathi Cement implantée dans le Sud de l'Inde, dans l'État de l'Andhra Pradesh. Cette société dispose d'une cimenterie dont la capacité a été portée à 5,5 millions de tonnes.

**2014****Renforcement en Inde**

Vicat détient 100% de Kalburgi Cement.

Guy Sidos est nommé Président Directeur Général du Groupe.

**2017****Création de la Fondation d'entreprise Louis Vicat****2019****Acquisition de Ciplan au Brésil**

Ciplan (Cimento do Planalto) exploite une cimenterie à proximité de Brasilia d'une capacité de production annuelle de 3,8 millions de tonnes, 18 centrales à béton et 2 carrières de granulats.

Le groupe Vicat prend pied en Amérique du Sud et opère désormais dans 12 pays.

**2020****Démarrage du nouveau centre de broyage au Mali**

Le nouveau broyeur de Ciments et Matériaux du Mali, situé près de Bamako, d'une capacité de 800 000 tonnes renforce la présence du Groupe en Afrique de l'Ouest.

**2022****Démarrage du nouveau four de Ragland (États-Unis)**

Le nouveau four de Ragland, d'une capacité de 1,8 million de tonnes, bénéficie des dernières technologies et contribue aux objectifs climat du Groupe.

**2025****Démarrage de la nouvelle ligne de cuisson au Sénégal (Sococim Industries)**

D'une capacité de 6 500 tonnes par jour, elle bénéficie également des dernières technologies et s'inscrit dans la stratégie climatique du Groupe.

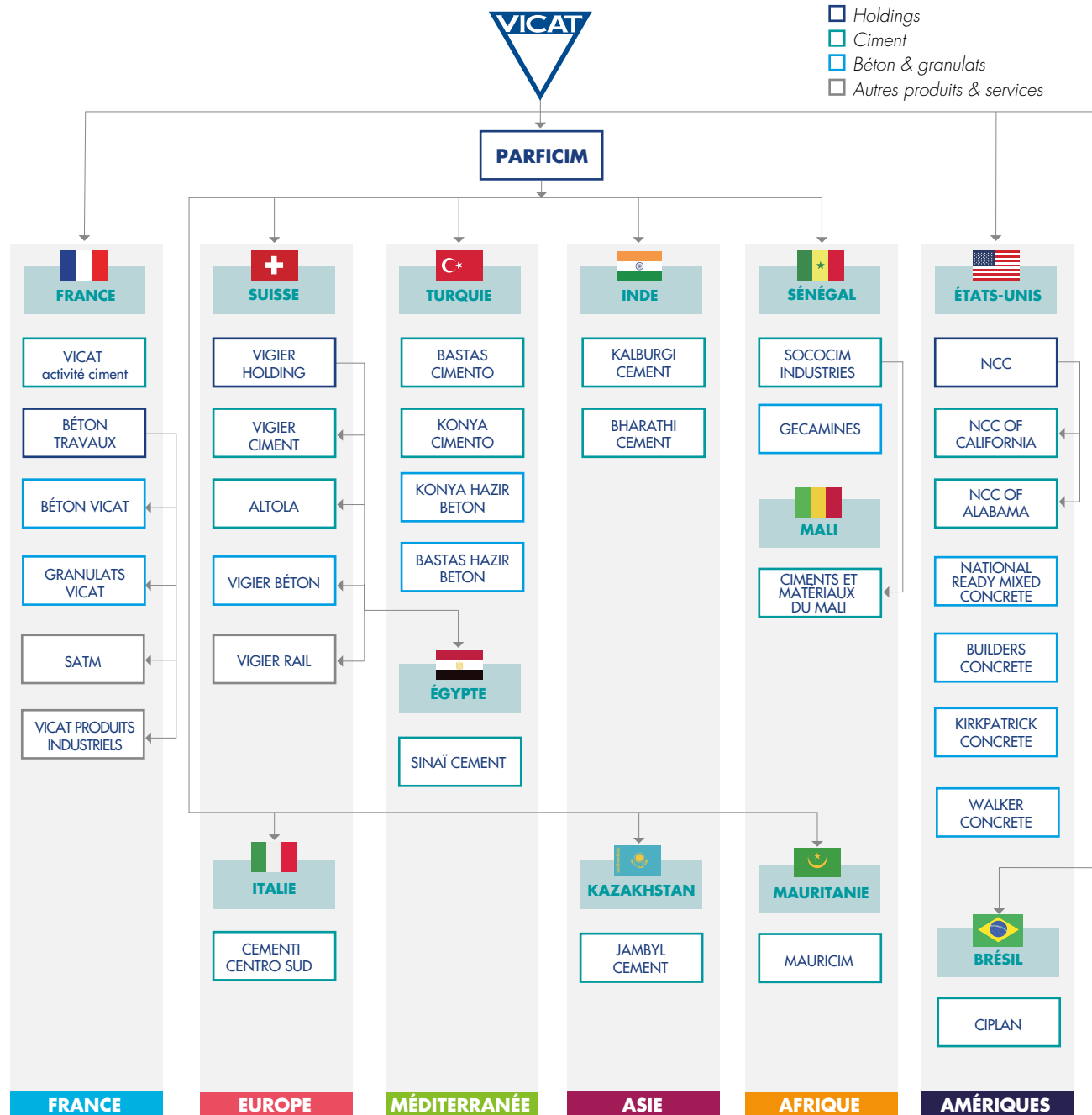
# 1. Présentation du Groupe

Organigramme simplifié

## 1.3 Organigramme simplifié

L'organigramme ci-dessous représente de manière résumée les principales sociétés du Groupe (144 sociétés sont consolidées). Seules figurent sur cet organigramme les sociétés les plus significatives ou celles utiles à une bonne compréhension de l'organisation du Groupe.

L'organigramme a été réalisé en mettant en évidence les six zones géographiques retenues par le Groupe et permet de visualiser par des codes couleurs l'activité exercée par chaque entité.



Certaines filiales contrôlées directement et indirectement par la Société comprennent des actionnaires minoritaires qui peuvent être des partenaires industriels ou financiers, ou des actionnaires historiques de la société en question avant son acquisition par le Groupe. La présence de ces minoritaires peut donner lieu à la signature de pactes d'actionnaires qui contiennent des clauses concernant la participation aux organes d'administration, les modalités d'information des actionnaires ainsi que l'évolution de l'actionnariat de la filiale en question. Toutefois, et sauf

exception, ces pactes ne prévoient pas d'options d'achat ou de vente, de modifications dans les remontées financières ou plus généralement de dispositions qui seraient de nature à présenter un impact significatif sur la structure financière du Groupe ou à limiter l'exercice du contrôle majoritaire.

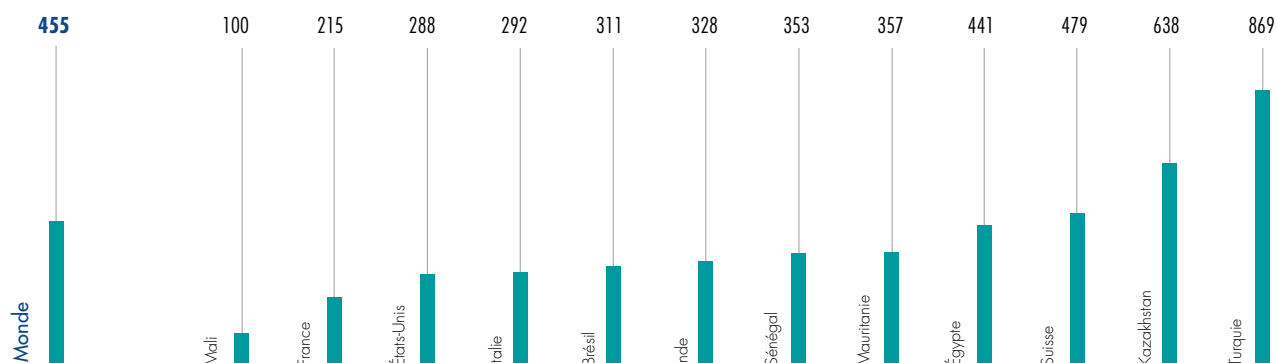
Les informations concernant les principales filiales du Groupe figurent à la section 9.3 « Informations sur les filiales et participations » du présent document ainsi que dans la note 23 des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

## 1.4 Présentation des marchés et des performances du Groupe

Le dynamisme de l'industrie des matériaux de construction sur un marché donné dépend essentiellement de l'évolution démographique de la population considérée, de la croissance économique et de l'évolution de son taux d'urbanisation. Par ailleurs, la culture architecturale et les habitudes de construction locales ont également une grande influence sur le choix des matériaux de construction, parmi lesquels on trouve principalement le béton, le bois, la brique et l'acier.

Ce choix est aussi guidé par la disponibilité et le niveau de prix de chacun de ces matériaux au niveau local.

### CONSOMMATION ANNUELLE DE CIMENT PAR HABITANT ESTIMÉE EN 2025 (kg/habitant)



Sources Global Cement Report.

### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2025

(en millions d'euros)

	2025	%
France	1 198	31
Europe (hors France)	443	12
Amériques	943	24
Asie	393	10
Méditerranée	514	13
Afrique	363	9
<b>TOTAL</b>	<b>3 854</b>	<b>100</b>

Avec l'importante diversification géographique du Groupe, la part du chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents atteint 40% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2025.

## 1. Présentation du Groupe

Présentation des marchés et des performances du Groupe

### VOLUMES DE CIMENT VENDUS

Le Groupe possède 17 cimenteries réparties dans neuf pays, ainsi que cinq broyeurs à clinker implantés dans quatre pays. Les ventes s'élevèrent à 28 863 milliers de tonnes de ciment et clinker en 2025, contre 28 014 milliers de tonnes en 2024.

Les ventes de ciment intra-groupe ont représenté en valeur 20% de cette activité dans le Groupe, avec une disparité importante allant de 0% à 43% selon les zones d'implantation.

Sur les marchés où il est présent, le Groupe développe des positions régionales fortes autour de son dispositif ciment, en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Le Groupe privilégie les marques locales plutôt qu'une marque unique mondiale.

### 1.4.1 France



La France est le marché historique du Groupe où il exploite six cimenteries situées sur la moitié Est du pays et un réseau de centrales à béton et de carrières majoritairement localisées dans les mêmes zones de chalandise, avec une forte

concentration dans le quart sud-est. Par ailleurs, le Groupe dispose en France d'activités complémentaires à ses trois principaux métiers.

La France connaît pour l'année 2025 une légère amélioration économique grâce notamment à l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur les investissements. La croissance reste cependant faible (+0,8%). Après des niveaux très élevés en 2022 et 2023, l'inflation revient à ses niveaux pré Covid (1%).

Les mises en chantier de logements repartent à la hausse sur la fin d'année, portées par l'amélioration des conditions de crédit et les plans de relance gouvernementaux. Elles restent cependant à des niveaux historiquement bas avec moins de 300 000 logements construits en 2025. Les mises en chantier de locaux non résidentiels connaissent également une reprise de +5% sur l'année.

L'activité des travaux publics, en revanche, se contracte légèrement, d'environ -1,5%, dans un climat d'incertitudes budgétaires et de contexte pré-électoral au niveau municipal.

### VOLUMES DE BÉTON VENDUS

Le Groupe exploite 278 centrales qui ont produit et vendu 9 524 milliers de m<sup>3</sup> de béton en 2025, en hausse de 0,9% par rapport à 2024.

### VOLUMES DE GRANULATS VENDUS

Les 68 carrières de l'activité Granulats du Groupe ont vendu 25 066 milliers de tonnes de granulats en 2025, ce qui représente une augmentation de 2 211 milliers de tonnes par rapport à l'année précédente.

#### 1.4.1.1 Ciment

L'industrie française du ciment est concentrée ; quatre groupes détiennent plus de 80% du marché : il s'agit d'Holcim, Ciments Calcia Heidelberg Materials, Vicat et Eciom (CRH). Vicat est devenu le seul opérateur français dans cet environnement qui a profondément évolué au cours des dernières années.

Après une baisse en 2024, la demande en ciment aurait de nouveau reculé en 2025, d'environ -4%, du fait du ralentissement de l'activité de la construction en France.

Dans ce contexte, après une stabilisation à un niveau bas au troisième trimestre, l'activité ciment en France a amorcé une légère reprise au quatrième trimestre. Les prix sont restés stables.

#### 1.4.1.2 Béton prêt à l'emploi & Granulats

On compte en France plus de 2 000 centrales à béton, et plus de 500 entreprises, réparties sur tout le territoire.

En 2025, comme pour le ciment, la consommation de béton prêt à l'emploi s'affiche en retrait d'environ 4%, atteignant un niveau historiquement bas de 32 millions de mètres cubes.

Les centrales à béton du Groupe couvrent 8 des 18 régions françaises, pour la plupart dans la moitié Est de la France.

Plus de 1 600 entreprises interviennent sur le marché des granulats en France. Le Groupe se positionne parmi les dix premiers producteurs de l'hexagone. Ce marché a atteint environ 271 millions de tonnes en 2025 (hors matériaux recyclés), limitant la baisse à -1,6% environ sur l'année.

Le Groupe dispose de 43 carrières de granulats.

L'activité Béton & Granulats du Groupe s'est contractée en 2025, les prix sont eux restés stables.

### 1.4.1.3 Autres Produits et Services

Les Autres Produits et Services regroupent en France des activités complémentaires aux métiers principaux du Groupe tels que les Transports et Grands Travaux, avec en particulier la société SATM, les produits de chimie du bâtiment avec Vicat Produits Industriels et l'activité Papier et Sacherie avec les Papeteries de Vizille.

#### Transport et grands travaux



L'activité Transport de SATM, à travers ses 15 agences en France, met en œuvre trois modes de transport routier, par benne, par citerne et par plateau. SATM propose également des solutions de transport multimodales (fluvial, ferroviaire) bas carbone en alternative aux transports routiers. SATM réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires Transport en tant que commissionnaire de transport, et est un acteur de premier plan dans ce domaine pour les activités vrac, benne et citerne, ce qui lui confère une très grande flexibilité et adaptabilité au marché. Ainsi, SATM exploite une flotte d'environ 1 000 véhicules, dont la majeure partie appartient à des sous-traitants.

Une grande partie du transport du ciment et des granulats vers les centrales de BPE est assurée par SATM qui réalise ainsi environ la moitié de son chiffre d'affaires pour le Groupe. La complémentarité de cette activité Transport avec les métiers du Groupe lui permet ainsi d'optimiser la qualité du service fourni à ses clients. Malgré le recul du marché de la construction, le chiffre d'affaires de l'activité Transport est en légère croissance de +0,6% en 2025.

L'activité Grands Travaux de SATM s'exerce principalement dans le cadre de grands chantiers de construction d'infrastructures tels que les lignes TGV, les projets autoroutiers et sous terrains, comme le Tunnel Euralpin Lyon-Turin et les constructions de centrales nucléaires. SATM intervient sur ces chantiers afin de fournir le BPE au moyen de centrales mobiles dédiées aux grands ouvrages. SATM est un partenaire reconnu dans le domaine des grands travaux, en France ou à l'étranger, qui lui permet de capter les grands chantiers qui se présentent. Son chiffre d'affaires recule de 9% en 2025 du fait de décalages de chantiers sur 2026.

#### Chimie du bâtiment



L'année 2025 a été marquée par le rapprochement des structures Vicat Produits Industriels (VPI), filiale du Groupe, et Cermix, acteur indépendant spécialisé dans les produits de mise en œuvre du carrelage et les mortiers spéciaux. Le nouvel ensemble devient grâce à ses deux laboratoires, ses sept usines réparties sur le territoire et son réseau commercial national un acteur important sur le marché français des mortiers industriels pour le bâtiment et le génie civil. Cette activité apporte au Groupe une capacité d'observation du marché des matériaux de construction et donc une connaissance fine des besoins des utilisateurs finaux.

Les deux marques VPI et Cermix offrent une gamme complète et innovante de plus de 300 produits à destination des applicateurs : les enduits de façade, les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur, les colles à carrelage, les joints, les systèmes d'isolation acoustique, les revêtements d'étanchéité et d'imperméabilisation, les mortiers et bétons de maçonnerie, les mortiers de réparation pour les sols et les murs.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble VPI/Cermix se maintient à un niveau élevé malgré le ralentissement du secteur de la construction, dans le neuf comme dans la rénovation.

#### Papier et sacherie



Situées dans la région de Grenoble, les Papeteries de Vizille sont présentes sur deux segments : les papiers de spécialités et la production de sacs.

##### La production de papiers de spécialités

Cette activité est concentrée sur la production de papiers de spécialité à plus forte valeur ajoutée. Ainsi, malgré leur dimension modeste, les Papeteries de Vizille poursuivent leur développement dans différents pays du monde où leur savoir-faire, la qualité et la technicité de leurs produits sont reconnus.

L'année 2025 a été marquée par une baisse sensible de l'activité d'environ 11%, notamment sur le segment alimentaire où la gamme sans PFAS n'est pas encore adoptée par les clients.

##### La production de sacs papier

La sacherie fournit des sacs en papier de grande contenance aux secteurs agroalimentaire, chimique et de la construction. L'usine a une capacité de production annuelle d'environ 65 millions de sacs, soit approximativement 10% du marché national. Une partie des sacs vendus par les Papeteries de Vizille est destinée au Groupe.

En 2025, les volumes sont en hausse de plus de 1% sur cette activité.

## 1. Présentation du Groupe

Présentation des marchés et des performances du Groupe

### 1.4.2 Europe (hors France)

#### 1.4.2.1 Suisse



Le Groupe est arrivé sur le marché suisse en 2001 par l'acquisition du groupe Vigier, déjà intégré verticalement tant par un réseau de centrales à béton et de carrières, que grâce à une activité de produits préfabriqués en béton. Il intervient essentiellement sur la partie ouest et centre du pays.

En 2025, le PIB de la Suisse connaît une croissance modérée de +1,4% et un taux d'inflation en baisse à 0,2%.

##### Ciment

La consommation de ciment en Suisse est de l'ordre de 4,2 millions de tonnes <sup>(1)</sup> en 2025, en augmentation de plus de 4% par rapport à 2024, du fait d'une reprise de la construction résidentielle et des grands travaux. Cela représente un ratio de consommation par habitant d'environ 480 kg de ciment par habitant, un niveau qui reste élevé pour un pays mature.

Les producteurs locaux sur ce marché sont Holcim, Jura Cement (Groupe CRH) et Vigier, filiale du Groupe et troisième cimentier en Suisse.

L'activité Ciment en Suisse a progressé en 2025, portée par une hausse des volumes liée à la reprise du marché, ainsi qu'à l'exposition de Vigier à plusieurs chantiers d'infrastructures d'envergure. Les prix ont évolué à la baisse sur la première partie de l'année, en raison d'un mix clients moins favorable, pour se stabiliser sur la seconde partie de l'année 2025.

### 1.4.3 Amériques

#### 1.4.3.1 États-Unis

Le PIB connaît une croissance en hausse en 2025 à plus de 4%, portée principalement par le secteur des technologies. Le chômage est relativement stable à 4,3% en fin d'année. L'inflation continue de décélérer à 2,7%.

#### Béton prêt à l'emploi & Granulats

Le marché du Béton prêt à l'emploi est très développé en Suisse avec un maillage de centrales à béton très dense.

Au travers de Vigier et de ses filiales, le Groupe possède 16 centrales à béton réparties sur la moitié ouest de la Suisse. Il exploite également 13 sites de granulats, situés à proximité des centrales à béton. Ces carrières sont en priorité destinées à fournir les besoins des centrales à béton.

L'activité Béton & Granulats est en croissance en 2025, avec des prix de vente résilients sur la période.

#### Autres Produits et Services

Le groupe Vigier fabrique et commercialise des traverses de chemin de fer et des bordures de quai en béton, sous la marque Vigier Rail et a acquis un prestataire de solutions techniques détenteur des licences du système de voies sans ballast *Low Vibration Tracks*.

En 2025, le chiffre d'affaires de cette activité est en léger recul de 1,8% en base publiée.

#### 1.4.2.2 Italie



La consommation de ciment atteint un peu plus de 22 millions de tonnes de ciment en 2025, en hausse de près de 6%.

Cementi Centro Sud, filiale du Groupe, exploite un broyeur en Sardaigne et deux terminaux maritimes, l'un près de Gênes et l'autre dans le Sud du pays. Cette implantation constitue, pour le Groupe, une position stratégique d'observation, dans un marché en pleine mutation. Les volumes et les prix ont reculé en 2025.

Les dépenses de construction reculent de près de 2% par rapport à 2024, du fait du ralentissement du secteur de la construction privée (résidentiel et non résidentiel). En revanche, les travaux publics progressent de près de 3%.

Le Groupe est présent dans deux régions principales : la Californie et le Sud-Est (Alabama et Géorgie) qui sont des marchés pouvant évoluer à des rythmes très différents.

(1) Source CemSuisse/estimation interne.

## Ciment



Le marché américain du ciment est estimé à 88 millions de tonnes en 2025 <sup>(1)</sup>, en retrait de 4,0% par rapport à l'année précédente du fait du ralentissement du secteur de la construction.

L'industrie cimentière américaine fournit, généralement, environ 90% de la consommation nationale, le solde étant importé, principalement de Turquie, du Vietnam, du Canada, d'Europe ou du Mexique.

Le tableau ci-dessous présente la consommation de ciment dans les deux régions des États-Unis dans lesquelles le Groupe est implanté <sup>(2)</sup> ainsi que pour l'ensemble du territoire américain :

(en millions de tonnes)	2025	2024	Variation
Sud-Est	8,2	9,1	-10,0%
Californie	7,6	8,2	-8,0%
<b>TOTAL ÉTATS-UNIS</b>	<b>87,7</b>	<b>91,3</b>	<b>-4,0%</b>

Le Groupe exploite deux usines qui opèrent sur deux marchés indépendants : la Californie et le Sud-Est.

Les concurrents du Groupe sur ces deux marchés d'implantation aux États-Unis sont Heidelberg Materials, Amrize, Summit Materials (Quikrete Holdings), Cemex, Buzzi Unicem dans la région Sud-Est, et Cemex, Unacem, Cal Portland Cement et Mitsubishi en Californie.

Avec une production globale d'environ 3% du marché national, National Cement Company, filiale du Groupe, serait le 12<sup>e</sup> producteur américain <sup>(3)</sup> au niveau national, et est un acteur important dans les deux régions où il est présent.

Pour répondre à la croissance attendue du marché du Sud-Est et afin d'augmenter considérablement l'utilisation de combustibles de substitution, une nouvelle ligne de cuisson a été mise en service en 2022 à l'usine de Ragland en Alabama, complétée par un nouveau terminal de distribution à Nashville.

En 2025, les volumes de vente du Groupe reculent, la progression des volumes dans le Sud-Est ne compensant pas la baisse d'activité en Californie plus prononcée. Les prix sont globalement stables.

## Béton prêt à l'emploi



Le Béton prêt à l'emploi est très largement répandu aux États-Unis. Le marché américain du BPE est estimé à environ 280 millions de m<sup>3</sup> pour l'année 2025 <sup>(4)</sup>, en recul de 4% par rapport à l'année précédente.

Le marché est très concurrentiel, on y trouve à la fois des acteurs importants et fortement intégrés, tels que Cemex ou Holcim, mais également encore beaucoup de petits producteurs indépendants actifs au plan local.

Le marché du BPE sur lequel le Groupe opère dans la région Sud-Est, soit l'Alabama et la Géorgie, a représenté, en 2025, une production de plus de 12 millions de m<sup>3</sup>, en recul de 10% par rapport à 2024 <sup>(5)</sup>. En Californie la production de BPE a atteint en 2025 moins de 23 millions de m<sup>3</sup>, en contraction de 10% par rapport à l'année précédente <sup>(5)</sup>.

Le Groupe s'est développé par des acquisitions successives et exploite aujourd'hui 48 centrales à béton sur le territoire américain, principalement par les entreprises Kirkpatrick Concrete, National Ready Mixed, Walker Concrete et Builders Concrete.

Ces sociétés ont réalisé un volume de ventes en recul en 2025, malgré une évolution des prix de vente favorable.

### 1.4.3.2 Brésil



Disposant de positions fortes sur les marchés locaux et s'appuyant sur une marque reconnue, Ciplan opère une cimenterie moderne et performante, à proximité immédiate de Brasilia, d'une capacité de 3,8 millions de tonnes et bénéficiant de réserves de calcaire et d'argile abondantes et de qualité. Ciplan opère également un réseau de 18 centrales à béton, depuis l'acquisition de Realmix en 2025, et de deux carrières de granulats.

La prévision de croissance du PIB pour 2025 s'établit à 2,2%, une hausse modérée par rapport à 2024. Le taux de chômage continue de baisser en 2025 avec 5,6%. L'inflation est maîtrisée et s'établit à +4,3%.

## Ciment

Le marché du ciment au Brésil est aujourd'hui fragmenté avec 23 acteurs dont plusieurs groupes internationaux, des entreprises nationales significatives et des sociétés opérant à une échelle régionale.

Au niveau national, la consommation de ciment qui devrait s'établir autour de 67 millions de tonnes <sup>(6)</sup>, est en croissance de 3,7% par rapport à 2024, malgré des taux d'intérêt (SELIC) élevés ayant un impact négatif sur la consommation des ménages et le financement immobilier et des travaux publics.

Dans ce contexte, les volumes et les prix de vente de Ciplan ont augmenté par rapport à 2024.

## Béton prêt à l'emploi & Granulats

Ciplan dispose d'un réseau de 18 centrales à béton, dopé par l'acquisition de Realmix dans la région de Goias, et opère 2 carrières. L'activité Béton & Granulats a bénéficié d'une dynamique commerciale solide, avec une progression des volumes, incluant la contribution de Realmix, ainsi que des prix en nette hausse dans les deux segments.

(1) Estimations internes et Portland Cement Association.

(2) Source : United States Geological Survey (USGS) et estimation fin année.

(3) Source : Global Cement Report.

(4) Estimations internes, données NRMCA et GRMCA.

(5) Source : Sindicato Nacional da Industria do Cimento (SNIC).


(6) Source : Sindicato Nacional da Industria do Cimento (SNIC).

## 1. Présentation du Groupe

Présentation des marchés et des performances du Groupe

### 1.4.4 Asie

#### 1.4.4.1 Inde

 Le Groupe s'est implanté en Inde en 2008 avec la constitution de la coentreprise Kalburgi Cement et a étendu son dispositif dans ce marché à fort potentiel en 2010 avec l'acquisition de Bharathi Cement. Ainsi, avec 9 millions de tonnes de capacité de production de ciment, le Groupe dispose d'un potentiel de développement important pour servir les marchés du sud et de l'ouest de l'Inde.

La croissance reste dynamique, le PIB devrait croître de plus de 7% sur l'exercice 2025/2026, soit un niveau supérieur à celui de l'exercice précédent et au-dessus de la moyenne mondiale, porté par une demande intérieure soutenue, une consommation forte et des investissements dynamiques. L'inflation est maîtrisée et inférieure à 5%.

#### Ciment

Le marché du ciment en Inde est estimé à plus de 480 millions de tonnes en 2025 <sup>(1)</sup> faisant de l'Inde le deuxième marché mondial du ciment. Avec une consommation annuelle par habitant de plus de 300 kg, le marché dispose encore d'un potentiel de croissance très important, eu égard au besoin d'infrastructures, au dynamisme démographique et à la tendance d'urbanisation. Malgré la présence de nombreux producteurs, une concentration commence à s'opérer, les 4 plus gros producteurs représentant 41% de la production totale de ciment. Après l'acquisition par Adani en 2022 des sociétés cimentières ACC et Ambuja du groupe Holcim, faisant d'Adani le second plus gros producteur indien derrière UltraTech Cement, de nouvelles opérations de rachat ont été réalisées en 2024 par ces deux cimentiers : Penna Cement and Orient Cement par Adani, India Cements par Ultratech.

En 2025, pour les États où le Groupe est présent dans le Sud (Andhra Pradesh, Tamil Nadu, Karnataka, Kerala et Goa) ainsi que dans l'État du Maharashtra, le marché du ciment a atteint plus de 146 millions de tonnes, en croissance de +12,2% par rapport à 2024.

Le Groupe commercialise la production de ses deux usines sous deux marques, Bharathi Cement et Vicat, en s'appuyant sur un réseau important de distributeurs.

Sur l'ensemble de l'année 2025, la baisse des volumes est restée limitée avec une évolution contrastée selon les régions : volumes en hausse dans le Maharashtra, soutenus par la demande à Mumbai, et en repli dans les États du Sud. Les prix ont enregistré une forte volatilité, notamment dans le Sud, sur fond de mouvement de consolidation du marché.

#### Granulats


La société Bharathi Rock Products, exploite une carrière de granulats située à environ 50 kilomètres de Bangalore, dans le Karnataka. Cette société a vendu près de 0,6 million de tonnes de granulats en 2025, en baisse par rapport à 2024.

#### Autres Produits et Services

La société Bharathi Polymers (filiale à 100% de Bharathi Cement), est située dans l'Andhra Pradesh, dans le district de Kadapa, à environ 60 kilomètres de la cimenterie.

Bharathi Polymers a vendu 41 millions de sacs en 2025, en recul par rapport à l'année précédente.

#### 1.4.4.2 Kazakhstan

 Le Groupe est producteur de ciment au Kazakhstan depuis 2010 avec l'usine de Jambyl Cement. Les principaux marchés de l'usine se trouvent dans les régions d'Almaty et d'Astana, la capitale, et dans une moindre mesure le sud du pays.

Dynamique, le PIB du Kazakhstan devrait croître de 6,5% en 2025, avec une inflation en hausse à un peu plus de 12%.

L'activité dans le secteur du bâtiment a été solide en 2025. Le marché de la construction, en croissance de 16%, est tiré par l'investissement public (notamment le logement, en hausse de 5%) et le développement des infrastructures.

La consommation domestique de ciment a ainsi augmenté de près de 15% en 2025, à environ 14 millions de tonnes.

Les ventes de Jambyl Cement ont été dynamiques, avec des exportations encore soutenues. Les prix de vente moyens sont également bien orientés en 2025.

(1) Source : estimation interne.

## 1.4.5 Méditerranée

### 1.4.5.1 Turquie

Le Groupe est présent en Turquie depuis plus de 30 ans à travers ses cimenteries à Konya et près de la capitale, Ankara, et son réseau de centrales à béton et de carrières qui desservent le plateau anatolien et une partie de la zone méditerranéenne.

Économie encore fragilisée par la dévaluation de la livre turque depuis 2018, la Turquie connaît cependant une croissance à 3,5% environ en 2025.

L'assouplissement monétaire qui était le pivot de la politique économique du gouvernement, a été remplacé à partir de 2023 par des mesures plus orthodoxes pour lutter contre l'inflation, avec des hausses importantes des taux d'intérêt qui atteignent 38% à fin 2025. Cela a permis de freiner le niveau d'inflation, qui reste à un niveau élevé à 31%, entraînant une dévaluation moyenne de la devise de 27% en 2025.

Le secteur de la construction continue sa dynamique en 2025, bénéficiant notamment des efforts de reconstruction à mener suite aux tragiques tremblements de terre de 2023, à la baisse relative des taux d'intérêts et à la reprise des exportations.

#### Ciment



La consommation de ciment atteint ainsi 76 millions de tonnes en 2025, soit une augmentation de +7,3% par rapport à 2024.

Malgré une certaine forme de consolidation ces dernières années avec l'émergence d'acteurs multinationaux tels que Vicat, Heidelberg Materials et Cemtir (Italie) et des groupes turcs d'envergure nationale (comme Oyak, Limak, Sabanci et Nuh), le secteur cimentier turc demeure largement fragmenté avec 56 usines. Les principales zones de consommation de ciment en Turquie sont les zones urbaines de Marmara (Istanbul), d'Anatolie centrale (Ankara) ainsi que les régions touristiques de la Méditerranée (Antalya) et de la mer Égée.



Dans ce contexte, les volumes et les prix de vente de ciment du Groupe ont progressé en 2025.

### Béton prêt à l'emploi & Granulats



Le marché turc du BPE est estimé à environ 139 millions de m<sup>3</sup> en 2025 <sup>(1)</sup>, un chiffre en croissance de 7% environ par rapport à l'année précédente.

Le Groupe dispose d'un parc de 38 centrales à béton autour de ses deux cimenteries.



La position du Groupe sur l'activité Granulats est orientée vers la couverture de la zone de chalandise de son activité BPE qui représente la majorité de ses débouchés.

Dans ces contextes de marché bien orientés, les prix et volumes de l'activité Béton prêt à l'emploi & Granulats ont évolué favorablement en 2025.

### 1.4.5.2 Égypte



Arrivé sur le marché égyptien en 2003 avec la prise de participation dans Sinai Cement Company, le Groupe est présent dans le Nord-Est du pays.

L'économie s'est redressée en 2025, la croissance du PIB atteignant près de 4,5%, et l'inflation reculant à environ 12%.

Le marché du bâtiment reste bien orienté, grâce notamment à une politique de grands travaux lancés par l'État égyptien, comme par exemple celui de la nouvelle capitale, ou bien le projet de ligne à grande vitesse.

La consommation de ciment se reprend en 2025, avec une hausse de plus de 8% pour atteindre près de 52 millions de tonnes, le gouvernement égyptien ayant décidé de suspendre les quotas de production mis en place en 2022.

L'Égypte compte, à ce jour, 22 sociétés de ciment réparties à travers le pays, parmi lesquelles on retrouve les groupes Holcim, Cemex, Heidelberg Materials et Titan et surtout l'armée égyptienne qui contrôle directement près de 25% de la capacité de production de ciment gris du pays. On observe une concentration de cimenteries dans un rayon de 200 km autour du Caire.

Dans ce contexte, les volumes de vente de Sinai Cement Company ont augmenté, ainsi que les prix de vente, tirés notamment par les exportations.

(1) Estimation donnée par le THBB (l'association turque du BPE).

## 1.4.6 Afrique

### 1.4.6.1 Sénégal

L'économie sénégalaise en 2025 est marquée par des indicateurs macro économiques bien orientés malgré des finances publiques soumises à des tensions post électorales. Avec le démarrage des infrastructures pétrolières et gazières, le taux de croissance devrait atteindre plus de 7%, et l'inflation rester faible à 1,4%.

Dans ce contexte de déficit public sous surveillance, le secteur de la construction, notamment les grands chantiers, a ralenti.

#### Ciment



Présent depuis 1999 au Sénégal avec sa filiale Sococim Industries basée à Rufisque près de Dakar, le Groupe s'est développé ensuite dans l'ensemble de cette région d'Afrique de l'Ouest composée du Mali, de la Gambie, de la Guinée-Conakry, du Burkina Faso et de la Mauritanie (la « sous-région »). Cet ensemble représente maintenant une consommation de près de 17 millions de tonnes de ciment. L'industrie cimentière sénégalaise, qui bénéficie d'un accès à des ressources de calcaire rares en Afrique de l'Ouest, alimente également les pays limitrophes de la sous-région évoquée ci-dessus qui ne possèdent pas tous de producteur domestique de clinker.

Le marché du ciment au Sénégal se reprend en 2025, avec environ 6,6 millions de tonnes, représentant une hausse de +1%.

Le Groupe est en concurrence dans ce pays avec Ciment du Sahel, le groupe nigérian Dangote et désormais CIMAF.

En 2025, l'activité Ciment a été impactée par une détérioration des prix de vente sur le marché domestique liée à l'entrée du nouvel acteur fin 2024, malgré une progression modérée des volumes.

Le Groupe bénéficie depuis le second semestre 2025 du démarrage du nouveau four de cuisson clinker, d'une capacité de 6 500 tonnes par jour.

#### Granulats

Le Groupe est présent sur le marché des granulats du Sénégal et des pays limitrophes. Produits dans la partie occidentale du pays (Dakar et Thiès), les granulats concassés (calcaires et basaltes) sont utilisés dans les 11 régions du pays et en Gambie voisine.

L'année 2025, qui avait lentement démarré suite à l'arrêt des travaux publics, a connu sur le second semestre un rebond, porté par certains grands chantiers comme l'autoroute Dakar / Saint-Louis. Ils ont permis aux volumes de vente d'enregistrer une progression sur l'année, accompagnée de hausses de prix.

### 1.4.6.2 Mali



Malgré la persistance de la crise sécuritaire, politique et financière, accentuée par la sortie de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), l'économie malienne s'est montrée relativement résiliente en 2025 avec une croissance du PIB estimée à 5,2%. Cette tendance est cependant plus nuancée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui a souffert du gel des financements internationaux et de la crise énergétique. L'inflation est maîtrisée à 3,2%.

Malgré ce contexte, la consommation de ciment est en hausse de près de 8% atteignant plus de 3,7 millions de tonnes. Affecté par les problèmes d'approvisionnement en carburant et en clinker, Ciments et Matériaux du Mali a vu ses volumes chuter.

### 1.4.6.3 Mauritanie



En 2025, la Mauritanie affiche une croissance économique soutenue, mais modérée, avec une progression estimée de l'ordre de 4,1% et une réduction de l'inflation à 2,5%. La consommation annuelle de ciment en Mauritanie a augmenté en 2025 de près de 8% à environ 1,4 million de tonnes, supportée par le secteur informel mais également des grands chantiers.

Pour produire son ciment, Mauricim, filiale du Groupe, exerce une activité de broyage à partir de clinker de qualité, importé, pour la fabrication d'un ciment équivalent « prise mer », très demandé sur le marché de la capitale.

Les ventes de Mauricim ont affiché une hausse en 2025.

## 1.5 La R&D et l'innovation produits et solutions

Le Groupe concentre ses moyens de recherche pour l'innovation, le développement et le suivi des produits en France, à l'Isle-d'Abeau, près de Lyon (France), au centre technique Louis Vicat. Les objectifs des équipes de R&D et Innovation produits en 2025 ont été maintenus et se concentrent sur la décarbonation des activités du Groupe.

Ce centre, ouvert en 1993, est situé au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes, à proximité des implantations historiques du Groupe à Grenoble et de sa cimenterie emblématique de Montalieu en Isère. Une équipe de 90 chercheurs, ingénieurs et techniciens travaille au sein de trois laboratoires :

- le laboratoire matériaux et microstructures qui analyse la matière et formule les nouveaux liants/ciments ;
- le laboratoire Sigma béton qui formule et contrôle les bétons et les granulats ;
- le laboratoire de formulation des produits industriels du bâtiment qui met au point les compositions de produits de second œuvre.

Les principales thématiques de recherche et développement visent à accompagner le Groupe dans l'atteinte des objectifs de sa feuille de route bas carbone tout en anticipant les évolutions rapides de ses marchés. La mise au point des nouveaux produits est donc guidée par les enjeux suivants :

- la réduction de leur impact carbone ;

### 1.5.1 Les produits bas carbone

Depuis plus de 10 ans, les travaux de recherche se sont orientés sur le développement de nouveaux ciments qui, à propriétés mécaniques équivalentes, émettent moins de CO<sub>2</sub>. Ce sujet est fondamental pour l'avenir de l'industrie et il s'inscrit dans l'objectif du Groupe de participer à cet effort collectif en faveur de l'environnement. Il mobilise des moyens humains importants dans des domaines variés tels que la chimie des matériaux, la connaissance des ressources biosourcées, la robotique et la thermique du bâtiment. La gamme DECA regroupe les ciments et bétons bas carbone développés et commercialisés en France pour une meilleure appropriation par nos clients.

Ces travaux de recherches nécessitent des équipements analytiques de pointe comme la microscopie électronique, l'analyse thermogravimétrique ou infra-rouge et également des équipements pilotes pour préparer l'industrialisation des nouveaux ciments et bétons.

- la recyclabilité des matériaux afin de préserver les ressources naturelles ;
- la rénovation des bâtiments afin d'en améliorer la performance thermique et acoustique ;
- la nécessaire plus grande durabilité des ouvrages afin de leur permettre plusieurs usages au cours de leur vie ;
- la prise en compte, très en amont, dans l'élaboration des produits de la pénibilité au travail pour nos propres employés ainsi que pour ceux de nos clients dans la mise en œuvre des solutions ;
- la mise au point de procédés constructifs permettant l'utilisation de matières premières biosourcées et l'optimisation des quantités de matière nécessaire.

Dans le cadre de ses recherches, le Groupe procède à des dépôts de brevets pour protéger le développement des produits issus de la recherche et développement. Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences ou procédés de fabrication détenus par des tiers pour la réalisation de son activité.

Le montant des frais de recherche et développement s'est élevé pour 2025 à **4,9 millions d'euros**.

Ces recherches ont abouti, par exemple, au développement du CARAT, un liant permettant de diviser par 10 l'impact carbone des bétons tout en conservant l'ensemble des propriétés et les usages d'un béton traditionnel. Composé d'une matière biosourcée, ce liant permettant le stockage de carbone, s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe pour répondre aux réglementations en termes d'abaissement de l'empreinte carbone de la construction. Les chercheurs du groupe Vicat travaillent également sur le stockage de CO<sub>2</sub> par minéralisation de déchets et co-produits industriels tels que les granulats de bétons recyclés ou les laitiers d'aciérie. Enfin, les équipes recherche et développement Ciment, Béton, Granulats, mortiers et systèmes constructifs, assistent les équipes commerciales et les clients pour la mise sur le marché et la mise en œuvre des nouveaux produits.

## 1.5.2 Les solutions constructives

L'impression 3D est un nouveau mode constructif alliant la liberté de forme à l'économie de matière. Le département recherche et développement explore des applications variées allant du logement social (potentiel d'économie de coût de construction) aux récifs marins (promotion de la biodiversité sous-marine). La solution développée dans les laboratoires VICAT bénéficie d'un site de production en impression 3D et de recherche et développement depuis 2022 à Chambéry (France) et a été intégrée dans une filiale du Groupe dédiée à la mise sur le marché des nouveaux produits et solutions. Ces solutions liées à l'impression 3D béton sont regroupées au sein de notre marque Lithosys.

De nouveaux bétons sont régulièrement développés pour répondre aux attentes de la clientèle publique et privée du BTP. Par exemple, les chercheurs Vicat ont mis au point des formulations associant différents types de ciments (Portland, Sulfoalumineux sous la marque Alpenat et Prompt) qui permettent une réparation accélérée des infrastructures aéroportuaires et routières limitant ainsi les pertes d'exploitation ou la gêne au trafic. La mise au point des bétons à hautes, puis à très hautes performances (BHP et BTHP) et des bétons fibrés à ultra-hautes

performances (BFUP), le SMART UP chez Vicat, a multiplié par dix les montées en résistance du matériau (200 MPa de résistance en compression) et permet la rénovation, la réparation et l'allègement des infrastructures vieillissantes tels que les ponts.

Ces bétons répondent aussi aux besoins de réalisation d'ouvrages d'art ou immeubles de grande hauteur toujours plus performants tout en permettant une créativité architecturale quasi illimitée.

Vicat dispose d'une offre destinée à l'éco-construction à base de ciment naturel prompt fabriqué dans le massif de la Chartreuse et de matériaux bio-sourcés comme les bétons de chanvre. Vicat a notamment développé avec le partenaire Vieille Matériaux le bloc Biosys, isolant et biosourcé (chanvre) pour des constructions jusqu'à R+3.

Les capacités d'analyses du centre technique Louis Vicat permettent de diagnostiquer les pathologies des bétons utilisés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et de proposer des solutions de traitement. Vicat est membre du Cercle des partenaires du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et participe dans ce cadre à la conduite de programmes de recherche pour la restauration du bâti ancien.

## 1.5.3 La politique de partenariats

Le centre technique Louis Vicat travaille en collaboration avec plusieurs centres de recherche français publics et privés tels que l'ESTP et sa fondation, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), l'Université Gustave Eiffel, les écoles des Mines, les laboratoires des écoles d'architecture et des universités, les laboratoires de ses clients du BTP, etc. Les projets collaboratifs incluent également des partenaires industriels locaux et internationaux.

Des travaux sur la valorisation de déchets miniers et industriels par minéralisation sont menés avec le CNRS, l'Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires de Lyon et le Laboratoire de Génie Chimique de Toulouse. Vicat est également partenaire du projet européen Fibsun au côté de l'institut France Bois Ameublement (FCBA) qui vise à revaloriser des friches industrielles grâce aux végétaux. Ces végétaux pourront ensuite être utilisés comme un composant du béton.

En collaboration avec trois autres cimentiers européens et l'ingénierie de cimentière allemande Polysius dans le cadre du projet *Cement Innovation For Climate* (CI4C), Vicat développe la technologie Oxyfuel de 2<sup>e</sup> génération pour réduire les coûts de capture du CO<sub>2</sub> par concentration des fumées en CO<sub>2</sub>.

Vicat est également membre du pôle de compétitivité INFRA 2050 et de la Fondation Ferec pour favoriser l'innovation dans les travaux publics et en particulier favoriser l'adaptation des infrastructures au changement climatique. Ainsi, Vicat participe aux travaux du Projet National français ISSU permettant d'associer les aménagements urbains à des solutions basées sur la nature pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.





# Facteurs de risques et contrôle interne

# 2.

<b>2.1</b>	<b>Risques opérationnels</b>	<b>38</b>	<b>2.4</b>	<b>Risques financiers</b>	<b>43</b>
2.1.1	Risque pays	38	2.4.1	Risques de change	43
2.1.2	Risques liés aux ressources	39	2.4.2	Risque de taux d'intérêt	44
2.1.3	Risques liés aux marchés de la construction	40	<b>2.5</b>	<b>Contrôle interne et couverture des risques</b>	<b>45</b>
2.1.4	Risques liés à des défauts de qualité des produits	40	2.5.1	Contrôle interne comme outil de prévention des risques	45
<b>2.2</b>	<b>Risques liés à la responsabilité environnementale</b>	<b>41</b>	2.5.2	Couverture des risques et assurance	47
<b>2.3</b>	<b>Risques juridiques</b>	<b>42</b>			
2.3.1	Risques réglementaires, normatifs et de non-respect de la fiscalité	42			
2.3.2	Risques éthiques ou de corruption	42			

## 2. Facteurs de risques et contrôle interne

Risques opérationnels

Le groupe Vicat mène une démarche constante d'analyse et de gestion de ses risques. L'Audit Interne du Groupe a ainsi identifié 25 risques principaux bruts. Après gestion desdits risques et à la date du dépôt du présent document, 9 risques s'avèrent être spécifiques ou significatifs avec une probabilité d'occurrence et susceptibles d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Catégorie	Risques	Probabilité d'occurrence (a)	Impact (b)	Criticité (c)	Risque inclus dans le rapport de durabilité
<b>Risques opérationnels</b>	Risque pays	Possible	Significatif	Élevée	–
	Indisponibilités des matières premières	Peu probable	Significatif	Limitée	Oui
	Sensibilité aux fournitures et coûts énergétiques	Possible	Modéré	Limitée	Oui
	Risques liés aux marchés de la construction	Possible	Modéré	Limitée	–
	Défaut de qualité produit	Peu probable	Modéré	Limitée	Oui
<b>Risques sur l'environnement</b>	Responsabilité environnementale	Possible	Significatif	Élevée	Oui
<b>Risques juridiques</b>	Risque réglementaire, normatif et de non-respect de la fiscalité	Possible	Modéré	Limitée	Oui
	Éthique et corruption	Possible	Significatif	Moyenne	Oui
<b>Risques financiers</b>	Risques de change et de taux	Possible	Modéré	Limitée	–

(a) Échelle : peu probable, possible, très probable, certain.

(b) Échelle : faible, modéré, significatif.

(c) Échelle : limitée, moyenne, élevée.

## 2.1 Risques opérationnels

### 2.1.1 Risque pays (1)

#### Description du risque

La stratégie de croissance du Groupe l'amène à saisir des opportunités de développement sur des marchés en croissance. Ainsi, en 2025 environ 40% du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé sur ces marchés, qualifiés de « pays émergents » (Sénégal, Mali, Mauritanie, Égypte, Turquie, Kazakhstan, Inde, Brésil). Cette situation expose le Groupe à des risques tels que l'instabilité politique, économique et financière, juridique ou sociale, pouvant conduire à la mise en place de contrôles des changes ou des prix, de contrôles à l'exportation, ou encore à des nationalisations ou expropriations de biens privés.

Si certaines situations perduraient dans le temps, cela pourrait avoir pour conséquence la dégradation de la génération de *cash flows* et donc la nécessité de pratiquer des dépréciations sur certaines participations ou *goodwills*.

Ainsi, en 2025, en Turquie, l'économie du pays reste qualifiée d'hyperinflationniste, avec une croissance de l'indice des prix supérieure à 30% (cf. note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### Gestion du risque

Dans sa stratégie de développement géographique, le Groupe sélectionne ses pays d'implantation avec attention. Comme expliqué en introduction du document d'enregistrement universel, la stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays matures, générateurs de *cash flows* plus réguliers (ils représentent ainsi 60% du chiffre d'affaires du Groupe, et près de 60% de son EBITDA en 2025), et dans des pays émergents offrant d'importants potentiels de croissance à plus long terme mais pouvant connaître des fluctuations de marché plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. D'autre part, le Groupe se tient informé, grâce à ses équipes locales, de la situation politique et économique des pays où il est implanté, afin de réagir au plus vite en cas de changements réglementaires, diplomatiques ou économiques défavorables, et il maintient des relations régulières avec les autorités diplomatiques et les ministères de tutelle concernés.

(1) Risque élevé.

## 2.1.2 Risques liés aux ressources

### 2.1.2.1 Risques d'indisponibilités des matières premières

#### Description du risque

Pour ses approvisionnements en calcaire, marne et granulats, le Groupe dispose de réserves foncières, de concessions et d'autorisations d'exploitation. Il achète également sur certains marchés, auprès de fournisseurs extérieurs, certaines de ces matières premières ainsi que des compléments tels que le laitier de hauts-fourneaux (issu des aciéries), les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou le gypse synthétique.

Néanmoins, si les carrières exploitées directement par le Groupe venaient à cesser leurs activités du fait d'une remise en cause de sa maîtrise foncière, de ses concessions ou de ses autorisations d'exploitation ou si les fournisseurs concernés venaient à cesser leurs activités ou étaient amenés à cesser ou réduire la production de ces matières premières, le Groupe serait alors contraint d'assurer son approvisionnement à un coût qui pourrait s'avérer plus élevé et pourrait ne pas être en mesure de répercuter la totalité de cette hausse des coûts sur les prix ou de rechercher des matières premières de substitution.

#### Gestion du risque

La garantie des approvisionnements en matériaux des usines du Groupe passe par une gestion rigoureuse des réserves et exploitations des carrières. Une organisation spécifique internalisée et dédiée à ces besoins permet la maîtrise des matières premières par le concours des spécialistes et experts géologues, mineurs et environnementalistes.

De la reconnaissance géologique ou géochimique à la détermination des qualités intrinsèques des matériaux, de la modélisation informatique du gisement à la simulation des exploitations et à la réalisation des extractions et réaménagements, le Groupe se réfère aux meilleures techniques disponibles. Ainsi, l'étude et le suivi des gisements permettent d'en suivre les équilibres chimiques et de vérifier en permanence la pérennité à long terme des approvisionnements des usines.

Selon les pays, la maîtrise des terrains passe par l'acquisition ou le contrat d'usage avec les propriétaires qui peuvent être l'État lui-même. Cette étape intervient après la connaissance approfondie du sous-sol réalisée par sondages électriques, géophysiques ou destructifs.

Enfin, le Groupe développe ses activités de recyclage des matériaux de déconstruction (bétons, granulats) afin de diminuer son exposition aux approvisionnements traditionnels.

### 2.1.2.2 Risques de sensibilité aux fournitures et coûts énergétiques

#### Description du risque

Les activités de production du Groupe, et en particulier l'activité cimentière, consomment une grande quantité d'énergie thermique et électrique, qui représente une part importante de ses charges opérationnelles (près de 40% des coûts de revient dans l'activité Ciment). Des hausses ou des variations significatives du prix des ressources énergétiques peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe et ses résultats en cas de non-possibilité de refacturation à ses clients.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe s'approvisionne dans chaque pays auprès de producteurs locaux et ne dispose pas toujours de solution de fourniture alternative. Cette situation peut entraîner des ruptures de fourniture d'électricité ou des augmentations de prix.

Pour son approvisionnement en énergie thermique, le Groupe peut acheter des combustibles fossiles sur les marchés internationaux et être ainsi exposé aux variations de cours de ces matières.

#### Gestion du risque

Lorsque le Groupe considère que le risque d'approvisionnement électrique est significatif ou élevé, il met en place des solutions de production autonome, comme par exemple en Inde, avec l'installation de centrales électriques privées, ainsi que de centrales solaires couvrant une partie des besoins énergétiques, ou bien des systèmes de récupération de la chaleur fatale (*Waste Heat Recovery*).

En ce qui concerne les combustibles, le Groupe a d'une part adapté son outil industriel pour disposer, dans la mesure du possible, d'une faculté de choix du combustible, et procède d'autre part à des achats à terme permettant de lisser les effets des variations des cours des combustibles. Par ailleurs, il développe une politique visant à favoriser l'utilisation de combustibles de substitution qui sont une valorisation de déchets locaux évitant ainsi leur mise en décharge.

Enfin, dans la plupart de ses marchés, le Groupe a été en mesure de refacturer l'inflation des coûts énergétiques à ses clients, même quand ces coûts ont parfois doublé, comme ce fut le cas suite à la crise russo-ukrainienne de 2022.

## 2. Facteurs de risques et contrôle interne

Risques opérationnels

### 2.1.3 Risques liés aux marchés de la construction

#### Description du risque

Les produits et services vendus par le Groupe, et principalement le ciment, le béton et les granulats, sont utilisés pour la construction de bâtiments industriels, commerciaux ou de logements, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure. Le dynamisme de la demande des produits et services vendus par le Groupe dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché et de leurs évolutions et d'éléments économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation, la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant) et les taux de croissance respectifs de ces paramètres, mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton).

Par ailleurs, le risque d'accroissement des capacités de la concurrence est évalué dans ce poste.

L'activité du Groupe exercée dans le secteur des matériaux de construction connaît également des fluctuations saisonnières qui dépendent à la fois des conditions climatiques et des habitudes de chaque marché, notamment sur les marchés des pays développés (USA, Europe). En effet, la demande de matériaux de construction est directement influencée par les aléas climatiques exceptionnels (grands froids, pluie ou neige abondante, etc.) qui pourraient avoir une incidence sur l'utilisation normale des matériaux sur les chantiers, particulièrement au cours des périodes d'activité intenses du secteur de la construction. L'activité de construction peut également être pénalisée par la hausse soudaine des taux d'intérêt.

#### Gestion du risque

Pour limiter le risque de cyclicité économique ou climatique sur un marché donné, le Groupe a adopté une stratégie de développement géographique (détaillée en introduction du Document d'Enregistrement Universel) visant à conjuguer les investissements dans des pays développés et dans des pays émergents contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. De plus, en optant pour une offre de biens et services multisecteurs (privé, public), le Groupe a diversifié son exposition.

Enfin, le Groupe a mis en place une organisation lui permettant de répondre aux risques de marché à travers :

- des revues régulières et détaillées des activités au niveau des divisions et au niveau Groupe ;
- la responsabilisation décentralisée des divisions locales au plus près du terrain afin d'apporter des réponses rapides aux évolutions de marché.

### 2.1.4 Risques liés à des défauts de qualité des produits

#### Description du risque

Le groupe Vicat commercialise des matériaux de construction utilisés pour la fabrication d'ouvrages de tous types, que ce soit pour la construction d'habitations ou bien pour réaliser des infrastructures. Un défaut de qualité du produit lié à un dysfonctionnement dans le processus de fabrication ou de contrôle pourrait avoir des impacts importants sur un ou plusieurs ouvrages de construction, entraînant des conséquences financières potentiellement lourdes.

#### Gestion du risque

Les produits fabriqués par le Groupe font l'objet de nombreux contrôles tout au long du processus de production. Par ailleurs, le Groupe procède à la vérification de la conformité des produits aux normes applicables sur les marchés où ils sont commercialisés.

Enfin, le Groupe dispose d'une police d'assurance de responsabilité civile d'un montant garanti de 175 millions d'euros, souscrite auprès d'assureurs de premier rang couvrant les éventuels dommages sur des défauts de qualité produit. L'ensemble des filiales du Groupe est assuré par la « police Groupe » après épuisement en garantie et en capitaux des polices locales obligatoires.

## 2.2 Risques liés à la responsabilité environnementale (1)

### Description du risque

Le Groupe doit se conformer à de nombreuses dispositions réglementaires qui diffèrent selon les pays d'implantation. En particulier, il est soumis à des réglementations internationales, nationales et locales strictes relatives aux émissions de gaz à effet de serre, à l'exploitation de carrières, de centrales à béton ou de cimenteries, ou pour prendre en compte les conséquences du changement climatique. La pérennité de toute exploitation dépend du respect de ces contraintes législatives et réglementaires. Si le Groupe ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, il pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamné au paiement d'amendes.

Par ailleurs, les activités du Groupe pourraient accidentellement avoir un impact sur l'environnement, se matérialisant par une pollution des sols, de l'air ou de l'eau, ou bien posant un risque sur la biodiversité. De ce fait, des investissements pourraient s'avérer nécessaires dans des outils de contrôle ou des modifications d'équipements existants pour limiter l'impact environnemental, exposant le Groupe dans le cas contraire à des sanctions civiles ou pénales.

### Gestion du risque

Le Groupe mène de façon permanente des actions afin de prévenir et limiter ces risques, notamment autour des axes suivants : projets innovants visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, insertion des carrières dans leur environnement et préservation de la biodiversité, choix optimisé des sources d'énergie avec une part croissante accordée aux combustibles de substitution et aux déchets, gestion, recyclage et réduction des eaux nécessaires à la production. Au-delà du contexte réglementaire, l'ambition du Groupe est de s'insérer dans les territoires où il opère et de préserver l'environnement.

Le Groupe s'est attaché à mettre en place une veille documentaire active à tous les niveaux de son organisation, nourrie entre autres des travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Comme exposé en introduction et dans le Chapitre 3 sur le rapport de durabilité, le Groupe intègre pleinement les enjeux climatiques dans sa politique industrielle et d'innovation. Il a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il intègre également les nouvelles réglementations normalisant la construction, comme la RE2020 en France, en développant de nouveaux produits bas carbone répondant aux critères de ces normes.

(1) Risque élevé.

## 2. Facteurs de risques et contrôle interne

Risques juridiques

### 2.3 Risques juridiques

#### 2.3.1 Risques réglementaires, normatifs et de non-respect de la fiscalité

##### Description du risque

Au-delà des risques réglementaires liés au respect de l'environnement mentionnés précédemment, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'être impliquées dans un certain nombre de procédures de nature judiciaire, administrative, fiscale ou arbitrale dans le cours normal de leurs activités. À titre d'exemple, l'évolution des lois et réglementations ainsi que le développement croissant d'associations locales s'opposant au développement de l'industrie cimentière ou à l'exploitation des carrières sont susceptibles de générer des recours et, le cas échéant, des contentieux administratifs.

Par ailleurs, le Groupe est susceptible, notamment dans les pays émergents, d'être confronté à des situations de nature discriminatoire ou d'absence de traitement juste et équitable ou de distorsion de concurrence du fait d'actions ou de l'inaction des autorités étatiques.

Enfin, la complexité des normes fiscales peut aboutir dans certains pays à des redressements significatifs en cas de désaccord sur l'interprétation des réglementations locales.

Voir également la section 7.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du Chapitre 7 du présent document.

##### Gestion du risque

Le Groupe a mis en place une veille réglementaire et fiscale, un système de contrôle interne dont l'un des objectifs est la conformité aux lois et règlements, et une organisation dont les acteurs sont la Direction juridique du Groupe, la Direction fiscale du Groupe, les différents départements juridiques et fiscaux en filiales et l'Audit Interne du Groupe. Quand les sujets sont complexes, le Groupe peut faire appel à des conseils externes de premier rang afin de trouver des solutions conformes au droit local.

#### 2.3.2 Risques éthiques ou de corruption

##### Description des risques

Le groupe Vicat est présent dans un certain nombre de pays où le risque de corruption peut être perçu comme important, comme souligné par le classement de l'ONG Transparency International. Ainsi, cinq des pays d'implantation sont classés au-delà de la 100<sup>e</sup> place dans ce classement. Les pratiques non éthiques ou non conformes aux lois et règlements applicables de la part de ses représentants ou collaborateurs pourraient exposer le Groupe à des sanctions pénales et civiles et porter atteinte à son image.

Des fraudes internes ou externes pourraient également se produire localement dans les filiales où le Groupe est implanté.

##### Gestion des risques

Afin de satisfaire à son éthique et aux obligations prescrites par la loi, le groupe Vicat met en œuvre un programme de lutte contre la corruption comprenant : un Code de conduite anticorruption, des procédures de contrôle des activités opérationnelles (dont la politique cadeaux et la procédure de contrôles comptables anticorruption), une organisation interne destinée à contrôler les politiques et procédures, un dispositif d'alerte interne, des actions de formation et de sensibilisation du personnel, des administrateurs et des tiers, ainsi que des outils et procédures d'évaluation des tiers et de prévention et de gestion des risques liés aux sanctions internationales (voir section 3.12 « Conduite des affaires » du chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel). Le groupe Vicat s'engage à protéger le lanceur d'alerte dans son statut : ce dernier ne peut être ni sanctionné, ni licencié, ni discriminé du fait de son statut. Toutes les alertes sont traitées et se traduisent par l'adoption de mesures appropriées. Avec ce dispositif, le Groupe répond aux attentes de la loi française dite loi Sapin 2.

Le Groupe a également mis en place un système de contrôle interne et d'audit interne visant, si une fraude venait à se produire, à la détecter et y remédier.

En cas de fraude avérée, des mesures disciplinaires voire judiciaires sont prises contre le ou les responsables.

## 2.4 Risques financiers

### 2.4.1 Risques de change

Le Groupe opère dans un cadre international au travers de filiales implantées localement qui comptabilisent à ce titre leurs opérations dans différentes devises étrangères. Le Groupe est en conséquence exposé à des risques de conversion et à des risques de change.

#### 2.4.1.1 Risque de conversion

Les comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) exprimés dans leur devise fonctionnelle sont convertis en euros, « la monnaie de présentation », pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe. La fluctuation du cours de change de ces devises contre l'euro se traduit par une variation positive ou négative en contre-valeur euro des comptes de résultat et des bilans des filiales dans les comptes consolidés. L'incidence de la fluctuation des cours de change sur la conversion des comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) sur le bilan et le compte de résultat est développée aux sections 6.2 « Examen de la situation financière et du résultat » et 6.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document.

#### 2.4.1.2 Risque de change opérationnel et financier

Description du risque	Gestion du risque
<p>L'activité des filiales consistant, pour l'essentiel, à produire et à vendre localement dans leur devise fonctionnelle, le Groupe considère que son exposition actuelle et future au risque de change est globalement faible.</p> <p>Le Groupe peut également être exposé au risque de change dans le cadre de ses financements internes et externes.</p>	<p>Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont limitées et le plus souvent couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises.</p> <p>L'endettement financier brut du Groupe est principalement porté par Vicat SA et libellé en euro. De plus, les financements intra-groupe sont généralement prêtés aux filiales (ou empruntés) dans leur devise fonctionnelle et la couverture est portée par la maison mère.</p> <p>Le Groupe reste exposé dans certains pays où il n'y a pas de marché de couverture (devise non convertible) ou pas de marché suffisamment liquide.</p>

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	USD	EUR	CHF
Créances clients et autres créances	70 753	8 958	0
Dettes fournisseurs	(19 976)	(12 298)	(3)
Dettes financières	(2 457)	0	(49 464)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>48 320</b>	<b>(3 840)</b>	<b>(49 467)</b>
Couvertures	23 290	1 328	49 423
<b>Position nette après gestion</b>	<b>71 610</b>	<b>(2 512)</b>	<b>(44)</b>

Une part importante des positions non couvertes correspond à des marchés pour lesquels la liquidité n'est pas suffisante pour réaliser des opérations de couvertures. Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de dix pour cent du dollar américain, n'est pas matériel.

## 2. Facteurs de risques et contrôle interne

Risques financiers

### 2.4.2 Risque de taux d'intérêt

#### Description du risque

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition au risque de taux d'intérêt correspond à deux risques.

Risques de cours, pour les éléments d'actif et de passif financiers à taux fixe  
Lorsque le Groupe contracte une dette à taux fixe, il s'expose à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt.

Risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable  
Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. Les variations de taux d'intérêt influent directement sur les flux de produits ou de charges futurs du Groupe.

#### Gestion du risque

L'exposition au risque de taux d'intérêt est gérée, d'une part en combinant dettes à taux fixe et dettes à taux variable, et d'autre part en limitant le risque de fluctuation des taux variables par recours à des instruments de couverture (caps : plafonds de taux et cross currency swap) ainsi que par des excédents de trésorerie à court terme également rémunérés à taux variable. Le Groupe s'abstient de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers. Ce type d'instruments est exclusivement dédié à la réalisation de couvertures économiques.

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôt <sup>(1)</sup>	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôt <sup>(2)</sup>
Impact d'une variation de +100 bps de taux d'intérêt	(692)	(3 761)
Impact d'une variation de -100 bps de taux d'intérêt	1 330	2 915

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe négatif correspond à une baisse de la dette.

## 2.5 Contrôle interne et couverture des risques

### Les acteurs

Direction générale  
 Directions opérationnelles  
 Direction financière  
 Contrôle de gestion Groupe  
 Direction juridique et assurances  
 Direction compliance, sûreté et audit interne

### Les outils

Procédures et Plans de continuité d'activité  
 Outils de traitement de l'information et règles de gestion  
 Contrôles comptables  
 Pilotage de la performance  
 Polices d'assurance Groupe  
 Procédures de lutte contre la corruption et Guide du Contrôle Interne

2.

### 2.5.1 Contrôle interne comme outil de prévention des risques

La politique de prévention des risques fait partie intégrante de la politique industrielle du Groupe. Elle est du ressort de chacun des responsables opérationnels, par pays ou type de métiers, et repose notamment sur le choix de fournisseurs de premier rang pour les investissements industriels, sur la constitution de stocks de sécurité, sur la mise en place de procédures de suivi et de prévention des risques, et sur une politique de formation.

Le Groupe porte une attention particulière aux questions de contrôle interne dans les pays où il est implanté. Il met ainsi en place des procédures ou des processus au niveau de chaque filiale opérationnelle pour prendre en compte les spécificités des marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces procédures et processus font l'objet d'examen périodiques par l'Audit Interne et les commissaires aux comptes des différentes sociétés du Groupe.

#### 2.5.1.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Selon le Code de référence de l'AMF, auquel la Société a choisi de se référer, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Président Directeur Général ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ce dispositif consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il doit lui permettre également de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est la société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement.

#### 2.5.1.2 Acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur une organisation interne adaptée à chaque activité du Groupe et caractérisée par une forte responsabilisation du management opérationnel par la Direction Générale. Les principaux acteurs du contrôle interne dans le Groupe sont :

- la Direction financière Groupe, chargée d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe, et de veiller à leur bonne application ;
- le contrôle de gestion rattaché aux Directions générales des différentes activités et fonctionnellement à la Direction du contrôle de gestion Groupe ;
- les contrôleurs financiers détachés par la Direction du Groupe dans chacun des pays d'implantation du Groupe de façon à renforcer le système d'information financière et à permettre ainsi aux responsables du Groupe de contrôler le déroulement des opérations ;
- les différentes Directions fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence ;
- l'Audit interne rattaché au Directeur de la Compliance, Sûreté et Audit Interne. Ce dernier dépend directement du Président Directeur Général.

L'Audit interne mène ses travaux, conformément à un plan d'audit annuel visant à couvrir les principaux risques identifiés au sein de l'entreprise, notamment ceux relatifs à l'information comptable et financière et aux risques de fraude. Les travaux d'audit font l'objet de rapports détaillés présentés à la Direction générale et au Comité d'Audit. Ils incluent la liste des éventuels dysfonctionnements constatés et les recommandations proposées pour y remédier.

En outre, dans certaines filiales, un ou plusieurs collaborateurs occupent, à temps plein ou à temps partiel, la fonction de responsable du contrôle interne. À ce titre, ils sont chargés de l'évaluation des procédures en place et de leur application. Ils peuvent mener des missions dans d'autres filiales et coordonnent également le suivi des recommandations émises par les auditeurs externes et l'Audit Interne.

## 2. Facteurs de risques et contrôle interne

Contrôle interne et couverture des risques

### 2.5.1.3 Description des composantes du contrôle interne

Le Groupe met en œuvre au niveau de ses filiales, des procédures et modes opératoires relatifs notamment à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et prenant en compte les risques inhérents à chacun des métiers et marchés sur lesquels le Groupe est présent, dans le respect des directives et règles communes définies par le Groupe.

#### Guide du contrôle interne

Un guide du contrôle interne a été diffusé à l'ensemble du management opérationnel et des équipes administratives et financières du Groupe. Il présente les obligations légales et les définitions en matière de contrôle interne et pose les bases et principes à respecter pour assurer les meilleures garanties d'un contrôle interne de qualité.

#### Outils de traitement de l'information

En termes d'outils de traitement de l'information, le Groupe pilote et contrôle le déroulement de ses activités industrielles (notamment approvisionnements, production, maintenance), commerciales (ventes, expéditions et crédit clients), et les retranscrit en informations comptables à l'aide de progiciels intégrés reconnus comme des standards du marché ou d'applications spécifiques développées par la Direction des systèmes d'information du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe a engagé depuis plusieurs années une modernisation progressive de ses systèmes d'information visant à harmoniser les outils utilisés, renforcer la sécurité et la rapidité du traitement des données et des transactions sur un socle technique uniformisé, développer des pôles d'expertise partagés, et faciliter l'intégration des nouvelles entités. Cette refonte porte d'une part sur les infrastructures techniques, et d'autre part sur les processus transactionnels et les applications supportant ces processus. Elle a conduit le Groupe à mettre en place le progiciel de gestion intégré SAP, initialement en France, puis dans d'autres pays du Groupe (Suisse, Brésil, Inde), avec la nouvelle génération d'outils SAP S/4 Hana.

Le Groupe a également décidé dans sa feuille de route informatique de concentrer le choix des ERP sur deux outils à moyen terme : SAP S/4 Hana pour les pays majeurs en termes d'activité, et Microsoft Dynamics 365 Business Central pour les autres.

#### Système de pilotage

La Société dispose d'un système de pilotage par la Direction générale et les Directions fonctionnelles concernées, permettant une prise de décision éclairée et rapide. Ce système comprend :

- des rapports quotidiens de production des usines ;
- des revues d'activité hebdomadaires par les Directions opérationnelles (pays ou filiale) ;
- des revues mensuelles opérationnelles et financières (performances usines, tableaux de bord industriels, commerciaux et financiers) menées par la Direction générale avec les responsables pays, la Direction financière du Groupe et le contrôle de gestion Groupe ;
- des arrêtés mensuels des résultats consolidés décomposés par pays et par branches d'activité, rapprochés du budget ;
- des situations mensuelles consolidées de trésorerie et d'endettement, décomposées par pays et par branches d'activité ;
- des prévisions de résultats régulières permettant d'anticiper les éventuelles déviations de résultat, et de prendre les mesures correctrices ;
- des visites régulières du Président Directeur Général dans l'ensemble des filiales au cours desquelles lui sont présentés les résultats et le déroulement des opérations commerciales et industrielles, lui permettant d'évaluer la mise en œuvre des directives, de faciliter les échanges et la prise de décision.

#### Procédures de lutte contre la corruption

Le groupe Vicat a mis en œuvre un programme de lutte contre la corruption comprenant un Code de conduite, des procédures de contrôle des activités opérationnelles, une organisation interne destinée à contrôler les politiques et procédures, un dispositif d'alerte interne ainsi que des actions de formation et de sensibilisation des administrateurs, du personnel et des tiers (voir également Chapitre 3, section 3.12). En outre, des outils et procédures d'évaluation des tiers ont été mis en place pour vérifier que les contreparties du Groupe ne sont pas soumises à des sanctions internationales.

## 2.5.2 Couverture des risques et assurance

Le Groupe dispose de « polices Groupe », souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Ces polices ont vocation à couvrir l'ensemble des filiales du Groupe, sous réserve du respect des législations locales.

Pour améliorer la protection de ses actifs, le Groupe a procédé, avec l'assistance d'assureurs et d'experts, à une analyse des risques et des moyens de prévention. Le Groupe a engagé une politique identique pour les risques liés à la responsabilité civile.

### 2.5.2.1 Dommages aux biens

Les actifs du Groupe sont assurés contre les risques d'incendie, d'explosion, d'événements naturels et de bris de machines. La garantie des risques liés aux pertes d'exploitation est souscrite pour l'activité cimentière et papetière. Cette assurance est en ligne avec les pratiques de l'industrie cimentière.

La souscription d'une garantie de 250 millions d'euros par sinistre incluant les pertes d'exploitation, avec les sous-limitations et exclusions traditionnelles du marché, résulte d'une étude des sinistres possibles.

Les grands sites industriels sont soumis à des visites régulières, conduites par des ingénieurs préventionnistes et des représentants des assureurs du Groupe. Cette prévention intervient dès les phases de conception pour la réalisation des nouveaux ateliers stratégiques.

La mise en œuvre de leurs recommandations fait l'objet d'un suivi visant à limiter la probabilité de survenance de sinistres.

L'ensemble du Groupe dispose également de polices d'assurances classiques pour ses parcs de véhicules à moteur ainsi que pour les transports privés ou publics par voies terrestres, maritimes et fluviales de ses marchandises et d'autres biens.

### 2.5.2.2 Responsabilité civile

Le plafond de garantie de la police d'assurance de responsabilité civile est de 175 millions d'euros. L'ensemble des filiales du Groupe est assuré par la « police Groupe » après épuisement en garantie et en capitaux des polices locales obligatoires.

Les garanties des polices d'assurances de responsabilité civile générale sont souscrites, tant en France qu'à l'étranger, pour des montants en rapport avec les activités et les considérations économiques locales.

Le risque de responsabilité civile environnementale est pris en compte dans chaque pays.

Les dirigeants et mandataires sociaux du Groupe ainsi que les bénéficiaires de délégations de pouvoirs sont assurés dans le cadre d'une police responsabilité civile « mandataires sociaux », dont l'objet est de prendre en charge les conséquences pécuniaires des réclamations présentées par un tiers pour des fautes engageant leur responsabilité civile personnelle, individuellement ou collectivement.

En 2025, le coût total des assurances sur les principaux risques gérés *via* les polices Groupe est de l'ordre de 3,8 pour mille du chiffre d'affaires.

Les éléments précisés ci-dessus sont donnés à titre d'illustration à une période donnée. La politique d'assurance Groupe est susceptible de modification en fonction des conditions du marché de l'assurance, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

↳ des émissions de CO<sub>2</sub> à

**572 kg net/t.cem. eq.**

↳ des émissions de poussière à

**50 g/t. clinker**

↳ des taux de fréquence  
des accidents du travail  
avec arrêt à

**3,33**

# Rapport de durabilité

# 3.

<b>3.1</b>	Informations générales (ESRS 2)	50	<b>3.10</b>	Impacts sur les communautés (ESRS S3)	148
<b>3.2</b>	Taxinomie européenne	62	<b>3.11</b>	Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	159
<b>3.3</b>	Changement climatique (ESRS E1)	70	<b>3.12</b>	Conduite des affaires (ESRS G1)	162
<b>3.4</b>	Lutte contre la pollution (ESRS E2)	88	<b>3.13</b>	Annexes	171
<b>3.5</b>	Ressources hydriques (ESRS E3)	95	<b>3.14</b>	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	180
<b>3.6</b>	Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)	103			
<b>3.7</b>	Ressources et économie circulaire (ESRS E5)	112			
<b>3.8</b>	Effectifs du Groupe (ESRS S1)	120			
<b>3.9</b>	Travailleurs dans la chaîne de valeur (ESRS S2)	144			

### 3.1 Informations générales (ESRS 2)

#### 3.1.1 Base générale pour l'élaboration du rapport de durabilité [BP-1/BP-2]

Le rapport de durabilité a été préparé sur une base consolidée. Le périmètre du présent rapport de durabilité couvre l'ensemble des activités du groupe Vicat. Le périmètre de consolidation utilisé par le Groupe pour son rapport de durabilité n'inclut, pour les informations quantitatives, que les sociétés en intégration globale financière (voir chapitre 7.1 du document d'enregistrement universel), à l'exception des exclusions de périmètre des indicateurs suivants :

- chapitre Effectifs du Groupe :
  - indicateur S1-6 (effectifs) : exclusion d'une acquisition récente représentant moins de 5% des effectifs totaux,
  - indicateur S1-14 (santé sécurité) et S1-16 (ratio d'écart salarial) : exclusion des acquisitions de l'exercice et d'un groupe de sociétés représentant moins de 10% des effectifs totaux,
  - indicateur S1-16 (ratio de rémunération) : indicateur calculé uniquement sur 82% du périmètre France, excluant les autres pays du Groupe, les acquisitions de la période, et un groupe de sociétés ;
- chapitre Conduite des Affaires, indicateur G1-6 (délais de paiement) : l'indicateur exclut le Kazakhstan en raison de difficultés d'obtention des données.

De plus, le périmètre n'inclut pas les impacts, notamment climat (sauf à travers l'évolution éventuelle de scope 3 des entités consolidées), des titres de participation non consolidés, ni des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans la note 23 des Notes annexes aux comptes consolidés au chapitre 7 du document d'enregistrement universel.

Les informations concernant la chaîne de valeur ont été incluses quand cela a été possible (par exemple concernant les émissions de CO<sub>2</sub> équivalent de scope 3). Quand cela n'a pas été le cas, des indications sur cette absence d'information ont été incluses dans la section du rapport concerné. Le Groupe utilise dans ce domaine la possibilité offerte par le règlement CSRD permettant d'inclure les informations précises de la chaîne de valeur à partir de la quatrième année de publication. Le Groupe va dans les prochains exercices de reporting affiner les définitions des parties prenantes amont et aval pour clairement identifier le périmètre de la chaîne de valeur, avant d'identifier précisément les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) correspondants.

Le rapport de durabilité a été préparé, malgré les incertitudes mentionnées ci-après, suivant les exigences de la Directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) en accord avec les ESRS adoptés par la Commission européenne en juillet 2023 et transposés en droit français par l'ordonnance publiée au Journal officiel le 7 décembre 2023. Le Groupe a utilisé l'option d'omettre volontairement l'information concernant les objectifs de décarbonation en valeur absolue pour des raisons de confidentialité des affaires. La liste complète des ESRS reportés et des omissions volontaires est incluse en annexe. À noter que cette liste n'inclut pas les points d'information suivants

pour lesquels la réglementation permet un décalage de reporting d'une ou plusieurs années comme par exemple :

- les effets financiers anticipés des risques et opportunités significatifs de l'entreprise sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme (SBM-3-09), notamment ceux liés aux ESRS environnement ;
- les indicateurs concernant la catégorie des non employés dans les effectifs propres (ESRS S1).

Les informations incluses par référence sont :

- la description précise des organes de direction et de supervision du Groupe (GOV-1, DP 23), et le détail des systèmes d'incitation (GOV-3, DP 29), où il convient de se référer au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel ;
- la description des activités du Groupe (SBM-1, DP 40), où il convient de se référer au chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel.

L'établissement du rapport de durabilité implique parfois des estimations et hypothèses, notamment en ce qui concerne :

- les émissions de gaz à effet de serre de scope 3 (estimées) (voir chapitre « Changement climatique ») ;
- certaines émissions atmosphériques (voir chapitre « Lutte contre la Pollution ») ;
- les consommations d'eau de certains sites de production, quand les réglementations locales n'imposent pas des mesures continues ou strictes (voir chapitre « Ressources hydriques »).

Parmi les jugements clés figurent également les seuils d'établissement des impacts, risques et opportunités, qui sont indiqués ci-après dans la section « Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importants ».

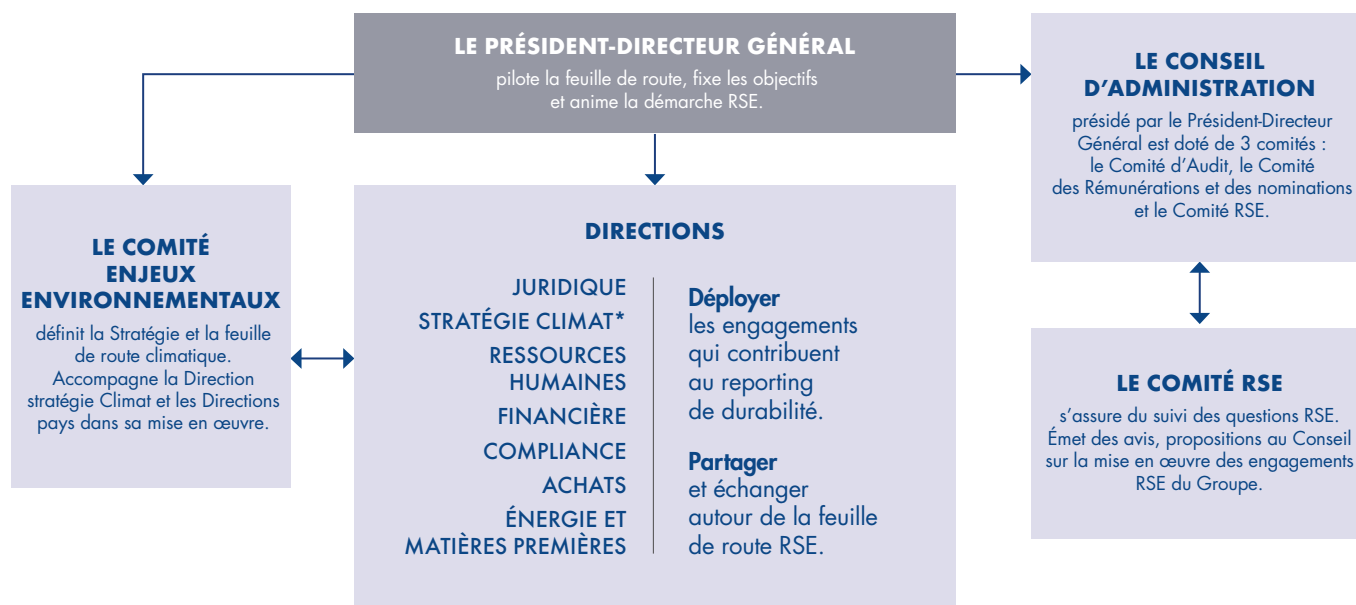
Les estimations et hypothèses sont et seront revues régulièrement, dès que les circonstances le justifient, *a minima* à chaque clôture, et les éléments concernés actualisés en conséquence, notamment via la réalisation de comparaisons sectorielles. Le Groupe ne considère pas avoir d'estimations présentant un haut degré d'incertitude. L'information de durabilité que le Groupe a intégrée dans ce rapport ne fait pas référence à d'autres obligations réglementaires de reporting.

Enfin, le Groupe a procédé aux corrections suivantes des indicateurs 2024 :

- chapitre Ressources hydriques : une correction liée à un changement de méthode a été apportée sur le montant total des prélèvements d'eau ;
- chapitre Taxinomie : le chiffre d'affaires N-1 relatif à l'activité Ciment a été réintégré dans le montant aligné du fait d'un changement de méthode d'analyse sur le critère DNSH Pollution.

### 3.1.2 Rôle des organes d'administration et des instances dirigeantes [GOV-1]

L'engagement du groupe Vicat à répondre aux enjeux en matière de durabilité s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants à tous les niveaux du Groupe et au plus haut niveau de l'organisation.



\* dirigée par le Chief Climate Officer.

#### Informations sur la composition et la diversité des membres des organes d'administration et de direction

Le chapitre 5 sur le gouvernement d'entreprise du présent document d'enregistrement universel fournit le détail précis de la composition du Conseil d'Administration de la Société et des organes de gouvernance, en termes de diversité, d'expertise, de fonctionnement et de rémunération. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres (y compris deux représentants des salariés) nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de quatre ans. Cinq administrateurs sont indépendants, selon les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middledent et le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Comme indiqué dans sa Charte, le Conseil d'Administration est composé de personnalités aux compétences complémentaires qui détiennent une connaissance du secteur d'activité, une connaissance spécifique des métiers, une expérience technique, y compris en matière de durabilité, et/ou des compétences en gestion et dans les domaines financiers. Chaque membre du

Conseil d'Administration est sélectionné en fonction de sa disponibilité et de son intégrité. Chaque administrateur bénéficie à sa nomination ou au cours de son mandat de formations aux métiers du Groupe et aux enjeux sur lesquels il aura à délibérer, notamment ceux relatifs à la stratégie de durabilité du Groupe.

Les membres du Conseil d'Administration apportent une variété d'expériences professionnelles et de compétences complémentaires à l'entreprise (voir chapitre 5 du document d'enregistrement universel, Rapport sur le gouvernement d'entreprise, section 5.2.1.3).

Le Conseil d'Administration comprend trois comités : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et Nominations et le Comité RSE. Ces organes jouent leur rôle dans l'appréciation des risques et opportunités de durabilité, y compris ceux liés au climat et à la décarbonation des activités, sujets systématiquement présentés à chaque Conseil d'Administration.

### 3. Rapport de durabilité

Informations générales (ESRS 2)

Pour piloter ces sujets, le Président-Directeur Général a installé quatre comités opérationnels trimestriels qu'il préside : le Comité des Enjeux Environnementaux (incluant notamment le *Chief Climate Officer*, le Directeur Général Adjoint en charge des Finances, le Directeur Juridique, le Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie), le Comité *Compliance* et Audit (incluant le Directeur *Compliance* et Audit, le Directeur Juridique, le Directeur Général Adjoint en charge des finances), le Comité Santé Sécurité au Travail/Ressources Humaines (incluant notamment le DGA en charge des Ressources Humaines, le Directeur Juridique, le Directeur Assurances) et le Comité Cybersécurité/Digital (incluant le *Chief Digital Officer*, le DGA en charge des Finances, le Directeur Juridique, le DGD en charge de la Stratégie). Ces comités pilotent les actions du Groupe dans leurs domaines. Ces comités sont composés d'experts internes qui fournissent un suivi des différents enjeux de durabilité, par le biais d'indicateurs précis. En cas de besoins de formation, ceux-ci sont identifiés et programmés par la Direction de la formation.

Ces comités opérationnels trimestriels, présidés par le Président-Directeur Général, animent les thématiques telles que le climat, la conformité, la santé et sécurité au travail, la cybersécurité et le digital. En ce qui concerne la réalisation de la diligence raisonnable, le Comité *Compliance* et Audit analyse les points prioritaires en matière de conformité, y compris l'évaluation des tiers à risque et les risques de corruption et de fraude. Le Conseil d'Administration du groupe Vicat évalue les impacts, les risques et les opportunités lorsqu'il supervise la stratégie, les décisions sur les transactions majeures et le processus de gestion des risques, notamment au travers du Comité RSE. Les Directions opérationnelles dépendent également d'une feuille de route de durabilité, elles contribuent à la mise en œuvre des engagements RSE et sont impliquées dans la préparation du rapport de durabilité du groupe Vicat.

#### Information fournie aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ceux-ci (GOV-2)

Le Conseil d'Administration et ses trois comités sont systématiquement tenus informés des risques, opportunités et impacts matériels en lien avec l'organisation et ses activités par la Direction générale et ses comités opérationnels. Ils examinent les mesures d'atténuation ou d'adaptation aux effets du changement climatique, les actions RSE et les indicateurs financiers et extra-financiers liés à la durabilité.

Les comités opérationnels trimestriels, présidés par le Président-Directeur Général, animent les thématiques telles que le climat, la conformité, la santé et sécurité au travail, la cybersécurité et le digital. En ce qui concerne la réalisation de la diligence raisonnable, le Comité *Compliance* et Audit analyse les points prioritaires en matière de conformité, y compris l'évaluation des tiers à risque et les risques de corruption et de fraude. Le Conseil d'Administration du groupe Vicat évalue les impacts, les risques et les opportunités lorsqu'il supervise la stratégie, les décisions sur les transactions majeures et le processus de gestion des risques. Les Directions opérationnelles dépendent également d'une feuille de route de durabilité, elles contribuent à la mise en œuvre des engagements RSE et sont impliquées dans la préparation du rapport de durabilité du groupe Vicat.

#### Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

La politique de rémunération de la Direction générale du groupe Vicat inclut des critères de performance liés aux résultats économiques, commerciaux et industriels ainsi qu'aux résultats de durabilité qui concernent l'environnement, la santé et la sécurité au travail, l'égalité homme-femme, l'inclusion, la diversité, la formation et l'engagement. Les rémunérations variables sont fixées en fonction de l'atteinte de ces objectifs. Pour plus d'information, il convient de se référer au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel.

### 3.1.3 Déclaration sur la diligence raisonnable [GOV-4]

Le groupe Vicat a intégré la diligence raisonnable à sa gouvernance, sa stratégie et son modèle d'affaires, bien qu'il ne soit pas soumis à l'obligation d'un plan de vigilance tel que défini par la loi française de 2017. Il a mis en place une cartographie des risques environnementaux et de ressources humaines, ainsi que des procédures d'évaluation régulière des situations de ses filiales, sous-traitants et fournisseurs. Pour renforcer l'efficacité de ces mesures, le Groupe a instauré un mécanisme d'alerte et un dispositif de suivi des actions mises en œuvre. En outre, le Groupe a initié des évaluations RSE avec la société EcoVadis en 2024 lui permettant d'évaluer ses fournisseurs sur des problématiques sociales ou environnementales.

#### TABLE DE CORRESPONDANCE CONCERNANT LE DEVOIR DE VIGILANCE

Exigence	Section du rapport
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Stratégie et modèle d'affaires (SBM-1 ci-après) Composition, rôles, responsabilité des instances de gouvernance (GOV-1 ci-dessus)
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	Attentes des parties prenantes (ci-après)
Identifier et évaluer les incidences négatives	Liste des IROs matériels en fin de chapitre Identification des IROs (SBM-3 ci-après) Cotation des IROs (IRO-1 ci-après)
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	Liste des politiques et plans d'actions dans les chapitres Environnement, Social et Conduite des affaires de ce rapport de durabilité
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Composition, rôles, responsabilité des instances de gouvernance (GOV-1 ci-dessus)

### 3.1.4 Gestion des risques et contrôle interne en matière de rapports sur le développement durable [GOV-5]

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne assurant la conformité aux lois et règlements, l'application des instructions de la Direction générale, la sauvegarde des actifs et la fiabilité des informations financières et de durabilité. Ce dispositif couvre l'ensemble du Groupe consolidé. Des experts thématiques ont été identifiés pour suivre l'état d'avancement de la stratégie RSE du Groupe, les indicateurs de performance et les plans d'actions. Ils revoient ainsi les informations collectées des filiales, la mise à jour des systèmes d'information utilisés pour collecter les informations de durabilité, et fournissent aux auditeurs externes en charge de la revue du rapport de durabilité l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de leur mission. L'objectif pour ces experts est de s'assurer que les données sont exhaustives ou d'identifier les informations incorrectes. Les données sont d'abord vérifiées dans un premier

temps localement par une personne différente de celle qui les collecte et les reporte. Elles sont ensuite de nouveau vérifiées par les équipes centrales par les experts thématiques qui les valident. Un protocole de reporting identifiant clairement les informations de durabilité à reporter est partagé chaque année avec l'ensemble des filiales du Groupe. Un autre contrôle effectué est la comparaison avec les données historiques (pour détecter d'éventuelles anomalies), puisque le Groupe suit un grand nombre des indicateurs quantitatifs de durabilité depuis plusieurs années, ou bien avec les données du secteur quand elles sont disponibles. Les éventuelles anomalies ou variations significatives sont remontées dans le cadre des comités opérationnels dédiés qui ont lieu tous les trimestres (Comité des Enjeux Environnementaux, Comité Compliance, etc.).

### 3. Rapport de durabilité

Informations générales (ESRS 2)

#### 3.1.5 Stratégie, *business model* et chaîne de valeur [SBM-1]

##### MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE VICAT

## Nos ressources

### PATRIMOINE INDUSTRIEL

- Outil industriel moderne et performant, proche de ses marchés, en évolution permanente. **17** cimenteries à travers le monde, **278** centrales à béton, **68** carrières de granulats.
- Autoproduction de **194** GWh d'énergie électrique d'origine renouvelable.
- **8** filiales dédiées à l'économie circulaire (Altola, ALTèreNATIVE, Bioval, CIRCULère, Cözüm, Terenvie, VITO Recycling).

### CAPITAL NATUREL

- Consommation responsable de l'eau.
- Maîtrise foncière importante qui garantit l'accès aux réserves géologiques sur le long terme.
- Emprise foncière riche, diversifiée et respectueuse de la biodiversité et des écosystèmes : forêts, zones humides, réserves naturelles.

### CAPITAL HUMAIN

- Priorité à la santé et à la sécurité au travail : objectif **Zéro accident**.
- **10 423** collaboratrices et collaborateurs engagé(e)s et passionné(e)s partageant les valeurs du Groupe, dans **12** pays.
- Dialogue social de qualité fondé sur le respect.
- **100%** d'égalité salariale entre les femmes et les hommes (voir site vicat.fr).
- Objectif **100%** des collaboratrices et collaborateurs sensibilisé(e)s aux sujets de la transition énergétique.
- Près de **100%** des postes de directions générales sont occupés par des personnes de nationalité locale, dans nos **12** pays d'implantation.

### CAPITAL SOCIÉTAL

- Dialogue constant et de confiance avec les parties prenantes (populations, partenaires, fournisseurs, clients, communautés scientifiques et techniques, collectivités territoriales, associations, banques, assurances, etc.).
- Identités territoriales dans chacun de nos **12** pays d'implantation.
- **2** fondations d'entreprises : la Fondation Louis Vicat et la Fondation Sococim (Sénégal).
- Relation fournisseur qui privilégie les fournisseurs de premier plan, locaux et responsables (**88%** des achats réalisés dans les pays d'implantation).
- Engagé en faveur de l'inclusion.

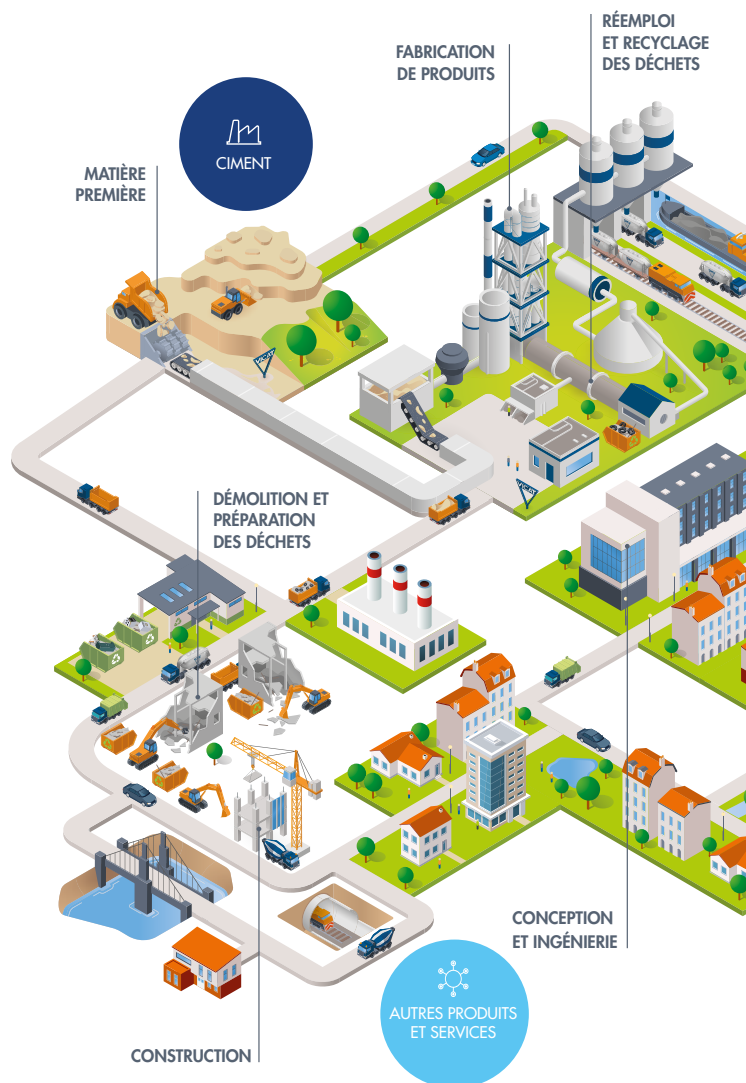
### CAPITAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- Actionnariat familial majoritaire et pérenne.
- Génération de cash-flow géographiquement diversifié (**58%** dans les pays matures, **42%** dans les pays émergents).
- Solidité financière – fonds propres élevés (> **3 milliards** d'euros) – endettement diversifié et maîtrisé (5 ans de maturité moyenne).

### CAPITAL INTELLECTUEL

- Invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817.
- Savoir-faire et excellence technique reconnus dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats.
- **100%** du top management formé à l'éthique et à la *compliance*.
- Innovation, centre de R&D moderne orienté innovation produits et process (près de **140** ingénieurs et techniciens).

## Nos activités



## Nos axes stratégiques

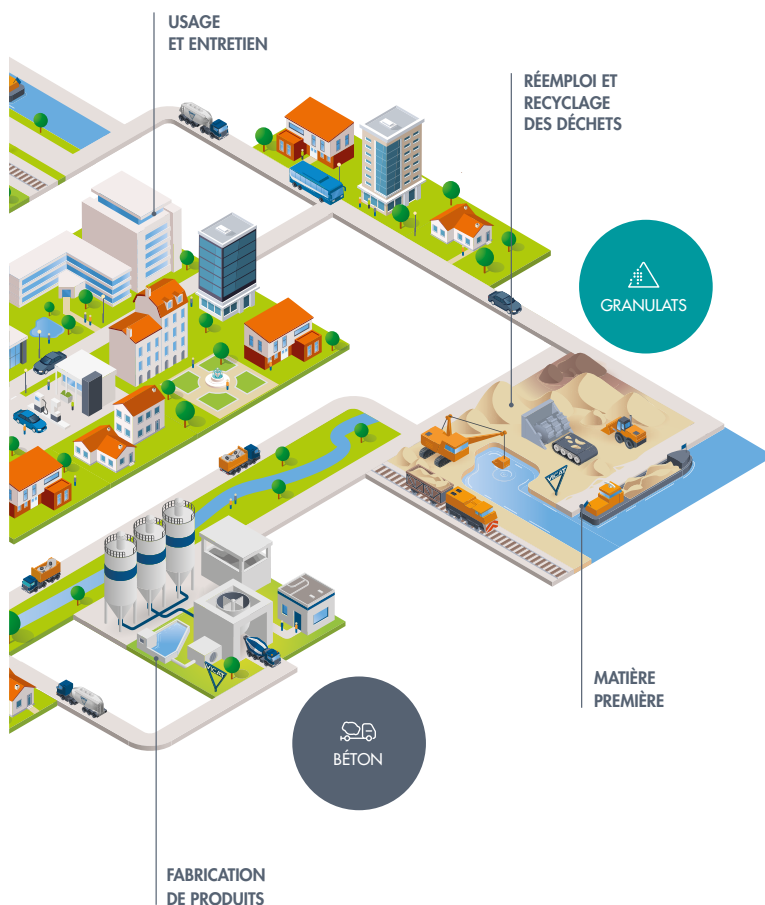
Un rôle d'industriel  
cimentier, au service  
de nos clients

## Mégatendances



### CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le béton, seul produit à répondre à la croissance démographique à l'échelle industrielle.



Un engagement continu de ses équipes au cœur des territoires

Un acteur engagé pour la transition énergétique et environnementale

## Notre création de valeur

### PERSONNES

- Augmentation du pourcentage de femmes dans les équipes du Groupe, notamment à des postes à responsabilité.
- Culture sécurité : amélioration constante du taux de fréquence (**3,33**) et du taux de gravité (**0,18**) des accidents.
- **100%** des collaboratrices et collaborateurs formé(e)s à la sécurité.
- Niveau élevé du nombre d'heures de formation (près de **29h**/collaborateur/an).
- Augmentation constante du nombre de femmes dans toutes les catégories socioprofessionnelles (**13%** de femmes).
- Plus de **94%** des emplois directs en CDI.
- Politique **Zéro tolérance** en matière de discrimination, de harcèlement moral et sexuel, d'agissements sexistes.
- **100%** des activités engagées dans des soutiens aux collectivités locales en 2025.
- **3 900** fournisseurs signataires engagés sur la sécurité.
- Fondation Louis Vicat/Fondation Sococim : soutien à des actions en faveur de l'éducation, de la sensibilisation au handicap, de la culture, du patrimoine et de l'entrepreneuriat.

### CRÉATION DE VALEUR ÉCONOMIQUE

#### PAR PARTIES PRENANTES

- Clients : **3,9 milliards** d'euros (chiffre d'affaires 2025 HT).
- Salariés : **630 millions** d'euros de masse salariale.
- Fournisseurs : près de **3 milliards** d'euros dépensés auprès de nos fournisseurs (périmètre Groupe y.c. énergies).
- Actionnaires : **115 millions** d'euros reversés aux actionnaires.
- Détenteurs de dettes : **37 millions** d'euros de charge de la dette.
- États : **150 millions** d'euros versés aux États (impôts directs et indirects). Environ **700 millions** d'euros de TVA collectée (ou équivalent).
- Investissement pour la croissance future : **290 millions** d'euros (dont projets de décarbonation).

### PLANÈTE

- Biodiversité : **72%** des carrières dotées d'un plan de réaménagement au niveau Groupe.
- **6,5 millions** de tonnes de matériaux recyclés ou valorisés.
- Taux de substitution : **37,4%** en 2025 (**36,0%** en 2024) pour le Groupe (soit près de **1,2 million** de tonnes de charbon évitées). **76,1%** en zone Europe.
- Taux de clinker au ciment équivalent : **76,0%** en 2025.
- **76 millions** d'euros d'investissements durables (dont 58 millions d'euros alignés avec la taxinomie).
- **14,5%** de l'énergie consommée est issue d'énergies renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, chaleur fatale, biomasse).
- Offre de produits et services de qualité, **100%** normés et durables, permettant de décarboner sa chaîne de valeur.



#### TRANSITION SOCIALE ET SOCIÉTALE

Pression de plus en plus forte sur les grandes entreprises de proposer des activités respectueuses des humains.



#### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Incitation des grands groupes à proposer des produits durables et respectueux de l'environnement.

### 3. Rapport de durabilité

Informations générales (ESRS 2)

Les activités du Groupe sont détaillées dans le chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel.

Le groupe Vicat propose une offre de matériaux de construction dans les domaines du ciment, du béton et des granulats. Il dispose à travers le monde de 17 cimenteries, 5 broyeurs, 278 centrales à béton et 68 carrières de granulats.

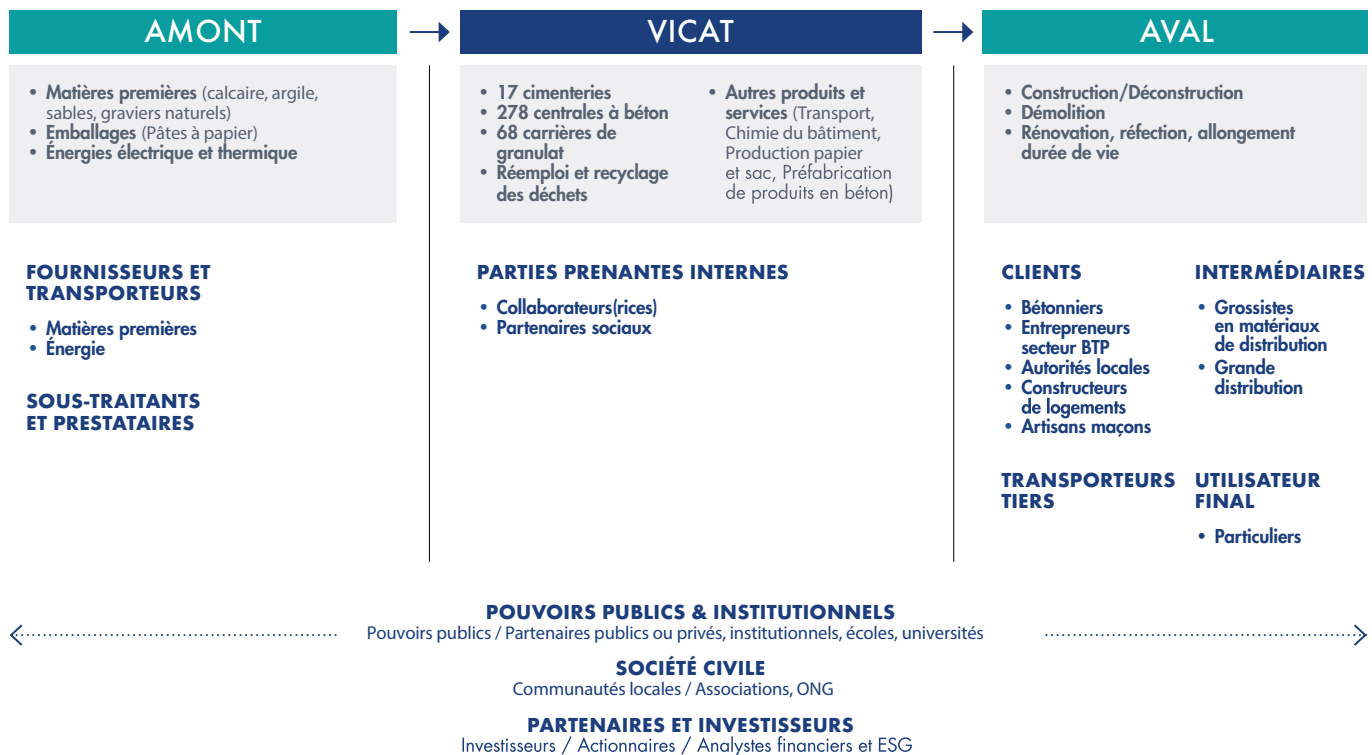
L'offre du Groupe se compose de matériaux minéraux et bio-sourcés, et de services répondant aux besoins des métiers de la construction. La démarche de durabilité est axée sur plusieurs domaines. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone de ses produits tout en promouvant des solutions d'économie circulaire. En termes de clientèle, Vicat s'efforce d'adapter ses offres aux attentes spécifiques de chaque marché, en tenant compte des enjeux environnementaux. Dans le cadre de sa stratégie d'écologie circulaire, le groupe Vicat a mis en place sept filiales dédiées pour le réemploi et le recyclage des déchets qui viennent se substituer aux combustibles fossiles ou aux ressources naturelles. Une part de plus en plus importante de sa consommation énergétique est de source renouvelable. Il favorise la mobilité décarbonée via l'utilisation du train pour les flux logistiques quand cela est possible (aux États-Unis, en Suisse, en Inde notamment), et les carburants bas carbone (B100 en France, biogaz aux États-Unis) pour le transport routier. Géographiquement, les efforts de durabilité varient en fonction de la maturité des réglementations des zones d'implantation.

#### 3.1.6 Description des parties prenantes

Le groupe Vicat entretient un dialogue constructif avec ses parties prenantes internes et externes de façon à contribuer au mieux à l'atteinte de l'ambition partagée en matière de durabilité. On entend par parties prenantes :

- les clients, dont certains s'engagent dans la neutralité carbone dans certaines zones géographiques ;
- les fournisseurs ;
- les investisseurs attentifs aux efforts de décarbonation ;
- les collaboratrices et les collaborateurs, moteurs de la transition écologique, et pour qui la santé et la sécurité sont des enjeux majeurs ;
- les partenaires sociaux ;
- les candidats ou les futurs talents qui choisissent de plus en plus leur employeur en fonction de leurs engagements et de leurs actions concrètes en matière de RSE ;
- les pouvoirs publics qui accélèrent, notamment en Europe, la mise en œuvre des exigences en matière de transition énergétique et d'économie circulaire ;
- les communautés locales qui bénéficient directement ou indirectement de la valeur créée par le groupe Vicat sur les territoires dans lesquels il opère ;
- les partenaires publics ou privés, institutionnels, écoles, universités, etc.

**PARTIES PRENANTES SUR LA CHAÎNE DE VALEUR DU GROUPE**



3.

Le dialogue avec les parties prenantes pour prendre en compte leurs intérêts peut prendre plusieurs formes (SBM-2) :

Partie prenante	Forme d'engagement
Les clients	Communications régulières pour connaître la satisfaction du client, enquêtes, outils de <i>Customer Relationship Management</i>
Les fournisseurs	Communications directes, signature de Code de conduite, négociations, évaluations des fournisseurs (Ecovadis), système d'alerte
Les investisseurs et partenaires financiers, analystes	Roadshows, conférences investisseurs, <i>capital market day</i> , rencontres avec les banques, publications
Les collaboratrices et collaborateurs, les partenaires sociaux	Communications directes ou via les partenaires sociaux, boîtes à idées, ligne d'alerte, référents harcèlement
Les candidat(e)s	Interventions écoles, universités Participation forums
Les pouvoirs publics	Rencontres régulières dans le cadre de demande d'autorisations d'exploitation Participation groupes de travail syndicats professionnels et associations spécialisées
Les communautés locales	Rencontres dans le cadre du développement de l'activité, soutiens aux associations locales

Les intérêts des parties prenantes sont remontés à la Direction générale et ses comités opérationnels, et sont pris en compte dans la détermination du modèle d'affaire et de sa stratégie par :

- la proposition de produits bas carbone et durables, pour répondre aux attentes des clients, des pouvoirs publics (objectifs nationaux de décarbonation), et des investisseurs et partenaires financiers (à la recherche de clients à la stratégie de décarbonation ambitieuse) ;
- l'intégration d'objectifs santé et sécurité stricts dans les objectifs des responsables d'activité, pour répondre aux attentes des collaborateurs et collaboratrices, des pouvoirs publics (réglementations) ;
- des offres de produits en circuit court, permettant un recyclage local des ressources, pour répondre aux attentes des fournisseurs locaux, aux communautés locales ;
- la promotion de l'emploi local, pour une bonne intégration dans le tissu local vis-à-vis des communautés.

### 3. Rapport de durabilité

Informations générales (ESRS 2)

#### 3.1.7 Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3]

La chaîne de valeur du groupe Vicat peut être résumée sur cette illustration :



Vicat, ancré dans les territoires où il opère, prend dans ses carrières et sites industriels des mesures pour minimiser son impact sur l'environnement :

- Limitation des prélèvements d'eau par recyclage des eaux
- Réhabilitation des carrières
- Mesures de préservation de la biodiversité



Vicat poursuit un plan ambitieux de substitution des ressources primaires par des déchets des territoires :

- Combustibles
- Électricité
- Matières premières



Vicat **décarbone sa flotte de transport** et ses engins de carrière.



Vicat installe sur ses sites des unités d'**autoproduction d'électricité renouvelable** et s'approvisionne sélectivement en électricité décarbonée.



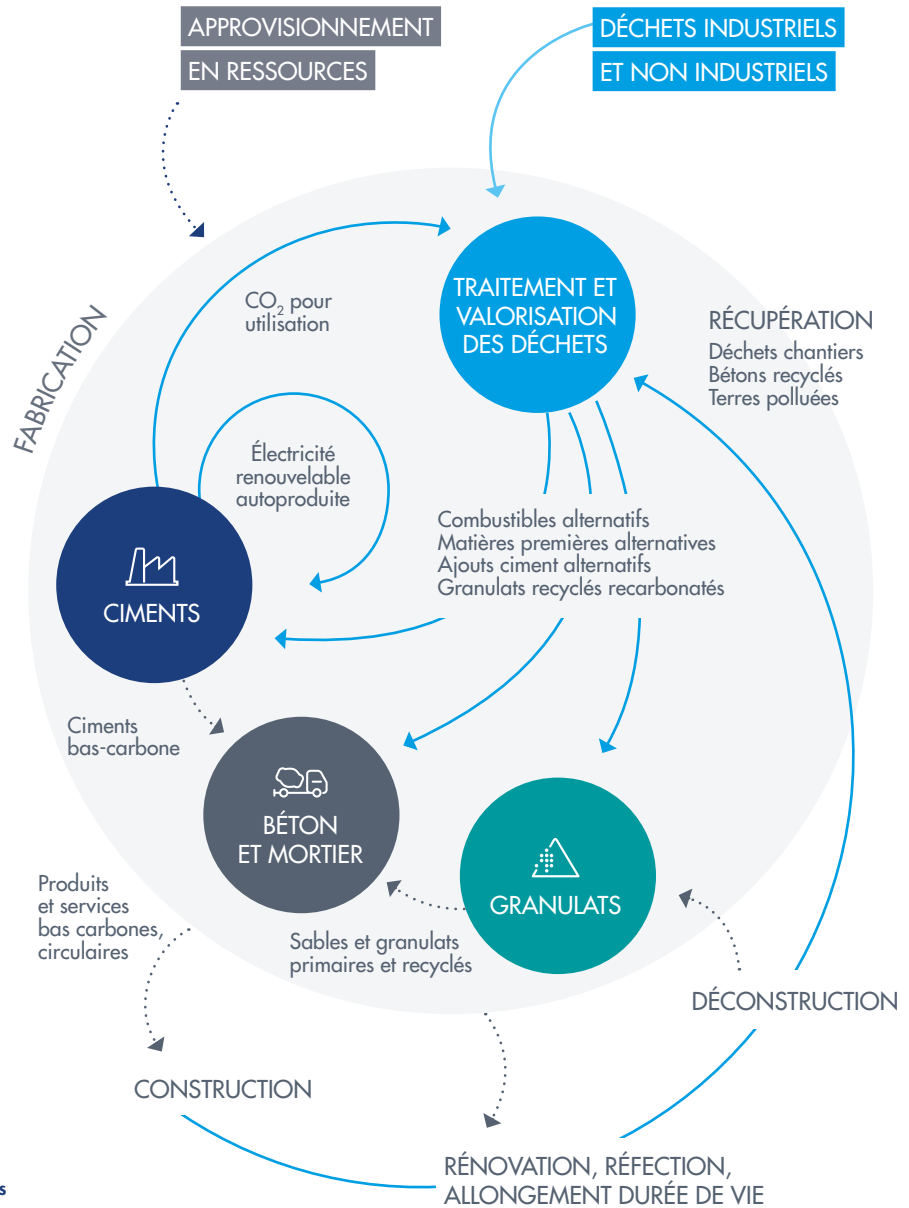
Vicat s'emploie à diminuer l'empreinte CO<sub>2</sub> du béton en activant tous les leviers sur la chaîne de valeur :

- Modernisation des usines et des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique
- Réduction du taux de clinker du ciment
- Substitution des combustibles fossiles primaires
- Capture et usage des émissions résiduelles
- Amélioration des formulations de béton



Vicat propose une gamme de produits et services décarbonés innovants tenant compte des cycles de vie, des économies d'énergie et d'une plus grande longévité des bâtiments :

- Matériaux améliorant la performance thermique, biosourcés, à haute performance
- Innovation dans la recherche de nouveaux produits et procédés



#### VICAT INTÉRAGIT AVEC SES PARTIES PRENANTES



Sur cette base-là, et à la suite de l'analyse de double matérialité effectuée par le Groupe, les principaux enjeux de durabilité identifiés sont les suivants :

Sujet	Enjeu
E1 - changement climatique	Adaptation au changement climatique
	Consommation énergétique
	Transition climat
E2 - Pollution	Protection de la qualité de l'air
E3 - Ressources hydriques	Gestion des ressources hydriques
E4 - Biodiversité et écosystèmes	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes
E5 - Économie circulaire	Ressources entrantes & économie circulaire
	Gestion des effectifs propres
	Santé et sécurité
S1 - Effectifs de l'entreprise	Inclusion et diversité
	Droits humains
	Développement des carrières
	Conditions de travail dans la chaîne de valeur
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Dialogue avec les communautés
	Chaîne d'approvisionnement éthique
S3 - Communautés impactées	Communication sur la stratégie de décarbonation
	Qualité des produits
	Conformité réglementaire
S4 - Consommateurs et utilisateurs	Gouvernance responsable et culture d'entreprise
	Relations avec les autorités publiques
	Relations responsables avec les fournisseurs
	G1 - Conduite des affaires



L'analyse de double matérialité a été validée par la Direction générale du groupe Vicat, et présentée aux Comités RSE et d'Audit dépendant du Conseil d'Administration.

Tous ces enjeux sont liés aux ESRS de la Directive CSRD, et aucun n'est spécifique au Groupe. Les activités industrielles du Groupe, par leur nature, peuvent impacter l'environnement (air, émissions de gaz à effet de serre, prélèvement d'eau, biodiversité). Acteur du local, le Groupe interagit avec son écosystème proche, en termes de recrutements, de fournitures et de relations avec les communautés locales, dans le but de servir des consommateurs et des utilisateurs finaux de sa chaîne de valeur.

Les IRO matériels suivants ont des impacts financiers immédiats :

- les coûts énergétiques représentent un pourcentage important du prix de revient du ciment et du béton ;
- l'objectif du Groupe est de limiter le recours à des énergies fossiles, pour limiter son empreinte carbone. Dans certains pays, notamment en Europe, le Groupe est soumis au système des quotas ETS (voir chapitre 7 – États financiers du présent document d'enregistrement universel, ainsi que la section « Changement climatique » du présent rapport de durabilité) ;
- une part importante des investissements est liée à la stratégie de décarbonation du Groupe ;
- les opportunités du Groupe en matière d'économie circulaire (avec l'accent mis sur le recyclage de certaines matières premières ou l'utilisation de combustibles alternatifs, via notamment des filiales dédiées) lui permettent de limiter le recours à des matières premières.

Il faut cependant noter qu'aucun de ces enjeux ne présente de risque d'ajustement sur la valeur comptable des actifs et passifs du Groupe. Ces Impacts, Risques et Opportunités sont décrits de façon plus détaillée dans les chapitres suivants, avec les politiques, plans d'actions et indicateurs mis en place pour les piloter.

Une analyse de résilience est réalisée annuellement dans le cadre du processus d'évaluation des risques opérationnels du Groupe. Elle implique une évaluation détaillée des risques auxquels l'entreprise est confrontée, y compris les risques liés au changement climatique et à l'énergie. L'analyse de la résilience couvre toutes les unités d'affaires et géographies dans lesquelles le Groupe opère. Les résultats de cette analyse sont intégrés dans la stratégie d'affaires pour assurer la viabilité à long terme du Groupe face aux défis environnementaux et sociaux.

Les horizons temporels appliqués pour l'analyse de résilience dans l'entreprise Vicat varient principalement entre le court terme (moins d'un an), le moyen terme (entre un et cinq ans) et le long terme (plus de cinq ans). Le choix de ces horizons est déterminé en fonction des enjeux, des impacts, des risques et des opportunités identifiés. Par exemple, des sujets comme l'énergie, la consommation d'eau, la biodiversité et les conditions de travail sont analysés à court terme. D'autres enjeux tels que la lutte contre le changement climatique, la transition vers une économie circulaire et les impacts sur les communautés sont examinés sur un horizon moyen et long terme.

### 3.1.8 Processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importantes [IRO-1]

L'analyse de double matérialité présentée par le groupe Vicat couvre les impacts, risques et opportunités (IRO) engendrés non seulement par les opérations propres de l'entreprise mais aussi ceux issus de ses relations d'affaires, y compris sa chaîne de valeur en amont et en aval. L'identification des impacts, risques et opportunités a été réalisée en plusieurs étapes, débutant avec des ateliers thématiques impliquant les fonctions clés du Groupe. Après un examen des activités et relations d'affaires du Groupe,

une analyse plus fine par enjeux et sous enjeux de durabilité a été effectuée, sur l'ensemble des activités et l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour chaque enjeu de durabilité reconnu, les impacts positifs et négatifs potentiels ont été identifiés, ainsi que les risques et opportunités qui y sont liés. Leur caractère réel ou potentiel, leur horizon temporel (court, moyen ou long terme) et les parties prenantes concernées ont été spécifiés.

#### Détermination de la matérialité d'impact

Vicat a appliqué les critères objectifs définis au chapitre 3.4 de l'ESRS 1 en utilisant des seuils quantitatifs et qualitatifs appropriés pour évaluer l'importance des impacts actuels et potentiels, qui est basée sur la gravité et, pour les impacts potentiels, sur la probabilité de réalisation, comme résumé ci-dessous. L'analyse de double matérialité étant une analyse des IROs en valeur brute (excluant les mesures de mitigation), les politiques et plans d'actions mis en place par le Groupe n'ont pas été pris en compte dans la cotation.

		Gravité			Probabilité
		Ampleur	Étendue	Caractère irréremédiable	
Impacts négatifs	Actuels	X	X	X	
	Potentiels	X	X	X	X
Impacts positifs	Actuels	X	X		
	Potentiels	X	X		X

L'évaluation de la matérialité d'impact a été réalisée selon les critères suivants :

- gravité : agrégation des notes relatives à l'ampleur, à l'étendue et au caractère irréremédiable (note sur 15) ;
- ampleur : évaluation de l'importance de l'impact négatif/positif sur une échelle de cinq niveaux (note de 1 à 5) ;
- étendue : évaluation de l'étendue des impacts négatifs ou positifs sur une échelle de cinq niveaux (note de 1 à 5) ;
- caractère irréremédiable : évaluation de la possibilité de remédier aux impacts négatifs et de l'ampleur de cette remédiation sur une échelle de cinq niveaux (note de 1 à 5) ;
- probabilité : évaluation de la probabilité de 0,2 (faible probabilité) à 1 (l'impact est réel ou très probable).

La matérialité d'impact a été mesurée suivant ces seuils :

Cotation	Importance du point de vue de l'impact			Gravité	Probabilité d'occurrence
	Ampleur	Étendue		Caractère irréremédiable	Cotation
1 Non significatif	Non significatif	Local < 5% à 10% des personnes		Facile à remédier : court terme < 1 an	0,2 Rare
2 Faible	Limitée	Impact régional 10% à 20% des personnes		Rémédiable, avec effort : moyen terme 1 – 5 ans	0,4 Peu probable
3 Modéré	Modérée	Impact national 20% à 30% des personnes		Difficultés pour y remédier : long terme > 5 ans	0,6 Assez probable
4 Élevé	Significative	Impact international 30% à 40% des personnes		Difficultés pour y remédier : très long terme > 10 ans	0,8 Probable
5 Très élevé	Élevée	Impact global > 40% des personnes		Irréversible	1 Presque certain

## Détermination de la matérialité financière

Chaque risque et opportunité de durabilité ont été évalués en fonction de l'ampleur potentielle de ses effets financiers à court, moyen et long terme et de sa probabilité d'occurrence. Vicat a appliqué les critères objectifs définis au chapitre 3.5 de l'ESRS 1 en utilisant des seuils quantitatifs et qualitatifs appropriés pour évaluer l'ampleur potentielle et la probabilité d'occurrence :

- ampleur potentielle financière :
  - pour les risques et opportunités qualifiés sous un prisme financier, l'ampleur a été évaluée sur la base d'une échelle permettant de quantifier les effets financiers (note de 1 à 5),

- pour les risques et opportunités qualifiés sous un prisme réputationnel ou légal, l'ampleur a été évaluée sur la base d'une échelle permettant de quantifier l'impact réputationnel ou l'impact légal (note de 1 à 5) ;
- probabilité d'occurrence : évaluation de la probabilité de 0,2 (faible probabilité) à 1 (le risque/l'opportunité est réel ou très probable).

La matérialité financière est ensuite calculée en multipliant l'ampleur financière par la probabilité. Par souci de cohérence et de lisibilité, les notes relatives à la matérialité financière ont été ramenées à une note sur 15.

Importance financière	Ampleur potentielle	Probabilité d'occurrence
Cotation	Effets financiers	Cotation
1 Non significatif	< 1 % CA	0,2 Rare
2 Faible	> 1 % CA	0,4 Peu probable
3 Modéré	> 0,5 % CA	0,6 Assez probable
4 Élevé	> 1 % CA	0,8 Probable
5 Très élevé	> 2% CA	1 Presque certain

Il n'y a pas eu de consultation spécifique de parties prenantes externes pour la réalisation de cette analyse de double matérialité. L'analyse a été effectuée par la prise en compte de la documentation interne du Groupe, et les résultats des différents dialogues passés avec les parties prenantes (collaborateurs clés de l'organisation, remontées d'information de la part de clients, fournisseurs, institutions financières, pouvoirs publics). Les résultats ont ensuite été consolidés et validés, aboutissant à une liste d'enjeux matériels. Le seuil de matérialité qui a été retenu est la médiane par pilier. Les IRO matériels sont les IRO dont la note est supérieure ou égale à la médiane des notes du pilier concerné.

Le Groupe s'est également assuré des dépendances et liens entre les différents IROs dans l'analyse de double matérialité, comme par exemple, les dépendances fortes entre transition climat, réduction de l'empreinte carbone, et consommation énergétique.

### Description du processus décisionnel et des procédures de contrôle interne connexes

En matière de contrôle interne, Vicat se réfère aux normes ESRS et s'aligne, autant que possible, sur les échelles de cotation des risques existantes utilisées pour réaliser la cartographie annuelle des risques du Groupe. Les impacts, risques et opportunités sont réévalués annuellement ou lors d'événements significatifs, par les fonctions clés du Groupe.

Ainsi, les IRO suivants ont été modifiés en 2025 à la suite d'un benchmark sectoriel :

- l'impact négatif « Pression sur les ressources naturelles » (ESRS E1) a été supprimé du présent rapport de durabilité en raison d'une cotation de matérialité revue à la baisse ;
- le risque de diminution des ventes de béton lié aux réglementations limitant l'artificialisation des sols et l'impact sur la biodiversité a été remplacé par l'opportunité d'une hausse des ventes de matériaux cimentaires encourageant la densification verticale.

Les enjeux de durabilité pour lesquels les impacts, risques et opportunités identifiés atteignent un score de matérialité inférieur au seuil de matérialité sont :

- pollution des sols ;
- pollution des organismes vivants ;
- substances préoccupantes (incl. microplastiques) ;
- gestion des eaux usées ;
- préservation des ressources marines ;
- économie circulaire ;
- éco-design ;
- bien-être animal ;
- protection des lanceurs d'alerte ;
- dialogue social ;
- protection de la vie privée ;
- traçabilité des produits ;
- transparence de l'information.

Les annexes en fin de rapport de durabilité incluent les informations suivantes :

- liste des IRO matériels ;
- liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union ;
- liste des points d'information requis par la directive CSRD omis dans ce rapport de durabilité.

### 3.2 Taxinomie européenne

#### 3.2.1 Résultats de l'application du règlement « taxinomie » européen

La stratégie Climat de l'Union européenne qui fixe comme objectif la neutralité carbone en 2050 induit une participation et une contribution significative des entreprises. Pour ce faire, la Commission européenne a publié le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, ainsi que des actes délégués le complétant. Ce système de classification appelé Taxinomie doit permettre de qualifier une activité comme étant durable ou non. Cette Taxinomie présente une liste d'activités qui contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux définis par la Commission européenne. Toute activité correspondant aux définitions de cette liste est considérée comme « éligible » à ce référentiel. Ces activités doivent, pour être considérées comme « alignées » :

1. remplir les critères techniques de contribution substantielle de cette activité (principe de contribution substantielle) ;
2. ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs (principe de *Do No Significantly Harm*) ;
3. être exercées dans le respect de garanties minimales telles que définies dans l'article 18 du Règlement (UE) 2020/852 (principe de *minimum social safeguards*).

Pour l'exercice 2025, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les mesures de simplification proposées par le nouvel acte délégué Taxinomie publié le 8 janvier 2026.

Au cours de l'exercice 2025, le groupe Vicat a évalué parmi ses activités celles qui sont référencées et encadrées dans la Taxinomie afin de définir les pourcentages de chiffre d'affaires, de CapEx et d'OpEx alignés rattachés à ces activités.

Le Groupe a donc analysé ses activités en termes d'alignement à l'une des six objectifs de la Taxinomie qui ont fait l'objet d'actes délégués publiés. Concernant les deux objectifs climatiques, la Taxinomie propose une éligibilité et une classification des activités selon trois niveaux de contribution à ces deux objectifs :

1. les activités compatibles avec la neutralité carbone (activités dont l'intensité carbone est déjà conforme à l'objectif net zéro carbone et qualifiées d'« alignées ») ;
2. les activités compatibles avec la transition vers la neutralité carbone et pour lesquelles il n'existe pas à date d'alternatives bas-carbone (activités qualifiées de « transitoires ») ;
3. les activités utiles à la réduction d'émission d'autres activités (activités qualifiées d'« habilitantes »).

## Chiffre d'affaires aligné

Activités économiques	Code	Année	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible à la taxinomie (A.2), année N-1	Catégorie activité habitante	Catégorie activité transitoire
					(en milliers d'euros)	%	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité			
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																					
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																					
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	2025	83 217	2,2%	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,4%	T		
Activité Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	2025	42 034	1,1%	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,1%	H		
Activité Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.9	2025	12 502	0,3%	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3%	T		
<b>Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)</b>			<b>137 753</b>	<b>3,6%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>2,8%</b>			
Dont habitantes			42 034	1,1%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,1%	H		
Dont transitoires			95 718	2,5%	100%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,7%	T		
<b>A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (7)</b>																					
					EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL											
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	2025	1 814 383	47,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								48,2%			
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	2025	14 523	0,4%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0,4%			
<b>Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)</b>			<b>1 828 905</b>	<b>47,4%</b>	<b>99%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>								<b>48,6%</b>			
<b>A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)</b>			<b>1 966 658</b>	<b>51,0%</b>	<b>99%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>								<b>51,4%</b>			
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie			1 887 777															48,6%			
<b>TOTAL</b>			<b>3 854 436</b>															<b>100,0%</b>			

### 3. Rapport de durabilité

Taxinomie européenne

Le chiffre d'affaires éligible s'établit à 51,0% en 2025 (contre 52,7% en 2024) et englobe les activités du Groupe liées :

- au ciment gris fabriqué à partir de clinker et autres liants de substitution couverts par la Taxinomie (chaux, liants géotechniques) tels que rattachables à l'activité 3.7 « Fabrication de ciment » (code NACE C23.51), définie par la fabrication de clinker, de ciment ou d'autres liants sous l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique ;
- au recyclage et à la valorisation de certains déchets rattachables à l'activité 5.9 « valorisation de matière à partir de déchets non dangereux » et répondant à l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique ;
- à la fabrication d'éléments d'infrastructures de transport ferroviaire rattachable à l'activité 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » qui répond aussi à l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique ;
- à l'activité de recyclable de déchets non dangereux et dangereux rattachable à l'activité 2.3 « Collecte et au transport de déchets non dangereux et dangereux » de l'objectif de Transition vers une économie circulaire.

Le reste des activités du Groupe non éligibles (49,0% en 2025) comprend le béton, le granulats et certaines activités des autres produits et services, qui ne sont pas listées par les différents textes de la Taxinomie.

Pour rappel, le dénominateur est constitué du chiffre d'affaires consolidé s'élevant à 3 854 millions d'euros en 2025 (disponible dans le chapitre 7.1 du présent document, note 4). Lorsque l'on confronte les activités du Groupe aux critères techniques de contribution substantielle (jugés extrêmement ambitieux pour l'activité Ciment), aux critères de préjudice important (« critères DNSH ») et aux critères de garanties minimales, la part de chiffre d'affaires aligné s'établit à 3,6% en 2025, en augmentation par rapport à 2024 (2,8%) dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Pour la Fabrication de ciment, le Groupe a modifié le pourcentage d'alignement 2024, qui avait été reporté à 0% dans le rapport de durabilité 2024, du fait d'une analyse incomplète du critère DNSH pollution, annexe C du texte européen, en 2024. En 2025, le Groupe a poursuivi son analyse de ce critère et de l'annexe C pour en conclure que l'activité de Fabrication de ciment, quand elle est alignée avec les critères techniques, ne cause pas de dommages de type

pollution comme cela est exigé par le critère DNSH. En effet, le Groupe a mis en place un processus de suivi des substances sur la base de ses propres procédés de fabrications et/ou des informations communiquées par ses fournisseurs. Grâce à ce processus, il tient à jour un inventaire des substances soumises aux diverses réglementations de l'UE visées à l'annexe C. Le processus couvre également les substances qui ne sont pas encore soumises aux réglementations de l'UE. Le Groupe a ainsi retraité le pourcentage d'alignement de l'activité Fabrication de ciment qui devient 1,4% au titre de 2024 dans le tableau précédent.

Le Groupe s'engage à continuer ses efforts pour affiner l'analyse pour les années à venir, en tenant compte notamment des amendements récents publiés le 8 janvier 2026 au Journal officiel de l'Union européenne entraînant plusieurs mesures de simplifications portant notamment l'annexe C du critère DNSH Pollution.

L'écart entre le niveau d'alignement théorique (3,6%) du chiffre d'affaires et le niveau d'éligibilité (51,0%) s'explique par l'exigence élevée du critère technique de la taxinomie sur l'activité de Fabrication du ciment (469 kg de CO<sub>2</sub>e par tonne de ciment), qui, en particulier, combine 2 critères très ambitieux, à savoir un facteur d'émission clinker bas (722 kg de CO<sub>2</sub>e par tonne de clinker) et un taux de clinker également bas (65%). Ce dernier dépend en général des normes de construction qui sont très variables d'un pays à l'autre, et parfois impossible à atteindre dans certains pays du Groupe (par exemple aux États-Unis). Le Groupe s'attend néanmoins à ce que les projets engagés depuis plusieurs années sur la réduction de son empreinte carbone comme prévu dans sa stratégie Climat (voir section 3.3 du rapport de durabilité du présent document) conduisent à augmenter sensiblement la part du chiffre d'affaires aligné de ses activités.

Enfin, toutes les activités n'étant pas définies par la Taxinomie à ce jour, le Groupe estime que certaines des activités non éligibles au sens de la Taxinomie participent tout de même à la stratégie bas-carbone mise en place. Ainsi, l'activité Béton (qui n'est pas définie dans la Taxinomie) qui représente une part importante du chiffre d'affaires non éligible, est elle aussi concernée par la stratégie bas carbone du Groupe car elle intègre depuis plusieurs années le développement de produits bas carbone ou de bétons qui par leur destination peuvent répondre à l'objectif d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

#### Tableau de synthèse concernant le chiffre d'affaires

Objectifs de la Taxinomie	Part du Chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Aligné sur la taxinomie par objectif	Éligible sur la taxinomie par objectif
Atténuation climatique	3,6%	50,6%
Adaptation climatique	0%	0,0%
Eau	0%	0,0%
Économie circulaire	0%	0,4%
Pollution	0%	0,0%
Biodiversité	0%	0,0%

## CapEx alignés

Activités économiques	Code	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important							Part des CapEx alignés sur la taxinomie (A.1) ou éligibles (A.2) à la taxinomie, année N-1	Catégorie activité habitante	Catégorie activité transitoire
			CapEx	Part des CapEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales			
		(en milliers d'euros)	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON				
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																				
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	56 998	14,1%	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	27,7%	T	
Activité Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	1 033	0,3%	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3%	H	
<b>CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)</b>		<b>58 030</b>	<b>14,4%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>28,0%</b>		
Dont habitantes		1 033	0,3%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3%	H	
Dont transitoires		56 998	14,1%	100%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	27,7%	T	
<b>A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (15)</b>																				
				EL ; N/EL (14)	EL ; N/EL (14)	EL ; N/EL (14)	EL ; N/EL (14)	EL ; N/EL (14)	EL ; N/EL (14)											
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	186 392	46,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									43,7%		
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	0	0,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		EL	N/EL								0,1%		
<b>CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)</b>		<b>186 392</b>	<b>46,2%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>									<b>43,8%</b>		
<b>A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)</b>		<b>244 423</b>	<b>60,6%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>									<b>71,7%</b>		
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		158 725	39,4%															28,3%		
<b>TOTAL</b>		<b>403 148</b>	<b>100%</b>															<b>100%</b>		

### 3. Rapport de durabilité

Taxinomie européenne

Les CapEx éligibles s'établissent en 2025 à 244 millions d'euros, en recul par rapport à l'année 2024 (297 millions d'euros). Ils englobent les investissements du Groupe en lien avec les activités présentées dans le paragraphe « Méthodologie utilisée pour la mise en œuvre du « règlement taxinomie » européen » (section 3.2.2 du présent document). Pour rappel, le dénominateur est constitué des investissements industriels totaux comptabilisés en 2025 (disponibles dans le chapitre 7.1 du présent document, notes 10 et 18) et s'élève à 403 millions d'euros (contre 415 millions en 2024). La part des CapEx alignés représente quant à elle 14% en 2025, en baisse par rapport à 2024, en raison de l'achèvement de certains projets majeurs.

La part des CapEx alignés est principalement constituée d'investissements associés à l'activité Ciment pour la quote-part des productions de ciment déjà alignées avec les critères techniques (pour 2 millions d'euros), ainsi que d'investissements issus d'un plan validé par la Direction du Groupe permettant de développer d'ici à 2030 l'alignement de futurs produits cimentiers (pour 55 millions d'euros). C'est le cas par exemple de la nouvelle ligne de cuisson au Sénégal (Four 6), ou bien du projet de production d'argiles activées (Argilor) à Xeuilley en France. À noter que ces CapEx alignés intègrent aussi ceux qui par nature contribuent à réduire l'empreinte carbone et ce quelle que soit l'activité.

Le Groupe considère cependant que ce pourcentage d'alignement des CapEx n'est pas représentatif de l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Groupe dans sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, comme indiqué dans le tableau *Alignement des investissements réalisés sur la période 2023-2025 avec la Taxinomie Européenne* de la section 2.1.5 « Piloter la Transition bas carbone : Objectifs et Financement », le Groupe mène de nombreux projets pour décarboner son activité, dont certains seulement, mais pas tous, sont alignés avec les critères très ambitieux de la taxinomie, d'où l'écart de % entre l'alignement (14%) et l'éligibilité (61%). Il en va ainsi de projets réduisant l'empreinte carbone des ciments fabriqués, comme les projets qui permettent de réduire l'utilisation de combustibles fossiles, de réduire la part du clinker dans le ciment ou bien permettant l'utilisation des énergies renouvelables (voir section « Changement climatique » du présent rapport de durabilité), mais qui n'atteignent pas forcément le critère technique de 469 kg de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment défini par la Taxinomie.

Enfin, certains CapEx (159 millions d'euros) ne sont pas éligibles à la taxinomie car ils concernent des activités non listées par les règlements publiés à date par la Directive européenne, comme par exemple le béton ou le granulats, alors qu'ils pourraient intégrer des enjeux de durabilité.

#### Tableau de synthèse des CapEx

Objectifs de la Taxinomie	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Aligné sur la taxinomie par objectif	Éligible sur la taxinomie par objectif
Atténuation climatique	14,4%	60,6%
Adaptation climatique	0%	0%
Eau	0%	0%
Économie circulaire	0%	0%
Pollution	0%	0%
Biodiversité	0%	0%

## OpEx alignés

Exercice 2025	Année	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important				Part des OpEx alignés sur la taxinomie (A.1) ou éligibles à la taxinomie (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire			
		OpEx	Part des OpEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution				Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales
Activités économiques	Code	OpEx	Part des OpEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignés sur la taxinomie (A.1) ou éligibles à la taxinomie (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
Texte		(en milliers d'euros)	%	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																			
				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0,0%		
Dont habilitantes		0	0%	%	%	%	%	%	%								0,0%	H	
Dont transitoires		0	0%														0,0%		T
<b>A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (22)</b>																			
				EL ; N/EL (21)	EL ; N/EL (21)	EL ; N/EL (21)	EL ; N/EL (21)	EL ; N/EL (21)	EL ; N/EL (21)										
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0,0%	%	%	%	%	%	%								0,0%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		0	0,0%	%	%	%	%	%	%								0,0%		
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		0	0,0%														0,0%		
<b>TOTAL</b>		<b>283 933</b>	<b>100%</b>														<b>100%</b>		

Le ratio d'exemption des OpEx, qui correspond au ratio entre les comptes d'OpEx éligibles à la Taxinomie (tels que définis par la Taxinomie et présentés dans le paragraphe « Notes méthodologiques » ci-dessous) au numérateur et les OpEx consolidés du Groupe au dénominateur, est égal à 9,0% au titre de l'année 2025. Ainsi la part des OpEx au sens de la Taxinomie est non significative comparée aux OpEx totaux du Groupe. Dans ces conditions, la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des OpEx est applicable en 2025.

## Part des OpEx/Total des OpEx

Objectifs de la Taxinomie	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Aligné sur la taxinomie par objectif	Éligible sur la taxinomie par objectif
Atténuation climatique	0%	0%
Adaptation climatique	0%	0%
Eau	0%	0%
Économie circulaire	0%	0%
Pollution	0%	0%
Biodiversité	0%	0%

### 3. Rapport de durabilité

Taxinomie européenne

## Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Ligne	Activités liées au gaz fossile	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux	NON

### 3.2.2 Méthodologie utilisée pour la mise en œuvre du « règlement taxinomie » européen

Les indicateurs présentés dans la note Taxinomie Européenne couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et portent sur l'ensemble des activités du groupe Vicat. Cette analyse porte sur l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale. Les cessions et acquisitions concernant le périmètre d'intégration globale survenues au cours de l'exercice sont prises en compte dans cette analyse dès lors que l'entrée ou la sortie de périmètre est effective. Par souci de simplification, et du fait de leur non-matérialité, le Groupe n'a pas distingué dans les activités éligibles et alignées les droits d'utilisation des équipements roulants ou immobiliers pris en location, mais les a intégrés dans les activités principales identifiées. Une distinction plus précise sera faite dans les prochains exercices de la Taxinomie si ces droits d'utilisation venaient à devenir plus significatifs.

#### 3.2.2.1 Analyse des critères d'éligibilité

##### Calcul du chiffre d'affaires

Pour déterminer le chiffre d'affaires éligible à la Taxinomie, le groupe Vicat a effectué une analyse de toutes ses activités et les a comparées aux activités mentionnées dans la réglementation européenne, en s'aidant notamment de la Boussole Taxinomie mise en ligne par l'Union européenne (*EU Taxonomy Compass*), qui propose aux entreprises de s'aider des codes NACE spécifiques notamment. Le dénominateur suit la définition comptable, ce qui permet de le réconcilier aux états financiers. Parmi les activités éligibles, le ciment gris, la valorisation de certains déchets et les infrastructures de transport ferroviaire

apparaissent comme des activités spécifiquement éligibles à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Le recyclage de matériaux dans les activités granulats du Groupe est éligible à l'objectif de transition vers une économie circulaire.

Le Groupe a donc, à partir de son chiffre d'affaires consolidé (disponible dans le chapitre 7.1 du présent document, note 4), déterminé la quote-part du chiffre d'affaires de ces activités éligibles, chiffres disponibles directement dans les outils comptables et de reporting du Groupe. À noter que, partant du chiffre d'affaires consolidé total, le chiffre d'affaires des activités éligibles est également consolidé, après prise en compte des éliminations intra-groupe. Ce chiffre d'affaires exclut les produits divers qui ne peuvent pas être rattachés à des ventes de ciment (par exemple des prestations administratives).

##### Calcul des CapEx

Pour déterminer les CapEx éligibles à la Taxinomie, le Groupe a listé tous les investissements industriels concernant les activités éligibles identifiées précédemment. Les investissements industriels totaux incluent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les immeubles de placement, les droits d'utilisation au titre d'IFRS 16, et excluent les amortissements et dépréciations, les *goodwills*, ainsi que les investissements financiers. Le Groupe a donc, à partir des investissements industriels totaux comptabilisés en 2025 (disponibles dans le chapitre 7.1 du présent document, note 10), déterminé la quote-part des investissements relatifs aux activités éligibles. Ce chiffre est disponible directement dans les outils de reporting du Groupe.

## Calcul des OpEx

Pour déterminer les OpEx éligibles à la Taxinomie, le Groupe a, dans un premier temps, listé les types de dépenses concernées par la réglementation, à savoir l'ensemble des charges directes afférentes aux activités du Groupe, couvrant la R&D, les contrats de location à court terme, l'entretien et la maintenance, ainsi que toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. Ces charges sont identifiées via le plan de compte Groupe dans les outils de reporting interne du Groupe. Le Groupe a ensuite déterminé la quote-part des OpEx identifiés précédemment relatifs aux activités éligibles. Ce chiffre est également disponible dans les outils de reporting du Groupe où les dépenses sont clairement allouées par segment d'activité. Enfin, la méthodologie appliquée par le Groupe pour détourner les indicateurs Taxinomie sera révisée en fonction de l'évolution des activités listées et des critères d'examen technique et au fur et à mesure des différentes étapes d'entrée en vigueur de la réglementation.

Pour les trois ratios (chiffre d'affaires, CapEx, OpEx), les risques de double comptage ont été évités car chaque activité éligible a pu être allouée à un seul objectif de durabilité uniquement, les critères d'affectation à l'objectif étant clairs pour les activités du Groupe.

### 3.2.2.2 Analyse des critères d'alignement

#### Analyse des critères techniques de contribution substantielle

Concernant l'objectif d'atténuation du changement climatique, le Groupe s'est assuré du respect de la contribution substantielle des activités potentiellement alignées avec les critères techniques de contribution substantielle :

- fabrication de ciment : émissions de CO<sub>2</sub> (scope 1) inférieures à 469 kg eq./tonne de ciment produite. L'analyse de ce critère technique est réalisée à la maille de chaque usine en tenant compte des différents types de ciments produits au cours de l'exercice et de leur composition, ce qui permet d'en dériver leur émission de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment produite. L'ensemble des éléments nécessaires à ce calcul est disponible dans les outils de reporting du Groupe. Les émissions de scope 1 du Groupe sont de plus auditées par un tiers ;
- activité de valorisation des déchets non dangereux : le Groupe a vérifié que la conversion *a minima* de 50% du poids des matières collectées en matière de substitution pour le processus de production est effective ;
- activité liée aux infrastructures ferroviaires : le Groupe s'est assuré que cette activité fournit des équipements de voies ferrées assemblées.

Cette démarche sur la contribution substantielle est aussi appliquée pour les CapEx alignés de l'exercice. Ils sont réputés contribuer substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique dès lors qu'ils sont :

- rattachés à un site de production d'une activité générant du chiffre d'affaires aligné ;

- issus de « plan CapEx » pour lesquels le Groupe dispose d'éléments probants qui tendent à démontrer qu'ils contribueront à ce que l'usine à laquelle ils se rattachent atteigne le critère technique précité dans un horizon 2030 ;
- constitutifs de mesures individuelles permettant à une activité (répertoriée dans l'acte délégué) de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

#### Analyse des préjudices importants aux autres objectifs

Pour les activités, les CapEx et OpEx éligibles et alignés, le Groupe s'est assuré auprès de chaque site de production concerné qu'il ne portait pas atteinte aux cinq autres objectifs de durabilité de la Taxinomie (*Do No Significantly Harm*). Ainsi, le Groupe a interrogé l'ensemble des sites concernés à l'aide d'un questionnaire et a complété son évaluation par des entretiens avec les différents responsables de site. Même si la maîtrise des risques environnementaux fait partie des objectifs prioritaires du groupe Vicat, la mise en œuvre de la politique de gestion de ces risques tient aussi compte des spécificités locales. La démarche entreprise et l'analyse qui en a résulté ont notamment permis au Groupe de vérifier que ces sites ne portaient pas préjudice aux objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources en eau douce ainsi qu'à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers les études d'impact réalisées localement. Le Groupe s'est aussi assuré que les émissions polluantes respectent les critères établis au titre de l'objectif de prévention et de contrôle de la pollution (voir commentaires plus haut concernant l'Annexe C du règlement européen sur la pollution). Le respect de ces enjeux environnementaux est d'ailleurs repris dans les chapitres suivants du présent rapport de durabilité. Il faut noter que pour certaines juridictions non européennes, il a parfois été difficile de transposer les règlements européens et d'en retrouver une transposition équivalente en droit local.

#### Analyse des garanties sociales minimales

Le Groupe s'est assuré du respect des garanties sociales minimales (*principe de minimum social safeguards*) de ses activités éligibles et alignées au regard de l'article 18 du règlement (UE) 2020/852. Les procédures et Codes de conduite déployés dans l'ensemble des filiales confirment l'ambition du Groupe d'adhérer aux plus hauts standards existants et contribuent au respect des quatre principaux thèmes fondamentaux constituant ces garanties sociales minimales :

- le respect des droits de l'homme (y compris droits du travail et des consommateurs) ;
- la lutte contre la corruption ;
- le respect des règles fiscales ;
- l'éthique des affaires.

Ces enjeux se retrouvent dans la section « Conduite des affaires » du présent rapport de durabilité. Enfin, le Groupe s'est aussi assuré qu'aucune condamnation sur l'une de ces quatre thématiques n'a été prononcée au cours de l'exercice afin de se prémunir de toute atteinte aux garanties sociales minimales.

## 3.3 Changement climatique (ESRS E1)

### Approche du Groupe

Le béton est un produit de construction irremplaçable et reste le seul en quantité et en qualité à pouvoir répondre durablement aux besoins en infrastructures et en logements d'une population mondiale qui passera, selon les estimations, de 8 milliards d'habitants actuellement, à près de 10 milliards en 2050 <sup>(1)</sup>. Dans ce contexte, le groupe Vicat transforme progressivement ses installations de production et développe des solutions innovantes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

La réduction de l'empreinte carbone des produits et solutions du groupe Vicat repose sur les actions technologiquement et financièrement accessibles selon les pays, telles que :

- la modernisation industrielle et l'efficacité énergétique ;
- la sortie des combustibles fossiles primaires ;
- la réduction de la part de clinker dans le ciment ;
- la capture de CO<sub>2</sub> pour la fraction des émissions incompressibles.

Ces actions concernent les processus industriels du Groupe et ses produits. Elles permettent une décarbonation efficace à performances et conditions de mise en œuvre équivalentes.

Le Groupe opère dans des pays dont les réglementations liées aux enjeux du changement climatique présentent une différence de maturité. En Europe et en Californie notamment, le Groupe anticipe la réduction des allocations de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> avec la volonté d'en répercuter le coût, quotas ou investissements de décarbonation, dans les prix de vente. Dans les autres zones d'opération du Groupe, les réglementations sont en cours de développement. Convaincu d'une convergence future, Vicat adapte ses actions au rythme local pour déployer et commercialiser ses produits et services sobres en carbone en s'appuyant sur l'Europe comme laboratoire d'innovation.

Le Groupe s'est engagé dans un plan de transition avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. Ce plan formalise l'engagement du Groupe de relever le défi du changement climatique. L'objectif lié à la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> est, par ailleurs, publiquement confirmé par la signature du *French Business Climate Pledge* (2017) et par celle des contrats de transition écologique pour les cimenteries françaises de Montalieu, Xeuilley et Peille. Le démarrage en 2025 d'un nouveau four au Sénégal bénéficiant des dernières technologies disponibles, le liant carbo-négatif Carat permettant de produire des bétons très bas carbone, le produit Progresso en Suisse à très faible empreinte carbone, et le projet Argilor permettant de produire des ciments aux argiles activées en France, certifiés NF (Norme Française) depuis septembre 2025, sont quatre projets récents qui illustrent les engagements du Groupe en matière climatique. Les solutions décarbonées Vicat ont été reconnues et font l'objet de succès commerciaux. Elles ont notamment été employées pour la construction du village des athlètes des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Chaque usine, pays et région du Groupe dispose de sa feuille de route pour la décarbonation de ses activités qui composent le « plan climat Groupe ». La Direction de la performance environnementale, au sein de la Direction stratégie climat, veille en étroite collaboration avec l'ensemble des Directions pays à la bonne mise en œuvre du plan et au suivi des performances attendues.

Ce plan fait appel à des technologies matures mais aussi à des technologies nécessitant encore un passage à l'échelle industrielle avec des pilotes ou des démonstrateurs. En effet, concernant l'abattement de ses émissions résiduelles, Vicat mise sur des technologies avancées telles que le captage, l'utilisation et le stockage (CCUS – *Carbon Capture Utilization and Storage*) des émissions de CO<sub>2</sub> issues de la production de ciment. Le Groupe a engagé le développement d'une initiative majeure sur le site de Montalieu avec le projet VAIA. Ce projet a été sélectionné par le programme européen *Innovation Fund* début novembre 2025. Aux États-Unis, le projet californien LNZ a été réévalué en 2025 à la suite de la notification du *Department of Energy* (DOE) des États-Unis, de l'annulation de l'accord de financement du projet *Carbone Capture Storage – Lebec Net Zero*. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une annonce plus large concernant la résiliation de 24 accords de subvention émise par le DOE.

En 2025, dans un contexte mondial avec une certaine remise en question des enjeux autour du réchauffement climatique, le groupe Vicat a poursuivi ses objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions directes de CO<sub>2</sub> scope 1 au moyen des leviers existants pour atteindre la cible moyenne de 497 kg CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent d'ici à 2030, sur l'ensemble du périmètre du Groupe (430 kg CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent sur le périmètre européen). Par ailleurs, le Groupe s'est fixé des objectifs de réduction des émissions intrinsèques à la production de son énergie électrique autoconsommée (devenant scope 1 mais à faible impact) et via l'achat d'énergie électrique renouvelable et bas carbone sur le réseau (scope 2). Pour suivre au plus près son empreinte carbone, le Groupe a également mis en place un pilotage des émissions de CO<sub>2</sub> comptabilisées en scope 3 depuis plusieurs années.

Le groupe Vicat concilie innovation technologique et faisabilité économique pour garantir des solutions durables et viables dans l'ensemble des pays où le Groupe opère. Grâce à ses produits, le Groupe participe au développement de projets qui favorisent la transition bas carbone tels que les barrages hydroélectriques, les éoliennes, les installations nucléaires ainsi que les aménagements dédiés aux mobilités douces et bas carbone comme les tunnels ferroviaires. En collaborant avec des partenaires industriels, des institutions académiques et des organisations environnementales, Vicat fournit des solutions essentielles pour bâtir les infrastructures de demain et contribue à construire un avenir plus résilient.

(1) ONU : la population mondiale devrait atteindre 9,6 milliards en 2050 | Nations Unies.

### 3.3.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

#### 3.3.1.1 Trajectoire de réduction des émissions de Gaz à effet de serre

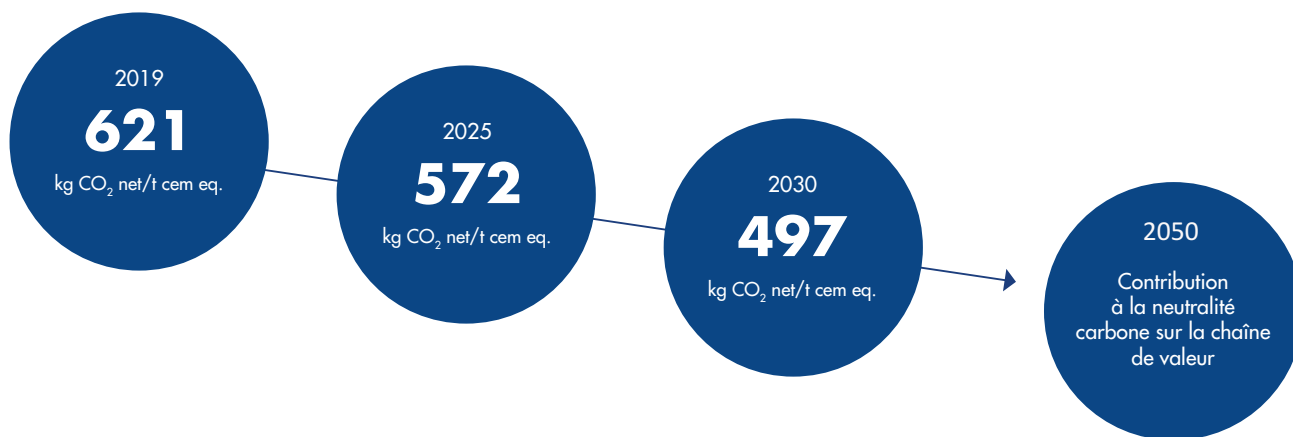
Le changement climatique, tel que décrit par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), exige une action urgente pour limiter le réchauffement global à moins de 2 °C, et idéalement à 1,5 °C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015. L'industrie du ciment représenterait environ 6% des émissions mondiales directes de gaz à effet de serre (GES) <sup>(1)</sup>. En France, l'empreinte carbone du ciment est de 2,4% du total des émissions nationales <sup>(2)</sup>, ce qui reflète une disparité entre les pays, notamment en raison des différences de politiques industrielles et des réglementations environnementales.

Face à ces enjeux, le groupe Vicat, acteur français majeur de l'industrie du ciment et héritier de l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817, s'inscrit dans une dynamique ambitieuse de décarbonation visant à réduire de manière significative l'empreinte carbone de ses produits et services d'ici à 2030, et à contribuer à la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur à long terme. L'empreinte carbone du Groupe est principalement liée à sa production de ciment, qui représente près de 96% de ses émissions totales directes et

indirectes. Plus de 99% de ses émissions directes de GES sont sous forme de CO<sub>2</sub>, les autres GES (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés, etc.) étant marginaux. Le groupe Vicat s'inscrit dans la volonté des gouvernements des États où il est implanté, volonté se traduisant en politiques et moyens financiers visant à satisfaire la trajectoire de l'Accord de Paris et la poursuite des efforts vers une réduction du réchauffement climatique à 1,5 °C. Le Groupe travaille dans tous les États où il opère pour créer les conditions d'un marché décarboné visant l'objectif de 1,5 °C, en s'adaptant à la situation en fonction de l'évolution effective des réglementations et des aides d'État. Malgré l'incertitude autour de l'atteinte de cet objectif mondial, le groupe Vicat maintient son ambition de contribuer à la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2050.

Des objectifs intermédiaires de décarbonation (en kg CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent) ont été fixés de manière pragmatique, usine par usine, en fonction des moyens et des réalités économiques, ainsi que des technologies disponibles. Ces objectifs se situent dans la fourchette du *benchmark* de la profession et sont conçus pour garantir que chaque usine, à travers ses propres contraintes et capacités, participe à cette transition.

#### RÉDUCTION DES ÉMISSIONS NETTES SCOPE 1 DU GROUPE

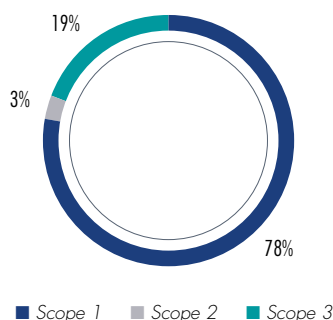


(1) L'Association mondiale du ciment appelle le secteur à agir d'urgence en faveur du climat | CCNUCC.

(2) Décarboner la filière ciment-béton.

#### 3.3.1.2 Leviers de Décarbonation

##### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> EQ. DU GROUPE VICAT EN 2025



Vicat utilise plusieurs leviers pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, répartis sur les trois scopes (Scope 1, 2 et 3).

##### Scope 1 – Émissions directes

Pour le Scope 1, qui représente 78% des émissions du Groupe, Vicat s'appuie sur quatre leviers principaux :

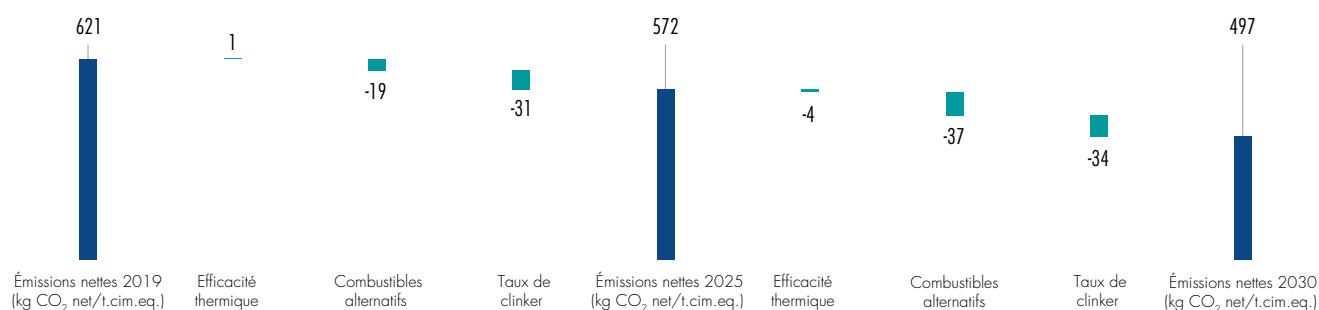
- efficacité énergétique : l'amélioration de l'efficacité énergétique des outils de production est une priorité pour le Groupe qui dispose d'un outil industriel particulièrement moderne. En particulier, la modernisation des fours de cimenterie et l'adoption de technologies plus performantes, comme les fours à voie sèche avec précalcinateur, permettent de réduire la consommation d'énergie ;
- substitution des combustibles fossiles : Vicat vise à remplacer une grande partie de ses combustibles fossiles par des combustibles alternatifs (biomasse, pneus, déchets industriels, etc.), avec un objectif de 50% de combustibles de substitution d'ici 2030. Quatre usines dépassent déjà 75% de substitution dont deux fours à 100% depuis plusieurs années ;
- réduction du taux de clinker : le Groupe vise à réduire le taux de clinker (composant portant l'essentiel du poids carbone) dans le ciment à 69% d'ici 2030, en développant des ciments à faible teneur en clinker à performance équivalente ;

- captage et stockage du CO<sub>2</sub> (CCS) : le Groupe lance des projets de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> comme VAIA en France à Montalieu-Vercieu, afin d'abattre les émissions inévitables liées à la production de ciment. Vicat travaille également avec des partenaires sur des technologies de rupture telles que le projet d'Oxyfuel de seconde génération, Catch4Climate au sein du consortium Cl4C.

Les trois premiers leviers, conventionnels et actionnables directement par le Groupe, sont mis en œuvre en priorité. La capture, le stockage et/ou l'utilisation du carbone font appel à des technologies de rupture dont le modèle économique est plus risqué.

Ci-dessous la représentation des effets des différents leviers permettant d'atteindre la cible de décarbonation fixée pour 2030. Les leviers « substitution des combustibles fossiles » et « réduction du taux de clinker » permettront de réaliser l'essentiel de la diminution des émissions spécifiques.

##### TRAJECTOIRE DE DECARBONATION (CO<sub>2</sub> NET SCOPE 1) 2019-2030



##### Scope 2 – Émissions indirectes liées à l'énergie

Les émissions de scope 2 liées à l'achat d'électricité représentent 3% des émissions totales du Groupe. Vicat met en place plusieurs actions pour réduire son empreinte électrique :

- autoproduction d'électricité renouvelable : Le Groupe produit une partie de son électricité via notamment la valorisation de la chaleur fatale des fours (ou *Waste Heat Recovery System*, WHRS), des installations solaires en Inde et au Sénégal, et des centrales hydrauliques en Suisse et en France ;
- achats d'électricité décarbonée : Vicat achète de l'électricité décarbonée, en particulier via des garanties d'origine en Suisse (100% d'électricité hydraulique) et en Italie. Des garanties d'origine seront également achetées en France dès 2026.

### Scope 3 – Autres émissions indirectes

Le Scope 3 représente 19% des émissions du Groupe. Il inclut notamment les émissions liées aux achats de matières premières, les émissions liées à l'amont de l'énergie ainsi qu'aux opérations logistiques amont et aval. A ce jour, si le Groupe ne s'est pas fixé d'objectif global quantitatif de réduction des émissions de Scope 3, il a déjà engagé plusieurs actions impactant le Scope 3 :

- achats responsables : Le Groupe travaille avec ses fournisseurs et transporteurs pour réduire les émissions de GES ;
- développement de produits bas carbone : Les efforts de Vicat incluent le développement de ciments à faible empreinte carbone et l'engagement de ses clients vers des solutions plus durables ;
- mobilité : Vicat a lancé des actions pour une mobilité durable, axées sur la réduction de la consommation de carburant, le remplacement des carburants fossiles par des énergies non fossiles, et le développement de la filière hydrogène.

### Évaluation qualitative des émissions verrouillées

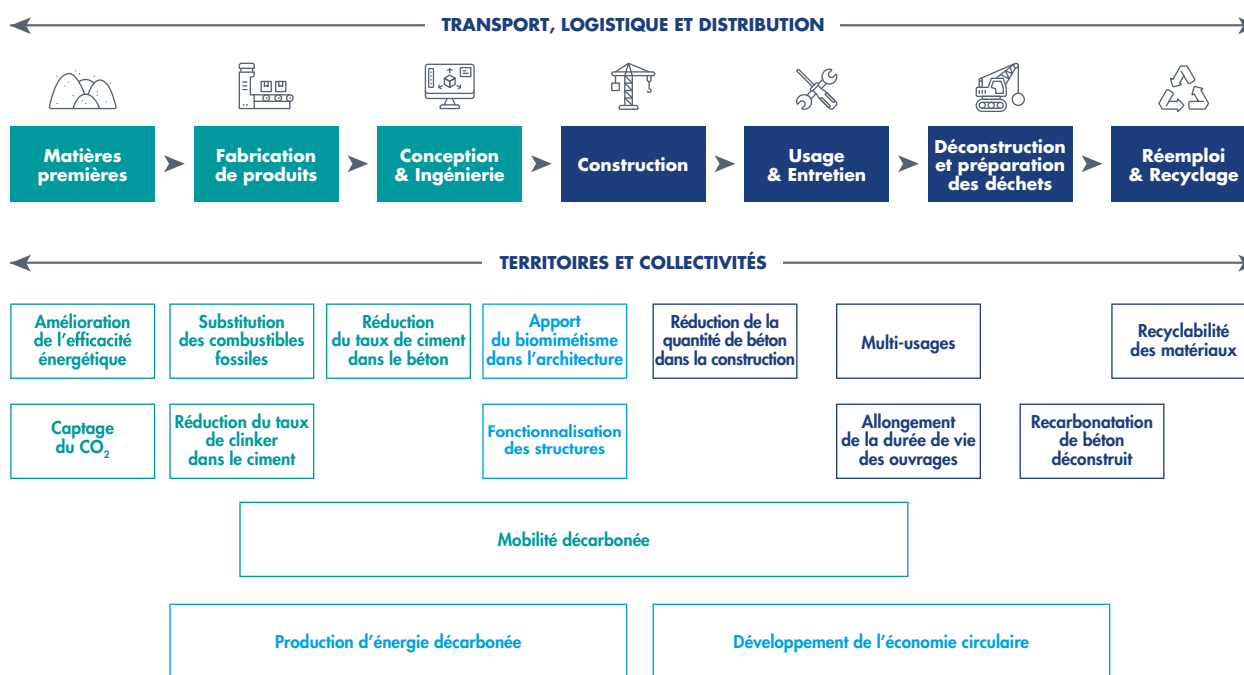
Vicat a identifié certaines émissions de GES dites « verrouillées », associées à des actifs à long terme et des produits à forte intensité d'émissions, comme les fours sans précalcinateur avec des durées de vie élevées. Ces émissions sont difficiles à supprimer intégralement et rapidement, notamment en raison d'investissements significatifs de remplacement.

### Chaîne de valeur du groupe Vicat

La chaîne de valeur du groupe Vicat illustre l'ensemble des étapes de production du ciment, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage des matériaux, en passant par la fabrication, la conception, la construction et la démolition. Les leviers de décarbonation du Groupe se concentrent principalement sur ses opérations propres, qu'il maîtrise et développe, avec des actions telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction du contenu en clinker dans le ciment, l'intégration de combustibles alternatifs et la capture du CO<sub>2</sub>. Ces initiatives visent à réduire l'empreinte carbone des produits et solutions proposées, contribuant ainsi à l'ambition de neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici à 2050. Pour les étapes aval, qui dépendent des parties prenantes (architectes, entreprises, collectivités), le Groupe s'implique à différents niveaux : mise en place de ressources dédiées à la prescription des produits bas carbone, développement de solutions constructives permettant de réduire les émissions au niveau du bâtiment en optimisant les structures ou l'isolation (gammas de béton biosourcé Biosys, bétons fibrés à ultra-haute performance Smart Up, impression 3D Lithosys), engagement dans la mise en œuvre de schémas d'économie circulaire (voir ESRS E5).

Sur l'ensemble de leur durée de vie, les matériaux cimentaires ont la propriété de se recarbone partiellement, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre en « vision analyse de cycle de vie ». En complément de cette recarbonation naturelle, Vicat s'implique dans des projets de recarbonation artificielle permettant d'accélérer et de maximiser cet effet.

## LEVIERS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES SUR LA CHAÎNE DE VALEUR DU GROUPE



### 3.3.1.3 Mise en œuvre opérationnelle des leviers pour la Transition énergétique et bas carbone

#### Amélioration du process

##### Combustibles de substitution

Les combustibles de substitution sont préparés à partir de déchets difficilement recyclables et valorisables : pneus, farines animales, déchets de bois, solvants, CSR (combustibles solides de récupération). Il s'agit le plus souvent de matières qui possèdent un pouvoir calorifique élevé, permettant ainsi de remplacer l'utilisation des combustibles fossiles (charbon, coke de pétrole, fioul...).

L'utilisation de combustibles de substitution encourage de meilleures pratiques environnementales en réduisant l'enfouissement et l'incinération des déchets et permet de fournir une énergie de remplacement pour s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire et de lutte contre le réchauffement climatique.

Vicat dispose de plusieurs filiales telles que CIRCULère en France, Altola en Suisse ou encore Çözüm en Turquie, dont l'activité se distingue par leur contribution majeure à la valorisation énergétique mais aussi à la valorisation matière (détaillée dans l'ESRS E5). Grâce à leur expertise pointue, elles permettent la transformation de déchets en sources d'énergie renouvelable favorisant la transition vers une économie bas carbone.

Vicat a pour objectif d'éliminer les combustibles fossiles dans ses cimenteries européennes. En 2025, le groupe Vicat a permis d'éviter l'incinération et la mise en décharge de 1,7 million de tonnes de déchets sur ses territoires d'implantation.

##### Récupération de chaleur fatale

Comme cela avait été fait en Inde dans les années précédentes, la cimenterie de Bastas, en Turquie, a mis en œuvre en 2024 un système de récupération de chaleur fatale visant à valoriser l'énergie thermique résiduelle issue du procédé de fabrication du clinker. Ce projet repose sur la captation des gaz chauds émis par le four rotatif et le refroidisseur de clinker, qui sont ensuite dirigés vers un système de conversion énergétique permettant de produire de l'électricité.

D'une puissance installée de 15 MW, l'installation permet une production annuelle estimée à 120 GWh, couvrant une part significative des besoins électriques du site. Cette valorisation énergétique contribue à éviter l'émission de près de 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, renforçant ainsi la performance environnementale de l'installation. Cela représente 20 à 30% de l'énergie électrique consommée par une cimenterie. Au-delà de ses bénéfices en matière de réduction des émissions, l'équipement de récupération de chaleur fatale améliore la résilience énergétique du site en réduisant sa dépendance aux sources externes d'électricité, tout en optimisant l'usage des flux thermiques internes.

Il s'inscrit dans une démarche industrielle de sobriété énergétique et de transition vers une production cimentière plus durable, illustrant la capacité du groupe Vicat à intégrer des technologies innovantes au service de la décarbonation de ses activités.

##### Électricité décarbonée

Vicat s'est fixé l'objectif de réduire les émissions liées à la production et à l'achat d'énergie électrique (scope 1 et 2) de 40% d'ici 2030 par rapport à 2020.

Outre l'achat d'électricité d'origine nucléaire ou hydraulique, le Groupe produit de l'électricité grâce à l'installation et l'exploitation de centrales solaires à proximité des sites :

- en Inde, Vicat a aménagé 4 parcs photovoltaïques, deux en 2019, un en 2020 puis un nouveau en 2025 pour une puissance totale installée de 29,5 MWc ;
- au Sénégal, la cimenterie de Rufisque a mis sous tension une installation solaire de 6,9 MWc ;
- en France, le site VPI (Vicat Produits Industriels) de Malataverne (Drôme) a équipé son toit d'une centrale photovoltaïque de 780 panneaux pour une puissance de 650 kWc ;
- en Suisse, les sites de Wimmis, Müntschemier et Altola ont été équipés de panneaux solaires pour une puissance totale de 333 kWc.

En Suisse, la filiale Vigier Holding AG produit et achète de l'électricité décarbonée d'origine hydraulique.

##### Modernisation de l'outil industriel

Au Sénégal, avec une capacité de production de 2 millions de tonnes de clinker par an à lui seul, soit environ 7 000 tonnes par jour, un nouveau four (Four 6) a été mis en service en 2025. Il double la capacité industrielle du site et porte la production totale en équivalent ciment à près de 7 millions de tonnes par an. Il permet notamment de substituer la totalité des importations de clinker, contribuant ainsi à la réduction des émissions indirectes associées au transport et à la sécurisation de l'approvisionnement local.

Le Four 6 intègre les meilleures techniques disponibles au niveau international. Doté notamment de broyeurs verticaux, d'un préchauffeur à cinq étages, d'un calcinateur en ligne, de ventilateurs à haut rendement, de moteurs à variation de vitesse (VFD) et d'un refroidisseur performant, il permet d'atteindre une efficacité énergétique élevée, tant sur le plan thermique qu'électrique. Cette performance se traduit par une consommation thermique d'environ 3 300 MJ par tonne de clinker et par des émissions de gaz à effet de serre limitées à moins de 469 kg de CO<sub>2</sub> brut par tonne de ciment.

La conception du Four 6 permet également un recours accru aux combustibles alternatifs. La cimenterie sera en mesure d'utiliser plus de 70% de combustibles de substitution, incluant l'utilisation de biomasse issue de déchets agricoles. À plus long terme, la filiale vise un recours quasi intégral aux combustibles de substitution d'ici 2030.

Grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au faible ratio clinker/ciment (0,65) et à l'augmentation significative du recours aux combustibles alternatifs, la mise en service du Four 6 devrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre estimée à environ 312 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an à l'horizon 2030.

##### Captage du CO<sub>2</sub>

Le site de Montalieu-Vercieu fait l'objet du projet VAIA, une innovation technologique de décarbonation de grande ampleur à l'échelle du Groupe, en combinant la production de matériaux bas carbone dans la plus grande cimenterie de France avec une chaîne de valeur intégrée de captage et stockage du carbone.

Avec ce projet, les émissions du site pourraient être captées sur place, à la sortie du four de cuisson du ciment, puis envoyées et stockées ou valorisées. Les débouchés potentiels incluent une zone de séquestration en mer Adriatique, grâce à un pipeline reconverti en « carbo-duc » jusqu'à Fos-sur-Mer pour la liquéfaction puis le chargement et le transport maritime vers sa destination finale.

Le projet prévoit de capter et séquestrer plus de 95% des émissions de CO<sub>2</sub> de la cimenterie soit 1,2 Mt de CO<sub>2</sub> par an à partir de 2030.

Le projet VAIA a été inclus début novembre 2025 dans la liste de projets sélectionnés par le programme européen *Innovation Fund* pour la signature d'un accord de subvention.

Le Groupe poursuit également des projets de valorisation du CO<sub>2</sub> comme celui relatif à la production de e-fuels. Il apparaît que dans les décennies à venir, le CO<sub>2</sub> industriel capturé ne sera pas suffisant en quantité pour satisfaire les besoins en e-fuels (ou carburants de synthèse) du transport maritime et aérien.

## Produits bas carbone

### Réduction du taux de clinker - Projet Argilor

La production de clinker est la composante la plus émettrice de CO<sub>2</sub> lors de la production de ciment. Sur le site de la cimenterie Xeuilley, en Meurthe-et-Moselle, en France, avec le projet Argilor, le groupe Vicat a investi dans une nouvelle capacité de production d'argiles activées thermiquement utilisées en substitution partielle du clinker, afin de produire des ciments bas carbone. En effet, la production d'argiles activées, par comparaison avec celle du clinker, présente les avantages suivants :

- une température d'activation de 800 à 850 °C, plus faible que la température de clinkérisation à 1 450°C ;
- une teneur en calcaire proche de zéro, limitant le CO<sub>2</sub> de la réaction chimique de décarbonatation, représentant les 2/3 des émissions du clinker.

Grâce à la présence d'argiles de qualité disponibles localement, le site de Xeuilley présente de nombreux avantages pour accueillir le projet Argilor, garantissant sa pérennité en termes de production et d'emploi. Argilor s'inscrit dans l'ambition du Groupe de contribuer à la neutralité carbone sur sa chaîne de valeur d'ici à 2050.

Une dizaine d'années de recherche sur la composition et les propriétés mécaniques de l'argile ont confirmé son intérêt dans la production de ciment.

À l'échelle de la cimenterie, le projet Argilor – qui doit son nom à la contraction entre « argile » et « Lorraine » – permettra de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> de l'usine de 48 500 tonnes chaque année, soit une baisse d'environ 16% au niveau du site (1).

Depuis octobre 2025, l'usine de Xeuilley propose son premier ciment aux argiles activées avec la classe de performance élevée de 52,5 tout en ayant un facteur clinker réduit (classe de ciment CEM II/C-M (Q-LL)) unique en France sur ce type de formulation.

Ce projet s'inscrit dans un objectif de baisse du facteur clinker au niveau Groupe avec d'autres productions en cours comme à Brasília pour la filiale brésilienne Ciplan qui dispose de la plus grande capacité de production d'argiles activées au monde à ce jour.

### Liant biogénique - CARAT

CARAT est un liant qui propose un stockage pérenne de carbone biogénique par l'intégration d'un constituant biosourcé dans sa composition. En cela, il répond aux objectifs de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) relative à la construction neuve en France qui favorise l'intégration de matériaux biosourcés dans les bâtiments avec des bétons à près de 20 kg CO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> soit 10 fois moins qu'un béton standard.

Cette innovation complète les leviers traditionnels de décarbonation (réduction du clinker, substitution des combustibles fossiles, efficacité énergétique). CARAT est produit sur le site de la cimenterie de Montalieu-Vercieu (38) en France.

CARAT a fait l'objet avec succès d'une Évaluation Technique Produits et Matériaux (ETPM) en 2024 et les bétons composés avec le liant CARAT disposent depuis octobre 2025 d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) délivrée par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Celle-ci permet d'utiliser ce produit dans un cadre habituel de chantier.

La séquestration de carbone biogénique par le biochar est désormais reconnue de manière consensuelle comme une méthode de séquestration permanente. Cette caractéristique majeure de puits de carbone, dont la prise en compte dans les analyses de cycle de vie n'est pas reconnue par la norme NF EN 15804+12/CN actuellement en vigueur. VICAT demande aux pouvoirs publics français de prendre en compte cette permanence de la séquestration de CO<sub>2</sub> dans la RE2020 sans attendre une future révision de la norme.

### Impression 3D - Lithosys

Lithosys est la marque du groupe Vicat dédiée à l'impression 3D béton, lancée en 2022. Cette technologie couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la conception d'objets imprimables aux formes complexes réalisées par couches successives, jusqu'à la production d'éléments finis tels que prémurs, regards, mobilier urbain ou supports de biodiversité. Elle inclut également la formulation d'encres béton sur mesure, dont certaines sont bas carbone et biosourcées (gamme Lithomix), ainsi que l'installation de systèmes d'impression 3D en atelier ou directement sur chantier. Pour soutenir cette activité, Vicat a implanté à Chambéry une unité dédiée à la R&D et à la production.

L'impression 3D béton est une technologie au croisement des transitions numériques et écologiques. Ses bénéfices sont :

- une réduction du volume de béton utilisé (40 à 60% en moins selon les applications) ;
- une diminution de l'empreinte carbone (jusqu'à -50% pour certains éléments) ;
- une réduction des déchets de chantier et optimisation des ressources ;
- l'intégration de formulations bas carbone (ex. : encres avec CARAT) pour des projets comme *The ReefLine*, combinant innovation et biodiversité.

(1) À volume de produit constant.

### 3. Rapport de durabilité

Changement climatique (ESRS E1)

Cette technologie ouvre la voie à des bâtiments plus légers, moins émetteurs et plus créatifs, tout en améliorant la sécurité et l'ergonomie sur les chantiers.

#### Bétons biosourcés - Biosys

Biosys est un système constructif innovant développé par Vicat en partenariat avec des acteurs locaux (chanvrières, industriels de la préfabrication). Il repose sur des blocs de béton de chanvre préfabriqués, composés de chènevette (granulat issu du chanvre) et de Ciment Naturel Prompt Vicat, un liant minéral à plus faible impact environnemental, particulièrement bien adapté pour les bétons à base de granulats biosourcés.

Cette solution constructive existe en deux versions, soit sous forme de blocs à bords droits à maçonner, soit sous forme de blocs à emboîtement qui s'assemblent sans colle ni mortier.

Ces blocs de béton de chanvre présentent les avantages suivants :

- très bonnes performances thermiques ;
- très bonnes performances acoustiques ;
- matériau hygroscopique.

Biosys dispose d'un Avis Technique dans sa version de blocs à emboîtement et une procédure d'ATEX est en cours pour la version blocs à bords droits, et présente de solides références en maison individuelle, logement collectif et petit non-résidentiel.

À titre d'exemple, Biosys a été récemment employé dans le cadre de la construction de la Maison des Compagnons du Devoir à Brignais ou encore pour la construction du programme Le Jardin des Balmes pour le compte du bailleur social Grand Lyon Habitat.

#### Ciment très bas carbone en Suisse - Progresso

En Suisse, la conception du ciment Vigier CEM Progresso repose sur une réduction significative de la teneur en clinker, accompagnée d'une intégration élevée de matières premières secondaires issues de sources régionales. Cette formulation permet de limiter les émissions liées à la décarbonation du calcaire, principal facteur d'émissions du ciment.

Les procédés de production de ce ciment sont caractérisés par un taux de substitution des combustibles fossiles parmi les plus élevés en Europe. Depuis 2023, la part de combustibles alternatifs utilisés dans le four atteint plus de 97%, dont plus de 40% d'origine biogène. Cette approche permet de limiter fortement les émissions liées à l'énergie thermique, en complément de la réduction des émissions de procédé.

Grâce à cette combinaison de leviers, la réduction du taux de clinker, le recours massif aux combustibles alternatifs, le Vigier CEM Progresso permet, dans des conditions de mise en œuvre optimales, de produire des bétons présentant une empreinte carbone inférieure à 100 kg de CO<sub>2</sub> par mètre cube. Ce niveau constitue une réduction d'environ 45% par rapport à la moyenne suisse pour des bétons BTP comparables, établissant un nouveau standard de performance environnementale sur le marché.

Le ciment Vigier CEM Progresso est destiné en priorité aux projets de bâtiment bas carbone, tant dans le bâtiment que dans les infrastructures, et constitue un levier clé pour accompagner les maîtres d'ouvrage et entreprises vers des constructions plus sobres en émissions.

#### 3.3.1.4 Émissions de CO<sub>2</sub> - performance 2025

En 2025, les émissions brutes de gaz à effet de serre du groupe Vicat s'élèvent à 22,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. Ce total inclut les émissions des scopes 1, 2 et 3, réparties entre les activités cimentières, qui représentent 21,9 millions de tonnes, et les autres activités du Groupe, qui en représentent 0,95 million.

En 2025, dans un contexte d'augmentation de l'activité du Groupe, marqué notamment par une progression de la production et des ventes de ciment d'environ 1 million de tonnes et par la mise en service de nouvelles capacités industrielles, Vicat a poursuivi avec constance sa trajectoire de décarbonation.

Le taux de combustibles alternatifs poursuit sa progression, avec une hausse de 1,3 point en 2025, soit une hausse de 9,2 points en trois ans, et ce, malgré un contexte de montée en charge industrielle nécessitant des ajustements opérationnels. Dans le même temps, le taux de clinker continue d'évoluer à la baisse. Cette dynamique s'inscrit dans une adoption progressive, et encore contrastée selon les pays, de nouveaux ciments à plus faible empreinte carbone.

#### ÉMISSIONS BRUTES DE GAZ À EFFET DE SERRE

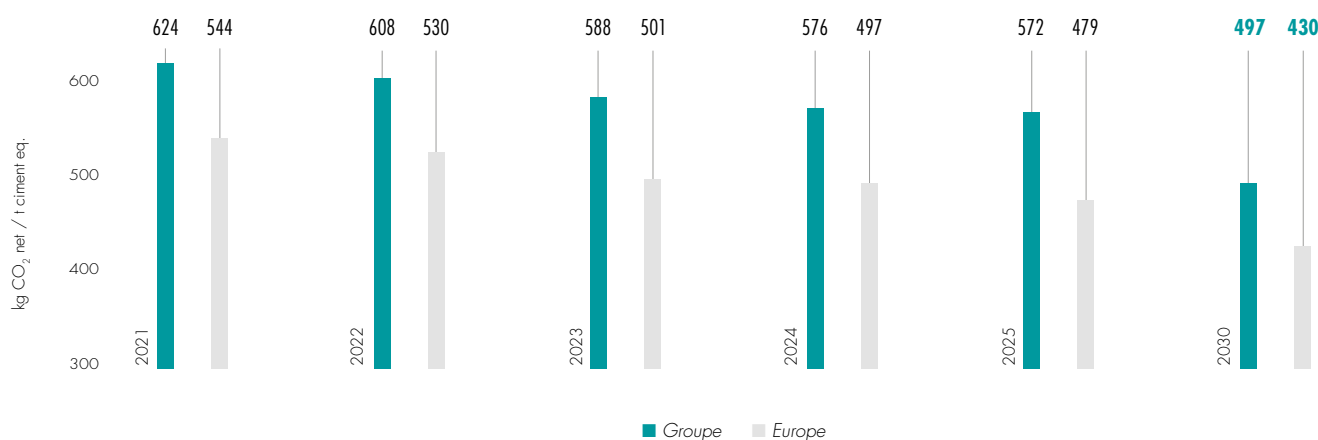
(en million de tonnes)

	2025	2024
Activité Ciment	21,9	20,8
Activité Béton & Granulats	0,7	0,6
Activité Autres produits et services	0,3	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>22,8</b>	<b>21,7</b>
Dont total des émissions du Scope 1 Groupe	17,7	17,3
Dont total des émissions du Scope 2 Groupe	0,7	0,7
Dont total des émissions du Scope 3 Groupe	4,4	3,7

Les émissions spécifiques diminuent en 2025 de 4 kg CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent au niveau Groupe et de 18 kg CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent pour l'Europe. Les émissions absolues du Groupe augmentent néanmoins sur l'exercice, reflet direct d'une croissance de l'activité et d'un mix géographique défavorable. Ce recul des émissions spécifiques témoigne de la dynamique engagée par le groupe Vicat pour accompagner la transition énergétique du secteur cimentier, tout en consolidant la performance environnementale de ses sites industriels. Le Groupe, en ligne avec les usages sectoriels, privilégie une communication en intensité de ses émissions de GES reflétant mieux le niveau de performance atteint. Ces indicateurs sont présentés ci-dessous.

Conformément au Plan de Transition mené par le Groupe, les émissions spécifiques de l'activité Ciment, sont en baisse avec une amélioration significative de -18 kg CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent en Europe. Le Groupe reste sur sa trajectoire pour atteindre son objectif de 497 kg CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent en 2030.

### ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS SPÉCIFIQUES DE CO<sub>2</sub> NET – ACTIVITÉ CIMENT



#### 3.3.1.5 Piloter la Transition bas carbone : objectifs et financement

##### Pilotage du Plan de Transition Climatique

Le plan de transition climatique est approuvé et piloté par le Président-Directeur Général du Groupe, qui en fixe les objectifs, supervise leur atteinte, alloue les ressources nécessaires et assure la revue des risques associés. Réuni au moins quatre fois par an, le Conseil d'Administration examine les mesures d'atténuation ou d'adaptation issues du plan climat telles que la programmation des investissements, le développement des produits bas carbone et la conclusion de partenariats stratégiques pour la décarbonation de l'économie. Le Conseil d'Administration s'appuie sur deux comités :

- le Comité RSE, chargé du suivi et de l'orientation des engagements sociétaux et environnementaux du Groupe ;
- le Comité d'Audit, qui supervise la qualité et l'audit des informations de durabilité.

Un Comité des Enjeux Environnementaux, réunissant les experts internes dont le *Chief Climate Officer* et le Directeur de la Stratégie, assure une vision transversale des défis climatiques,




actualise la feuille de route climat et identifie les indicateurs de performance. La Direction de la performance environnementale a la charge de la consolidation des données environnementales et de la production des analyses nécessaires au pilotage. Enfin, la mise en œuvre opérationnelle du plan est assurée par les Directions pays, garantes de l'application locale des engagements du Groupe.

Le plan de transition du groupe Vicat repose sur une trajectoire structurée autour d'objectifs climatiques concrets, différenciés selon les horizons temporels et les champs d'intervention. Ces objectifs traduisent l'engagement du Groupe à décarboner progressivement ses opérations, à innover dans ses produits et procédés, et à aligner ses investissements avec les référentiels réglementaires européens (en particulier la taxonomie verte). Leur déploiement s'appuie sur des leviers d'action complémentaires – technologiques, industriels et organisationnels – et mobilise des ressources financières importantes, à la hauteur des ambitions environnementales fixées. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des objectifs majeurs.

### 3. Rapport de durabilité

Changement climatique (ESRS E1)

#### OBJECTIFS CLIMATIQUES PRIORITAIRES DU GROUPE

	Périmètre	2024	2025	Target 2030	
Réduire les émissions Scope 1 process ciment					
  <ul style="list-style-type: none"> <li>à 497 kg de CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent (Réduction de 2,6 Mt CO<sub>2</sub>e par rapport à 2019 à volume constant)</li> <li>à 430 kg de CO<sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent (réduction de 0,4 Mt CO<sub>2</sub>e par rapport à 2019 à volume constant)</li> </ul>	Groupe	576	572	497 kg de CO <sub>2</sub> net/tonne de ciment équivalent	
	Europe	497	479	430 kg de CO <sub>2</sub> net/tonne de ciment équivalent	
	Réduire les émissions liées à la production et à l'achat d'énergie électrique (Scope 1 et 2) de 40%	Groupe	+32%	+60%	-40%

#### Investissements

Vicat a évalué à environ 800 millions d'euros entre 2021 et 2030 ses besoins d'investissements pour financer ses projets de décarbonation basés sur les trois leviers traditionnels. Les investissements significatifs prévus pour le projet VAIA et d'autres projets de capture et de stockage du carbone à l'étude s'ajoutent à ce montant. Ces projets de CCUS sont cruciaux pour atteindre l'ambition de neutralité carbone, mais nécessitent une collaboration étroite avec les gouvernements et un financement public pour être réalisés à grande échelle. De même, les investissements de croissance de Ragland aux États-Unis, pour un montant de plus de 300 millions de dollars, et de Rufisque au Sénégal, pour un montant d'environ 260 millions d'euros, ne font également pas partie de cette enveloppe, bien que contribuant

très positivement au Plan Climat du Groupe. En effet, les nouvelles capacités installées sur ces deux sites offrent de nettes améliorations en termes d'efficacité thermique et électrique. Les technologies mises en place permettent par ailleurs de maximiser très significativement le taux de combustibles de substitution.

En poursuivant ces efforts, le groupe Vicat démontre son engagement ferme à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à jouer un rôle clé dans la transition vers une économie bas carbone. Grâce à une combinaison de technologies, de pratiques innovantes, et de partenariats stratégiques, Vicat est déterminé à contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux.

#### SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE 2021-2025 ET PLANIFIÉS SUR LA PÉRIODE 2026-2030 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSITION

	Montant investi (2021-2024)	Montant investi (2025)	Montant restant à investir (2026-2030)	Émissions de CO <sub>2</sub> abattues vs 2019
Levier – Modernisation industrielle (efficacité énergétique)	57,2 M€	6,6 M€	30,1 M€	3 kg CO <sub>2</sub> net/tonne ciment eq
Levier – Combustibles de substitution	44,7 M€	7,2 M€	159,5 M€	56 kg CO <sub>2</sub> net/tonne ciment eq
Levier – Taux de clinker	82,0 M€	6,2 M€	272,0 M€	65 kg CO <sub>2</sub> net/tonne ciment eq
Levier – Autoproduction électricité renouvelable	18,5 M€	3,2 M€	41,6 M€	180 kt CO <sub>2</sub> e
Autres investissements et réserve	37,5 M€	0,6 M€	33,1 M€	
<b>TOTAL</b>	<b>239,9 M€</b>	<b>23,9* M€</b>	<b>536,2 M€</b>	

(\*) Le montant des investissements environnementaux mentionné dans les états financiers de 31 millions d'euros inclut des frais d'études sur les projets de Carbon Capture Storage en France et aux États-Unis qui ne sont pas inclus dans l'enveloppe de 800 millions d'euros.

#### ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AVEC LA TAXINOMIE EUROPÉENNE

	2024	2025
Investissements feuille de route Climat (800 M€) alignés avec la taxinomie	19,6 M€	6,3 M€
Investissements hors feuille de route Climat (800 M€) alignés avec la taxinomie	96,4 M€	51,7 M€
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS ALIGNÉS AVEC LA TAXINOMIE (CAPEX)</b>	<b>116,0 M€</b>	<b>58,0 M€</b>
Investissements feuille de route Climat (800 M€) non-alignés avec la taxinomie	18,6 M€	17,6 M€

#### Tarification Interne du carbone

Afin d'orienter ses décisions d'investissement et sa stratégie vers des modèles décarbonés, le Groupe a mis en place un mécanisme de tarification interne du carbone sous la forme d'un prix directeur. Ce prix directeur simule une tarification du carbone à grande échelle et permet d'intégrer le coût approprié du CO<sub>2</sub> dans les analyses et décisions économiques du Groupe : budgets, plans stratégiques, coûts de revient et décisions d'investissement.

Ce mécanisme a un impact direct sur les allocations budgétaires aux projets de décarbonation. En effet, une part significative des investissements prévus jusqu'en 2030 pour des projets liés au climat a été allouée à des pays où un mécanisme effectif de tarification du carbone est établi, notamment sous la forme d'un ETS (*Emissions Trading Scheme*) comme en France, en Suisse, et en Californie.

Ce mécanisme permet également de piloter une marge fictive tenant compte des coûts portés par les émissions de CO<sub>2</sub>, d'anticiper les risques financiers et de mettre en place les actions permettant d'y remédier. Il est appliqué à l'ensemble des émissions de scope 1 de l'activité Ciment (soit 99% des émissions de scope 1 du Groupe) même si sa pertinence est plus significative dans les zones couvertes par un mécanisme de type ETS.

Le mécanisme de prix directeur couvre essentiellement les émissions de scope 1 du Groupe. Il est utilisé comme un prix *shadow*. Son montant est révisé en fonction de l'évolution de la réglementation et des anticipations de l'évolution future des prix. Ainsi, le prix interne utilisé par Vicat est passé de 30 euros/t CO<sub>2</sub> en 2020 à 85 euros/t CO<sub>2</sub>e en 2025 en raison des augmentations anticipées des prix du CO<sub>2</sub>. Les prix réels des quotas EU ETS ont été en 2025 entre 75 et 87 euros/t CO<sub>2</sub>e. Suivant les tendances de marché et les diverses publications d'analystes sur le sujet, Vicat modélise désormais un prix moyen du CO<sub>2</sub> de l'ordre de 140 euros en 2030, et un maximum de 250 euros à partir de 2036.

Le mécanisme de prix directeur du carbone est utilisé par le Groupe comme un outil interne et n'est pas reflété dans ses états financiers. L'utilisation d'un tarif interne du carbone dans les investissements est une pratique généralisée à l'échelle du Groupe.

### 3.3.2 Comprendre les impacts, réduire les risques, saisir les opportunités

#### 3.3.2.1 Processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels

##### Identification et évaluation des impacts

Le Groupe assure une comptabilité rigoureuse et audité de ses émissions de gaz à effet de serre permettant de documenter précisément son impact. Ces données font l'objet de contrôles internes réguliers et de vérification annuelle par un organisme tiers indépendant afin de garantir la transparence et l'exactitude de celles-ci.

##### Identification et évaluation des risques et opportunités de transition liés au changement climatique

Les risques de transition intègrent les conséquences financières liées à la mise en place de politiques et de réglementations, aux litiges ou risques juridiques, aux nouvelles technologies et aux changements du marché pouvant affecter le Groupe dans le contexte du réchauffement climatique. Les risques de transition sont particulièrement prégnants dans les scénarios climatiques décrivant une décarbonation rapide. C'est par exemple le cas du scénario SSP1-2.6 (aligné avec les accords de Paris) qui a été pris en référence pour l'évaluation des risques de transition. En ligne avec les recommandations de la *Task force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), le Groupe procède à une évaluation régulière des risques de transition. Ces risques sont ainsi intégrés à la cartographie des risques menée par le département d'Audit Interne du Groupe. Cette cartographie repose sur un travail continu englobant l'ensemble des lignes de métier et sites du Groupe à travers des audits, des entretiens, et des travaux de recherche documentaires spécifiques. Le Groupe s'assure de l'exhaustivité des analyses en caractérisant les risques de transition sur trois horizons de temps : court terme (0 à 5 ans), moyen terme (5 à 10 ans) et long terme (plus de 10 ans).

##### Identification et évaluation des risques physiques liés au changement climatique

Les risques physiques liés au climat désignent les impacts négatifs potentiels résultant des effets physiques du changement climatique. Ces risques peuvent être aigus ou chroniques. En 2024, Vicat a réalisé une étude d'exposition aux différents aléas climatiques au sein de ses propres activités. Vingt-deux des sites majeurs du Groupe ont été analysés par un expert indépendant basé sur les modèles climatiques du GIEC, en examinant trois scénarios (SSP 1-2.6, SSP 2-4.5, SSP 5-8.5) et trois échéances (2025, 2040, 2060). Les processus de production et les matériaux produits étant relativement homogènes d'un site à l'autre du Groupe, l'importance stratégique des sites est donc directement liée à leur capacité de production, ou à leur envergure. Cette analyse a intégré l'ensemble des cimenteries et centres de broyage du Groupe ainsi que trois autres sites industriels significatifs (Papeterie de Vizille en France, Vigier Rail et Altola en Suisse). Tous les autres sites représentent individuellement moins de 1% du chiffre d'affaires du Groupe, et aucun n'a été identifié comme critique pour des raisons stratégiques. L'étude a par ailleurs intégré certains risques sur la chaîne de valeur mais en dehors du périmètre industriel du groupe Vicat : risques amont (ex. rupture des approvisionnements en énergie des sites) et aval (ex. continuité opérationnelle des chantiers).

#### EXPOSITION MOYENNE DU GROUPE AUX ALÉAS CLIMATIQUE – ANALYSE PAR SCÉNARIO

	RCP 2.6			RCP 4.5			RCP 8.5		
	2025	2040	2060	2025	2040	2060	2025	2040	2060
<b>Aigu</b>									
Vague de chaleur	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Incendie	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Tornado et tempête	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Sécheresse	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Inondation	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Glissement de terrain	●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>Chronique</b>									
Stress thermique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Stress hydrique	●	●	●	●	●	●	●	●	●

■ Faible    ■ Moyenne    ■ Élevée

#### 3.3.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

L'analyse de double matérialité réalisée par le Groupe a permis d'identifier un impact négatif, six risques et quatre opportunités, décrits ci-dessous. Les risques et opportunités sont catégorisés selon les recommandations de la TCFD. Certains concernent exclusivement les opérations propres du Groupe, tandis que d'autres se concentrent sur la chaîne de valeur en amont ou en aval, par exemple les risques liés à l'approvisionnement énergétique. Enfin, certains s'appliquent à la fois aux opérations du Groupe et à sa chaîne de valeur, tels que les risques physiques.

En tant qu'industriel, Vicat est exposé à des risques directement corrélés au volume de ses émissions de CO<sub>2</sub>. Plus les émissions sont élevées, plus les risques associés augmentent, notamment en matière réglementaire et énergétique. Le principal risque réglementaire concerne les systèmes d'échange de quotas d'émission (comme l'ETS en Europe), qui imposent des coûts croissants pour les émissions de CO<sub>2</sub> non couvertes par des quotas gratuits. Ce mécanisme, conçu pour inciter à la décarbonation, représente une pression financière directe sur les

activités industrielles carbonées. Par ailleurs, l'approvisionnement en énergie constitue un autre risque majeur : la dépendance à des sources d'énergies fossiles ou à des marchés volatils peut entraîner des hausses de coûts ou des ruptures d'approvisionnement, affectant la continuité et la compétitivité de la production.

Face à ces risques, Vicat met en œuvre une stratégie proactive de gestion et de transformation. Cela inclut l'optimisation énergétique des procédés, le recours accru à des combustibles alternatifs, et l'investissement dans des technologies bas carbone. Ces actions permettent non seulement de réduire l'exposition aux risques réglementaires et économiques, mais aussi de saisir des opportunités de différenciation sur le marché, notamment via l'innovation produit et la valorisation de la performance environnementale. La transition vers une économie bas carbone est ainsi envisagée comme un levier stratégique, intégrant les enjeux climatiques dans les décisions industrielles et financières du Groupe.

En 2025, les impacts, risques et opportunités présentés ci-dessous ont été mis à jour pour mieux représenter l'ensemble des enjeux environnementaux matériels du Groupe.

**SYNTHÈSE DES IRO**

Thématique	IRO	Chaîne de valeur			Horizons	Description
		Amont	Opérations	Aval		
Atténuation du changement climatique	I-	✓	✓	✓	C, M, L	Impact des émissions de GES scopes 1, 2 et 3 du Groupe sur l'accélération du réchauffement climatique.
	O			✓	C, M, L	Augmentation des ventes portant sur des projets de construction de bâtiments et d'infrastructures qui contribuent à la transition énergétique : fondations pour parcs éoliens, structures pour centrales solaires, stations de recharge, etc.
	O			✓	M, L	Avantage concurrentiel de disposer de solutions produits zéro carbone (Capture et stockage de CO <sub>2</sub> ) avant la concurrence.
	O	✓		✓	M, L	Opportunité de collaboration avec des acteurs du secteur de la construction pour développer des solutions en lien avec la transition énergétique (bâtiments bas carbone, infrastructures pour énergies renouvelables, réseaux électriques, stations de recharge).
	R	✓	✓		M, L	Risques financiers liés à l'augmentation des coûts relatifs au renforcement des réglementations climatiques (ex. fin des quotas carbone dans les mécanismes d'échange de quotas) ou à la dégradation des conditions d'accès aux financements.
	R			✓	M, L	Perte de part de marché au profit de produits perçus comme plus performant sur le plan climatique.
	R	✓			C, M, L	Dégradation de la réputation du Groupe à la suite d'une controverse sur son impact ou/et son action climatique.
	R		✓		M, L	Augmentation des coûts liés à la mise en place de plans d'actions ou à la perte de rentabilité de certains investissements dans le cadre du plan de transition.
Adaptation au changement climatique	O			✓	M, L	Augmentation des ventes portant sur des projets de construction de bâtiments et d'infrastructures adaptés aux conséquences du changement climatique.
	R		✓		C, M, L	Augmentation des coûts liés aux réparations des sinistres et/ou aux éventuels arrêts de production liés à l'exposition des opérations du Groupe à des aléas climatiques.
Énergie	R	✓	✓		C, M, L	Augmentation des coûts des ressources énergétiques en cas de restrictions ou coupures notamment pour des raisons climatiques.

IRO : I- (impact négatif), I+ (impact positif), R (risque), O (opportunité).  
Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

### 3.3.2.3 Résilience du modèle d'affaires et de la stratégie

La production de ciment est une activité de long terme, dont les outils de production sont conçus pour durer au moins 30 ans en s'appuyant sur des réserves et ressources de matières premières principales (calcaire et argiles) pouvant aller à plus de 100 ans. La prise en compte des risques climatiques aigus (inondations, tornades...) fait depuis longtemps partie prenante des pratiques industrielles et des politiques de couverture du Groupe.

Plus récemment, le Groupe a réalisé, sur ses sites prioritaires, des premières analyses d'exposition à l'ensemble des aléas climatiques (chroniques et aigus) suivant différents scénarios à plusieurs échéances. Cette étude fournit des premiers éléments de réponse concernant la résilience des principaux sites du Groupe (seize cimenteries, trois broyeurs et trois autres sites industriels) aux risques physiques. Celle-ci révèle une exposition élevée de plusieurs régions, principalement situées dans les zones Méditerranée-Asie et Afrique, aux vagues de chaleur (sept sites), et au stress hydrique (onze sites) voire à la sécheresse (huit sites), pouvant limiter les prélèvements d'eau.

De manière plus ponctuelle, certains sites de production sont exposés à des risques naturels, « aléas aigus » tels que les glissements de terrain (six sites), les inondations (trois sites) et les tornades (un site). Au-delà de l'étude d'exposition de ses sites, Vicat poursuit ses analyses pour évaluer plus finement les risques après remédiation et la résilience des sites les plus exposés.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans une démarche globale d'évaluation de son modèle d'affaires et de sa stratégie à moyen et long terme. Ainsi, les dix risques et opportunités identifiés à travers l'analyse de double matérialité permettent de caractériser les perspectives du Groupe dans un environnement soumis au réchauffement climatique ainsi qu'aux évolutions commerciales, réglementaires et réputationnelles induites. Sur cette base, le Groupe a mis en place des politiques et un plan de transition affectant sa stratégie et son modèle d'affaires, avec d'importants investissements, afin d'atteindre ses objectifs de décarbonation. Le Groupe est ainsi confiant dans la transformation progressive de ses activités vers un modèle adapté lui permettant d'atténuer significativement les « risques » de transition auxquels il est exposé et d'assurer la résilience de ses opérations.



### 3.3.3 Pilotage des enjeux climatique

#### 3.3.3.1 Plans et Politiques

##### Plan de Transition Climatique

Vicat s'est doté d'un Plan de Transition Climatique ambitieux. Ce plan détaille la feuille de route du Groupe pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030, et parvenir à contribuer à la neutralité carbone sur sa chaîne de valeur d'ici à 2050.

Intégré dans la gouvernance du Groupe à tous les niveaux (mondial, régional et national), ce plan concerne toutes les fonctions et catégories de portefeuille, notamment les Achats, les Opérations, la Recherche et Innovation et le Marketing. La gestion, la mise en œuvre et le suivi de ce plan relèvent de la responsabilité du Président-Directeur Général et du *Chief Climate Officer* appuyés par le Comité aux Enjeux Environnementaux.

##### Politique Climat

Vicat a diffusé à toutes ses filiales sa politique en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'objectif de cette politique est de définir les engagements du Groupe pour répondre aux défis climatiques, de les faire appliquer à l'ensemble des activités concernées et de les partager avec ses parties prenantes. Cette politique s'applique également aux émissions de GES scope 3 en amont et en aval de ses activités. La Politique Climat repose sur quatre ambitions fortes que sont :

- la réduction de l'empreinte carbone des produits et solutions vendus par le Groupe avec un objectif de contribution à la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050 ;
- l'adaptation des opérations du Groupe aux conséquences du changement climatique notamment en améliorant la résilience des infrastructures et en définissant des politiques d'adaptation spécifiques ;

- l'intégration des ambitions climatiques dans la stratégie globale de l'entreprise et sa planification financière ;
- l'intégration des considérations climatiques dans le cadre global de sa gestion des risques.

La politique est proposée par le Comité aux Enjeux Environnementaux et approuvée par le Président-Directeur Général du Groupe, qui s'assure de son déploiement dans les pays. Les Directions pays sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle au niveau local des engagements du Groupe. Le Comité aux Enjeux Environnementaux assure la supervision opérationnelle et le suivi des progrès réalisés. La politique Climat de Vicat a été conçue en interne en tenant compte des intérêts des principales parties prenantes, notamment les communautés locales riveraines des sites de production, les clients, les employés, les actionnaires et les fournisseurs.

##### Autres politiques

Vicat a élaboré d'autres politiques elles aussi pertinentes pour la gestion des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique, telles que la Politique d'Achats Durables et la Politique Ressources et Économie Circulaire (voir chapitres dédiés).

### 3.3.3.2 Actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

#### SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ambition	Actions	Périmètre	Horizon
Réduire l'empreinte carbone des produits et solution du Groupe à horizon 2030 et préparer l'ambition de contribuer à la neutralité carbone sur la chaîne de valeur d'ici 2050	Engager les activités du Groupe et tous particulièrement les cimenteries dans un plan de décarbonation ambitieux à horizon 2030.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Mettre en place les leviers de décarbonation traditionnels du secteur cimentier : efficacité énergétique, taux de clinker et combustibles de substitution.	Opérations propres – Activité Ciment	C, M
	Explorer et intégrer des technologies émergentes telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS).	Opérations propres – Activité Ciment	M, L
	Développer les capacités d'autoproduction d'électricité renouvelable. Augmenter la part d'électricité achetée d'origine renouvelable/bas carbone.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Engager et collaborer avec les parties prenantes sur la réduction des autres émissions indirectes du Groupe.	Opérations propres – Toutes activités	C
Adapter les sites à forts enjeux aux conséquences du réchauffement climatique	Finaliser l'analyse de résilience des principaux sites du Groupe aux risques physiques ainsi que l'analyse des risques physiques sur la chaîne de valeur.	Opérations propres – Sites à enjeu Chaîne de Valeur	C
	Formaliser et mettre en œuvre les plans d'adaptation des sites à enjeu exposés à des risques physiques significatifs.	Opérations propres – Sites à enjeu	M, L
Intégrer les ambitions climatiques dans la stratégie et la planification financière du Groupe	Mettre en place la gouvernance et les moyens financiers nécessaires au succès des ambitions climatiques du Groupe.	Opérations propres – Toutes activités	C, M, L
Intégrer les enjeux climatiques au processus d'évaluation et de gestion des risques du Groupe	Mettre à jour l'analyse des risques sur les opérations du Groupe liés aux enjeux climatiques.	Opérations propres – Toutes activités Chaîne de Valeur	C

Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

### Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédit carbone

À ce jour, le Groupe n'achète pas de crédit carbone.

L'absorption carbone (CCUS) fait toutefois partie des priorités stratégiques du Groupe, en cours de déploiement. De premiers projets pourraient entrer en fonctionnement et absorber une partie importante des émissions de ces sites à partir de 2030-2035.

## 3.3.4 Indicateurs et cibles relatifs au changement climatique

### 3.3.4.1 Cibles

Vicat a défini des cibles pour suivre l'atteinte des objectifs de sa politique et les actions qui en découlent. Ces cibles contribuent directement ou indirectement, et dans des proportions différentes à minimiser l'impact du Groupe sur le changement climatique. L'engagement du groupe Vicat vers l'atteinte de l'ensemble des cibles présentées est de nature volontaire.

Les enjeux des parties prenantes ont été pris en compte dans l'élaboration de ces cibles, notamment grâce aux interactions régulières entre elles et les collaborateurs du Groupe. Cette prise en compte s'appuie sur la compréhension des enjeux territoriaux et des spécificités locales, sur les recommandations d'experts, ainsi que sur le respect des cadres réglementaires et des standards internationaux.

Les cibles ont été fixées de manière pragmatique sur des objectifs ambitieux et réalistes inspirés des pratiques sectorielles.

L'ensemble des cibles détaillées fait partie intégrante du Plan de Transition du Groupe. L'année de référence est donnée pour chaque objectif dans le tableau ci-dessous, ainsi que l'avancement à fin 2025. Ces objectifs font l'objet d'un pilotage régulier et fin, garantissant un suivi précis et une adaptation continue pour atteindre les ambitions fixées.

Certains objectifs du Groupe, et en premier lieu ceux liés aux émissions de scope 1 dans son activité Ciment, sont définis, suivis et communiqués en « spécifique » selon les pratiques usuelles de la profession et les requêtes des parties prenantes principales. Le Groupe ne souhaite pas publier de transposition de ces objectifs en valeur absolue pour des raisons liées au secret des affaires.

Les résultats obtenus par le Groupe en 2025 suivent la trajectoire prévue de réduction des émissions directes de scope 1. Les progrès réalisés sur les émissions nettes, la réduction du taux de clinker et la hausse du taux de substitution sont en ligne avec le plan mené par le Groupe pour atteindre les cibles qu'il s'est fixées.

Les résultats fixés par l'objectif sur la réduction des émissions électriques sont attendus pour la deuxième partie du plan climat, la priorité des investissements ayant été mise sur les leviers de scope 1.

Le Groupe poursuit son plan et maintient son objectif d'investissement à hauteur de 800 millions d'euros sur la période 2021-2030.

### 3. Rapport de durabilité

Changement climatique (ESRS E1)

#### CIBLES DÉFINIES EN MATIÈRE D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs	Unités	Année référence	Valeur (année de référence)	Année cible	Valeur (Année cible)	Valeur 2025	% Progrès
<b>Objectif 1</b> : Réduire les émissions scope 1 process ciment à 497 kg de CO <sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent au niveau Groupe d'ici à 2030.	kg CO <sub>2</sub> net/t ciment eq.	2019	621	2030	497	572	39%
<b>Objectif 2</b> : Réduire les émissions scope 1 process ciment à 430 kg de CO <sub>2</sub> net par tonne de ciment équivalent en Europe d'ici à 2030.	kg CO <sub>2</sub> net/t ciment eq.	2019	533	2030	430	479	52%
<b>Objectif 3</b> : Réduire les émissions électriques (scope 1 et 2) de 40% d'ici 2030 par rapport à 2020.	kt CO <sub>2</sub> e	2020	903	2030	542	1 447	-151%
<b>Objectif 4</b> : Atteindre d'ici 2030, un taux d'utilisation de combustibles alternatifs représentant 50% des consommations d'énergie thermique process ciment au niveau Groupe.	%	2019	26,5%	2030	50%	37%	46%
<b>Objectif 5</b> : Éliminer <sup>(1)</sup> , d'ici 2030, le recours aux combustibles fossiles primaires pour les besoins en énergie thermique process des cimenteries en Europe.	%	2019	63%	2030	>95%	76%	35%
<b>Objectif 6</b> : Atteindre d'ici 2030, un taux de clinker de 69% pour l'activité Ciment au niveau Groupe.	%	2019	80,5%	2030	69%	76%	39%
<b>Objectif 7</b> : Avoir initié d'ici 2030 deux projets de capture et séquestration du carbone.	Unités	2024	0	2030	2	-	-
<b>Objectif 8</b> : Mettre à jour l'analyse des risques climatiques et en intégrer les conclusions au processus d'évaluation des risques globaux du Groupe.	-	-	-	-	-	-	-
<b>Objectif 9</b> : Investir 800 M€ de 2021 à 2030 sur les leviers de décarbonation technologiquement matures pour supporter les objectifs climatiques du Groupe.	M€	2021	0	2030	800	263,8 <sup>(2)</sup>	33%

(1) « Éliminer » doit être interprété comme quasi exclusivement (>95%). La substitution totale des combustibles fossiles est techniquement impossible (Ex : redémarrage des fours). Le calcul du progrès est bien effectué sur un objectif de 100%.

(2) Cumul des investissements du Plan de transition entre 2021 et 2025

#### 3.3.4.2 Indicateurs

##### Consommation d'énergie et mix énergétique

En 2025, la consommation énergétique totale du Groupe (énergie électrique et énergie thermique) s'élève à 24,5 TWh dont 14,5% d'origine renouvelable et 1,7% d'électricité décarbonée (d'origine nucléaire). Ces consommations sont essentiellement portées par l'activité Ciment qui représente 97% de la consommation totale du Groupe.

La proportion d'énergie renouvelable provient de la partie biogénique des combustibles alternatifs consommés ainsi que de l'électricité d'origine renouvelable (solaire, hydroélectricité, éolien, etc.).

Le Groupe produit également 690 GWh d'électricité destinée surtout à sa consommation propre. 34% de cette électricité autoproduite est d'origine renouvelable.

Conformément à la norme ESRS E1, les quantités reportées d'électricité renouvelable achetée n'intègrent que celles dont l'origine est clairement définie dans des contrats de type « garanties d'origine ». Cette approche qualifiée de « prudente » par le législateur ne permet pas de prendre en compte la quote-part d'électricité renouvelable des mix électriques résiduels des fournisseurs du Groupe, ce qui est pourtant demandé et appliqué pour l'électricité décarbonée d'origine nucléaire. Elle donne de fait un biais négatif aux informations reportées. En

intégrant cette quote-part d'électricité renouvelable des mix, la consommation d'électricité achetée d'origine renouvelable du Groupe a été de 937 GWh en 2025, amenant la part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie du Groupe à 17,9% en 2025.

Conformément aux usages sectoriels, le Groupe privilégie une communication distinguant explicitement énergie thermique et énergie électrique. Avec l'objectif de réduire au maximum l'intensité énergétique de sa production, le groupe Vicat évalue ses métriques de consommation de chaleur et d'électricité rapportée aux volumes de clinker, ciment, béton et granulats produits. Par ailleurs, le Groupe suit le taux de substitution en énergie thermique (combustibles alternatifs) qui est un indicateur clé de son plan de transition. Ces indicateurs sont présentés ci-dessous.

Le taux de combustible de substitution, l'un des paramètres essentiels du Plan de Transition du groupe Vicat, a augmenté de 1,3 point en 2025. Le Groupe réaffirme ainsi cette année les résultats positifs obtenus au cours des années précédentes (2023 : +3,9 points, 2024 : +4,0 points) reflétant la continuité de ses efforts.

En 2025, la consommation énergétique totale du Groupe est en hausse, en lien direct avec l'augmentation des volumes de production. Dans ce contexte, la part d'énergie renouvelable progresse, principalement portée par le recours accru aux combustibles alternatifs. En intégrant la part renouvelable de l'électricité du réseau, la consommation d'énergie renouvelable atteint 17,9% (+1,6 point par rapport à 2024). Cette progression démontre l'engagement du Groupe à poursuivre ses efforts d'investissement vers les énergies renouvelables.

La consommation d'électricité enregistre néanmoins une légère augmentation de l'ordre de 2% cette année. Cette évolution intervient malgré une amélioration continue de l'efficacité électrique, traduisant des gains de performance qui ont permis de limiter la hausse de la consommation. La consommation spécifique diminue en effet de 97,6 à 95,2 kWh/t de ciment validant les actions d'optimisation de la performance énergétique du Groupe.

**CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE 2024-2025**

Indicateur ESRS	Périmètre	2025			2024	
		(Groupe)	(Ciment)	(Autres)	(Groupe)	
<b>37.a</b>	<b>Consommation totale d'énergie fossile (GWh)</b>	<b>Groupe</b>	<b>20 565</b>	<b>20 045</b>	<b>520</b>	<b>20 342</b>
	Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	Groupe	83,8%	83,8%	81,5%	84,3%
38.a	Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (GWh)	Groupe	6 354	6 354	0	6 942
38.b	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (GWh)	Groupe	6 891	6 448	443	6 245
38.c	Consommation de combustible provenant du gaz naturel (GWh)	Groupe	571	571	0	658
38.d	Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (GWh)	Groupe	4 618	4 618	0	4 477
38.e	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (GWh)	Groupe	1 675	1 604	71	1 634
	Consommation d'énergie autoproduite de sources fossiles (GWh)	Groupe	457	450	7	386
<b>37.b</b>	<b>Consommation provenant de sources nucléaires (GWh)</b>	<b>Groupe</b>	<b>420</b>	<b>368</b>	<b>52</b>	<b>420</b>
	Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	Groupe	1,7%	1,5%	8,1%	1,7%
<b>37.c</b>	<b>Consommation totale d'énergie renouvelable (GWh)</b>	<b>Groupe</b>	<b>3 563</b>	<b>3 497</b>	<b>66</b>	<b>3 379</b>
	Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	Groupe	14,5%	14,6%	10,4%	14,0%
37.ci	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (GWh)	Groupe	3 268	3 221	46	3 021
37.cii	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (GWh)	Groupe	102	89	13	160
37.ciii	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (GWh)	Groupe	194	187	7	198
	<b>Consommation totale d'énergie (GWh)</b>	<b>Groupe</b>	<b>24 548</b>	<b>23 910</b>	<b>638</b>	<b>24 142</b>
39	Énergie autoproduite à partir de sources renouvelables (GWh)	Groupe	233	187	45	248
39	Énergie autoproduite à partir de sources non renouvelables (GWh)	Groupe	457	450	7	386
	<b>Énergie totale autoproduite (GWh)</b>	<b>Groupe</b>	<b>690</b>	<b>638</b>	<b>52</b>	<b>634</b>
40	Intensité énergétique – Consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires net (GWh/million d'euros)	Groupe	6,4			6,2

**CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE – INDICATEURS SECTORIELS**

	Périmètre	2025	2024
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE THERMIQUE (COMBUSTIBLES)</b>			
Consommation d'énergie thermique totale (millions de GJ)	Ciment	75,3	74,2
Consommation spécifique d'énergie thermique (MJ/tonne de clinker)	Ciment	3 619	3 615
Part des combustibles de substitution dans le mix énergétique, biomasse compris (%)	Ciment	37,4%	36,0%
Dont part de biomasse (%)	Ciment	41,0%	39,8%
Part des combustibles de substitution dans le mix énergétique, biomasse compris (%)	Ciment Europe	76,1%	72,3%
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</b>			
Part de l'électricité consommée provenant de sources renouvelables (%)	Groupe	30,9%	33,0%
Dont part d'électricité renouvelable provenant du réseau (%)	Groupe	66,3%	61,3%
Dont part d'électricité renouvelable certifiée garantie d'origine (%)	Groupe	11,6%	17,3%
Dont part d'électricité renouvelable autoproduite (%)	Groupe	22,1%	21,4%
Consommation spécifique d'électricité (kWh/tonne de ciment)	Ciment	95,2	97,6
Consommation spécifique d'électricité (kWh/m <sup>3</sup> de béton)	Béton	3,3	3,3
Consommation spécifique d'électricité (kWh/tonne de granulats)	Granulats	3,4	3,5

### 3. Rapport de durabilité

Changement climatique (ESRS E1)

#### Émissions brutes et totales de GES

##### ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES SCOPES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

Indicateur ESRS		(Groupe)	2025 (Ciment)	(Autres)	2024 (Groupe)
<b>ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1</b>					
48.a	Émissions brutes de GES du scope 1 (Mt CO <sub>2</sub> eq)	17,7	17,6	0,1	17,3
AR43.C	Émissions biogènes (Mt CO <sub>2</sub> eq)	1,2	1,2	0,02	1,1
48.b	Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (%)	14%	14%	0%	16%
<b>ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2</b>					
49.a	Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (Mt CO <sub>2</sub> eq)	0,77	0,75	0,02	0,77
49.b	Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (Mt CO <sub>2</sub> eq)	0,72	0,70	0,02	0,69
<b>ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3</b>					
	Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (Mt CO <sub>2</sub> eq)	4,4	3,6	0,8	3,7
51	Dont 1. Biens et services achetés (Mt CO <sub>2</sub> eq)	2,2	1,7	0,5	1,5
51	Dont 3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (Mt CO <sub>2</sub> eq)	0,9	0,9	0,02	0,9
51	Dont 4. Transport et distribution en amont (Mt CO <sub>2</sub> eq)	0,4	0,3	0,1	0,4
51	Dont 9. Acheminement en aval (Mt CO <sub>2</sub> eq)	0,9	0,7	0,1	0,8
<b>ÉMISSIONS TOTALES DE GES</b>					
52.a	Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (Mt CO <sub>2</sub> eq)	22,9	21,9	1,0	21,7
52.b	Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (Mt CO <sub>2</sub> eq)	22,8	21,9	1,0	21,7
<b>INTENSITÉ DES GES PAR CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>					
53	Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (kt CO <sub>2</sub> eq/million euros)	5,9			5,6
53	Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (kt CO <sub>2</sub> eq/million euros)	5,9			5,6

Le chiffre d'affaires du Groupe est reporté dans le chapitre 7.1. du document d'enregistrement universel.

##### INDICATEURS SECTORIELS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE CLIMATIQUE

	Scope	2025	2024
Nombre de fours actifs – Production de clinker (unités)	Ciment	23	24
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub> brut scope 1 (kg CO <sub>2</sub> eq/tonne de clinker)	Ciment	814	817
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub> brut scope 1 (kg CO <sub>2</sub> eq/tonne de cimentitious)	Ciment	615	623
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub> net scope 1 (kg CO <sub>2</sub> net/tonne de cimentitious)	Ciment	566	574
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub> net scope 1 (kg CO <sub>2</sub> net/tonne de ciment équivalent)	Ciment	572	576
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub> net scope 1 (kg CO <sub>2</sub> net/tonne de cimentitious)	Ciment Europe	476	493
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub> net scope 1 (kg CO <sub>2</sub> net/tonne de ciment équivalent)	Ciment Europe	479	497
Part de clinker dans le ciment équivalent (%)	Ciment	76,0%	76,3%

#### Notes méthodologiques

Les données présentées dans les chapitres environnement du rapport de durabilité ont été collectées et consolidées sur la base d'un référentiel commun à toutes les entités du groupe Vicat.

Les données environnementales sont collectées par activité et par pays et sont saisies dans l'outil de consolidation du Groupe. Pour l'ensemble des activités, les indicateurs clés de performance font l'objet d'une fiche spécifique relative à leur définition et à leur méthodologie de calcul. Pour l'élaboration de son protocole de reporting, le groupe Vicat s'appuie notamment sur les guides sectoriels de la profession.

Pour la présentation des indicateurs chiffrés, et lorsqu'un arrondi est pertinent, il a été décidé d'utiliser l'arrondi le plus représentatif de la performance mesurée. En conséquence, il est possible que l'arrondi d'une somme d'indicateurs ne soit pas toujours égal à la somme des arrondis.

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) constitue la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre de scope 1 du groupe Vicat, bien que de plus petites quantités de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) soient également émises. Considérées comme non significatives, ces dernières ne sont pas incluses dans les calculs.

La norme d'entreprise *Greenhouse Gas (GHG) Protocol Corporate Standard* classe les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise en trois « scopes ». Vicat calcule et déclare ses émissions de scope 1 et 2 conformément à la norme *CO<sub>2</sub> and Energy Accounting and Reporting Standard for the Cement Industry* et ses émissions de scope 3 conformément au *Cement Sector scope 3 GHG Accounting and Reporting Guidance* du WBCSD.

Selon l'ESRS E1 note 42, les activités dont le code NACE est compris dans les sections A à H et L doivent être considérées comme à « haut impact climatique ». C'est la méthodologie que Vicat a appliquée. Toutes les activités du Groupe sont incluses dans ce périmètre.

### Scope 1

Pour les émissions directes de CO<sub>2</sub> de la branche d'activité Ciment, les émissions liées aux procédés ainsi que les émissions liées aux combustibles sont prises en compte. Conformément aux définitions du *CO<sub>2</sub> and Energy Accounting and Reporting Standard for the Cement Industry*, les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de l'utilisation de la biomasse comme combustible sont considérées comme neutres pour le climat. Pour les autres activités (représentant moins de 1% du scope 1), le Groupe déclare ses émissions de scope 1 en appliquant des facteurs d'émission appropriés.

Les émissions directes sont communiquées en émissions brutes, et quand pertinent en émissions nettes. Les émissions brutes correspondent à toutes les émissions directes de CO<sub>2</sub> moins les émissions de la biomasse pure et de la teneur en carbone biogénique des combustibles mixtes (=émissions directes de CO<sub>2</sub> fossile), et moins les émissions de la production d'électricité sur site pour les indicateurs de performance en spécifique. Les émissions nettes sont égales aux émissions brutes moins les émissions provenant des combustibles fossiles alternatifs et du contenu non biogénique des combustibles mixtes ainsi que les émissions liées au transfert de chaleur externe.

Les émissions de transports effectués par la flotte interne du Groupe sont comptabilisées dans son bilan scope 1.

Pour les indicateurs en intensité, les émissions de CO<sub>2</sub> nettes ou brutes sont rapportées aux volumes de production du Groupe, exprimés selon deux indicateurs différents. Le ciment équivalent est un indicateur technique permettant d'évaluer la performance émissive spécifique de la production de ciment d'une usine. C'est l'indicateur privilégié par le Groupe dans le calcul de ses objectifs de réduction de CO<sub>2</sub>. Le Groupe publie également ses données en volume de *cementitious*. Cet indicateur, largement utilisé par l'industrie cimentière, est calculé en additionnant le clinker et les ajouts minéraux consommés pour la production de ciment et de substituts cimentaires moins émissifs. Il inclut le clinker vendu mais exclut le clinker acheté. Les différences entre ces deux indicateurs sont limitées et ont un impact faible sur la mesure finale de l'indicateur d'intensité.

### Scope 2

Le Groupe applique le *Greenhouse Gas Protocol scope 2 Guidance (2015)* et déclare ses émissions basées sur les informations transmises par ses fournisseurs d'électricité (*market based*) et sur la localisation (*location based*) en utilisant les facteurs d'émission fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ou par la base Ember.

### Scope 3

Pour les autres émissions indirectes, le Groupe rend compte conformément aux standards de la profession et du *Cement Sector scope 3 GHG Accounting and Reporting Guidance* concernant les quatre catégories les plus importantes (produits et services achetés, amont de l'énergie, transport et distribution en amont et en aval). D'autres catégories, telles que les émissions liées aux déplacements professionnels, à l'utilisation des produits vendus ou aux traitements des déchets, ont été estimées comme non significatives et ne sont donc pas reportées. Enfin, certaines catégories ne concernent pas les activités du Groupe (Ex : franchises) et ne sont donc pas plus reportées. Le Groupe applique les facteurs d'émission de différentes bases de données reconnues et notamment la Base Empreinte® de l'Ademe qui est la base de données publique officielle française des facteurs d'émission.

### Fiabilité de la donnée

Les indicateurs liés à l'énergie et au mix énergétique sont essentiellement issus de données primaires. Ces données, qui font partie du périmètre de l'audit financier, sont fiables. Les indicateurs liés aux émissions de GES intègrent des facteurs d'émission issus de données secondaires lorsque les données primaires ne sont pas disponibles. Pour les émissions de scope 1, lorsqu'il s'agit de données secondaires, ces facteurs sont également fiables et documentés. Les facteurs d'émission issus de mesures confirment d'ailleurs les valeurs secondaires retenues. De manière plus spécifique, les émissions de scope 3 sont globalement le résultat d'un calcul intégrant des quantités physiques, des distances et des facteurs d'émission. Comme pour le scope 1, les facteurs d'émission font appel à des données secondaires dont la fiabilité est plus variable selon les sources d'émission. Environ 85% des émissions de scope 3 sont issues de facteurs d'émissions physiques et non monétaires. Bien que près de 100% des émissions scope 3 soient calculées à partir de données secondaires, les résultats peuvent être considérés comme fiables. En 2022, l'incertitude sur la somme des émissions scope 3 reportées avait été évaluée à moins de 6%.

### 3.4 Lutte contre la pollution (ESRS E2)

#### Approche du Groupe

Produire pour répondre aux besoins de la société tout en limitant la pollution constitue un enjeu majeur pour les entreprises. Les émissions de substances polluantes dans l'air, l'eau et les sols peuvent entraîner des risques réglementaires, financiers et réputationnels. Les opérations du groupe Vicat sont réalisées sur des sites industriels contrôlés par ses propres équipes ainsi que par les services d'État. Ces opérations sont dotées des équipements et infrastructures conçues pour limiter les rejets et prévenir la contamination des sols et des milieux aquatiques conformément à la réglementation. Les risques de pollution des eaux et des sols demeurent faibles et maîtrisés grâce à des systèmes de recyclage, de traitement des effluents et à l'absence de manipulation directe de substances dangereuses. Vicat focalise ses efforts sur les émissions atmosphériques en cimenterie qui représentent l'impact le plus significatif de ses activités industrielles en matière de pollution.

Dans un contexte de croissance démographique et d'intensification de l'urbanisation, la qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire et de préservation des écosystèmes. Les émissions de polluants atmosphériques, issues notamment des transports et des activités industrielles, contribuent à l'augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires. Ce défi global exige des actions coordonnées à tous les niveaux.

Les cimenteries émettent différents types de polluants atmosphériques liés aux processus de combustion nécessaire à la fabrication du ciment. Parmi les principaux, on retrouve les

poussières en suspension, les oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ), issus de la combustion à haute température, et le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) qui peut également être présent, en particulier lorsque des matières premières contenant du soufre pyritique sont utilisées, générant des émissions lors de leur cuisson. D'autres substances comme le mercure, les métaux lourds ou les dioxines peuvent être émises en quantités plus marginales selon les caractéristiques des matières premières et des combustibles utilisés et des conditions de production. Ces émissions sont strictement encadrées par des réglementations locales dans les pays d'implantation du Groupe. Pour s'y conformer, Vicat déploie entre autres des dispositifs d'abattement spécifiques et adaptés tels que des électrofiltres et filtres à manches pour la réduction des poussières, systèmes non catalytiques (SNCR) et catalytiques (SCR) pour réduction des  $\text{NO}_x$ , système de désulfuration pour la réduction du  $\text{SO}_2$ .

Conscient de ces enjeux, le groupe Vicat travaille à limiter ses émissions atmosphériques et veille au strict respect des valeurs limites fixées par les réglementations locales. Au-delà de la conformité réglementaire, Vicat agit pour réduire ses émissions via un plan de maintenance rigoureux, l'amélioration du plan de mesure, l'anticipation des évolutions réglementaires, et le respect des engagements pris auprès des tiers financeurs lors de la mise en œuvre de nouvelles capacités de production. Une attention particulière est portée aux sites industriels situés dans des zones présentant des enjeux spécifiques liés à la qualité de l'air (réglementation, zone urbaine).

#### 3.4.1 Stratégie de lutte contre la pollution

##### 3.4.1.1 Ambition du Groupe

Conscient de ses impacts et risques associés à la pollution atmosphérique, le groupe Vicat affirme son ambition en faveur de la préservation de la qualité de l'air. La stratégie du Groupe repose sur plusieurs ambitions clés, visant à assurer la durabilité de ses opérations tout en limitant leur empreinte sur l'environnement et la santé humaine.

Respecter les lois et réglementations en vigueur dans les pays où le Groupe est implanté constitue une priorité fondamentale. Vicat s'assure que ses activités sont conformes aux exigences environnementales locales, ce qui est essentiel pour garantir la pérennité de ses exploitations. Chaque projet de construction ou de modification significative d'un site fait l'objet d'études approfondies pour évaluer et maîtriser les impacts environnementaux et sanitaires. En conséquence, les autorités définissent des seuils d'émission adaptés au contexte local. Au-delà de ces exigences, Vicat honore les engagements pris auprès de tiers, notamment dans le cadre de financements conditionnés au respect de critères environnementaux. De plus, le Groupe s'aligne progressivement sur des standards internationaux s'inspirant des BAT (*Best Available Techniques*) dont les critères évoluent en continu en fonction des nouvelles technologies et dépassent souvent ceux des réglementations locales.

La maîtrise de l'impact des opérations du Groupe sur la pollution atmosphérique constitue un axe majeur de l'action environnementale de Vicat. Le Groupe s'attache à surveiller et maîtriser les émissions de substances polluantes dans toutes ses cimenteries, notamment les poussières, les oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ) et les oxydes de soufre ( $\text{SO}_2$ ). Grâce à des dispositifs de mesure en continu et à des analyses ponctuelles, le Groupe garantit un suivi rigoureux de ces polluants, tout en améliorant régulièrement la couverture et la précision de ses plans de mesure.

Plus spécifiquement, le Groupe s'est fixé comme objectif qu'en 2028, 100% de sa production de clinker soit couverte par un plan de mesure en ligne avec les recommandations de la profession, qui peut aller au-delà des exigences réglementaires locales. Cette démarche vise à garantir une traçabilité complète et fiable des émissions et des performances environnementales, en s'appuyant sur des méthodologies reconnues. Elle traduit l'engagement du Groupe à renforcer la transparence de son reporting, tout en contribuant à l'amélioration continue de ses pratiques industrielles.


Pour réduire ces émissions, Vicat mobilise des technologies avancées et des pratiques industrielles optimisées, telles que l’ajustement des paramètres de combustion, l’utilisation d’équipements de filtration performants et des procédés d’abattement spécifiques comme la désulfuration. Des procédures adaptées à chaque site sont mises en œuvre pour limiter les impacts sur l’environnement et les populations en cas d’incident exceptionnel, avec une vigilance accrue pour les sites situés à proximité de zones densément peuplées.

Intégrer la problématique de la pollution de l’air dans la gestion globale des risques du Groupe constitue un axe majeur.

En 2024, Vicat a renforcé la cartographie globale et détaillée de ses cimenteries en matière d’émissions atmosphériques, analysant les équipements, les seuils d’émission, les réglementations locales et le contexte propre à chaque site. Cette démarche vise à identifier précisément les risques, et à mettre en place des actions ciblées pour les réduire.

À travers ces ambitions, le groupe Vicat affirme sa volonté d’être un acteur responsable, en alliant respect des réglementations, réduction proactive de son empreinte environnementale et anticipation des défis liés à la pollution de l’air.

**Objectif principal pour la lutte contre la pollution**

		Périmètre	2024	2025	Cible
	En 2028, 100% de la production de clinker du Groupe sera couverte par un plan de mesure conforme aux standards de la profession.	Groupe – Ciment	81%	77%	100%

**3.4.1.2 Mise en œuvre opérationnelle des priorités du Groupe**

**Dispositifs d’abattements**

Afin de réduire les émissions atmosphériques liées à la fabrication du ciment, le groupe Vicat a mis en œuvre plusieurs dispositifs d’abattement ciblés. Pour le dioxyde de soufre, dont les émissions peuvent provenir de la cuisson de matières premières contenant du soufre pyritique exploitées sur certains sites, ou de la combustion de combustibles contenant du soufre tels le coke de pétrole ou les farines animales, des installations d’abattement ont été mises en place entre autres dans les cimenteries de Montalieu-Vercieu, Xeuilly et La Pérelle en France, conformément aux préconisations de la Directive européenne sur les émissions industrielles.

Concernant les oxydes d’azote, qui contribuent à l’acidification des milieux et à l’eutrophisation, plusieurs sites sont équipés de dispositifs d’abattement dits primaires tels que les tuyères Low-NO<sub>x</sub> et de dispositifs dits secondaires (en aval de l’atelier de cuisson) de type réduction non catalytique sélective (SNCR). Ces équipements sont par exemple déployés dans les cimenteries de Montalieu-Vercieu, Peille, Saint-Égrève et Créchy en France, ainsi qu’à Reuchenette en Suisse, et sur les deux cimenteries aux Etats-Unis.

Ces installations permettent de limiter efficacement les rejets de polluants et de répondre aux exigences environnementales en vigueur.

**Four 6 Rufisque (Sénégal)**

La mise en service du four 6 au Sénégal s’inscrit dans une démarche d’amélioration progressive de la performance environnementale du site, fondée sur l’intégration de mesures techniques visant à réduire les émissions à la source, à maîtriser les émissions diffuses et à renforcer le suivi de la qualité de l’air. Le four 6 est notamment équipé d’un brûleur low-NO<sub>x</sub>, conçu pour limiter la formation des oxydes d’azote dès la phase de combustion. Le projet intègre également une optimisation des procédés, incluant une combustion étagée avec calcinateur en ligne et le recours à des combustibles alternatifs.

Les émissions canalisées font l’objet d’un suivi en continu au niveau des cheminées, permettant une analyse détaillée et régulière des performances environnementales des installations.

Ces dispositifs ont été pris en compte dans une étude spécifique de modélisation de la dispersion atmosphérique, réalisée sur la base de scénarios comparant la situation avant et après la mise en service du four 6, en intégrant l’ensemble des mesures de mitigation associées au projet. Les résultats ont montré que la construction du four 6 permettra de réduire d’environ 30 à 50% la contribution du site à la concentration en poussières dans l’air ambiant.

La maîtrise des émissions diffuses de poussières repose sur un ensemble cohérent de mesures intégrées au fonctionnement du site. Celles-ci comprennent la réorganisation de certaines activités extractives dans des zones moins exposées au vent, l’installation de dispositifs de captation et de filtration sur les points de transfert et les équipements de concassage, l’adaptation des hauteurs de chute afin de limiter la remise en suspension des poussières, ainsi que la réduction du nombre de manipulations de matières premières, de clinker et de combustibles. Le dispositif est complété par des systèmes d’abattement par aspersion aux points de déchargement et sur les voies de circulation, ainsi que par le revêtement de plusieurs kilomètres de routes internes afin de limiter les émissions liées au trafic.

Ces mesures techniques sont complétées par des actions structurelles de végétalisation du site et de ses abords, incluant la mise en place progressive de surfaces paysagées et de zones tampons autour des installations industrielles et de la carrière, contribuant à la réduction des envols de poussières et à l’intégration du site dans son environnement.

La qualité de l’air ambiant est suivie au moyen de microstations mobiles de mesure des poussières, déployées jusqu’à deux kilomètres autour du site, y compris dans les quartiers riverains. Ces stations autonomes, équipées de capteurs intégrés, assurent des mesures en continu permettant de suivre l’évolution de la qualité de l’air dans l’environnement du site. Les données issues de ces dispositifs montrent une amélioration nette et durable de la qualité de l’air ambiant, en cohérence avec les résultats de la modélisation et traduisant le renforcement progressif des pratiques de maîtrise des émissions et de suivi environnemental mises en œuvre sur le site.

### 3. Rapport de durabilité

Lutte contre la pollution (ESRS E2)

#### Contrôle des émissions - usine de Ragland aux États-Unis

Au cours des cinq dernières années, le site de Ragland a considérablement réduit son impact sur la qualité de l'air en diminuant de 45% les émissions globales par tonne de ciment produite. Cette performance repose sur une stratégie intégrée combinant des technologies avancées et des pratiques responsables. Pour limiter les émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), le site a adopté la technologie SNCR (*Selective Non-Catalytic Reduction*) utilisant de l'hydroxyde d'ammonium aqueux. Le nouveau four mis en service en 2023 a été équipé d'installations d'abattement dites primaires à savoir un brûleur dit *Low-NO<sub>x</sub>*, à faible émission de NO<sub>x</sub> ainsi qu'un système de combustion multiétages, créant une zone réductrice (excès de CO) et à haute température par la séparation des gaz d'air tertiaire et de la farine chaude en deux niveaux dans le calcinateur créant les conditions de réduction des NO<sub>x</sub> en azote N<sub>2</sub> inoffensif.

Parallèlement, les émissions de mercure ont été réduites de moitié grâce à l'injection de charbon actif en poudre et à une sélection rigoureuse des intrants. Le site a également mis en place un système DSI (*Dry Sorbent Injection*) utilisant de la chaux hydratée pour abaisser les émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), ce qui, combiné à une exploitation minière sélective et à l'amélioration des équipements de laboratoire, a permis une réduction de 50% sur cinq ans. Afin de garantir le respect des normes environnementales et de renforcer la performance des équipements, une modélisation de la dispersion des émissions de SO<sub>2</sub> a été réalisée, ainsi qu'une application des meilleures technologies disponibles (BAT) pour le contrôle des composés organiques volatils (COV).

Enfin, pour limiter les poussières fugitives générées par les déplacements des équipements mobiles, une partie importante des surfaces du site a été pavée. Ces initiatives témoignent de l'engagement du site de Ragland à adopter des solutions innovantes et durables, contribuant à la préservation de la qualité de l'air, à la protection de la santé des communautés locales et au respect des objectifs environnementaux.

#### Contrôle des émissions, usine de Ciplan au Brésil

Ciplan renforce continuellement son engagement en matière de gestion des émissions et de contrôle de la qualité de l'air. L'usine a dernièrement mis en place des stations automatiques de surveillance de la qualité de l'air, garantissant une mesure continue des paramètres de qualité de l'air à proximité de ses opérations. Ces systèmes permettent de suivre les normes de qualité de l'air dans la région du projet de Ciplan, ce qui est essentiel pour identifier toute déviation par rapport aux limites réglementaires et permet la mise en œuvre rapide de mesures préventives ou correctives lorsque cela s'avère nécessaire.

À la suite de ses initiatives, Ciplan a été désignée comme entreprise de référence dans le domaine des émissions et de la qualité de l'air par les autorités environnementales publiques, notamment le ministère de l'Environnement et du Changement

Climatique (MMA) et l'Institut de l'environnement de Brasília, organisme chargé de la mise en œuvre des politiques publiques environnementales dans le District fédéral. Cette reconnaissance, associée à l'engagement continu de Ciplan en faveur de la réduction des émissions atmosphériques, a conduit à la sélection de l'entreprise pour accueillir deux événements institutionnels consacrés aux émissions et à la qualité de l'air, renforçant ainsi la confiance du public dans ses pratiques environnementales et dans la transparence de ses opérations.

À la suite de cette désignation, Ciplan a accueilli des participants de la Conférence sur le climat et l'air propre (CCAC), un partenariat mondial regroupant plus de 200 gouvernements, organisations internationales, experts mondiaux et leaders environnementaux. Lors de cette visite, les participants ont pu observer les processus de production de Ciplan ainsi que ses initiatives environnementales, acquérant une compréhension approfondie de l'approche de l'entreprise en matière de gestion des émissions et de contrôle de la qualité de l'air. L'importance du suivi continu de la qualité de l'air et des mesures mises en œuvre pour réduire les émissions atmosphériques a été soulignée tout au long de la visite.

Ciplan a également reçu des représentants de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et de Pacific Consultants, en partenariat avec l'Institut de l'environnement de Brasília (Ibram). Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une initiative de coopération internationale axée sur le progrès environnemental et la gestion de la qualité de l'air. Ciplan a été sélectionnée comme entreprise de référence en raison de sa relation étroite avec les organismes de délivrance des licences environnementales et de son engagement constant en faveur de la durabilité. Les participants ont eu l'opportunité d'acquérir une compréhension approfondie des processus de production de l'entreprise ainsi que de ses initiatives environnementales liées au contrôle des émissions et à la gestion de la qualité de l'air.

#### PFAS

Un exemple de la proactivité du Groupe est illustré par une initiative menée au sein de son activité papier, portée par les Papeteries de Vizille, dont la production de papiers alimentaires « barrière » est désormais intégralement sans PFAS.

Cette évolution s'est traduite par le lancement industriel de la gamme Iripack Pure, développée à l'issue de travaux de recherche et développement visant à substituer les PFAS par une formulation alternative, garantissant les propriétés de barrière à la graisse attendues par les professionnels, sans recours à des additifs fluorés. L'ensemble des gammes concernées est ainsi PFAS free, marquant une étape structurante dans l'évolution des procédés et des formulations du site industriel.

Toutefois, ce développement d'une nouvelle gamme s'est accompagné d'un impact défavorable sur les ventes, une part significative des clients refusant à ce stade de basculer vers des solutions plus coûteuses en l'absence de réglementation contraignante.

### 3.4.1.3 Indicateurs de gestion de la pollution atmosphérique, résultats 2025

Les émissions atmosphériques évoluent de manière contrastée sur l'exercice. La diminution des émissions de poussières s'explique principalement par le remplacement de certains dispositifs d'abattement, complété par un renforcement de la maintenance et une amélioration des pratiques associées, contribuant à une meilleure performance globale des installations. La mise en service du nouveau four de l'usine de Rufisque au Sénégal, équipé des dernières technologies, et l'arrêt concomitant de deux anciens fours sur cette usine, participe à cette amélioration.

L'augmentation des émissions de soufre est liée à plusieurs facteurs, notamment aux caractéristiques intrinsèques des matières premières utilisées ainsi qu'à une évolution du mix énergétique et géographique, résultant d'un contexte conjoncturel spécifique de l'approvisionnement en combustibles. Ces paramètres ont conduit à une teneur moyenne en soufre plus élevée sur la période considérée.

Ces évolutions font l'objet d'un pilotage attentif, et s'inscrivent dans une démarche structurée au niveau du Groupe, qui travaille actuellement à la définition et au déploiement d'un plan AIR.

#### ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES (CIMENT)



## 3.4.2 Comprendre les impacts, réduire les risques, saisir les opportunités

### 3.4.2.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

#### Pollution de l'eau, des sols et substances préoccupantes

Les opérations de production sont réalisées sur des sites industriels contrôlés, avec des infrastructures conçues pour limiter les rejets dans les milieux aquatiques et prévenir la contamination des sols conformément à la réglementation. Les risques de pollution des sols restent faibles, en raison de l'absence d'activités de stockage ou de manipulation de substances dangereuses en contact direct avec le sol. Les usages de l'eau dans les processus sont raisonnés et maîtrisés, avec des systèmes de recyclage et de traitement des effluents déjà en place. Les risques de pollution des eaux et des sols sont donc ponctuels, localisés et demeurent maîtrisables grâce à des dispositifs adaptés. Pour ces raisons, la pollution des sols et de l'eau n'a pas été retenue comme enjeu matériel pour l'activité du Groupe.

Le groupe Vicat n'a pas identifié à ce jour d'impact matériel lié aux substances préoccupantes. Toutefois, ce sujet complexe et en constante évolution, fait l'objet d'une veille. Des travaux sont en cours pour renforcer les capacités d'information et de consolidation des données à l'échelle des sites sur cette thématique.

#### Identification et évaluation des impacts en matière de pollution atmosphérique

Les émissions atmosphériques du groupe Vicat sont principalement liées aux processus de combustion nécessaires au fonctionnement des machines, engins et véhicules. Ces émissions sont donc, dans une certaine mesure, proportionnelles à la consommation d'énergie thermique. L'activité cimentière représente à elle seule plus de 97% de la consommation d'énergie thermique du Groupe. Elle constitue ainsi la principale source des émissions atmosphériques.

Le groupe Vicat identifie de manière documentée son impact en termes de pollution de l'air. Les cimenteries du Groupe disposent d'un plan de mesure strict des émissions atmosphériques. Généralement, les émissions principales sont suivies par des dispositifs de mesure en continu (confirmées par des mesures ponctuelles). Les autres émissions sont évaluées par des mesures ponctuelles dont les résultats sont extrapolés sur l'ensemble des heures de fonctionnement, conformément aux réglementations en vigueur. Ces mesures sont effectuées par des entreprises tierces et font l'objet d'un suivi réglementaire dont les modalités diffèrent selon les pays d'implantation du Groupe. La plupart des sites émetteurs ont fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et sanitaire.

### 3. Rapport de durabilité

Lutte contre la pollution (ESRS E2)

Les impacts sanitaires et environnementaux des différentes substances émises par le Groupe sont bien connus. Toutefois, contrairement aux émissions de GES dont l'impact est global et cumulatif, l'impact environnemental et sociétal de la pollution atmosphérique est local. Il fait intervenir des effets de seuils (concentration) et dépend de considérations météorologiques. L'impact « réel » dépend donc de la densité des populations et écosystèmes riverains ainsi que du niveau d'émissions provenant d'autres secteurs (chauffage, mobilité, autres industries). À ce titre, les cimenteries présentant les niveaux d'émissions plus élevées (en conformité avec la réglementation locale) et localisées à proximité des territoires plus densément peuplés ont ainsi un impact plus élevé.

#### Identification et évaluation des risques en matière de pollution atmosphérique

En 2024, le Groupe a mis à niveau sa cartographie de ses 17 cimenteries intégrées en matière d'émissions atmosphériques : plans de mesure mis en œuvre, seuils d'émission moyens, seuils réglementaires, équipements d'abattement en place, importance de la réglementation associée, contexte local et comparaison aux meilleures techniques disponibles.

Cette étude a permis d'identifier le risque portant sur une augmentation des dépenses et investissements nécessaires à l'alignement avec les possibles évolutions réglementaires en matière d'émission atmosphérique.

Le Groupe a déjà installé de nombreux dispositifs d'abattement des émissions sur ses sites et a une fine connaissance des impacts économiques liés à la mise en œuvre de ces installations, permettant de confirmer ainsi la matérialité financière de ce risque.

#### 3.4.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

La production de ciment est à l'origine de différentes émissions, essentiellement des poussières en suspension, des oxydes d'azote (NO et NO<sub>2</sub>), et des oxydes de soufre (essentiellement SO<sub>2</sub>). De manière beaucoup plus marginale, des substances de type Composés Organiques Volatiles (COV), métaux lourds et dioxines/furanes (PCDD-F) peuvent également être émises.

Vicat a mis en œuvre les dispositifs d'abattement et de traitement permettant de réduire les émissions atmosphériques dans l'ensemble de ses cimenteries et travaille à améliorer progressivement son plan de mesure volontaire des émissions en sortie de cheminée. Les processus eux-mêmes sont adaptés pour minimiser les émissions de polluants avant traitement des gaz d'exhaures.

Les émissions résiduelles peuvent néanmoins avoir un effet néfaste sur la santé humaine des populations, des employés et des écosystèmes à proximité des sites de production. Il s'agit avant tout avant tout d'un enjeu local affectant essentiellement les populations et écosystèmes riverains des sites d'émission.

Le respect des réglementations environnementales en matière de pollution de l'air en cimenterie génère des dépenses et des investissements pour le Groupe. Des dépenses récurrentes sont par exemple nécessaires pour la mise en œuvre du plan de mesures ponctuelles confié à des tiers, la maintenance des équipements de mesure (ex : remplacement des manches de filtre à manches, reconditionnement des internes des électrofiltres), ou encore l'approvisionnement en consommables (chaux, ammoniacale, filtres) pour le fonctionnement des dispositifs d'abattement. À court terme, cela concerne essentiellement les pays où le Groupe opère disposant des réglementations environnementales les plus contraignantes. À moyen-long terme, l'ensemble du périmètre opérationnel du Groupe pourrait être concerné. Vicat a anticipé ces possibles évolutions et se tient prêt à les mettre en œuvre si les conditions économiques de marché le permettent.

La mise en place des dernières technologies de dispositifs d'abattement de la pollution (filtres à manches, *Selective Non Catalytic Reduction* (SNCR)) représente par ailleurs des investissements additionnels.

En 2025, les impacts, risques et opportunités présentés ci-dessous ont été mis à jour pour mieux représenter l'ensemble des enjeux environnementaux matériels du Groupe.

#### SYNTHÈSE DES IRO

Thématique	Chaîne de valeur			Horizons	Description	
	IRO	Amont	Opérations			Aval
Pollution de l'air	I-		✓		C, M, L	Impact de la pollution de l'air (poussières, NO <sub>x</sub> , SO <sub>2</sub> ) sur la santé des employés, des populations riveraines et des écosystèmes environnants.
	R	✓	✓		M, L	Risque financier lié à l'augmentation des dépenses et investissements nécessaires au respect des réglementations futures sur la qualité de l'air.

IRO : I- (impact négatif), I+ (impact positif), R (risque), O (opportunité).  
Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

### 3.4.3 Pilotage stratégique des enjeux liés à la pollution atmosphérique

#### 3.4.3.1 Politiques

##### Politique de lutte contre la pollution

Vicat a diffusé à l'ensemble de ses filiales sa politique en matière de lutte contre la pollution. L'objectif de cette politique est de définir les ambitions du Groupe pour lutter contre la pollution atmosphérique, de les faire appliquer à l'ensemble des activités concernées et de les partager avec ses parties prenantes.

La Politique Pollution repose sur trois ambitions fortes que sont :

- le respect des réglementations locales relatives aux émissions atmosphériques et l'alignement progressif sur les référentiels sectoriels ;
- la réduction des impacts des opérations du Groupe sur la pollution atmosphérique ;
- l'intégration de la problématique de la pollution de l'air dans la gestion globale des risques du Groupe.

La politique a été proposée par le Comité aux Enjeux Environnementaux et approuvée par le Président-Directeur Général du Groupe, qui s'assure de son déploiement dans les pays.

Les Directions pays sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle au niveau local des ambitions du Groupe avec l'appui de la Direction des Performances et Investissements. Le Comité aux Enjeux Environnementaux assure la supervision opérationnelle et le suivi des progrès réalisés. La politique Pollution de Vicat a été élaborée en interne en tenant compte des intérêts des principales parties prenantes.

##### Performance industrielle

Les objectifs de performance industrielle du Groupe contribuent directement à la réduction des émissions atmosphériques, tout en garantissant la fiabilité et l'efficacité des opérations. Ils reposent notamment sur :

- une maintenance opérationnelle préventive et prédictive, qui assure un parc industriel propre et performant, limitant ainsi les risques de dysfonctionnement susceptibles d'accroître les émissions ;

- des investissements réguliers dans les meilleures techniques disponibles, en particulier pour la filtration et le traitement des rejets, afin de réduire significativement l'impact environnemental des procédés.

#### 3.4.3.2 Actions de lutte contre la pollution atmosphérique

Le Groupe a adopté une approche proactive et rigoureuse dans la gestion de ses impacts environnementaux, notamment en matière de pollution atmosphérique. Cela se traduit par plusieurs actions concrètes qui reflètent à la fois une volonté de conformité et une recherche d'amélioration continue.

Le Groupe adapte en continu ses pratiques et ses outils industriels pour rester conforme aux réglementations locales, tout en visant les meilleures techniques disponibles. Il assure un suivi rigoureux des émissions atmosphériques grâce à des dispositifs de mesure performants et à une méthodologie fiable, élargissant régulièrement le périmètre des substances surveillées. Cette connaissance précise des impacts constitue la base des actions de réduction. Enfin, l'analyse des risques liés à la pollution atmosphérique est régulièrement actualisée afin d'identifier les vulnérabilités propres à chaque site et de prioriser les mesures à mettre en œuvre.

Étant donné l'importance des enjeux liés à la pollution atmosphérique, des ressources financières et humaines sont allouées par Vicat sur ce sujet. Les dispositifs d'abattement nécessitent par exemple des investissements et des frais de fonctionnement. Le Groupe n'a pas consolidé ces données pour les besoins du rapport de durabilité car elles ne sont pas à date spécifiquement isolées des autres dépenses et investissements courants des activités et souvent associés à d'autres investissements de capacité ou de performance opérationnelle.

Les politiques internes du Groupe en matière environnementale ont été formalisées au cours de l'année 2024. Leur diffusion auprès des entités concernées a nécessité un temps de déploiement et d'appropriation important. Le Groupe a décidé d'accélérer la dynamique en mobilisant des ressources spécifiques pour la mise en place d'un « plan AIR » et d'une gouvernance dédiée.



#### SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Ambition	Actions	Périmètre	Horizon
Respecter les lois et réglementations en vigueur dans les pays d'implantations du Groupe et s'aligner progressivement sur les référentiels sectoriels	Mettre à niveau les pratiques et outils industriels au rythme de l'évolution des réglementations locales et des pratiques sectorielles.	Opérations propres – Activité Ciment	C, M, L
Minimiser l'impact des opérations du Groupe en matière de pollution atmosphérique.	Maintenir un bilan fiable de l'impact des opérations du Groupe en matière de pollutions atmosphériques.	Opérations propres – Activité Ciment	C, M, L
	Mettre en œuvre les différents leviers industriels technico-économiquement réalistes permettant de réduire la pollution atmosphérique.	Opérations propres – Activité Ciment	C, M
Intégrer la problématique de la pollution atmosphérique au processus d'évaluation et de gestion des risques du Groupe.	Réduire les impacts pour atténuer les risques de transition.	Opérations propres – Activité Ciment	C, M
	Mettre à jour l'analyse des risques sur les opérations du Groupe liés à la pollution atmosphérique.	Opérations propres – Activité Ciment	C

Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

### 3.4.4 Indicateurs et cibles

#### 3.4.4.1 Cibles

Vicat a défini des cibles pour suivre l'atteinte des objectifs de sa politique et les actions qui en découlent. Ces objectifs contribuent directement ou indirectement, et dans des proportions différentes à limiter l'impact du Groupe en matière de pollution atmosphérique et à atténuer le risque financier lié aux évolutions réglementaires en matière de pollution. L'engagement du groupe Vicat vers l'atteinte de l'ensemble des cibles présentées est de nature volontaire.

L'objectif 1 vise à ce que, d'ici 2028, 100% de la production de clinker soit couverte par un plan de mesure des émissions atmosphériques suivant les recommandations sectorielles (définies par les associations professionnelles). Ces recommandations définissent le périmètre des substances à suivre, ainsi que les pratiques et fréquences de mesure à adopter. Ces dispositions vont au-delà des réglementations locales de certains pays où le Groupe opère. En 2025, une étude a été menée pour identifier finement les actions à réaliser et les sites concernés pour atteindre cette cible. Cette approche permet d'anticiper et d'atténuer les

risques financiers liés à l'éventuelle évolution des réglementations environnementales. La baisse du taux de couverture du plan de mesure des émissions atmosphériques constatées en 2025 s'explique par une amélioration méthodologique et non pas par une dégradation de la performance.

Les enjeux des parties prenantes ont été pris en compte dans l'élaboration de ces cibles, notamment grâce aux interactions régulières entre elles et les collaborateurs du Groupe. Cette prise en compte s'appuie sur la compréhension des enjeux territoriaux et des spécificités locales, sur les recommandations d'experts, ainsi que sur le respect des cadres réglementaires et des standards internationaux.

Les cibles ne sont pas directement fondées sur des mesures d'impacts et de risques. Le Groupe ne dispose pas aujourd'hui des informations nécessaires pour fixer des objectifs basés sur des réalités de seuils écologiques et sanitaires. Ces enjeux ne peuvent qu'être raisonnablement fixés par le régulateur, *in fine* garant du respect de l'environnement et des populations.

#### CIBLES DÉFINIES EN MATIÈRE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Objectifs	Unités	Année référence (année de référence)	Valeur (année de référence)	Année cible	Valeur (année cible)	Valeur 2025	% Progrès
<b>Objectif 1</b> : en 2028, 100% de la production de clinker du Groupe sera couverte par un plan de mesure conforme aux standards de la profession.	%	2024	81%	2028	100%	77%	-21%
<b>Objectif 2</b> : mettre à jour l'analyse des risques liés à la pollution atmosphérique et en intégrer les conclusions au processus d'évaluation des risques globaux du Groupe mené par la Direction de l'Audit Interne.	Oui/Non	2024	Non	2025	Oui	Oui	100%

#### 3.4.4.2 Pollution atmosphérique

La comparaison entre les années est pertinente pour les poussières, les NO<sub>x</sub> et le SO<sub>2</sub>, dans la mesure où il s'agit d'émissions atmosphériques intrinsèquement liées au procédé cimentier.

En revanche, la comparaison est moins pertinente pour les émissions dites secondaires. Les quantités concernées sont faibles et peu stables, ce qui peut générer des variations importantes d'un site à l'autre, sans nécessairement traduire une évolution réelle des performances environnementales. Les évolutions observées peuvent résulter d'effets de périmètre, et non uniquement de variations des émissions elles-mêmes.

#### INDICATEURS EN MATIÈRE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (CIMENT)

Indicateur ESRS	2025	2024
28.a Émissions de poussières (tonnes)	922	1 190 <sup>(1)</sup>
28.a Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> /NO <sub>2</sub> ) (tonnes)	20 775	19 939
28.a Émissions d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> /SO <sub>2</sub> ) (tonnes)	3 600	2 461
28.a Émissions de composés organiques volatils (COV) (tonnes)	1 094	1 358
28.a Émissions de mercure et composés (kg)	80	165
28.a Émissions de métaux lourds et composés (Cd+Tl) (kg)	282	349
28.a Émissions de métaux lourds et composés (Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V) (kg)	3 543	1 894
28.a Émissions de dioxines et de furannes (PCDD/PCDF) (g)	0,4	0,7

(1) Rectification par rapport au DEU 2024.

Pour rappel ci-dessous, les indicateurs sectoriels suivis par le Groupe en vue d'assurer la continuité de publication à ses parties prenantes.

#### INDICATEURS SECTORIELS EN MATIÈRE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (CIMENT)

	2025	2024
<b>Émissions spécifiques</b>		
Émissions spécifiques de poussières (gramme/tonne de clinker)	50	64
Émissions spécifiques d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> /SO <sub>2</sub> ) (gramme/tonne de clinker)	195	147
Émissions spécifiques d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> /NO <sub>2</sub> ) (gramme/tonne de clinker)	1 011	982
<b>Couverture de mesure</b>		
Couverture de mesure des émissions principales (%)	97	96
Couverture de mesure des émissions totales (%)	77	81

#### 3.4.4.3 Notes méthodologiques

Les données présentées ci-dessus concernent les émissions atmosphériques hors GES en sortie de cheminées des fours des 17 cimenteries intégrées du Groupe.

Ce périmètre de reporting inclut deux groupes d'émissions. Le premier regroupe les émissions les plus significatives des cimenteries (poussières, oxydes d'azote et dioxyde de soufre), le second intègre des substances émises de manière plus marginale (composés organiques volatils, mercure, métaux lourds et dioxines/furanes). La pratique sectorielle recommande la mesure en continu des émissions du premier groupe et la réalisation de mesures ponctuelles pour les émissions du second. Dans ce dernier cas, le résultat des mesures ponctuelles est extrapolé à l'ensemble des heures de fonctionnement des sites.

100% de la production de clinker du groupe Vicat est couverte par un plan de mesure des émissions du premier groupe (dont 97% par des dispositifs de mesure en continu). Le plan de mesure des émissions du second groupe est plus variable selon les réglementations locales des pays d'implantation du groupe Vicat.

Les taux de couverture de mesure sont toutefois élevés (86% pour les COV, 86% pour le Mercure, 77% pour les autres métaux lourds, 86% pour les dioxines furanes) assurant une fiabilité des données présentées.

Les données présentées ci-dessus tiennent compte des seuils fixés par l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006 de l'Union européenne. En cas d'absence de mesure d'une substance sur un site, les données ont été extrapolées au *pro rata* des tonnes de clinker produites sur la base des mesures réalisées par les autres sites.

Certains polluants figurant à l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006, non compris dans le périmètre habituel de reporting de la profession, et par conséquent non consolidées par le Groupe, peuvent pour autant être émis par certains sites voire faire l'objet d'un plan de mesure. Par exemple, certains sites mesurent et suivent conformément à leur permis d'exploitation des substances telles que l'ammoniac, le benzène ou les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

## 3.5 Ressources hydriques (ESRs-E3)

### Approche du Groupe

Le groupe Vicat place la gestion de l'eau au cœur de ses préoccupations et met en œuvre des solutions performantes pour optimiser son utilisation. Dans un contexte mondial marqué par le changement climatique, la raréfaction de l'eau dans certaines régions et l'augmentation des besoins, Vicat agit avec responsabilité et détermination pour limiter son empreinte hydrique.

En tant qu'industriel responsable, le Groupe adapte ses prélèvements aux spécificités locales des territoires où il opère. Il privilégie les sources d'eau les plus durables, garantissant ainsi une gestion efficace et respectueuse des ressources disponibles tout en tenant compte des enjeux locaux.

L'eau est un élément clé dans de nombreux processus de production du Groupe. Elle est utilisée pour le refroidissement des gaz des fours et des broyeurs en cimenterie, le lavage des équipements ainsi que comme matière première dans la production de béton.

Conscient de ses besoins, Vicat ajuste ses usages avec sobriété, limite son recours aux réseaux publics et favorise les sources alternatives telles que l'eau de pluie ou l'eau recyclée. Le Groupe suit une comptabilité précise de ses prélèvements et rejets, assurant ainsi une gestion transparente et efficace de ses usages. Des audits techniques et l'installation de nouveaux compteurs permettent d'optimiser continuellement ses pratiques et d'améliorer la performance hydrique des sites industriels.

### 3. Rapport de durabilité

Ressources hydriques (ESRs-E3)

Le respect strict des réglementations locales est une exigence fondamentale du Groupe. Vicat œuvre à minimiser l'impact de ses prélèvements en optimisant ses usages, en réduisant les consommations et en mettant en place des dispositifs de recyclage performants. Le Groupe privilégie une gestion concertée de la ressource en collaborant avec les parties prenantes locales pour favoriser un usage équilibré et durable de l'eau. Une attention particulière est portée aux sites situés dans des zones où la ressource est plus limitée.

Vicat intègre progressivement de nouvelles approches pour favoriser une utilisation encore plus raisonnée de l'eau. Le Groupe anticipe les évolutions et adapte ses pratiques en conséquence. Cette capacité d'adaptation, allée à une volonté constante d'innovation, permet au Groupe de répondre aux défis liés à la gestion de l'eau avec ambition et responsabilité, pour garantir, la pérennité de ses activités tout en préservant les ressources hydriques locales.

## 3.5.1 Stratégie de gestion durable des ressources en eau

### 3.5.1.1 Ambition du Groupe

La stratégie de gestion durable des ressources en eau du groupe Vicat repose sur des ambitions clés qui visent à assurer la durabilité de ses opérations tout en préservant les ressources hydriques locales.

Le respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où le Groupe est implanté est la première exigence du Groupe. Vicat s'assure que ses activités sont conformes aux exigences environnementales locales, qui peuvent inclure la déclaration des volumes d'eau prélevés, le respect de seuils de prélèvement, la qualité des rejets d'eau ou encore la mise en place de dispositifs de recyclage. Dans certains contextes, des mesures particulières, comme des restrictions en cas de sécheresse, sont également appliquées. Cette conformité est essentielle pour garantir la pérennité des sites d'exploitation.

Le Groupe s'attache à minimiser l'impact des opérations sur les ressources hydriques et à privilégier les sources d'eau les moins impactantes localement. Pour cela, le Groupe travaille à établir un bilan fiable et détaillé de ses usages de l'eau. Cette démarche exige une cartographie précise des points de prélèvement, de consommation et de rejet, tout en identifiant les opportunités de réduction de la consommation pour un même usage. Grâce à des audits réguliers, des diagnostics techniques et l'installation de compteurs d'eau, Vicat améliore chaque année la précision de son bilan hydrique.

En parallèle, des actions concrètes sont mises en œuvre pour réduire les consommations d'eau. Vicat favorise notamment le recyclage grâce à des circuits fermés, optimise l'efficacité hydrique de ses équipements et ajuste les débits pour garantir un fonctionnement optimal. Le Groupe veille aussi à limiter les usages non essentiels et les fuites. Conscient que les prélèvements d'eau ont un impact principalement local, Vicat focalise ses efforts sur les sites situés dans des zones de stress hydrique élevé ou très élevé.

Pour limiter l'impact sur les ressources en eau, des études d'impact environnemental précèdent la construction de nouvelles installations. Ces évaluations prennent en compte la disponibilité


des ressources locales, les besoins des communautés et des écosystèmes environnants. Chaque fois que cela est techniquement et économiquement possible, Vicat privilégie les sources d'eau de moins impactantes, en recourant par exemple à l'eau recyclée ou en utilisant l'eau de pluie collectée ainsi que les eaux de carrières. Certains projets visent également à approvisionner des équipements en eau issue du traitement en stations d'épuration. Le recours aux réseaux d'eau potable est limité et des solutions de traitement sont mises en œuvre pour répondre aux besoins en eau potable des sites isolés.

Parce que l'eau est une ressource partagée, le Groupe s'oblige à favoriser une gestion collaborative avec les parties prenantes locales. Cette approche permet d'éviter les conflits d'usage et, dans certains cas, de partager l'excédent d'eau provenant des réserves de carrières ou de la collecte des eaux pluviales pour soutenir les communautés avoisinantes. Enfin, Vicat développe des produits innovants permettant de réduire les consommations d'eau de ses clients en aval de sa chaîne de valeur.

Afin de renforcer sa résilience face aux enjeux hydriques, le Groupe intègre les risques liés à l'eau dans l'évaluation globale des risques du Groupe. Vicat réalise un suivi des risques hydriques en s'appuyant sur l'outil *Aqueduct du World Resource Institute (WRI)*. Cette analyse est enrichie par des entretiens, des visites internes et des questionnaires qui permettent d'identifier les sites les plus vulnérables. Les actions prioritaires sont ainsi concentrées sur les zones à stress hydrique élevé où des plans de gestion spécifiques sont mis en œuvre. Le Groupe intègre aussi les risques hydriques dans ses analyses des risques climatiques physiques pour ses principaux sites.

À travers ces ambitions stratégiques, Vicat adopte une approche responsable et proactive pour réduire son impact sur les ressources hydriques, assurer la durabilité de ses opérations et contribuer à une gestion équilibrée de l'eau en collaboration avec les acteurs locaux. Pour soutenir cette stratégie, le Groupe a défini différentes cibles dont les objectifs principaux sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

#### OBJECTIFS PRINCIPAUX POUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU

	Périmètre	2024	2025	Target
 <p>En 2030, 100% des prélèvements d'eau fraîche (eau de surface, eaux souterraines, eau de réseau) sont mesurés par un compteur totalisateur</p>	Groupe – Ciment	Cadrage en cours		100%
<p>En 2028, toutes les cimenteries en zones de stress hydrique élevé ou très élevé disposent d'un plan de Management de l'eau incluant des objectifs quantitatifs sur les prélèvements ou/et la consommation d'eau</p>	Groupe – Ciment	Cadrage en cours		100%

### 3.5.1.2 Mise en œuvre opérationnelle des priorités du Groupe

#### Gestion responsable de la ressource en eau

Dans le cadre de sa stratégie de préservation des ressources en eau, le Groupe a déployé des systèmes de recyclage dans ses carrières afin de limiter les prélèvements d'eau fraîche. Aujourd'hui, près de 80% de l'eau utilisée pour le lavage des granulats provient de ces circuits de recyclage, permettant ainsi de réduire significativement la pression exercée sur les ressources locales. Cette approche s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et contribue à une gestion plus durable des ressources hydriques dans les zones d'exploitation.

Sur les 17 cimenteries exploitées par le groupe Vicat, 14 sont équipées de systèmes de gestion de l'eau en circuit fermé, permettant une réutilisation quasi intégrale des volumes utilisés dans les procédés industriels. Cette configuration repose sur des boucles internes de recyclage, incluant des bassins de décantation, des systèmes de pompage et de filtration, et des capteurs de suivi en continu des paramètres physico-chimiques. Ce dispositif permet de limiter les prélèvements en eau douce, de réduire les rejets liquides et de maîtriser les risques de pollution diffuse.

Grâce à ces efforts continus, le Groupe confirme sa position de référence sectorielle en matière de gestion de la ressource en eau sur l'activité Béton. En effet, Béton Vicat affiche un ratio moyen de 146 litres d'eau neuve prélevée par m<sup>3</sup> de béton, alors que la moyenne professionnelle se situe autour de 240 litres par m<sup>3</sup>. Cette performance illustre un progrès significatif, avec une réduction de 50% des prélèvements par rapport à 2021. Certaines unités atteignent même des niveaux d'excellence, avec moins de 50 litres par m<sup>3</sup> consommés. Ces avancées sont rendues possibles par une vigilance quotidienne, une rigueur opérationnelle partagée au sein des équipes et une implication forte de l'ensemble des collaborateurs et chauffeurs. Les investissements engagés, plus de 6 millions d'euros sur trois ans, témoignent également de la volonté du groupe Vicat d'inscrire la sobriété hydrique au cœur de son modèle industriel.

#### Récupération et réutilisation des eaux de pluie

Les carrières situées dans des régions soumises à de fortes saisons des pluies, comme en Inde, au Sénégal ou au Brésil, accumulent naturellement d'importantes quantités d'eau. La collecte et la réutilisation de ces volumes permettent de diminuer de manière notable la demande en eau provenant d'eau de surface ou souterraine, tout en mobilisant une ressource disponible localement.

L'intégration progressive de ces eaux de carrière dans l'alimentation des installations de production a permis d'atteindre des niveaux élevés de substitution. Au Brésil, une part significative de l'eau utilisée par la cimenterie provient désormais des carrières. Au Sénégal, cette proportion est également très importante grâce à l'abondance d'eau durant la saison humide.

En Inde, et notamment sur le site de Bharathi, la réutilisation de l'eau de pluie représente une contribution majeure, rendue possible par des investissements dans la collecte et le stockage dédiés aux besoins industriels.

Ces progrès se traduisent par une réduction directe des prélèvements en eau douce et une meilleure capacité d'adaptation face aux variations saisonnières. La récupération et la réutilisation des eaux de pluie constituent ainsi un levier essentiel pour limiter l'impact hydrique des opérations de Vicat.

#### Participation à des initiatives collaboratives pour la résilience hydrique

Dans le cadre de sa démarche de performance environnementale, Vicat a rejoint la *New Energies Coalition* afin de favoriser les synergies autour de projets européens liés à la résilience logistique et à la préservation des milieux aquatiques. Cette collaboration vise notamment à soutenir des initiatives telles que le développement de l'intermodalité sur le corridor Rhône-Méditerranée et la restauration de la biodiversité sous-marine. En s'impliquant dans ces programmes, le Groupe contribue à une gestion plus durable des ressources aquatiques et marines, tout en renforçant sa capacité d'adaptation aux enjeux environnementaux et territoriaux.

#### Partenariat pour la préservation des grands fleuves

Vicat est partenaire de l'association *Initiatives for the Future of Great Rivers* (IFGR), un collectif international et pluridisciplinaire qui œuvre pour la préservation et la valorisation des fleuves à l'échelle mondiale. Ce partenariat s'inscrit dans une volonté de contribuer activement aux réflexions et aux actions en faveur de la gouvernance de l'eau, de la santé des écosystèmes fluviaux et du lien entre les fleuves et les océans. En rejoignant IFGR, Vicat renforce son engagement en faveur d'une gestion durable des ressources aquatiques, tout en participant à des échanges de bonnes pratiques et à des projets concrets portés par des acteurs publics, scientifiques et économiques.

### 3.5.1.3 Indicateurs de gestion hydrique, résultats 2025

La consommation en eau du Groupe est en légère augmentation (2025 : 9,1 Mm<sup>3</sup>, 2024 : 8,9 Mm<sup>3</sup>). Cette tendance suit celle de la production du Groupe cette année. À l'inverse, les consommations d'eau sont en diminution notable dans les pays localisés en zone de stress hydrique (2025 : 5,3 Mm<sup>3</sup>, 2024 : 5,7 Mm<sup>3</sup>). Les consommations spécifiques par activité sont globalement stables. Le maintien de ces performances opérationnelles se fait malgré des besoins croissants en eau (hausse de la productivité, besoin en refroidissement). Fidèle à sa politique et ses engagements, ces résultats témoignent d'une gestion maîtrisée de la ressource.

#### CONSOMMATION SPÉCIFIQUE D'EAU PAR ACTIVITÉ



### 3.5.2 Comprendre les impacts, réduire les risques, saisir les opportunités

#### 3.5.2.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

##### Identification et évaluation des impacts

Le groupe Vicat identifie de manière documentée son impact en termes de prélèvement et consommation d'eau sur ses opérations propres. En 2025, le Groupe a consommé pour l'ensemble de ses activités 9,1 Mm<sup>3</sup> d'eau (dont 52% pour l'activité Ciment, 20% pour l'activité Béton et 28% pour l'activité granulats). Cet impact sur les ressources hydriques est très variable selon l'abondance naturelle des ressources en eau et l'importance des usages de l'eau sur les bassins hydrologiques où le Groupe opère. 35% des volumes d'eau prélevés par le groupe Vicat ont ainsi été prélevés en zone de stress hydrique élevé ou très élevé.

Les activités du Groupe entraînent également des prélèvements et des consommations d'eau tout au long de la chaîne de valeur. Ressource essentielle, l'eau joue un rôle central dans l'approvisionnement énergétique, en particulier lors des processus de production d'électricité et dans le fonctionnement des infrastructures énergétiques. En aval, la fabrication de ciment — principalement destiné à la production de béton — entraîne la consommation de volumes d'eau, estimés à environ 200 litres par mètre cube de béton produit.

##### Identification et évaluation des risques et opportunités

Si les consommations d'eau et les impacts afférents sont relativement partagés au sein des activités du groupe Vicat, les risques financiers se concentrent essentiellement sur les cimenteries du Groupe. En effet, l'indisponibilité des volumes d'eau sur quelques sites de production de bétons ou de granulats sur une période restreinte n'aurait qu'un impact financier modéré à l'échelle du Groupe.

À l'aide de l'outil Aqueduct du WRI, le Groupe a examiné en priorité ses 17 cimenteries intégrées, pour lesquelles les enjeux liés à la disponibilité des volumes d'eau sont les plus critiques. L'étude a permis d'identifier 8 cimenteries situées dans des zones à stress hydrique élevé.

En complément, une analyse de risque a été conduite à deux reprises en interne en 2022 puis en 2024 sur les 17 cimenteries du Groupe afin d'évaluer plus finement le niveau de risque supporté par chacun de ces sites en matière de disponibilité de la ressource, de réglementation, de pollution ou encore de réputation.

Ces études ont permis de confirmer la matérialité du risque liée à l'indisponibilité des volumes d'eau pour des raisons physiques (stress hydrique) mais également, pour certains sites, pour des raisons essentiellement réglementaires.

Le Groupe n'est pas concerné par les enjeux relatifs aux ressources marines, compte tenu de la nature et de la localisation de ses activités.

#### 3.5.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

L'eau constitue une ressource essentielle pour les activités industrielles du groupe Vicat. Elle intervient notamment dans les procédés de fabrication du ciment (refroidissement des gaz et des équipements, aide au broyage), dans le lavage des granulats, ainsi que comme matière première dans la production de béton. Ce lien structurel à l'eau expose le Groupe à des risques physiques, réglementaires et opérationnels croissants, en particulier dans les zones soumises à un stress hydrique élevé.

Les impacts potentiels sur les ressources hydriques sont « multilocaux » et varient selon les caractéristiques des bassins-versants où le Groupe opère. Les sites situés en Méditerranée, Asie, Afrique de l'Ouest et Californie présentent les niveaux d'impact les plus significatifs, en raison de la rareté relative de la ressource et de la concurrence avec d'autres usages (agriculture, eau potable, etc.). En 2025, 35% des prélèvements d'eau du Groupe ont été réalisés dans des zones identifiées comme étant en stress hydrique élevé ou très élevé.

Le Groupe a également recours à des outils d'analyse de risque, notamment l'outil *Aqueduct* du *World Resources Institute* (WRI), pour cartographier les zones de vulnérabilité et prioriser ses actions. Cette analyse a permis d'identifier les cimenteries intégrées du Groupe localisées dans des zones à risque hydrique élevé. D'autres sites en Europe sont exposés à des risques réglementaires significatifs pouvant limiter leurs prélèvements.

Les risques liés à l'eau sont amplifiés par les effets du changement climatique, notamment :

- l'intensification des sécheresses et la modification des régimes de précipitations ;
- l'augmentation des besoins en eau pour le refroidissement industriel due à la hausse des températures ;
- le durcissement des réglementations en période de crise hydrique (ex. : Plan Eau en France).

À l'inverse, les matériaux produits par le Groupe contribuent également à la gestion durable de l'eau, notamment à travers leur utilisation dans des infrastructures hydrauliques telles que les barrages, canaux et réseaux de distribution.



En 2025, les impacts, risques et opportunités présentés ci-dessous ont été mis à jour pour mieux représenter l'ensemble des enjeux environnementaux matériels du Groupe.

**SYNTHÈSE DES IRO**

Thématique	IRO	Chaîne de valeur			Horizons	Description
		Amont	Opérations	Aval		
Ressources hydriques	I-	✓	✓	✓	C, M, L	Impact des prélèvements et consommations en eau des activités du Groupe sur la disponibilité des ressources en eau pour les populations des bassins hydrologiques et les écosystèmes qui en dépendent.
	R		✓		M, L	Risque financier lié l'indisponibilité partielle ou totale des volumes d'eau nécessaires aux opérations des sites de production.

*IRO* : I- (impact négatif), I+ (impact positif), R (risque), O (opportunité).  
*Horizons* : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

### 3.5.3 Pilotage des enjeux hydriques

#### 3.5.3.1 Politiques

##### Politique Eau

Vicat a diffusé à l'ensemble de ses filiales sa politique en matière de gestion durable des ressources hydriques. Conscient de ses impacts et risques identifiés, l'objectif de cette politique est de définir les ambitions du Groupe pour préserver la ressource en eau, de les faire appliquer à l'ensemble des activités concernées et de les partager avec ses parties prenantes.

La politique Eau repose sur trois ambitions fortes que sont :

- le respect des réglementations locales relatives aux prélèvements, rejets et recyclage de l'eau, y compris les mesures spécifiques en cas de sécheresse ;
- la réduction des impacts des opérations sur les ressources hydriques, notamment par l'amélioration de la fiabilité du bilan hydrique des sites, la mise en œuvre de différentes solutions techniques (circuits fermés, optimisation des équipements, limitation des usages non essentiels), et la priorisation des actions dans les zones de stress hydrique élevé ;
- l'intégration des risques liés à l'eau dans l'évaluation globale des risques du Groupe, à travers des outils comme *Aqueduct* du WRI, des analyses croisées avec les risques climatiques physiques, et des plans de gestion spécifiques pour les sites les plus exposés.

Cette politique s'inscrit dans une démarche proactive visant à assurer la pérennité des opérations, à limiter les conflits d'usage et à contribuer à une gestion équilibrée de l'eau en collaboration avec les parties prenantes locales. Elle s'applique à l'ensemble des sites du Groupe et de ses filiales. Le Groupe n'a pas adopté de politique liée aux océans et aux mers, le sujet ne concernant pas ses activités. La politique est proposée par le Comité aux Enjeux Environnementaux et approuvée par le Président-Directeur Général du Groupe, qui s'assure de son déploiement dans les pays. Les Directions pays sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle au niveau local des ambitions du Groupe avec l'assistance de la Direction des Performances et Investissements. Le Comité aux Enjeux Environnementaux assure la supervision opérationnelle et le suivi des progrès réalisés.

##### Autres politiques

Vicat a élaboré d'autres politiques pertinentes pour la gestion des impacts, risques et opportunités liés à la ressource en eau, telles que la politique Climat, qui contribue à limiter les effets du changement climatique sur les cycles hydriques, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

La politique Biodiversité encourage la préservation des écosystèmes naturels, ce qui peut indirectement soutenir la régénération des ressources en eau.

### 3. Rapport de durabilité

Ressources hydriques (ESRs-E3)

Enfin, la politique Ressources et Économie Circulaire, promeut une utilisation plus efficace des ressources, ce qui peut favoriser une approche plus intégrée de l'eau dans la gestion environnementale.

Ces politiques viennent compléter la politique Eau en renforçant la cohérence des engagements environnementaux du Groupe.

#### 3.5.3.2 Actions de gestion durable des ressources en eau

Afin de permettre la mise en œuvre effective de sa Politique Eau, le groupe Vicat a amplifié à partir de 2024 son plan d'actions relatif aux ressources hydriques. Ces actions constituent le pilier principal de la réponse de Vicat aux impacts et risques matériels identifiés, et contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par le Groupe. Les actions mises en œuvre visent principalement à optimiser l'usage de la ressource en eau, en favorisant sa réduction ou sa substitution. Bien que non exclusivement ciblées sur les zones à risque hydrique, ces actions y sont prioritairement déployées, et les objectifs associés tiennent compte de leur exposition spécifique.

Le Groupe modernise en permanence ses pratiques et outils industriels afin de répondre aux évolutions des réglementations locales et des standards sectoriels.

Pour assurer une gestion optimale des ressources, le bilan hydrique des sites est maintenu et fiabilisé grâce à un suivi rigoureux des prélèvements, consommations et rejets d'eau. Cela permet d'identifier les opportunités d'amélioration et d'optimiser les usages. Afin de réduire les prélèvements et consommations d'eau, le Groupe étudie les solutions technico-économiques les plus adaptées et met en œuvre des leviers industriels concrets comme la mise en œuvre de refroidissement en circuit fermé, le recyclage, l'optimisation des équipements et la réduction des usages non-essentiels. Ces actions sont définies et suivies à travers des plans de gestion de l'eau qui seront structurés progressivement et déployés en priorité sur les cimenteries localisées en zone de stress hydrique élevé.

Conscient de l'importance de la ressource, le Groupe favorise le partage équitable de l'eau avec les parties prenantes locales et la collaboration avec les communautés pour une gestion équilibrée et durable.

Enfin, face aux risques hydriques croissants, tels que la sécheresse, les inondations ou le stress hydrique, le Groupe adapte ses sites industriels pour limiter l'impact de ces aléas climatiques.

Étant donné l'importance des enjeux et le rôle prépondérant de l'eau dans les processus de production et les opérations du Groupe, des ressources financières et humaines sont allouées par Vicat sur le sujet de la maîtrise des usages de l'eau. Le Groupe n'a pas consolidé ces données qui ne sont pas à date isolées des dépenses et investissements courants des activités.

#### SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HYDRIQUES

Ambitions	Actions	Périmètre	Horizon
Minimiser l'impact des opérations du Groupe sur les ressources hydriques, privilégier les sources d'eau les plus durables	Mettre à niveau les pratiques et outils industriels au rythme de l'évolution des réglementations locales et des pratiques sectorielles.	Opérations propres – Toutes activités	C, M, L
	Maintenir et fiabiliser le bilan hydrique des opérations du Groupe.	Opérations propres – Activité Ciment	C, M
	Étudier les possibilités technico-économiques de réduction des prélèvements et/ou des consommations d'eau.	Opérations propres – Activité Ciment	C
	Mettre en œuvre les différents leviers industriels permettant de réduire les prélèvements/consommations d'eau.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Formaliser, déployer et piloter des plans de management de l'eau des sites industriels.	Opérations propres – Toutes activités	C
	Intégrer le partage de l'eau dans l'ensemble des opérations et éviter les conflits d'usage.	Opérations propres – Toutes activités	C, M, L
	Développer des produits permettant de réduire les consommations d'eau sur la chaîne de valeur.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
Intégrer la problématique de l'approvisionnement de l'eau au processus d'évaluation et de gestion des risques du Groupe.	Réduire les usages de l'eau pour limiter l'impact des risques physiques identifiés.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Adapter les sites aux risques physiques (sécheresse, stress hydrique, inondation, etc.).	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Mettre à jour l'analyse des risques sur les opérations du Groupe liés aux usages de l'eau.	Opérations propres – Toutes activités	C

Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

## 3.5.4 Indicateurs et cibles relatifs aux ressources hydriques

### 3.5.4.1 Cibles

Vicat a défini des cibles pour suivre l'atteinte des objectifs de sa politique et les actions qui en découlent. Ces objectifs contribuent directement ou indirectement, et dans des proportions différentes à limiter l'impact du Groupe sur les ressources en eau et à atténuer le risque financier lié à l'indisponibilité des volumes d'eau nécessaires aux opérations de production.

L'engagement du groupe Vicat vers l'atteinte de l'ensemble des cibles présentées est de nature volontaire. Les problématiques des parties prenantes ont été prises en compte dans l'élaboration de ces cibles, notamment grâce aux interactions régulières entre elles et les collaborateurs du Groupe. Cette prise en compte s'appuie sur la compréhension des enjeux territoriaux et des spécificités locales, sur les recommandations d'experts, ainsi que sur le respect des cadres réglementaires et des standards internationaux.

Les cibles ne sont pas directement fondées sur des mesures d'impacts et de risques. Le Groupe ne dispose pas aujourd'hui des informations nécessaires pour fixer des objectifs basés sur des réalités de seuils écologiques et sanitaires. Ces enjeux ne peuvent qu'être raisonnablement fixés par le régulateur, *in fine* garant du respect de l'environnement et des populations.

Les politiques ont été formalisées au cours de l'année 2024. Leur diffusion auprès des entités concernées a nécessité un temps de déploiement et d'appropriation important. La dynamique s'est accélérée depuis, avec la mobilisation de ressources spécifiques pour la mise en place d'un « plan EAU » et d'une gouvernance dédiée. Les cibles identifiées en 2024 pour 2025 ont été réalisées.

3.

#### CIBLES DÉFINIES EN MATIÈRE DE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HYDRIQUES

Objectifs	Unités	Année de définition de l'objectif	Valeur (année de référence)	Année cible	Valeur (année cible)	Valeur 2025	% Progrès
<b>Objectif 1</b> : Mise en place en 2025 d'un indicateur interne sur l'ensemble des cimenteries du Groupe portant sur la fiabilité des volumes d'eau reportés.	Oui/Non	2024	Non	2025	Oui	Oui	100%
<b>Objectif 2</b> : D'ici 2026, 100% des cimenteries du Groupe disposent d'un diagramme de flux à jour et ont réalisé un diagnostic externe de leur bilan hydrique.	%	2024	Cadrage en cours	2026	100%	-	-
<b>Objectif 3</b> : D'ici 2030, 100% des prélèvements d'eau fraîche (eau de surface, eaux souterraines, eau de réseau) des cimenteries du Groupe sont mesurés par un compteur totalisateur.	%	2024	Cadrage en cours	2030	100%	-	-
<b>Objectif 4</b> : D'ici 2026, 100% des cimenteries en zones de stress hydrique élevé ou très élevé ont réalisé un diagnostic technico-économique de réduction des prélèvements et/ou des consommations d'eau.	%	2024	Cadrage en cours	2026	100%	-	-
<b>Objectif 5</b> : D'ici 2028, 100% des cimenteries en zones de stress hydrique élevé ou très élevé disposent d'un plan de Management de l'eau incluant des objectifs quantitatifs sur les prélèvements ou et la consommation d'eau.	%	2024	Cadrage en cours	2028	100%	-	-
<b>Objectif 6</b> : Mettre à jour l'analyse des risques liés à l'eau et en intégrer les conclusions au processus d'évaluation des risques globaux du Groupe mené par la Direction de l'Audit Interne.	Oui/Non	2024	Non	2025	Oui	Oui	100%

L'ensemble des cibles détaillées dans ce rapport constitue des objectifs récents, dont l'année de référence est fixée à 2024.

### 3. Rapport de durabilité

Ressources hydriques (ESRs-E3)

#### 3.5.4.2 Consommation d'Eau

Cette année, l'intensité de la consommation en eau a été calculée à 2,4 km<sup>3</sup> par million d'euros. Cependant, cet indicateur est peu pertinent pour les activités du Groupe, qui privilégie le suivi de sa performance en fonction de l'intensité liée aux volumes de production (voir ci-dessous).

#### INDICATEURS QUANTITATIFS EN MATIÈRE DE RESSOURCE HYDRIQUE

Indicateur ESRS		2025					2024 (Groupe)
		(Groupe)	(Ciment)	(Béton)	(Granulats)	(APS)	
28.a	Consommation d'eau totale (Mm <sup>3</sup> )	9,1	4,7	1,8	2,5	0,1	8,9
28.b	Consommation d'eau totale dans les zones exposées aux risques hydriques (Mm <sup>3</sup> )	5,3	3,5	0,9	0,9	0,02	5,7
28.c	Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée (Mm <sup>3</sup> )	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28.e	Quantité totale d'eau stockée et les changements dans le stockage (Mm <sup>3</sup> )	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
AR32	Prélèvement d'eau total (Mm <sup>3</sup> )	15,7	9,8	1,8	3,2	0,9	16,2*
AR32	Rejet d'eau total (Mm <sup>3</sup> )	6,6	5,1	0,0	0,7	0,8	7,3*
29	Intensité hydrique – Consommation d'eau totale par chiffre d'affaires net (km <sup>3</sup> /million d'euros)	2,4					2,3

(\*) Les valeurs 2024 des prélèvements et des rejets d'eau ont été mises à jour en 2025 à la suite d'une modification d'ordre méthodologique. Cette mise à jour est sans impact sur la valeur de la consommation d'eau 2024.

En vue d'assurer la continuité de publication à ses parties prenantes, quelques indicateurs sectoriels complémentaires historiquement suivis par le Groupe sont rappelés ci-dessous.

#### INDICATEURS SECTORIELS EN MATIÈRE DE RESSOURCE HYDRIQUE

Indicateur ESRS		Périmètre	2025	2024
AR31	Consommation spécifique d'eau (litre/tonne de ciment)	Ciment	166	172
AR31	Consommation spécifique d'eau (litre/m <sup>3</sup> de béton)	Béton	208	207
AR31	Consommation spécifique d'eau (litre/tonne de granulats)	Granulats	107	104

#### 3.5.4.3 Notes méthodologiques

L'eau consommée correspond à la fraction de l'eau prélevée qui par infiltration, évaporation ou intégration dans les produits n'est plus disponible pour un usage « immédiat » des écosystèmes, des populations ou des activités économiques. Elle peut également se calculer par différence entre l'eau prélevée et l'eau rejetée dans les milieux naturels (en accord avec les réglementations locales).

La différence entre les volumes d'eau prélevée et les volumes d'eau consommée est importante pour les activités du groupe Vicat. Elle est particulièrement significative pour les cimenteries dont l'eau est utilisée en grande partie dans des circuits de refroidissement de pièces mécaniques. Ces circuits peuvent être fermés, ouverts ou partiellement ouverts. Dans ces derniers cas, un volume significatif d'eau prélevée est rejeté directement en sortie de process dans les milieux naturels. Ces rejets font l'objet d'un suivi interne et externe permettant de s'affranchir du risque de pollution ou de température trop élevée.

Établir une comptabilité précise des volumes d'eau reste toutefois un processus complexe étant donné la multiplicité des points de données. Les sites doivent être en mesure d'identifier, cartographier et quantifier l'ensemble des points de prélèvement d'eau, y compris passifs (ex : eau de pluie collectée), consommation d'eau, y compris les fuites éventuelles et rejets d'eau.

Dans la plupart des cas, les volumes d'eau sont mesurés précisément par des dispositifs appropriés (compteur d'eau – totalisateur). Dans certains cas, les volumes d'eau sont estimés par extrapolation de mesure ponctuelle (volume = débit instantané x nombre d'heures de fonctionnement). À défaut d'autres solutions, les volumes d'eau peuvent être estimés sur la base de ratios techniques, données fournisseur, etc.

Le Groupe s'attelle à améliorer la fiabilité de son bilan hydrique : mise à jour des diagrammes de flux, diagnostics, installation de compteurs, audit interne, etc. Cependant, les chiffres présentés comportent une marge d'incertitude. Si les volumes d'eau prélevée sont fiables (incertitude faible), les volumes d'eau consommée présentent une incertitude plus élevée. Depuis 2024, l'ensemble des sites reportent la méthodologie de mesure utilisée pour l'ensemble des prélèvements, consommations et rejets d'eau.

Les volumes d'eau consommée en zone de stress hydrique ont été définis à partir de l'outil Acqueduct du VVRI avec le paramétrage suivant : sélection de l'indicateur *water stress*, utilisation de la résolution temporelle annuelle, sélection des zones où le stress hydrique est supérieur à 40% (*High* ou *Extremely High*) et des zones notées comme *Arid and low water use*.

Les volumes d'eaux recyclés ne sont pas reportés cette année. Ces volumes sont pourtant significatifs au sein des activités Vicat (circuit fermé de refroidissement, réutilisation des eaux de lavage). Le Groupe a pour politique de maximiser l'utilisation d'eau recyclée. Pour autant, la mise en place de cet indicateur pose des difficultés méthodologiques significatives qui ne permettent pas encore aujourd'hui de présenter un volume consolidé suffisamment fiable.

Les volumes d'eau stockée et le changement des volumes d'eau stockée ne sont pas reportés. Cet indicateur ne semble pas adapté aux activités du groupe Vicat et serait complexe à mettre en œuvre. Vicat n'a pas pour politique de créer volontairement des volumes de stockage artificiels dans le but d'assurer ses consommations d'eau. Pour autant, le Groupe dispose de multiples installations de nature à stocker de l'eau : bassin de ruissellement, bassin de réserve incendie, eau de carrière, bassin de décantation.

## 3.6 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

### Approche du Groupe

La biodiversité joue un rôle essentiel dans le maintien des équilibres écologiques et fournit des services indispensables tels que la fertilité des sols, la purification naturelle de l'eau et la régulation du climat. Cependant, elle est aujourd'hui fragilisée par les activités humaines, notamment la modification de l'usage des terres, la pollution, le changement climatique ou encore la surexploitation des ressources.

L'industrie du ciment exerce différentes pressions sur la biodiversité notamment liées à l'extraction de matières premières, à l'occupation des sols et à ses émissions de gaz à effet de serre. Les carrières peuvent modifier les paysages, les habitats et les écosystèmes présents sur les sites de production. À l'inverse, elles offrent également des opportunités pour créer des zones à forte valeur écologique après exploitation. Le secteur dispose également de leviers pour contribuer positivement, notamment par la mise en place de plans d'action pour la biodiversité et de partenariats avec des organisations de conservation.

Acteur industriel responsable, Vicat s'inscrit dans une démarche proactive pour limiter son empreinte sur la biodiversité et favoriser la restauration des milieux naturels notamment dans son activité d'exploitation des carrières. Ses actions reposent sur quatre principes : éviter, réduire, réhabiliter et compenser les impacts. Cette approche se traduit par une artificialisation contenue, des pratiques responsables pendant l'exploitation, et une politique ambitieuse de remise en état des sites. Vicat associe les parties prenantes locales à la définition des plans de réaménagement,

considérant chaque site comme une opportunité de créer des habitats diversifiés et des corridors écologiques. Le Groupe soutient également des initiatives volontaires pour la gestion de la biodiversité et la valorisation durable de son patrimoine naturel.

Au-delà de la réduction de ses impacts, Vicat développe des actions concrètes pour la conservation et la recherche. Le Groupe s'appuie sur des partenariats locaux et internationaux pour protéger des espaces naturels et soutenir des associations. Sa politique d'achats responsables privilégie les produits certifiés, garantissant des pratiques respectueuses des écosystèmes. Vicat investit également dans des programmes scientifiques innovants, tels que le suivi standardisé de la biodiversité, la préservation des pollinisateurs et l'exploration des milieux marins grâce à l'impression 3D en béton. Ces initiatives illustrent une approche globale, combinant restauration des milieux, innovation et sensibilisation.

Le groupe Vicat est un acteur engagé depuis de nombreuses années dans la préservation des espèces et le maintien des services écosystémiques. Cet engagement lui a permis de renforcer ses liens avec ses parties prenantes locales comme les associations Lo Parvi et la ligue pour la Protection des Oiseaux en France. La biodiversité est un agent facilitateur de son intégration territoriale, un facteur de mobilisation interne, un accélérateur d'innovation et un levier important pour relever le défi de la transition écologique.

### 3.6.1 Stratégie de gestion durable de la biodiversité

#### 3.6.1.1 Ambition du Groupe

La stratégie de gestion durable de la biodiversité du groupe Vicat repose sur des ambitions clés visant à limiter son empreinte écologique tout en favorisant la préservation et la restauration des écosystèmes locaux.

Une action essentielle consiste à garantir le respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays d'implantation, tout en s'alignant progressivement sur les référentiels sectoriels internationaux. Cela implique une stricte conformité avec les dispositions locales, telles que les directives européennes sur la

biodiversité, ainsi que le respect des seuils réglementaires en matière de bruit, lumière et poussières. En complément, le Groupe adopte des standards sectoriels reconnus, comme les lignes directrices du Cement Europe (ex Cembureau) ou la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité, ou encore les démarches de progrès environnemental et sociétal de l'Unicem en France, afin d'aller au-delà des obligations réglementaires.

### 3. Rapport de durabilité

Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Vicat évalue et minimise l'impact de ses activités sur la biodiversité et les écosystèmes, en particulier dans ses carrières, en intégrant une approche responsable à chaque étape. Le Groupe applique systématiquement la séquence « Éviter, Réduire, Réhabiliter, Compenser » lors de l'ouverture, le renouvellement ou de l'extension de ses sites, afin de limiter au maximum les impacts résiduels. Cette démarche est déjà mise en œuvre sur une grande partie des sites et le Groupe vise 100% d'application. Elle s'accompagne de la formalisation progressive d'un plan de réaménagement pour toutes les carrières actives, avec un objectif d'atteindre 100% d'ici 2030. Ces plans visent à transformer les terrains exploités en espaces à forte valeur écologique, agricole ou de loisirs, selon les caractéristiques locales. Pour les carrières présentant des enjeux élevés, des plans de gestion de la biodiversité spécifiques sont déployés afin de préserver les habitats critiques et les espèces protégées. Ces objectifs traduisent la volonté de Vicat de concilier activité industrielle et préservation de la biodiversité et des écosystèmes.



Le groupe Vicat contribue volontairement à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes sur ses sites. Cela inclut la création et la protection d'espaces dédiés à la biodiversité, comme des forêts ou des vergers conservatoires, mais aussi des actions ciblées pour préserver les pollinisateurs sauvages. Le

projet Odyssée en France, qui consiste à aménager des espaces favorables aux abeilles sauvages et autres pollinisateurs (prairies fleuries, haies, etc.), est emblématique de cet engagement. Le Groupe développe également des partenariats avec des organisations locales et des acteurs spécialisés dans la protection de la biodiversité, renforçant ainsi l'efficacité de ses initiatives sur le terrain.

Poursuivre l'intégration de la biodiversité dans le fonctionnement interne et la gouvernance constitue un axe majeur pour le groupe Vicat. L'objectif est de continuer à sensibiliser et à former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux liés à la biodiversité. Ces formations aborderont notamment les impacts et risques matériels identifiés afin de garantir une prise en compte efficace de la biodiversité dans les décisions stratégiques et opérationnelles.

Enfin, Vicat intègre la problématique de la biodiversité dans son évaluation des risques. Le Groupe prend en compte les impacts financiers potentiels liés à des réglementations environnementales plus strictes, comme les restrictions sur l'extension ou l'ouverture de carrières. Les résultats de ces analyses sont intégrés dans les processus stratégiques de prise de décision afin de garantir la résilience des activités sur le long terme.

#### OBJECTIFS PRINCIPAUX POUR LA GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

		Périmètre	2024	2025	Cible
 15 VIE TERRESTRE	D'ici 2027, appliquer la séquence « Éviter, Réduire, Réhabiliter, Compenser » à l'ouverture, le renouvellement ou l'extension de toute carrière.	Groupe – Carrières	En cours de cadrage		100%
	D'ici 2030, formaliser le plan de réaménagement de 100% des carrières actives.	Groupe – Carrières	71%	72%	100%
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	D'ici 2030, mettre en place un plan de gestion de la biodiversité sur 100% des carrières actives à fort enjeu.	Groupe – Carrières	En cours de cadrage		100%

#### 3.6.1.2 Mise en œuvre opérationnelle des priorités du Groupe

##### Actions de conservation

Plusieurs actions de conservation ont été menées par le Groupe. Ainsi, Vicat entretient une relation partenariale avec l'association locale Lo Parvi qui gère pour son compte la réserve naturelle volontaire de la carrière des étangs de Mépieu (en France) d'une superficie de 160 hectares. Le Groupe, en France, soutient deux centres de sauvegarde de la faune sauvage le « Tichodrome » à Vif et le « Tétras libre » à Montagnole, gérés par des associations en lien avec France Nature Environnement (FNE) et la Ligue de protection des oiseaux.

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la préservation de la biodiversité, la Fondation Louis Vicat a renforcé ses actions de conservation du patrimoine végétal. À ce titre, en 2025, elle s'est associée au Conservatoire des collections végétales spécialisées lors de leurs quatrièmes universités nationales organisées en septembre à Lyon, consacrées à la protection du patrimoine végétal vivant. Cette édition mettait en lumière les enjeux de conservation au Kazakhstan, notamment à travers l'intervention de Madame Gulnara Sitpayeva, Directrice de l'Institut de Botanique et Phyto-Introduction d'Almaty, reconnue pour son rôle dans la préservation des ressources génétiques végétales.

##### Programmes de recherche

Le Groupe participe au « programme Roselière » de suivi de la biodiversité, basé sur des protocoles standardisés réalisés annuellement à l'identique sur un ensemble de sites par tous les participants. Il a pour objectif de suivre l'évolution des espèces afin de constituer un outil d'aide à la décision pour choisir et adapter les pratiques en termes de gestion et d'aménagement des milieux naturels. La méthodologie a été élaborée avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), afin de garantir sa validation scientifique.

Le groupe Vicat a initié en 2015 le programme « Odyssée » qui depuis dix ans promeut de nombreuses actions visant à préserver les insectes pollinisateurs et les abeilles sauvages en milieu rural et urbain. Pour favoriser la présence de ces espèces, le groupe Vicat conduit, sur plusieurs de ses sites en France (carrières, cimenteries), des mesures concrètes comme l'ensemencement de prairies fleuries et l'implantation de vergers conservatoires. Ces actions sont aussi l'occasion pour le Groupe de sensibiliser ses collaborateurs et le public à la préservation de la biodiversité.

Le programme Odyssée intègre également une étude expérimentale s'inscrivant dans une démarche de science participative. En partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), le Groupe étudie depuis plusieurs années les conditions de nidification et de survie d'abeilles sauvages dans des éléments modulaires en béton Vicat. Cette expérimentation encourageante a fait l'objet d'une publication dans la revue scientifique internationale *Biodiversity and Conservation* (octobre 2023). Ces travaux de recherche se sont poursuivis en 2025 avec l'Inrae, sur une 5<sup>e</sup> phase expérimentale destinée à comparer l'attractivité de divers bétons. Grâce à sa maîtrise de l'impression 3D en béton, le Groupe participe au développement et à l'exploration de la biodiversité marine. Dans le cadre du projet Bathyreef/Bathybot la société Vicat, l'Institut océanographique méditerranéen de Marseille, la Fondation Jacques Rougerie, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et Tangram architectes explorent la biodiversité marine en milieu très profond (-2 400 mètres). En 2022, huit récifs avaient été imprimés en béton par Vicat pour la société Seaboost et immergés par cette dernière au large de la ville de Valras en France pour baliser un chenal estival.

Dans le cadre du projet Récif'Lab à Agde (France), 32 récifs artificiels ont été fabriqués en impression 3D béton pour réaménager le littoral et offrir de nouvelles fonctionnalités écologiques. Ces récifs, conçus en partenariat avec Seaboost et XtreeE, servent de barrières écologiques et de nurseries pour la faune et la flore marines. L'encre béton 3D de Vicat et la technologie d'impression de XtreeE permettent de créer ces structures à grande échelle, offrant une solution durable et innovante face aux défis environnementaux.

## Coopération avec l'Embrapa, Ciplan Brésil

Le groupe Vicat mène également des actions volontaires en faveur de la biodiversité avec pour objectif d'accompagner financièrement des acteurs locaux de préservation de la biodiversité. En 2024, Ciplan (Brésil) a par exemple signé un accord de coopération avec l'Embrapa (*Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária*) pour réaliser une évaluation technico-économique de la production de biomasse pour l'industrie du ciment. Ce projet vise à établir des partenariats avec de petits agriculteurs pour transformer des zones dégradées en zones de production d'énergie renouvelable. Ce projet contribue au plan de décarbonation de Ciplan ainsi qu'au développement social et économique des communautés autour de l'usine. Fin 2024, l'Embrapa a remis les rapports prouvant la faisabilité de la production d'herbe à éléphant ou d'eucalyptus.

### 3.6.1.3 Indicateurs de gestion de la biodiversité - résultats 2025

La part des carrières disposant d'un plan de réaménagement a légèrement augmenté ce qui montre une légère progression par rapport à l'exercice précédent. La part des carrières disposant d'un plan de gestion de la biodiversité ou menant des actions volontaires en faveur de la biodiversité est aussi en augmentation, traduisant la poursuite du déploiement des outils dédiés à la préservation des milieux naturels.

Cette évolution positive s'inscrit dans un contexte de stabilisation du périmètre, permettant au Groupe de concentrer ses efforts sur la montée en maturité des sites existants et sur l'extension progressive des démarches de gestion de la biodiversité aux carrières qui n'en étaient pas encore dotées.

## INDICATEURS SECTORIELS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

	2025	2024
Part des carrières disposant d'un plan de réaménagement	72%	71%
Part des carrières disposant d'un plan de gestion de la biodiversité ou menant des actions volontaires en faveur de la biodiversité	61%	58%

## 3.6.2 Comprendre les impacts, réduire les risques, valoriser les opportunités

### 3.6.2.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

Le Groupe a mis en place une démarche structurée reposant sur des référentiels reconnus et des validations internes pour identifier les impacts, risques et opportunités matériels sur sa chaîne de valeur. Une analyse qualitative a d'abord été réalisée à partir de bases sectorielles telles qu'ENCORE (1), SBTN (2) et TNFD (3), puis adaptée aux spécificités des activités Vicat et consolidée par

des entretiens avec des experts internes. Cette analyse a été complétée par une évaluation quantitative fondée sur le modèle ReCiPe (4), permettant de calculer une empreinte biodiversité en intégrant les principales pressions : occupation des sols, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et pollution atmosphérique.

(1) Base de données ENCORE (juin 2024). <https://www.encorenature.org/en>

(2) Materiality Screening Tool du Science Based Targets Network (mai 2023). *SBTN-Materiality-Screening-Tool-v1.xlsx*

(3) Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (2023). *Draft Sector Guidance Construction Materials*.

(4) ReCiPe (2016). « A harmonized life cycle impact assessment method at midpoint and endpoint level ». <https://www.rivm.nl/bibliotheek/rapporten/2016-0104.pdf>

### 3. Rapport de durabilité

Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Le processus d'évaluation des dépendances aux services écosystémiques s'est déroulé en trois étapes : une analyse qualitative des dépendances des activités de la chaîne de valeur de Vicat aux services écosystémiques liés à la biodiversité, selon la nomenclature CICES <sup>(1)</sup>, suivie de l'identification des dépendances sur la base de données sectorielles (ENCORE et indications de la TNFD pour le secteur des matériaux de construction), puis de leur adaptation aux spécificités de Vicat et de la validation des résultats via des entretiens avec des experts du Groupe.

À partir des impacts et dépendances jugés matériels, Vicat a identifié les risques et opportunités en s'appuyant sur les registres TNFD et les indications sectorielles, avant de les ajuster aux spécificités du Groupe. Aucun risque systémique matériel n'a été relevé. L'évaluation a été réalisée en interne, tout en intégrant les enjeux des parties prenantes grâce à des échanges réguliers avec les associations de riverains, les écologues et les autorités locales. Les risques ont été analysés selon deux scénarios :

- un scénario *Business as usual*, caractérisé par de faibles évolutions réglementaires mais des risques liés aux services écosystémiques persistants ;
- un scénario « Action renforcée », qui à l'inverse rend plus contraignantes les mesures liées à la préservation de la biodiversité mais réduit les risques de dépendance.

Pour plus de détails, voir note méthodologique.

#### 3.6.2.2 Impacts, dépendances, risques et opportunités matériels

Les activités humaines exercent des pressions sur la biodiversité et les écosystèmes. Selon l'IPBES <sup>(2)</sup>, cinq vecteurs directs d'origine humaine sont à l'origine de la perte de biodiversité : changement d'usage des écosystèmes, exploitation des ressources, changement climatique, pollution et les espèces exotiques envahissantes.

Dans le cadre des activités du groupe Vicat, les impacts chroniques sur la biodiversité et les écosystèmes varient en fonction de la nature des opérations. Pour les opérations directes, les impacts matériels associés aux écosystèmes et aux espèces exotiques envahissantes sont essentiellement liés aux activités des carrières. L'ouverture et l'extension des carrières impactent les habitats, la biodiversité et écosystèmes associés, tant que la réhabilitation n'est pas effective. Ces activités remanient les habitats et favorisent le développement d'espèces exotiques envahissantes qui entrent en concurrence avec les espèces natives. Les autres activités du Groupe contribuent également aux pressions sur la biodiversité par l'utilisation de la ressource en eau, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

La contribution au changement d'usage des écosystèmes terrestres, qui peut entraîner dégradation des sols et déforestation ainsi que le développement d'espèces exotiques envahissantes, sont spécifiques à l'ESRS E4. Les autres vecteurs de perte de biodiversité sont couverts par d'autres ESRS.

Les sites du Groupe peuvent également affecter des zones sensibles pour la biodiversité <sup>(3)</sup>, directement lorsqu'une carrière est ouverte à proximité d'une zone sensible, ou indirectement en perturbant les zones d'alimentation d'espèces protégées, par exemple dans le cadre des sites Natura 2000 en France.

Les activités de la chaîne de valeur de Vicat peuvent participer à d'autres vecteurs de perte de biodiversité. En amont, l'extraction de ressources énergétiques et la production d'électricité exercent des pressions sur la biodiversité. En aval, les activités des clients du Groupe, notamment la construction de bâtiments et d'infrastructures, peuvent accentuer l'artificialisation des sols et perturber entre autres le cycle naturel de l'eau. Vicat n'a cependant pas identifié d'impacts matériels sur les espèces menacées.

Les opérations directes du groupe Vicat bénéficient de certains services écosystémiques <sup>(4)</sup>, tels que la stabilisation des sols, la régulation des effets climatiques ou la limitation des inondations, mais cette dépendance n'est pas considérée comme matérielle. Bien que bénéficiant également de services écosystémiques, aucune dépendance matérielle n'a été identifiée au niveau de la chaîne de valeur. Les impacts matériels identifiés génèrent des risques financiers pour le Groupe, exclusivement des risques de transition. La complexité croissante des autorisations d'exploitation, liée à des exigences renforcées en matière de protection de la biodiversité, limite déjà l'ouverture ou l'extension des carrières. Un durcissement des réglementations, comme l'extension des zones protégées, pourrait restreindre davantage l'accès aux ressources minérales et peser sur les résultats du Groupe, en particulier pour les carrières cimentières conçues pour des exploitations de longue durée.

À l'inverse, dans certains pays, notamment en Europe, les réglementations visant à limiter l'artificialisation des sols et à réduire l'impact des constructions sur la biodiversité, telles que la loi Littoral, la loi Montagne ou la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en France, représentent paradoxalement une opportunité pour Vicat. En effet, ces mesures, qui restreignent l'étalement urbain, encouragent la densification verticale des projets de construction. Cette évolution favorise l'utilisation de matériaux cimentaires reconnus pour leur robustesse et leur capacité à permettre des constructions verticales significatives avec une empreinte au sol réduite. Grâce à ces caractéristiques, Vicat répond aux enjeux croissants d'urbanisation et d'augmentation de la population tout en limitant l'impact sur la biodiversité.

(1) Common International Classification of Ecosystem Services (2023). [cices.eu](https://cices.eu).

(2) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. <https://www.ipbes.net/>

(3) Les zones sensibles pour la biodiversité incluent les aires protégées dont le réseau Natura 2000, les sites du patrimoine mondial de l'Unesco et les zones clés pour la biodiversité, selon la définition donnée dans l'Appendice D de l'Annexe II du Règlement 2021/2139 de la Commission européenne.

(4) Les services écosystémiques sont les biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, et permettent ainsi aux activités du groupe Vicat et de sa chaîne de valeur de se dérouler, selon la définition donnée par Millenium Ecosystem Assessment (2005).

En 2025, les impacts, risques et opportunités présentés ci-dessous ont été mis à jour pour mieux représenter l'ensemble des enjeux environnementaux matériels du Groupe.

**SYNTHÈSE DES IRO**

Thématique	Chaîne de valeur				Horizons	Description
	IRO	Amont	Opérations	Aval		
Impact direct des facteurs de perte de biodiversité	I-	✓	✓	✓	C, M, L	Impact des opérations du Groupe et de sa chaîne de valeur sur la perte de biodiversité, les écosystèmes et la dégradation des espaces naturels liée à l'occupation et au changement d'usage des sols et des écosystèmes, ainsi qu'à l'artificialisation des terrains par la construction d'infrastructures.
	O			✓	C, M, L	Augmentation des ventes de matériaux cimentaires associée aux réglementations visant à limiter l'étalement urbain et encourageant ainsi la densification verticale des projets de construction.
	R	✓	✓			M, L

IRO : I- (impact négatif), I+ (impact positif), R (risque), O (opportunité).  
Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).



### 3.6.2.3 Résilience du modèle d'affaires et de la stratégie

Vicat compare ses risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes avec ses politiques de gestion pour évaluer la résilience de son modèle. Cette analyse, menée sur différents horizons temporels, identifie les risques, examine les mesures existantes et leur efficacité, puis évalue les risques résiduels. En plus de cette démarche, le Groupe considère également les opportunités associées comme les réglementations limitant l'artificialisation des sols, favorisant indirectement les matériaux cimentaires.

La politique biodiversité de Vicat contribue à limiter ces risques pour ses opérations directes et sa chaîne de valeur amont, en

renforçant la résilience du modèle d'affaires. Elle inclut l'intégration des enjeux biodiversité dans les processus de décision et la maximisation du recours aux matières de substitution pour réduire la dépendance aux ressources primaires (voir ESRS E5).

Bien qu'il soit complexe de se prononcer avec certitude sur l'ensemble des impacts futurs liés à la biodiversité, le Groupe estime que les actions engagées et les opportunités identifiées renforcent la solidité de son modèle. Vicat demeure confiant dans la résilience de sa stratégie et de son *business model* face à ces enjeux.

## 3.6.3 Pilotage des enjeux de biodiversité

### 3.6.3.1 Politique Biodiversité

Vicat a diffusé à l'ensemble de ses filiales sa politique en matière de biodiversité. L'objectif de cette politique est de définir les ambitions du Groupe pour préserver les écosystèmes, de les faire appliquer à l'ensemble des activités concernées et de les partager avec ses parties prenantes.

La politique biodiversité se concentre essentiellement sur deux des cinq facteurs de pression de l'IPBES à savoir le changement d'utilisation des terres, qui intègre l'étendue et l'état des écosystèmes, et les espèces exotiques envahissantes. Les autres pressions sont couvertes par les politiques des ESRS E1, E2 et E3. La politique Biodiversité n'aborde pas spécifiquement les questions liées au *sourcing* et à la traçabilité.

La politique Biodiversité repose sur cinq ambitions fortes que sont :

- respecter les réglementations locales et s'aligner sur les standards internationaux, en garantissant la conformité avec les lois en vigueur et les directives sectorielles pour la biodiversité, le bruit, la lumière et les poussières et adopter des référentiels sectoriels reconnus (Cement Europe, Unicem) afin d'aller au-delà des obligations légales et promouvoir des pratiques exemplaires en matière de réhabilitation et de gestion environnementale ;

- évaluer et réduire l'impact des activités sur la biodiversité, en appliquant la séquence « Éviter, Réduire, Réhabiliter, Compenser » et en déployant des plans de réaménagement et de gestion pour les sites à enjeux élevés ;
- contribuer activement à la préservation des écosystèmes, via des initiatives volontaires comme la création d'habitats naturels, la protection des pollinisateurs (projet Odysée) et des partenariats avec des acteurs locaux ;
- intégrer la biodiversité dans le fonctionnement du Groupe en renforçant les connaissances de la gouvernance aux enjeux de la biodiversité et en sensibilisant les collaborateurs Vicat aux enjeux de la biodiversité ;
- intégrer la problématique de la biodiversité dans la gestion des risques, anticipant les impacts financiers liés aux évolutions réglementaires et en intégrant ces analyses dans les décisions stratégiques.

Les sujets portant sur la préservation des océans et des mers ne concernent pas directement le groupe Vicat et ne font donc pas l'objet de politiques spécifiques. En ce qui concerne la gestion agricole, ainsi que la lutte contre la déforestation, ces sujets peuvent concerner marginalement certaines activités du Groupe. Des engagements peuvent être pris sur ces sujets par quelques filiales mais ne font pas l'objet d'une politique globale.

### 3. Rapport de durabilité

Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

La politique est proposée par le Comité aux Enjeux Environnementaux et approuvée par le Président-Directeur Général du Groupe, qui s'assure de son déploiement dans les pays. Les Directions pays sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle au niveau local des ambitions du Groupe. Le Comité aux Enjeux Environnementaux assure la supervision opérationnelle et le suivi des progrès réalisés. La politique Biodiversité de Vicat a été conçue en interne en tenant compte des intérêts des principales parties prenantes.

#### 3.6.3.2 Actions et ressources

La préservation et la restauration de la biodiversité constituent un axe important de la stratégie environnementale du groupe Vicat. Cette ambition se traduit par un plan d'action, qui a été renforcé en 2024, pour permettre d'intégrer encore plus fortement les enjeux environnementaux dans la gestion des sites, afin de limiter les impacts et favoriser la régénération des milieux naturels. Ce plan d'action constitue aussi le pilier principal de la réponse de Vicat aux impacts et risques matériels identifiés et contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le Groupe dans le cadre de sa politique biodiversité. Pour cela, le Groupe s'appuie sur des pratiques reconnues et sur l'évolution des réglementations, tout en intégrant des initiatives innovantes pour mettre en œuvre des solutions adaptées à chaque contexte local et minimiser son impact environnemental.

Le plan d'action du Groupe repose avant tout sur l'application de la séquence « Éviter, Réduire, Réhabiliter, Compenser » lors de l'ouverture de toute nouvelle carrière, en conformité avec les réglementations locales. En Union européenne, les carrières respectent la Directive 2011/92/UE et les exigences liées aux sites Natura 2000 afin de garantir l'absence d'atteinte à l'état de conservation des habitats et espèces. Lorsque des impacts résiduels subsistent, des mesures compensatoires sont mises en œuvre. En 2025, les dépenses directes et indirectes liées à ces actions sur les carrières Ciment et Granulats sont estimées à 941 milliers d'euros, montant non significatif à l'échelle du Groupe.

Le Groupe renforce la prise en compte de la biodiversité dans ses activités en mettant en place un plan de réaménagement pour l'ensemble des carrières actives, ainsi qu'un plan de gestion de la biodiversité pour les carrières présentant des enjeux forts. Cette démarche s'accompagne d'un renforcement de la gouvernance interne et de la montée en compétences des équipes, pour que la biodiversité devienne un réflexe dans la prise de décision.

La coopération avec les acteurs de la protection de la nature et les partenariats locaux jouent un rôle clé dans la réussite de cette stratégie. Enfin, lorsque pertinent, Vicat intègre les savoirs locaux, autochtones et les solutions fondées sur la nature dans ses actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes. Par exemple, le partenariat avec des associations locales assure la pertinence écologique des actions tandis que la contribution à la muraille verte en Afrique s'appuie sur des techniques locales.

#### SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Ambitions	Actions	Périmètre	Horizon
Respecter les lois et les réglementations en vigueur dans les pays d'implantations du Groupe et s'aligner progressivement sur les référentiels sectoriels.	Mettre à niveau les pratiques et outils industriels au rythme de l'évolution des réglementations locales et des pratiques sectorielles.	Opérations propres – Toutes activités	C, M, L
Évaluer et minimiser l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes associé aux opérations du Groupe et tout particulièrement des carrières	Expérimenter différents outils d'évaluation de « l'empreinte biodiversité ».	Opérations propres – Carrières ciment et granulats	C
	Mettre en place la séquence « Éviter, Réduire, Réhabiliter, Compenser » à l'ouverture de toute nouvelle carrière.	Opérations propres – Carrières ciment et granulats	C
	Mettre en place un plan de réaménagement pour l'ensemble des carrières actives.	Opérations propres – Carrières ciment et granulats	C, M
	Mettre en place un plan de gestion de la biodiversité pour l'ensemble des carrières actives à fort enjeu.	Opérations propres – Carrières ciment et granulats	C, M
Contribuer de manière volontaire à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes	Préserver des espaces dédiés à la biodiversité sur les sites dont Vicat est propriétaire.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Préserver les abeilles et pollinisateurs sauvages.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Poursuivre et développer les partenariats avec les acteurs de la protection de la nature.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
Poursuivre l'intégration de la biodiversité dans le fonctionnement du Groupe	Renforcer les connaissances et la gouvernance du Groupe aux enjeux de la biodiversité.	Opérations propres – Toutes activités	C
	Sensibiliser les collaborateurs Vicat aux enjeux de la biodiversité.	Opérations propres – Toutes activités	C
Intégrer la problématique de la biodiversité au processus d'évaluation et de gestion des risques du Groupe	Réduire les impacts pour atténuer les risques de transition.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Mettre à jour l'analyse des risques sur les opérations du Groupe liés à la pollution atmosphérique.	Opérations propres – Toutes activités	C

Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

### 3.6.4 Indicateurs et cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

#### 3.6.4.1 Cibles

Vicat a défini des cibles pour suivre l'atteinte des objectifs de sa politique et les actions qui en découlent. Ces objectifs contribuent directement ou indirectement, et dans des proportions différentes à minimiser l'impact du Groupe sur la biodiversité et les écosystèmes.

L'engagement du groupe Vicat vers l'atteinte de l'ensemble des cibles présentées est de nature volontaire. Les problématiques des parties prenantes ont été prises en compte dans l'élaboration de ces cibles, notamment grâce aux interactions régulières entre elles et les collaborateurs du Groupe. Cette prise en compte s'appuie sur la compréhension des enjeux territoriaux et des spécificités locales, sur les recommandations d'experts, ainsi que sur le respect des cadres réglementaires et des standards internationaux.

Les cibles ne sont pas directement fondées sur des mesures d'impacts et de risques. Le Groupe ne dispose pas aujourd'hui des informations nécessaires pour fixer des objectifs basés sur des réalités de seuils écologiques. Ces enjeux ne peuvent qu'être raisonnablement fixés par le régulateur, *in fine* garant du respect de l'environnement et des écosystèmes.

L'ensemble des cibles détaillées constitue de nouveaux objectifs, définis avec une année de référence 2024. La valeur des indicateurs associés à cette année n'a pas été systématiquement établie. En vue d'une simplification, certaines cibles pourraient être revues en 2026 afin d'assurer leur alignement avec les exigences de suivi et d'amélioration continue.



Objectifs	Unités	Année référence	Valeur (année de référence)	Année cible	Valeur (année cible)	Valeur 2025
<b>Objectif 1</b> : évaluer différents outils de mesure d'empreinte biodiversité, expérimenter sur des zones tests et en faire le bilan au plus tard en 2028.	Oui/Non	2024	Non	2028	Oui	Non
<b>Objectif 2</b> : appliquer la séquence « Éviter, Réduire, Réhabiliter, Compenser » à l'ouverture, le renouvellement ou l'extension de toutes carrières au plus tard en 2027 (quelle que soit la réglementation concernée).	%	2024	-	2027	100%	-
<b>Objectif 3</b> : formaliser le plan de réaménagement de 100% des carrières actives d'ici 2030.	%	2024	71%	2030	100%	72%
<b>Objectif 4</b> : mettre en place un plan de gestion de la biodiversité sur 100% des carrières actives à fort enjeu d'ici 2030.	%	2024	-	2030	100%	-
<b>Objectif 5</b> : évaluer la surface foncière du Groupe actuellement réservée à la préservation de la biodiversité. Fixer au plus tard en 2028 un objectif d'amélioration au niveau Groupe.	Oui/Non	2024	Non	2028	Oui	Non
<b>Objectif 6</b> : évaluer la part des sites du Groupe qui ont déjà mis en œuvre des actions de terrain en faveur des pollinisateurs sauvages. Fixer au plus tard en 2026 un objectif d'amélioration au niveau Groupe.	Oui/Non	2024	Non	2026	Oui	Non
<b>Objectif 7</b> : bannir le recours aux produits phytosanitaires de synthèse par Vicat dans le cadre de l'entretien de ses espaces en carrières d'ici 2027.	Oui/Non	2024	Non	2027	Oui	Non
<b>Objectif 8</b> : 100% des pays ont mis en place un ou plusieurs partenariat(s) avec des acteurs engagés pour la biodiversité d'ici 2030.	%	2024	-	2030	100%	-
<b>Objectif 9</b> : 100% des Directions et correspondants « Environnement » formés aux enjeux de la biodiversité d'ici 2026.	%	2024	-	2026	100%	-
<b>Objectif 10</b> : sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité et des espèces exotiques envahissantes 100% des collaborateurs Vicat d'ici fin 2027.	%	2024	-	2027	100%	-
<b>Objectif 11</b> : mettre à jour l'analyse des risques liés à la biodiversité et en intégrer les conclusions au processus d'évaluation des risques globaux du Groupe mené par la Direction de l'audit interne.	Oui/Non	2024	Non	-	Oui	Oui

La couverture des sites disposant d'un plan de réaménagement a progressé de manière mesurée entre 2024 et 2025 pour passer de 71% à 72%. Cette évolution reflète la poursuite des travaux de formalisation sur les sites concernés et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, en cohérence avec les échéances fixées à moyen terme.

Une enquête réalisée en 2025 montre que 97% des carrières ciment et granulats incluses dans le périmètre de reporting n'utilisent pas de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien de leurs espaces.

### 3. Rapport de durabilité

Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Par ailleurs, l'analyse des risques liés à la biodiversité a été mise à jour en 2025. Les conclusions de cette analyse ont été intégrées au processus d'évaluation des risques globaux du Groupe, piloté par la Direction de l'audit interne, afin d'assurer une prise en compte cohérente et transversale des enjeux biodiversité dans le dispositif global de gestion des risques.

#### 3.6.4.2 Indicateurs

##### Impact sur les zones à haute valeur biodiversité

L'étude réalisée en 2024, dont les résultats restent représentatifs en 2025, montre que le groupe Vicat dispose d'un nombre significatif de sites proches de zones sensibles pour la biodiversité. Sur 593 sites analysés, 236 sont situés à proximité de telles zones, et 177 présentent des impacts potentiels selon la méthodologie définie. La proximité n'implique pas systématiquement un impact négatif ; pour ce premier exercice, Vicat a adopté une approche conservatrice sans évaluer

exhaustivement les impacts avérés. Les 177 sites sont ventilés dans le tableau ci-après afin de rendre compte du type d'impacts potentiels par grande catégorie de site (usine, carrières, terminaux, etc.). Ces impacts ne sont pas nécessairement matériels sur chaque site. Le changement climatique n'a pas été considéré car il s'agit d'un impact global, qui n'affecte pas spécifiquement une zone sensible pour la biodiversité localisée à proximité d'un site.

L'importance du nombre de sites localisés à proximité de zones sensibles s'explique essentiellement par la proportion des sites du Groupe localisés en France et Suisse (359 sur 593), zones présentant une très forte densité de zones protégées et zones à haute valeur de biodiversité. 53% des sites en France et en Suisse sont en effet situés à proximité d'une zone sensible en matière de biodiversité (contre 19% dans le reste du Groupe).

Les 121 carrières comprises dans les 177 sites considérés représentent une surface estimée à environ 1 900 hectares.

#### NOMBRE DE SITES IMPACTANT POTENTIELLEMENT DES ZONES SENSIBLES SUR LE PLAN DE LA BIODIVERSITÉ

Typologie des sites	Nombre de sites impactant potentiellement des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Types d'impacts
Sites industriels	Cimenterie	7 Utilisation des écosystèmes terrestres Pollution de l'air (dont poussières) Utilisation d'eau Perturbation dont bruit, lumière
	Broyeurs	3 Utilisation d'eau
	Centrales à béton	33 Poussières
	Autres sites industriels	3 Perturbations dont bruit, lumière
Carrières	Carrières ciment	36 Utilisation des écosystèmes terrestres Poussières
	Carrières granulats	85 Perturbations dont bruit, lumière, vibrations, espèces exotiques envahissantes
Logistique	Terminaux/Dépôt	8 Pollution de l'air
	Centre transport	2 Perturbations dont bruit, lumière
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	

##### Impact des carrières sur le changement d'affectation des terres

Le groupe Vicat suit des indicateurs d'utilisation des sols associés à l'extraction de matières premières dans ses carrières actives. Ils permettent de donner une indication sur l'impact de ses opérations sur les écosystèmes, et d'autre part sur la réhabilitation mise en œuvre.

La somme de ces surfaces doit être interprétée avec prudence, étant donné la grande disparité de celles-ci en matière de biodiversité. Les zones réhabilitées présentent souvent une biodiversité plus riche qu'à l'état initial, ce qui peut générer un impact net positif non reflété par ces indicateurs.

#### INDICATEURS DE SUIVI DES IMPACTS DES CARRIÈRES SUR LE CHANGEMENT D'AFFECTION DES TERRES

Vecteur direct de biodiversité	Indicateurs	2025	2024
Utilisation des écosystèmes terrestres	Surface ouverte dans l'année	94 ha	90 ha
Utilisation des écosystèmes terrestres	Surface réhabilitée dans l'année	61 ha	40 ha

##### Plan de réhabilitation et Plan de management de la biodiversité

#### INDICATEURS SECTORIELS DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ SUR SITE

Vecteurs directs de la perte de biodiversité	Indicateurs	2025	2024
Utilisation des écosystèmes terrestres	Part des carrières disposant d'un plan de réaménagement	72%	71%
Utilisation des écosystèmes terrestres et/ou Espèces Exotiques Envahissantes	Part des carrières disposant d'un plan de gestion de la biodiversité ou menant des actions volontaires en faveur de la biodiversité	61%	58%

### 3.6.4.3 Notes méthodologiques

#### Impact sur les zones à haute valeur biodiversité

Le processus d'évaluation des impacts des sites sur les zones sensibles pour la biodiversité a été le suivant :

1. définition des zones d'influence des différents types de sites de Vicat, en fonction des impacts potentiels des sites : 5 km pour les carrières, 3 km pour les broyeurs et cimenteries et 1 km pour les autres sites industriels, laboratoires et terminaux. Ces zones d'influence ont été définies avec de la bibliographie, par exemple à partir des zones d'études définies pour les études d'impact environnementales ;
2. intersection de ces zones d'influence avec les zones sensibles pour la biodiversité (zones protégées et zones clés pour la biodiversité) avec l'outil IBAT <sup>(1)</sup> ;
3. afin d'affiner l'impact potentiel et d'exclure les sites localisés dans des habitats non naturels, le seuil de 70% d'écosystèmes non-naturels dans l'aire d'influence des sites a été utilisé. Ces habitats non naturels peuvent en effet jouer un rôle tampon et ainsi diluer les impacts des activités de Vicat sur les zones sensibles pour la biodiversité. Le seuil de 70% retenu ne peut justifier seul une absence d'impact mais constitue une estimation « raisonnable ». Pour réaliser cette analyse, la carte des habitats naturels du SBTN a été utilisée (résolution 30 mètres, année de référence 2020). Les carrières étant les sites avec les plus forts impacts « locaux », l'ensemble des carrières à proximité de zones sensibles, quel que soit le pourcentage d'habitats naturels environnants a ainsi été conservé dans le périmètre. Il a été considéré que les bureaux n'avaient pas d'impacts sur les zones sensibles pour la biodiversité.

#### Impact des carrières sur le changement d'affectation des terres

Le périmètre des indicateurs liés au changement d'affectation des terres et des autres indicateurs sectoriels comprend l'ensemble des carrières (Ciment et Granulats) sous contrôle opérationnel du Groupe.

Les méthodes de calcul des surfaces ouvertes et réhabilitées diffèrent suivant les carrières. Elles sont le plus souvent calculées par des géomètres ou estimées sur la base de Système d'Informations Géographiques. Dans certains cas, ces surfaces peuvent être estimées sur le terrain. Les mesures effectuées par les géomètres ne sont pas toujours réalisées en fin d'année. Dans certains cas, les données communiquées sont calculées sur la base d'une année glissante.

Les surfaces « ouvertes » correspondent à la surface totale de la carrière comprise dans l'autorisation d'exploitation partiellement ou totalement modifiées : déboisement, décapage du sol, excavation, voies de circulation, stocks, installations de traitement, bureau, aire de stationnement, etc. .

Les surfaces « réhabilitées » correspondent à la surface totale de la carrière comprise dans l'autorisation d'exploitation où des activités ont été menées conformément à l'obligation de réhabilitation ou au plan de réhabilitation, afin de transformer le terrain impacté, miné ou exploité en une zone stable, sûre, compatible avec son environnement naturel et adaptée à l'utilisation future proposée du terrain.

#### Plan de réhabilitation et Plan de gestion de la biodiversité

Un plan de réhabilitation est un document stratégique et opérationnel qui définit les actions à mettre en œuvre pour restaurer le site en cours/après la fin des activités d'extraction. Il vise à redonner une utilité durable aux terrains exploités, tout en limitant les impacts environnementaux et en réintégrant le site dans son environnement naturel, économique ou social. Ce plan peut inclure la reconstitution d'écosystèmes locaux (prairies, forêts, zones humides), la transformation en terres agricoles ou en espaces récréatifs, et parfois la création d'habitats spécifiques pour des espèces protégées.

Un plan de gestion de la biodiversité est un document spécifique destiné à préserver, gérer et améliorer la biodiversité sur et autour du site pendant et après son exploitation. Il repose sur un diagnostic écologique initial et établit des mesures pour protéger les habitats, les espèces sensibles et les écosystèmes. Ce plan peut inclure des mesures spécifiques comme l'aménagement d'habitats favorables, la gestion des espèces exotiques envahissantes, ou encore la création de zones de refuge pour la faune et la flore.

#### Processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels

L'analyse a été menée en considérant l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, et notamment :

- les opérations propres : activités ciment, béton prêt-à-l'emploi (BPE) et Granulats, et les autres activités ;
- la chaîne amont, permettant d'exercer les activités des opérations directes : énergies, matériaux dont adjuvants, explosifs, machines et véhicules ;
- la chaîne aval, et notamment la construction d'infrastructures en béton.

(1) IBAT. Licence 26815-68615 Integrated Biodiversity Assessment Tool – IBAT Multisite Report (2 août 2024). [www.ibat-alliance.org](http://www.ibat-alliance.org) (3) Mazur, E., Sims, M., et al., (2024). SBTN Natural Lands Map v1.

### 3. Rapport de durabilité

Ressources et économie circulaire (ESRS E5)

#### Processus d'identification et d'évaluation des impacts

Le Groupe a réalisé une analyse qualitative de la contribution des activités de sa chaîne de valeur aux cinq vecteurs directs de perte de biodiversité de l'IPBES et de leur impact sur l'état des espèces et des écosystèmes :

- identification du niveau d'impact sur la base de données sectorielles génériques (ENCORE, *Materiality Screening Tool* du SBTN, indications de la TNFD pour le secteur des matériaux de construction) ;
- adaptation de ces niveaux d'impacts aux spécificités de Vicat et fiabilisation des résultats *via* des entretiens avec des experts du Groupe.

Vicat a ensuite mené une analyse quantitative basée sur un calcul d'une empreinte biodiversité (modèle ReCiPe), donnant un résultat en *species.year* (nombre d'espèces perdues sur un an dû à cette pression). Ce modèle prend en compte les vecteurs de perte de biodiversité tels que l'utilisation des écosystèmes terrestres, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation d'eau, la pollution de l'air (NO<sub>x</sub> et SO<sub>2</sub>).

- opérations propres : les données d'activité proviennent du reporting environnemental Vicat (consommation en eau, émissions de gaz à effet de serre ainsi que de NO<sub>x</sub> et SO<sub>2</sub>, surfaces des carrières en activité), ainsi que d'une estimation des surfaces des cimenteries et centrales à béton ;
- chaîne amont : achats associés à l'énergie, aux combustibles, adjuvants et engins. Les données d'achats ont été converties en pressions avec le modèle entrée-sortie Exiobase.

Vicat a ainsi pu conclure sur la matérialité en croisant les résultats de l'analyse qualitative (niveau au moins « très fort ») et quantitative (au moins 0,01 *species.year*).

#### Processus d'évaluation des dépendances aux services écosystémiques

L'analyse a été menée ainsi :

1. analyse qualitative des dépendances des activités de la chaîne de valeur de Vicat aux services écosystémiques associés à la biodiversité et aux écosystèmes, selon la nomenclature CICES ;
2. identification des dépendances le long de la chaîne de valeur sur la base de données sectorielles génériques (ENCORE et indications de la TNFD pour le secteur des matériaux de construction) ;
3. adaptation de ces dépendances aux spécificités de Vicat et fiabilisation des résultats *via* des entretiens avec des experts du Groupe.

#### Processus d'identification et d'évaluation des risques

À partir des impacts et dépendances matériels de la chaîne de valeur, le Groupe a identifié les risques sur la base de données sectorielles génériques (registres de la TNFD pour l'identification des risques et opportunités liés à la nature et indications de la TNFD pour le secteur des matériaux de construction). Ces risques ont été adaptés aux spécificités de Vicat *via* des entretiens avec des experts du Groupe, ainsi qu'avec les équipes en charge de la gestion des risques. Les risques systémiques n'ont pas été évalués, aucun risque systémique pertinent n'ayant été identifié.

#### Processus d'identification et d'évaluation des opportunités

Le groupe Vicat a listé ses opportunités actuelles (offre courante de Vicat) et potentielles, en s'appuyant sur les opportunités proposées par la TNFD, et évalué à dire d'expert la faisabilité et la matérialité, notamment financière.

## 3.7 Ressources et économie circulaire (ESRS E5)

### Approche du Groupe

La pression croissante sur les ressources naturelles, combinée à l'augmentation de la demande mondiale, met en évidence la nécessité de repenser les modèles de production. Les systèmes économiques linéaires – fondés sur le schéma « extraire, produire, consommer, jeter » – entraînent une dégradation des écosystèmes, une volatilité des prix des matières premières et des risques pour la résilience des chaînes d'approvisionnement. Face à ces enjeux, l'économie circulaire s'impose comme une approche stratégique visant à optimiser l'utilisation des ressources, prolonger la durée de vie des produits et réduire les déchets. Elle contribue non seulement à la préservation du capital naturel, mais aussi à la création de valeur économique, tout en favorisant l'innovation et la compétitivité.

L'industrie du ciment est consommatrice de matières premières, utilisant des ressources naturelles telles que le calcaire, l'argile et plus marginalement d'autres composés destinés à amener les éléments chimiques nécessaires à la fabrication du clinker. D'autres composés minéraux sont également utilisés en tant qu'ajout pour ajuster les propriétés finales des ciments (filler calcaire, pouzzolanes naturelles, argiles activées...). Par ailleurs, la production de ciment est un processus à forte intensité

énergétique. L'activité Granulats est également à la source de prélèvements de ressources minérales : sables et granulats alluvionnaires ou issus du broyage de roches massives.

Conscient des enjeux liés à la préservation des ressources, le groupe Vicat intègre des matières premières de substitution dans la production de clinker, en ayant recours notamment à des apports de sables de fonderie, à des matières issues de marnage (creusement de tunnels), et à des terres polluées issues de friches industrielles. Cette liste n'est pas exhaustive, le procédé cimentier permettant de valoriser de nombreuses matières alternatives dans son mélange avant cuisson. Cette démarche vise à optimiser l'exploitation des ressources et à réduire la consommation de matières premières primaires.

Pour aller plus loin, le Vicat inscrit son action dans une logique d'économie circulaire, considérant cette approche non seulement comme un levier environnemental, mais aussi comme une opportunité stratégique et un facteur de performance économique. Cette vision contribue directement à la rentabilité opérationnelle du Groupe, tout en limitant les impacts liés au transport grâce à des circuits courts et des approvisionnements locaux.

La gestion des déchets occupe également une place centrale dans ce modèle. Les processus industriels du Groupe génèrent très peu de déchets ultimes, la majorité étant réintégrée dans la production. Vicat transforme également en ressources des déchets avec une valeur énergétique issue des territoires où il opère. Ces combustibles alternatifs incluent entre autres les combustibles solides de récupération (CSR), des pneus usagés, des huiles usagées, des boues de station d'épuration ou encore des solvants. Cette stratégie permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, sécurise l'approvisionnement énergétique et renforce la compétitivité du Groupe, qui vise 50% de combustibles alternatifs d'ici 2030 dont 100% en Europe.

Les produits du Groupe, notamment le béton, sont entièrement recyclables. Lors de la démolition d'infrastructures, le béton est concassé et transformé en granulats recyclés, réutilisables dans divers domaines, notamment les travaux routiers. Le Groupe investit activement dans ces filières afin d'augmenter leur part dans la fabrication des matériaux, contribuant à réduire la consommation de matières premières vierges et à renforcer son modèle économique.

L'ambition du Groupe autour de la gestion des déchets et de la valorisation des matériaux de construction, se traduit par la création de filiales spécialisées telles que CIRCULère en France,

Altola en Suisse ou encore Çözüm en Turquie, qui développent des solutions innovantes pour la récupération, le traitement et la valorisation des matériaux issus de la déconstruction et des déchets industriels. Ces initiatives illustrent la pertinence de l'économie circulaire comme moteur de croissance et générateur d'emplois et de nouvelles sources de revenus.

Enfin, l'ancrage territorial du Groupe se manifeste par une collaboration étroite avec les acteurs locaux pour valoriser les déchets industriels sous forme de matières premières de substitution ou de combustibles alternatifs. Cette synergie allège la charge des collectivités et génère des bénéfices environnementaux et économiques. Parallèlement, Vicat investit dans des technologies de pointe, telles que l'impression 3D en béton ou les bétons fibrés ultra-performants, pour offrir aux acteurs de la chaîne de construction des solutions de sobriété, optimiser l'usage des matériaux et améliorer la durabilité des ouvrages.

En développant des alternatives basées sur le recyclage et la valorisation des déchets, et en innovant pour des matériaux plus durables, le groupe Vicat démontre que la performance économique peut aller de pair avec la responsabilité environnementale.

## 3.7.1 Stratégie en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

### 3.7.1.1 Ambition du Groupe

La stratégie en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire du groupe Vicat repose sur plusieurs ambitions clés qui visent à assurer la durabilité de ses opérations tout en préservant les ressources et en favorisant l'économie circulaire.

Le Groupe met l'accent sur le développement d'alternatives à l'extraction de matières premières primaires, y compris l'augmentation de l'utilisation de ressources secondaires ou de substitution. L'objectif est non seulement de réduire l'épuisement des ressources naturelles, mais aussi de contribuer à la réutilisation circulaire de matériaux qui deviendraient autrement des déchets. Cette politique se décline en plusieurs ambitions clés.

Le groupe Vicat agit de manière engagée pour minimiser l'impact de ses opérations sur le prélèvement de ressources primaires. Il prévoit de publier d'ici 2027 un objectif quantitatif concernant le taux d'utilisation de matières premières de substitution pour l'ensemble de ses activités en Europe. Parallèlement, il développe des alternatives à l'extraction de matières premières naturelles en favorisant l'utilisation de matériaux dérivés des déchets comme ressource énergétique.

Cette approche s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, renforcée par deux objectifs forts dans le cadre de la Politique Climat : atteindre, d'ici 2030, un taux d'utilisation de combustibles alternatifs représentant 50% de l'énergie thermique des processus cimentiers et éliminer complètement le recours aux combustibles fossiles primaires pour ses cimenteries européennes.

Parmi les actions prioritaires, celle visant à faire de l'économie circulaire un levier de développement stratégique occupe une place centrale pour le Groupe. Cette démarche permettant de

stimuler l'innovation, d'améliorer la compétitivité et de créer de nouvelles sources de revenus est une opportunité forte pour le Groupe. En adoptant ces principes, le Groupe ambitionne de jouer un rôle majeur dans la récupération des matériaux, le développement des services de recyclage et la création d'offres de produits durables. Le recours aux matières premières et combustibles alternatifs est déjà intégré au modèle d'affaires du Groupe, qui développe les filières et équipements nécessaires pour collecter, transporter, stocker, préparer et valoriser ces matériaux.

L'objectif est de transformer les déchets en ressources valorisables, évitant ceux destinés à l'enfouissement, et minimisant leur impact sur l'environnement. Le groupe Vicat favorise la réutilisation, la réparation, la rénovation et la réaffectation des matériaux plutôt que leur élimination. À ce jour, huit filiales spécialisées soutiennent cette ambition : CIRCULère, ENèreGY, TèreNVIE et ALTèreNATIVE en France, Altola, VITO Recycling et VACarbo en Suisse, et Çözüm en Turquie.

Enfin, le Groupe agit de manière engagée pour les territoires où il est implanté, en inscrivant son ancrage territorial dans une logique d'économie circulaire. La cimenterie y contribue en valorisant les flux de déchets industriels locaux, qui sont utilisés comme matières premières ou combustibles alternatifs dans la production de ciment. Cette approche réduit la charge de traitement des déchets pour les communautés et transforme ces flux en ressources valorisables. Ce savoir-faire repose sur deux axes principaux : une gestion locale et optimisée des déchets issus des chantiers de déconstruction et de dépollution grâce au maillage territorial, et leur valorisation en matières premières ou combustibles alternatifs, dans le respect de normes environnementales et de qualité élevées, grâce aux infrastructures industrielles du Groupe (cimenteries, carrières, etc.).




### 3. Rapport de durabilité

Ressources et économie circulaire (ESRS E5)

Les ambitions du Groupe en matière de ressources et d'économie circulaire s'inscrivent principalement dans deux niveaux de la hiérarchie des déchets : la prévention et la valorisation. La prévention est adressée par le développement d'innovations pour minimiser l'utilisation de matériaux. D'autre part, la valorisation est soutenue par l'intégration de matières de substitution dans les processus de production, l'utilisation de déchets comme source d'énergie et la valorisation des déchets industriels des territoires. Ces initiatives correspondent aux principes de l'économie circulaire, qui cherchent à limiter la production de déchets et à donner une nouvelle vie à ceux qui sont inévitables.

Pour favoriser l'économie circulaire et préserver les ressources naturelles, le groupe Vicat a défini des objectifs concrets présentés ci-après. Ces cibles traduisent la volonté d'intégrer davantage de matières premières de substitution dans ses activités et de renforcer des pratiques contribuant à une gestion plus durable des ressources.

#### OBJECTIFS PRINCIPAUX POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

		Périmètre	2024	2025	Cible
	En 2026, un objectif quantitatif portant sur le taux d'utilisation de matières premières de substitution sur l'ensemble des activités du Groupe sur la zone Europe sera publié.	Europe – Toutes activités	Non	-	Oui
	En 2030, le taux d'utilisation de combustibles alternatifs représentera 50% des consommations d'énergie thermique process ciment au niveau Groupe.	Groupe – Ciment	36,0%	37,4%	50%
	En 2030, le recours aux combustibles fossiles primaires pour les besoins en énergie thermique process des cimenteries en Europe sera éliminé.	Europe – Ciment	72,3%	76,1%	100%

#### 3.7.1.2 Mise en œuvre opérationnelle des priorités du Groupe

##### VITO (Suisse)

Situé à Péry-La Heutte en Suisse, VITO exploite depuis 2023 l'installation de lavage de sols la plus moderne d'Europe, conçue pour traiter et valoriser les déchets minéraux contaminés issus de la construction. Cette installation, fruit de plusieurs années d'études et d'investissements, permet de recycler jusqu'à 200 000 tonnes de matériaux par an, grâce à une chaîne de traitement intégrant jusqu'à huit technologies successives, allant du concassage en deux étapes au tri optique, en passant par le lavage intensif et la séparation magnétique. Grâce à la sophistication de ces procédés, jusqu'à 98% des matériaux entrants peuvent être revalorisés sous forme de gravier, de sable ou de matières premières directement réinjectées dans les activités ciment et béton du Groupe, ce qui contribue fortement à la fermeture du cycle des matériaux et à la réduction de l'extraction de ressources naturelles.

Une partie des produits recyclés alimente la cimenterie Vigier Ciment voisine, qui peut remplacer jusqu'à 10% de ses matières premières naturelles par des matières premières secondaires, notamment issus du prétraitement réalisé par VITO. Cette synergie directe améliore l'efficacité environnementale globale du site industriel tout en réduisant les émissions associées au transport grâce au raccordement ferroviaire de VITO et à sa proximité avec les installations de production. L'installation est par ailleurs conçue pour fonctionner presque entièrement en circuit fermé sur le plan hydrique : l'eau utilisée pour le lavage est collectée majoritairement via les précipitations, traitée puis réinjectée dans le processus interne, ce qui limite considérablement la sollicitation de ressources externes. VITO s'impose ainsi comme un outil opérationnel majeur dans la transition du Groupe vers une économie circulaire performante.

##### Valorisation des terres excavées - CIRCULère

Dans le cadre de sa stratégie d'économie circulaire, le groupe Vicat s'appuie sur l'expertise de sa filiale française dédiée, CIRCULère, pour développer des solutions de valorisation des déchets du BTP, et en particulier des terres excavées issues de chantiers de construction, de déconstruction et de dépollution.

CIRCULère met en œuvre des filières locales de traitement et de valorisation permettant de transformer ces terres excavées en matières premières de substitution intégrées dans le procédé cimentier, ou de les réemployer dans des opérations de réaménagement et de remblaiement de carrières, conformément aux exigences réglementaires en vigueur. En 2025, 150 000 tonnes de terres excavées ont été traitées et valorisées par CIRCULère.

Cette démarche contribue à réduire significativement les volumes de terres dirigés vers l'enfouissement, à préserver les ressources naturelles, et à limiter l'empreinte carbone liée à l'extraction et au transport de matières premières vierges.

##### ALTèreNATIVE

Créée par CIRCULère en partenariat avec PAPREC, la nouvelle usine ALTèreNATIVE propose une alternative durable à l'enfouissement dans la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en France grâce à la transformation de déchets non recyclables en CSRD (Combustibles Solides de Récupération).

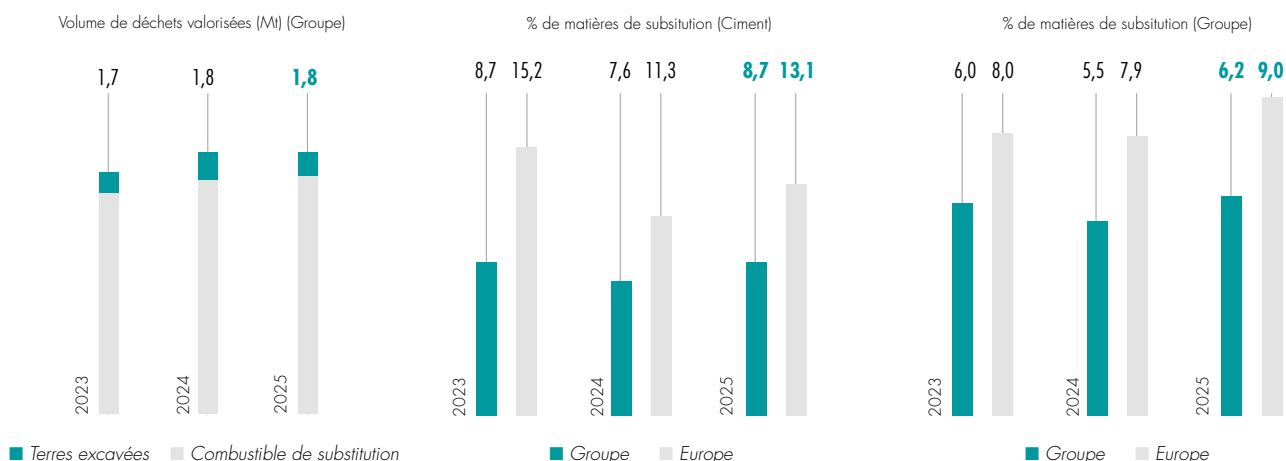
Démarrée en septembre 2025, l'usine va produire plus de 50 000 tonnes par an de CSR, ce qui en fait la plus importante unité de ce type en France. Les CSRD seront orientés en majorité vers la cimenterie de La Grave-de-Peille, ainsi que vers d'autres cimenteries locales, contribuant ainsi à la décarbonation de l'industrie française.

Cette démarche illustre concrètement l'ambition du groupe Vicat à développer des solutions locales et pérennes, tout en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles et en diminuant les volumes de déchets envoyés en installation de stockage.

### 3.7.1.3 Indicateurs de gestion des ressources - résultats 2025

Le Groupe considère l'économie circulaire comme une opportunité stratégique de développement et un levier majeur de performance industrielle. Elle s'inscrit pleinement dans la transformation de ses modes de production et dans l'optimisation de l'utilisation des ressources. Ces deux leviers que sont l'utilisation des fuels alternatifs et des matières premières de substitution, contribuent à la fois à la réduction de l'empreinte carbone du Groupe et à l'amélioration de la performance économique des sites.

En 2025, le Groupe a valorisé un total de 1,7 million de tonnes de déchets sous forme de combustibles de substitution ainsi que 4,8 millions de tonnes de matières premières de substitution (dont terres excavées). Les indicateurs traduisent une progression générale de l'utilisation de matières de substitution, confirmant une dynamique globale d'augmentation sur l'ensemble du périmètre analysé. Une distinction est opérée entre les résultats Europe et Groupe. Les performances plus élevées observées en Europe s'expliquent non seulement par une maturité accrue des filières, mais également par l'existence de davantage d'incitations réglementaires et économiques, favorisant l'utilisation des fuels alternatifs et des matières de substitution.



## 3.7.2 Comprendre les impacts, réduire les risques, valoriser les opportunités

### 3.7.2.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

#### Identification et évaluation des impacts

L'ensemble des flux de matières premières et des combustibles utilisés dans les activités du Groupe fait l'objet d'une comptabilité rigoureuse et documentée. Chaque catégorie est comptabilisée avec précision, ce qui permet de distinguer clairement les matières naturelles, les matières de substitution (par exemple, ajouts minéraux ou combustibles alternatifs) et les matières d'origine biogénique (notamment les combustibles issus de biomasse).

Bien que le prélèvement de ressources soit inhérent aux activités de l'industrie cimentière, il n'a pas été identifié comme un impact matériel en matière d'épuisement des ressources. Cette conclusion repose sur plusieurs facteurs : les matières premières utilisées, telles que le calcaire et l'argile, sont largement disponibles dans les zones géographiques où le Groupe opère. De plus, l'approvisionnement est réalisé quasi exclusivement à partir de gisements locaux, situés à proximité des sites de production, ce qui limite la pression sur les ressources et réduit les impacts liés au transport. Enfin, le recours croissant à des matières de substitution contribue à préserver les ressources naturelles.

À l'inverse, un volume très significatif de déchets des territoires est valorisé dans les installations de production du Groupe. Une part importante des combustibles et des ajouts minéraux provient de flux de déchets industriels ou municipaux, tels que les combustibles solides de récupération (CSR), les pneus usagés, les huiles usagées, etc. Cette intégration dans le processus de production permet non seulement de réduire la mise en décharge et l'incinération sans valorisation, mais également de substituer des ressources fossiles et naturelles par des matières secondaires. Ce modèle d'économie circulaire génère un impact positif fort sur les territoires en diminuant la pression sur les infrastructures de gestion des déchets et en contribuant à la réduction des émissions globales liées à leur traitement.

#### Identification et évaluation des risques et opportunités

Le groupe Vicat a évalué les opportunités liées à ses démarches d'économie circulaire en considérant leur impact potentiel sur la performance financière et la stratégie industrielle. Cette évaluation s'appuie sur des données historiques et des projections à court, moyen et long terme, intégrant les évolutions réglementaires et les attentes des parties prenantes. Les critères retenus incluent la capacité à réduire les coûts de revient par la substitution de matières et combustibles fossiles, ainsi que le potentiel de développement de nouvelles filières de valorisation des déchets.



### 3. Rapport de durabilité

Ressources et économie circulaire (ESRS E5)

De la même manière, le Groupe a procédé à l'identification et à l'évaluation des risques liés à l'accès aux ressources minérales. Bien que l'épuisement des ressources n'ait pas été retenu comme impact matériel, l'analyse a mis en évidence des facteurs externes susceptibles d'affecter la continuité des approvisionnements, tels que l'augmentation des coûts, l'évolution des réglementations ou des restrictions sur l'usage de combustibles alternatifs. L'évaluation repose sur la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel sur les coûts de production et la résilience du modèle industriel.

#### Flux de ressources sortant et déchets

Les process de production du Groupe sont très peu générateurs de déchets. La majeure partie est réintégrée dans les processus de fabrication du Groupe. Le faible volume de déchets dangereux résiduels générés par les activités du groupe Vicat est principalement constitué d'additifs chimiques, d'huiles et de déchets des emballages associés. Ils sont traités dans des filières dédiées.

Les matériaux du Groupe sont essentiellement utilisés *in fine* à la fabrication de béton qui est un produit 100% recyclable après traitement des déchets de déconstruction. Lors de la démolition, le béton est traité pour créer des granulats de béton concassé, également connus sous le nom de granulats de béton recyclé. Les granulats de béton recyclé sont traditionnellement utilisés dans des applications telles que les travaux routiers. L'utilisation de granulats de béton recyclé dans un nouveau béton, est plus exigeante. Cependant, celle-ci est en augmentation, essentiellement en Europe. En France, on estime que plus de 70% <sup>(1)</sup> des bétons de déconstruction sont recyclés.

Pour ces raisons le Groupe n'a pas identifié d'impacts, risques et opportunités matériels sur les ressources sortantes et les déchets au niveau de ses opérations propres.

#### 3.7.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Par l'utilisation de combustibles alternatifs et de terres excavées, le groupe Vicat a permis en 2025 d'éviter l'incinération ou la mise en décharge de plus de 1,8 million de tonnes de déchets. Cette performance illustre l'impact positif généré par l'intégration de flux issus des territoires dans les processus industriels. En valorisant ces déchets comme matières premières ou combustibles, le Groupe contribue à la préservation des ressources naturelles. Cette approche s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire et crée des bénéfices environnementaux et territoriaux significatifs.

Le groupe Vicat insuffle depuis de nombreuses années une gestion innovante des matières sur ses territoires d'implantation en menant des actions en faveur de l'économie de la ressource, du recyclage et de la substitution matière. Ces actions sont aussi la raison d'être de plusieurs filiales du Groupe qui mettent en valeur les synergies locales en promouvant l'écologie industrielle et territoriale, comme TèreNVIE (en France) et VITO Recycling (en Suisse). Cet engagement vers l'économie circulaire offre des bénéfices indirects en terme économique impactant positivement la rentabilité des opérations du Groupe. Cette opportunité est particulièrement pertinente dans le contexte actuel, marqué par des évolutions réglementaires et des attentes croissantes des parties prenantes en matière de durabilité, ce qui conforte son potentiel à court, moyen et long terme.

Le risque lié à l'approvisionnement en matériaux des usines du Groupe est atténué par une gestion rigoureuse des réserves et exploitations des carrières. Une organisation spécifique internalisée et dédiée à ces besoins permet la maîtrise des matières premières par le concours des spécialistes et experts géologues, mineurs et environnementalistes. De la reconnaissance géologique ou géochimique à la détermination des qualités intrinsèques des matériaux, de la modélisation informatique du gisement à la simulation des exploitations et à la réalisation des extractions et réaménagements, le Groupe se réfère aux meilleures techniques disponibles. Ces mesures renforcent la résilience du modèle industriel face aux fluctuations du marché et aux évolutions réglementaires.

En 2025, les impacts, risques et opportunités présentés ci-dessous ont été mis à jour pour mieux représenter l'ensemble des enjeux environnementaux matériels du Groupe.

#### SYNTHÈSE DES IRO

Thématique	IRO	Chaîne de valeur			Horizons	Description
		Amont	Opérations	Aval		
Ressources et Économie circulaire	I+	✓		✓	C, M, L	Développement de filières d'économie circulaire, favorisant le réemploi des matériaux, la valorisation des déchets et la conception de bétons bas carbone, et la préservation des ressources.
	O	✓			C, M, L	Opportunité financière liée à la réduction des coûts de revient, générée par l'utilisation de matières et combustibles de substitution.
	R	✓			M, L	Augmentation des coûts liée à l'indisponibilité de certaines matières premières ou à l'apparition de nouvelles contraintes/restrictions portant sur les usages de combustibles alternatifs.

IRO : I (impact négatif), I+ (impact positif), R (risque), O (opportunité).  
Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

(1) Le béton, un matériau recyclable et recyclé | Infociments.

### 3.7.3 Pilotage des enjeux de ressources et d'économie circulaire

#### 3.7.3.1 Politiques

##### Politique ressources et économie circulaire

Vicat a diffusé à l'ensemble de ses filiales sa politique en matière de ressources et d'économie circulaire. L'objectif de cette politique est de définir les ambitions du Groupe pour contribuer à l'économie circulaire, de les faire appliquer à l'ensemble des activités concernées et de les partager avec ses parties prenantes.

La politique Ressources et Économie Circulaire repose sur trois ambitions fortes que sont :

- minimiser l'impact des opérations du Groupe sur le prélèvement de ressources primaires ;
- positionner l'économie circulaire comme un axe de développement stratégique pour le Groupe ;
- agir pour les territoires d'implantation du Groupe.

La politique est proposée par le Comité aux Enjeux Environnementaux et approuvée par le Président-Directeur Général du Groupe, qui s'assure de son déploiement dans les pays.

Les Directions pays sont responsables de sa mise en œuvre opérationnelle au niveau local des ambitions du Groupe. Le Comité aux Enjeux Environnementaux assure la supervision opérationnelle et le suivi des progrès réalisés. La Politique Ressources et Économie Circulaire de Vicat a été élaborée en interne en tenant compte des intérêts des principales parties prenantes.

##### Politique Climat

La Politique Climat est aussi pertinente pour la gestion des impacts, risques et opportunités liés aux ressources et à l'économie circulaire notamment sur le sujet des combustibles alternatifs.

#### 3.7.3.2 Actions

Afin de permettre la mise en œuvre de sa politique Ressources et Économie Circulaire, le groupe Vicat a revu en 2024 son plan d'actions à venir. Il constitue le pilier principal de la réponse de Vicat aux opportunités et risques matériels identifiés et permet ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Groupe dans le cadre de sa politique Ressources et Économie Circulaire. Vicat déploie un plan d'actions ambitieux pour répondre aux enjeux environnementaux portant sur les ressources et s'inscrire pleinement dans les principes d'économie circulaire. Le Groupe cherche à réduire l'exploitation des ressources naturelles en développant des alternatives à leur extraction, préservant ainsi les ressources primaires tout en garantissant un approvisionnement durable pour ses activités. Il valorise également les déchets en les transformant en ressources, qu'il s'agisse de matières premières de substitution ou de sources énergétiques, contribuant à diminuer la pression sur les ressources naturelles et à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Pour aller plus loin, Vicat intègre dans ses opérations des filières locales dédiées à la collecte et au traitement des matières et combustibles alternatifs, renforçant son ancrage territorial et soutenant l'économie circulaire. Le Groupe investit également dans le développement de solutions innovantes pour le secteur de la construction, en proposant des matériaux nécessitant une quantité minimale de ressources sans compromettre leurs performances techniques.

Enfin, Vicat joue un rôle clé dans la valorisation des déchets industriels des territoires en collaborant avec les acteurs locaux. Ces initiatives permettent de transformer les déchets en opportunités économiques et environnementales, tout en réduisant leur impact environnemental. Ce plan d'actions reflète l'engagement de Vicat à conjuguer performance économique, responsabilité sociétale et préservation des ressources pour un avenir durable.



#### SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ambition	Actions	Périmètre	Horizon
Minimiser l'impact des opérations du Groupe sur le prélèvement de ressources primaire.	Développer des alternatives à l'extraction de matières premières naturelles.	Opérations propres – Toutes activités	C, M, L
	Utiliser les matériaux dérivés des déchets comme ressource énergétique.	Opérations propres – Toutes activités	C, M, L
Positionner l'économie circulaire comme un axe de développement stratégique pour le Groupe.	Intégrer dans les opérations du Groupe les filières de collecte et de traitement des matières et combustibles alternatifs.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
	Soutenir le développement d'éléments de construction conçus avec une utilisation minimale de matériaux.	Opérations propres – Toutes activités	C, M
Agir pour les territoires d'implantation du Groupe	Promouvoir et contribuer à la valorisation des déchets industriels des territoires.	Opérations propres – Toutes activités Chaîne de valeur	C, M

Horizons : C (court terme), M (moyen terme), L (long terme).

### 3.7.4 Cibles et indicateurs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

#### 3.7.4.1 Cibles

Vicat a défini des cibles pour suivre l'atteinte des objectifs de sa politique et les actions qui en découlent. Ces objectifs contribuent tous, directement ou indirectement, et dans des proportions différentes à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières et à la réduction du recours aux matières premières primaires. Ils visent également à atténuer les risques et maximiser les opportunités identifiées. Les cibles fixées se rapportent aux différents niveaux de la hiérarchie des déchets et tout particulièrement la prévention et la valorisation.

L'engagement du groupe Vicat vers l'atteinte de l'ensemble des cibles présentées est de nature volontaire. Les problématiques des parties prenantes ont été prises en compte dans l'élaboration de ces cibles, notamment grâce aux interactions régulières entre elles et les collaborateurs du Groupe. Cette prise en compte s'appuie sur la compréhension des enjeux territoriaux et des spécificités locales, sur les recommandations d'experts, ainsi que sur le respect des cadres réglementaires et des standards internationaux

Les cibles ne sont pas directement fondées sur des mesures d'impacts et de risques. Le Groupe ne dispose pas aujourd'hui des informations nécessaires pour fixer des objectifs basés sur des réalités de seuils écologiques. Ces enjeux ne peuvent qu'être raisonnablement fixés par le régulateur, *in fine* garant du respect de l'environnement.

#### CIBLES DÉFINIES EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Objectifs	Unités	Année référence	Valeur (année de référence)	Année cible	Valeur (année cible)	Valeur 2025	% Progrès
<b>Objectif 1</b> : publier au plus tard en 2026, un objectif quantitatif portant sur le taux d'utilisation de matières premières de substitution sur l'ensemble des activités du Groupe sur la zone Europe.	Oui/Non	-	Non	2026	Oui	Non	0%
<b>Objectif 2</b> : atteindre d'ici 2030, un taux d'utilisation de combustibles alternatifs représentant 50% des consommations d'énergie thermique process ciment au niveau Groupe.	%	2019	26,5%	2030	50%	37,4%	46%
<b>Objectif 3</b> : éliminer, d'ici 2030, le recours aux combustibles fossiles primaires pour les besoins en énergie thermique process des cimenteries en Europe	-	2019	63%	2030	-	76%	35%

#### 3.7.4.2 Indicateurs relatifs aux ressources et à l'économie circulaire

#### INDICATEURS QUANTITATIFS EN MATIÈRE DE FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS

Indicateur ESRS	2025					2024 (Groupe)
	(Groupe)	(Ciment)	(Béton)	(Granulats)	(APS)	
31.a Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés (millions de tonnes)	81,3	44,8	9,0	26,8	0,6	78,5
Dont matières premières (millions de tonnes)	77,6	41,2	9,0	26,8	0,6	74,9
Dont combustibles (millions de tonnes)	3,7	3,6	0,02	0,01	0,02	3,5
31.b Part de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisés (%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
31.c Poids des composants secondaires réutilisés ou recyclés, et des produits et matières secondaires intermédiaires utilisés (millions de tonnes)	6,5	5,2	0,2	1,0	0,03	5,8
Dont matières premières (millions de tonnes)	4,8	3,6	0,2	1,0	0,02	4,1
Dont combustibles (millions de tonnes)	1,7	1,7	0	0	0,02	1,7
31.c Part des composants secondaires réutilisés ou recyclés, et des produits et matières secondaires intermédiaires utilisés (%)	8%	12%	2%	4%	5%	7%

En vue d'assurer la continuité de publication à ses parties prenantes, sont présentés ci-dessous quelques indicateurs complémentaires historiquement suivis par le Groupe.

## INDICATEURS SECTORIELS EN MATIÈRE DE FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS

	Périmètre	2025	2024
<b>Consommation totale de matières premières</b> (millions de tonnes)	<b>Groupe</b>	<b>77,6</b>	<b>74,9</b>
<b>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution</b> (%)	<b>Groupe</b>	<b>6,2%</b>	<b>5,5%</b>
Consommation de matières premières pour la production de clinker (millions de tonnes)	Ciment	34,1	34,1
Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (%)	Ciment	4,9%	3,7%
Consommation de matières premières pour la production de ciment (millions de tonnes)	Ciment	7,1	6,3
Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (%)	Ciment	27,0%	28,7%
Consommation de matières premières pour la production de béton (millions de tonnes)	Béton	9,0	9,6
Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (%)	Béton	2,2%	1,5%
Consommation de matières premières pour la production de granulats (millions de tonnes)	Granulats	26,8	24,3
Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (%)	Granulats	3,7%	3,7%
Consommation de matières premières pour la production d'autres produits et services (millions de tonnes)	APS	0,6	0,6
Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (%)	APS	2,6%	2,3%

## 3.7.4.3 Notes méthodologiques

Le Groupe étant très intégré sur sa chaîne de valeur amont, l'essentiel des matières premières utilisées est extrait sur des sites possédés et/ou gérés par Vicat. Le Groupe fait toutefois appel à des fournisseurs pour quelques matières premières spécifiques.

Par ailleurs, la production de ciment est un processus à forte intensité énergétique, qui nécessite des volumes conséquents de ressources en combustibles (fossiles et alternatifs). Des combustibles sont également utilisés pour l'approvisionnement des véhicules et engins du Groupe.

L'eau est une ressource utilisée par l'ensemble des activités du Groupe à des degrés divers (voir chapitre dédié). Les sites se fournissent également en différents outils industriels, machines, pièces mécaniques, engins et véhicules. Enfin, les activités du Groupe ont recours à différents produits spécifiques (dans des volumes très marginaux comparés aux ressources minérales et aux combustibles) : produits réfractaires, adjuvants et additifs chimiques, informatique, etc.

Les matières premières minérales et les combustibles utilisés par le Groupe sont presque exclusivement livrés en vrac (non conditionnés). Le Groupe vend également l'essentiel de ses produits en vrac mais une partie de la production est commercialisée en sacs.

Les données présentées ci-dessus ne concernent que les opérations propres du Groupe. Elles ont été restreintes au périmètre des matières premières et combustibles qui constituent l'essentiel des ressources (en masse) utilisées par le Groupe. Le prélèvement de ressources en eau est décrit et comptabilisé au niveau de l'ESRS E3.

Les équipements et engins ou encore les produits spécifiques n'ont pas été intégrés à la consolidation de ces données. Le Groupe utilise un volume très faible de matières premières d'origine biogénique à des fins non énergétiques. Il s'agit essentiellement de matières premières spécifiques qui rentrent dans la composition des produits (chanvre, biochar), de conditionnements (sacs en papier pour le conditionnement d'une partie des ciments, palettes en bois) et de produits divers (type huiles végétales pour la protection des équipements). Ce volume très faible n'a pas été consolidé et n'est pas présent dans le tableau ci-dessus.

Les matières premières de substitution utilisées par le Groupe diffèrent en fonction de la nature des produits fabriqués. Pour la fabrication du clinker, le groupe Vicat a recours entre autres à des cendres issues de combustibles, des oxydes de calcium, d'alumine ou de fer, à des apports de silice de fonderie et également à des terres polluées. Pour la fabrication de ses ciments, peuvent être intégrés des sulfogypses ou phosphogypses, des déchets minéraux issus des carrières, des cendres, des laitiers, des poussières de fours ou de by-pass. Pour la production de béton et de granulats sont valorisés les retours de béton frais et les bétons de déconstruction. Les données ci-dessus sont issues de mesures directes, extraites des systèmes de gestion Groupe.

## 3.8 Effectifs du Groupe (ESRS S1)

### Vision du groupe Vicat

Pour soutenir l'engagement continu et l'agilité des équipes, et accompagner l'évolution de leur métier, les Ressources Humaines du groupe Vicat combinent performance et inclusion. Ancré dans l'histoire, le Groupe adapte sa politique de ressources humaines pour répondre aux transitions en cours. Les enjeux des ressources humaines sont :

- renforcer continuellement la culture Sécurité ;
- assurer en interne le partage des valeurs humanistes issues de Louis Vicat et de la culture familiale du Groupe, conjuguant respect, exigence, performance et solidarité ;
- dans un cadre inclusif, recruter les talents de tous niveaux et leur permettre de se développer efficacement ;
- garantir l'engagement des équipes par un cadre de travail serein, par un dialogue social de qualité basé sur la confiance, par une politique de rémunération et de promotion au mérite visant un partage équitable de la valeur.

Le Comité Social et Économique central extraordinaire de la société Vicat, s'est réuni le 12 février 2026 pour information et consultation en respect des nouvelles obligations légales relatives à la CSRD. Les élus ont rendu un avis favorable sur les éléments présentés :

- contribuer aux plans d'action pour réussir la transition écologique et solidaire, et la transition digitale (incluant les enjeux de l'intelligence artificielle) ;
- faciliter la transformation des organisations ;
- assurer les plans de succession et participer au plan de continuité d'activité ;
- contribuer au développement social et sociétal des territoires d'implantation du Groupe, en intégrant un axe inclusion et diversité.

### 3.8.1 Les impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires [S1-SBM-3]

Liées à son modèle d'affaires et sa stratégie industrielle, les activités du Groupe peuvent avoir des impacts positifs (formation, développement des compétences, etc.) ou négatifs (risques d'accidents...) sur ses effectifs. Des opportunités existent grâce à la valorisation des compétences et de prévention des risques professionnels, reposant sur des formations régulières et des protocoles stricts, éléments clés de la stratégie d'entreprise. De plus, l'objectif « zéro accident » et la mise en place du programme VICARE visent à protéger les collaboratrices et collaborateurs, ce qui est au cœur du modèle d'affaires. Ces efforts en interne (voir plan d'action 3.8.4.1.1.) ont un impact sur la rétention des employés et la performance globale.

La promotion de la culture sécurité du Groupe, les formations proposées pour développer les compétences « cœur de métier », encourager la diversité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité de traitement, sont autant d'opportunités pour développer les compétences des collaboratrices et des collaborateurs. Ces actions permettent une meilleure adaptabilité aux défis industriels, commerciaux, environnementaux, digitaux, sociaux et sociétaux et aux dynamiques changeantes du marché, et donc permettent d'adapter si nécessaire la stratégie ou le modèle d'affaires.

Tous les employés et employées qui pourraient être significativement affectés par les activités du Groupe, sont potentiellement concernés par les politiques et plans d'action en matière sociale. L'engagement à veiller sur la santé, la sécurité, le développement de compétences, l'employabilité, le respect des droits humains et l'équité est intrinsèque à la politique RH du Groupe, qui s'applique à l'ensemble du personnel. Elle vise à instaurer un environnement de travail sécurisé, serein, inclusif et engageant pour toutes et tous, tout en respectant strictement les réglementations locales applicables.

Au sein du groupe Vicat, les impacts matériels des opérations concernent tous les types d'employés, y compris les collaboratrices et les collaborateurs permanents et temporaires, ainsi que le personnel extérieur. Les profils sont variés, allant des ouvriers de production aux cadres supérieurs, sur l'ensemble des sites à travers le monde. Les engagements du Groupe s'appliquent aussi bien à son personnel qu'aux acteurs externes travaillant sur ses sites, tels que les prestataires de services et les fournisseurs.

Plusieurs actions ayant un impact positif significatif sont déployées. Elles visent principalement à renforcer la sécurité et la santé au travail, à développer les compétences des collaboratrices et des collaborateurs et à combattre les discriminations. Les programmes de formation garantissent à chaque employé une évolution constante de ses compétences, maximisant ainsi son employabilité. De plus, le Groupe veille au respect inconditionnel des droits humains et à l'égalité des chances pour l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. De plus, l'engagement du Groupe en faveur de l'emploi local influe positivement sur l'économie des communautés avoisinant les sites d'implantation.

La transition écologique et solidaire peut avoir des impacts significatifs sur le personnel. Principalement, elle peut entraîner une modification des profils de compétences requis, nécessitant une évolution professionnelle ou une formation supplémentaire pour les postes industriels de l'activité Ciment. Elle peut aussi entraîner des changements dans les processus de travail, ce qui peut impacter les conditions de travail et la sécurité. Cependant, ces défis peuvent être transformés en opportunités en investissant dans la formation et le développement des compétences, favorisant ainsi une transition juste pour les salarié(e)s en renforçant leur employabilité.

Concernant les risques significatifs, le groupe Vicat opère dans l'industrie de la construction et des matériaux de construction. Ce secteur peut parfois être associé à un risque accru de travail forcé ou obligatoire et de travail des enfants, par exemple, dans les zones géographiques hors États-Unis et Europe. Ce pourrait être le cas notamment au Brésil, en Afrique de l'Ouest, en Inde et en Égypte où la surveillance réglementaire pourrait être faible. Pour éradiquer ce risque, le Groupe a mis en place des procédures rigoureuses de contrôle et de conformité pour s'assurer que toutes ses opérations respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme et de droit du travail. Le Groupe mène un engagement constant à revoir et à améliorer ses systèmes pour minimiser le risque d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire dans ses opérations. Aucun incident de ce type n'a été signalé jusqu'à présent.

Le groupe Vicat opère principalement dans des pays qui sont membres de l'Organisation internationale du travail et qui ont ratifié la Charte des droits de l'homme de l'ONU ainsi qu'aux UN *Guiding principles*. Les pays où le Groupe est présent sont contrôlés régulièrement afin de s'assurer que toutes les opérations respectent ces dispositions. Si un risque est identifié, des mesures correctives seront immédiatement prises.

Le groupe Vicat ne tolère aucune forme de travail des enfants, conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Des procédures rigoureuses pour vérifier l'âge des employés lors de l'embauche sont en vigueur. Aucune des sociétés du Groupe n'est à risque significatif d'incidents de travail des enfants. L'engagement du Groupe en matière de droits humains est soutenu par des formations régulières pour les collaboratrices et les collaborateurs et des contrôles par des auditeurs internes pour garantir la conformité. Cette politique claire et ces pratiques fortes en matière de droits humains aident le Groupe à prévenir les risques associés au travail des enfants. Il en va de même pour le travail forcé et la traite d'êtres humains.

Les risques matériels qui se rapportent à la propre main-d'œuvre du Groupe sont principalement liés à la sécurité et à la santé au travail, ainsi qu'à l'attrait et la rétention des talents. Si le Groupe n'arrive pas à gérer correctement ces risques, les conséquences négatives suivantes pourraient apparaître : baisse de la productivité, augmentation du taux d'absentéisme et du turnover, ce qui limiterait la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs stratégiques. Les opportunités découlent de sa capacité à investir dans le développement des compétences des collaboratrices et des collaborateurs, promouvoir la diversité et garantir le respect des droits humains. Ces actions améliorent la performance, renforcent la marque employeur et contribuent à une meilleure réputation du Groupe.

Les risques et opportunités matérielles liés aux impacts et dépendances sur le personnel du groupe Vicat concernent notamment des catégories spécifiques comme les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes éloignées de l'emploi et les femmes. Par exemple, le Groupe s'engage à recruter des jeunes et des personnes handicapées localement, à soutenir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes et à développer des actions de sensibilisation à la transition écologique et solidaire pour les jeunes. De plus, le Groupe a pour objectif de conserver ses collaboratrices et collaborateurs le plus longtemps possible en leur offrant des conditions de travail sécurisées et satisfaisantes, des opportunités de formation et d'évolution et un environnement de travail serein. Dans le but d'atteindre ces objectifs, le groupe Vicat a instauré diverses politiques et plans d'action.

## 3.8.2 Processus de dialogue et de remédiations [S1-2] et [S1-3]

### 3.8.2.1 Processus de dialogue

Le groupe Vicat est engagé dans un dialogue actif avec l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, sans distinction. Ce dialogue est réalisé dans le respect des droits de l'homme et de la réglementation du travail. Il est soutenu par des actions concrètes telles que le recrutement local et l'engagement en faveur du droit à l'emploi pour toutes et tous, sans aucune forme de discrimination. Le groupe Vicat œuvre continuellement pour garantir un environnement de travail serein en mettant en œuvre des politiques visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles (aucune n'a été reportée au cours des derniers exercices). L'engagement a pour objectif un climat social serein et un dialogue social de qualité basé sur le respect et la confiance entre les collaboratrices et les collaborateurs, leurs représentants et la Direction. Les organisations du Groupe avec peu de niveaux hiérarchiques et un management de proximité à l'écoute continuellement des équipes sont deux piliers pour favoriser ce dialogue social de qualité. Les processus formels et informels d'évaluation des performances couplés au processus des recueils des besoins de formation viennent conforter ces piliers.

La Direction des ressources humaines, rattachée directement au Président-Directeur Général, est la fonction ayant la responsabilité opérationnelle de la qualité du dialogue social envers les collaboratrices et les collaborateurs et leurs représentants. Elle est dirigée par le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, de la santé et de la sécurité au travail et de l'inclusion.

Le groupe Vicat évalue la qualité du dialogue social et du climat social et l'engagement de ses équipes par le taux d'absentéisme, le taux de départs subis, les événements liés à la sécurité et santé au travail et le taux de satisfaction des employés par des études ponctuelles. Enfin, il prend en compte le nombre de conflits sociaux et les résultats des négociations collectives. Toutes ces données sont rassemblées et analysées régulièrement (Comités trimestriels Sécurité et Santé au Travail et Ressources Humaines, revues mensuelles, point lors des visites dans les pays, etc.) pour ajuster les actions nécessaires et améliorer continuellement les conditions de travail et la satisfaction des employés.

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

Le groupe Vicat a inclus la diversité et la lutte contre les discriminations comme l'un des principaux piliers de sa politique RH. Le Groupe a mis en place des actions concrètes pour un traitement équitable et respectueux des personnes potentiellement vulnérables au sein de son personnel, notamment les collaboratrices et les collaborateurs en situation de handicap. Un exemple parmi d'autres : par la commission Handicap qui bénéficie du support de la Fondation Louis Vicat, le Groupe mène des actions pour comprendre les préoccupations des collaboratrices et des collaborateurs en situation de handicap et définir les actions pour y répondre. Un dialogue respectueux, transparent et de confiance est établi avec les représentants syndicaux sur les sujets concernant cette population. Le Groupe est aussi en partenariat avec des structures d'aide aux personnes en situation de handicap, que ce soit pour leur recrutement, leur formation, leur intégration dans les équipes ou des missions de sous-traitance.

Le Groupe garantit la transparence et l'équité en matière de gestion des intérêts conflictuels parmi les travailleurs. Un processus clair pour signaler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel est en place. En cas de conflit, il garantit une communication ouverte et une médiation pour le résoudre.

Le groupe Vicat a mis en place des canaux spécifiques pour permettre à son personnel de soulever directement ses préoccupations et besoins. La ligne d'alerte gérée par la Direction *compliance* du Groupe est un des exemples (voir section 3.12 « Conduite des affaires »). Cette ligne est accessible à tout moment pour rapporter des problèmes ou des préoccupations. De plus, la Direction des ressources humaines est un autre canal important par lequel les employés peuvent exprimer leurs besoins ou préoccupations, sachant qu'ils sont protégés contre toute forme de représailles.

### 3.8.3 Ressources allouées à la gestion des impacts significatifs et des plans d'actions

La mise en place de ces plans d'actions s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants à tous les niveaux du Groupe et au plus haut niveau. Le Conseil d'Administration joue un rôle déterminant dans l'appréciation des risques et des opportunités liés aux engagements du Groupe. Il examine plusieurs fois par an les résultats des politiques RSE du Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire des comités spécialisés mis en place (Comité d'Audit, Comité des Rémunérations et des Nominations et Comité RSE).

Le Président-Directeur Général pilote la feuille de route RSE du Groupe, fixe les objectifs et anime la démarche. Il est aidé en cela par les différentes Directions expertes (juridique, stratégie climat, achats, Fondation Louis Vicat, ressources humaines, etc.) qui pilotent, chacune dans leur domaine les politiques et

#### 3.8.2.2 Processus de remédiation

Le groupe Vicat est extrêmement attentif à tout impact négatif matériel sur ses collaboratrices et collaborateurs et s'engage à fournir ou contribuer à une solution appropriée pour y remédier et l'éradiquer. En cas d'incident, le Groupe prend des mesures correctives adaptées : indemnisation, soutien financier, matériel et psychologique, réhabilitation, etc. Un incident isolé de harcèlement moral datant de 2016 a été reconnu en 2025 par une décision de justice des Prud'hommes (en appel alors que la filiale française concernée avait été innocentée en premier jugement) sans condamnation pénale. La situation de 2016, bien que non systémique, avait mis en évidence la nécessité de renforcer la vigilance opérationnelle et l'effectivité des dispositifs existants. Conformément à sa politique de zéro tolérance, le Groupe a dès 2016 mis en place des mesures correctives et préventives visant à renforcer la prévention des risques psychosociaux, notamment par des actions de sensibilisation, de formation managériale et par l'amélioration des processus de détection et de traitement des situations de harcèlement. Le dialogue est au cœur de cette approche. Le Groupe consulte et implique activement les parties concernées dans ses processus de résolution. La Direction est informée en temps réel et régulièrement des incidents et des actions de réponse. Le Groupe s'engage à éviter toute récurrence par la correction et/ou l'amélioration de ses processus et des formations adéquates.

Le Groupe évalue régulièrement l'efficacité des mesures correctives mises en place pour atténuer les impacts négatifs importants sur son personnel. Ces évaluations sont basées sur des indicateurs clés de performance tels que la réduction du nombre d'accidents du travail, l'amélioration des conditions de travail, le taux d'absentéisme, le taux de départs subis, le nombre d'incidents, etc. Également des enquêtes internes et des consultations avec les représentants des salariés sont mises en place pour recueillir leurs retours et suggestions. Ces évaluations régulières permettent à l'entreprise de suivre l'évolution de la situation et d'ajuster ses actions en conséquence pour garantir une amélioration continue de la sécurité et santé au travail et du cadre serein de travail.

engagements du Groupe. La Direction *compliance* a notamment la charge du suivi des signalements qui pourraient être reportés via la ligne d'alerte du Groupe.

Les Directions des pays et *business units* locales sont responsables de la mise en œuvre locale et du respect des politiques du Groupe. Directement rattachée au Président-Directeur Général, la Direction des ressources humaines Groupe s'appuie sur un réseau de DRH par pays pour tenir compte des réglementations et des contextes locaux. Le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, de la santé et sécurité au travail et de l'inclusion participe au Comité des Rémunérations et des Nominations et au Comité RSE, rattachés au Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la politique RH, chaque pays dispose d'une organisation RH pilotée par le Directeur ou le Responsable des Ressources Humaines, avec une équipe RH, en fonction de la taille du pays et du nombre de filiales du Groupe dans ce pays. Le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, de la sécurité et santé au travail et de l'inclusion pour le Groupe s'assure après des équipes RH locales que la politique RH et ses objectifs sont bien diffusés et mis en œuvre. La Fondation Louis Vicat apporte une contribution clé pour l'atteinte des objectifs. Des ressources financières sont allouées chaque année à la réalisation de ces actions. Le Groupe communiquera plus précisément sur les montants engagés dans les prochains rapports de durabilité.

### 3.8.4 Politiques [S1-1]

Au cours de l'année de reporting, la démarche d'amélioration continue des politiques du Groupe s'est poursuivie. Le respect des objectifs fixés pour les filiales françaises et étrangères (hors sociétés récemment acquises et pour lesquelles une démarche spécifique est en cours pour rallier les objectifs ci-avant mentionnés) est vérifié pour garantir l'alignement sur les valeurs, la culture, les standards et les normes du groupe Vicat. Un accent fort a été également mis sur la diligence raisonnable, impliquant une vérification approfondie et régulière des procédures d'entreprise. Les politiques mises en place par le groupe Vicat sont les suivantes :

1. Sécurité, Santé au Travail et Prévention incendie ;
2. Attraction, Rétention et Engagement des collaboratrices et des collaborateurs ;
3. Développement des compétences ;
4. Respect des Droits humains ;
5. Diversité et lutte contre les discriminations.

Ces politiques permettent de contribuer aux Objectifs de Développement Durable 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité des sexes), 8 (travail décent) et 10 (Inégalités réduites).

Les politiques décrites ci-après sont déployées dans l'ensemble du Groupe. Elles s'appliquent à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs sur la totalité de ses sites, incluant les entreprises extérieures intervenant sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces politiques ont été appliquées en 2025 au personnel de toutes les sociétés du Groupe hors celles acquises récemment. L'effectif exclu est de l'ordre de 2% de l'effectif total du Groupe pour ces politiques, sauf pour la politique Santé & Sécurité au Travail et Prévention Incendie pour laquelle l'effectif exclu est soit de 0%, soit de près de 8% et sauf pour certains indicateurs des autres politiques (précisé au cas par cas).

## Détermination des cibles

Les cibles ont été déterminées :

- en étant alignées avec les enjeux économiques, financiers, industriels, commerciaux, digitaux, RSE du Groupe et du contexte de chaque pays ;
- par des échanges réguliers avec les Directeurs pays et leurs équipes, les partenaires sociaux ou les représentants des salariés et les salariés selon les sujets ;
- sur la base des résultats obtenus au cours des derniers exercices.

3.

### 3.8.4.1 Politique Santé & Sécurité au Travail et Prévention Incendie

Les engagements du Groupe dans les politiques Santé et Sécurité au Travail et Prévention Incendie sont orientés autour de quatre priorités :

- le « zéro accident » est l'objectif prioritaire du groupe Vicat. La priorité absolue est donnée à l'éradication des accidents graves et des accidents mortels. Le Groupe attend de chacun qu'il s'engage pour protéger chaque personne intervenant au sein du Groupe ;
- garantir la sécurité physique et mentale de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ainsi que du personnel extérieur intervenant sur les sites du Groupe. Le Groupe travaille à l'amélioration des conditions de travail, s'assurant à tout moment qu'elles sont respectueuses de la santé et de la sécurité, physiques et mentales, conformément aux lois et aux règlements en vigueur. Le Groupe met en œuvre des actions de prévention, visant à réduire ou supprimer les risques, et à réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail et à éradiquer les maladies professionnelles (aucune maladie professionnelle déclarée au cours de l'exercice) ;
- promouvoir une culture de vigilance partagée et de responsabilité où chaque collaboratrice/chaque collaborateur est tenu de respecter les règles de sécurité mises en place et est encouragé à signaler les dangers potentiels. Le Groupe s'engage à renforcer continuellement la culture Sécurité pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et pour le personnel extérieur dans un environnement sécurisé et serein. La culture Sécurité est portée par le Président-Directeur Général qui demande aux équipes de l'incarner dans leur comportement quotidien et d'agir sur les événements à Haut Potentiel de Gravité (HPG) ;
- offrir une politique de protection sociale aux collaboratrices et aux collaborateurs ainsi qu'à leurs familles. Par le programme VICARE (couvrant toutes les sociétés du Groupe sans exception), le Groupe s'engage à ce que tous ses salariés soient couverts dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise selon les conditions du pays où elle est implantée, par des couvertures sociales (maladie, chômage (englobant des systèmes d'allocation chômage et/ou des systèmes d'indemnités de licenciement), accident de travail et handicap acquis, retraite, maternité).

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

L'engagement du groupe Vicat à répondre aux enjeux en matière de Sécurité et Santé au Travail (SST) et de Prévention Incendie s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants à tous les niveaux du Groupe, y compris au plus haut niveau. Le Président-Directeur Général pilote la feuille de route Sécurité et Santé au Travail et de Prévention Incendie du Groupe, fixe les objectifs et anime la démarche. Il est aidé en cela par les différentes Directions expertes (santé sécurité prévention incendie, RH, Direction des performances industrielles, assurances, sûreté, juridique, etc.). Un comité trimestriel sécurité et santé au travail, prévention incendie et ressources humaines présidé par le Président-Directeur Général et réunissant l'ensemble de ces fonctions veille à l'application de cette feuille de route, le suivi des indicateurs et l'avancement des plans d'actions. La Direction sécurité et santé au travail (« SST ») Groupe est composée du Directeur SST Groupe et de l'Expert incendie et risques industriels émergents, rattachés au Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, sécurité et santé au travail et de l'inclusion, qui reporte au Président-Directeur Général.

Les résultats et les plans d'action Groupe et des pays sont revus :

- mensuellement par la Direction SST du Groupe et par chaque Direction pays avec leurs équipes ;
- trimestriellement par le Comité Sécurité et Santé au Travail, Prévention Incendie et Ressources Humaines ;
- lors de la présentation des budgets annuels et des plans long terme de chaque pays par le Président-Directeur Général et les membres de la Direction du Groupe.

Chaque Direction des pays et *business units* locales sont responsables de la mise en œuvre locale et du respect des politiques du Groupe. Elles disposent d'une organisation santé sécurité incendie dédiée, s'assurant du respect des règles et de l'avancement des objectifs du Groupe. Un reporting mensuel est transmis à la Direction générale.

Le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, de la Santé et de la Sécurité au Travail et de l'Inclusion pour le Groupe s'assure que le Directeur SST Groupe et l'Expert prévention incendie et risques industriels émergents Groupe mènent les revues nécessaires auprès des équipes SST et Prévention Incendie locales pour que la politique et ces objectifs soient bien diffusés et mises en œuvre.

Des campagnes de communication trimestrielles sont diffusées sur l'ensemble des sites du Groupe. Les accidents et les événements significatifs dans les domaines SST et Prévention Incendie font l'objet d'information dans les heures qui suivent leur survenance, d'une analyse des causes profondes et du partage des retours d'expériences à l'ensemble des entités du Groupe.

#### Plans d'actions [S1-4] : Santé et sécurité au travail & prévention incendie

Le groupe Vicat s'engage activement à améliorer les conditions de travail sur l'ensemble de ses sites, en respectant les normes d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Cela comprend des actions de prévention visant à réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles, avec un accent particulier sur la prévention incendie.

Ces initiatives visent à créer un environnement de travail sûr, tout en intégrant une culture de prévention et de sécurité au quotidien.

Ce plan d'actions est en relation avec les Impacts, Risques et Opportunités identifiés par le groupe Vicat :

1. exposition à des situations pouvant générer des accidents, maladies, risques psychologiques ou des incendies pour les collaboratrices et collaborateurs, les travailleuses et travailleurs de la chaîne de valeur ou nos installations ;
2. amélioration des conditions de travail et de la santé des collaboratrices et collaborateurs, les travailleuses et travailleurs de la chaîne de valeur ;
3. risques financiers et légaux d'exposition des collaboratrices et collaborateurs, les travailleuses et travailleurs de la chaîne de valeur.

Plans d'actions et cibles	IRO	Échéance
<b>Périmètre retenu :</b> 100% des salariés de toutes les sociétés du Groupe		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 1 :</b> déploiement du programme VICARE permettant aux salariés d'être couverts selon les conditions du pays où elle est implantée et dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par la société ; chaque société du Groupe offre des couvertures sociales (maladie, chômage*, accident de travail et handicap acquis, retraite, maternité).</li> <li><b>Cible :</b> 100% des salariés du Groupe (sans exception) sont couverts par VICARE permettant aux salariés d'être couverts selon les conditions du pays où elle est implantée et dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par la société ; chaque société du Groupe offre des couvertures sociales (maladie, chômage*, accident de travail et handicap acquis, retraite, maternité).</li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025
<b>Périmètre retenu :</b> toutes les sociétés du Groupe hors celles acquises récemment et qui ne sont pas encore couvertes à 100% par la politique Sécurité et Santé au travail du Groupe.		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 2 :</b> déploiement du système de management de la Sécurité, Santé au travail et Incendie (formation, charte, standards, outils (dialogue sécurité, etc.), etc.) dans toutes les entreprises du Groupe pour atteindre la cible ZÉRO Accident. Le Groupe garantit la sécurité physique et mentale de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ainsi que du personnel extérieur intervenant sur les sites du Groupe. Le Groupe promeut une culture de vigilance partagée et de responsabilité où chaque collaboratrice/chaque collaborateur est tenu(e) de respecter les règles de sécurité mises en place et est encouragé à signaler les dangers potentiels.</li> <li><b>Cibles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>100% du personnel couvert par un système de management de la santé et de la sécurité au travail.</li> <li>TF Groupe année N &lt; ou = TF Groupe année N-1 et TG Groupe année N &lt; ou = TG Groupe année N-1 Années 2025/2024 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>TF 2025 =3,33 &lt;TF 2024 =3,34;</li> <li>TG 2025 =0,18 &lt;TG 2024 =0,19 .</li> </ul> </li> <li>100% des collaboratrices et collaborateurs (ayant au moins 1 an d'ancienneté) suivent au moins 1 formation Sécurité et Santé au Travail chaque année.</li> <li>100% des entreprises du Groupe ont mis en place le process de Dialogue Sécurité</li> <li>100% des entreprises du Groupe ont mis en place un plan d'action adapté aux risques psychosociaux.</li> <li>100% des nouveaux équipements sont conformes dès conception en matière de sécurité, santé et prévention incendie</li> </ul> </li> </ul>	1, 2, 3 (toutes cibles)	31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2026 Objectif atteint 31/12/2027 En cours 31/12/2025 Objectif atteint
<b>Périmètre retenu :</b> toutes les sociétés du Groupe hors celles acquises récemment et qui ne sont pas encore couvertes à 100% par la politique Sécurité et Santé au travail du Groupe.		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 3 :</b> amélioration continue et déploiement de plans permettant de prévenir l'impact des risques climatiques sur la sécurité et la santé au travail des salariés et des intervenants extérieurs.</li> <li><b>Cible :</b> 100% des entreprises du Groupe ont mis en place un plan d'action permettant de prévenir l'impact des risques climatiques sur la sécurité et la santé au travail des salariés et des intervenants extérieurs</li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2026 31/12/2026 En cours

(\* ) Les couvertures prises en compte englobent des systèmes d'allocation chômage et/ou des systèmes d'indemnités de licenciement.

Toutes les cibles fixées en 2024 pour 2025 ont été atteintes et celles pour les années ultérieures font l'objet d'actions concrètes pour y parvenir. L'objectif « zéro accident » nécessite une persévérance et une stabilité des plans d'action. Pour cette raison, les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour 2025 sont reconduits pour 2026 ; les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour une échéance au-delà de 2025 sont maintenus et en cours.

## Données quantitatives

### Protection sociale/VICARE (S1-11)

Pourcentage de salariés bénéficiant d'une protection sociale, par le biais de programmes publics ou d'avantages offerts par l'entreprise

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
% de salariés bénéficiant d'une protection sociale	%	100%	100%	0%

Périmètre retenu : toutes les sociétés du Groupe. L'effectif exclu est 0% de l'effectif du groupe Vicat.

Le Groupe offre une protection sociale à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs et à leurs familles.

Selon les conditions du pays où elle est implantée et dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par la société, chaque société du Groupe offre des couvertures sociales (maladie, chômage (englobant des systèmes d'allocation chômage et/ou des systèmes d'indemnités de licenciement), accident de travail et handicap acquis, retraite, maternité) à ses collaboratrices et ses collaborateurs (ainsi qu'à leurs familles) afin de les protéger des aléas de la vie.

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

Cette politique de protection sociale, VICARE, s'améliore chaque année, pays par pays, par le travail constructif mené par le management et les partenaires sociaux, avec l'appui de la DRH Groupe. VICARE vise à offrir de meilleures protections que celles résultant des standards légaux dans chaque pays. Fidèle à l'application du principe de subsidiarité du Groupe, VICARE se décline ensuite dans chaque pays, preuve de son appropriation par les équipes locales.

#### Santé et sécurité (S1-14)

##### POURCENTAGE DE SALARIÉS COUVERTS PAR UN SYSTÈME DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Pourcentage d'employés dans l'effectif propre couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	%	100%	100%	0%
Nombre d'employés dans l'effectif propre couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	En nombre	9 990	10 423	+4,33%
Nombre total d'employés	En nombre	9 990	10 423	+4,33%

Périmètre retenu : toutes les sociétés du Groupe sans exclusion.

##### DÉCÈS DUS À DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET À DES PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Décès dus à des accidents au travail et à des problèmes de santé liés au travail par catégorie de travailleurs	En nombre			
Employés	En nombre	0	1	+100%
Non employés	En nombre	3	2	-33%
Autres travailleurs de la chaîne de valeur (sous-traitants)	En nombre			
Cette donnée sera fournie ultérieurement car l'indicateur « Autres travailleurs de la chaîne de valeur (sous-traitant) » ne sera traité que lors d'un prochain exercice				
Cette donnée sera fournie à partir d'un prochain exercice				

Périmètre retenu : toutes les sociétés du Groupe hors celles acquises récemment. L'effectif exclu est 8% de l'effectif du groupe Vicat.

##### NOMBRE DE DÉCÈS CATÉGORISÉS PAR ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Décès répartis par accidents du travail et problèmes de santé liés au travail	En nombre			
<b>Accidents du travail</b>	<b>En nombre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0%</b>
Employés	En nombre	0	1	+100%
Non employés	En nombre	3	2	-33%
<b>Maladies liées au travail</b>	<b>En nombre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Employés	En nombre	0	0	0%
Non employés	En nombre	0	0	0%
Autres travailleurs de la chaîne de valeur (sous-traitants)	En nombre			
Cette donnée sera fournie à partir d'un prochain exercice				

##### ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT ET SANS ARRÊT DÉCLARÉS

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Accidents du travail avec arrêt et sans arrêt déclarés	En nombre	173	167	-3%
<b>Taux d'accidents du travail/Taux de fréquence/LTIR</b>	<b>Unité</b>		<b>Total</b>	
Taux d'accidents du travail/taux de fréquence/LTIR	%	8,49	8,31	-2%
Nombre d'accidents du travail avec arrêt et sans arrêt déclarés	En nombre	173	167	-3%
Nombre total d'heures réellement travaillées	Heures	20 361 849	20 099 869	-1%
Taux de Gravité	%	0,19	0,18	-5%

Formule de calcul du taux d'accidents du travail : (nombre accidents avec arrêt déclarés + nombre d'accidents sans arrêt déclarés) \* 1 000 000/nombre d'heures réellement travaillées.

Taux de Gravité : nombre de jours d'arrêt x 1 000/nombre d'heures travaillées.

**ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT DÉCLARÉS**

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Accidents du travail avec arrêt déclarés	En nombre	68	67	-1%
<b>Taux d'accidents du travail/Taux de fréquence/LTIR</b>	<b>Unité</b>		<b>Total</b>	
Taux d'accidents du travail/taux de fréquence/LTIR	%	3,34	3,33	-0,3%
Nombre d'accidents du travail	En nombre	68	67	-1%
Nombre total d'heures réellement travaillées	Heures	20 361 849	20 099 869	-1%
Taux de Gravité	%	0,18	0,19	-5%

Formule de calcul du taux d'accidents du travail avec arrêt déclarés/taux fréquence : nombre accident avec arrêt déclarés \* 1 000 000/nombre d'heures travaillées.

Taux de Gravité : nombre de jours d'arrêt x 1 000/nombre d'heures travaillées.

**MALADIES PROFESSIONNELLES POUR LES EMPLOYÉS**

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Maladie professionnelle pour les employés	En nombre	0	0	0%

**MALADIES PROFESSIONNELLES POUR LES NON EMPLOYÉS**

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Maladie professionnelle pour les non employés	En nombre	0	0	0%

**PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL ENREGISTRABLES DÉTECTÉS PARMIS LES ANCIENS MEMBRES DU PERSONNEL**

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Cas de problème de santé liés au travail enregistrables détectés parmi les anciens membres du personnel	En nombre	0	0	0%

**JOURS PERDUS EN RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE DÉCÈS PARMIS LES EMPLOYÉS**

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Jours perdus en raison d'accidents du travail et décès parmi les employés	Jours calendaires	3 774	3 640	-4%

**EFFECTIFS PROPRES COUVERTS PAR UN SYSTÈME DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ QUI A ÉTÉ AUDITÉ/CERTIFIÉ**

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Pourcentage de salariés faisant partie des effectifs propres couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité qui a été audité/certifié	%	100%	100%	0%
Nombre de salariés faisant partie des effectifs propres couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité qui a été audité/certifié	Effectifs	9 990	10 423	+4,33%
Nombre total d'employés	Effectifs	9 990	10 423	+4,33%

Périmètre retenu : toutes les sociétés du Groupe. L'effectif exclu est 0% de l'effectif du groupe Vicat.

En complément des certifications MASE, ISO, OHSAS, Label RSE obtenus par certaines activités dans certains pays, le Directeur Sécurité et Santé Groupe et l'expert Incendie et Risques industriels émergents Groupe font chaque année dans chaque pays au moins un audit sur ces domaines. Durant cet audit, ils s'assurent qu'un système de gestion de la santé et de la sécurité est en place, qu'un responsable est identifié et dispose des compétences, de l'organisation et des moyens nécessaires, que le système

est animé continuellement par ce responsable et que les collaboratrices et les collaborateurs le connaissent et le respectent, qu'un suivi des événements est assuré formellement par un reporting, que des formations régulières sont effectuées pour les collaboratrices et les collaborateurs, que des plans d'action de prévention, d'amélioration et de remédiation existent. La Direction de l'audit interne inclut aussi cette revue dans son plan d'audit lors de ses missions.

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

#### JOURS PERDUS EN RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE DÉCÈS PARMIS LES NON EMPLOYÉS

Indicateur	Unité	Total
Jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès parmi les non employés	jours	Ces données seront fournies à partir d'un prochain exercice

En 2025, comme lors des exercices précédents, sur l'ensemble de ses sites, le Groupe a travaillé à l'amélioration des conditions de travail, respectueuses de l'hygiène et de la Santé et Sécurité au Travail, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Le Groupe met en œuvre des actions de prévention visant à supprimer ou à réduire les expositions aux risques, les risques eux-mêmes, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les deux leviers clés d'action (comportement et éradication des événements à haut potentiel de gravité) se déclinent par les démarches suivantes :

- plans d'actions pluriannuels. Avec le support de la Direction SST Groupe, chaque pays définit et anime ses plans pluriannuels, avec l'accompagnement de ses équipes SST. Ces plans sont déclinés sur chaque site auprès des collaboratrices et des collaborateurs, et du personnel extérieur. Chaque pays adapte les « outils SST » en fonction de ses nécessités. Un des meilleurs exemples est l'appropriation des « Incontournables », règles définies par la Direction SST Groupe et déclinées par pays et activité, constituant des repères fondamentaux utilisés quotidiennement sur les sites. Chaque pays identifie annuellement dans son budget les investissements nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de ses équipes et du personnel extérieur. À titre d'exemple, devant l'augmentation du risque routier due au développement de leurs activités, les filiales américaines ont équipé de caméras 95% de leurs flottes de camions afin de travailler sur la prévention et la formation sur des cas concrets vécus par leurs chauffeurs. Les installations de défense incendie sont continuellement renforcées pour une protection globale des sites ainsi qu'une pérennisation des moyens d'intervention. Elles s'inscrivent dans un plan de fiabilisation en concertation avec le courtier et les assureurs du Groupe. Résultat : la franchise sur le risque « incendie combustibles de substitution » a significativement diminué sur les périmètres concernés ;
- standards et certifications. Le Groupe a mis en place au fil des années des standards SST et Prévention Incendie. Ils sont définis et améliorés constamment par un travail collaboratif entre les experts internes (SST, incendie et risques industriels émergents, industrie, assurances, etc.) et les experts externes (courtiers, assureurs, branches professionnelles, etc.). Certains sites cimentiers français sont certifiés selon le référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité-Santé Environnement des entreprises) qui soumet les entreprises extérieures aux mêmes règles que le Groupe (formations, accueils, notamment pour la sécurité, équipements, techniques et organisation). Le Groupe compte 81 sites certifiés en France en matière de sécurité (MASE, ISO 45001, Label RSE) principalement dans les activités Ciment, Granulats et VPI. Pour l'étranger, l'activité Granulats au Sénégal a obtenu la certification MASE. Au Brésil, la société Ciplan utilise le système informatique intégré SICLOPE pour piloter ses actions SST et prévention incendie ;
- mise à disposition d'équipements de protection individuelle. Chaque pays assure la mise à disposition pour les équipes (salariés comme sous-traitants) d'équipements de protection collective et individuelle adaptés aux risques sur l'ensemble de ses sites ;
- conformité des installations dès la conception des projets. La conformité hygiène, santé, sécurité, prévention incendie des installations est prise en compte lors de leur conception et en opération au fur et à mesure des évolutions réglementaires et techniques, avec l'appui des Directions performances-investissements et assurances, en tenant compte des standards Sécurité et Incendie Groupe. Ce processus, basé sur la directive machine 2006/42/CE et son évolution 2023/1230, intègre ces exigences dès la rédaction des cahiers des charges via des dossiers techniques fournisseurs. Des audits de conformité sont réalisés par des organismes extérieurs tout au long de la construction jusqu'à la réception finale et la mise en route des installations. La remise en conformité des installations existantes est couverte par des audits internes, des plans d'actions associés et une montée en compétences des sites. Les systèmes de lutte incendie sont systématiquement testés à réception par l'expert incendie du Groupe, puis validés par les assureurs ;
- risques climatiques. Une veille permanente est réalisée afin d'anticiper les événements climatiques de forte intensité : épisodes cévenols, inondations, épisodes caniculaires ou de grand froid. Les récents événements en Californie, en Inde, au Brésil ont permis d'affiner les dispositifs, d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour protéger le personnel et les équipements : alerte en amont des phénomènes, sécurisation des sites (évacuation du personnel, consignation machines, sécurisation engins), kits de survie, EPI fortes chaleurs/grand froid, etc. (voir également la section « Changement climatique »). Lors des visites sur site et en collaboration avec les assureurs ces risques sont modélisés via l'outil spécifique des assureurs ;
- visites et audits internes STT. Les visites et la démarche audit SST sont en place dans les pays du Groupe. À titre d'exemple, en France, en 2025, plus de 50 audits croisés internes de sécurité ont été réalisés en binôme, par un membre de la Direction et un expert SST. La démarche permet de s'assurer de la conformité des sites, de l'application des standards SST, d'identifier les situations non conformes, et de remonter les bonnes pratiques. Au niveau du Groupe, sous l'égide de l'expert incendie et risques industriels émergents, un plan d'audit des installations existantes (avec un focus sur les installations de combustibles de substitution) revoit particulièrement les parties techniques (détection incendie et moyens d'extinction) et « l'organisation et formation des équipes » via des exercices de réponse aux situations d'urgence ;

- lors de ses déplacements sur site, le Président-Directeur Général passe en revue le « classeur SST » recensant les indicateurs et les événements SST du site, et prend un temps pour revoir avec les équipes sur le terrain les points forts et les points d'amélioration SST du site. Cette démarche est dupliquée par les Directeurs de Zone et Pays lors de leurs déplacements sur site ;
- partage des expériences et des bonnes pratiques. Cela se traduit par des rencontres régulières et des échanges entre les équipes du Groupe, pilotées par les équipes SST. La démarche « dialogue sécurité », les fiches informations rapides pour tout accident, presque-accident et situation dangereuse, les analyses d'accidents et retour d'expérience, les comptes rendus d'audits, les supports de sensibilisation, les outils de communication et tous les documents en matière de prévention sont mis en commun sur une base de données en réseau accessible au personnel. Une démarche spécifique sur les risques majeurs a été menée à partir d'avril 2025, visant à sensibiliser tous les collaborateurs et collaboratrices sur les principaux risques des activités du Groupe et les règles essentielles à respecter. Depuis 2022, un recensement de tous les départs de feux au niveau du Groupe a été mis en place via des fiches informations rapides (FIR). Ce processus permet d'analyser tous les événements et d'apporter des actions correctives (par les flashs « incendie Groupe » et le partage des bonnes pratiques). Cette base de données permet d'agir sur les causes racines, de cibler les actions de prévention et de les intégrer dans la conception des installations. Depuis 2022, l'une des démarches partagées prioritaires a été de remonter et traiter tous les événements (situations dangereuses, presque-accidents, accidents bénins, accidents) à Haut Potentiel de Gravité (HPG). Sur ces bases, des retours d'expérience sont communiqués aux équipes du Groupe le plus rapidement afin d'agir avant la survenue d'un accident. Un *Safety Book* reprenant les bonnes pratiques et les événements HPG est diffusé mensuellement. Ainsi, le personnel des filiales turques a remonté plus de 5 000 situations à risque en 2025 dont 75% avaient déjà reçu un traitement à fin octobre. Cette démarche s'est renforcée en 2024 et s'est poursuivie en 2025 ;
- prévention des risques psychosociaux. En fonction de leur culture, certains pays ont mis en place des outils pour prévenir les risques psychosociaux (surcharge mentale, burn-out, démotivation, anxiété, etc. liés à un contexte personnel ou professionnel). Au Brésil, la société Ciplan a mis en place un *Employee Assistance Program* permettant à ses équipes de bénéficier de support psychologique quand nécessaire par des experts externes et garantissant la confidentialité. En France, le partenariat avec JLO Conseils poursuit les mêmes objectifs. Une nouvelle campagne de communication auprès des salariés et des intervenants extérieurs a été menée en 2025 ;
- sécurisation des collaboratrices et des collaborateurs en expatriation ou voyageant à l'étranger. Le Groupe poursuit son dispositif de formation (en modules e-learning rendus obligatoires avant tout départ), d'accompagnement et d'assistance, en collaboration avec les sociétés SSF et ISOS International. Depuis 2020, ces formations ont été complétées en intégrant un ensemble de procédures et de modes opératoires de lutte contre les épidémies.

### 3.8.4.2 Politique Attraction & rétention des talents

Disposer des bons profils répondant aux enjeux court, moyen et long terme est un des piliers de la performance et de la pérennité du Groupe. L'attractivité pour recruter dans une démarche performante et inclusive ainsi que la fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs sont deux axes majeurs de la politique des ressources humaines, qui est un des piliers principaux de la stratégie du Groupe.

Pour cela, le Groupe s'engage à :

- garantir aux collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail satisfaisantes. Le Groupe s'engage à être attentif à la qualité des conditions de travail de ses équipes, pour les enjeux de sécurité et santé au travail (cf. politique Sécurité et Santé au Travail) et le « bien travailler ensemble ». Ce dernier enjeu est basé sur la culture et les valeurs du Groupe, mettant en avant le respect, l'autonomie, la responsabilisation et la solidarité et englobe la « qualité de vie au travail » ;
- garantir une rémunération juste des collaboratrices et des collaborateurs. Le Groupe s'engage à ce que la politique de rémunération de chaque pays soit axée sur la récompense des performances individuelles et collectives et la fidélisation des équipes. Elle prend en compte les enjeux environnementaux et d'inclusion, la culture, les conditions macroéconomiques, les contingences du marché de l'emploi et les structures de rémunération propres à chaque pays. Le Groupe s'engage à ce que tous les salariés de ses entreprises perçoivent un salaire décent conformément aux indices de référence applicable. De fait, aucune société du Groupe ne verse de salaires en dessous du minimum légal local.

Ces politiques reflètent l'engagement du Groupe pour des conditions de travail sûres et saines, l'égalité des chances, l'inclusion et le soutien aux communautés locales, majoritairement localisées en milieu rural. Comme les années précédentes, elles ont été appliquées en 2025.

Un processus de suivi est mis en place pour garantir le respect des politiques. Les Directions générales réalisent un bilan des actions et des résultats chaque année. La Direction des ressources humaines et l'audit interne vérifient la conformité de la politique et des procédures mises en œuvre au niveau local. Les informations clés sont présentées dans des tableaux de bord pour une lecture facile et une analyse rapide des performances. En complément, un système d'alerte est mis en place pour signaler toute violation présumée de ces principes. La mise en œuvre des politiques de l'organisation est sous la responsabilité du Président-Directeur Général. Cette responsabilité s'étend à l'ensemble des politiques, y compris la politique des ressources humaines. Le PDG pilote la feuille de route, fixe les objectifs et anime la démarche. Pour l'assister dans cette tâche, il s'appuie sur diverses Directions expertes, notamment les ressources humaines, la santé et sécurité au travail. Chaque Direction du pays est responsable de l'application locale et du respect des politiques du Groupe. De plus, elles ont pour mission de veiller à l'avancement des objectifs du Groupe. Une révision annuelle des politiques est effectuée pour garantir leur pertinence et leur efficacité. La politique RH du groupe Vicat porte une attention particulière aux intérêts de ses parties prenantes clés. Elle est basée sur des consultations régulières et un dialogue constructif qui lui permettent de comprendre et de prendre en compte les attentes et les besoins de ses collaboratrices et collaborateurs, de ses partenaires

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

sociaux et de la Direction. Par exemple, la promotion interne est privilégiée autant que possible afin de garantir des perspectives d'évolution à la hauteur des capacités et des ambitions de chacun, répondant ainsi aux intérêts des collaboratrices et des collaborateurs.

Le Groupe met en œuvre plusieurs canaux de communication pour diffuser ses politiques auprès des parties prenantes concernées, y compris les collaboratrices et les collaborateurs, les fournisseurs et les investisseurs. Des supports de communication tels que des brochures, des newsletters, des sites web dédiés, des médias sociaux et des interactions en face-à-face sont utilisés. Pour rendre ses politiques accessibles et compréhensibles, le Groupe identifie et élimine les obstacles potentiels à leur diffusion. Par exemple, les documents sont traduits et des représentations graphiques sont utilisées pour

faciliter la compréhension. Toutes ces initiatives visent à garantir que les politiques du groupe Vicat soient mises en œuvre efficacement et que toutes les parties prenantes comprennent leurs implications.

#### Attraction, rétention et engagement des collaboratrices et des collaborateurs

Pour rappel, les Impacts, Risques et Opportunités identifiés par le groupe Vicat sont les suivants :

1. Impacts sur l'attractivité et sur le fonctionnement du Groupe ;
2. Risques réputationnels et organisationnels liés à la hausse des départs subis, aux difficultés de recrutement, à la hausse du taux d'absentéisme ;
3. Opportunités pour l'amélioration de la réputation du Groupe et de sa performance.

#### Plan d'action

Plans d'action et cibles	IRO	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action</b> : déploiement de cette politique dans 100% des entreprises du Groupe d'ici 2026.</li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque entreprise du Groupe applique le Guide Recrutement Performant et Inclusif ;</li> </ul> </li> </ul>		31/12/2026 En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le Groupe n'enregistre aucun cas de discrimination à l'embauche ou à la mobilité interne ;</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque entreprise du Groupe enregistre un taux d'absentéisme année N &lt; ou =taux d'absentéisme année N-1 ;</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque entreprise du Groupe enregistre un taux d'absentéisme année N &lt; ou =taux d'absentéisme moyen de son secteur ;</li> </ul>		31/12/2028 En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque entreprise du Groupe enregistre un taux de départs année N &lt; ou =au taux de départs année N-1 ;</li> </ul>		31/12/2025 Objectif partiellement atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque entreprise du Groupe enregistre un taux de départs &lt; ou =taux de départs moyen de son secteur ;</li> </ul>		31/12/2028 En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aucune société du Groupe ne verse de salaires en dessous du minimum légal local. Si ce seuil légal n'existe pas, les 31/12/2025 salaires versés sont au moins supérieurs au minimum du marché local établi par des <i>benchmarks</i> fournis par des tiers locaux indépendants : cabinets de conseil RH, cabinets de recrutement, etc.</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint

Toutes les cibles fixées en 2024 pour 2025 ont été atteintes, à l'exception de la cible « chaque entreprise du Groupe enregistre un taux de départs année N < ou =au taux de départs année N-1 » qui est partiellement atteinte (voir explications ci-dessous) et celles pour les années ultérieures font l'objet d'actions concrètes pour y parvenir.

La politique Attraction & rétention des talents nécessite une persévérance et une stabilité des plans d'action. Pour cette raison, les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour 2025 sont reconduits pour 2026 ; les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour une échéance au-delà de 2025 sont maintenus et en cours.

#### Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]

##### Description des méthodologies et des hypothèses utilisées pour compiler les données

- Périmètre retenu : toutes les sociétés du Groupe hors celles acquises récemment. L'effectif exclu est de près de 2% de l'effectif du groupe Vicat.
- Les données sont en nombre d'employés au 31/12 de l'année de référence (N).
- La formule de calcul du taux de rotation du personnel = (nombre total d'employés partis au cours de l'année de référence (N) / nombre total d'employés au 31/12/N-1) \* 100.
- Non inclus dans les sorties : les mobilités internes des employés.
- La remontée du sexe des employés se fait par les outils interne et en fonction de la réglementation en vigueur dans le pays (si non disponible pour catégorie « autre », l'information est renseignée par les référents RH lors de la compilation des données).

Employés par sexe	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Total employés	En nombre	9 990	10 194	2,0%
Femme	En nombre	1 257	1 340	6,6%
Homme	En nombre	8 733	8 854	1,4%
Autre genre	En nombre	0	0	0,0%
Non signalé	En nombre	0	0	0,0%

Employés par pays	Unité	Femme 2024	Homme 2024	Total 2024	Femme 2025	Homme 2025	Total 2025	Évolution 2025 vs 2024
Total employés	En nombre	1 257	8 733	9 990	1 340	8 854	10 194	2,0%
France	En nombre	675	2 595	3 270	756	2 804	3 560	8,9%
États-Unis	En nombre	96	1 238	1 334	92	1 197	1 289	-3,4%
Turquie	En nombre	54	1 231	1 285	54	1 235	1 289	0,3%
Sénégal	En nombre	84	768	852	82	745	827	-2,9%
Mali	En nombre	4	48	52	4	44	48	-7,7%
Mauritanie	En nombre	4	66	70	6	66	72	2,9%
Suisse	En nombre	101	616	717	110	645	755	5,3%
Italie	En nombre	5	18	23	6	17	23	0,0%
Égypte	En nombre	13	203	216	17	190	207	-4,2%
Kazakhstan	En nombre	68	199	267	68	194	262	-1,9%
Inde	En nombre	44	885	929	42	861	903	-2,8%
Brésil	En nombre	109	866	975	103	856	959	-1,6%

Ces effectifs fin de période peuvent être rapprochés des effectifs moyens reportés dans le chapitre 7.1. (États financiers) note 5 du présent document d'enregistrement universel.

Le nombre total d'employés augmente en 2025 en comparaison de 2024. Cette hausse s'explique par des acquisitions principalement en France dans les activités chimie du bâtiment et transport ainsi que par la croissance organique des filiales suisses. En ajoutant l'effectif de la société REALMIX (acquisition en 2025 au Brésil dans l'activité Béton prêt à l'emploi), de 229

au 31 décembre 2025, l'effectif Groupe au 31 décembre 2025 est de 10 423 collaboratrices et collaborateurs. Cette société sera prise en compte pour l'exercice 2026. Les résultats financiers en hausse ne se sont donc pas faits au détriment des équipes du Groupe. En 2025, aucun plan de licenciement collectif n'a été mené dans le Groupe, ni plan de départ avec mesures d'âge (préretraite, etc.). La politique de rémunération avec la composante partage de la valeur permettent de rémunérer équitablement les équipes.

### Employés permanents, temporaires et à heures non garanties

#### EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL

Année 2024	Femme	Homme	Autre genre	Non signalé	Total
Nombre d'employés	1 257	8 733	0	0	9 990
Nombre d'employés permanents	1 127	8 287	0	0	9 414
Nombre d'employés temporaires	130	446	0	0	576
Nombre d'employés heures non garanties	0	0	0	0	0
Nombre d'employés à temps plein	1 165	8 675	0	0	9 840
Nombre d'employés à temps partiel	93	57	0	0	150

Année 2025	Femme	Homme	Autre genre	Non signalé	Total	Évolution
Nombre d'employés	1 340	8 854	0	0	10 194	2,0%
Nombre d'employés permanents	1 197	8 423	0	0	9 620	2,2%
Nombre d'employés temporaires	143	431	0	0	574	-0,3%
Nombre d'employés heures non garanties	0	0	0	0	0	0,0%
Nombre d'employés à temps plein	1 239	8 786	0	0	10 025	1,9%
Nombre d'employés à temps partiel	101	68	0	0	169	12,7%

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

L'organisation du travail est en conformité avec les différentes lois locales portant sur le temps de travail et de repos, la santé et la sécurité, ainsi qu'avec les standards du Groupe et les règles internationales. Cette organisation du travail est définie pour délivrer la meilleure performance des équipes au meilleur coût dans un cadre serein. En France, le télétravail a été négocié avec les partenaires sociaux et mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019. Lors de la crise Covid-19, les accords de télétravail ont participé à la mise en sécurité des équipes, tout en leur garantissant un cadre formalisé avec prise en charge des équipements pour bien travailler à distance et d'une partie des frais générés par le télétravail. Soucieux du lien social, le nombre de jours de télétravail visé est à présent de 1 jour par semaine pour les postes « télétravaillables ». Le Groupe est attentif à la qualité des conditions de travail de ses équipes, pour les enjeux de santé et sécurité au travail et le « bien travailler ensemble ». Ce dernier est basé sur la culture et les valeurs du Groupe, mettant en avant le respect, l'autonomie, la responsabilisation et la solidarité et englobe la « qualité de vie au travail ». Un dispositif de don de jour a été instauré dans les sociétés françaises du Groupe pour permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs faisant face à une difficulté familiale de bénéficier de jours de congés supplémentaires donnés par des collègues. L'équilibre vie privée et vie professionnelle est traité avec attention.

100% des équipes en France sont couvertes par un accord de déconnexion. Au Kazakhstan, le Groupe continue d'investir dans Samal, village construit pour permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs de sa filiale Jambyl Cement de vivre en famille à proximité de la cimenterie. Cet investissement initial de plusieurs millions de dollars américains évite à des familles d'être séparées durant de longues semaines et leur permet de bénéficier d'un cadre de vie agréable. Il en est de même en Inde pour les cimenteries des filiales Bharathi Cement et Kalburgi Cement.

#### TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Le Groupe a peu recours aux emplois à temps partiel. En 2025, la part des salariés à temps partiel reste faible. Elle représente 1,7% de l'effectif en 2025 (stable depuis 2021). Seuls les pays suivants ont recours au temps partiel, dans des proportions disparates et, le plus souvent, à la demande des collaboratrices et des collaborateurs : Suisse (11,8%), Italie (4,3%) et France (2,0%). Ce faible recours au temps partiel témoigne de la politique anti-précarité que le Groupe déploie dans tous ses pays d'implantation (part des femmes à temps partiel en France à quasi-parité avec la part des hommes).

#### EMPLOIS POSTÉS

Une partie des activités industrielles du Groupe requiert une organisation avec des emplois postés. Le cadre légal est alors systématiquement respecté. En 2025, l'effectif en emploi posté reste stable à près de 19% du total des emplois du Groupe.

#### TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL 2025

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Taux de rotation du personnel	%	16,8%	17,8%	6%
Nombre total d'employés partis au cours de l'année de référence (N)	En nombre	1 675	1 774	6%
Nombre total d'employés au 31/12/N-1	En nombre	9 993	9 977	0%

Méthodologie : les mobilités internes, les sorties de périmètre (cessions), les transferts vers les sous-traitants, les sorties des sociétés acquises dans l'année ne sont pas comptabilisées dans le taux de rotation du personnel. Les flux d'entrée, comme ceux de sortie, intègrent par ailleurs un nombre significatif d'emplois liés à la saisonnalité de l'activité, notamment en France et en Turquie, ainsi qu'une rotation habituellement élevée en Turquie, en Inde, au Brésil et au Kazakhstan.

Les tensions de recrutement des pays où le Groupe est implanté génèrent une partie du turn-over, sans que son amplitude soit à ce stade préoccupante. Les mouvements de sortie des effectifs sont dus aussi pour partie à la nouvelle législation sur les retraites en Turquie. Le flux de recrutement hors acquisition (1 773) est quasi égal au flux de sortie (1 774), ce qui témoigne de l'attractivité du Groupe dans ses différents pays d'implantation. En 2025, la cible « chaque entreprise du Groupe enregistre un taux de départs année N < ou = au taux de départs année N-1 » est partiellement atteinte sans que cela ne remette en cause les

démarches entreprises, ni ne signale de problèmes structurels dans certains pays du Groupe. Les raisons de ce résultat sont liées aux fortes tensions du marché du travail dans certains pays et à un alignement des organisations pour répondre aux tendances des marchés du pays concerné. En 2025, aucun plan de licenciement collectif n'a été mené dans le Groupe, ni de plan de départ avec mesures d'âge (préretraite, etc.). L'attractivité du Groupe pour recruter dans une démarche performante et inclusive et la fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs sont deux axes majeurs de la politique des ressources humaines. Sa marque employeur est un élément positif et motivant pour les candidat(e)s de tous horizons. Elle reflète sa culture et ses valeurs ainsi que son caractère familial, son ancrage territorial et sa dimension internationale. Les valeurs et la culture du Groupe ainsi que ses plans d'actions pour réussir la transition écologique et solidaire forment un socle durable pour que les collaboratrices et les collaborateurs aient conscience du sens de leur travail et de leur engagement.

La promotion interne est privilégiée autant que possible. Elle doit permettre d'offrir à chacun(e) des perspectives d'évolution à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions, tout en tenant compte des intérêts de l'entreprise. La mobilité, tant professionnelle que géographique, est une des conditions de cette progression. La politique des ressources humaines vise à mettre en adéquation les compétences individuelles et collectives des équipes (dans une vision à court, moyen et long terme) avec la stratégie du Groupe. Ainsi, l'équipe Digitale est volontairement constituée en grande partie de profils issus de la mobilité interne (avec de solides formations digitales mises en place) et à parité Femmes-Hommes. L'évaluation de la performance individuelle se fait dans chaque pays par des processus identifiés et objectifs.

#### Performances en matière d'engagement, d'attractivité et de rétention

Le niveau d'engagement est reflété par le taux d'absentéisme faible, même en période de pandémie Covid-19 ou de crise. L'absentéisme est suivi dans chaque pays afin d'en connaître les raisons et d'apporter des réponses adéquates. Le groupe Vicat présente une situation maîtrisée et faible en matière d'absentéisme (2,6% en 2025, 3,1% en 2024).

#### **SALAIRES DÉCENTS [S1-10]**

Le groupe Vicat respecte strictement les règles de rémunération établies par les conventions collectives locales et les réglementations en vigueur dans les pays où il opère. Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à garantir un salaire décent à ses collaboratrices et collaborateurs conformément aux indices de référence applicables et retenus par le Groupe. Dans ce sens, chaque entreprise du Groupe verse un salaire minimum égal ou supérieur au minimum légal local. Si ce seuil n'existe pas, les salaires versés sont au moins supérieurs au minimum du marché local établi par des *benchmarks* fournis par des tiers indépendants tels que des cabinets de conseil RH ou des cabinets de recrutement. La politique de rémunération est axée sur la récompense des performances individuelles et collectives et la fidélisation des équipes. Elle prend en compte les enjeux environnementaux et d'inclusion, la culture, les conditions macroéconomiques, les contingences du marché de l'emploi et les structures de rémunération propres à chaque pays. La

politique de rémunération porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, sans discrimination. Elle applique la règle « à travail égal, salaire égal » pour les collaboratrices et les collaborateurs. Depuis plusieurs années, à l'instar de la politique des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la partie variable intègre notamment la performance des managers du Groupe en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité et d'inclusion (avec un focus sur la place des femmes dans le Groupe et leurs évolutions).

En France, la société Vicat et ses filiales françaises appliquent le régime légal de participation des salariés ou pour certains un régime dérogatoire. Les sommes reçues sont placées sur le « Plan d'Épargne Groupe (PEG) » et en actions de la société Vicat ou le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERECO), le cas échéant. Par ailleurs, la société Vicat a mis en place un accord d'intéressement. Les sommes perçues à ce titre peuvent être, au choix du salarié, placées en actions de la Société sur le PEG ou sur d'autres supports proposés par un établissement financier de premier plan. Depuis 2013, un « Plan Épargne Retraite Collectif » (PERCO) a également été mis en place puis transformé en PERECO en 2020 en conséquence de la loi PACTE. Afin de les accompagner mieux encore dans la préparation de leur retraite, un accord permet aux collaboratrices et aux collaborateurs, depuis 2015, de transférer annuellement un nombre de jours définis du compte épargne temps (CET) et de congés payés (sous certaines conditions) sur le PERECO. À compter de 2018 et avant le vote de la loi PACTE, la quasi-totalité des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe en France bénéficie d'un accord de participation et/ou d'intéressement. Depuis 2022, la quasi-totalité des sociétés du Groupe en France bénéficient d'un accord d'intéressement. Tous ces éléments reflètent l'un des principaux objectifs de la politique de rémunération du Groupe : le partage de la valeur.

La croissance des résultats du Groupe a été vecteur d'augmentation de rémunération pour les équipes dans les différents pays du Groupe (près de +4,4% entre 2024 et 2025 ; après près de +6% entre 2023 et 2024), avec un effectif en hausse du fait des acquisitions en France et au Brésil ainsi que de la croissance organique en Suisse.

### **CHARGES DE PERSONNEL 2025**

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Salaires et traitements	472 917	457 146
Charges sociales	149 212	138 227
Participation des salariés (sociétés françaises)	7 917	8 058
<b>Charges de personnel</b>	<b>630 046</b>	<b>603 430</b>
<i>Effectifs moyens des sociétés intégrées</i>	<i>10 085</i>	<i>9 994</i>

Périmètre retenu : toutes les sociétés du Groupe. L'effectif exclu est de 0% de l'effectif du groupe Vicat.

### 3.8.4.3 Politique Développement des compétences

Les évolutions digitales et technologiques et la transition écologique et solidaire impliquent une transformation des métiers et une constante adaptation des équipes pour répondre aux attentes du marché. À ce titre, le développement des compétences est un levier majeur pour maintenir la compétitivité du Groupe tout en étant un atout pour favoriser l'engagement et la performance des collaboratrices et collaborateurs. La politique Développement des compétences est déclinée en plans de formation annuels et pluriannuels orientés vers :

- la performance et l'évolution des métiers dans le cadre de la transition écologique et solidaire et de la transition numérique ;
- les évolutions liées aux obligations légales telles que la *compliance*, le devoir de vigilance ;
- les principaux engagements du Groupe, notamment autour de la culture sécurité ;
- la culture et les valeurs « familiales » du Groupe.

Cette politique couvre l'ensemble des activités du Groupe (ciment, béton, granulats, autres produits et services), elle s'applique à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sur la totalité des sites et pays dans lesquels le groupe Vicat opère. À travers cette politique, le Groupe s'engage à :

- développer l'employabilité et la performance des collaboratrices et des collaborateurs tout au long de leur parcours au sein du Groupe grâce à une offre de formation adaptée. Le Groupe s'engage à mettre à disposition des collaboratrices et des collaborateurs un catalogue de formation qui permet aux équipes de disposer des formations adéquates pour être performantes dans leurs postes quels que soient leurs métiers (industriel, environnement, commercial, finance, juridique, etc.) et leurs évolutions ;
- favoriser l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs grâce à des programmes de formation qui contribuent à leur développement professionnel et à la promotion interne. Le Groupe a mis en place une procédure pour recueillir les besoins des collaboratrices et des collaborateurs en matière de formation lors des entretiens individuels annuels. Cette procédure permet de mettre en place un plan d'action précis pour chaque collaboratrice et chaque collaborateur, y compris dans le cadre d'une mobilité professionnelle. La promotion interne est privilégiée autant que possible, par volonté de l'ensemble des parties prenantes internes (managers, salariés, représentants des

salariés). Elle doit permettre d'offrir à chaque collaboratrice/collaborateur des perspectives d'évolution à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions, tout en tenant compte des intérêts du Groupe. La mobilité, tant professionnelle que géographique, est une des conditions de cette progression. En ce sens, l'évaluation de la performance individuelle se fait dans chaque pays par des processus identifiés et objectifs ;

- promouvoir le partage des connaissances et le transfert des compétences. Pour accompagner l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs dans leur développement professionnel et valoriser les expertises de chacun(e), le Groupe encourage la mise en place de formations élaborées et/ou dispensées en interne ;
- impliquer l'ensemble des équipes dans la stratégie du Groupe grâce à une offre de formation orientée vers les engagements clés. La politique Développement des Compétences du Groupe renforce les valeurs et la culture du Groupe. Elle contribue aussi à développer les connaissances et compétences sur les sujets clés tels que l'innovation, la sécurité, la performance, etc. Elle est donc un outil au service des autres politiques RH ;
- renforcer perpétuellement la culture et les valeurs « familiales » du Groupe au sein des équipes, gage de respect, de cohésion, d'engagement et de performance.

Le Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines, de la Sécurité et Santé au Travail et de l'Inclusion pour le Groupe s'assure après des équipes RH locales que la politique RH et ses objectifs sont bien diffusés et mises en œuvre. La Fondation Louis Vicat apporte une contribution clé pour l'atteinte des objectifs.

Pour rappel, les Impacts, Risques et Opportunités identifiés par le groupe Vicat sont les suivants :

1. Impacts sur l'attractivité et sur le fonctionnement du Groupe ;
2. a) Risques organisationnels et de performances liées à la hausse des accidents de travail, à la mauvaise maîtrise et la perte des compétences clé, baisse de la productivité, hausse des départs subis, hausse du taux d'absentéisme, hausse des conflits sociaux,  
b) Risques de non-conformité aux obligations légales (environnement, droits de l'homme, *compliance*, etc.) ;
3. Opportunités pour l'amélioration de la performance du Groupe.

## Plan d'action

Description des actions et cibles	IRO	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 1</b> : politique déployée dans 100% du Groupe en 2025, par rapport à l'année de référence 2024. Le Groupe implique l'ensemble des équipes dans la stratégie du Groupe grâce à une offre de formation orientée vers les engagements clés.</li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>100% des entreprises du Groupe appliquent les formations obligatoires du Groupe ;</li> </ul> </li> <li>100% des pays ont mis en place des formations pour prévenir les discriminations, le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;</li> <li>100% des entreprises du Groupe enregistrent un taux moyen de formation des collaboratrices au moins égal au taux de formation moyen des collaborateurs.</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2027 En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 2</b> : le Groupe garantit l'employabilité et la performance des collaboratrices et les collaborateurs tout au long de leur parcours au sein du Groupe grâce à une offre de formation adaptée. Le Groupe promeut le partage des connaissances et le transfert des compétences. Le Groupe favorise l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs grâce à des programmes de formation qui contribuent à leur développement professionnel et à la promotion interne.</li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>100% des entreprises du Groupe enregistrent un nombre d'heures de formation par salarié(e) pour l'année N &gt; ou = à celui de l'année N-1 ;</li> <li>le Groupe enregistre un nombre d'heures de formation/salarié(e) pour l'année 2028 d'au moins 30 heures (28,8 en 2025, 28,1 heures en 2024).</li> </ul> </li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2028 En cours

Toutes les cibles fixées en 2024 pour 2025 ont été atteintes et celles pour les années ultérieures font l'objet d'actions concrètes pour y parvenir.

La politique Développement des compétences nécessite une persévérance et une stabilité des plans d'action. Pour cette raison, les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour 2025 sont reconduits pour 2026 ; les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour une échéance au-delà de 2025 sont maintenus et en cours.

Ces actions incluent des formations sur les enjeux de décarbonation et de transition climatique et sur l'intelligence artificielle, permettant aux employés d'être mieux préparés pour participer à ces évolutions majeures. Ces actions de formation offrent des opportunités de développement des compétences pour les collaboratrices et collaborateurs du Groupe.

## Indicateurs de formation et de développement des compétences [S1-13]

### ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES DE PERFORMANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Pourcentage d'employés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement de carrière	%	100%	100%	0%

*Méthodologie* : l'information est renseignée par les référents RH au fil de l'année au niveau de leur entreprise qui s'assurent de la compilation des données annuellement pour le reporting Groupe. Cet indicateur ne prend en compte que les collaboratrices et les collaborateurs ayant au moins 1 an d'ancienneté pour l'évaluation de la performance.

### HEURES DE FORMATION PAR EMPLOYÉ ET PAR SEXE

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Nombre moyen d'heures de formation par employé et par sexe	En nombre	28,1	28,8	2%
Nombre moyen d'heures de formation par employé femme	En nombre	23,6	29,5	25%
Nombre moyen d'heures de formation par employé homme	En nombre	28,7	28,7	0%

*Formule de calcul* : (nombre d'heures de formation de l'année de référence N/nombre employés au 31/12/N). L'effectif exclu est de près de 2% de l'effectif du groupe Vicat.

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

Le plan de développement des compétences vise à former continuellement les collaboratrices et les collaborateurs à l'évolution de leurs métiers dans le cadre de la transition écologique et solidaire et de la transition numérique. L'ensemble des acteurs du Groupe (Direction, partenaires sociaux, équipes) considère la formation comme un facteur clé de réussite pour l'engagement et la performance. Elle renforce aussi la culture sécurité et les valeurs et la culture du Groupe. Les plans de développement des compétences sont aussi conçus avec une vision à court, moyen et long terme afin que les équipes puissent s'adapter efficacement à l'évolution des métiers au fil des années. Les formations sont dispensées de manière récurrente et pérenne. En intégrant le cumul des heures des actions-formations « minutes Sécurité », l'objectif d'au moins une formation Santé et Sécurité au travail pour chaque collaboratrice/collaborateur en 2025 est atteint. De plus, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe doit suivre depuis 2021 une formation sur la cybersécurité. Ces dispositions conduisent à ce que près de 100% des collaboratrices et des collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2025. Au cours de cet exercice, le plan de formation du Groupe est resté concentré sur la culture sécurité, la transition écologique et solidaire, le digital et la prévention du risque de cyber-attaque, la performance managériale, les performances industrielles et commerciales, la *compliance* et l'inclusion, ainsi que le renfort de la culture et des valeurs du Groupe. Les formations sont majoritairement qualifiantes ; certaines étant diplômantes. Un plan d'action est en cours pour que le nombre moyen d'heures de formation des femmes et celui des hommes soient quasi-identiques.

#### 3.8.4.4 Politique Respect des droits humains

La politique « Respect des droits Humains » vise à décrire l'ensemble des engagements du Groupe sur le sujet du respect des Droits Humains applicables aux collaboratrices et des collaborateurs. L'engagement du Groupe est de respecter les conventions internationales en matière des droits de l'homme. Le Groupe s'engage, dans chacun des pays où il est présent, à respecter les règles de droit conformes à la Charte des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Cette chartre définit que « les entreprises [veillent] à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; à veiller à ce que [ses] propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme ». Ce texte de loi est applicable à l'ensemble du groupe Vicat puisqu'il est implanté dans des pays qui ont ratifié la Charte des droits de l'homme de l'ONU et sont membres de l'Organisation internationale du travail.

Le Groupe s'assure du respect des principes et des droits fondamentaux au travail, énoncés dans la Déclaration portant sur la liberté d'association et les questions de la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de toute forme de discrimination et de toute forme de traite des êtres humains.

Afin de veiller au respect de ces principes, le Groupe a déployé un dispositif d'alerte et met en place un dialogue continu avec le personnel et ses représentants. Le Groupe a aussi mis en place des formations et des procédures pour identifier les signaux faibles relatifs aux manquements liés au respect des droits humains.

Le groupe Vicat prend explicitement position contre toutes formes de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants, ce qui inclut le trafic d'êtres humains. Sa ligne directrice est le principe du ZÉRO tolérance face aux manquements. Le respect des droits de l'homme est un engagement clé du Groupe et une composante essentielle de sa politique RH. De plus, le Groupe assure le respect des réglementations et actions par des politiques robustes, des formations régulières et des protocoles stricts pour prévenir les violations de ces principes. Tout manquement à ces engagements est traité dans les plus brefs délais et avec la plus grande rigueur. Un incident sévère est défini dans ce domaine par une condamnation pénale de la société concernée. Au cours de l'exercice, aucune plainte visant un manquement de cet ordre n'a été enregistrée par le Groupe. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.12 « Conduite des Affaires » (description des mécanismes d'identification, de signalement et d'examen des préoccupations relatives à un comportement illégal ou contraire à son Code de conduite ou à des règles internes similaires).

L'engagement du groupe Vicat à répondre aux enjeux en matière de Respect des Droits humains s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants à tous les niveaux du Groupe et au plus haut niveau.

Le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, de la Sécurité et Santé au Travail et de l'Inclusion pour le Groupe s'assure après des équipes RH locales que la politique RH et ses objectifs sont bien diffusés et mises en œuvre. Un dialogue permanent se déroule entre les professionnels des ressources humaines du Groupe afin de s'assurer que cette politique et ces objectifs sont efficaces dans le contexte local. Le cas échéant, des ajustements sont mis en place localement. Les responsables des ressources humaines communiquent cette politique et ces objectifs auprès de l'écosystème ressources humaines (agence d'intérim, cabinets de recrutement, administrations, conseils, avocats, etc.) par les contacts réguliers qu'ils entretiennent avec ces parties prenantes locales. Un exemple parmi d'autres : les contrats avec les cabinets de recrutement et les agences d'intérim comportent des clauses inclusion.

Pour rappel, les Impacts, Risques et Opportunités identifiés par le groupe Vicat sont les suivants :

1. Impacts sur l'attractivité et sur le fonctionnement du Groupe ;
2. a) Risques organisationnels et de performance liés à la hausse des départs subis, hausse du taux d'absentéisme, à la baisse de la productivité, à la hausse des conflits sociaux, b) Risques de non-conformité aux obligations légales (droits de l'homme, discrimination, etc.) et réputationnels ;
3. Opportunités pour l'amélioration de l'attractivité et de la performance du Groupe.

## Plan d'action

Description des actions et cibles	IRO	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 1</b> : politique déployée dans 100% du Groupe en 2025, par rapport à l'année de référence 2024. Le Groupe s'assure de respecter les conventions internationales en matière des droits de l'homme.</li> </ul>	1,2, 3	31/12/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>100% des entreprises du Groupe respectent les Droits humains ;</li> </ul> </li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des entreprises du Groupe enregistrent ZERO cas de condamnation sur ces sujets ;</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des entreprises du Groupe ont mis en place la ligne d'alerte et le traitement adéquat en cas de violation des droits humains.</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 2</b> : le Groupe garantit un bon climat social et un dialogue social de qualité basé sur le respect, la confiance et la transparence dans les entreprises du Groupe.</li> </ul>	1,2,3	31/12/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>aucune entreprise du Groupe n'enregistre de jours de grève ;</li> </ul> </li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des salariés du Groupe sont couverts par des conventions collectives, des représentants et/ou des accords d'entreprise.</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action 3</b> : le Groupe garantit l'alignement des objectifs des cadres dirigeants de chaque pays sur les objectifs du Groupe en matière de respect des droits humains et plus généralement des enjeux RSE ESG en complément des enjeux économiques, industriels et commerciaux.</li> </ul>	1,2,3	31/12/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Cible</b> : 100% des entreprises du Groupe ont mis en œuvre les catégories de critères définis par le Groupe pour la part variable de la rémunération (lorsqu'existante et pertinente pour le poste) pour les cadres dirigeants de chaque pays.</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint

Toutes les cibles fixées en 2024 pour 2025 ont été atteintes et celles pour les années ultérieures font l'objet d'actions concrètes pour y parvenir.

La politique Respect des droits humains nécessite une persévérance et une stabilité des plans d'action. Pour cette raison, les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour 2025 sont reconduits pour 2026.

### Négociation collective et dialogue social [S1-8]

*Méthodologie* : Concerne les employés de l'Espace Économique Européen (pour les pays disposant de plus de 50 employés et représentant plus de 10% du total des employés).

Dans le périmètre retenu selon la CSRD (i.e. la France), l'entreprise dispose de plusieurs conventions collectives dans l'EEE.

Aucune société du Groupe n'est soumise à l'obligation d'un accord avec ses travailleurs pour la représentation par un Comité d'Entreprise Européen (CEE), un Comité d'Entreprise de la Societas Europaea (SE) ou un Comité d'Entreprise de la Societas Cooperativa Europaea (SCE).

#### EMPLOYÉS COUVERTS PAR DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Pourcentage du total des salariés couverts par des conventions collectives	%	100%	100%	0%
Nombre de salariés couverts par des conventions collectives	En nombre	3 270	3 560	9%
Nombre total d'employés	En nombre	3 270	3 560	9%

#### SALARIÉS COUVERTS PAR DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Pourcentage de salariés couverts par des représentants du personnel	%	100%	100%	0%
Nombre de salariés couverts par des représentants du personnel	En nombre	3 270	3 560	9%
Nombre total d'employés	En nombre	3 270	3 560	9%

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

#### INCIDENTS, PLAINTES ET GRAVES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS [S1-17]

Indicateurs	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Incidents de discrimination	En nombre	0	0	0%
Plaintes déposées par le biais de canaux permettant aux membres de leur propre personnel de faire part de leurs préoccupations	En nombre	0	0	0%
Plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	En nombre	0	0	0%
Montant total des amendes, pénalités et indemnités pour dommages causés à la suite d'incidents signalés et de plaintes	En nombre	0	0	0%
Incidents graves en matière de droits de l'homme liés à notre propre personnel	En nombre	0	0	0%
Incidents qui ne respectent pas les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	En nombre	0	0	0%
Autres incidents	En nombre	0	0	0%
Montant total des amendes, pénalités et indemnités pour dommages et intérêts pour les graves incidents liés aux droits de l'homme signalés et liés à notre propre personnel	En euros	0	0	0%
Incidents graves en matière de droits de l'homme au cours desquels l'entreprise a joué un rôle en garantissant réparation aux personnes concernées au cours de la période considérée	En nombre	0	0	0%

#### MESURES DE L'ÉQUILIBRE TRAVAIL ET VIE PERSONNELLE [S1-15]

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Pourcentage de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	%	100%	100%	0%

*Méthodologie* : la donnée inclut congés rémunérés et non rémunérés selon les législations en vigueur.

#### 3.8.4.5 Politique Diversité et lutte contre les discriminations

Est définie par discrimination, toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée. À travers sa politique Diversité et Lutte contre les discriminations, le Groupe s'engage à une démarche ZÉRO Tolérance pour lutter contre toutes les formes de discriminations, le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Un plan d'action (voir section G.1 Conduite des Affaires) pour détecter les signaux faibles en cas de manquement, avec des process de remédiation, est en vigueur dans le Groupe.

Le Groupe s'assure de l'égalité de traitement entre les collaboratrices et les collaborateurs en matière de recrutement, rémunération, formation et promotion. Le Groupe veille à garantir à ses collaboratrices et collaborateurs l'accès à l'emploi, aux évolutions de rémunération, à la formation, à la promotion des profils de toutes origines, de tous sexes et de tous âges tout au

long de leur parcours dans le Groupe sans aucune forme de discrimination. Avec l'appui de la Fondation Louis Vicat, le Groupe vise à :

- recruter des profils (jeunes ou non) issus de formation diplômante ou qualifiante, ou sans diplôme, et à ne pas tenir compte du diplôme comme seul élément de sélection ;
- recruter et former des personnes éloignées de l'emploi sur ses territoires, principalement ruraux ;
- favoriser le recrutement de profils féminins et/ou issus de la diversité et/ou en situation de handicap et/ou éloignés de l'emploi ;
- ne pas mettre en place des plans de départ par mesure d'âge ;
- permettre à ses salariés engagés et compétents de travailler jusqu'à leur départ en retraite ;
- appliquer la règle « à travail égal, salaire égal » pour les collaboratrices et les collaborateurs. La politique de rémunération de chaque pays porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, sans discrimination.

Le groupe Vicat mène des actions de sensibilisation et de recrutement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le respect des dispositions légales des pays dans lesquels le Groupe opère. De même, il s'engage également à maintenir dans l'emploi et à accompagner ses collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap.

L'engagement du groupe Vicat à répondre aux enjeux en matière de Diversité et Lutte contre les discriminations s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants à tous les niveaux du Groupe et au plus haut niveau.

Le Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines, de la Sécurité et Santé au Travail et de l'Inclusion pour le Groupe s'assure après des équipes RH locales que la politique RH et ses objectifs sont bien diffusés et mises en œuvre. La Fondation Louis Vicat apporte une contribution majeure aux actions conduites dans ces domaines. Le périmètre est principalement national, tout en intégrant certaines actions ou partenariats à l'international.

### Diversité et lutte contre les discriminations

Pour rappel, les Impacts, Risques et Opportunités identifiés par le groupe Vicat sont les suivants :

1. Impacts sur l'attractivité et sur le fonctionnement du Groupe ;
2. a) Risques organisationnels et de performance : hausse des départs subis, absence d'innovation et de création de valeur ajoutée par manque de parité et de diversité, conflits sociaux, perte de productivité,  
b) Risques de non-conformité aux obligations légales (droits de l'homme, discrimination, etc.) et réputationnels ;
3. Opportunités pour l'amélioration de l'attractivité et de la performance du Groupe.



### Plan d'action

Description des actions et cibles	IRO	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Action 1</b> : politique déployée dans 100% du Groupe en 2025, par rapport à l'année de référence 2024. Le Groupe garantit l'accès à l'emploi, aux évolutions de rémunération, à la formation, à la promotion aux profils de toutes origines et de tous âges tout au long de leur parcours dans le Groupe sans aucune forme de discrimination.</li> <li>● <b>Cibles</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>● 100% des entreprises du Groupe enregistrent ZÉRO cas de condamnation sur ces sujets ;</li> <li>● 100% des entreprises du Groupe augmentent d'année en année sa part de femmes pour atteindre en 2028 un taux de féminisation d'au moins 14% au niveau du Groupe (13,1% en 2025, 12,6% en 2024), avec une progression dans toutes les catégories socioprofessionnelles et un taux de féminisation des cadres d'au moins 21% en 2028 (21,7% en 2025, 18,8% en 2024) ;</li> <li>● aucune entreprise du Groupe ne met en place de plans de départ par mesure d'âge.</li> </ul> </li> </ul>	1,2,3	31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Action 2</b> : le Groupe s'assure que, dans chaque entreprise du Groupe, aucun écart de rémunération entre les collaboratrices et les collaborateurs existe sans explication objective (performance, etc.).</li> <li>● <b>Cibles</b> : chaque pays enregistre un <i>Gender Pay Gap</i> année N &lt; ou = <i>Gender Pay Gap</i> N-1.</li> </ul>	1,2,3	31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Action 3</b> : le Groupe œuvre en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap avec l'appui de la Fondation Louis Vicat.</li> <li>● <b>Cible</b> : le % de personnes en situation de handicap en emploi direct dans le Groupe de l'année N est &gt; ou = à celui de l'année N-1.</li> </ul>	1,2,3	31/12/2025 Objectif atteint

Toutes les cibles fixées en 2024 pour 2025 ont été atteintes et celles pour les années ultérieures font l'objet d'actions concrètes pour y parvenir.

La politique Diversité et lutte contre les discriminations nécessite une persévérance et une stabilité des plans d'action. Pour cette raison, les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour 2025 sont reconduits pour 2026 ; les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour une échéance au-delà de 2025 sont maintenus et en cours.

### Indicateurs de rémunération [S1-16]

#### ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION (GROUPE)

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Écart de rémunération entre les sexes	%	-2%	-3%	32%

*Méthodologie et formule de calcul : (rémunération annuelle brute moyenne des employés hommes – rémunération annuelle brute moyenne des employés femmes)/rémunération annuelle brute moyenne des employés hommes \* 100 (périmètre Groupe hors acquisitions récentes, soit exclusion de 8% de l'effectif total Groupe).*

*Rémunération brute en équivalent temps plein et hors contrat d'apprentissage et hors acquisitions année N. L'effectif exclu est de près de 10% de l'effectif du groupe Vicat.*

*Indicateur calculé par pays et sociétés et intégré en moyenne pondérée du poids des effectifs pays et sociétés au 31/12/N.*

Le Groupe porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes ce qui se reflète par un écart de rémunération en faveur des femmes.

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

En matière de salaire, le Comité des Rémunérations et des Nominations relève que la continuité de la politique de parité de la société Vicat, portée par la promotion au mérite, contribue à maintenir de faibles écarts en 2025, comme les années précédentes. Les démarches de promotion interne se poursuivent pour atteindre la parité dans le top 10 des rémunérations.

En France, depuis 2017, pour aller au-delà de ses objectifs mentionnés dans l'accord Égalité Professionnelle en matière de rémunération (validé par les partenaires sociaux), la Société a co-initié avec les partenaires sociaux un comparatif détaillé de la rémunération des femmes et des hommes « poste par poste » afin d'identifier d'éventuels écarts et le principe d'un budget spécial de rattrapage. L'écart en nombre et en valeur est proche de 0%, les ajustements nécessaires systématiquement effectués sans délai. Ces résultats illustrent la politique de parité du Groupe, portée par la promotion au mérite.

Un autre exemple d'accord en faveur de l'égalité professionnelle est le dispositif du congé parental en France qui a été amélioré en assurant le maintien de la rémunération et en prévoyant une possibilité de prolongation de cinq jours à mi-temps.

Conformément à la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée en août 2018, le groupe Vicat a communiqué les résultats de l'Index de l'égalité femmes-hommes pour ses sociétés en France. Composé de quatre à cinq indicateurs selon la taille de l'entreprise, le score de l'index doit être au minimum de 75 sur 100. À titre d'exemple, sur les sociétés françaises du Groupe dont l'effectif est supérieur à 250 salarié(e)s, les résultats obtenus en 2025 sont tous supérieurs à 85 (93/100 pour la société Vicat). Dès 2025, les équipes RH France ont débuté les travaux pour anticiper la transposition européenne sur la transparence salariale en 2026.

#### RATIO ANNUEL DE RÉMUNÉRATION (FRANCE)

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Ratio annuel de rémunération	NA	44,5	53,7	21%
Rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'entreprise	Euros/an	2 011 683	2 433 340	21%
Rémunération totale annuelle médiane	Euros/an	45 182	45 298	0%

*Méthodologie et formule de calcul : (rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'entreprise)/(rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (hors personne la mieux payée)).*

*Périmètre France hors acquisitions récentes (soit exclusion de près de 20% de l'effectif total France) : Employés présents au 31/12/N pour la France hors contrat d'apprentissage et maladie de plus de 6 mois sur la période et hors acquisitions année N.*

Les moyennes des ratios d'équité du Président-Directeur Général (37,6) et du Directeur Général Délégué (Didier Petetin ; 14,1) sont largement inférieures à la moyenne du ratio d'équité du SBF 120 (64). La médiane de ce ratio pour le PDG (47,2) est très proche de celle du SBF 120 (41) ; celle du Directeur Général Délégué (Didier Petetin ; 17,7) très inférieure.

*Benchmark : Proxinvest, données relatives à l'exercice 2024 publiées en 2025.*

#### Indicateurs de diversité [S1-9]

##### NOMBRE ET POURCENTAGE AU NIVEAU DE LA DIRECTION PAR SEXE

Indicateur	Unité	Total 2024	Poids 2024	Total 2025	Poids 2025	Évolution poids
Nombre et pourcentage <i>top management</i> par sexe	En nombre et %	121	100%	134	100%	0%
Femme	En nombre et %	22	18%	27	20%	11%
Homme	En nombre et %	99	82%	107	80%	-2%
Autre	En nombre et %	0	0%	0	0%	0%
Non reporté	En nombre et %	0	0%	0	0%	0%

*Méthodologie pour la définition du top management : correspond à l'encadrement des effectifs par les instances dirigeantes. Prise en compte hiérarchique d'un niveau inférieur à celui de la Direction pays (prise en compte des N-1).*

Compte tenu des préjugés dans les populations limitant l'accès des femmes aux secteurs d'activités du Groupe et particulièrement dans certains pays (Brésil, Inde, Égypte et Turquie par exemple), le ratio de 20% en 2025 (en hausse de 11% en comparaison de 2024) de femmes dans le *top management* est donc à considérer positivement.

Le groupe Vicat reconnaît et promeut l'impact positif des femmes dans l'entreprise. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de sa politique des ressources humaines et de sa performance. En fonction de la culture de chaque pays, des mesures adaptées sont mises en place pour garantir aux femmes l'accès à l'emploi et à la formation, ainsi que le même traitement en matière de rémunération et de promotion. L'ensemble des actions et des résultats sont soutenus par la Fondation Louis Vicat, avec un engagement constant de sa Présidente en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces résultats sont atteints en prenant en compte la nature industrielle des activités et des emplois du Groupe. En effet, les emplois industriels restent encore fortement masculins par préjugés. En particulier, les postes Ouvriers représentent 53,3% en 2025 de l'effectif total mais le personnel féminin en occupe seulement 3,7% en 2025. La proportion de femmes atteint 13,1% en 2025 (12,6% en 2024, 12,1% en 2023) dans l'effectif du Groupe.

La hausse constante du nombre de femmes dans toutes les catégories d'emploi est donc une volonté du Groupe. Comme les années précédentes, le Groupe a poursuivi ses actions pour « dégenrer » les postes dans l'imaginaire des actrices et des acteurs du recrutement (internes et externes). Le Groupe a toujours été combatif face aux obstacles de la féminisation des entreprises.

Résultant notamment d'une politique de formation en faveur des femmes, les recrutements et les promotions internes, toujours plus nombreux, de talents féminins sont des illustrations concrètes de la réussite des démarches engagées.

Autre exemple, très tôt, le Groupe a intégré que l'innovation, pierre angulaire de son histoire et de sa stratégie, passe par la présence de personnel féminin. Les équipes de la Direction recherche et développement et marketing sont ainsi constituées majoritairement par des femmes (y compris pour les postes de direction). Au-delà de la France, dès 2016, un plan d'actions a été lancé dans les pays du Groupe où l'emploi féminin dans l'industrie est traditionnellement rare. L'objectif principal est de recruter des profils féminins sur les postes industriels, en faisant preuve de volontarisme et d'approches disruptives. Par le Guide Recrutement Performant et Inclusif, la Direction demande de présenter systématiquement des profils féminins, y compris pour des postes habituellement occupés par des hommes. Cette démarche inclut les stages, les alternances, les postes en CDI, CDD et intérim.

Les actions du Groupe visent aussi les jeunes filles en scolarité. Face à la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur les métiers industriels (dans la mécanique, par exemple), le Groupe développe l'alternance pour les jeunes filles. Autre action, en 2025, en France, la société Vicat a participé de nouveau à « Industrie'elles, Déployez vos Ailes ! » dans le cadre de son partenariat avec Sport dans la Ville. Ce programme

change les regards et déconstruit les clichés pour lutter contre le désintéressement des jeunes filles pour les métiers industriels. La société Vicat prend part à « L dans la Ville » qui est un programme transversal à l'ensemble des programmes de Sport dans la Ville. Il vise à donner les mêmes chances de réussites aux jeunes filles en les accompagnant dans leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle. Il permet aux jeunes filles du programme de travailler sur les freins à la découverte du secteur industriel et de réfléchir aux solutions concrètes à mettre en œuvre pour favoriser une vision attractive de ce secteur et développer leur attirance pour l'industrie. En Inde, le programme de mentorat et de stage pour les jeunes techniciennes et ingénieures a permis l'intégration de 10 talents féminins dans la cimenterie de Kalburgi. Le Groupe œuvre aussi à l'ergonomie des postes et l'adaptation des locaux sociaux pour les femmes.

Par le travail en équipe, le *coaching*, les formations et le partage des meilleures pratiques, les objectifs sont d'identifier les talents féminins, d'améliorer leur performance, d'accélérer leur maturité de leader, de leur faire prendre conscience de leurs qualités spécifiques, de leur style et de leur rôle de « cheffe de cordée » (caractéristique forte du leadership dans le groupe Vicat). Ces démarches se conjuguent pour abaisser les obstacles externes et internes à la féminisation des postes clés du Groupe. Pour accompagner efficacement la féminisation des équipes, le Groupe a développé son réseau interne (Vicat by Elles) et rejoint plusieurs réseaux en France (« Entreprises Réseau Égalité », par exemple) et à l'étranger (*African Business and Social Responsibility Forum*, *Women leader program* au Brésil, etc.).

La Fondation Sococim dont la tutelle technique est assurée par le ministère de la Femme, de la Famille et du Genre du Sénégal est un relais de la politique menée par le Groupe pour la reconnaissance du rôle des femmes en entreprise en aidant des Sénégalaises à développer leurs propres activités.

En termes de résultat, l'équipe de Direction *corporate* entourant le Président-Directeur Général du Groupe est composée à près de 43% par des femmes. De plus, depuis 2018, pour la première fois dans l'histoire du Groupe et, sans doute dans l'industrie française pour une entreprise de la taille de Vicat, le Délégué Syndical Central Force Ouvrière (syndicat majoritaire) est une femme. Depuis 2017, la Société compte une des plus jeunes administratrices des sociétés cotées françaises avec Éléonore Sidos Vicat (28 ans en 2025). Par cette nomination à son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale et les actionnaires donnent un exemple de parcours permettant à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives. Par ailleurs, la Direction a décidé la mise en place d'un représentant des salariés au Conseil d'Administration dès l'année 2016, alors que la loi ne l'obligeait à le faire qu'ultérieurement. Compte tenu de la qualité des relations sociales, le mode de désignation par le Comité Social et Économique Central (CSEC) s'est naturellement imposé au profit d'une collaboratrice.

### 3. Rapport de durabilité

Effectifs du Groupe (ESRS S1)

#### RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR TRANCHE D'ÂGE

Indicateur	Unité	Total 2024	Poids 2024	Total 2025	Poids 2025	Évolution poids
Répartition des salariés par tranches d'âge	En nombre et %	9 990	100%	10 194	100%	0%
<30 ans	En nombre et %	1 476	15%	1 481	15%	-2%
30-50 ans	En nombre et %	5 428	54%	5 514	54%	0%
>50 ans	En nombre et %	3 086	31%	3 199	31%	2%

La pyramide des âges est bien équilibrée.

Les politiques de recrutement, de formation, de rémunération et de promotion assurent que l'âge n'est pas un facteur discriminant à l'encontre d'un(e) candidat(e) ou d'un(e) collaboratrice/collaborateur. En 2025, les profils juniors ou seniors recrutés illustrent le résultat de ces politiques. Tenant compte des conditions de travail, la politique santé et sécurité au travail, portée par le management, favorise le maintien dans l'emploi tout au long de la carrière professionnelle. Aucun plan de départ en préretraite ou par mesure d'âge n'existe dans le Groupe.

Les Directions des activités portent une attention particulière à la formation des collaboratrices et des collaborateurs afin d'éviter leur obsolescence en termes d'employabilité, de compétences et de performance et de veiller à ne pas créer de fracture numérique. Les nouveaux entrants suivent des formations sur le terrain en bénéficiant directement des compétences et des

connaissances des plus expérimentés. À l'inverse, les plus jeunes forment les plus anciens aux nouvelles technologies. Ainsi, au Sénégal, au sein de la filiale Gécamines, les plus jeunes forment les plus anciens à l'utilisation de la technologie embarquée sur les nouveaux équipements roulants.

En France, afin de nourrir les filières de formation de l'industrie des matériaux, l'objectif en matière d'alternance était d'atteindre 6% des effectifs en 2025. Il a été dépassé pour atteindre près de 7% des effectifs dont près de 20% sont issus des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), avec une proportion à l'identique dans les recrutements de VIE. La volonté d'atteindre la parité sur cette population est restée incarnée en 2025 pour un résultat de près de 40% de talents féminins pour près de 60% de talents masculins. Depuis 2020, les activités du Groupe en France sont partenaires du plan du Gouvernement : « 1 jeune, 1 solution », avec l'accompagnement de la Fondation Louis Vicat.

#### Personnes en situation de handicap [S1-12]

Indicateur	Unité	Total 2024	Total 2025	Évolution
Pourcentage de personnes en situation de handicap parmi les employés	%	2,0%	2,4%	22%

*Méthodologie de calcul : définition réglementaire propre à chaque pays.*

Ce taux relativement bas s'explique par le nombre de pays dans lesquels le Groupe est implanté où il n'est légalement pas possible de suivre le statut de personnes en situation de handicap parmi les employés. Le groupe Vicat applique une politique volontariste et adaptée en faveur des personnes en situation de handicap. Le Groupe veut atteindre l'exemplarité dans ses actes. La Commission handicap a été créée en 2021 et est composée de la Présidente de la Fondation Louis Vicat, de représentants de la Direction, d'un collaborateur en situation de handicap, de membres de la DRH et des partenaires sociaux. Sa mission est de promouvoir le plan d'action handicap sur ces quatre thèmes : sensibilisation, recrutement, accompagnement et maintien dans l'emploi, et achats inclusifs. Cette commission se réunit quatre fois par an et dynamise la démarche engagée depuis de nombreuses années par le Groupe. Le plan d'action est porté par la Direction générale et les Directions pays, et soutenu par les services supports (ressources humaines pour l'interne et les achats pour

l'externe) avec l'appui de la Fondation Louis Vicat. En France, les deux tiers des emplois tenus par des collaboratrices et des collaborateurs en situation de handicap sont des emplois industriels. La cimenterie de Montalieu, fleuron industriel du Groupe en France, comprend dans son effectif en CDI, plus de 7% de collaborateurs en situation de handicap. Malgré les efforts des filiales du Groupe, la très forte disparité des politiques gouvernementales locales dans ce domaine limite la part des salariés en situation de handicap dans le Groupe. En France, un accord handicap a été négocié en 2022 avec les partenaires sociaux, en faveur de collaboratrices et de collaborateurs bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (dit RQTH). En 2025, cet accord a continué à être partagé avec les Directions des différents pays du Groupe et décliné selon leur contexte. Cet accord vise à améliorer les résultats dans les quatre domaines suivants pour lesquels le Groupe œuvre depuis de nombreuses années :

### Sensibilisation

La sensibilisation vise à augmenter l'acceptabilité du handicap parmi les équipes, à lutter contre les réticences et les préjugés qui peuvent exister, l'appréhension d'intégrer une collaboratrice ou un collaborateur en situation de handicap. Elle engage les collaboratrices et collaborateurs concerné(e)s à se faire connaître sans crainte et de les accompagner dans la reconnaissance RQTH. En 2025, les campagnes de communication se sont poursuivies pour inciter les collaboratrices et collaborateurs à échanger sur leurs besoins et continuer à briser les stéréotypes. À titre d'exemple, une campagne sur les DYS a été largement déployée sur l'ensemble des sites. Ces campagnes sont désormais diffusées sur des multiples canaux : affiches, kits de communication à destination des managers, et vidéos. Elles ont pour but de sensibiliser les équipes et de lutter contre les stéréotypes qui peuvent encore subsister. Ces campagnes cascadedent dans toutes les entités du Groupe et sont accompagnées de « causeries » sur le thème. Autre exemple : l'ensemble des équipes françaises a participé à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, en novembre 2025. Des DuoDays ont été organisés au cours de cette semaine. Également, le Groupe a déployé une série d'actions pour la recherche sur la mucoviscidose à l'initiative de la Présidente de la Fondation Louis Vicat, notamment par la participation des équipes et par des dons financiers pour la manifestation « Les virades de l'Espoir » dont l'objectif est la collecte de fonds pour la recherche sur la mucoviscidose.

### Recrutement

L'objectif est d'augmenter l'emploi direct malgré les difficultés suivantes :

- la majorité des sites sont situés en zones rurales ou dites « périphériques » nécessitant un moyen de transport ;
- les métiers industriels du Groupe sont à tort trop souvent perçus comme incompatibles avec un handicap par les personnes concernées et leurs proches.

En 2025, le Groupe a continué de développer ses partenariats avec des entreprises de recrutement spécialisées. Il a continué à participer à des salons de recrutement dédiés aux personnes en situation de handicap.

### Maintien dans l'emploi et accompagnement de nos collaboratrices et de nos collaborateurs

En 2025, les aménagements de poste de travail se sont poursuivis. En France, les partenariats se sont renforcés avec des spécialistes externes (médecine du travail) et associations tels que l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (l'Agefiph) et l'Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées (Afiph). La mise en place de conditions nécessaires aux soins et au retour à l'emploi liée à une grave maladie (cancer notamment) fait l'objet de concertations avec tous les acteurs concernés en tenant compte du fait que chaque cas est particulier. Depuis fin 2025, un cabinet spécialisé (cabinet DUCASSE) accompagne les collaboratrices et collaborateurs dans les démarches nécessaires au montage de leur dossier RQTH. Des jours de congés payés supplémentaires sont accordés dans le cadre du handicap des collaboratrices et des collaborateurs concernés.

### Achats inclusifs

L'objectif est d'accroître l'emploi indirect par les achats inclusifs en développant les contrats de sous-traitance dans des secteurs protégés et adaptés (détachement de travailleurs handicapés au sein des entreprises du Groupe, prestations de services, telles que l'entretien des espaces verts, l'élimination de déchets sélectifs, le courrier, etc.). À titre d'exemple en 2025, les départements Achats et Informatique du Groupe ont sous-traité à la société AfB, une entreprise adaptée spécialiste de la revalorisation de parcs informatiques, le recyclage de tous les équipements informatiques périmés du siège du Groupe en France. Toutes les équipes Achats du Groupe ont suivi une formation Achats Inclusifs. Le partenariat avec le Collectif des entreprises pour une économie inclusive, regroupant les plus grandes entreprises françaises, a permis d'acquérir des bonnes pratiques supplémentaires dans ce domaine.

## 3.9 Travailleurs dans la chaîne de valeur (ESRS S2)

### Vision du groupe Vicat

En raison du volume d'achats annuel qu'il réalise, soit environ 3 milliards d'euros, le groupe Vicat est particulièrement vigilant aux conséquences que pourraient avoir les relations qu'il entretient avec ses fournisseurs, ses sous-traitants et ses prestataires implantés partout dans le monde. Un manquement réglementaire de l'un de ses fournisseurs notamment en matière de droits humains, de santé, de sécurité, ou encore d'environnement pourrait affecter durablement la performance économique ainsi que la réputation du Groupe de manière directe ou indirecte.

#### 3.9.1 Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires [S2-SBM-3]

Le modèle d'affaires du Groupe génère des impacts positifs pour les travailleurs de la chaîne de valeur. Notamment, en imposant à ses fournisseurs l'application de bonnes pratiques sociales, environnementales et éthiques, le Groupe favorise chez les travailleurs de la chaîne de valeur le respect des droits humains, l'interdiction du travail des enfants, des bonnes conditions de santé et sécurité, etc.

A contrario, le non-respect des lois et règlements par les fournisseurs, notamment en matière de santé, sécurité, droits de l'homme ou environnement, pourrait affecter la réputation, ternir l'image et entraîner des impacts financiers directs tels que des sanctions réglementaires, des coûts liés à des actions correctives ou des pertes de contrats ainsi que des impacts indirects tels qu'une diminution de la confiance des investisseurs ou des consommateurs. Ces risques sont cependant non-systémiques.

Ces impacts sur les fournisseurs sont pris en compte par le Groupe. En effet, il est engagé dans une collaboration active avec ses fournisseurs pour encourager les bonnes pratiques en matière d'amélioration continue des conditions de travail tout en veillant à ce que ces derniers s'assurent de leur conformité avec la réglementation.

Le Groupe développe une démarche d'accompagnement comprenant une évaluation RSE des fournisseurs et des audits, afin de suivre l'impact de ses activités et de prendre des mesures correctives le cas échéant. À titre d'exemples :

- en Europe, les évaluations RSE lancées au travers de la plateforme Ecovadis concernent à ce jour plus de 600 fournisseurs. Cette 1<sup>re</sup> phase d'évaluations RSE des fournisseurs des entités européennes est prévue sur trois ans (de 2024 à 2026), sur un périmètre de fournisseurs ciblés à environ 1 000 sociétés ;
- chez Sococim (Sénégal), après une analyse des risques, sept fournisseurs ont été audités par la société IBIS, avec un focus particulier sur le non-travail des enfants, les conditions de sécurité et les impacts environnementaux. Consécutivement, un plan d'action a été construit ;
- de plus en plus de pays pratiquent le recyclage de produits usagés, par exemple les briques réfractaires des fours (notamment dans les cimenteries en France, Brésil, Kazakhstan), des pièces de rechange inutilisées, des déchets industriels, etc.

Le Groupe améliore ainsi les impacts positifs sur sa chaîne de valeur. Le groupe Vicat s'efforce de promouvoir la maîtrise des risques tout au long de sa chaîne de valeur en contribuant à l'application de normes de travail et environnementales adéquates à un développement local harmonieux.

#### 3.9.2 Types de travailleurs de la chaîne de valeur soumis à des impacts matériels

Les travailleurs de la chaîne de valeur potentiellement soumis à des impacts matériels sont ceux engagés dans la production de matières premières et ceux impliqués dans les opérations de la chaîne d'approvisionnement. Les impacts négatifs peuvent découler de perturbations de l'approvisionnement, de conditions de travail inadéquates ou du non-respect des lois ou réglementations par les fournisseurs, notamment en matière de santé, sécurité, droits de l'homme ou environnement.

À noter que les travailleurs intervenant sur les sites Vicat font l'objet de mesures de sécurité renforcées (voir section précédente sur les Effectifs du Groupe).

Le Groupe prend très au sérieux les risques liés au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire dans sa chaîne de valeur, notamment dans les pays émergents (Inde, Afrique de l'ouest). Les fournisseurs sont tenus de respecter le Code de Conduite Fournisseur, qui interdit ces pratiques.

### 3.9.3 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

La Politique Achats Responsables du groupe Vicat a été formalisée par la Direction des achats du Groupe et déployée en 2022. Elle vise à concilier les enjeux de sa rentabilité et sa responsabilité sociétale en cohérence avec la stratégie globale du groupe Vicat. Elle intègre également la « Directive Achats Groupe », déployée en 2022, qui définit les règles essentielles du processus d'achats, règles qui ont commencé à être évaluées sur les principaux sites (toutes les cimenteries).

Une feuille de route achats responsables du Groupe définit les principales actions prévues sur un horizon de trois ans. Afin de s'entourer de fournisseurs engagés dans les démarches RSE, le Groupe a travaillé sur les bases d'une première cartographie qui a permis de sélectionner ses fournisseurs selon trois grands critères : le volume d'achats, l'impact CO<sub>2</sub>, le risque sécurité (sous-traitances sur sites Vicat).

Cette cartographie a permis au groupe Vicat de déployer, de manière prioritaire, les actions définies dans sa feuille de route auprès de ces fournisseurs critiques.

Un « Code de Conduite Fournisseur » définit les principes que tous les fournisseurs travaillant avec le groupe Vicat doivent respecter. À fin 2025, suivant les déclarations des filiales, environ 3 900 fournisseurs actifs ont signé ce Code (ce qui signifie qu'environ 18% des fournisseurs actifs du Groupe sont engagés). L'ensemble des sites Vicat utilisent le même modèle de Code, sauf la Suisse qui en 2025 utilisait encore partiellement le sien ; la Californie et l'Italie ne l'ont pas encore déployé.

La Politique Achats Responsables du Groupe vise à intégrer des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et éthiques dans la sélection et l'évaluation de ses fournisseurs. Elle définit quelques grandes orientations telles que : réduire l'empreinte carbone des achats, former les acheteurs aux pratiques responsables, améliorer les conditions de paiement fournisseurs, collaborer avec des partenaires engagés dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Ces pratiques font de la Politique Achats Responsables du Groupe un outil essentiel pour répondre à des problématiques de durabilité, d'éthique et d'impact social.

Cette Politique est applicable à l'ensemble des fournisseurs du Groupe, allant de grands groupes internationaux aux PME locales. Elle implique toutes les activités liées aux achats de produits et services dans toutes les entités et les régions où le groupe Vicat opère. Elle concerne ses fournisseurs, mais aussi les employés du groupe Vicat impliqués dans les fonctions achats. En outre, cette Politique prend en compte la totalité de la chaîne d'approvisionnement, tant en amont qu'en aval, et soutient les initiatives à l'égard des fournisseurs dits « inclusifs ».

La Direction des achats Groupe est responsable de l'implémentation de cette Politique Achats Responsables, soutenue par l'ensemble des responsables achats de toutes les entités du Groupe. Elle est chargée d'assurer une revue régulière de son complet déploiement ainsi que de son adaptation aux enjeux futurs. Afin de clarifier les responsabilités de chaque entité, un Comité Achats Responsables avait été organisé fin 2024 avec l'ensemble des responsables achats des pays. Un autre est prévu en 2026.

Le groupe Vicat vise à respecter plusieurs standards et initiatives de tiers dans la mise en œuvre de sa Politique Achats Responsables. Ceux-ci incluent la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, les huit Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Accord de Paris sur le climat, les 10 principes du *Global Compact* des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable, notamment le numéro 8 (Travail décent). Le groupe Vicat s'appuie en outre sur des documents internes spécifiques tels que par exemple la Charte éthique et le Code de conduite anti-corruption.

Dans le cadre de cette Politique, diverses sessions de formation sont organisées pour sensibiliser et former les acheteurs du Groupe à la RSE et aux Objectifs de Développement Durable. Après une première phase de formations opérée en 2022, une seconde a eu lieu sur 2024 et 2025 permettant de (re)former environ une centaine d'acheteurs (soit la quasi-totalité des acheteurs du Groupe).

De manière générale, le Groupe s'engage autant que possible à vérifier la conformité de ses fournisseurs aux principes ci-dessus, et se réserve le droit de mettre fin à toute relation commerciale en cas de non-respect de ces dispositions.

#### Engagements en matière de droits de l'homme concernant les travailleurs des chaînes de valeur

Le groupe Vicat s'engage fermement à respecter les droits de l'homme et le droit du travail, conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux législations nationales. Les fournisseurs sont invités à adhérer à ces principes éthiques, sociaux et environnementaux par la signature du Code de Conduite Fournisseur du groupe Vicat.

En outre, le groupe Vicat s'est doté d'un tableau de bord avec des indicateurs de performance pour suivre l'efficacité de sa Politique Achats Responsables.

Les principes exposés dans le Code de Conduite Fournisseur du groupe Vicat interdisent rigoureusement le recrutement de personnes de moins de 15 ans ou en âge de scolarité obligatoire dans leur pays et toute forme de travail forcé ou d'esclavage. Les fournisseurs doivent garantir des conditions de travail sécurisées et saines à leurs salariés.

### 3.9.4 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2]

La Politique Achats Responsables du Groupe est accessible à tous les fournisseurs via le site internet officiel du Groupe. Pour assurer la compréhension des implications de cette Politique, les grands principes de cette dernière sont rappelés aux acheteurs participants aux sessions de formation évoquées ci-avant, et la même démarche est envisagée pour les fournisseurs clés. Concernant les obstacles potentiels à la diffusion, ils sont identifiés par le biais de revues annuelles de la Politique, d'évaluations internes et de feedbacks des fournisseurs. Ces informations permettent d'ajuster les stratégies de communication

et les contenus de formation en conséquence. Une communication officielle à la Direction du Groupe des remontées des parties prenantes est prévue en 2026.

Il n'y a pas de distinctions spécifiques sur certaines familles de fournisseurs, à l'exception des travailleurs intervenant sur les sites Vicat (qui font eux l'objet de mesures spécifiques).

Les acheteurs du Groupe s'efforcent autant que possible d'évoquer ces sujets avec leurs fournisseurs par exemple lors des réunions et consultations, lors de bilans post-réalisations, pendant les visites et audits chez les fournisseurs...

### 3.9.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de soulever des préoccupations [S2-3]

Le groupe Vicat s'engage à respecter et faire respecter autant que possible les droits humains fondamentaux, y compris ceux des travailleurs tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. En cas de constatation d'un impact négatif matériel sur les travailleurs de la chaîne de valeur causé ou contribué par le Groupe, une démarche de réparation sera mise en place. Cette démarche pourrait inclure, mais ne se limite pas, à des actions correctives, et/ou la modification des pratiques d'achat.

De plus, le Groupe a débuté en 2024 la réalisation d'évaluations de ses fournisseurs par le biais de la plateforme d'évaluation RSE Ecovadis, afin d'identifier les éventuels risques et problèmes et mettre en œuvre des mesures correctives.

Conformément à la réglementation, un mécanisme d'alerte (garantissant l'anonymat par tous moyens présentiels et distanciels) permet aux travailleurs de la chaîne de valeur de

signaler, sans crainte, ce qui pourrait relever d'un comportement douteux au regard des procédures et Codes déployés par le groupe Vicat (Charte éthique, Codes de conduite). Avec ce dispositif, le groupe Vicat répond aux attentes de la loi française dite loi Sapin 2. La Direction *compliance* du Groupe est en charge de considérer ces alertes internes ou externes, et d'obtenir de la Direction générale une décision quant aux suites à donner (cf. section « Conduite des affaires »). En cas d'incident majeur, le Groupe se donne la possibilité d'obtenir réparation et de procéder par exemple à une rupture du contrat le liant au fournisseur incriminé.

Toutes les alertes sont traitées et se traduisent par l'adoption de mesures appropriées, qui peuvent aller jusqu'au licenciement et/ou à des poursuites judiciaires. Le groupe Vicat s'engage à protéger le lanceur d'alerte dans son statut ; ce dernier ne peut être ni sanctionné, ni licencié, ni discriminé du fait de son statut. La ligne d'alerte est à la disposition de tous les salariés de la chaîne de valeur.

### 3.9.6 Plan d'actions [S2-4]

#### 3.9.6.1 Mesures prises pour maîtriser les risques matériels

Les « Conditions Générales d'Achats » de chaque entité, incluses dans les Commandes d'achat, traitent des principaux sujets RSE et engagent les fournisseurs sur ces sujets, notamment sur :

- le respect des lois et réglementations locales, nationales et internationales (y compris OIT, principes directeurs des Nations Unies, etc.) ;
- la protection de la santé et de la sécurité au travail ;
- le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la limitation des déchets et leur valorisation ;
- l'utilisation des ressources (eau, énergie, terres, sol, matières) ;
- la protection de la biodiversité ;
- la prévention des pollutions.

Ces Conditions Générales d'Achats engagent également le fournisseur à respecter, et à faire respecter par ses sous-traitants le Code de Conduite Fournisseur du groupe Vicat.

#### Santé et sécurité au travail

Pour les fournisseurs intervenant sur les sites Vicat : des plans de prévention sont élaborés et partagés avec les fournisseurs. Par ailleurs, en France les « Conditions générales de prestation de services et de sous-traitance » sont signées par chacun et constituent un document contractuellement engageant pour les fournisseurs, notamment en matière de sécurité.

Le plan d'action Santé et Sécurité au travail inclut également :

- des audits de sécurité réguliers sur les sites de production ;
- le respect des droits de l'homme et des normes de travail ;
- des contrats fournisseurs exigeant le respect des normes internationales ;
- le *screening* préalable des fournisseurs pour identifier les risques liés au travail forcé, au travail des enfants ou aux discriminations ;
- la préqualification des fournisseurs : déploiement en cours de questionnaires RSE ;
- l'information sur l'existence d'une ligne d'alerte.

NB : À ce jour aucune alerte pour non-respect significatif des droits de l'homme sur la chaîne de valeur n'a été reçue par le groupe Vicat.

### Respect de l'environnement

Le plan d'action Respect de l'environnement inclut :

- des contrats fournisseurs exigeant le respect des réglementations ;
- des évaluations RSE de fournisseurs (Ecovadis), incluant un focus sur le besoin de décarbonation sur la chaîne de valeur (Scope 3) ;
- des préqualifications des fournisseurs : déploiement en cours de questionnaires RSE ;
- le lancement d'un programme de *Green IT*, piloté par le département numérique du Groupe (durée de vie et recyclabilité des équipements, tri sélectif des consommables, etc.).

### Paiements

Le plan d'actions inclut :

- des contrats fournisseurs exigeant le respect des réglementations ;
- le respect des délais de paiements fournisseurs (pour éviter les impacts négatifs sur les employés des chaînes d'approvisionnement) ;
- l'aménagement de conditions de paiement spécifiques pour les PME ou fournisseurs vulnérables.

### Promotion de l'innovation sociale

Le plan d'actions inclut :

- une collaboration avec des fournisseurs inclusifs (en France : 390 000 euros d'achats ont été passés au secteur protégé ESAT & Entreprises Adaptées en 2025) ;
- des collaborations renforcées avec les PME des territoires afin de promouvoir l'emploi local.

## 3.9.7 Cibles [S2-5]

Le Groupe a décidé de se fixer les principales cibles suivantes (sans participation des parties prenantes externes) :

1. afin d'atteindre le « Zéro accident », l'objectif pour 2026 est que 100% des entreprises sous-traitantes intervenant sur les sites du groupe Vicat effectuent un accueil sécurité et respectent les standards sécurité du Groupe ;
2. les évaluations RSE des fournisseurs (notamment au travers de la plateforme Ecovadis) ainsi que la signature par les fournisseurs du Code de Conduite Fournisseur permettent d'adresser plusieurs objectifs :
  - maintenir une vigilance maximum sur les pratiques contraires aux droits humains, afin d'identifier et éradiquer l'éventuel travail forcé ou le travail des enfants chez nos fournisseurs ;
  - sensibiliser les fournisseurs critiques aux objectifs de décarbonation du scope 3 (Ecovadis module Carbone) ;

## Digitalisation des achats (responsables)

Le programme *SourceTogether* a débuté début 2024, et a pour but de déployer dans le Groupe une plateforme digitale pour les acheteurs. Cette solution permet entre autres de mieux collecter les données fournisseurs (légales, financières, RSE...) et d'ainsi mieux appréhender les risques fournisseurs et de renforcer le processus de qualification de ceux-ci. Par ailleurs, l'outil permet d'améliorer la traçabilité des échanges avec les fournisseurs (appels d'offres, offres, contrats...) et de promouvoir la Politique Achats Responsable du Groupe.

L'Inde est le premier pays du Groupe à avoir déployé cette solution fin 2024. Le Brésil l'a déployé fin 2025. Le déploiement dans les pays se poursuivra en 2026.

Les ressources allouées au pilotage des actions d'achats responsables incluent pour le moment la Direction Achats du Groupe et les Directeurs Achats de chaque pays.

### 3.9.6.2 Suivi et efficacité des mesures

Pour suivre ce plan d'actions, le Groupe a mis en place les processus suivants :

- évaluation périodique d'indicateurs clés de performance ;
- reporting achats ;
- bilan de fin d'affaires/chantiers ;
- audits internes des processus achats ;
- évaluations RSE de fournisseurs ;
- réunions de la Commission Handicap Groupe.

Les travailleurs externes travaillant sur les sites Vicat sont suivis au plus près et les impacts bien mesurés. Concernant les autres travailleurs de la chaîne de valeur, le Groupe n'a jamais identifié ou été informé d'incidents significatifs les impliquant.

- sensibilisation des fournisseurs critiques à la mise en place des systèmes de gestion des risques en vue de l'atténuation des changements climatiques et de leur adaptation (résilience) ;
- contribution aux ODD : notamment à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (Action pour le climat).

L'objectif à 2030 est :

- d'avoir évalué 2 000 fournisseurs critiques ;
- d'obtenir une note moyenne des évaluations Ecovadis de 80% ;
- d'avoir fait signer le Code de Conduite Fournisseur à 10 000 fournisseurs.

## 3.10 Impacts sur les communautés (ESRS S3)

### Vision du groupe Vicat

Le groupe Vicat contribue activement au dynamisme de ses territoires d'implantation, principalement ruraux, par les emplois locaux et pérennes qu'il génère et par les initiatives locales qu'il soutient.

En complément de ses obligations réglementaires en matière de responsabilité d'entreprise, le groupe Vicat mène des actions volontaires par une politique de mécénat et de dons. Il concourt ainsi au développement des territoires en privilégiant le soutien aux actions relatives à la santé, l'éducation, l'inclusion, la solidarité, la préservation du patrimoine et le soutien au tissu économique (notamment par ses actions dans l'économie circulaire), culturel et sportif. Une attention particulière est portée sur la place des femmes sur chacun de ces sujets. Sa politique de mécénat s'appuie également sur ses deux fondations d'entreprise (Fondation Louis Vicat en France et Fondation Sococim au Sénégal).

Fort de sa culture et de ses valeurs, le groupe Vicat veille à partager durablement la valeur créée en faveur du développement des territoires. Les actions qu'il pratique peuvent prendre la forme d'un mécénat financier, de dons en nature (matériaux de construction), de dons de temps de travail et d'un mécénat de compétences favorisant l'implication de ses collaboratrices ou collaborateurs. Son ancrage territorial, particulièrement en milieu rural, lui permet d'inscrire ses actions dans la durée et de garantir leur efficacité. Initiées par les managers dans les différents pays d'implantation, ces actions sont aussi largement portées et relayées par les collaboratrices et collaborateurs qui y investissent leur temps, y compris sur leur temps de travail rémunéré par leur entreprise. Cette ambition permet une meilleure intégration et une meilleure compréhension du rôle positif des activités du Groupe.

### 3.10.1 Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires [S3-SBM-3]

La correcte identification des impacts réels et potentiels sur les communautés affectées est essentielle pour améliorer continuellement la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe. Une bonne relation avec les communautés permet de maintenir la présence du Groupe sur le territoire d'implantation et de développer ses activités. La conclusion de contrats ou l'obtention d'autorisations auprès des autorités locales sont des étapes essentielles pour lesquelles le Groupe a développé un savoir-faire basé sur le dialogue, la confiance et la transparence. L'engagement envers les communautés et la contribution au développement socio-économique des territoires (notamment par ses actions dans l'économie circulaire) sont des moyens de favoriser l'acceptabilité sociétale. L'obtention et le renouvellement des autorisations d'exploiter s'en trouvent largement facilités.

En revanche, le non-respect des droits des communautés ou des incidents nuisant à leur santé, leur sécurité ou leur lieu de vie ou l'environnement naturel pourraient entraîner la perte de ces autorisations ou des difficultés pour poursuivre les opérations du Groupe.

Les communautés affectées par nos opérations ou à travers la chaîne de valeur en amont et en aval sont principalement celles situées à proximité des sites d'exploitation ou des partenaires d'approvisionnement. Ces impacts pourraient se manifester de différentes manières, depuis la modification des conditions de vie due à la pollution ou aux accidents, jusqu'aux conséquences socio-économiques des activités du Groupe.

À ce jour, le Groupe n'a pas identifié d'impacts négatifs significatifs généralisés ou systémiques dans les régions où il opère. Si incident, il s'agira de cas isolés.

### 3.10.2 Politiques et actions relatives aux communautés affectées [S3-1]

Les politiques du Groupe visent à établir des directives pour la gestion et la minimisation (voire l'éradication) des impacts négatifs de ses activités sur les communautés environnantes. Elles participent à l'explication de ses engagements en matière de recrutement local, d'éducation, de santé, de culture, de sport, de protection du patrimoine et de soutien économique local, notamment par ses actions dans l'économie circulaire. Elles respectent les réglementations locales. Les politiques présentées abordent donc plusieurs questions de durabilité. Elles se concentrent sur les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe Vicat sur les communautés locales affectées qui sont principalement localisées en milieu rural. Elles incluent

des mesures visant à identifier et à atténuer les impacts négatifs, ainsi qu'à respecter les réglementations et les droits humains et de l'environnement. Elles soulignent l'engagement du Groupe à développer des liens économiques avec ces communautés, basés sur l'échange, et le respect, et à maintenir un dialogue ouvert avec elles. Au titre de 2025, le montant total des actions du Groupe dans le cadre du mécénat pour les communautés environnantes s'est élevé à environ 2,7 millions d'euros.

Ainsi, elles contribuent aux objectifs de Développement Durable 1 (Lutte contre la pauvreté), 2 (Zéro faim), 3 (Santé et bien-être), 10 (Inégalités réduites) et 16 (Paix et Justice).

Elles ont pour objectif de répondre aux impacts, risques et opportunités identifiés précédemment à savoir l'attractivité du Groupe, les risques réputationnels et les conflits potentiels avec les populations et les autorités locales, et les risques de non-conformité aux obligations légales, notamment en matière de droits humains et environnementaux. Les politiques s'appliquent à tous les sites et activités du Groupe. Des objectifs spécifiques ont été définis, notamment l'application des politiques sur tous les sites du Groupe.

La mise en œuvre des politiques, notamment celle concernant les communautés affectées, est assurée au plus haut niveau de l'organisation par le Président-Directeur Général. Ce dernier définit la feuille de route, établit les objectifs et anime la démarche. Il est soutenu par différentes Directions expertes (juridique, stratégie climat, achats, ressources humaines, etc.) et la Fondation Louis Vicat qui pilotent dans leur domaine les politiques et engagements du Groupe. La Direction compliance notamment est en charge du suivi des signalements via la ligne d'alerte du Groupe qui signale les incidents éventuels. Sur le plan local, les Directions générales des pays et des business units sont responsables de la mise en œuvre et du respect des politiques du Groupe.

La politique du groupe Vicat concernant les communautés affectées tient compte des intérêts des parties prenantes clés grâce à un dialogue constant et des processus d'échange réguliers. Ces interactions permettent d'identifier et de gérer les impacts des activités sur les communautés locales. Des enquêtes publiques, des rencontres avec les autorités locales et nationales, des campagnes de communication et un Comité de Relations ou un représentant de l'activité auprès des communautés affectées sont mis en place pour comprendre les préoccupations des parties prenantes et y répondre.

Le groupe Vicat opère des mécanismes de surveillance pour garantir la conformité aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, à la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales. De plus, le Groupe procède à des audits internes réguliers pour vérifier le respect de ces réglementations et normes. Les résultats de ces évaluations sont examinés par le PDG du Groupe sur une base régulière plusieurs fois dans l'année (rapports d'audits internes et externes, Comités trimestriels Audit et Compliance, rapports du Comité d'Audit, etc.).

Au cours de l'exercice 2025, ni manquement, ni plainte relative aux droits humains concernant les populations environnantes n'a été constaté.

Le groupe Vicat développe chaque année un foisonnement d'actions dans le cadre des plans d'action pluriannuels découlant des politiques en faveur des populations locales. La Fondation Louis Vicat est un atout essentiel pour ces actions, particulièrement en France. Créée en 2017 à l'occasion du bicentenaire de l'invention du ciment artificiel et attachée au devoir de mémoire, la Fondation s'est donné pour objectifs : (1) la promotion de la culture scientifique et technique dans la lignée de l'œuvre de Louis Vicat ; (2) la sauvegarde et la valorisation du patrimoine en béton ; (3) l'éducation et la solidarité.

Les actions de la Fondation s'inscrivent également dans la politique RSE du Groupe. À ce titre, la Fondation encourage l'implication des collaboratrices et collaborateurs du Groupe, notamment à travers des actions de bénévolat.

## Agir pour l'éducation et la sensibilisation des jeunes à la transition écologique et solidaire

Les actions engagées par le groupe Vicat touchent l'ensemble des niveaux d'enseignement, de la petite école à l'université, en soutien des politiques gouvernementales locales. Ces démarches permettent de créer ou de confirmer un attrait pour les métiers du Groupe et participent activement à l'intégration des jeunes et leur compréhension des enjeux de la transition écologique et solidaire. Systématiquement, le Groupe conçoit ses actions dans une démarche inclusive, avec un focus particulier sur l'éducation des filles. À titre d'exemple, depuis 2019, un partenariat a été noué avec l'ONG *Human Right Watch* pour favoriser l'accès des jeunes filles à l'éducation en Afrique. L'une des actions portées par cette ONG permet aujourd'hui à des jeunes femmes enceintes comme à des mères adolescentes de poursuivre leur scolarité ; ainsi la décision adoptée par le gouvernement tanzanien s'est répandue à d'autres pays d'Afrique comme la Sierra Leone.

### Amélioration des conditions matérielles d'enseignement

Au Sénégal, la société Sococim accorde une importance capitale au secteur éducatif. En 2025, elle a financé la réhabilitation de l'école primaire El Hadji Mamour Diop 2 en remettant à neuf 7 salles de classe et 6 blocs de toilettes, tout en assurant le reboisement de la cour de l'école et l'installation d'un point d'eau. Sococim a également participé à la réfection du Lycée Abdoulaye Sadi et à l'agrandissement du Collège d'Enseignement Moderne de Bargny grâce à une contribution financière et un don de matériaux. En plus de participer à la réhabilitation des établissements scolaires du Département de Rufisque, Sococim soutient activement les établissements scolaires et les mairies en fournissant aux élèves issus de famille vulnérable des kits scolaires dans le but de les soulager et maintenir les enfants au cursus. Sococim élargit également son soutien aux établissements scolaires en intégrant les écoles coraniques (Daaras) en leur fournissant des tablettes en bois fabriquées grâce aux chutes de bois, des nattes et denrées alimentaires. La Sococim, en partenariat avec le conseil départemental de Rufisque subventionne la cantine scolaire à travers une cuisine centrale qui sert pratiquement plus de 13 lycées et écoles élémentaires afin d'offrir aux enfants vulnérables des repas. Cette filiale offre annuellement des dons scolaires à plus de 4 000 élèves.

Toujours au Sénégal, la société Gécamines apporte un appui matériel aux établissements scolaires et soutient des initiatives visant à améliorer l'accès au savoir. En 2025, l'entreprise a notamment contribué à enrichir les ressources pédagogiques locales par des dons d'ouvrages destinés aux élèves et étudiants, tout en participant à des projets d'infrastructures pour faciliter l'accès aux écoles et aux services essentiels. En 2025, Gécamines a apporté un appui matériel à l'école Mère Paule Lapique (Communauté des Sœurs de l'Immaculée Conception) en fournissant des matériaux destinés à leurs travaux de construction. En 2024, Gécamines a contribué, aux côtés d'entreprises partenaires, à la réalisation d'une nouvelle piste de 1,5 km reliant les localités de Keur Songho à Keur Latyr. Cette collaboration a permis d'améliorer de manière significative la mobilité et l'accès aux services pour les habitants.

### 3. Rapport de durabilité

Impacts sur les communautés (ESRS S3)

En Inde, le groupe Vicat a créé trois jardins d'enfants dans l'État de l'Andhra Pradesh à quelques kilomètres de son usine de Kadapa. Ce sont plus de 600 enfants en bas âge qui bénéficient d'un encadrement et d'un service de restauration adaptés à leurs besoins. En 2025, les filiales indiennes ont fourni des outils numériques pour l'organisation de cours en ligne au sein des groupes scolaires Louis Vicat DAV Vidya Mandir (près de 500 élèves actuellement sur le site de la cimenterie de Bharathi et près de 570 élèves sur celui de Kalburgi), créés à l'initiative du Directeur Général des opérations du groupe Vicat en Inde. Ces groupes scolaires, reconnus comme étant d'excellence par le gouvernement indien, ont été équipés de 12 nouvelles salles de classe numériques depuis 2022.

#### Partenariats avec les structures d'enseignement dans chaque pays du Groupe

Des partenariats sont ciblés sur des enjeux clés pour les métiers, la transition écologique et solidaire, et les valeurs du Groupe. Au Brésil, la société Ciplan nourrit des accords avec les trois universités suivantes pour faciliter l'emploi des étudiants : *University of Brasilia* (UnB), *University Center of the Federal District* (UDF) et *Paulista University* (UNIP). Au Kazakhstan, la filiale Jambyl Cement Company a continué ses partenariats avec la *South Kazakhstan State University* et le *Taraz Polytechnic High College* pour la formation aux métiers industriels (chimistes, soudeurs, plombiers, mécaniciens). En Égypte, la société Sinai Cement Company a développé un programme de stages et de perfectionnement d'une année en entreprise pour les élèves ingénieurs du *El-Harish Institute*. Ces actions ont permis de réaliser à la cimenterie près de 10% de ses recrutements en 2025. Cette filiale égyptienne a organisé plusieurs visites de sensibilisation de son usine pour les écoles et les universités afin de promouvoir les connaissances industrielles.

En France, le Groupe demeure impliqué aux côtés d'établissements du secondaire et du supérieur (universités, écoles d'architecture, d'ingénieurs et de commerce), soit pour transmettre la connaissance de ses métiers soit pour développer conjointement des projets de recherche et d'innovation. Ainsi la société Vicat, le CNRS et l'ESTP travaillent sur le processus de fabrication et la fonctionnalisation du biochar pour une utilisation en ajout cimentaire permettant à la fois d'abaisser le facteur clinker et également de stocker du carbone dans les bâtiments. La société Vicat mène un partenariat avec l'UGE pour l'impression 3D, un partenariat avec l'INSA Rennes pour les ciments et les mousses de ciment bas carbone et accueille régulièrement des étudiants doctorant dans le cadre du dispositif des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (Cifre) passées avec l'Agence nationale de la recherche technologique (ANRT). Les experts de la société Vicat interviennent également dans les cursus des futurs ingénieurs, par exemple de l'ENTPE ou de techniciens en Génie Civil, pour leur enseigner la science des matériaux cimentaires. Les partenariats du Groupe se sont poursuivis avec l'ESTP Paris et l'École La Mache. La participation de Vicat à la Chaire Vulnérabilité portée par l'Université catholique de Lyon (UCLY) illustre aussi l'approche transverse des partenariats alliant sciences et humanisme.

#### Faire découvrir aux jeunes les métiers de l'industrie des matériaux et les sensibiliser à la transition écologique et solidaire

Au Brésil, la filiale Ciplan organise chaque année le programme Portes Ouvertes, une initiative visant à renforcer les liens entre l'industrie cimentière et le monde universitaire. Dans le cadre de ce programme, Ciplan accueille des étudiants de diverses universités afin de leur présenter les procédés industriels, en mettant l'accent sur les méthodes de production, les pratiques durables et les innovations mises en œuvre dans le secteur. Lors de leur visite, les étudiants peuvent appréhender le rôle stratégique de l'industrie cimentière dans le développement des infrastructures nationales, ainsi que les enjeux et les tendances du marché brésilien. Cette action témoigne de l'engagement de Ciplan en faveur de l'éducation, de la transparence et du dialogue, contribuant ainsi à la formation des futurs professionnels et à la diffusion des connaissances sur un secteur essentiel à l'économie du pays.

Au Sénégal, la société Sococim et le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont lancé en 2025 le programme « Jeunes Talents ». Ce programme incarne une vision commune entre l'État et le secteur privé, visant à promouvoir l'excellence académique, l'innovation et l'employabilité des jeunes. Il s'inscrit dans la dynamique des réformes engagées sous l'impulsion du Président de la République, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye, et du Premier Ministre, Monsieur Ousmane Sonko, pour faire de l'enseignement supérieur un levier de développement national. Sélectionnés parmi 295 candidatures issues de 47 établissements, 39 jeunes talents bénéficient d'un parcours de 18 mois incluant des immersions professionnelles, un encadrement en *soft skills*, et la conduite de projets innovants en collaboration avec Sococim Industries.

En France, le Groupe est très impliqué dans la démarche du gouvernement « 1 jeune, 1 solution » avec le support de la Fondation Louis Vicat. Chaque année, il participe à « Mon stage de troisième » avec le soutien d'associations. Les équipes du Groupe favorisent la découverte des métiers industriels en intervenant auprès de collégiens et de lycées dans leurs établissements avec l'association 100 000 entrepreneurs. Des talents féminins du Groupe sont systématiquement présents pour attirer aussi les jeunes filles vers l'industrie. Pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones rurales en réhabilitation (ZRR), des actions spécifiques sont organisées avec les missions locales et Sport dans la Ville, par exemple. Le Groupe a participé à la 14<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'industrie autour du thème « avec l'industrie, fabrique ton avenir ». Les sociétés du Groupe organisent régulièrement des visites de leurs sites pour faire découvrir les métiers et les enjeux et les actions pour réussir la transition écologique et solidaire. Ainsi en Suisse, la société Vigier participe annuellement à la journée « Futur en tous genres » et accueille les jeunes qui suivent le principe de la participation croisée et se font une idée pratique des métiers et des domaines d'activité dans lesquels leur genre est jusqu'à présent sous-représenté. Elle est également partenaire du programme *Lernort Kiesgrube* qui œuvre à une approche respectueuse et durable de la nature. Il encourage une réflexion à la fois approfondie et ludique des thématiques liés à l'environnement et à l'économie avec l'exemple de l'exploitation des granulats. Des dossiers pédagogiques adaptés à chaque

niveau scolaire sont mis à disposition des élèves. Les projets sont reconnus et soutenus par la Direction de l'Instruction publique et de la culture (INC) du canton de Berne.

Depuis 2021, le Groupe a noué un partenariat avec le plus grand concours des métiers au monde : la *WorldSkills Competition*. Cette compétition permet à de jeunes professionnels du monde entier de se mesurer lors d'une compétition organisée sur un même site. La *WorldSkills Competition* valorise les métiers, les compétences et les formations, et mobilise la jeunesse pour favoriser l'employabilité et l'épanouissement, en réponse aux enjeux de notre société. Le respect de la sécurité, des délais et des coûts, l'utilisation optimale du matériel et des matériaux dans une logique environnementale sont autant de contraintes à respecter. Cette compétition mobilise des thèmes chers au Groupe : jeunesse, partage, efforts, engagement, excellence, inclusion et solidarité. En 2022, en tant que Partenaire Métiers, le Groupe a fourni les qualifications régionales françaises en matériaux de construction pour les métiers de la construction béton armé, l'aménagement urbain, les réseaux de canalisations et la maçonnerie. De même, le Groupe a fourni une partie des matériaux nécessaires à l'accueil des finales nationales françaises de 2023 qui se sont déroulées à Lyon, puis en 2024 toujours à Lyon pour les finales internationales. En 2025 le groupe Vicat a de nouveau soutenu les *WorldSkills France* en fournissant gracieusement des produits et matériaux de construction pour la finale des épreuves nationales qui se sont tenues à Marseille du 16 au 18 octobre 2025.

### Mentorat et accompagnement des jeunes

Depuis 2021, à l'instar de dirigeants de grands groupes français, le Président-Directeur Général a engagé les équipes de management des activités françaises à devenir mentor(e) d'un(e) jeune dans le cadre de la démarche gouvernementale « 1 jeune, 1 mentor ». La société Vicat s'est engagée avec le Collectif Mentorat qui a remporté le label Grande cause nationale 2023. En 2025, l'objectif est atteint de 1% de l'effectif ayant un rôle de mentors, à l'instar des années précédentes, avec le concours des associations Sport dans la ville, Institut Télémaque, article 1<sup>er</sup>. Cette démarche s'inscrit aussi dans le plan d'action du « Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive » que le Groupe a rejoint depuis trois ans.

### Allocation de bourses au mérite

Chaque année, des filiales du Groupe allouent des bourses au mérite. En Turquie, la filiale Konya Cimento donne chaque année 19 bourses à des élèves diplômés avec mention de la Konya Anatolian High School pour aller à l'université. 20 étudiants ont bénéficié du soutien de la bourse d'études de la Fondation Sococim en 2025. 52 étudiants du département de Rufisque ont été soutenus dans leurs études universitaires depuis le début de ce programme. Avec le soutien de la bourse d'études de la Fondation Sococim, M. Ababacar Sadikh Sembene a pu intégrer l'École Polytechnique en France. En Inde, plus de 800 étudiants ont bénéficié de bourses d'études distribuées par les filiales du Groupe au cours des trois dernières années.

### Apporter une aide d'urgence

Solidaire de ses territoires, le Groupe apporte son soutien aux populations et activités locales lors de catastrophes naturelles. En Inde, les filiales indiennes apportent annuellement nourriture et biens de première nécessité, ainsi que des pompes mécaniques aux agriculteurs lors des inondations. En 2025, lors de l'incendie de forêt dans le district de Kargıcak à Antalya, les efforts de lutte contre l'incendie ont été soutenus par la fourniture d'eau grâce à des camions-bétonnières de la filiale turque.

### Agir dans le domaine de la santé : infrastructures et consultations médicales

Chaque année, le Groupe met en œuvre des actions pour faciliter l'accès aux soins de proximité, notamment dans les pays où les infrastructures publiques ne sont pas disponibles ou sont limitées : programmes de prévention contre le paludisme, dispensaires ouverts aux populations locales, accès gratuit à certains soins, transport gratuit par l'ambulance rattachée au site, contributions financières ou en dons d'équipement médicaux aux hôpitaux locaux, centres de télémédecine, etc. Chaque pays mène des actions en ce sens. Le Groupe participe chaque année à l'opération de sensibilisation au cancer du sein des femmes, Octobre Rose, ainsi qu'à des campagnes d'information, de prévention et de sensibilisation de certaines maladies comme le paludisme, ou en faveur du handicap (les « DYS » par exemple). La filiale sénégalaise, Sococim, s'engage également dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé. La Société, en plus d'offrir des consultations médicales gratuites (médecine générale, pédiatrie, gynécologie) aux populations environnantes via l'infirmerie de l'entreprise, organise chaque année des campagnes de sensibilisation et de dépistage des cancers féminins et masculins. En termes d'amélioration des structures de santé, Sococim a entièrement construit et inauguré un nouveau poste de santé à Ndiolmane (Bargny) qui polarise plus de 8 quartiers. Des journées de consultations ophtalmologiques gratuites ont également été offertes pour les chauffeurs, les prestataires et le personnel avec une subvention des lunettes prescrites.

En Inde, le Groupe s'efforce de pallier le manque d'infrastructures médicales de qualité sur ses territoires. Le Groupe a établi un centre de soins primaires électroniques dans le village de Chatrasala (près de la cimenterie de Kalburgi), offrant des téléconsultations, notamment un service de cardiologie conforme aux normes internationales. Un second centre médical est situé à Nallalingayapalli (près de la cimenterie de Bharathi). Depuis 2015, les patients ruraux bénéficient de téléconsultations avec des médecins spécialistes de l'hôpital Apollo d'Hyderabad. Au total, depuis leur création, ces centres ont dispensé près de 80 000 consultations aux populations des villages environnants. Les deux centres sont également équipés d'un laboratoire d'analyses. Par ailleurs, près de la cimenterie de Bharathi, la Direction nationale a ouvert un centre de dialyse en 2019. Elle a également développé 12 « Anganwadi », des centres ruraux privés pour enfants, offrant de bonnes conditions d'hygiène et un environnement propice au développement psychosocial des enfants issus de milieux très défavorisés. En Inde, le groupe Vicat propose également des services de soins ophtalmologiques aux communautés défavorisées et aux personnes malvoyantes. Au cours des trois dernières années, plus de 3 200 personnes ont bénéficié d'un dépistage ophtalmologique, plus de

### 3. Rapport de durabilité

Impacts sur les communautés (ESRS S3)

1 000 personnes ont reçu des lunettes et 60 opérations de la cataracte ont été réalisées grâce à un partenaire. La société Sinai Cement Company a créé en 2023 une infrastructure médicale itinérante pour offrir des consultations aux personnes vivant dans le Sinai à proximité de sa cimenterie. Au Kazakhstan, la filiale Jambyl Cement Company a la même démarche pour les populations proches de sa cimenterie située en milieu rural. En 2025, Ciplan a établi un partenariat avec l'*Escola Superior de Ciências da Saúde do Distrito Federal* pour mettre en œuvre le programme de résidence en médecine du travail. Ce programme propose un stage supervisé de trois mois à chaque promotion, offrant aux résidents l'opportunité de découvrir les pratiques avancées de la médecine du travail en entreprise. L'objectif principal est de former de nouveaux professionnels, en partageant les connaissances techniques et les meilleures pratiques qui soulignent l'importance de la promotion de la santé et de la prévention en milieu industriel. Cette initiative témoigne de la reconnaissance de Ciplan comme référence en médecine du travail dans le District fédéral, et renforce l'engagement à former des spécialistes et à promouvoir la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. De plus, des plans de lutte contre les cancers sont mis en place par les différentes sociétés du Groupe en France et à l'étranger, tant pour leur prévention, leur dépistage, leur traitement que pour la reprise d'activité des personnes atteintes ou de leurs proches.

#### Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable dans les pays émergents fait partie des actions du Groupe (voir également le chapitre Ressources Hydriques). En Inde, près de 8 000 villageoises et villageois ont désormais accès à l'eau potable grâce aux investissements de la Direction pays dans la Fondation Nandi. Ces actions ont permis une diminution significative des maladies chez les enfants et les adultes de cette population. Au Sénégal, la société Sococim assure gratuitement l'approvisionnement en eau des habitants du quartier Gouye Mouride et de la cité Rufcim, à proximité de la cimenterie. Au Mali, la société Ciment et Matériaux du Mali a offert un forage aux habitants du village de Soninkegny.

#### Accès aux toilettes publiques

Le Groupe est conscient que l'accès à des toilettes publiques dans les pays en développement a un impact significatif pour la santé des populations et la scolarité des jeunes filles. Dans ce contexte, en Inde et au Sénégal par exemple, les filiales contribuent à la construction de près de 1 000 toilettes individuelles ainsi qu'à leur entretien. En rejoignant le programme *Swachh Bhartiya* du gouvernement indien en 2015, les filiales indiennes ont fourni des toilettes publiques à 12 villages, dont deux certifiés *open defecation free* bénéficiant ainsi à plus de 4 000 villageoises et villageois.

#### Gestion des déchets et actions en faveur de l'environnement

La gestion des déchets dans les zones rurales des pays en développement est quasi inexistante. Cette absence engendre des problèmes d'hygiène et de santé publique. En Inde, la Direction du pays a mis en place cette gestion pour les villages proches des cimenteries du Groupe. Des actions de sensibilisation auprès des villageois sont menées. Conformément au programme gouvernemental *Swachh Bhartiya* pour les toilettes publiques, les équipes indiennes du Groupe ont établi un processus de collecte et de traitement de ces déchets. Plus généralement, la collecte de tous types de déchets est organisée dans huit villages. Ainsi, en 2025, près de 150 tonnes de déchets ont été recyclées, dont près de 50 tonnes dans les fours des cimenteries des filiales indiennes. Ces actions contribuent également à éliminer les décharges sauvages et la pollution qui en découle. Au Sénégal, la Fondation Sococim participe activement au programme « Rufisque marché propre », depuis fin 2014, pour améliorer le cadre de vie dans le centre-ville de Rufisque et développer un système intégré de gestion des déchets. Une partie de ces déchets est valorisée dans les fours de la société Sococim. En 2025, la filiale égyptienne Sinai Cement Company a conduit d'importantes initiatives environnementales dans le sud et le nord du Sinai. Elle a organisé une opération de plongée solidaire, *Dive for a Cause*, qui a permis de retirer plus de 40 kg de déchets marins. Parallèlement, une opération de nettoyage de plage de deux jours a été menée à El Arish, où plus de 1 500 kg de déchets ont été collectés en vue de leur recyclage. De plus, cette filiale a fait don de 1 000 conteneurs pour la collecte des déchets. Ces efforts visaient à promouvoir des mers plus propres et des environnements côtiers plus sains. Cette filiale égyptienne a aussi organisé une action de reboisement qui a consisté à planter plus de 1 200 jeunes arbres dans 13 sites du nord du Sinai. Les filiales turques du Groupe ont participé au financement du Sommet sur la transformation verte et le développement durable dans l'industrie en 2024 et 2025. Des plantations d'arbres, des opérations de nettoyage de l'environnement et des actions de sensibilisation ont été organisées par ces filiales à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et de la Journée mondiale du nettoyage au lac Mogan, au lac Eymir et au parc ornithologique de Nallihan.

### Réduire les impacts du bruit des activités sur les populations locales

Afin de remédier aux impacts du bruit généré par leurs activités, les sociétés du Groupe se mettent systématiquement en conformité avec les réglementations locales (exemple : mesures de bruit réglementaires conformément aux arrêtés) et les standards du Groupe. En France, dans l'activité BPE, les unités de production neuves sont équipées d'un bardage double peau pour le malaxeur ; simple peau pour les autres. Pour toutes les centrales à béton, Les arrêts sont automatiques pour les tapis et le malaxeur entre chaque production. Les chauffeurs des toupies ont instruction de mettre leur moteur à l'arrêt lors des phases d'attente sur site. Dans l'activité Granulats, les sociétés du Groupe respectent notamment les bonnes pratiques suivantes : communication des mesures réalisées et échanges avec les parties prenantes lors des commissions de suivi ; adaptations éventuelles des horaires de fonctionnement des installations (si celles-ci sont proches des habitations avec nuisances perçues par les riverains) ; étude acoustique et mise en place de merlons de protection périphériques pour empêcher la propagation du bruit si nuisance perçue ; information systématique des riverains lorsqu'un tir de mine est programmé (tir de préférence en fin de matinée pour limiter nuisances). Dans l'activité Ciment, les bonnes pratiques respectées sont notamment : réalisation régulière de mesures acoustiques en limite de propriété et au niveau des zones d'émergence réglementaires ; capotage de certaines installations identifiées comme sources significatives de nuisances sonores ; poste compresseur : mise en place d'un système de filtration et d'atténuation acoustique pour réduire le bruit émis ; équipement des engins de manutention avec un dispositif de type « cri du lynx » ; intégration de critères acoustiques dans les cahiers des charges lors du remplacement d'équipements ou de nouvelles installations.

### Accès à la nourriture pour les populations locales

Plusieurs initiatives sont menées en parallèle en Inde : la distribution de nourriture aux jeunes enfants (410 enfants en 2025) dans les dix villages proches des cimenteries, l'aide aux personnes vivant avec le VIH/SIDA (400 en 2025) et le développement de l'élevage laitier pour assurer une alimentation locale durable. Au Sénégal, la Fondation Sococim a initié un programme de plantation d'arbres fruitiers en 2015. Depuis, près de 12 000 arbres fruitiers ont été plantés dans le Département de Sandiara, au bénéfice de 140 familles, pour leur consommation et leurs activités commerciales. Lors de la période de Ramadan, la filiale Ciment et Matériaux du Mali distribue gratuitement des denrées alimentaires à plusieurs centaines de villageois(es) habitant à proximité du site industriel.

### Agir en faveur des personnes en situation de handicap sur ses territoires d'implantation

La politique du Groupe en faveur des personnes en situation de handicap ne se limite pas à son personnel. À titre d'exemple, sous la Direction du Directeur Général des activités indiennes du Groupe, un soutien matériel et financier est apporté à l'école Ambubai pour jeunes filles aveugles. En Mauritanie, la filiale Mauricim a aidé en 2023 à la construction du Foyer de l'Enfance (seul centre pour enfants souffrant de handicap mental à Nouakchott). Au Kazakhstan, la filiale Jambyl Cement Company a fait des donations pour la construction d'un centre (50 places) de prise en charge d'enfants en situation de handicap localisé à Taraz. En Turquie, l'équipe locale de la Direction finances supporte la Fondation SOBE, dédiée à l'éducation des personnes atteintes d'autisme, par le don de vélos. Au Sénégal, la société Sococim et la Fondation Sococim continuent de soutenir l'association pour la Protection des Enfants Déficients Mentaux dans le prolongement des années précédentes, afin de permettre à ces enfants de recevoir une éducation générale et une formation professionnelle adaptées à leur handicap. En Suisse, la société Vigier Ciment est en partenariat avec La Pimpinière. Cette fondation œuvre en faveur des personnes en situation de handicap du Jura bernois, par l'insertion professionnelle dans les activités de paysagiste. En France, la Fondation Louis Vicat participe chaque année aux Virades de l'espoir dans le nord Isère, journée de mobilisation et de collecte pour lutter contre la mucoviscidose. Elle soutient aussi par un don annuel l'association Charlotte au sucre, la Fondation Boissel et l'association Liam Pulsion.

### Agir dans le domaine culturel

Dans ses différents pays, le Groupe mène des actions de support à la culture. Ainsi la Fondation Sococim a remis en place ses résidences d'artistes à Rufisque et financé plusieurs expositions artistiques à Rufisque et à Dakar. La Fondation Sococim soutient également la professionnalisation des acteurs culturels et a financé plusieurs expositions artistiques à Rufisque et à Dakar. Cette fondation appuie annuellement la formation inclusive d'une cinquantaine de jeunes de Rufisque, dont des jeunes à mobilité réduite, à l'écriture de scénario, la réalisation, le montage et l'infographie, en partenariat avec l'association Codou Samba Linguère Films. Depuis le début de cette formation en 2013, près de 900 jeunes ont ainsi pu être formés, dont plus de 70% sont actuellement en activité (emploi ou auto-emploi). En France, la Fondation Louis Vicat soutient financièrement le Festival Berlioz depuis de nombreuses années. En 2025, la filiale brésilienne Ciplan a soutenu l'initiative culturelle nationale *Tô no Cineminha*, un projet qui promeut l'accès au cinéma pour les enfants à travers le Brésil. La contribution s'est concentrée sur la session de Brasília pour financer une équipe d'interprètes en langue des signes brésilienne (*Libras*) afin de garantir la pleine participation des enfants sourds à l'événement. Cette action illustre l'engagement du Groupe en faveur de l'inclusion sociale et de l'accessibilité culturelle, contribuant à lever les barrières de communication et à offrir l'égalité des chances en matière de loisirs et d'éducation. En soutenant des initiatives comme celle-ci, le Groupe contribue à bâtir une société plus diverse, inclusive et équitable.

#### Agir dans le domaine du sport

Le Groupe sponsorise de nombreux clubs sportifs sur ses territoires d'implantation. Ainsi, compte tenu de son ancrage territorial dans le secteur lyonnais et de son attention particulière au développement du sport féminin, le groupe Vicat entretient des liens durables et solides avec l'Olympique lyonnais féminin. Un partenariat entre l'équipe féminine du FC Grenoble Rugby et Vicat court depuis 2021, en complément de celui existant avec l'équipe masculine. En 2025, Vicat a reconduit son partenariat avec la boxeuse Rima Ayadi, au palmarès national et international, avec le judoka médaillé olympique Aurélien Dresse et avec le nageur handisport multimédaillé aux jeux olympiques et lors de compétitions nationales et internationales, David Smetanine, avec le support de la Fondation Louis Vicat. Au Sénégal, la société Sococim sponsorise l'équipe féminine de volley-ball de Rufisque, qui comporte quelques joueuses de l'équipe nationale, ainsi que l'équipe masculine de football de Rufisque. Le support du Groupe dans ce domaine passe aussi par la fourniture de matériaux pour les installations. Ainsi, la filiale Gécamines a fourni gratuitement les granulats pour le stade de Ngoudiane.

#### Soutenir le tissu économique local

La nature des activités industrielles du groupe Vicat génère de nombreux emplois aussi bien en amont qu'en aval de ses productions. Dans les pays développés, le rapport est de 1 à 10 entre les emplois directs et les emplois indirects liés à une cimenterie. C'est notamment le cas en France (données publiées par le site internet « Infociments ») où les fournisseurs en amont mais aussi tout le secteur du béton prêt à l'emploi (BPE) et de la préfabrication béton sont liés à l'exploitation d'une cimenterie dans le maillage territorial du Groupe. Dans les pays émergents, les effectifs sont souvent plus importants sur les sites de production que dans les pays développés. L'externalisation des fonctions supports (maintenance, par exemple) est moindre du fait de la rareté d'un tissu industriel qualifié pour l'industrie cimentière. Au Mali ou au Sénégal, les activités cimentières génèrent cinq emplois indirects pour un emploi direct. Au Kazakhstan et en Inde, le ratio entre emplois directs et emplois indirects liés à l'exploitation des cimenteries est de 1 à 3.

Dans les pays émergents, le Groupe met à disposition des granulats gratuitement ou participe au financement pour la construction de routes afin de faciliter les transports. Ainsi, en Inde, ce sont 15 km de routes et 6 km de système de drainage qui ont été construits pour désenclaver 18 villages à proximité des cimenteries des filiales. Le Groupe est aussi impliqué dans plusieurs dispositifs de soutien au développement économique local. En collaboration avec l'Agence nationale de la Maison de l'outil ANAMO, la filiale sénégalaise Sococim a financé la

formation de 236 jeunes à Bargny et Rufisque et appuie les meilleurs projets. La construction du four 6 a été financée par un prêt syndiqué de la Société Financière Internationale (SFI) adossée à la Banque Mondiale, conditionné par une démarche RSE avec un fort accent sur le dialogue avec les parties prenantes, l'emploi et la formation. La société Sococim a répondu point par point aux exigences de cette démarche RSE de la SFI en faveur des populations locales et aux enjeux environnementaux (label *green loan* obtenu). Ainsi tous les emplois créés pour la construction sont réservés aux populations locales, règle imposée à l'entreprise sous-traitante chargée de la construction du four. Tous les ouvriers travaillant sur le site habitent à proximité, à Rufisque ou à Barny. Ce sont près de 100 emplois directs qui ont été créés et plusieurs dizaines d'emplois indirects. Les jeunes sans qualification ont été ciblés par ce dispositif. La Direction de la société Sococim suit l'application des engagements avec la plus grande rigueur. La Fondation Sococim, reconnue d'utilité publique par Décret du 29 octobre 2010, a pour objectif de participer au renforcement du tissu économique local sénégalais, par la mise en place d'actions centrées sur l'entrepreneuriat. La Fondation appuie particulièrement des groupements de producteurs féminins, participant à la lutte contre la pauvreté : environ 80 projets ont été accompagnés permettant de créer plus de 600 emplois dans divers secteurs (transformation agro-alimentaire, agriculture, commerce, savonnerie, teinture-couture, production de linge de maison, production d'articles d'hygiène, production musicale, gestion des déchets). Les actions de la Fondation Sococim contribuent à dynamiser le département de Rufisque en soutenant le développement d'entreprises du territoire (souvent créées par des femmes) s'appuyant sur des savoir-faire traditionnels dans des domaines variés comme la transformation de céréales produites localement, la production de cosmétiques à base de plantes locales, la teinture artisanale et la commercialisation de tissus. La fondation Sococim a été primée à l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition de l'*African Business and Social Responsibility Forum* (septembre 2023), recevant le trophée de la meilleure fondation, pour ses actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des jeunes au Sénégal. En Inde, l'opération « Vicat » a transformé la vie de nombreux jeunes grâce à un programme de formation. Plus de 150 jeunes ont acquis des compétences et plus de 110 ont trouvé un emploi ou créé leur propre activité. Toujours en Inde, depuis 2017, la filiale Kalburgi finance un programme d'alphabétisation gratuit pour les femmes adultes afin de faciliter leur accès à l'emploi et au développement professionnel. Pour soutenir l'activité agricole locale, depuis 2018, les filiales indiennes ont aidé les éleveurs des villages entourant leurs cimenteries en finançant des formations et en leur apportant leur expertise. Ces actions ont permis d'accroître leurs revenus de 150%, d'améliorer leurs rendements laitiers et de faciliter leur accès aux marchés.

## Agir en faveur de l'engagement citoyen, du lien Nation-armée et du soutien à l'engagement dans les réserves

Dans tous les pays où le Groupe est présent, les équipes soutiennent des actions en faveur de l'engagement citoyen. Ainsi, en France, la société Vicat soutient, depuis de nombreuses années, la Maison des Enfants d'Izieu au titre de l'éducation à la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, en témoignage de la reconnaissance du ministère de l'intérieur pour sa contribution à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), Vicat est détentrice du label « employeur – partenaire national des sapeurs-pompiers ». Ce label récompense Vicat pour sa volonté citoyenne et son esprit civique dans la gestion de ses collaboratrices et collaborateurs qui sont des sapeurs-pompiers volontaires. Le Groupe participe directement à la continuité et à la qualité des secours de proximité. Être sapeur-pompier volontaire et exercer une activité professionnelle est possible, comme en témoigne la quarantaine de collaboratrices et collaborateurs qui ont fait ce choix. L'engagement des sapeurs-pompiers volontaires démontre chaque jour que courage et dévouement demeurent des valeurs d'actualité.

La Direction encourage son développement dans ses activités. La société Vicat soutient aussi l'appartenance au réseau des Conseillers du Commerce Extérieur (CCE) de ses expatriés au sein de leur pays d'implantation. Cette démarche est appuyée par la Présidente des CCE, Sophie Sidos, qui est aussi Présidente de la Fondation Louis Vicat.

Enfin, la société Vicat entretient depuis des années le lien entre l'entreprise et les forces armées. Cette relation s'illustre notamment par le mandat d'administratrice de la Présidente de la Fondation Louis Vicat au sein de l'Association pour le développement des œuvres sociales de la Marine (Entraide Marine-Adosm). Cette association reconnue d'utilité publique vient en aide aux conjoints, aux familles du personnel civil et militaire qui sert dans la Marine lorsqu'elles connaissent de graves difficultés, ainsi qu'à leurs familles ou à leurs enfants orphelins. Depuis 2015, en partenariat avec la Cabam (Cellule d'aide aux blessés et d'assistance aux familles de la Marine), l'association finance des stages de reconstruction pour les marins blessés. Cette action est effectuée en relation avec la Direction du personnel militaire de la Marine et du ministère des Armées. Autre exemple, la société Vicat a renforcé son soutien aux politiques de réserve opérationnelle en 2023 qui s'est matérialisé par la signature, début 2024, d'une convention avec les autorités militaires. Visant à faciliter l'engagement et la disponibilité des réservistes employés par la société Vicat, ce dispositif permettra de valoriser et de diffuser l'esprit de défense de la Nation au sein du Groupe. Par ces démarches, la Société a obtenu dès janvier 2024 la qualité de « partenaire de la défense nationale » en tant que « partenaire de la défense réserve militaire ».

3.

### 3.10.3 Dialogue avec les communautés et processus de remédiation [S3-2 et S3-3]

Si ses politiques ne sont pas directement mises à disposition des communautés locales, le Groupe en retranscrit une synthèse dans le présent rapport de durabilité publié sur son site internet. D'autre part, le Groupe garantit la diffusion de sa politique en la communiquant et en l'appliquant à l'ensemble de ses activités et filiales. Pour éliminer les obstacles à la diffusion, un référent « Communautés locales » est nommé dans chaque pays et un recensement des populations locales concernées est réalisé. De plus, une ligne d'alerte ouverte à tous les publics est mise en place pour informer le Groupe d'éventuels incidents.

Le groupe Vicat s'engage à dialoguer avec les communautés locales affectées par ses activités dans tous ses pays d'implantation. Sont ciblées les populations vivantes et travaillant à proximité de ses sites, principalement en milieu rural. Le Groupe dispose de divers moyens pour prendre en compte les intérêts de ces communautés : enquêtes publiques, rencontres avec les autorités locales et nationales, Comité de Relations ou représentant de l'activité auprès des communautés affectées, etc. En outre, les collaboratrices et les collaborateurs du Groupe et leurs familles jouent également un rôle d'ambassadeur auprès de ces communautés. Par la nature même des activités et de ses implantations en milieu rural, les représentants du groupe Vicat dans chaque pays ont un contact régulier avec les populations environnantes, soit directement par les familles, les visites de site, les consultations directes en fonction des projets, soit par l'intermédiaire des institutions locales (mairies, écoles et universités, etc.), régionales (les précédents exemples complétés par les conseils régionaux, etc.) ou nationales (ministères et organismes publics et parapublics).

Pour évaluer l'efficacité de son engagement, le groupe Vicat utilise un certain nombre d'indicateurs. Parmi ceux-ci, le nombre de plaintes provenant des communautés locales, le pourcentage de recrutements locaux, ainsi que les audits complets intégrant la vérification du respect des réglementations locales et des standards du Groupe.

Pour remédier aux impacts négatifs matériels sur les communautés affectées, le groupe Vicat a mis en place un processus de remédiation en plusieurs étapes. Ce processus commence par le traitement systématique des alertes et des plaintes, avec des informations communiquées à la Direction du Groupe. Ensuite, les causes et conséquences de l'impact sont identifiées de manière détaillée, suivies de l'établissement d'actions immédiates pour apporter une solution. Enfin, des réflexions, des plans d'action et le partage des meilleures pratiques au sein du Groupe sont entrepris pour éradiquer les causes et les conséquences d'un impact négatif.

La politique du groupe Vicat prévoit des mesures de protection contre les représailles envers les individus utilisant des canaux pour exprimer des préoccupations, des besoins, des revendications, des incidents, etc. (voir section « Conduite des Affaires » ci-après).

Au cours de l'exercice 2025, ni manquement, ni plainte relative aux droits humains concernant les populations environnantes n'a été constaté.

### 3.10.4 Plan d'actions [S3-4]

Afin de réduire les Impacts et Risques matériels identifiés dans la section 3.10.1, les actions suivantes ont été identifiées par le Groupe :

- communiquer les politiques à l'ensemble des filiales du Groupe ;
- mettre en place un plan de communication visant à informer les populations locales de cette politique, incluant la ligne d'alerte ;
- s'assurer que, dans le programme d'audit, un plan de vérifications du respect réglementaire relatif à cette politique avec une formation et une organisation adaptée est opérationnel ;
- s'assurer qu'un référent Communautés locales dans chaque pays est bien en place et identifié ;
- identifier les impacts négatifs éventuels des activités du Groupe via des audits, études, etc. et programmer les actions de remédiation en fonction des priorités ;
- renforcer le statut d'employeur de référence en milieu rural où se situent la plupart des sites du Groupe ;
- continuer comme dans le passé les actions du Groupe ayant un fort impact positif en matière de :
  - recrutement local,
  - éducation et sensibilisation des jeunes à la transition écologique et solidaire, via des partenariats avec des structures d'enseignement,
  - actions pour la santé, en participant au développement de structures médicales locales, et en promouvant l'accès à la nourriture, l'eau potable et aux installations sanitaires dans les pays où l'offre est insuffisante,
  - actions en faveur des personnes en situation de handicap,
  - actions en faveur du développement économique, notamment dans l'économie circulaire,
  - actions en faveur de la culture, du sport, du patrimoine, via notamment ses Fondations d'entreprise en France et au Sénégal ;

- agir en faveur de l'engagement citoyen et du lien Nation-armée par le soutien à la garde nationale/réserve opérationnelle :
  - en soutenant en France les collaboratrices et les collaborateurs Sapeurs-Pompiers Volontaires dans le cadre du label « employeur – partenaire national des sapeurs-pompiers »,
  - en soutenant en France la réserve opérationnelle dans le cadre d'une convention avec les autorités militaires lui conférant la qualité de « partenaire de la défense nationale » en tant que « partenaire de la défense réserve militaire ».
- déployer, en France et à l'étranger, en fonction des réglementations locales, des actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie, notamment par la possibilité de concilier vie professionnelle et mandat électif local.

Pour mener à bien ce plan d'actions, le Groupe s'appuie sur une organisation structurée et engagée.

Le Président-Directeur Général pilote la feuille de route RSE du Groupe, fixe les objectifs et anime la démarche. Il est aidé en cela par les différentes Directions expertes (juridique, stratégie climat, achats, Fondation Louis Vicat, ressources humaines, fondation Louis Vicat, etc.) qui pilotent, chacune dans leur domaine les politiques et engagements du Groupe. La Direction *compliance* a notamment la charge du suivi des signalements qui pourraient être reportés via la ligne d'alerte du Groupe.

Les Directions des pays et *business units* locales sont responsables de la mise en œuvre locale et du respect des politiques du Groupe avec l'appui des Directions (juridique, stratégie climat, achats, Fondation Louis Vicat, ressources humaines, etc.). Directement rattachée au Président-Directeur Général, la Direction ressources humaines Groupe s'appuie sur un réseau de DRH par pays pour tenir compte des réglementations et des contextes locaux.

Avec l'appui de la Fondation Louis Vicat, le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, de la sécurité et santé au travail et de l'inclusion pour le Groupe s'assure après des équipes RH locales que la politique RH et ses objectifs sont bien diffusés et mises en œuvre.

Des ressources financières sont allouées chaque année à la réalisation de ces actions. Le Groupe communiquera plus précisément sur les montants engagés dans les prochains rapports de durabilité.

### 3.10.5 Cibles [S3-5]

Ce plan d'action est en relation avec les Impacts Risques et Opportunités identifiés :

1. l'attractivité du Groupe ;
2. les risques réputationnels et les conflits potentiels avec les populations et les autorités locales ;
3. les risques de non-conformité aux obligations légales, notamment en matière de droits humains et environnementaux ;

Plan d'action et Cibles	IRO	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 1</b> : politiques déployées dans 100% du Groupe en 2026, par rapport à l'année de référence 2024.</li> <li>• <b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des communautés locales (principalement localisées en milieu rural) concernées ont accès à la politique du Groupe ;</li> <li>• 100% des entreprises du Groupe ont communiqué auprès des populations locales concernées l'existence de la ligne d'alerte ;</li> <li>• ZERO condamnation pour manquements à nos obligations vis-à-vis des populations locales ;</li> <li>• chaque pays du Groupe a désigné au moins un Référent Communautés locales.</li> </ul> </li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2026  31/12/2026 En cours 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 2</b> : mettre en place un suivi renforcé des impacts des activités du Groupe sur les communautés locales.</li> <li>• <b>Cible</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des audits « complets » intègrent la vérification du respect des réglementations et des standards du Groupe.</li> </ul> </li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2027  31/12/2027 En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 3</b> : s'assurer que chaque entreprise du Groupe recrute en quasi-totalité sur les bassins d'emploi à proximité de ses sites (sauf pour les sites isolés sans bassin d'emploi suffisant (cimenterie au Kazakhstan, cimenteries en Inde, cimenterie en Égypte)).</li> <li>• <b>Cible</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des entreprises du Groupe recrutent des candidates et des candidats dans un périmètre de moins de 100 km par rapport à la localisation du site d'affectation, et donc principalement en milieu rural.</li> </ul> </li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025  31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 4</b> : développer des actions en faveur de la jeunesse.</li> <li>• <b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque Direction pays du Groupe accomplit au moins une action annuelle pour améliorer les conditions matérielles d'enseignement ;</li> <li>• chaque Direction pays du Groupe accomplit au moins une action annuelle pour nouer au moins un partenariat avec les structures d'enseignements de ce pays ;</li> <li>• chaque Direction pays du Groupe accomplit au moins une action annuelle pour faire découvrir aux jeunes les métiers de l'industrie des matériaux et les sensibiliser à la transition écologique et solidaire est accomplie ;</li> <li>• chaque Direction pays du Groupe accomplit au moins une action annuelle pour développer le mentorat et l'accompagnement des jeunes (alternances, stages, bourses au mérite, etc.) est accompli.</li> </ul> </li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025  31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 5</b> : chaque pays du Groupe mène des actions en faveur de la santé publique.</li> <li>• <b>Cibles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque Direction pays du Groupe où les structures médicales ne sont pas aux standards occidentaux participe au fonctionnement de structures médicales locales et/ou de consultations médicales sur ou à proximité des sites des entreprises (Brésil, Mali, Mauritanie, Sénégal, Inde, Kazakhstan, Égypte) ;</li> <li>• une action est accomplie annuellement pour l'accès aux toilettes publiques, en particulier pour les femmes, pour les pays suivants : Mali, Mauritanie, Sénégal, Inde ;</li> <li>• S'assurer que le Groupe participe la gestion des déchets par le développement de l'économie circulaire. Voir partie section « Environnement/Économie circulaire (ESRS E5) ».</li> </ul> </li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025  31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint 31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Article 6</b> : s'assurer ce que, dans chacun des pays du Groupe, une aide soit apportée à une structure d'aide aux personnes en situation de handicap chaque année.</li> <li>• <b>Cible</b> : chaque pays du Groupe apporte une aide (matérielle, financière, humaine, etc.) à une structure d'aide aux enfants en situation de handicap chaque année.</li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025  31/12/2025 Objectif atteint

### 3. Rapport de durabilité

Impacts sur les communautés (ESRS S3)

Plan d'action et Cibles	IRO	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Article 7</b> : s'assurer des actions en faveur de l'engagement citoyen et du lien Nation-armée par le soutien à la garde nationale/réserve opérationnelle.</li> </ul>	1, 2, 3	31/12/2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Cibles pour la France</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>● partenariat et financement de la Maison des enfants d'Izieu reconduit ;</li> </ul> </li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>● reconduction annuelle du label « employeur – partenaire national des sapeurs-pompiers », reflet du soutien aux collaboratrices et collaborateurs Sapeurs-Pompiers Volontaires ;</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>● développement du lien Nation-armée par le soutien à la réserve opérationnelle dans le cadre d'une convention avec les autorités militaires lui conférant la qualité de « partenaire de la défense nationale » en tant que « partenaire de la défense réserve militaire ».</li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Cible pour le Groupe</b> (gérée par le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines, de la sécurité et santé au travail et de l'inclusion) : <ul style="list-style-type: none"> <li>● partenariat et financement reconduits avec <i>Human Right Watch</i>, organisation non gouvernementale internationale (ONGI) qui se donne pour mission de défendre les droits de l'homme et le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme.</li> </ul> </li> </ul>		31/12/2025 Objectif atteint

Toutes les cibles fixées pour 2025 ont été atteintes et celles pour les années ultérieures font l'objet d'actions concrètes pour y parvenir.

La politique pour les communautés nécessite une persévérance et une stabilité des plans d'action. Pour cette raison, les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour 2025 sont reconduits pour 2026. Les plans d'action et les cibles fixés en 2024 pour une échéance au-delà de 2025 sont maintenus et en cours, sauf pour l'objectif et la cible concernant la cartographie qui est retirée.

Les communautés impactées n'ont pas été directement impliquées dans la détermination de ces objectifs. En revanche, ces derniers ont été établis sur la base d'un historique de dialogues et de relations avec elles.

## 3.11 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

### Vision du groupe Vicat

À l'échelle des défis démographique et climatique, le groupe Vicat s'efforce de concevoir des produits adaptés à ses marchés tout en réduisant leur empreinte environnementale. Le groupe Vicat met son expertise métiers au service de ses clients et propose une large gamme de produits et services de qualité accessibles, sûrs et évolutifs pour une construction durable.

### 3.11.1 Une politique commerciale au service de la construction durable

#### Une qualité produit reconnue par ses clients

Le groupe Vicat porte une attention particulière à la qualité de ses produits. La très grande majorité des produits qu'il commercialise, obéissent à des normes d'application volontaire définissant notamment le niveau de qualité pour assurer l'intégrité et la durabilité des ouvrages construits avec ses produits. Dans ce cadre, il soumet ses produits à des contrôles réguliers diligentés selon des procédures internes ou externes par différents organismes attestant de leur conformité à la règle ou à la norme concernée. Toutes les informations sanitaires utiles à la mise en œuvre de ses produits, dans les meilleures conditions d'usage (consignes de sécurité, conseils d'application et recommandation d'usage), figurent sur leurs différents emballages.

#### Des produits et solutions constructives vertueux et respectueux de l'environnement

Guidé par le principe d'éco-conception, le groupe Vicat assure la promotion de produits et systèmes constructifs économes en énergie, durables, afin de diminuer quantitativement et qualitativement leurs impacts sur l'environnement. Cette démarche, permet au Groupe de concevoir autrement ses produits et matériaux tout en conservant leurs performances et leur attractivité.

Le groupe Vicat s'attache à améliorer les conditions d'utilisation et d'usage des produits qu'il fabrique ce qui répond aux attentes de ses clients qui les mettent en œuvre.

Avec la construction et l'exploitation d'une unité de production et de R&D, implantée à Chambéry (en France), le groupe Vicat s'est engagé à consolider son savoir-faire dans la production de pièces en béton imprimées en 3D. Cette technique présente l'avantage de réduire le volume de béton employé de 50%, l'empreinte carbone de 30%, les délais de construction ainsi que la pénibilité liée à la mise en œuvre.

#### Une performance au service de la construction durable

La gamme Béton commercialisée en France détient la certification « Origine France Garantie » qui garantit aux clients que 50% au moins du mètre cube de béton prêt à l'emploi est réalisé en France ainsi que toutes les étapes de sa transformation.

Le groupe Vicat s'adresse principalement à des entreprises pour commercialiser ses produits. Dans certains pays (Inde, Sénégal...), le Groupe peut utiliser des intermédiaires négociants. La part des clients représentée par des personnes physiques individuelles est relativement faible, et variable selon les pays.



### 3.11.2 Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec le modèle d'affaires [S4-SBM]

Le risque produit (non systémique) concerne l'éventualité d'un incident qualité sur les produits proposés par le Groupe. Ce risque pourrait engendrer des incidents dans l'utilisation de l'ouvrage final, ou bien causer des pertes financières liées aux coûts de remplacement des matériaux utilisés. Ce risque est potentiellement possible sur la chaîne de valeur aval des opérations du Groupe.

Ce risque est intégré au modèle d'affaires du Groupe, qui, cherchant à proposer des produits et services de qualité, a mis en place des processus qualité rigoureux.

Ce risque concerne l'ensemble des consommateurs et utilisateurs finaux du Groupe, sans spécificité particulière pour certaines catégories de clients.

Même s'il n'est pas le plus significatif par rapport à d'autres IRO, le Groupe est attentif à la satisfaction de ses clients et à leur loyauté.

### 3.11.3 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux [S4-1]

La politique relative aux Consommateurs et utilisateurs finaux définit comment le Groupe traite et respecte ses clients et utilisateurs finaux, tout en mettant l'accent sur divers engagements tels que le respect des réglementations, la promotion de produits écologiques et durables, l'assurance de la qualité et de la sécurité, la protection des droits de l'homme, le dialogue avec les consommateurs, et la protection des données personnelles.

- L'objectif de cette politique est de limiter les risques réputationnels et financiers associés à une dégradation de la qualité des nouveaux produits ou des violations potentielles des droits de l'homme, tout en favorisant l'attraction de nouveaux clients, l'amélioration de l'image et de la réputation du Groupe grâce à des pratiques de marketing responsable. La politique aborde plusieurs enjeux de durabilité. Elle vise à augmenter l'offre de produits bas-carbones et durables, pour réduire l'impact carbone, valoriser les matières premières alternatives, et favoriser la circularité des produits. En 2025, le groupe Vicat a mis en place un indicateur interne sur le chiffre d'affaires des produits bas-carbones et durables :

#### Ciments bas-carbone en 2024

22,2% des tonnes vendues totales

#### Ciments bas-carbone en 2025

24,1% des tonnes vendues totales

Vicat considère un Ciment bas-carbone dès qu'il atteint un niveau égal ou inférieur à 500 kg CO<sub>2</sub> net. Cette définition est inspirée par un concept publié par l'Agence internationale de l'énergie (IEA) et est cohérente avec l'objectif de Vicat d'atteindre 497 kg CO<sub>2</sub> net à l'horizon 2030.

La politique est mise en œuvre par les Directions des pays et évaluée régulièrement par le Président-Directeur Général. Elle est également examinée par le Conseil d'Administration via son Comité RSE. Pour signaler des problèmes, une ligne d'alerte est disponible sur le site internet du Groupe.

La politique « Consommateurs et Utilisateurs Finaux » du groupe Vicat s'applique à toutes les activités du Groupe et à l'ensemble de ses filiales.

### 3.11.4 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations [S4-3]

Le groupe Vicat s'engage à adopter une approche proactive pour gérer les éventuels impacts négatifs sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. En cas d'incident de qualité sur ses produits, ou sur les droits fondamentaux de consommateurs ou utilisateurs finaux (tels que les droits de l'homme), le Groupe s'assure de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour y remédier. Le Groupe a mis à disposition une ligne d'alerte pour

signaler les incidents (voir section « Conduite des Affaires » pour plus d'informations sur la ligne d'alerte). Aujourd'hui, aucun incident touchant aux droits humains des consommateurs et utilisateurs finaux n'a été signalé au Groupe.

À la date de rédaction de ce rapport de durabilité, aucun impact extra-financier n'a été jugé matériel.

### 3.11.5 Plan d'actions [S4-4]

Actions	Échéance	Mesure de l'efficacité	% de résultat à fin 2025
Déployer la politique du Groupe dans les pays et filiales du Groupe	31/12/2026	Copie obtenue de la déclinaison locale de la politique Groupe pour 100% des pays	Politiques groupes déployées.
Demander aux pays de fournir un état d'avancement des politiques et la liste des plans d'actions locaux	31/12/2026	Nombre de pays/filiales mettant en place ces politiques et plan d'actions en hausse d'une année sur l'autre	
Analyser l'opportunité d'intégrer des clauses « respect des droits de l'homme », <i>compliance</i> et « respect du droit du travail » dans les contrats de vente ou conditions générales de vente	31/12/2026	Nombre de pays/filiales mettant en place ces clauses en hausse d'une année sur l'autre	
Définir un indicateur sur le chiffre d'affaires des produits bas carbone et durables et un indicateur sur le taux de circularité des produits vendus	31/12/2026		Indicateur produits bas carbone mis en place pour l'activité Ciment.



### 3.11.6 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels [S4-5]

Les cibles que le Groupe a identifiées, sans consultation des parties prenantes, et qu'il a décidé de suivre, sur l'ensemble de son périmètre d'activités, sont les suivantes :

- pour répondre à l'objectif d'améliorer la satisfaction client :
  - augmenter le pourcentage d'alignement de la taxinomie européenne de nos produits et activités, par rapport à l'année 2025 dès l'année 2026. Le Groupe n'a pas encore défini de cible précise à atteindre car la réglementation taxinomie est encore récente, le Groupe se donnant le temps de bien identifier les leviers d'action adéquats. En revanche, il s'est fixé un objectif d'atteindre moins de 497 kg/tonne de ciment équivalent d'ici 2030 (voir chapitre Climat),
  - mettre en place en 2026 d'un indicateur interne sur le taux de circularité des produits vendus. Une fois qu'il sera défini, le Groupe mettra en place des objectifs chiffrés ;
- pour répondre au risque qualité :
  - s'assurer que l'ensemble des filiales respectent les normes qualité en vigueur dans les pays d'implantation du Groupe, afin de limiter au maximum les litiges pour responsabilité civile des produits commercialisés.

## 3.12 Conduite des affaires (ESRS G1)

### Vision du groupe Vicat

Avec d'une part une ambition de maintenir un pacte de confiance durable avec ses parties prenantes, et d'autre part conscient du niveau élevé des risques éthiques sur les marchés émergents (fraude, corruption, conflit d'intérêts), du risque de diffamation notamment sur internet, et de la croissance du risque de cyberattaque, le groupe Vicat met tout en œuvre pour renforcer sa culture d'intégrité et s'assurer de prospérer dans la durée, en tenant compte du durcissement de la réglementation.

### 3.12.1 Politique de conduite des affaires et culture d'entreprise

La Direction *compliance*/sûreté/audit interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, est responsable de la mise en œuvre et de la supervision des politiques de conformité éthique du groupe Vicat, en conformité avec la loi Sapin 2 et les recommandations de l'Agence française anti-corruption. Disposant de l'Audit Interne en son sein, elle s'appuie sur son expertise et ses compétences pour mettre en œuvre le contrôle des procédures opérationnelles. Le Comité *Compliance*, tenu tous les trimestres, est informé des actions menées par la Direction *compliance*. Les formations et sensibilisations à la *compliance*, effectuées en collaboration avec la Direction formation, sont également des moyens par lesquels les organes de gestion, d'administration et de supervision jouent un rôle actif dans la conduite éthique des affaires.

Le réseau d'une quinzaine de « référents *Compliance* » localisés dans chaque pays, vient renforcer ce dispositif. Le rôle de ces référents est d'assurer le contrôle de la mise en œuvre pratique, le suivi et le reporting des politiques éthiques sur le terrain.

#### 3.12.1.1 Politiques conduite des affaires [ESRS 2 MDR-P]

Le groupe Vicat a mis en place plusieurs politiques claires pour assurer une conduite éthique des affaires. Les politiques principales sont la « Charte éthique » et le « Code de conduite anticorruption », qui a été mis à jour fin 2025. Ces politiques visent à renforcer la culture d'intégrité du Groupe, à gérer les risques éthiques et à lutter contre la fraude et la corruption.

La politique du groupe Vicat s'attelle à la conduite éthique des affaires avec un fort accent sur la durabilité. Cela comprend la lutte contre la corruption, le respect des lois et réglementations, la responsabilité sociétale, le respect de l'environnement et la lutte contre l'évasion fiscale. Le Groupe vise une transparence totale dans ses activités financières et le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la santé/sécurité, et de la diversité. Le Groupe s'attache à garantir la qualité et la sécurité des produits et à lutter résolument contre la fraude, les conflits d'intérêts et le trafic d'influence. La politique fixe comme objectifs de maintenir une responsabilité environnementale, de promouvoir une économie circulaire et de mener ses affaires de manière socialement responsable, en favorisant la parité et la diversité.

La politique de conduite éthique du groupe Vicat donne les lignes de conduite afin de préserver l'intégrité, la réputation et les actifs de l'entreprise, tout en garantissant la protection des données et la conformité réglementaire. Elle comprend également des procédures pour signaler les violations présumées de manière anonyme. Pour

surveiller l'efficacité de la politique, le groupe Vicat supervise régulièrement les activités de chaque département, réalise de multiples audits, en interne, ou en externe par des cabinets spécialisés. Le Groupe effectue également une révision régulière de la cartographie des risques de Corruption, dont la dernière mise à jour a été menée en 2024. La Direction *compliance* effectue enfin un reporting trimestriel de ses actions au Comité d'Audit.

La portée des politiques d'éthique et de conformité concerne l'ensemble des activités du groupe Vicat, et l'ensemble des collaborateurs, ainsi que les tiers avec qui le Groupe est directement en relation d'affaires. Le Code de conduite anti-corruption est traduit dans toutes les langues où le Groupe est implanté, couvrant ainsi toutes les géographies. Les autres politiques existent a minima en anglais et en français, voire dans d'autres langues du Groupe (gestion des alertes professionnelles, affiches ligne d'alerte, formations...). Aussi, selon les pays d'implantation, des réglementations spécifiques peuvent primer pour prévenir et détecter la corruption.

Le groupe Vicat s'engage à respecter plusieurs normes et initiatives tierces dans la mise en œuvre de ses politiques. Cela comprend le respect des lois et réglementations des pays où le Groupe opère, ainsi que le respect des principes de l'Organisation internationale du travail en matière de droits de l'homme, de libertés fondamentales et de lutte contre la corruption. Le Groupe est également enregistré sur le site déclaratif de la Haute Autorité française de la transparence et de la vie publique et le registre de transparence de l'Union européenne, chargés de contrôler les questions de déontologie et de conflits d'intérêts. Enfin, Vicat se conforme aux principes de l'OCDE en matière d'opérations transfrontalières, ainsi qu'à la convention des Nations Unies contre la corruption.

Le groupe Vicat s'engage à prendre en considération les intérêts de ses parties prenantes directes lors de l'élaboration de ses politiques qui incluent le respect des lois et réglementations, l'intégrité et la transparence en matière de gouvernance d'entreprise, la lutte contre la corruption, la protection des droits de l'homme, ainsi que les intérêts des employés, des clients, des fournisseurs et des investisseurs.

Ces préoccupations sont intégrées dans la Charte éthique et le Code de conduite anti-corruption. Des audits et des évaluations sont régulièrement menés pour s'assurer de la conformité des pratiques avec les politiques. En outre, un mécanisme d'alerte est en place pour nos parties prenantes, leur permettant de signaler tout comportement douteux ou inapproprié.

La politique conduite des affaires du groupe Vicat est diffusée auprès de ses collaborateurs. Ces politiques sont détaillées dans la Charte éthique et le Code de conduite anti-corruption, accessibles par tous. En outre, des formations e-learning sont disponibles pour sensibiliser les employés aux enjeux de respect des principes éthiques et de lutte contre la corruption. Vicat s'assure ainsi de l'adhésion et de la coopération de l'ensemble de ses parties prenantes pour le respect de ses politiques.

Ces politiques contribuent aux Objectifs de Développement Durable 8 (Travail décent et croissance économique) et 16 (Paix, justice et Institutions efficaces).

### 3.12.1.2 Mécanismes d'identification, de signalement et d'examen des préoccupations relatives à un comportement illégal ou contraire à son Code de conduite ou à des règles internes similaires

Le groupe Vicat a instauré un dispositif centralisé d'alerte professionnelle ouvert à tous ses collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires et intervenants externes pour signaler, en toute bonne foi, toute violation de la loi, de la Charte éthique ou du Code de conduite. Ce dispositif garantit l'anonymat. Il permet à tous de signaler sans crainte tout acte potentiellement illégal ou contraire au Code de conduite ou aux règles internes. Ces alertes sont traitées de manière confidentielle par l'équipe *Compliance* du Groupe. Pour toute situation suscitant un doute, les collaborateurs peuvent consulter leur responsable hiérarchique, leur responsable des ressources humaines ou leur correspondant *Compliance* pour obtenir des conseils. Tous les documents, courriers et fichiers électroniques liés au processus d'alerte restent la propriété du Groupe et peuvent être contrôlés. Les alertes sont traitées et des mesures appropriées sont prises en fonction de la gravité de la situation. Ceci est associé à un régime de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Une violation avérée de la loi ou du Code de conduite entraînera une enquête et des sanctions appropriées. Les responsables de cette politique organisent régulièrement des formations et des campagnes de sensibilisation à cette procédure d'alerte.

La plateforme d'alerte centralise la collecte des alertes pour l'ensemble du Groupe, assurant ainsi une approche rationnelle et cohérente du traitement des signalements.

Pour faciliter le processus de signalement, Vicat met à disposition trois canaux principaux pour soumettre des alertes : une adresse électronique dédiée (alerte@vicat.com), une plateforme de signalement en ligne accessible via la section « Éthique » du site Web ou de l'intranet de Vicat, et un courrier postal adressé à la Direction *compliance* Groupe. Ces canaux sont gérés exclusivement par la Direction *compliance* Groupe afin de garantir les principes de confidentialité et d'intégrité.

### 3.12.1.3 Politique de protection des lanceurs d'alerte sur le signalement des affaires, et garanties relatives à la notification d'irrégularités

Le groupe Vicat a mis en place une politique globale de protection des lanceurs d'alerte afin de garantir la sécurité et la confidentialité des personnes qui signalent des irrégularités. Cette politique, détaillée dans la « Procédure de gestion des alertes professionnelles » mise en place en 2024, est conçue pour se conformer aux lois applicables, y compris la loi française *Waserman* de 2022. La politique s'assure que toutes les données recueillies par le biais du système d'alerte sont traitées de manière confidentielle, y compris l'identité du lanceur d'alerte, les faits rapportés et l'identité de tout témoin ou personne impliquée. Les personnes chargées de recevoir et de traiter les alertes sont tenues à une stricte obligation de confidentialité et agissent dans le respect de la Charte éthique du groupe Vicat.

Vicat met également l'accent sur la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles. Le Groupe garantit que les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi, ne feront pas l'objet d'un licenciement, d'une mesure disciplinaire, d'une discrimination ou de toute autre forme de représailles à la suite de leur signalement. Cette protection s'étend aux facilitateurs et aux autres personnes associées aux lanceurs d'alerte qui pourraient subir des représailles.

En revanche, en cas de dénonciation calomnieuse, de mauvaise foi ou d'usage abusif du dispositif, son auteur pourra être soumis à une procédure disciplinaire de l'entreprise pouvant aller jusqu'au licenciement. Le groupe Vicat s'engage également à protéger les données personnelles dans ce cadre et à traiter ces signalements avec confidentialité.

En outre, le groupe Vicat veille à ce que toutes les personnes chargées de recueillir et de traiter les alertes disposent de l'autorité, des compétences et des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches en toute impartialité. Le Groupe dispense également des formations à ses collaboratrices et collaborateurs sur l'importance des alertes éthiques et les protections en place, en veillant à ce que l'ensemble du personnel connaisse ses droits et les procédures à suivre pour signaler des irrégularités.

Lorsqu'une alerte est reçue, la Direction *compliance* procède à une analyse préliminaire et peut convoquer une commission d'enquête pour examiner la question de manière plus approfondie. Si l'alerte est jugée recevable, le lanceur d'alerte en est informé dans les sept jours ouvrables. Le *Chief Compliance Officer* (CCO) décide alors de traiter l'enquête en interne ou de la confier à une commission d'enquête. Cette commission, qui peut comprendre des experts internes et externes, *i.e.* des membres du département d'audit interne du Groupe, des responsables de la conformité des pays et d'autres experts compétents, est chargée de recommander des mesures correctives pour éviter que la situation ne se reproduise. Les résultats de ces enquêtes, y compris les actions recommandées, sont communiqués aux organes d'administration, de gestion et de supervision du Groupe (Comité *Compliance*, Comité d'Audit). Cela permet de s'assurer que la Direction générale est tenue informée de tout problème lié à la corruption et aux pots-de-vin et qu'elle peut prendre les mesures appropriées pour y remédier. Le lanceur d'alerte est également informé par écrit de la clôture de l'affaire et des mesures prises.

### 3. Rapport de durabilité

Conduite des affaires (ESRS G1)

En résumé, la politique de protection des signalements du groupe Vicat est solide et complète, offrant de multiples canaux de signalement, garantissant la confidentialité et protégeant les lanceurs d'alerte contre les représailles, en pleine conformité avec la directive (UE) 2019/1937.

#### 3.12.1.4 Lutte contre la corruption ou les pots-de-vin dans le cadre de la convention des Nations Unies

Le groupe Vicat a mis en place des politiques anti-corruption et s'engage à lutter fermement contre toute forme de corruption, en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la Corruption. En effet, le groupe Vicat dispose d'un Code de conduite anticorruption qui définit les principes et les règles à respecter pour lutter contre toutes formes de corruption et aborde des enjeux tels que les cadeaux et invitations, les conflits d'intérêts, les sanctions internationales et l'évaluation des risques liés aux tiers. Ce Code définit clairement les comportements acceptables et inacceptables, et fournit des lignes directrices pour prévenir et signaler les activités suspectes. Ces principes sont appliqués par tous les collaborateurs et collaboratrices du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. De même, le Groupe mène des actions de prévention, de contrôle et de sanction en cas de violation de ces principes. Le Groupe vise également à former ses collaborateurs aux risques liés à la corruption. Le Groupe s'efforce également de veiller à ce que tous ses partenaires commerciaux respectent ces mêmes principes éthiques. Ces mesures sont conformes aux directives de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Le Groupe met un point d'honneur à respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi que les principes éthiques.

#### 3.12.1.5 Lutte contre l'évasion fiscale : les affaires fiscales du Groupe sont gérées de manière responsable.

Le Groupe s'engage ainsi à assurer la conformité fiscale. Il veille à respecter les lois, règles et règlements fiscaux applicables dans les pays où l'activité est exercée. Le Groupe veille ainsi à respecter ses obligations déclaratives et de paiement.

Il ne pratique ni l'évasion ni la fraude fiscale. En cas d'incertitude sur l'interprétation d'un texte, le groupe Vicat fait appel à des conseils fiscaux locaux et peut également solliciter un accord préalable auprès des autorités fiscales compétentes.

S'agissant des opérations transfrontalières, le groupe Vicat se conforme aux principes de l'OCDE applicables en la matière et veille à ce que ses prix de transfert soient des prix de pleine concurrence.

Il s'agit essentiellement de prestations de services (*management fees*) fournies par le siège en France à ses filiales.

Le Groupe s'engage également à gérer ses affaires fiscales de manière à préserver la valeur du groupe Vicat. Le groupe Vicat doit protéger sa compétitivité et développer ses activités afin de créer de la valeur pour l'actionnaire et ses parties prenantes. Ainsi, le Groupe paie sa juste part d'impôt dans tous les pays où il est présent. Dans le même esprit, le Groupe s'assure de l'application des options fiscales les plus pertinentes permises par le droit fiscal local et de l'absence de double imposition économique.

Certains États mènent des politiques fiscales incitatives afin d'encourager les entreprises à investir dans des infrastructures, dans la technologie et ainsi soutenir l'investissement économique et l'emploi.

Le groupe Vicat bénéficie de ces incitations dans le respect des textes les accordant.

#### 3.12.1.6 Politique de formation en matière de conduite des affaires

Les sessions de formation couvrent les besoins spécifiques des différents publics cibles au sein de l'organisation. Par exemple, les employés impliqués dans les transactions financières reçoivent une formation sur l'importance de l'exactitude et de la transparence des écritures comptables et des contrôles internes. De même, les personnes dont le rôle implique des interactions avec des tiers, tels que les fournisseurs et les clients, sont formées aux principes de l'évaluation des tiers et à la nécessité d'éviter toute forme de corruption ou de comportement contraire à l'éthique.

La fréquence des sessions de formation est déterminée par la Direction *compliance* Groupe, ce qui garantit que les employés reçoivent régulièrement des mises à jour et des rappels sur des sujets clés. Concrètement, la Direction formation collabore avec la Direction *compliance* pour mettre en place des modules de formation en ligne, accessibles à l'ensemble des collaborateurs, ainsi que des sessions de formation spécifiques s'adressant aux fonctions à risque, en *e-learning* ou en présentiel.

Cette formation contribue à maintenir un niveau élevé de comportement éthique et de conformité dans l'ensemble de l'organisation.

Dans l'ensemble, la politique du groupe Vicat en matière de formation à la conduite des affaires au sein de l'organisation est complète, s'adressant à tous les employés concernés et couvrant un large éventail de sujets essentiels au maintien des normes éthiques et au respect des lois et des réglementations.

### 3.12.1.7 Fonctions les plus exposées à la corruption et aux pots-de-vin

Les fonctions à risques sont considérées être les suivantes :

- Directeurs Généraux ;
- managers et responsables de sites ;
- responsables des départements achats et acheteurs ;
- responsables des départements commerciaux, commerciaux et administrateurs des ventes.

Par ailleurs, afin de réduire les risques, les personnes en charge de contrôles doivent être suivies et formées avec le plus d'attention :

- responsables de la *compliance* ou *compliance officer* ;
- membres du service juridique ;

- directeurs financiers ;
- personnes en charge de contrôle (dont audit interne, comptabilité fournisseur).

Ces formations abordent des sujets tels que la lutte anticorruption, le droit de la concurrence, les sanctions internationales ou les enquêtes internes, et sont réalisées lorsque nécessaire en partenariat avec des cabinets externes spécialisés. Par ailleurs, depuis 2023, l'entreprise encourage la formation continue en mettant en avant l'apprentissage du devoir de vigilance. Ainsi, le groupe Vicat est fortement engagé dans le renforcement continu de la culture d'intégrité et d'éthique des affaires au sein de l'organisation.



### 3.12.2 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Pourcentage des fonctions à risque couvertes par des programmes de formation à la lutte contre la corruption et la prévention de la corruption sur les trois dernières années

Mesures	Unité	2025	2024
Pourcentage des fonctions à risque couvertes par des programmes de formation à la lutte contre la corruption et la prévention de la corruption.	%	100%	100%
Nombre de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation	#	8	8
Nombre des fonctions à risque	#	8	8
Pourcentage des acteurs à risque ayant suivi un programme de formation sur la lutte contre la corruption et la prévention de la corruption	%	85%	80%
Nombre total de collaborateurs à risque	effectif	1 790	2 048
Nombre total de collaborateurs ayant suivi une formation sur la lutte contre la corruption et la prévention de la corruption	effectif	1 519	1 634

### Procédures mises en place pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption

Pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption et de pots-de-vin, le groupe Vicat a mis en place un programme de lutte contre la corruption. Celui-ci inclut un Code de conduite anticorruption, des procédures de contrôle des activités opérationnelles (y compris une politique cadeaux et invitations, ainsi qu'une procédure de contrôles comptables anticorruption), un dispositif d'alerte interne, et des actions de formation et de sensibilisation du personnel, des administrateurs et des tiers. Des outils et procédures d'évaluation des tiers permettent de prévenir les risques, qui impliquent une analyse approfondie des partenaires commerciaux potentiels. Un système de contrôle interne et d'audit interne permet de détecter les fraudes et d'y remédier. En cas de fraude avérée, des sanctions disciplinaires ou judiciaires sont prises à l'encontre des responsables.

Les enquêteurs ou la commission d'enquête sont distincts de la chaîne de gestion impliquée dans la prévention et la détection de la corruption. Le Directeur *Compliance* Groupe, qui supervise les politiques d'éthique et de compliance, est directement rattaché au Président-Directeur Général. La séparation entre les enquêteurs ou la commission d'enquête et la chaîne de gestion impliquée dans la prévention et la détection de la corruption ou des pots-de-vin,

est ainsi clairement établie. De plus, l'audit interne, intégré au sein de la Direction *compliance*, apporte son soutien dans ses missions de contrôle des procédures opérationnelles, tout en affirmant la complémentarité et la distinction de leurs rôles au sein de la même entité.

Les procédures de contrôle interne de Vicat jouent également un rôle crucial dans la prévention et la détection de la fraude et du blanchiment d'argent. Ces procédures comprennent des contrôles comptables rigoureux, des audits réguliers et l'exigence d'une documentation détaillée de toutes les transactions financières. Toute anomalie ou activité suspecte fait l'objet d'une vérification, et des mesures appropriées sont prises pour remédier à tout manquement identifié.

Le Groupe réalise depuis 2021 des audits comprenant des points de contrôles liés à la conformité, puis a généralisé en 2024 la couverture de la *compliance* lors de ses audits internes, avant d'initier début 2025 des audits réguliers dédiés à la *compliance*. En outre, le Groupe a réalisé des progrès significatifs dans l'évaluation des risques liés aux tiers, une part substantielle des tiers à haut risque étant désormais évaluée dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

#### Processus de communication des résultats aux organes d'administration, de gestion et de contrôle

La Direction *compliance* rend compte de ses actions au Comité d'Audit et au Comité *Compliance* qui se tiennent chaque trimestre. Ces rapports englobent un vaste éventail d'indicateurs clés, y compris les audits réalisés, la progression de la *compliance* parmi les tiers, et le taux de formation en matière de *compliance*. En outre, le groupe Vicat se soumet volontairement à des audits externes réalisés par des cabinets spécialisés pour valider et renforcer ses efforts en matière de conformité.

#### Communication des politiques aux personnes concernées

Les politiques, incluant celles de la *compliance*, sont formalisées dans des documents clés : une Charte éthique et un Code de conduite anticorruption. Ces documents qui constituent le socle du dispositif éthique et de conformité, sont traduits dans toutes les langues où le Groupe opère et sont accessibles sur le site internet du groupe Vicat. Ces politiques et procédures sont rendues accessible en interne à travers un répertoire en ligne de l'ensemble des procédures Groupe.

Dans le souci de maintenir une parfaite compréhension de ces politiques et de leurs implications, la Direction *compliance* organise régulièrement des formations et sensibilisations envers les collaborateurs. Ces formations couvrent divers sujets tels que la lutte anticorruption et le droit de la concurrence. Leur déploiement se fait à travers des modules de formation en e-learning, ainsi que des formations ponctuelles en présentiel.

85% des acteurs à risque sont à jour de leur formation sur la lutte contre la corruption en 2025.

#### Fréquence à laquelle la formation à la lutte contre la corruption est requise

La fréquence de recyclage des populations exposées est fixée à une période de trois ans. L'efficacité de ces programmes de formation est régulièrement évaluée par le biais d'audits et de contrôles de conformité et les données du suivi des formations sont également régulièrement consolidées pour assurer leur efficacité et en reporter aux Comités d'Audit et de *Compliance*.

### 3.12.3 Plans d'actions et ressources relatives à la conduite des affaires

IROs	Liste des actions prévues	Parties prenantes	Horizon Temporel	Objectifs
Risques financiers en cas de défaillance de la gouvernance	Renouvellement de l'engagement de l'Instance dirigeante (PDG)	Directeurs de zones, pays et Directeurs d'activités	Annuel, initié en 2024	Renforcer l'engagement de l'instance dirigeante
Risques financiers en cas de défaillance de la gouvernance	Formation des membres du Conseil d'Administration et de l'équipe dirigeante par des experts et consultants spécialisés en matière de <i>compliance</i>	Administrateurs	Réalisé au S1 2025	Renforcer l'engagement des instances dirigeantes Sensibiliser et former les membres du Conseil d'Administration sur les sujets de la <i>compliance</i>
Opportunité : Gouvernance responsable		Directeurs de zones, pays et Directeurs d'activités		Impliquer la gouvernance dans le déploiement du programme de conformité anticorruption et sa diffusion auprès de leurs équipes
Risques éthiques et de corruption	Actualisation de la Cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence	Direction <i>compliance</i>	Moyen terme (réalisé en 2024, prochaine en 2027) et <i>ad hoc</i>	Une cartographie régulièrement mise à jour.
Risques éthiques et de corruption	Mise à jour de la procédure sanctions internationales et organisation de sessions de formation	Instances dirigeantes Management Compliance Officer (CO)	Réalisé en 2024, mise à jour <i>ad hoc</i> , et revue annuelle	Informers le management et les sensibiliser sur les sujets <i>compliance</i> de façon régulière
Application du cadre réglementaire dans le respect des principes éthiques	Mise à jour du Code de conduite anticorruption Diffusion du Code de conduite sur les canaux de communication internet et intranet du Groupe et de nos pays d'implantation	Parties prenantes internes et externes	Réalisé décembre 2025	Actualisation du Code de conduite et illustration par des cas pratiques des comportements à proscrire et de mise en situation. Diffusion à l'échelle Groupe et auprès des parties prenantes tant internes qu'externes
Risques éthiques et de corruption	Mise à jour de la procédure alertes professionnelles Diffusion sur les canaux de communication internet et intranet du Groupe et de nos pays d'implantation	Parties prenantes internes et externes	Long terme (mis à jour en 2024)	Actualisation de la procédure Lanceur d'Alerte Diffusion à l'échelle Groupe et auprès des parties prenantes tant internes qu'externes

IROs	Liste des actions prévues	Parties prenantes	Horizon Temporel	Objectifs
Risques éthiques et de corruption	Procédure d'enquête interne	Directeurs de zones, pays et Directeurs d'activités	Création et diffusion 2025	Formaliser les modalités de traitement Régime disciplinaire suivi Formation et sensibilisation continues des personnes en charge du traitement des alertes éthiques
Risques éthiques et de corruption	Évaluation des tiers : Automatisation des évaluations avec la mise en place d'un nouvel outil de collecte, de <i>workflow</i> et d'archivage	Direction <i>compliance</i> CO pays Directeurs de zones, pays et Directeurs d'activités	Travail récurrent d'évaluation Procédure mise à jour 2025	Mise à disposition des CO pays et plus globalement à l'échelle du Groupe d'un outil d'évaluation efficace des tiers (partenaires, clients, fournisseurs)
Risques opérationnels et financiers liés à des relations dégradées avec les autorités locales	Politique cadeaux et invitation	Direction <i>compliance</i>	Trimestriel depuis début 2023 Mise à jour début 2026	Collecte, analyse et contrôle des reporting
Risques éthiques et de corruption	Mise en place d'un contrôle des Agents commerciaux par la création d'un outil de suivi	Direction commerciale Groupe et pays	Mise en place reporting 2025, suivi annuel Diffusion « note cadre suivi des agents commerciaux » début 2026	Recenser les agents commerciaux et assurer un suivi de leur relation de manière centralisé afin de : faciliter le contrôle de 2 <sup>e</sup> niveau ; démontrer la prise en compte des risques posés par les relations avec les agents commerciaux considérés comme les tiers les plus à risque
Risques éthiques et de corruption	Renforcer le déploiement du contrôle comptable	Direction finance Groupe et pays CO Direction audit interne	Diffusion référentiel contrôle interne S2 2025	Hiérarchiser et conforter le déploiement des contrôles de 2 <sup>e</sup> niveau Mise en place d'un référentiel de contrôle interne
Opportunité : Gains de part de marché grâce aux activités durables et éthiques exercées par le Groupe	Formalisation d'une procédure de prévention et de gestion des Conflits d'intérêts	Direction <i>compliance</i> Direction générale Direction RH	Moyen terme 2026	Se préserver de tout conflit d'intérêts. Créer un registre des conflits d'intérêts centralisé par pays
Risques éthiques et de corruption	Audit financier et <i>compliance</i>	Direction audit interne	<i>Ad hoc</i> ou cycle tri-annuel	Contrôler l'effectivité des procédures et la mise sous contrôle des risques

## Incidents de corruption ou de pots-de-vin [G1-4]

Mesures	Unité	2025	2024
Nombre de condamnations pour violation des lois sur la lutte contre la corruption et la prévention des pots-de-vin	#	0	0
Montants des condamnations pour violation des lois sur la lutte contre la corruption et la prévention des pots-de-vin	#	0	0

### 3.12.4 Objectifs liés à la conduite des affaires

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe a défini les cibles suivantes à atteindre ou réaliser :

- évaluation des tiers : soumettre l'ensemble de nos tiers actifs au contrôle du prestataire de *screening*, qui applique des diligences progressives en fonction de seuils de matérialité. Temporalité : année de lancement : 2024. Année cible : 2025 ;
- formation :
  - cible de 75% de la population à risque formée à l'anticorruption. Année de lancement : 2024. Année cible : 2025,
  - mise à jour des formations tous les trois ans.

#### Représentant(s) responsable(s) au sein des organes d'administration, de gestion et de contrôle de la surveillance des activités d'influence politique et de lobbying

La surveillance des activités d'influence politique et de lobbying au sein de Vicat est gérée par des représentants clés au sein des organes d'administration, de gestion et de supervision. Les principaux responsables de ces activités sont le Président-Directeur Général, M. Guy Sidos, et les Directeurs Généraux Délégués, M. Didier Petetin et M. Lukas Epple, le Directeur Général Adjoint Eric Bourdon et M. Pierre-Olivier Boyer, Directeur des Partenariats Stratégiques.

#### Contributions politiques en nature

Le montant des contributions politiques est demandé à chaque pays du Groupe, dans le cadre des reporting *compliance*. Chaque correspondant *compliance* pays a la charge de collecter la donnée sur son périmètre, en s'appuyant sur les équipes comptables et les dirigeants de son périmètre.

Les contributions en nature, le cas échéant, seraient approuvées par le DG de la société du Groupe concernée afin de garantir leur conformité avec les normes éthiques et les politiques de lutte contre la corruption de Vicat.

#### Principaux thèmes couverts par les activités de lobbying et des principales positions de l'entreprise sur ces thèmes

Les activités de lobbying de Vicat se concentrent principalement sur le changement climatique, la décarbonisation, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources. Les principales positions de l'entreprise sur ces sujets sont étroitement liées aux impacts, risques et opportunités identifiés dans son évaluation de l'importance relative conformément à la norme ESRS 2.

#### Registre de transparence

Le groupe Vicat est engagé dans diverses initiatives liées à l'activité cimentière et adhère à plusieurs organisations ou syndicats du métier pour promouvoir ses intérêts et renforcer sa responsabilité sociétale. Vicat participe activement au recyclage et à la valorisation de ses déchets, emballages produits et documentations papier. Par exemple, sa filiale VPI est membre de plusieurs éco-organismes, tels que Citeo et Valobat, contribuant ainsi à une gestion responsable de l'environnement (voir section « Économie circulaire »).

Le Groupe suit les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, démontrant son engagement envers des pratiques commerciales responsables et durables.

En tant que groupe industriel familial ancré dans les territoires, Vicat collabore avec les autorités locales, les associations et les ONG pour accompagner le développement des régions où il est implanté. Ces partenariats visent à soutenir l'emploi local, l'éducation, la santé, la culture et le sport (voir section « Impacts sur les Communautés »).

Le groupe Vicat est à la fois inscrit au registre de transparence de l'Union européenne au numéro REG 669739195910-76 mais également en France au registre de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique avec Pierre-Olivier Boyer, Directeur des Partenariats Stratégiques, chargé de cette représentation.

#### Informations sur les membres d'un organe d'administration, de gestion et de surveillance ayant occupé un poste comparable dans l'administration publique au cours des deux années précédant cette nomination

Madame Sophie Sidos est administratrice chez Vicat depuis 2007. Outre ses fonctions au sein de l'entreprise, elle est Présidente du Medef Isère, un poste important dans le rayonnement de l'administration publique. Le Medef Isère est une branche régionale du Mouvement des entreprises de France, ce qui implique des responsabilités importantes en termes de plaidoyer politique et de réglementation des entreprises. Son rôle au sein du Medef Isère consiste à superviser diverses initiatives et à représenter les intérêts des entreprises de la région, ce qui correspond à ses responsabilités chez Vicat. De même, depuis 2023, Sophie Sidos représente la France auprès des administrations à l'étranger, tout d'abord en tant que conseillère du commerce extérieur dans un premier temps, puis a été élue en 2024, Présidente France des Conseillers du Commerce Extérieur.

#### Total des contributions politiques financière et en nature

Mesure	Unité	2025	2024
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS POLITIQUES FINANCIÈRES ET EN NATURE</b>	(en milliers d'euros)	<b>10</b>	<b>5</b>
dont contributions politiques financières	(en milliers d'euros)	10	5
dont contributions politiques en nature	(en milliers d'euros)	0	0

### 3.12.5 Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]

Le groupe Vicat s'engage à appliquer les principes de transparence et de traçabilité tout au long du processus d'achats. De plus, une attention particulière est portée à la réduction des retards de paiement vis-à-vis des fournisseurs, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, ce qui est une partie intégrante de la Politique Achats Responsables. L'objectif est de traiter tous les fournisseurs de manière équitable et juste, en leur fournissant les informations nécessaires pour respecter les délais de paiement convenus.

En cas de litige, le Groupe préfère la résolution à l'amiable pour maintenir une relation stable et durable avec ses fournisseurs. À ce titre, il est à noter qu'au Brésil un différend sur les paiements a occasionné une action en justice de la part d'un fournisseur de Ciplan (Oper) ; c'est l'unique cas relevé dans le Groupe.

En Europe, les évaluations RSE initiées au travers de la plateforme Ecovadis permettent d'obtenir des données importantes sur les fournisseurs évalués, données qui peuvent d'ores et déjà aider les acheteurs à orienter leurs décisions.

Les risques dans la chaîne d'approvisionnement sont décrits dans la section 3.9.3 « Travailleurs de la chaîne de valeur » du présent document d'enregistrement universel.

#### 3.12.5.1 Pratiques de paiement [G1-6]

##### Nombre moyen de jours nécessaires au paiement d'une facture à partir de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à être calculé

Le délai moyen de paiement correspond au nombre de jours entre la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir, et la date de paiement de la facture fournisseur. Au niveau Groupe, le délai moyen de paiement est de 29,5 jours (Kazakhstan exclu).

Ce délai moyen est calculé au prorata du nombre de factures fournisseurs traitées dans chaque entité. Une tolérance pouvant aller jusqu'à 7 jours après la date de paiement est autorisée, afin de prendre en compte les différentes méthodes de remontée d'information au niveau local.

L'indicateur de respect des termes de paiements contractuels mesure la part des factures dont le paiement est conforme à la date d'échéance contractuelle prévue (en valeur des factures concernées).

Au niveau Groupe, le pourcentage moyen est de 72% (Kazakhstan exclu) ; celui-ci est calculé au prorata du nombre de factures fournisseurs traitées dans chaque entité.

Voir ci-dessous le tableau indiquant dans chaque pays :

- les délais moyens de paiement (jours) ;
- le taux de factures fournisseurs payées à la date d'échéance (%).

Brésil	Égypte	France	Inde	Italie	Kazakhstan	Mali	Mauritanie	Sénégal (Sococim)	Sénégal (Gécamines)	Suisse	Turquie	USA
21 jrs	15 jrs	36 jrs	12 jrs	40 jrs	NC	80 jrs	60 jrs	48 jrs	45 jrs	33 jrs	49 jrs	40 jrs
79%	90%	92%	33%	100%	NC	100%	80%	58%	95%	63%	5%	77%

##### Pourcentage de paiements alignés sur les conditions de paiement standard

Dans le Groupe, le pourcentage de paiements respectant les conditions standards de paiement est pour le moment difficile à mesurer.

##### Description des conditions de paiement standard de l'entreprise, indiquée par pays ou par type de fournisseur dans les cas où les conditions diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et/ou d'un fournisseur à l'autre

En matière de pratiques de paiement, le groupe Vicat s'engage à respecter un certain nombre de principes. D'une part, il aspire à améliorer les conditions de paiement envers ses fournisseurs. D'autre part, en cas de litige, le Groupe s'efforce de rechercher des solutions à l'amiable. Le respect de ces pratiques fait partie des engagements du Groupe envers ses fournisseurs, inscrits dans sa Politique Achats Responsables.

### 3. Rapport de durabilité

Conduite des affaires (ESRS G1)

#### 3.12.5.2 Indicateurs de performance Achats Responsables :

Indicateurs	2025	2024
<b>Nombre de Fournisseurs actifs (ayant reçu une Commande)</b> <i>NB : Hors fournisseurs internes (Interco)</i>	21 000	19 000
<b>Nombre de Fournisseurs critiques</b> <i>NB : Liste établie suite à une cartographie des risques fournisseurs ou grâce à l'inventaire des fournisseurs-clés (évaluation de la Directive Achats Groupe)</i>	~2 000	~2 000
<b>Pourcentage moyen des achats locaux (nationaux)</b> <i>NB : Consolidation des déclarations pays (extraction des ERP locaux), ratio moyen calculé au prorata du nombre de factures par pays.</i>	88%	88%
<b>Nombre total de Codes de conduite fournisseur signés</b> <i>NB : Consolidation des déclarations pays, incluant les Codes spécifiques à la Suisse</i>	3 900 (18% des fournisseurs actifs)	3 365 (17% des fournisseurs actifs)
<b>Ecovadis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluations RSE des fournisseurs (filiales France, Suisse, Italie) :</li> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de fournisseurs évalués, 600</li> <li>• note moyenne (rating) des fournisseurs évalués. 64%</li> </ul> </li> </ul>		350 61%
<b>Part moyenne des commandes d'achats du Groupe incluant des clauses RSE</b> <i>NB : Consolidation des estimations déclarées par les pays, au prorata du nombre de factures par pays. Les commandes intégrant les CGA 2022 (complétées de clauses RSE) sont prises en compte dans le calcul.</i>	~80%	~80%
<b>Nombre de pays disposant de leur propre feuille de route Achats Responsables</b>	4	3
<b>Part des acheteurs du Groupe formés à la RSE et aux ODD</b>	95%	95%
<b>Nombre total de factures fournisseurs traitées</b>	725 850	747 000
<b>Délai moyen de paiements</b> <i>NB : Consolidation des déclarations pays (extraction des ERP locaux), délai moyen calculé au prorata du nombre de factures par pays (Kazakhstan exclu).</i>	29,5 jours	24,5 jours
<b>Respect des termes de paiements : Pourcentage moyen de factures fournisseurs payées à la date d'échéance</b> <i>NB : Consolidation des déclarations pays (extraction des ERP locaux), délai moyen calculé au prorata du nombre de factures par pays (Kazakhstan exclu).</i>	72%	82%
<b>Nombre de procédures judiciaires pour retard de paiement</b> <i>NB : Consolidation des déclarations pays</i>	1	0
<b>Part des paiements fournisseurs respectant les termes de paiement standards</b>	Non communicable	Non communicable
<b>Nombre d'alertes Compliance concernant des fournisseurs</b>	0	0

## 3.13 Annexes

### LISTE DES IRO MATÉRIELS

Sujet	Enjeu	I/R/O	Intitulé de l'IRO
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Impact -	Impact des émissions de GES scopes 1, 2 et 3 du Groupe sur l'accélération du réchauffement climatique.
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Augmentation des ventes portant sur des projets de construction de bâtiments et d'infrastructures qui contribuent à la transition énergétique : fondations pour parcs éoliens, structures pour centrales solaires, stations de recharge, etc.
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Avantage concurrentiel de disposer de solutions produits zéro carbone (Capture et stockage de CO <sub>2</sub> ) avant la concurrence.
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Opportunité de collaboration avec des acteurs du secteur de la construction pour développer des solutions en lien avec la transition énergétique (bâtiments bas carbone, infrastructures pour énergies renouvelables, réseau électriques, stations de recharge).
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Risque	Risques financiers liés à l'augmentation des coûts relatifs au renforcement des réglementations climatiques (ex. fin des quotas carbone dans les mécanismes d'échange de quotas) ou à la dégradation des conditions d'accès aux financements.
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Risque	Perte de part de marché au profit de produits perçus comme plus performant sur le plan climatique.
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Risque	Dégradation de la réputation du Groupe à la suite d'une controverse sur son impact ou/et son action climatique.
E1 – changement climatique	Atténuation du changement climatique	Risque	Augmentation des coûts liés à la mise en place de plans d'actions ou à la perte de rentabilité de certains investissements dans le cadre du plan de transition.
E1 – changement climatique	Adaptation au changement climatique	Opportunité	Augmentation des ventes portant sur des projets de construction de bâtiments et d'infrastructures adaptés aux conséquences du changement climatique.
E1 – changement climatique	Adaptation au changement climatique	Risque	Augmentation des coûts liés aux réparations des sinistres et/ou aux éventuels arrêts de production liés à l'exposition des opérations du Groupe à des aléas climatiques.
E1 – changement climatique	Consommation énergétique	Risque	Augmentation des coûts des ressources énergétiques en cas de restrictions ou coupures notamment pour des raisons climatiques.
E2 – Pollution	Protection de la qualité de l'air	Impact -	Impact de la pollution de l'air (poussières, NO <sub>x</sub> , SO <sub>2</sub> ) sur la santé des employés, des populations riveraines et des écosystèmes environnants.
E2 – Pollution	Protection de la qualité de l'air	Risque	Risque financier lié à l'augmentation des dépenses et investissements nécessaires au respect des réglementations futures sur la qualité de l'air.
E3 – Ressources hydriques	Gestion des ressources hydriques	Impact -	Impact des prélèvements et consommations en eau des activités du Groupe sur la disponibilité des ressources en eau pour les populations des bassins hydrologiques et les écosystèmes qui en dépendent.
E3 – Ressources hydriques	Gestion des ressources hydriques	Risque	Risque financier lié à l'indisponibilité partielle ou totale des volumes d'eau nécessaires aux opérations des sites de production.
E4 – Biodiversité et écosystèmes	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	Impact -	Impact des opérations du Groupe et de sa chaîne de valeur sur la perte de biodiversité, les écosystèmes et la dégradation des espaces naturels liée à l'occupation et au changement d'usage des sols et des écosystèmes, ainsi qu'à l'artificialisation des terrains par la construction d'infrastructures.
E4 – Biodiversité et écosystèmes	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	Opportunité	Augmentation des ventes de matériaux cimentaires associée aux réglementations visant à limiter l'étalement urbain et encourageant ainsi la densification verticale des projets de construction.
E4 – Biodiversité et écosystèmes	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	Risque	Perte de chiffre d'affaires du fait d'une réglementation plus forte limitant les extensions ou ouvertures de carrières, notamment dans les pays qui n'ont actuellement pas ou peu de réglementations environnementales contraignantes.
E5 – Économie circulaire	Ressources entrantes & Économie circulaire	Impact +	Développement de filières d'économie circulaire, favorisant le réemploi des matériaux, la valorisation des déchets et la conception de bétons bas carbone, et la préservation des ressources.
E5 – Économie circulaire	Ressources entrantes & Économie circulaire	Opportunité	Opportunité financière liée à la réduction des coûts de revient, générée par l'utilisation de matières et combustibles de substitution.
E5 – Économie circulaire	Ressources entrantes & Économie circulaire	Risque	Augmentation des coûts liée à l'indisponibilité de certaines matières premières ou à l'apparition de nouvelles contraintes/restrictions portant sur les usages de combustibles alternatifs.

### 3. Rapport de durabilité

Annexes

Sujet	Enjeu	I/R/O	Intitulé de l'IRO
G1 – Conduite des affaires	Ligne d'alerte	Risque	Risque de réputation en cas d'alerte non analysée ou de lanceur d'alerte non protégé.
G1 – Conduite des affaires	Conformité réglementaire	Impact +	Application du cadre réglementaire dans le respect des principes éthiques
G1 – Conduite des affaires	Conformité réglementaire	Risque	Risques éthiques et de corruption.
G1 – Conduite des affaires	Gouvernance responsable et culture d'entreprise	Risque	Risques financiers en cas de défaillance de la gouvernance.
G1 – Conduite des affaires	Gouvernance responsable et culture d'entreprise	Opportunité	Gouvernance responsable.
G1 – Conduite des affaires	Relations avec les autorités publiques	Risque	Risques opérationnels et financiers liés à des relations dégradées avec les autorités locales.
G1 – Conduite des affaires	Relations avec les autorités publiques	Opportunité	Gains de part de marché grâce aux activités d'influence exercées par le Groupe.
G1 – Conduite des affaires	Relations responsables avec les fournisseurs	Risque	Risque de dépendance fournisseurs.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Développement des carrières	Risque	Risques financiers en cas de baisse d'implication des collaborateurs.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Développement des carrières	Opportunité	Développement du dynamisme et de la performance du Groupe grâce à une politique de formation et de développement des compétences adaptée.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Inclusion et diversité	Risque	Risques financiers et légaux en cas de discrimination.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Inclusion et diversité	Opportunité	Attraction de populations éloignées de l'emploi (femmes, personnes en situation de handicap, seniors, etc.).
S1 – Effectifs de l'entreprise	Droits humains	Risque	Risque de violation d'un des droits humains fondamentaux.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Santé et sécurité	Impact -	Probabilité, pour les collaboratrices et collaborateurs d'être exposés à une situation dangereuse (atteinte à leur santé physique et/ou mentale).
S1 – Effectifs de l'entreprise	Santé et sécurité	Impact +	Amélioration de la santé des collaborateurs grâce à la mise en place de programmes dédiés.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Santé et sécurité	Risque	Risques financiers et légaux en cas d'exposition des collaborateurs à des situations dangereuses pour leur santé et leur sécurité.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Gestion des effectifs propres	Opportunité	Employabilité, attraction et rétention des collaborateurs.
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail dans la chaîne de valeur	Impact +	Amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs de la chaîne de valeur.
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail dans la chaîne de valeur	Risque	Risques opérationnels et financiers en cas de défaillances dans la maîtrise de la chaîne de valeur.
S3 – Communautés impactées	Dialogue avec les communautés	Opportunité	Engagement envers les communautés.
S3 – Communautés impactées	Chaîne d'approvisionnement éthique	Risque	Risques financiers en cas de dommages et d'atteintes aux conditions de vie des communautés.
S3 – Communautés impactées	Chaîne d'approvisionnement éthique	Opportunité	Engagement envers les communautés.
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Communication sur la stratégie de décarbonation	Opportunité	Communication et marketing responsables.
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Qualité des produits	Risque	Risque lié à des défauts de qualité des produits.

**LISTE DES POINTS DE DONNÉES PRÉVUS DANS LES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES QUI SONT REQUIS PAR D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION**

ESRS	Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat
ESRS 2 GOV-1	Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	X		X	
ESRS 2 GOV-1	Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			X	
ESRS 2 GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	X			
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	non applicable	non applicable	non applicable	
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	non applicable		non applicable	
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	non applicable		non applicable	
ESRS 2 SBM-1	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			non applicable	
ESRS E1-1	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				X
ESRS E1-1	Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		non applicable	non applicable	
ESRS E1-4	Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	X	X	X	
ESRS E1-5	Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	X			
ESRS E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	X			
ESRS E1-5	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	X			
ESRS E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	X	X	X	
ESRS E1-6	Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	X	X	X	
ESRS E1-7	Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				non applicable
ESRS E1-9	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			X	
ESRS E1-9	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)		phase in		
ESRS E1-9	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		phase in		
ESRS E1-9	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		phase in		
ESRS E1-9	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			phase in	
ESRS E2-4	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	X			
ESRS E3-1	Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	X			
ESRS E3-1	Politique en la matière paragraphe 13	X			
ESRS E3-1	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	non applicable			
ESRS E3-4	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	X			
ESRS E3-4	Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	X			

### 3. Rapport de durabilité

Annexes

ESRS	Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat
ESRS 2- SBM-3 – E4	paragraphe 16, point a) i	X			
ESRS 2- SBM-3 – E4	paragraphe 16, point b)	X			
ESRS 2- SBM-3 – E4	paragraphe 16, point c)	X			
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	non applicable			
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	non applicable			
ESRS E4-2	Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	X			
ESRS E5-5	Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	non applicable			
ESRS E5-5	Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	non applicable			
ESRS 2- SBM-3 – S1	Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	X			
ESRS 2- SBM-3 – S1	Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	X			
ESRS S1-1	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	X			
ESRS S1-1	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			X	
ESRS S1-1	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	X			
ESRS S1-1	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	X			
ESRS S1-3	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	X			
ESRS S1-14	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	X		X	
ESRS S1-14	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	X			
ESRS S1-16	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	X		X	
ESRS S1-16	Ratio de rémunération excessif du directeur Général paragraphe 97, point b)	X			
ESRS S1-17	Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	X			
ESRS S1-17	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	X		X	
ESRS 2- SBM-3 – S2	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	X			
ESRS S2-1	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	X			
ESRS S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	X			
ESRS S2-1	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	X		X	
ESRS S2-1	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			X	

ESRS	Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat
ESRS S2-4	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	X			
ESRS S3-1	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	X			
ESRS S3-1	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X	
ESRS S3-4	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	X			
ESRS S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	X			
ESRS S4-1	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X	
ESRS S4-4	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	X			
ESRS G1-1	Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	X			
ESRS G1-1	Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	X			
ESRS G1-4	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	X		X	
ESRS G1-4	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	X			

### 3. Rapport de durabilité

Annexes

#### LISTE DES POINTS D'INFORMATION OMIS DANS CE RAPPORT DE DURABILITÉ

ESRS	DR	Paragraphe	Commentaire en cas d'omission
ESRS 2	BP-1	5 b ii	non applicable
ESRS 2	BP-2	9 b	non applicable
ESRS 2	BP-2	10 a	non applicable
ESRS 2	BP-2	10 b	non applicable
ESRS 2	BP-2	10 c	non applicable
ESRS 2	BP-2	10 d	non applicable
ESRS 2	BP-2	13 b	non applicable
ESRS 2	BP-2	14 c	non applicable
ESRS 2	BP-2	15	non applicable
ESRS 2	BP-2	17	non applicable
ESRS 2	BP-2	17 a	non applicable
ESRS 2	BP-2	17 b	non applicable
ESRS 2	BP-2	17 c	non applicable
ESRS 2	BP-2	17 d	non applicable
ESRS 2	BP-2	17 e	non applicable
ESRS 2	SBM-1	40 a iv	non applicable
ESRS 2	SBM-1	40 d i	non applicable
ESRS 2	SBM-1	40 d ii	non applicable
ESRS 2	SBM-1	40 d ii	non applicable
ESRS 2	SBM-1	40 d iii	non applicable
ESRS 2	SBM-1	40 d iv	non applicable
ESRS 2	SBM-2	45 c	non applicable
ESRS 2	SBM-2	45 c i	non applicable
ESRS 2	SBM-2	45 c ii	non applicable
ESRS 2	SBM-2	45 c iii	non applicable
ESRS 2	IRO-2	57	non applicable
E1	E1-1	16 a	non traité
E1	E1-1	16 c	non traité
E1	E1-1	16 f	non concerné
E1	E1-1	17	non concerné
E1	E1.SBM-3	AR 7b	non traité
E1	E1.SBM-3	19 c	non traité
E1	E1.SBM-3	AR 8 b	non traité
E1	E1.IRO-1	AR 12 c	non traité
E1	E1.IRO-1	AR 12 d	non traité
E1	E1.IRO-1	21	non traité
E1	E1.IRO-1	AR 15	non traité
ESRS 2	E1.MDR-P_07-08	62	non concerné
E1	E1-3	AR 19d	optionnel
ESRS 2	E1.MDR-A_13-14	62	non concerné
E1	E1-4	34 a +34 b	non traité
E1	E1-4	34 e, 16 a	non traité
E1	E1-4	34 f, 16 b	non traité
E1	E1-4	AR 30 c	non traité
ESRS 2	E1-4	81	non concerné
E1	E1-5	AR 38 b	optionnel
E1	E1-6	50	non traité
E1	E1-6	AR 50	non concerné

ESRS	DR	Paragraphe	Commentaire en cas d'omission
E1	E1-6	AR 52	non concerné
E1	E1-6	47	non concerné
E1	E1-6	AR 42 c	non concerné
E1	E1-6	AR 45 d	non traité
E1	E1-6	AR 55	optionnel
E1	E1-7	56 a	non concerné
G1	G1-1	10 b	non applicable
G1	G1-1	10 d	non applicable
G1	G1-1	10 f	non applicable
ESRS 2	G1.MDR-P_07-08	62	non applicable
G1	G1-3	19	non applicable
ESRS 2	G1.MDR-A_13-14	62	non applicable
G1	G1-6	33 b	difficile à obtenir
E1	E1-7	56b	non concerné
E1	E1-7	58	non concerné
E1	E1-7	58a	non concerné
E1	E1-7	58a	non concerné
E1	E1-7	AR 58 f	non concerné
E1	E1-7	AR 60	non concerné
E1	E1-7	58b	non concerné
E1	E1-7	AR 58e	non concerné
E1	E1-7	59a	non concerné
E1	E1-7	59b	non concerné
E1	E1-7	AR 61	non concerné
E1	E1-7	AR 62 a	non concerné
E1	E1-7	AR 62 a	non concerné
E1	E1-7	AR 62b	non concerné
E1	E1-7	AR 62 c	non concerné
E1	E1-7	AR 62d	non concerné
E1	E1-7	AR 62 e	non concerné
E1	E1-7	AR 64	non concerné
E1	E1-7	60	non concerné
E1	E1-7	61	non concerné
E1	E1-7	61 a	non concerné
E1	E1-7	61 b	non concerné
E1	E1-7	61 a, b	non concerné
E1	E1-7	61c	non concerné
E1	E1-8	63 d	non traité
ESRS 2	E2.MDR-P_07-08	62	non concerné
ESRS 2	E2.MDR-A_13-14	62	non concerné
E2	E2-3	23 c	non matériel
E2	E2-3	23 d	non matériel
ESRS 2	E2.MDR-T_14-19	81	non concerné
E2	E2-4	28 a	non matériel
E2	E2-4	28 b	non matériel
E2	E2-5	34	non matériel
E2	E2-5	35	non matériel
E2	E2-6	40 b	optionnel
E3	E3-1	13	non concerné

### 3. Rapport de durabilité

Annexes

ESRS	DR	Paragraphe	Commentaire en cas d'omission
ESRS 2	E3.MDR-P_07-08	62	non concerné
ESRS 2	E3.MDR-A_13-14	62	non concerné
ESRS 2	E3.MDR-T_14-19	81	non concerné
E3	E3-4	28 c	non traité
E3	E3-4	28 d	non traité
E3	E3-5	33 a	phase in
E3	E3-5	33 b	phase in
E3	E3-5	33 c	phase in
ESRS 2	E4.MDR-P_07-08	62	non concerné
ESRS 2	E4.MDR-A_13-14	62	non concerné
E4	E4-4	32 a i	non concerné
E4	E4-4	32 a ii	non concerné
E4	E4-4	32 a iii	non concerné
E4	E4-5	35	non traité
E4	E4-6	45 a	phase In
E4	E4-6	45 b	phase In
E4	E4-6	45 c	phase In
E5	E5.MDR-A_13-14	62	non concerné
	E5-3	24 e	non matériel
E5	E5-3	24 f	non concerné
E5	E5-3	25	non matériel
ESRS 2	E5.MDR-T_14-19	81	non concerné
E5	E5-4	31b	non traité
E5	E5-4	AR 25	optionnel
E5	E5-5	35	non matériel
E5	E5-5	36a	non matériel
E5	E5-5	36b	non matériel
E5	E5-5	36c	non matériel
E5	E5-5	40	non matériel
E5	E5-5	37 a	non matériel
E5	E5-5	37 b	non matériel
E5	E5-5	37 c	non matériel
E5	E5-5	37 d	non matériel
E5	E5-5	38	non matériel
E5	E5-5	38 a	non matériel
E5	E5-5	38 b	non matériel
E5	E5-5	39	non matériel
E5	E5-5	40	non matériel
ESRS 2	S1.MDR-P_07-08	62	non applicable
S1	S1-2	29	non applicable
S1	S1-3	34	non applicable
ESRS 2	S1.MDR-A_13-14	62	non applicable
ESRS 2	S1.MDR-T_14-19	81	non applicable
S1	S1-7	55 a	phase in
S1	S1-7	55 b	phase in
S1	S1-7	55 b i	phase in
S1	S1-7	55 b ii	phase in
S1	S1-7	55c	phase in
S1	S1-7	57	phase in

ESRS	DR	Paragraphe	Commentaire en cas d'omission
S1	S1-8	60 c	phase in
S1	S1-8	63 a	phase in
S1	S1-8	63 b	phase in
S1	S1-8	AR 70	phase in
S1	S1-10	70	non applicable
S1	S1-11	75	phase in
S1	S1-15	93 b	phase in
ESRS 2	S2.MDR-P_07-08	62	non applicable
S2	S2-3	28	prévu en 2026
ESRS 2	S2.MDR-A_13-14	62	non applicable
ESRS 2	S2.MDR-T_14-19	81	non applicable
S3	S3.MDR-P_07-08	62	non applicable
S3	S3-2	24	non applicable
S3	S3-3	29	non applicable
S3	S3.MDR-A_13-14	62	non applicable
S3	S3.MDR-T_14-19	81	non applicable
S4	S4.SBM-3	10 b	non applicable
S4	S4.SBM-3	10 c	non applicable
ESRS 2	S4.MDR-P_07-08	62	non applicable
S4	S4-4	31 a	non applicable
S4	S4-4	31 b	non applicable
S4	S4-4	31 c	non applicable
S4	S4-4	31 d	non applicable
S4	S4-4	32 a	non applicable
S4	S4-4	32 b	non applicable
S4	S4-4	32 c	non applicable
S4	S4-4	34	non applicable
S4	S4-4	37	non applicable
ESRS 2	S4.MDR-A_13-14	62	non applicable
ESRS 2	S4.MDR-T_14-19	81	non applicable

### 3.14 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

#### Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux Comptes chargé de la mission de certification des informations en matière de durabilité. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section Rapport de durabilité 2025 dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, Vicat est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du Groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Vicat pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Rapport de durabilité 2025 du rapport sur la gestion du Groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de Commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Vicat dans le rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

#### Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Vicat, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Vicat en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du Groupe.

## Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Vicat pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail.

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Vicat incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Rapport de durabilité 2025 du rapport sur la gestion du Groupe ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Vicat avec les ESRS.

### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point « 1.8. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importants [IRO-1] » dans le rapport sur la gestion du groupe : l'évaluation de la double matérialité repose uniquement sur de la documentation interne.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société Vicat pour déterminer les informations publiées.

#### Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées au point « 1.6. Description des parties prenantes » du rapport sur la gestion du groupe du Rapport de durabilité.

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section « 1.6. Description des parties prenantes » du Rapport de durabilité, notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

### 3. Rapport de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations

#### Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au point « 1.8. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importants [IRO-1] » du Rapport de durabilité.

Nous avons exercé notre jugement professionnel pour apprécier le caractère acceptable des exclusions, telles que présentées dans la section « 1.1. Base générale pour l'élaboration du rapport de durabilité [BP-1/BP-2] » du Rapport de durabilité.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons :

- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales dans l'identification des risques et opportunités.

#### Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au point « 1.8. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importants [IRO-1] » du Rapport de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

### Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Rapport de durabilité 2025 du rapport sur la gestion du Groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

#### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section Rapport de durabilité 2025 du rapport sur la gestion du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Vicat relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

#### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section Rapport de durabilité 2025 du rapport sur la gestion du Groupe, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4] du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

## Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le rapport sur la gestion du groupe :

- le périmètre retenu est défini dans la section « I.1. Base générale pour l'élaboration du rapport de durabilité [BP-1/BP-2] » :
  - pour les indicateurs liés aux effectifs (S1-6),
  - pour le calcul spécifique des indicateurs liés aux ratios annuels de rémunération (S1-16),
  - pour le calcul spécifique des indicateurs liés à la Santé et Sécurité (S1-14),
  - pour les indicateurs liés au délai de paiement (G1-6) ;
- l'approche pour intégrer les informations de la chaîne de valeur est précisée dans la section « I.1. Base générale pour l'élaboration du rapport de durabilité [BP-1/BP-2] » ;
- les points de données ou exigences de publication omis sont précisés dans la section « I.8. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importants [IRO-1] » et son annexe, dont l'omission de l'objectif sur les émissions de gaz à effet de serre scope 3 (précisé en section « III.1.2. Leviers de décarbonation - paragraphe scope 3 » ;
- le choix de présentation des objectifs en kg CO<sub>2</sub> net/tonne de ciment équivalent, liés aux émissions de gaz à effet de serre scope 1 comme précisé dans la section « III.1.1. Trajectoire de réduction des émissions de Gaz à effet de serre ».

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

### Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au point « III. Changement climatique (ESRS E1) » du Rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la direction « climat », nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, efficacité énergétique, énergies renouvelables ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « III. Changement climatique (ESRS E1) » de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
  - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
  - le processus de collecte d'informations ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;

### 3. Rapport de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations

- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
  - par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations,
  - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;
- apprécier la cohérence, entre elles, des principales informations fournies au titre du plan de transition, notamment pour ce qui concerne les informations financières fournies au titre des investissements (CapEX et OpEX) ;
- apprécier si le plan de transition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique tel qu'approuvé par les instances dirigeantes ainsi que la planification financière de l'entité.

#### Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1)

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent à la section « VIII. Effectifs du groupe (ESRS S1) » du Rapport de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées (direction des ressources humaines) :
  - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité,
  - examiner la documentation sous-jacente disponible,
  - mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : santé & sécurité au travail, protection sociale, attraction et rétention des talents, salaires décents, développement des compétences, respect des droits humains, négociation collective et dialogue social, équilibre travail et vie professionnelle, écarts de rémunération ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « VIII. Effectifs du groupe (ESRS S1) » de la section Sociale des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons par ailleurs :

- examiné le périmètre géographique sur lequel les informations ont été établies ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes.

Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

### Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

#### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Vicat pour déterminer le caractère éligible et aligné de activités des entités comprises dans la consolidation, dans un contexte où la complexité des réglementations européennes en matière de substances polluantes et l'ampleur des débats relatifs à l'articulation entre le DNHS Pollution générique (annexe C) et les dérogations existantes par ailleurs, ont rendu difficiles en pratique le recensement exhaustif par les entreprises des substances polluantes ainsi que la collecte des données afférentes.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

## Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant « II. Taxinomie européenne » dans le rapport sur la gestion du Groupe sur le traitement des CapEx.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2026

L'un des Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Françoise Méchin  
Associée

3.

## Table de concordance entre les références mentionnées dans le Rapport de certification des informations en matière de durabilité et le rapport de durabilité du présent Document d'Enregistrement Universel :

Référence du Rapport de certification	Référence du rapport de durabilité
I.8. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importants [IRO-1]	3.1.8 Processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importants [IRO-1]
I.6. Description des parties prenantes	3.1.6 Description des parties prenantes
I.1. Base générale pour l'élaboration du rapport de durabilité [BP-1/BP-2]	3.1.1 Base générale pour l'élaboration du rapport de durabilité [BP-1/BP-2]
III.1.2. Leviers de décarbonation - paragraphe scope 3	3.3.1.2 Leviers de décarbonation - paragraphe scope 3
III.1.1. Trajectoire de réduction des émissions de Gaz à effet de serre	3.3.1.1 Trajectoire de réduction des émissions de Gaz à effet de serre
III. Changement climatique (ESRS E1)	3.3 Changement climatique (ESRS E1)
VIII. Effectifs du groupe (ESRS S1)	3.8 Effectifs du groupe (ESRS S1)
II. Taxinomie européenne	3.2 Taxinomie européenne



# Capital et actionnariat



<b>4.1</b>	<b>Renseignements sur la Société</b>	<b>188</b>	<b>4.3</b>	<b>Actionnariat</b>	<b>191</b>
4.1.1	Renseignements à caractère général sur la Société	188	4.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	191
4.1.2	Objet social (article 2 des statuts)	188	4.3.2	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	192
4.1.3	Assemblées Générales	188	4.3.3	Contrôle de la Société	192
4.1.4	Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts	189	4.3.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	192
<b>4.2</b>	<b>Renseignements sur le capital social</b>	<b>189</b>	4.3.5	Franchissement de seuil	193
4.2.1	Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie	189	4.3.6	Engagements de conservation portant sur les titres de la Société	194
4.2.2	Capital autorisé non émis	189	4.3.7	Dividendes	195
4.2.3	Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux	189	<b>4.4</b>	<b>Évolution du cours</b>	<b>196</b>
4.2.4	Options de souscription et d'achat d'actions	190	<b>4.5</b>	<b>Relations actionnaires et documents accessibles au public</b>	<b>198</b>
4.2.5	Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices	190	4.5.1	Rencontres investisseurs	198
4.2.6	Titres non représentatifs du capital	190	4.5.2	Documents accessibles au public	198
4.2.7	Actions détenues par la Société ou son propre compte	190	4.5.3	Contact actionnaires	198
4.2.8	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	191			
4.2.9	Conditions régissant les modifications du capital	191			

### 4.1 Renseignements sur la Société

#### 4.1.1 Renseignements à caractère général sur la Société

##### Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Vicat.

##### Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vienne sous le numéro 057 505 539.

Numéro LEI : 9695009Y11863TOVDP79.

##### Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée en 1853 et immatriculée au Registre du Commerce le premier janvier 1919 pour une durée de 99 ans laquelle a été prorogée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2009 pour une durée de 80 ans jusqu'au 31 décembre 2098.

##### Siège social

Le siège social de la Société est sis :

4 rue Aristide Bergès, Les Trois Vallons, 38080 L'Isle d'Abeau.

Tél. : (+33) 4 74 27 59 00 – Site internet : <https://www.vicat.fr/>

##### Forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration, régie pour son fonctionnement notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et les articles R. 210-1 et suivants du Code de commerce.

##### Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### 4.1.2 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- l'exploitation des carrières appartenant actuellement à la Société et de toutes celles dont elle pourrait devenir propriétaire ou concessionnaire par la suite ;
- la fabrication, l'achat et la vente des chaux et ciments et tous produits intéressant l'industrie du bâtiment ;
- la fabrication, l'achat et la vente de sacs ou emballages pour liants hydrauliques en quelque matière qu'ils soient et plus généralement, toute activité s'exerçant dans la branche des industries plastiques et papetières ;
- la production, la distribution des agrégats et de sable ;
- le transport public de marchandises par voie terrestre ainsi que la location de tous véhicules ;
- en général, toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à cette industrie, tant en France qu'à l'étranger.

#### 4.1.3 Assemblées Générales

##### 4.1.3.1 Nature des Assemblées Générales (article 23 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice une Assemblée Générale Ordinaire. Des Assemblées Générales, soit Ordinaires réunies extraordinairement, soit Extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

##### 4.1.3.2 Forme et délais de convocation (article 24 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués sur l'avis de convocation.

#### 4.1.3.3 Assistance et représentation aux Assemblées Générales (article 25 des statuts)

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de la propriété de ses titres, s'il est justifié, dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les conditions fixées par la loi, au deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

#### 4.1.3.4 Bureau des Assemblées – Feuille de présence – Ordre du jour (article 27 des statuts)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président ou, en leur absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président, les deux plus forts actionnaires présents à l'ouverture de la séance, et acceptant, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le secrétaire est désigné par le bureau.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions légales peuvent dans les conditions prévues par la loi requérir l'inscription à l'ordre du jour des projets de résolutions.

#### 4.1.3.5 Procès-verbaux (article 28 des statuts)

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés suivant les prescriptions réglementaires.

#### 4.1.3.6 Quorum et majorité – Compétence (article 29 des statuts)

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

### 4.1.4 Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts et les droits des actionnaires, conformément aux dispositions légales.

## 4.2 Renseignements sur le capital social

### 4.2.1 Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie

Le montant du capital social au 31 décembre 2025 s'élève à 179 600 000 euros divisés en 44 900 000 actions au nominal de quatre euros chacune. Les actions de la Société sont entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2025, 997 962 actions de la Société, inscrites en compte nominatif pur, font l'objet de nantissements de comptes d'instruments financiers représentant 2,22% du capital social.

### 4.2.2 Capital autorisé non émis

Néant.

### 4.2.3 Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux

Néant.

### 4.2.4 Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

### 4.2.5 Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le capital social de la Société n'a enregistré aucune évolution au cours des trois derniers exercices.

### 4.2.6 Titres non représentatifs du capital

Néant.

### 4.2.7 Actions détenues par la Société ou son propre compte

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2025, la Société a acheté en bourse en 2025 (hors contrat de liquidité), sur la base du capital social actuel, 2 757,40 actions (soit 27 574 coupures d'un dixième d'action) de ses propres actions au nominal de quatre euros chacune, au cours moyen de 58,39 euros.

#### 4.2.7.1 Répartition des titres par finalité

Acquisitions en vue d'une attribution des actions au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 2 757,40 actions représentant un prix d'acquisition de 161 010,73 euros.

Acquisitions en vue d'une animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF : solde au 31 décembre 2024 de 17 703 actions, acquisition de 1 037 751 actions et cession de 1 045 915 actions au cours de l'exercice, soit un solde de 9 539 actions au 31 décembre 2025.

#### 4.2.7.2 Volume des actions utilisées par objectif

Actions destinées à l'attribution au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 119 575,4 actions.

Animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF :

9 539 actions (voir également note 14 de l'annexe aux comptes consolidés et note 4.2 de l'annexe aux comptes sociaux). Aucun rachat n'a fait l'objet d'une réallocation à d'autres finalités et la Société n'a pas utilisé de produits dérivés pour réaliser son programme de rachat d'actions.

#### 4.2.7.3 Descriptif du projet de programme de rachat d'actions 2026

La sixième résolution de nature ordinaire, dont les principes sont rappelés ci-dessous, devant être soumise au vote de l'Assemblée Générale en date du 10 avril 2026 est destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions.

La Société pourra acquérir, céder, transférer ou échanger, par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en conformité avec l'évolution du droit positif en vue (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants et L. 3344-1 du Code du travail) ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
- (d) d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique ;
- (e) de permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 150 euros par action (hors frais d'acquisition).

Le total des actions détenues ne dépassera pas 10% du capital social de la Société, ce seuil de 10% devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5% du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus.

Au 31 décembre 2025, la limite de 10% correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 4 120 388 actions de quatre euros de nominal représentant un montant maximum de 618 058 200 euros.

En application de cette résolution, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

Cette autorisation serait donnée pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Elle annulerait et remplacerait l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2025.

## 4.2.8 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

## 4.2.9 Conditions régissant les modifications du capital

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale n'a accordé aucune délégation au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

# 4.3 Actionariat

## 4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisés en 44 900 000 actions de quatre euros chacune, entièrement libérées ; les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

L'évolution de la répartition du capital et des droits de vote (après exclusion des droits de vote attachés aux actions détenues en propre par la Société) au sein de la Société sur les trois derniers exercices a été la suivante :

Actionnaires	31 décembre 2025				31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Nombre d'actions	% du capital social <sup>(1)</sup>	Nombre de droits de vote	% des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	% du capital social <sup>(1)</sup>	Nombre de droits de vote	% des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	% du capital social <sup>(1)</sup>	Nombre de droits de vote	% des droits de vote <sup>(2)</sup>
Parfininco	14 358 027	31,98	28 092 715	37,82	14 346 689	31,95	28 080 077	37,77	14 342 687	31,94	27 751 542	37,56
Soparfi <sup>(3)</sup>	12 065 102	26,87	24 004 554	32,32	12 065 102	26,87	24 004 554	32,29	12 065 102	26,87	23 939 611	32,40
Famille	2 035 638	4,53	3 946 427	5,31	2 035 075	4,53	3 960 129	5,33	2 023 120	4,51	3 943 033	5,34
<b>Sous/total</b>	<b>28 458 767</b>	<b>63,38</b>	<b>56 043 696</b>	<b>75,45</b>	<b>28 446 866</b>	<b>63,36</b>	<b>56 044 760</b>	<b>75,39</b>	<b>28 430 909</b>	<b>63,32</b>	<b>55 634 186</b>	<b>75,30</b>
Salariés	621 370	1,38	982 093	1,32	643 921	1,43	1 057 980	1,42	604 336	1,35	1 014 529	1,37
Autocontrôle <sup>(4)</sup>	369 612	0,82	-	-	461 415	1,03	-	-	517 712	1,15	-	-
Public	15 450 251	34,41	17 250 361	23,22	15 347 798	34,18	17 237 435	23,19	15 347 043	34,18	17 234 500	23,33
<b>TOTAL</b>	<b>44 900 000</b>	<b>100</b>	<b>74 276 150</b>	<b>100</b>	<b>44 900 000</b>	<b>100,00</b>	<b>74 340 175</b>	<b>100,00</b>	<b>44 900 000</b>	<b>100,00</b>	<b>73 883 215</b>	<b>100,00</b>

(1) Les pourcentages du capital sont calculés par rapport au nombre total d'actions composant le capital de la Société, y compris les actions auto-détenues.

(2) Les pourcentages des droits de vote sont calculés par rapport au nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale.

- Le nombre de droits de vote théoriques, c'est-à-dire le nombre de droits de vote attachés aux actions émises y compris les actions d'autocontrôle, s'élève à 74 976 260 au 31 décembre 2025, à 75 184 535 au 31 décembre 2024, et à 74 881 193 au 31 décembre 2023. Il est rappelé que les seuils visés par l'article L.233-7 du Code de commerce sont calculés sur la base du nombre théorique de droits de vote.

- Les statuts prévoient un droit de vote double pour toute action nominative inscrite au nom d'un même actionnaire depuis plus de quatre ans.

(3) La société Soparfi est détenue à hauteur de 99,99% par la société Parfininco, elle-même contrôlée par la Famille Merceron-Vicat.

(4) Les actions détenues en propre sont privées de droits de vote.

Le pourcentage du capital et des droits de vote détenu directement et indirectement par l'ensemble des administrateurs et des membres de la Direction du Groupe est respectivement de 59,38% et de 70,68%. Le nombre d'actions détenues par chacun des administrateurs et des membres de la Direction Générale figure à la section 5.7.1 du document d'enregistrement universel.

L'état de la participation des salariés visée à l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2025 est le suivant :

- participation des salariés au capital social (Vicat + Filiales) : 621 370,4 actions soit 1,38% du capital social ;
- personnel de la Société et des sociétés liées dans le cadre du PEE : 591 640,2 actions soit 1,32% du capital social.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire représentant plus de 5% du capital et des droits de vote.

### 4.3.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

#### 4.3.2.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 9 des statuts)

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve des prescriptions légales impératives, il sera fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Lorsqu'une action est grevée d'usufruit, les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propiétaire sont régis par la loi. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des actions.

#### 4.3.2.2 Droits de vote (article 26 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit d'être attaché à toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le bureau de l'Assemblée.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, le droit de vote appartient au nu-propiétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, auquel cas le droit de vote est réservé à l'usufruitier.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au droit de vote.

### 4.3.3 Contrôle de la Société

La Société est directement et indirectement, au travers des sociétés holdings Parfininco et Soparfi, contrôlée par la famille Merceron-Vicat, qui détient la majorité du capital et des droits de vote.

### 4.3.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à l'enregistrement du présent rapport, entraîner un changement de son contrôle.

## 4.3.5 Franchissement de seuil

### 4.3.5.1 Franchissement de seuils statutaires

Outre les dispositions légales et réglementaires en vigueur s'agissant des déclarations de franchissement de seuils, l'article 7. III des statuts de Vicat prévoit que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1,5% ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle, et le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article pour l'ensemble des titres pour lesquels il est inscrit en compte.

L'inobservation de cette obligation est sanctionnée conformément à l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

En date du 22 janvier 2025, la société LBPAM, conjointement avec la société LFDE qu'elle contrôle, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 0,5% du capital.

En date du 17 février 2025, la société Dimensional Fund Advisors LP a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1,5% du capital.

En date du 7 avril 2025, la société Dimensional Fund Advisors LP a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1,5% du capital.

En date du 16 avril 2025, la société Dimensional Fund Advisors LP a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1,5% du capital.

En date du 23 avril 2025, la société Dimensional Fund Advisors LP a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1,5% du capital.

### 4.3.5.2 Identification des titres au porteur

Outre les dispositions légales, réglementaires et statutaires relatives au franchissement de seuil, les dispositions suivantes s'appliquent (article 7. II des statuts).

En vue de l'identification de ses actionnaires, la Société ou son mandataire est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, les informations concernant les propriétaires de ses titres.

### 4.3.6 Engagements de conservation portant sur les titres de la Société

Quinze engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51% du capital social ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent rapport, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés des droits de mutation à titre gratuit, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 787 B du CGI ou disposant de plus de 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société
25 juillet 2005	2 ans à compter du 1 <sup>er</sup> août 2005	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11 déc. 2007	2 ans à compter du 13 déc. 2007	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
28 avril 2011	2 ans à compter du 05 mai 2011	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Mlle Éléonore Sidos Soparfi Parfininco
03 juillet 2015	2 ans à compter du 09 juillet 2015	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Mlle Éléonore Sidos Parfininco Hoparvi SAS
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco

17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
1 <sup>er</sup> février 2021	2 ans à compter du 1 <sup>er</sup> février 2021	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
25 août 2022	2 ans à compter du 20 septembre 2022	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
12 avril 2024	2 ans à compter du 29 avril 2024	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Soparfi Parfininco

### 4.3.7 Dividendes

La Société peut décider de distribuer des dividendes au titre d'un exercice considéré sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au titre des exercices précédents, le montant des dividendes distribués par la Société et les résultats par action ont été les suivants :

Exercice	2024	2023	2022
Dividende par action <i>(en euros)</i>	2,00	2,00	1,65
Résultat consolidé par action <i>(en euros)</i>	6,09	5,76	3,48
Taux de distribution	33%	35%	47%

Les facteurs dont dépendent la distribution et le montant des dividendes distribués, sont les résultats, la situation financière, les besoins financiers liés aux programmes de développement industriel et financier, les perspectives du Groupe ainsi que tous autres facteurs déterminants tels que l'environnement économique général.

Indépendamment de l'objectif que la Société entend privilégier, elle ne peut garantir qu'à l'avenir des dividendes seront distribués ni le montant de ceux-ci.

## 4. Capital et actionariat

Évolution du cours

### 4.4 Évolution du cours

Vicat est cotée à la bourse de Paris depuis le 20 octobre 1922. Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris, compartiment A. Les actions de la Société sont éligibles au service de règlement différé (SRD) depuis le mois de février 2008.

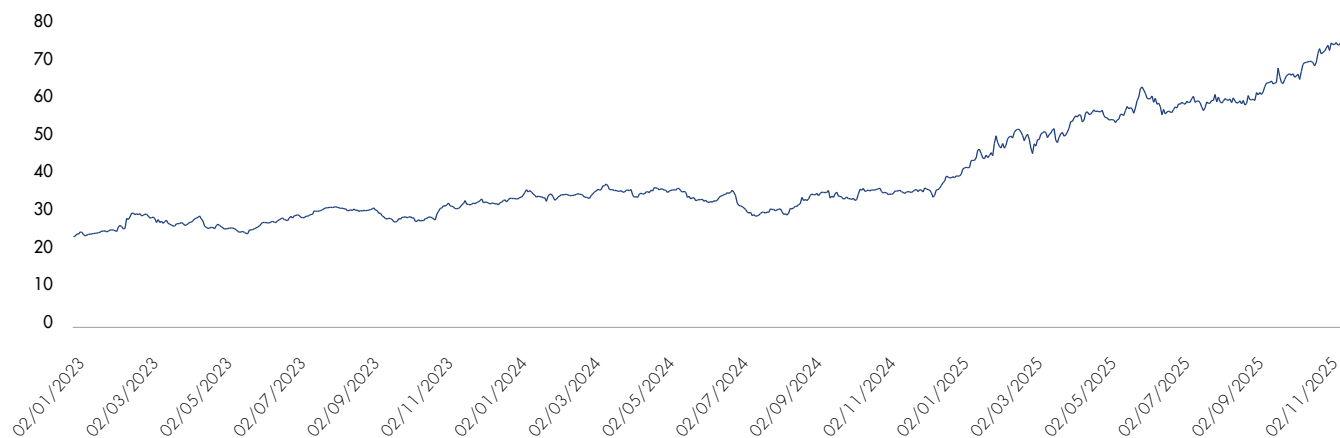
En 2025, le cours de bourse de Vicat a enregistré une progression de +107% sur 1 an. Sur 3 ans, au 31 décembre 2025, la progression du cours s'élève à +224%. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action Vicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Depuis le 18 mars 2024, le groupe Vicat fait partie de l'indice SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris en termes de capitalisation boursière (flottant) et de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société en 2023, 2024 et 2025 (sur la base des cours de clôture).

(en euros)	2025	2024	2023
Cours annuel moyen	56,36	34,76	28,97
Plus haut de l'année	76,10	38,15	34,20
Plus bas de l'année	34,65	29,60	24,10
Cours au 31 décembre	76,00	36,65	32,85

(en euros)



## Liquidités du titre

### Contrat de liquidité : changement de prestataire

À compter du 31 mars 2025, le Groupe a mis fin au contrat de liquidité opéré depuis 2009 par Natixis Oddo BHF. Le Groupe a ensuite signé, le 28 mars 2025, un nouveau contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux, effectif le 1<sup>er</sup> avril 2025 en conformité avec le cadre réglementaire applicable. Les moyens affectés au contrat de liquidité ont été renforcés à cette occasion de +2 millions d'euros passant de 1 372 168 euros à 3 172 168 euros, tandis que 17 619 titres demeuraient affectés au contrat.

### Évolution de la liquidité du titre

La liquidité du titre s'est nettement améliorée en 2025 par rapport à 2024. En effet, le volume moyen quotidien échangé a progressé de 1,9x, pour atteindre plus de 101 565 titres sur l'ensemble de l'année 2025. Parallèlement, le *turnover* (montant échangé en euros chaque jour) a enregistré une hausse encore plus marquée, en progressant de 2,9x entre 2024 et 2025, pour atteindre en moyenne 5,8 millions d'euros par jour en 2025. Cette dynamique s'est renforcée au fil de l'année : le *turnover* journalier a continué d'augmenter séquentiellement mois après mois pour culminer à 9,2 millions d'euros échangés par jour au mois de décembre 2025.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la liquidité du titre sur les 3 dernières années.

<b>Volume</b> (nombre de titres échangés quotidiennement)	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
LIT	48 257	25 751	29 708
DARK	7 746	3 985	2 984
OTC	45 562	27 331	36 466
<b>TOTAL</b>	<b>101 565</b>	<b>57 067</b>	<b>69 158</b>

<b>Turnover</b> (montant quotidien échangé en euros)	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
LIT	2 790 134	893 736	857 117
DARK	427 311	137 468	83 602
OTC	2 609 781	958 178	1 037 361
<b>TOTAL</b>	<b>5 827 225</b>	<b>1 989 382</b>	<b>1 978 080</b>

Définitions :

- **Lit** (marché « lit ») : marché transparent, incluant Euronext Paris, où les ordres sont visibles dans le carnet d'ordres (prix et quantités) avant exécution.
- **Dark** (*dark pools*) : marché non transparent où les ordres ne sont pas visibles avant leur exécution, utilisé pour exécuter de gros volumes avec un impact limité sur le prix.
- **OTC** (*over the counter*) : transactions réalisées de gré à gré, directement entre deux contreparties, en dehors des marchés organisés.

## 4.5 Relations actionnaires et documents accessibles au public

Au-delà des réunions organisées à l'occasion des publications et de l'Assemblée Générale des actionnaires, la Société s'engage à informer ses actionnaires, institutionnels comme individuels, avec la plus grande réactivité. La personnalisation des échanges, destinée à répondre aux besoins spécifiques de chaque interlocuteur, s'effectue dans le respect strict des règles d'équité d'accès à l'information.

Dans ce cadre, la Société instaure chaque année des périodes dites d'embargo de 15 jours avant les publications trimestrielles et d'un mois avant les publications de résultats annuels et semestriels. Au cours de ces périodes, la Société s'abstient de contacts avec les analystes et les investisseurs et se refuse à donner aux analystes financiers et aux investisseurs des informations nouvelles sur la marche de ses affaires, sa stratégie et ses résultats. Par ailleurs, la Société a instauré une procédure automatisée de suivi des initiés permanents et occasionnels.

### 4.5.1 Rencontres investisseurs

En 2025, La Société a maintenu une communication active auprès de ses parties prenantes financières, actionnaires, investisseurs, analystes financiers et ESG. Ainsi, au cours de l'exercice 2025, la Société a poursuivi sa participation aux conférences et roadshows organisés par des établissements

### 4.5.2 Documents accessibles au public

L'ensemble des actualités financières, y compris l'agenda financier 2026, les documents d'information publiés par la Société, ainsi que le cours de bourse sont accessibles sur le site internet [www.vicat.fr](http://www.vicat.fr) dans la rubrique « Investisseurs ».

Les documents légaux sont consultables au siège social de la Société, Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, 38080 L'Isle d'Abeau, France.

### 4.5.3 Contact actionnaires

**Pierre PEDROSA**

**Directeur Communication Financière et des Relations Investisseurs**

Tél. : +33 1 58 86 86 05

E-mail : [relations.investisseurs@vicat.fr](mailto:relations.investisseurs@vicat.fr)

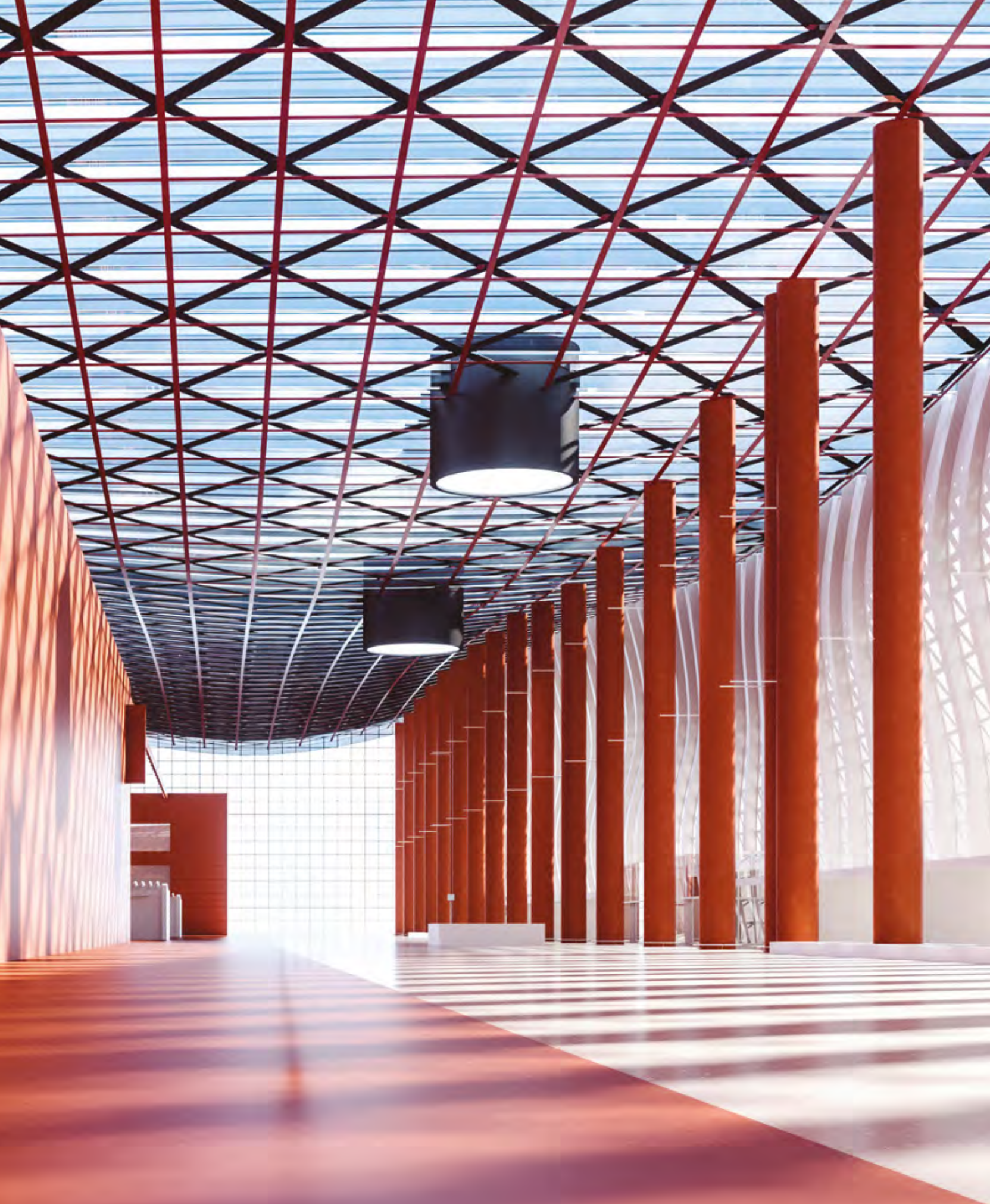
Les communiqués et les états financiers consolidés sont accessibles sur le site internet de la Société ([www.vicat.fr](http://www.vicat.fr)). L'information réglementée est par ailleurs communiquée à l'Autorité des marchés financiers et fait l'objet d'une publication sur le site internet de cette dernière ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Le document de référence et le document d'enregistrement universel des derniers exercices sont accessibles sur le site internet de la Société ([www.vicat.fr](http://www.vicat.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Une copie papier peut être obtenue sur demande en écrivant à l'adresse suivante : Relations Investisseurs, Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, 38080 L'Isle d'Abeau, France. Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent également être consultés au siège social de la Société.

bancaires et financiers spécialisés dans l'intermédiation, principalement en format « présentiel ».

La Société a également répondu aux diverses sollicitations des investisseurs.

La Société assure la diffusion par voie électronique de l'information réglementée par l'intermédiaire d'un diffuseur professionnel répondant aux critères du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Dès leur diffusion, ces informations sont également mises en ligne sur le site internet de la Société en langue française et anglaise. Enfin, à l'occasion de chacune des publications financières, la Société organise une conférence audio accessible à tous et dont les modalités de connexion sont mises à disposition sur le site internet de la Société ([www.vicat.fr](http://www.vicat.fr)) au moins une semaine avant l'événement. Une rediffusion de cette conférence est instantanément mise à disposition sur le site internet via les mêmes modalités de connexion.





# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

# 5.

<b>5.1</b>	Code de gouvernement d'entreprise de référence	202	<b>5.6</b>	Politique de rémunération des dirigeants non-mandataires sociaux	244
<b>5.2</b>	Organes de gouvernance	202	<b>5.7</b>	Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	245
5.2.1	Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	202	5.7.1	Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2025	245
5.2.2	Fonctionnement du Conseil d'Administration	215	5.7.2	Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2024 et 2025	245
5.2.3	Fonctionnement des comités	218	<b>5.8</b>	Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	246
5.2.4	Fonctionnement des organes de direction	223	<b>5.9</b>	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	247
5.2.5	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	224	<b>5.10</b>	Opérations avec les apparentes	247
5.2.6	Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	224	5.10.1	Contrats et opérations avec des parties liées	247
<b>5.3</b>	Politique de rémunération des mandataires sociaux	227	5.10.2	Opérations intra-groupe	247
5.3.1	Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération	227	5.10.3	Procédure relative aux conventions réglementées	247
5.3.2	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	227	5.10.4	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	248
5.3.3	Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	233			
<b>5.4</b>	Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025	234			
5.4.1	Éléments de rémunération versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux	234			
5.4.2	Rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants	241			
<b>5.5</b>	Projets de résolutions sur les rémunérations soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026	243			

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise de référence

### 5.1 Code de gouvernement d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 2 août 2012, sur proposition de son Président, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext disponible sur le site [www.middelnext.com](http://www.middelnext.com).

### 5.2 Organes de gouvernance

#### 5.2.1 Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale

La section 5.2.1 contient des informations incorporées par référence dans le rapport de durabilité pour répondre aux exigences de la CSRD relatives à l'obligation d'information « GOV-1 : le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance ».

##### 5.2.1.1 Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus et nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Comme le prévoient les statuts, le mandat des administrateurs se proroge de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'expiration normale de leurs fonctions et les membres sortants sont rééligibles. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.

À la date des présentes, la Société comprend douze administrateurs, dont cinq administrateurs indépendants, selon les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middelnext et le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

##### 5.2.1.2 Présidence du Conseil d'Administration – Direction générale et limitation des pouvoirs

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration, par décision du 7 mars 2014, a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

À cette même date, le Conseil d'Administration a d'une part nommé Monsieur Guy Sidos en qualité de Président-Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte s'étant tenue le 6 mai 2014, et d'autre part nommé Monsieur Jacques Merceron-Vicat en qualité de Président d'Honneur de la Société.

En application des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer jusqu'à cinq Directeurs Généraux Délégués chargés d'assister le Directeur Général.

Par décision du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Didier Petetin en qualité de Directeur Général Délégué en charge des activités en France (hors activité Papier) pour la durée du mandat du Président-Directeur Général.

Par décision du 30 octobre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Lukas Epple en qualité de Directeur Général Délégué et de Directeur Stratégie Groupe, pour la durée du mandat du Président-Directeur Général.

Aucune limitation n'a été fixée concernant les pouvoirs du Président-Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués.

## 5.2.1.3 Membres du Conseil d'Administration

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Membres du CA	Membres indépendants	Année première nomination	Échéance du Mandat	Comité des Rémunérations et des Nominations			Expérience et expertise apportées
				Comité d'Audit	Comité RSE		
<b>Jacques Merceron-Vicat</b> Président d'Honneur Membre du Conseil	Non	3 février 1968	2026				Expertise sectorielle
<b>Guy Sidos</b> PDG	Non	11 juin 1999	2027				Expertise sectorielle/ internationale
<b>Sophie Sidos</b> Membre du Conseil	Non	29 août 2007	2027		●		Expertise économique/RSE
<b>Louis Merceron-Vicat</b> Membre du Conseil	Non	11 juin 1999	2027				Expertise sectorielle/ internationale
<b>Éléonore Sidos Vicat</b> Membre du Conseil	Non	24 février 2017	2028	■			Finance/Stratégie internationale
<b>Bruno Salmon</b> Membre du Conseil	Oui	15 mai 2009	2029		●	■	Finance/RSE
<b>Rémy Weber</b> Membre du Conseil	Oui	9 avril 2021	2027	●		■	Finance/Stratégie
<b>Sophie Féguoux</b> Membre du Conseil	Oui	6 mai 2014	2027			■	RSE/Sécurité Santé au Travail
<b>Caroline Ginon</b> Membre du Conseil	Oui	3 novembre 2022	2028				Secteur de la construction (architecte)
<b>Kristell Guizouarn</b> Membre du Conseil	Oui	11 avril 2025	2029	■		■	RSE/Énergies nouvelles/ Affaires publiques
<b>Emmanuelle Salles</b> Membre du Conseil	Administratrice représentant les salariés	12 mai 2016	2026				RSE/Éthique des affaires
<b>Hugues Metz</b> Membre du Conseil	Administrateur représentant les salariés	8 avril 2020	2026				Connaissances sectorielles/RSE

● Président

■ Membre

## Membres du Conseil d'Administration

### Jacques Merceron-Vicat

Président d'Honneur de la Société et administrateur

Âge : **87 ans**

Nationalité : **Française**

Date de première nomination :

**3 février 1968**

Date de début du mandat actuel :

**29 avril 2016 en qualité d'administrateur**

**6 mai 2014 en qualité de Président d'Honneur**

Date d'échéance du mandat :

**Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025 en qualité d'administrateur**

Diplômé de l'École Spéciale de Travaux Publics.

Il a rejoint le Groupe en 1962.

#### **Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Administrateur de Béton Travaux \*
- Administrateur de National Cement Company \*
- Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Sococim Industries\*
- Administrateur de Sinai Cement Company \*
- Administrateur de Vicat Egypt for Cement Industry \*
- Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP \*
- Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited \*
- Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited \*
- Administrateur de Mauricim SA \*
- Administrateur de Vigier Holding AG \*
- Administrateur de Ciplan Cimento Planalto S.A. \*
- Administrateur de Planalto Centro Oeste Transportes S.A. \*

#### **Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Président de Hobarvi SAS\*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**Guy Sidos****Président-Directeur Général**Âge : **62 ans**Nationalité : **Française**

Date de première nomination :

**11 juin 1999**

Date de début

du mandat actuel :

**9 avril 2021 en qualité d'administrateur****9 avril 2021 en qualité de Président-Directeur Général**

Date d'échéance du mandat :

**Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026 en qualité d'administrateur****Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026 en qualité de Président-Directeur Général**

Ingénieur de l'École Navale. Il a servi dans la Marine Nationale avant de rejoindre le Groupe en 1999.

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Directeur Général et administrateur de Béton Travaux \*
- Président de NORAMCO \*
- Président de Papeteries de Vizille
- Président de Parficim \*
- Président du Conseil d'Administration de Vigier Holding AG \*
- Président du Conseil d'Administration de Vigier Management SA \*
- Administrateur de Pro Béton SA \*
- Président du Conseil d'Administration de Ravlied Holding SA \*
- Administrateur de National Cement Company \*
- Représentant permanent de Parficim, administrateur de Sococim Industries \*
- Vice-Président et administrateur de Sinaï Cement Company \*
- Vice-Président et administrateur de Vicat Egypt for Cement Industry \*
- Administrateur de Cementi Centro Sud \*
- Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Çözüm Endüstriyel Atık İşleme Sanayi ve Ticaret A.Ş \*
- Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP \*
- Président du Conseil de Surveillance de Jambyl Cement Production Company LLP \*
- Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited \*
- Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited \*
- Administrateur de Mauricim SA \*
- Administrateur de la Fondation d'entreprise Louis Vicat \*
- Représentant permanent de Parficim, administrateur de Gécamines SA \*
- Administrateur de Ciplan Cimento Planalto S.A. \*
- Administrateur de Planalto Centro Oeste Transportes S.A. \*

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Administrateur de ICC France \*
- Co-Président de la Commission Transition Écologique et Économique (CTEE) du Medef
- Administrateur du Medef International \*
- Membre du Conseil National de la Transition Écologique (CNTE)
- Membre du Conseil National de l'Hydrogène \*
- Administrateur de GENVIA \*
- Président de la Partie française du Conseil des affaires franco-kazakhstanais \*
- Administrateur de AFPICL (UCLy) \*
- Administrateur du Fonds de dotation UCLy développement\*
- Président du cercle des mécènes de l'UCLy \*
- Administrateur de l'Université Lyon 1 \*
- Président du Conseil d'Administration du lycée Gerson \*
- Administrateur du Fonds de dotation Sabine Zlatan \*
- Administrateur de la Fondation de l'ESTP \*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

## Sophie Sidos Administratrice

Âge : **56 ans**

Nationalité : **Française**

Date de première nomination :

**29 août 2007**

Date de début du mandat actuel :

**9 avril 2021**

Date d'échéance du mandat :

**Assemblée Générale  
statuant sur les comptes  
clos le 31 décembre 2026**

Elle a exercé différentes fonctions au sein du Groupe jusqu'en 1997.

### Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :

- Administratrice de Béton Travaux \*
- Administratrice de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Sococim Industries \*
- Administratrice de Sinai Cement Company \*
- Administratrice de Vigier Holding AG \*
- Administratrice de Bharathi Cement Corporation Private Limited \*
- Administratrice de National Cement Company \*
- Présidente de la fondation d'Entreprise Louis Vicat \*
- Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP \*
- Administratrice suppléante de Cimento Planalto S.A. \*
- Administratrice suppléante de Planalto Centro Oeste Transportes S.A. \*

### Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :

- Présidente du MEDEF Isère
- Administratrice de la Fondation Clément Fayat \*
- Administratrice de la MC2 Grenoble \*
- Administratrice de GL Events
- Administratrice de la Fondation d'entreprise Polygone \*
- Administratrice de la Fondation Edmus
- Administratrice de l'ADOSM Entraide Marine \*
- Censeur au sein du Conseil d'Administration de Alpexpo \*
- Consule honoraire de la République du Kazakhstan en région Auvergne-Rhône-Alpes \*
- Présidente des Conseillers du Commerce Extérieur de la France \*
- Vice-Présidente de Business France \*
- Administratrice du Fonds de dotation Co construire (CESE) \*
- Membre du Conseil franco-britannique, section française \*
- Co-Présidente de la Commission Europe et Internationale du MEDEF \*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**Louis Merceron-Vicat****Administrateur**Âge : **56 ans**Nationalité : **Française**

Date de première nomination :

**11 juin 1999**

Date de début du mandat actuel :

**7 avril 2023**

Date d'échéance du mandat :

**Assemblée Générale  
statuant sur les comptes  
clos le 31 décembre 2026**

Diplômé de l'École des cadres. Il a rejoint le Groupe en 1996.

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Administrateur de Béton Travaux \*
- Président du Conseil d'Administration de Cementi Centro Sud S.p.A. \*
- Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administrateur de National Cement Company \*
- Administrateur de Sococim Industries \*
- Administrateur de Sinaï Cement Company \*
- Administrateur de Vigier Holding AG \*
- Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP \*
- Administrateur de Kalburgi Cement Private Ltd \*
- Administrateur suppléant de Cimento Planalto S.A. \*
- Administrateur suppléant de Planalto Centro Oeste Transportes S.A. \*

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :**

Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

## Éleonore Sidos Vicat

### Administratrice

Âge : **28 ans**

Nationalité : **Française**

Date de première nomination :

**24 février 2017**

Date de début du mandat actuel :

**12 avril 2024**

Date d'échéance du mandat :

**Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027**

Diplômée d'HEC, ENSAE, Sorbonne et Yale. Elle a été consultante chez Roland Berger. Après avoir occupé le poste de Responsable Comptabilité de Vigier Management SA, elle a été nommée Deputy CEO de National Cement Company (NCC) en 2024 avant de devenir CEO de NCC à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

#### Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

- Administratrice de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. \*
- Administratrice de Vigier Holding AG \*
- Administratrice de National Cement Company \*
- Administratrice de Sococim Industries \*
- Administratrice suppléante de Cimento Planalto S.A. \*
- Administratrice suppléante de Planalto Centro Oeste Transportes S.A. \*
- Administratrice de Jambyl Cement Production Company\*

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :**  
Néant.

\* Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**Bruno Salmon**

## Administrateur indépendant

<p>Âge : <b>76 ans</b></p> <p>Nationalité : <b>Française</b></p> <p>Date de première nomination : <b>15 mai 2009</b></p> <p>Date de début du mandat actuel : <b>11 avril 2025</b></p> <p>Date d'échéance du mandat : <b>Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2029</b></p>	<p>Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris. Il a exercé les fonctions de Directeur France, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Délégué de Cetelem. Après avoir été Directeur Général Délégué et administrateur, il a été Président de BNP Paribas Personal Finance de fin 2008 à septembre 2013.</p> <p>Il a été Président de l'Association des Sociétés Financières (ASF) de mai 2010 à juin 2013.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance *</li> <li>- Président du Comité des Nominations de BNP Paribas Personal Finance *</li> <li>- Membre du Comité des Rémunérations de BNP Paribas Personal Finance *</li> <li>- Administrateur et Vice-Président de l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Économique) *</li> <li>- Administrateur de ALGOAN (SAS) *</li> <li>- Administrateur d'ADMICAL (association)</li> </ul>
--	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**Rémy Weber**

## Administrateur indépendant

<p>Âge : <b>68 ans</b></p> <p>Nationalité : <b>Française</b></p> <p>Date de première nomination : <b>9 avril 2021</b></p> <p>Date de début du mandat actuel : <b>7 avril 2023</b></p> <p>Date d'échéance du mandat : <b>Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026</b></p>	<p>Diplômé d'HEC Paris et de Sciences-Po Aix-en-Provence. Il a exercé des fonctions de direction et de présidence au sein d'institutions financières. Il a été Président du Directoire de La Banque Postale de 2013 à 2020.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de CDC Habitat</li> <li>- Président du Conseil de surveillance du Groupe Kereis *</li> <li>- Président du Comité de Supervision du Groupe Empruntis *</li> <li>- Président du Groupe Praemia *</li> <li>- Administrateur du Groupe Bernard *</li> <li>- Administrateur du Groupe Sopra Steria *</li> </ul>
--	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

## Sophie Féguéux

### Administratrice indépendante

Âge : <b>66 ans</b> Nationalité : <b>Française</b> Date de première nomination : <b>6 mai 2014</b> Date de début du mandat actuel : <b>7 avril 2023</b> Date d'échéance du mandat : <b>Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026</b>	<p>Docteur en médecine. Elle exerce les fonctions de médecin hospitalier au sein de l'hôpital Bichat. Elle a occupé des fonctions au sein de la Direction générale de la santé et de Santé Publique France (SPF). Elle a été conseillère santé auprès du Délégué interministériel à la sécurité routière.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :</b></p> <p>Néant.</p>
--	--

## Caroline Ginon

### Administratrice indépendante

Âge : <b>39 ans</b> Nationalité : <b>Française</b> Date de première nomination : <b>3 novembre 2022</b> Date de début du mandat actuel : <b>12 avril 2024</b> Date d'échéance du mandat : <b>Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027</b>	<p>Diplômée de l'École Spéciale d'Architecture (ESA) de Paris. Elle est fondatrice de l'agence Fazenda Architecture à Lyon.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :</b></p> <p>– Administratrice de GL Events SA *</p>
--	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**Kristell Guizouarn**

## Administratrice indépendante

Âge : **43 ans**Nationalité : **Française**

Date de première

nomination :

**11 avril 2025**

Date de début

du mandat actuel :

**11 avril 2025**

Date d'échéance

du mandat :

**Assemblée Générale  
statuant sur les comptes  
clos le 31 décembre 2028**

Ingénieur de formation et diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA) et de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (ENSPM). Elle a exercé diverses fonctions de direction au sein du groupe Avril notamment en qualité de Directrice des Affaires réglementaires et Secrétaire général jusqu'en 2024. Elle a ensuite rejoint le groupe Tereos en qualité de Directrice Affaires publiques, RSE et Communication.

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :**

Néant.

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Administratrice indépendante de la société Unimer group (Maroc) \*
- Administratrice de l'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) \*
- Administratrice de SOFIPROTEOL SA (Établissement financier)
- Présidente du GTOM et Vice-Présidente de Terres Univia (Interprofession agricole)
- Présidente d'ESTERIFRANCE (Syndicat français des producteurs de biodiesel) puis Présidente d'honneur \*
- Membre du conseil d'administration du SER (Syndicat des Énergies Renouvelables)
- Présidente de l'EBB (European Biodiesel Board).

*(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.***Emmanuelle Salles**

## Administratrice représentant les salariés

Âge : **51 ans**Nationalité : **Française**

Date de désignation

par le Comité Central

d'Entreprise :

**12 mai 2016**

Date de début

du mandat actuel :

**13 avril 2022**

Date d'échéance

du mandat :

**Assemblée Générale  
statuant sur les comptes  
clos le 31 décembre 2025**

Diplômée d'un DEA en droit de l'environnement de l'Université Jean-Moulin (Lyon III) et d'un DESS de gestion juridique des risques de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Après 18 ans d'activité comme juriste environnement au sein de Vicat, elle y occupe depuis 2024 le poste de responsable compliance Groupe et France.

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Administratrice de la Fondation d'entreprise Louis Vicat \*

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :**

Néant.

*(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.*

## Hugues Metz

### Administrateur représentant les salariés

<p>Âge : <b>60 ans</b> Nationalité : <b>Française</b> Date de désignation par le Comité Central d'Entreprise : <b>8 avril 2020</b> Date de début du mandat actuel : <b>8 avril 2020</b> Date d'échéance du mandat : <b>Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025</b></p>	<p>Diplômé d'un BTS électrotechnique et d'un Badge de l'École des Mines de Saint-Étienne. Il a exercé depuis 1987 diverses fonctions au sein de la cimenterie Vicat de Xeuilley dont il est actuellement responsable d'exploitation.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :</b> Néant.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :</b> Néant.</p>
---	--

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 13 février 2026, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Merceron-Vicat, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

#### 5.2.1.4 Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants

##### Expertise de gestion des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de personnes qui détiennent une connaissance du secteur d'activité et des métiers de l'entreprise, une expérience technique et/ou des compétences dans le domaine de la gestion, en matière sociale et sociétale, dans le domaine de l'environnement ainsi que dans les domaines financiers et extra-financiers, leur permettant de contribuer efficacement aux travaux du Conseil, dans tous ses domaines d'intervention. Les administrateurs ont par ailleurs une connaissance approfondie du groupe Vicat et de son environnement industriel, acquise notamment lors des visites régulières des installations du Groupe en France et à l'étranger. Le Conseil d'Administration s'est d'ailleurs réuni à l'usine de la société Sococim Industries au Sénégal, lors de sa séance du 31 octobre 2025, afin de pouvoir assister à la mise en route de la nouvelle ligne de cuisson de sa filiale, qui permettra d'améliorer significativement les performances opérationnelles et énergétique de ses installations.

Il est à noter que les compétences du Conseil d'Administration se sont renforcées en matière de responsabilité sociale et environnementale avec l'arrivée de Madame Kristell Guizouarn en avril 2025 au sein du Conseil d'Administration et du Comité RSE. Ses compétences au sein de grands groupes industriels internationaux dans des fonctions de direction en matière de développement durable, affaires publiques et européennes et sa connaissance approfondie des énergies nouvelles sont un atout sur les sujets environnementaux et de durabilité auxquels le Groupe est confronté. En outre, les administrateurs représentant les salariés, avec un prisme particulier lié à leur connaissance de l'entreprise, apportent un éclairage complémentaire et enrichissent la qualité des débats du Conseil.

Chaque membre du Conseil d'Administration est sélectionné en fonction de sa disponibilité et de son intégrité. La qualité des décisions du Conseil d'Administration réside ainsi dans la mixité et la diversité que constitue le Conseil d'Administration tant au regard des qualifications et expériences professionnelles que de l'âge de ses membres.

**Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration**

À la date des présentes, aucun membre du Conseil d'Administration n'a au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude ;
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

**Déclaration relative au gouvernement d'entreprise**

(Article L. 225-37 du Code de commerce)

La Société s'inscrit dans une démarche de transparence et d'amélioration de l'information diffusée, notamment sur son activité et en matière financière et extra-financière. La Société se conforme à la réglementation française en matière de gouvernement d'entreprise à laquelle elle est soumise ainsi qu'aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext (« Code Middlednext ») auquel elle se réfère depuis le 2 août 2012.

À la date du présent Document, la Société respecte l'ensemble des recommandations du Code Middlednext, comme explicité ci-après :

Recommandations du Code Middlednext	Conforme
<b>R1</b> : Déontologie des membres du Conseil	Oui
<b>R2</b> : Conflits d'intérêts	Oui
<b>R3</b> : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	Oui
<b>R4</b> : Information des membres du Conseil	Oui
<b>R5</b> : Formation des membres du Conseil	Oui <sup>(1)</sup>
<b>R6</b> : Organisation des réunions du Conseil et des comités	Oui
<b>R7</b> : Mise en place des comités	Oui <sup>(2)</sup>
<b>R8</b> : Mise en place d'un Comité spécialisé sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE)	Oui <sup>(2)</sup>
<b>R9</b> : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Oui
<b>R10</b> : Choix de chaque administrateur	Oui
<b>R11</b> : Durée des mandats des membres du Conseil	Oui
<b>R12</b> : Rémunération de l'administrateur	Oui
<b>R13</b> : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui
<b>R14</b> : Relation avec les actionnaires	Oui <sup>(3)</sup>
<b>R15</b> : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Oui
<b>R16</b> : Définition et transparence de la rémunération des mandataires dirigeants sociaux	Oui <sup>(4)</sup>
<b>R17</b> : Préparation de la succession des dirigeants	Oui <sup>(5)</sup>
<b>R18</b> : Cumul contrat de travail et mandat social	Oui
<b>R19</b> : Indemnités de départ	Oui
<b>R20</b> : Régimes de retraite supplémentaires	Oui
<b>R21</b> : <i>Stock options</i> et attribution gratuite d'actions	Oui
<b>R22</b> : Revue des points de vigilance	Oui <sup>(6)</sup>

(1) Il est rappelé que le plan de formation triennal a été adopté formellement par le Conseil au cours de sa séance du 31 octobre 2024, étant entendu que plusieurs formations ont été dispensées aux administrateurs sur les sujets relatifs à la CSRD, à la réglementation sur les abus de marchés, à l'éthique des affaires ou encore à la RSE depuis l'adoption du plan.

(2) Un Comité RSE a été mis en place par la Société en juillet 2021. Il est présidé par un administrateur non indépendant pour des raisons qui sont détaillées dans le paragraphe relatif à la composition du Comité RSE.

(3) Le Conseil a examiné le 25 juillet 2025 le résultat des votes de la dernière Assemblée Générale des actionnaires en date du 11 avril 2025 étant précisé que toutes les résolutions présentées ont fait l'objet d'un vote positif.

(4) Sont présentés les critères quantitatifs et qualitatifs ainsi que les sous-critères applicables pour l'évaluation des indicateurs de performance des dirigeants. Les éléments relatifs à la pondération de ces sous-critères sont considérés comme confidentiels.

(5) Voir les explications apportées dans le paragraphe décrivant les missions du Comité des Rémunérations et des Nominations.

(6) Le Conseil a formellement pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique points de vigilance du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext lors de sa session du 11 avril 2025.



## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration de la Société mène de façon continue une réflexion sur ses règles de fonctionnement et leur adéquation avec les recommandations du Code Middlednext.

Un règlement intérieur ayant notamment pour objet d'organiser les modalités de l'autoévaluation du Conseil d'Administration et des débats internes, ou encore de prévoir les modalités d'exercice par les administrateurs de leur droit de communication ainsi que leurs obligations déontologiques et de confidentialité a été mis en place en août 2013 et mis à jour par le Conseil d'Administration en 2020 et en 2024.

De la même manière, le Conseil d'Administration adapte la mission et le fonctionnement de ses comités, notamment du Comité d'Audit conformément aux dispositions de l'article L. 821-67 du Code de commerce.

Compte tenu de son actionnariat majoritairement familial et de sa vision à long terme, la Société souhaite que les fonctions des administrateurs s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité.

À la date des présentes, le Conseil d'Administration compte parmi ses membres cinq administrateurs indépendants (soit 50% de ses membres, hors les administrateurs représentant les salariés). La Société, se référant aux critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, considère comme indépendants les administrateurs n'entretenant aucune relation significative directe ou indirecte ou n'ayant aucun lien d'intérêt particulier avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou ses dirigeants, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Sur la base d'un questionnaire adressé aux administrateurs indépendants, le Conseil examine leur situation au regard des critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext et notamment :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou le Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société ;
- ne pas détenir plus de cinq mandats dans des sociétés cotées ou de grandes organisations ;
- ne pas être absent à plus de 25% des réunions du Conseil ou des ou des comités (sauf justification sérieuse) ; et
- ne pas être en situation de conflit d'intérêts répétée et avérée.

À cet égard le Conseil peut considérer qu'un membre est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous les critères d'indépendance et réciproquement considérer qu'un membre n'est pas indépendant bien qu'il remplisse tous les critères d'indépendance.

Les membres indépendants sont : Monsieur Bruno Salmon, Monsieur Rémy Weber, Madame Sophie Fégueux, Madame Caroline Ginon et Madame Kristell Guizouarn.

De plus, à la date des présentes, Mesdames Sophie Sidos, Éléonore Sidos Vicat, Sophie Fégueux, Caroline Ginon et Kristell Guizouarn sont membres du Conseil d'Administration, permettant ainsi de se conformer aux objectifs de la loi relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'Administration.

### 5.2.1.5 Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Une fois par an, et conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement et de celui de ses comités afin :

- d'accroître l'efficacité des travaux du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- de s'assurer que les questions essentielles sont adéquatement préparées et discutées au sein du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- de mesurer la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil d'Administration et des comités et son implication dans les délibérations.

Dans cette optique, le Conseil d'Administration organise, annuellement, une évaluation formelle avec le soutien du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Les administrateurs ont été appelés à renseigner un questionnaire préparé par le Secrétaire du Conseil d'Administration. Une synthèse de ce questionnaire sera présentée au Conseil d'Administration au cours de sa séance du 10 avril 2026.

### 5.2.1.6 Vérification de l'absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

Les administrateurs font une déclaration annuelle sur l'absence de conflit d'intérêts. À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date de dépôt des présentes, de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration, du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ont été sélectionnés en tant que tel.

### 5.2.1.7 Liens familiaux entre les administrateurs et dirigeants

Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général, est le gendre de Monsieur Jacques Merceron-Vicat, administrateur et Président d'Honneur, l'époux de Madame Sophie Sidos, administratrice, le beau-frère de Monsieur Louis Merceron-Vicat, administrateur et le père de Mademoiselle Éléonore Sidos Vicat, administratrice.

La composition du Conseil d'Administration, *i.e.* cinq administrateurs membres de la famille Merceron-Vicat, cinq administrateurs indépendants et deux administrateurs salariés, assure transparence, compétence, équilibre et contrôle des décisions prises par le Conseil d'Administration, assisté de ses trois comités spécialisés.

## 5.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **Guy Sidos**

<b>4</b> réunions du Conseil d'Administration	<b>100%</b> de taux de présence	<b>50%</b> d'indépendants <sup>(1)</sup>	<b>50% / 50%</b> répartition hommes-femmes
--	------------------------------------	---	---

(1) Hors administrateurs représentant les salariés.

### 5.2.2.1 Missions et attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social de la Société, il se saisit de toute question concernant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de la Société. Le Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner et d'approuver, dans le cadre de la politique générale du Groupe définie par la Société Parfininco, holding animatrice, et des décisions stratégiques prises par celle-ci, l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations économiques, sociales, financières, ou technologiques de la Société et de ses filiales et de veiller à leur mise en œuvre effective.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

### 5.2.2.2 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président-Directeur Général aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Toutefois, des administrateurs constituant au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent convoquer le Conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente, étant précisé que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication appropriés dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration s'est réuni, quatre fois en 2023, quatre fois en 2024 et quatre fois en 2025.

L'agenda et l'ordre du jour des réunions du Conseil ont été les suivants :

### Séance du 14 février 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Présentation du rapport d'activité.
- Arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2024.
- Arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2024.
- Compte rendu des rapports des comités du Conseil d'Administration (Comités d'Audit, Comité des Rémunérations et des Nominations et Comité RSE).
- Présentation des objectifs 2025.
- Point actions climat et durabilité.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Examen des conventions réglementées.
- Examen des conventions libres.
- Programme de rachat d'actions.
- Délégation de pouvoirs en vue de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.
- Réaffectation des actions détenues en propre.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Bruno Salmon en qualité d'administrateur.
- Nomination de Madame Kristell Guizouarn en qualité d'administratrice.
- Examen de l'indépendance des administrateurs dont le renouvellement ou la nomination sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex ante*).
- Examen de la rémunération des mandataires sociaux (vote *ex post*).
- Proposition de fixation du montant global de la rémunération des administrateurs et des membres des comités du Conseil d'Administration.
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle et du rapport y afférent.
- Autorisation à conférer au Président-Directeur Général à l'effet de consentir des cautions, avals et garanties.
- Approbation du rapport sur les paiements effectués au profit des États ou territoires dans lesquels le Groupe exerce des activités extractives.
- Politique en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Autorisation d'émettre un emprunt obligataire et délégation de pouvoirs.
- Proposition de modifications statutaires.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte et fixation de l'ordre du jour.
- Arrêté des termes des rapports du Conseil d'Administration et du texte des projets de résolutions qui seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte.

- Adoption de la révision du règlement intérieur du Comité d'Audit.
- Adoption de la révision du règlement intérieur du Comité RSE.
- Adoption du règlement intérieur du Comité des Rémunérations et des Nominations.
- Autorisation de verser un supplément de réserve spéciale de participation.
- Pouvoirs.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Social et Économique Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité des membres présents.

### Séance du 11 avril 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Point sur l'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.
- Point actions climat et durabilité.
- Nomination de Monsieur Bruno Salmon en qualité de Président du Comité des Rémunérations et des Nominations.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Bruno Salmon en qualité de membre du Comité RSE.
- Nomination de Madame Sophie Fégueux en qualité de membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.
- Nomination de Madame Kristell Guizouarn en qualité de membre du Comité d'Audit et du Comité RSE.
- Constatation de l'absence de renouvellement du mandat de la société Constantin Associés en qualité de commissaire aux comptes suppléant.
- Revue des points de vigilance du Code Middlednext.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Social et Économique Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité des membres présents.

### Séance du 25 juillet 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Rapport d'activité.
- Analyse et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2025.
- Examen des comptes prévisionnels.
- Compte rendu du Comité d'Audit.
- Compte rendu du Comité RSE.
- Nominations, promotions, organisation.
- Point actions climat et durabilité.
- Analyse des votes de l'Assemblée Générale du 11 avril 2025.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Social et Économique Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité des membres présents.

### Séance du 31 octobre 2025

- Présentation de l'activité et des comptes consolidés au 30 septembre 2025.
- Compte rendu du Comité d'Audit.
- Point actions climat et durabilité.
- Questions diverses.
- Agenda financier.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Social et Économique Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

Cette séance du Conseil d'Administration a été suivie par une visite des installations de la société Sococim Industries au Sénégal et notamment de la nouvelle ligne de cuisson (Four 6) au cours de laquelle les administrateurs ont pu avoir un échange fourni avec les équipes de direction ainsi qu'avec les équipes opérationnelles s'agissant en particulier de l'avancement technique du projet et des performances attendues de ces nouvelles installations.

Chaque administrateur s'était vu adresser, avec sa convocation au Conseil, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

### 5.2.2.3 Assiduité des membres du Conseil d'Administration aux réunions du Conseil d'Administration au cours de l'année 2025

	14/02/2025	11/04/2025	25/07/2025	31/10/2025	Assiduité
Jacques Merceron-Vicat	✓	✓	✓	✓	100%
Guy Sidos	✓	✓	✓	✓	100%
Sophie Sidos	✓	✓	✓	✓	100%
Louis Merceron-Vicat	✓	✓	✓	✓	100%
Éléonore Sidos Vicat	✓	✓	✓	✓	100%
Bruno Salmon	✓	✓	✓	✓	100%
Rémy Weber	✓	✓	✓	✓	100%
Xavier Chalandon <sup>(1)</sup>	✓	N/A	N/A	N/A	100%
Sophie Féguéux	✓	✓	✓	✓	100%
Caroline Ginon	✓	✓	✓	✓	100%
Kristell Guizouarn <sup>(2)</sup>	N/A	✓	✓	✓	100%
Emmanuelle Salles	✓	✓	✓	✓	100%
Hugues Metz	✓	✓	✓	✓	100%

(1) M. Xavier Chalandon a quitté ses fonctions d'administrateur à l'Assemblée Générale du 11 avril 2025.

(2) Mme Kristell Guizouarn a pris ses fonctions d'administratrice à compter de l'Assemblée Générale du 11 avril 2025.

### 5.2.2.4 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> août 2013 un règlement intérieur qui a fait l'objet d'une mise à jour en 2020 puis le 31 octobre 2024. Il est disponible sur le site de la Société (<https://www.vicat.fr>). Ce règlement intérieur est applicable à tous les administrateurs actuels ou futurs et a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires et de préciser :

- le rôle du Conseil ;
- la composition du Conseil ;
- l'expérience et l'expertise des membres du Conseil – Formation ;
- les critères d'indépendance des administrateurs ;
- le fonctionnement des organes de direction ;
- les modalités de réunion du Conseil d'Administration ;
- l'information des membres du Conseil ;
- la rémunération du Conseil d'Administration ;
- les comités du Conseil ;
- les droits et obligations des administrateurs et conflits d'intérêts ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- les modifications du règlement intérieur.



## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes de gouvernance

### 5.2.2.5 Formation des administrateurs

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Société, chaque administrateur devra bénéficier à sa nomination ou au cours de son mandat d'une formation aux métiers du Groupe et aux enjeux sur lesquels il aura à délibérer notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le Conseil d'Administration a adopté son plan triennal de formation au cours de sa séance du 31 octobre 2024. Celui-ci fait l'objet d'une évaluation annuelle.

À noter qu'en 2024, plusieurs formations ont été dispensées aux administrateurs sur les sujets relatifs à la CSRD ainsi qu'une formation spécifique sur la réglementation sur les abus de marchés. En 2025, l'effort de formation s'est poursuivi sur les sujets de conformité, avec une formation spécifique en séance plénière sur la réglementation en matière de lutte contre la corruption et la fraude, ainsi que sur la responsabilité sociale et

environnementale. Par ailleurs, de façon régulière, un point sur les évolutions réglementaires est présenté en Comité d'Audit sur tous les sujets relevant de sa compétence et notamment sur les évolutions réglementaires en matière de CSRD. À la plupart de ses séances, le Comité RSE invite des représentants métiers de la Société pour présenter les évolutions des réglementations en matière de décarbonation (MACF, allégations environnementales par exemple) ou les évolutions en matière d'offres de produits (produits bas carbone, utilisation des argiles activées par exemple) mais aussi pour aborder les nouveaux enjeux auxquels est confrontée la Société (Intelligence Artificielle par exemple). À noter, enfin, que les membres du Conseil d'Administration ont un accès aux formations en ligne disponibles sur le campus virtuel de la Société (*Campus VICAT*) notamment sur les sujets métiers ou les questions environnementales. Pour 2026, la formation des membres du Conseil sera orientée sur les risques en matière de cybersécurité et les impacts de l'Intelligence Artificielle.

### 5.2.3 Fonctionnement des comités

La section 5.2.3 contient des informations incorporées par référence dans le rapport de durabilité pour répondre aux exigences de la CSRD relatives à l'obligation d'information « GOV-1 : le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance » et à l'obligation d'information « GOV-2 : informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de surveillance de l'entreprise et questions relatives au développement durable traitées par ces organes ».

Le Conseil d'Administration est doté d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Rémunérations et des Nominations et d'un Comité RSE dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et choisis en fonction de leur compétence. Ils exercent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit est composé de trois membres dont deux choisis parmi les administrateurs indépendants. Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de trois administrateurs indépendants. Le Comité RSE est composé de quatre membres dont trois administrateurs indépendants.

Les membres des comités peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration, lequel n'a pas à justifier sa décision. Un membre d'un comité peut renoncer à ses fonctions sans avoir à motiver sa décision.

Chaque comité est présidé par un Président nommé par décision du comité prise à la majorité de ses membres. Le Président du comité veille au bon fonctionnement de celui-ci, notamment en ce qui concerne les convocations, la tenue des réunions et l'information du Conseil d'Administration.

Chaque comité désigne un secrétaire choisi parmi ses membres ou extérieur au comité et au Conseil d'Administration.

#### 5.2.3.1 Composition des comités

À la date du présent rapport, les comités sont composés des membres suivants :

- Comité d'Audit :
  - Monsieur Rémy Weber, Président du comité, administrateur indépendant,
  - Madame Kristell Guizouarn, administratrice indépendante,

- Mademoiselle Éléonore Sidos Vicat, administratrice ;
- Comité des Rémunérations et des Nominations :
  - Monsieur Bruno Salmon, Président du comité, administrateur indépendant,
  - Madame Sophie Fegueux, administratrice indépendante,
  - Monsieur Rémy Weber, administrateur indépendant ;
- Comité RSE :
  - Madame Sophie Sidos, Présidente du comité, administratrice ;
  - Madame Sophie Fegueux, administratrice indépendante,
  - Madame Kristell Guizouarn, administratrice indépendante,
  - Monsieur Bruno Salmon, administrateur indépendant.

Il est à noter que le nombre de membres du Comité RSE a augmenté avec l'arrivée de Madame Kristell Guizouarn à compter du mois d'avril 2025. Il est par ailleurs précisé que, le choix de Madame Sophie Sidos, administratrice non indépendante, comme Présidente du Comité RSE s'explique par l'expertise développée depuis plusieurs années par Madame Sophie Sidos sur les questions de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, au contact direct des parties prenantes sur toute la chaîne de valeur et des opérationnels sur les différents sites d'exploitation de la Société. Ce travail de terrain, y compris dans le cadre des missions réalisées par la Fondation Louis Vicat, qu'elle préside, sur les sujets de solidarité, d'inclusion, d'environnement et de culture et d'éducation lui permet aujourd'hui d'être reconnue dans ce domaine et d'avoir occupé ou d'occuper des fonctions de mandataire social dans des organismes extérieurs en charge de sujets sociaux, sociétaux et environnementaux comme la Fondation Edmus, la Fondation Clément Fayat, ou la Fondation d'entreprise Polygone ou encore de membre du Comité RSE de la société GL Events.

5.2.3.2 Missions des comités

**COMITÉ D'AUDIT**

Président : Rémy Weber

<p><b>5</b> réunions</p>	<p><b>100%</b> de taux de présence</p>	<p><b>66%</b> d'indépendants</p>	<p><b>33% / 67%</b> Répartition hommes-femmes</p>
------------------------------	--	--------------------------------------	---

Les missions du Comité d'Audit sont définies dans son règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2020 et révisé le 14 février 2025, pour prendre en compte notamment les nouvelles missions du comité en matière de contrôle des informations en matière de durabilité suite à la publication de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales.

Les missions du comité sont les suivantes :

- il examine les comptes annuels et semestriels, tant consolidés que sociaux ;
- il prend connaissance des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et des informations en matière de durabilité. Il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et des informations en matière de durabilité pour en garantir l'intégrité, et le cas échéant, formule des recommandations ;
- il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que celui des travaux de l'audit interne, en ce qui concerne :
  - les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
  - les procédures relatives à l'élaboration des informations en matière de durabilité,
  - le cas échéant : le dispositif anti-corruption et son déploiement, la loi Vigilance, le règlement général de protection des données (RGPD),
  - toute autre disposition particulière à laquelle l'entreprise devrait se conformer (en fonction des lois et règlements en vigueur) ;

- il émet une recommandation sur le ou les commissaire(s) aux comptes chargé(s) de la certification des états financiers ainsi que sur le ou les commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, sur l'organisme tiers indépendant chargé de la certification des informations en matière de durabilité proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaire(s) aux comptes et, le cas échéant, de l'organisme tiers indépendant précités est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- il suit la réalisation par le ou les commissaires aux comptes et, le cas échéant de l'organisme tiers indépendant, de leur mission et tient compte des constatations et conclusions de la Haute Autorité de l'Audit (H2A) consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- il s'assure du respect par le ou les commissaires aux comptes et, le cas échéant l'organisme tiers indépendant, des conditions de leur indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- il approuve préalablement, au cas par cas, la fourniture des services autres que la certification des comptes et la certification de l'information de durabilité dans le respect de la réglementation applicable ;
- examiner chaque année la totalité des honoraires des commissaires aux comptes et, le cas échéant de l'organisme tiers indépendant ;
- il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il en fait de même sur la mission de contrôle du rapport sur l'information de durabilité. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.



## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes de gouvernance

### COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Président : Bruno Salmon

1 réunion	100% de taux de présence	100% d'indépendants	67% / 33% Répartition hommes-femmes
--------------	-----------------------------	------------------------	--

Il convient de préciser qu'à la suite de la décision du Conseil d'Administration du 31 octobre 2024 d'élargir les fonctions du Comité des Rémunérations en lui confiant une nouvelle mission de vérification de la conformité des propositions de nomination de nouveaux administrateurs, le Conseil a approuvé le règlement intérieur du Comité des Rémunérations et des Nominations en date du 14 février 2025.

Les missions du Comité des Rémunérations et des Nominations sont les suivantes :

- d'examiner la performance et l'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants et des salariés (partie fixe, partie variable, primes exceptionnelles, bonus...) et notamment leur montant et leur répartition, ainsi que la politique de rémunération et de motivation des dirigeants ;
- de présenter les éléments d'information sur le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- d'étudier les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, le nombre d'options qui pourraient leur être consenties, ainsi que la durée des options et les conditions du prix de souscription ainsi que de toute autre forme d'accès au capital de la Société en faveur des dirigeants et des salariés ;
- d'étudier certains avantages notamment en matière de régime de retraite, de régime de prévoyance, assurance invalidité, assurance décès, rente éducation, assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et cadres dirigeants, etc. ;

- de s'assurer de la bonne application de la politique de la Société visant à l'équilibre femmes hommes, à l'absence de discrimination et à l'équité en conformité avec la réglementation applicable. Le Conseil, sur proposition de la Direction générale, valide les objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes et plus largement de l'encadrement supérieur. Le comité s'assure que le processus de sélection lors du renouvellement ou de la création de postes assure bien la mixité des candidatures et l'absence de discriminations ;
- de vérifier la conformité des propositions de nomination de nouveaux administrateurs.

Il est à noter que le Secrétaire du Comité des Rémunérations et des Nominations est le Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines, de la Sécurité et santé au travail et de l'Inclusion. Il a notamment pour responsabilité de piloter, sous l'égide du Président-Directeur Général, les plans de succession des cadres dirigeants et d'assurer le suivi des postes clés.

Afin de permettre une élaboration optimale du plan de succession des instances dirigeantes et d'assurer les ambitions stratégiques de la Société, une évaluation régulière des potentiels candidats, de leurs parcours et de leurs évolutions est réalisée. Un point est fait, lors de chaque Comité des Rémunérations et des Nominations, sur les postes qui seront à pourvoir dans un délai de 12 mois. Le comité est informé des potentiels candidats internes et des recherches externes (avec information sur le cabinet de recrutement, étapes du process, *benchmarks*, calibrage, profils, package, etc.).

### COMITÉ RSE

Présidente : Sophie Sidos

4 réunions	100% de taux de présence	75% d'indépendants	25% / 75% Répartition hommes-femmes
---------------	-----------------------------	-----------------------	--

Les missions du Comité RSE sont les suivantes :

- de s'assurer du suivi des questions de responsabilité sociétale et environnementale au sein du Groupe et notamment le suivi des actions du Groupe et leur déploiement ;
- d'émettre des avis, propositions ou recommandations au Conseil sur la mise en œuvre des engagements RSE du Groupe ;
- suivre la stratégie du Groupe en matière de développement durable et sa mise en œuvre.

En fonction des sujets, le Comité RSE travaille en lien étroit avec les autres comités spécialisés. Ainsi, avec le Comité d'Audit, le Comité RSE contribue à l'examen des risques en matière environnementale et sociétale ainsi qu'à l'examen des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information en matière de durabilité.

À noter que le règlement intérieur du Comité RSE, approuvé par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2021, a été révisé par le Conseil d'Administration du 14 février 2025 pour prendre en compte notamment les nouvelles missions du comité en matière de contrôle des informations en matière de durabilité suite à la publication de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales.

### 5.2.3.3 Modalités de fonctionnement des comités

- Comité d'Audit : trois fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.
- Comité des Rémunérations et des Nominations : une fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.
- Comité RSE : au moins trois fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.

Les propositions des comités sont adoptées à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. Les membres ne peuvent se faire représenter aux séances des comités.

Les délibérations des comités sont constatées par des procès-verbaux établis. Chaque comité rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux. Le Conseil d'Administration peut allouer aux membres des comités une rémunération.

### 5.2.3.4 Réunions des comités

Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2025 et a procédé à l'examen des points suivants :

#### Séance du 31 janvier 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Approbation du dernier PV.
- Comptes annuels 2024 consolidés.
- Faits marquants et focus spécifiques.
- Comptes sociaux Vicat SA au 31 décembre 2024.
- Commissaires aux comptes : point sur l'évolution des mandats et approbation des missions « SACC ».
- Actualité *compliance*.
- Actualité comptable : courrier AMF.
- Actualité fiscale.
- Actualité juridique.
- Financement Groupe.
- Révision du règlement intérieur du comité.
- Intervention des commissaires aux comptes.
- Calendrier financier et communication financière.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

#### Séance du 6 février 2025

- Présentation du rapport de durabilité, exercice 2024.
- Présentation du rapport d'audit de Grant Thornton, Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion ainsi que Monsieur Bruno Salmon, membre du Comité RSE.

#### Séance du 10 avril 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Approbation du dernier PV du Comité d'Audit.
- Actualité *compliance* et audit interne.
- Actualité juridique.
- Financement Groupe : mise en place d'un *cash pool* multidevises.
- Point d'avancement cybersécurité.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

#### Séance du 22 juillet 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Approbation du dernier PV.
- Comptes semestriels 2025 consolidés.
- Faits marquants et focus spécifiques.
- Financement.
- Actualité fiscale.
- Comptes sociaux Vicat SA au 30 juin 2025.
- Missions non-audit.
- Actualité juridique.
- Actualité *compliance*.
- Actualité CSRD.
- Intervention des commissaires aux comptes.
- Calendrier financier et communication financière.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

#### Séance du 24 octobre 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Approbation du dernier PV.
- Évolution des outils de reporting et de consolidation : projet FRESH.
- Actualité juridique : présentation assurances Groupe.
- Actualité *compliance* et audit interne.
- Actualité CSRD (Omnibus, préparation du rapport de durabilité 2025, etc.).
- Courrier AMF sur le rapport de durabilité 2024.
- Divers.
- Calendrier financier et communication financière.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes de gouvernance

**Le Comité des Rémunérations et des Nominations** s'est réuni une fois en 2025 et a procédé à l'examen des points suivants :

### Séance du 30 janvier 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Évolution du Comité des Rémunérations au Comité des Rémunérations et des Nominations :
  - approbation du projet de règlement intérieur ;
  - revue des critères d'indépendance du nouvel administrateur indépendant proposé.
- CSRD et rémunérations : analyse des obligations (*gender gap diversity*, top management, ratio d'équité).
- Transposition de la directive européenne sur la transparence des salaires.
- Évolution des rémunérations en 2024 (dont l'impact de la « prime Macron »).
- Répartition des rémunérations en 2024.
- Égalité professionnelle Femmes – Hommes :
  - index Égalité Femmes – Hommes ;
  - point sur la loi Rixain ;
  - cartographie des talents féminins.
- *Benchmark* des cadres supérieurs.
- Focus sur le système de bonus.
- Loi Sapin 2 : Politique de rémunération applicable pour les dirigeants mandataires sociaux :
  - plan d'Attribution Gratuite d'Actions : point d'étape ;
  - ratio d'équité.
- Révision du montant global des rémunérations des administrateurs et des membres des comités du Conseil.
- Point sur l'actionnariat salarié.
- Point divers.

Tous les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations ont assisté à cette réunion.

**Le Comité RSE** s'est réuni quatre fois en 2025 et a procédé à l'examen des points suivants :

### Séance du 7 février 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Point d'avancement sur l'élaboration du rapport de durabilité et les politiques afférentes.
- Présentations spécifiques relatives aux performances ESG :
  - environnement/climat (notamment sur les projets de décarbonation VAIA et *Lebec Net Zero*) ;
  - social et sociétal ;
  - gouvernance/compliance.
- Approbation de la modification du règlement intérieur du Comité RSE.
- Questions diverses.

Tous les membres du Comité RSE ont assisté à cette réunion.

### Séance du 10 avril 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Déploiement de l'Intelligence Artificielle (IA) au sein du groupe Vicat :
  - intégration de l'IA dans les pratiques et les compétences des collaboratrices et des collaborateurs ;
  - présentation des aspects industriels.
- Actualités juridiques et légales :
  - présentation de la Directive européenne dite « Omnibus » de simplification des normes environnementales et sociales ;
  - point sur la réglementation applicable à la communication en matière de décarbonation.
- Questions diverses.

Tous les membres du Comité RSE ont assisté à cette réunion qui s'est déroulée sur le site de l'usine Vicat de Montalieu-Vercieu.

### Séance du 18 juillet 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Revue des ESRS et présentation des résultats des principaux indicateurs au 30 juin 2025.
- Argiles activées : opportunités et actions chez Vicat.
- Intégration de la biodiversité dans les demandes d'autorisation d'exploitation de carrières.
- Questions diverses.

Tous les membres du Comité RSE ont assisté à cette réunion qui s'est déroulée sur le site de l'usine Vicat de la Grave de Peille.

### Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025

- Revue des conflits d'intérêts.
- Focus sur les dernières évolutions de la réglementation relative à la CSRD
- Présentations spécifiques relatives aux performances ESG (indicateurs arrêtés au 30 septembre 2025) :
  - sécurité, social et sociétal ;
  - environnement/Climat ;
  - gouvernance/Compliance.
- Présentation sur le règlement européen sur la déforestation (RDUE).
- Questions diverses.

Tous les membres du Comité RSE ont assisté à cette réunion.

	Comité d'audit	Comité des Rémunérations et des Nominations	Comité RSE
Bruno Salmon	n/a	100%	100%
Sophie Sidos	n/a	n/a	100%
Rémy Weber	100%	100%	n/a
Xavier Chalandon <sup>(1)</sup>	100%	100%	n/a
Sophie Fégueux	n/a	n/a	100%
Eléonore Sidos Vicat	100%	n/a	n/a
Kristell Guizouarn <sup>(2)</sup>	100%	n/a	100%

(1) Ne prend en compte que les séances du Comité d'Audit du 31 janvier, du 6 février et du 10 avril 2025 ainsi que celle du Comité des Rémunérations et des Nominations du 30 janvier 2025 auxquelles M. Xavier Chalandon a participé avant son remplacement par Madame Kristell Guizouarn.

(2) Ne prend en compte que les séances des Comités d'Audit et RSE auxquelles Mme Guizouarn a participé après sa nomination le 11 avril 2025.

## 5.2.4 Fonctionnement des organes de direction

Le Président-Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À la date des présentes, le Président-Directeur Général est assisté par deux Directeurs Généraux Délégués et par cinq Directeurs Généraux Adjointes intervenant, sur délégation, dans les domaines suivants :

### Directeur Général Délégué : France (hors activité Papier) : Monsieur Didier Petetin

Autres mandats et fonctions exercés par Monsieur Didier Petetin :

- Président de Béton Vicat ;
- Président de Cofrac ;
- Président de Granulats Vicat ;
- Président de SATMA ;
- Président de SODICAPEI ;
- Président de Vicat France Service Support ;
- Gérant de Béton 74 ;
- Gérant de Monaco Béton Vicat SARL ;
- Administrateur de ECOMINERO SAS.

### Directeur Général Délégué – Directeur Stratégie Groupe : Monsieur Lukas Epple

- en charge de piloter et de consolider la stratégie du Groupe en matière de transition écologique et de transition numérique ;
- en charge de superviser la Direction du développement.

### Autres mandats et fonctions exercés par Monsieur Lukas Epple :

- Membre du Conseil d'Administration de Vigier Holding SA ;
- Membre du Conseil d'Administration de Ravlied Holding SA ;
- Président du Conseil d'Administration de Pro Béton SA ;
- Président du Conseil d'Administration de Ciments Vigier SA ;
- Membre du Conseil d'Administration de Hydroelectra SA ;
- Membre du Conseil d'Administration de Gravière de la Claire-aux-Moines SA ;
- Membre du Conseil d'Administration de Sables et Gravieres Tuffière SA.

### Directeurs Généraux Adjointes :

- États-Unis : Monsieur Éric Holard ;
- Direction Industrie, Innovations et Climat : Monsieur Éric Bourdon ;
- Direction Financière : Monsieur Hugues Chomel ;
- Direction des Ressources Humaines, Sécurité et Santé au Travail et Inclusion : Monsieur Christophe Bérenger ;
- Direction zone Asie Méditerranée : Monsieur Gianfranco Tantardini.

Les Directeurs Généraux Adjointes, ayant des missions opérationnelles, ont la responsabilité de la conduite des activités et des résultats.

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes de gouvernance

Nom	Âge	Biographie sommaire
Didier Petetin	59 ans	M. Petetin est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2010 après avoir travaillé pour Lafarge.
Lukas Epple	61 ans	M. Epple est diplômé de l'Université de St. Gall (Suisse) et Alumnus de Harvard Business School (Boston, États-Unis). Il a rejoint le Groupe en 2013 après avoir travaillé pour Holcim.
Éric Holard	65 ans	M. Holard est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et titulaire d'un MBA de HEC. Il a rejoint le Groupe en 1991 après avoir travaillé pour Arc International.
Éric Bourdon	58 ans	M. Bourdon est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2002 après avoir travaillé pour Polysius.
Hugues Chomel	64 ans	M. Chomel est titulaire d'un diplôme d'expert-comptable, d'une maîtrise de droit des affaires de l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble II). Il a rejoint le Groupe en 2004 après avoir travaillé pour Schneider Electric.
Christophe Bérenger	55 ans	M. Bérenger est titulaire d'un DESS en ressources humaines. Il a rejoint le Groupe en 2008 après avoir travaillé pour CMA CGM.
Gianfranco Tantardini	68 ans	M. Tantardini est diplômé de l'École Navale et de l'École d'application de l'énergie atomique. Il a rejoint le Groupe en 2017, après une carrière d'officier de marine et de dirigeant dans diverses entreprises françaises.

### 5.2.5 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

### 5.2.6 Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

#### 5.2.6.1 Composition du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus et nommé par l'Assemblée Générale, sauf les cas légaux de dépassement.

#### 5.2.6.2 Durée des fonctions des administrateurs – Limite d'âge – Renouvellement – Cooptation – administrateur salarié (article 16 des statuts)

- 1) Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. En cas de vacances d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil peut, dans les conditions fixées par la loi, procéder par cooptation à des nominations à titre provisoire, sous réserve de ratification à la plus prochaine Assemblée.
- 2) Sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous, les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice au cours duquel la période de quatre années a pris fin.
- 3) Lorsqu'un mandat d'administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 75 ans avant l'expiration de la durée fixée de quatre ans ci-dessus, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cet administrateur atteint l'âge de 75 ans.

4) Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'issue de laquelle prend fin le mandat dudit administrateur peut, sur proposition du Conseil d'Administration, le réélire pour une nouvelle période de quatre ans, étant précisé cependant qu'à aucun moment le Conseil d'Administration ne pourra comporter plus du tiers de ses membres âgés de plus de 75 ans.

5) Sous réserve des exceptions prévues par la loi, tout administrateur doit être actionnaire d'un minimum de dix actions avant l'expiration du délai fixé par la loi et le demeurer pendant la durée de son mandat.

6) Le Conseil d'Administration comprend, outre les administrateurs dont le nombre et les modalités de nomination sont prévus à l'article 15 ci-dessus, un ou deux membres représentant les salariés selon que le nombre des membres du Conseil d'Administration désignés par l'Assemblée Générale excède ou non le seuil fixé par la loi.

Le(s) administrateur(s) représentant les salariés est(sont) désigné(s) par le Comité Social et Économique Central d'Entreprise pour un mandat d'une durée renouvelable de quatre ans.

La désignation de(s) l'administrateur(s) salarié(s) par le Comité Social et Économique Central d'Entreprise de la Société est effectuée conformément aux dispositions légales applicables en la matière, s'agissant notamment du statut du salarié au moment de sa (leur) désignation, de sa (leur) formation et des modalités d'exercice de son (leur) mandat.

La rupture du contrat de travail met fin au mandat de l'administrateur désigné par le Comité Social et Économique Central d'Entreprise.

En cas de vacances, de décès, de démission, de révocation, de rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, le siège vacant sera pourvu dans les conditions prévues par la loi.

Sous réserve des dispositions du présent article ou des dispositions légales, chaque administrateur salarié a le même statut, les mêmes pouvoirs et responsabilités que les autres administrateurs.

Toute suppression d'un ou plusieurs mandats d'administrateur salarié qui pourrait résulter, soit d'une évolution légale ou réglementaire applicable dans ce domaine, soit d'une évolution de la structure des effectifs de la Société, sera effective après avoir été actée en Conseil d'Administration à l'expiration du/des mandat(s) de (des) administrateur(s) salarié(s) désigné(s).

Il est à noter que le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 13 février 2026, a pris acte du renouvellement de la nomination des deux administrateurs représentant les salariés, M. Hugues Metz et Madame Emmanuelle Salles, par le Comité Économique et Social d'Entreprise, pour un nouveau mandat d'une durée de 4 ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

#### 5.2.6.3 Présidence et secrétariat du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et, s'il le juge utile, un Vice-Président. Il fixe la durée de leur fonction, laquelle ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, ni le temps à courir depuis leur nomination de Président ou de Vice-Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteindront l'âge de 85 ans.

Sous réserve de ces dispositions, le Président du Conseil d'Administration ou le Vice-Président sont toujours rééligibles. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

#### 5.2.6.4 Réunion – Convocation – Délibération – Registre des présences (article 18 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation. L'ordre du jour est fixé par le Président et peut être fixé à tout moment, y compris au moment de la réunion.

En outre, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil, d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions sont présidées par le Président ou le Vice-Président et, à défaut, par un administrateur désigné en début de séance. Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication appropriés dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Sous réserve de la faculté ouverte à tout membre du Conseil d'Administration de s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette modalité, par déclaration après l'envoi de la consultation et dans le délai de réponse fixé par celle-ci, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs, y compris par voie électronique, selon les délais et les modalités définis par le Président du Conseil lors de la consultation.

À cet effet, le Président du Conseil indique les modes de réponse et peut décider que les administrateurs peuvent communiquer leur réponse par message électronique à la Société à l'adresse indiquée le cas échéant dans la consultation.

#### 5.2.6.5 Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux qui lui sont conférés par la loi. Le Conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

#### 5.2.6.6 Rémunération du Conseil d'Administration (article 20 des statuts)

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, dont le montant déterminé par l'Assemblée Générale demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

La répartition de cette rémunération entre ses membres est déterminée par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par la loi.

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes de gouvernance

### 5.2.6.7 Direction générale (article 21 des statuts)

#### Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions légales, la Direction générale de la Société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Cette option sur les modalités d'exercice de la Direction générale est prise par le Conseil d'Administration pour la durée qu'il détermine. Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

#### Direction générale

En fonction de l'option retenue par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction générale de la Société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Directeur Général, personne physique, nommé par le Conseil d'Administration. En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la délibération du Conseil d'Administration qui nomme le Directeur Général doit fixer la durée de son mandat, déterminer sa rémunération et, le cas échéant, ses limitations de pouvoirs.

Les décisions relevant des compétences propres du Conseil d'Administration limitativement énumérées par la loi peuvent être prises par consultations écrites des administrateurs.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général, qu'il soit ou non le Président du Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le Conseil d'Administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq, chargée(s) d'assister le Directeur Général et qui prennent le titre de Directeur Général Délégué.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

## 5.3 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Cette section 5.3 contient des informations incorporées par référence dans le rapport de durabilité pour répondre aux exigences de la CSRD relatives à l'obligation d'information « GOV-3 : intégration de la performance liée au développement durable dans les systèmes d'incitation ».

### 5.3.1 Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux de la Société est fixée par le Conseil d'Administration suivant les recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations, et fait l'objet d'une revue annuelle afin notamment de considérer l'évolution des dispositions légales et réglementaires, des pratiques de marché, du Code Middledenext et du vote des actionnaires.

La politique de rémunération pour l'exercice 2026 a été arrêtée par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 13 février 2026 sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations qui s'est tenu le 3 février 2026, et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration veille à ce que la politique de rémunération mise en place soit conforme à l'intérêt social de l'entreprise, qu'elle soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et au contexte dans lequel elle évolue, et qu'elle prenne en compte les enjeux de la transition écologique (défossilisation, décarbonation et biodiversité, notamment) et solidaire (sécurité et santé au travail, parité, inclusion, partage de la valeur, formation et engagement notamment) ainsi que de la transition digitale (incluant l'intelligence artificielle). Dans le cadre de ces enjeux, il veille à ce qu'elle participe à promouvoir ses performances (économiques, industrielles, commerciales et RSE/ESG), sa pérennité et sa compétitivité à court, moyen et long terme.

La politique de rémunération de la Société a pour objectifs :

- d'accompagner sa stratégie à court, moyen et long terme et de s'assurer que les résultats à court terme participent à construire les résultats à moyen et à long terme ;
- d'aligner les intérêts de ses dirigeants avec ceux des actionnaires, des collaboratrices et des collaborateurs, et de l'ensemble des parties prenantes, en s'appuyant sur sa culture d'entreprise et ses valeurs ;

- de récompenser les résultats économiques, commerciaux et industriels et RSE/ESG :
  - en suscitant un dépassement des performances d'une année sur l'autre,
  - en motivant et récompensant les résultats, les initiatives et les innovations pour la transition écologique (défossilisation, réduction émissions CO<sub>2</sub> et autres GES, préservation de la biodiversité, économie des ressources, économie circulaire) et solidaire (sécurité et santé au travail, inclusion, diversité, parité, formation, engagement), et pour la transition digitale (digitalisation des process, intelligence artificielle, expérience Client digitale, etc.), tout en évitant toute fracture numérique au sein des équipes. En fonction des priorités données pour l'exercice, certains indicateurs ci-dessus sont retenus ou non et les pondérations pour les sous-critères sont définies. Les valeurs cibles des critères servant à déterminer la Rémunération annuelle brute variable sur performance (ci-après « variable performance ») sont fixées de façon précise par le Conseil d'Administration,
  - en s'inscrivant dans sa stratégie commerciale,
  - en favorisant l'innovation dans tous les domaines ;
- d'être compétitive et performante pour attirer, développer, motiver et fidéliser continuellement ses talents tout en préservant ses équilibres économiques ;
- de récompenser les performances individuelles et collectives ;
- de participer activement à la qualité du dialogue social ainsi qu'à la cohésion et l'engagement des équipes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code du commerce, l'Assemblée Générale du 10 avril 2026 sera appelée à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux. Cette politique de rémunération s'appliquera au cours de l'exercice 2026 à toute personne exerçant un mandat social au sein de la Société au cours dudit exercice.

### 5.3.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Ce comité fait appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants. Il est également à l'écoute des commentaires des actionnaires.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux repose sur les principes de détermination suivants :

- aucun dirigeant mandataire social rémunéré par la Société n'est lié à la Société par un contrat de travail ;
- les avantages en nature dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux correspondent aux avantages habituels pour ce type de fonction (voiture de fonction, etc.) ;
- cette politique est conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et des recommandations du Code Middledenext ;
- des études sont régulièrement réalisées, notamment avec le concours de cabinets de conseils extérieurs, afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables (en termes de taille et de périmètre) ;

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Politique de rémunération des mandataires sociaux

- l'ensemble des éléments de rémunération et avantages de toute nature est analysé de manière exhaustive, par une approche élément par élément et par une analyse de cohérence globale afin de parvenir au meilleur équilibre possible entre rémunération fixe et variable ; individuelle et collective ; court, moyen et long terme ;
- la nécessité d'attirer, motiver et retenir les talents est prise en compte ainsi que les exigences attendues par les actionnaires et les autres parties prenantes, notamment en matière de RSE/ESG (transition écologique et solidaire, etc.), de transparence et de lien avec la performance ;
- les conditions de performance sont exigeantes et correspondent aux facteurs clés de croissance rentable et durable du groupe Vicat. Ces conditions sont alignées sur ses objectifs publiés à court, moyen et long terme, incluant les engagements RSE/ESG. Pour promouvoir son développement tout en étant favorable aux intérêts de ses parties prenantes, la Société maintient une cohérence entre la rémunération globale de chaque mandataire social et l'évolution de la performance sur son périmètre ;
- la politique de rémunération est régie par des règles simples, lisibles et transparentes. Le Comité des Rémunérations et des Nominations veille à la bonne application de l'ensemble de ces principes dans le cadre de ses travaux et de ses recommandations au Conseil d'Administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est composée des principaux éléments suivants :

- **définition du périmètre concerné ;**
- **rémunération annuelle brute fixe (ci-après « rémunération fixe ») : versée sur 13 mois et définie en prenant en compte les éléments suivants :**
  - culture et des valeurs de l'entreprise,
  - niveau et complexité des missions et responsabilités,
  - compétences, expériences, expertises et parcours du mandataire social,
  - analyses et études de marché portant sur la rémunération d'un mandat social similaire dans des sociétés de taille comparable et dont les secteurs d'activité sont identiques ou comparables ;
- **rémunération annuelle brute variable (ci-après « variable ») composée de :**
  - **rémunération annuelle brute variable sur performance (ci-après « variable performance ») : déterminée par les résultats liés :**
    - aux indicateurs économiques, commerciaux et industriels (critères retenus et % de pondération définis annuellement) (indicateurs quantitatifs),
    - aux indicateurs RSE/ESG (indicateurs qualitatifs),
      - volet Environnement : défossilisation, décarbonation, biodiversité, économie circulaire avec critères retenus et % de pondération définis annuellement,
      - volet Social et sociétal : sécurité et santé au travail, inclusion, diversité, parité, formation, engagement avec critères retenus et % de pondération définis annuellement,
    - à l'appréciation du management sur le périmètre et l'exercice concernés (indicateurs qualitatifs),
    - en fonction des priorités données pour l'exercice, certains indicateurs et critères ci-dessus sont retenus ou non et les pondérations pour les critères sont définies. Les valeurs cibles des critères servant à déterminer le variable performance sont fixées de façon précise par le Conseil d'Administration. Les valeurs cibles des Résultats économiques, commerciaux et industriels ne sont pas partagées avec le marché et sont donc confidentielles. Pour la partie Résultats RSE/ESG volet Environnement les valeurs cibles découlent d'une déclinaison annuelle des objectifs 2030 publiés par le Groupe. Pour la partie Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal, les valeurs cibles sont appréciées par référence aux valeurs atteintes au cours de l'exercice précédent ;
  - **rémunération annuelle brute variable exceptionnel (ci-après « variable exceptionnel ») :** pourrait être attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, dans les cas suivants :
    - réalisation au cours de l'exercice concerné d'opérations exceptionnelles visant à accélérer la croissance et la performance du Groupe (acquisitions, cessions, fusions, subventions avec montants exceptionnels, etc.). Son montant serait déterminé en fonction de la complexité et de la taille des opérations réalisées et/ou des subventions exceptionnelles obtenues. La politique de fusion, acquisition, etc..., du périmètre concerné ne génère que rarement des opérations de taille significative,
    - gestion d'une ou de plusieurs crises exceptionnelles et significatives (risques sanitaires, de conflits sociaux hors Groupe impactant la bonne marche des opérations, de conflits armés, de cyber-attaques, crise énergétique, etc.), et des conséquences sur le périmètre concerné. Son montant serait déterminé en fonction de la complexité et de l'ampleur de la situation ;
  - **limite maximum des variables :** le montant cumulé maximum du variable performance et du variable exceptionnel ne peut pas excéder 150% de la rémunération fixe ;
- la rémunération fixe et la rémunération variable (incluant le variable performance) sont appréciées sans compensation entre les différents critères ;

- **complémentaire santé, prévoyance et retraite complémentaire** : s'ils sont rémunérés par la Société au titre de leur mandat social, dans les mêmes conditions que celles des cadres de la Société ;
- **avantages en nature** : tels que véhicule de fonction, adhésions à des cercles, assurance perte emploi, etc. ;
- **indemnité de fin de carrière** : s'ils sont rémunérés par la Société au titre de leur mandat social, les dirigeants mandataires sociaux, sous réserve de partir à la retraite à l'âge légal et de terminer leur carrière dans le Groupe, peuvent bénéficier d'une indemnité de fin de carrière au moment du départ à la retraite dans les mêmes conditions que les cadres du Groupe dont le montant sera déterminé conformément à la convention collective applicable à la Société :
  - après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12,
  - après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2,
  - après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3,
  - après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4,
  - après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5,
  - après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6.

Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés.  
L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe ;
- **rémunération d'administrateur** : lorsqu'ils cumulent leur mandat avec les fonctions d'administrateur de la Société, les dirigeants mandataires sociaux peuvent recevoir une rémunération au titre de ces fonctions dans les conditions définies au paragraphe 5.4.2.

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont au titre de leur mandat social respectif : ni clause de non-concurrence ; ni rémunération variable brute pluriannuelle ; ni retraite supplémentaire ; ni rémunération en actions (à l'exception du plan d'attribution d'actions gratuites, tel que décrit à la section 5.4.1.6, mis en place par le Conseil d'Administration en date du 9 avril 2021, sur autorisation de l'Assemblée Générale de la même date pour compenser partiellement la perte du régime de retraite supplémentaire à prestations définies dit « article 39 ») ; ni *welcome bonus* ; ni « parachute doré ».

### 5.3.2.1 Politique de rémunération applicable à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général

À la demande du Comité des Rémunérations et des Nominations, la rémunération 2025 du Président-Directeur Général (ci-après le « PDG »), Monsieur Guy Sidos, a été comparée à un *benchmark* effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (Mercer, données 2024), sur deux panels de sociétés.

Ce *benchmark* n'inclut ni les régimes de retraite supplémentaires, ni les plans d'attribution gratuite d'actions visant à compenser partiellement la suppression d'un régime de retraite supplémentaire, ni les avantages en nature, ni les rémunérations d'administrateur. Ce *benchmark* inclut la rémunération Long Terme (*Long Term Incentive* (LTI)) dont bénéficient la plupart des PDG de groupes comparables.



#### Panel 1 : Mid 60

Ce panel est composé des entreprises de taille moyenne cotées à la Bourse de Paris (Euronext).

Il représente les moyennes capitalisations situées juste après celles du CAC 40 et du CAC Next 20.

Abivax	Carmila	ExailTechnologies	JCDecaux	Robertet	ValnevaSE
Air France KLM	Coface	Exosens	M6 Métropole TV	Rubis	Verallia
Alten	Covivio	FDJ United	Medincell	SEB	Virbac
Aperam	Derichebourg	Forvia	Mercialys	Soitec	Viridien
Argan	Elior	Icade	Mersen	Solvay	Vivendi SE
AtoS	Elis	ID Logistics	Nexity	Sopra Steria Group	VusionGroup
Ayvens	Emeis	Imerys	OPmobility	TF1	Wendel
Bic	Eramet	Interparfums	Planisware	Trigano	Worldline
Bolloré	Eurazeo	Ipsen	Pluxee	Ubisoft	
Clariane	Eutelsat	Ipsos	Remy Cointreau	Vallourec	

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Politique de rémunération des mandataires sociaux

### Panel 2 : liste des sociétés retenues et caractéristiques

Ce panel est composé de 17 sociétés cotées comparables, notamment en termes de taille d'organisation (chiffre d'affaires, capitalisation boursière et effectifs) et principalement issues de l'industrie.

Aperam	Eiffage	ID Logistics	Nexans	Spie	Vallourec
Dassault Aviation	Eramet	Imerys	SEB	Technip Energies	Verallia
Derichebourg	Getlink	Ipsen	Solvay	Trigano	

### Caractéristiques du panel spécifique

	Vicat	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	Moyenne
Chiffre d'Affaires M€ (année fiscale 2024)	3 884	3 500	4 000	6 700	6 100
Cap. boursière M€ (au 27/10/2025)	2 920	2 600	3 000	8 000	5 700
Effectifs (année fiscale 2024)	9 990	8 900	12 400	28 500	20 900
EBITDA en M€ (année fiscale 2024)	783	600	800	800	900

Pour l'exercice 2025, la rémunération fixe du Président-Directeur Général (1 200 000 euros) est supérieure au 3<sup>e</sup> quartile du Panel 1 (905 000 euros) et du Panel 2 (945 000 euros) du benchmark de Mercer.

Le total variable performance plus variable exceptionnel versé en 2025 au titre de 2024 (respectivement 1 070 000 euros et 130 000 euros) de 1 200 000 euros) est supérieur au 3<sup>e</sup> quartile du Panel 1 (998 100 euros) et quasi-identique au 3<sup>e</sup> quartile du Panel 2 (1 147 900 euros).

La rémunération brute annuelle (fixe + variable annuels) du Président-Directeur Général (2 400 000 euros) est supérieure au 3<sup>e</sup> quartile (2 005 200 euros) du Panel 1 et proche du 3<sup>e</sup> quartile (2 129 500 euros) du Panel 2 des rémunérations espèces versées (comprenant fixe + variable annuels) du benchmark de Mercer.

Pour le Panel 1, la rémunération Long Terme (*Long Term Incentive* (LTI)) cible du 3<sup>e</sup> quartile est de : 1 335 600 euros.

Pour le Panel 2, la rémunération Long Terme (*Long Term Incentive* (LTI)) cible du 3<sup>e</sup> quartile est de : 2 263 300 euros.

Monsieur Guy Sidos ne bénéficie pas d'une rémunération Long Terme (*Long Term Incentive* (LTI)).

La rémunération brute annuelle (fixe + variable annuels) du Président-Directeur Général (2 400 000 euros) est inférieure à la rémunération globale cible du 3<sup>e</sup> quartile (2 708 800 euros) du Panel 1 et inférieure à la rémunération globale cible du 3<sup>e</sup> quartile (3 281 100 euros) du Panel 2.

La rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2026 serait composée comme suit :

- **périmètre concerné** : groupe Vicat ;
- **rémunération fixe** :

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, l'évolution de la rémunération fixe du Président-Directeur Général (partie Vicat et partie Parfininco) suit l'augmentation générale des salaires de la Société.

Avant augmentation générale et individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2026, la rémunération fixe est de 1 200 000 euros en 2025, se décomposant comme suit :

- **rémunération fixe pour son mandat social de Président-Directeur Général de la Société et versée par cette dernière : 1 144 140 euros** ; résultant de l'augmentation générale (+2%) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de l'augmentation individuelle (+18,98%) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur la base de 942 783 euros,
- **rémunération fixe pour son mandat social de Directeur Général Délégué de la société Parfininco et versée par cette dernière : 55 860 euros** ; résultant de l'augmentation générale (+2%) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de l'augmentation individuelle (+18,98%) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur la base de 46 027 euros.

Au titre de l'exercice 2026 :

- l'augmentation générale des salaires de la Société appliquée est de +1,1% au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- compte tenu de l'évolution de la taille et de la complexité des opérations du Groupe, de la performance du Groupe et en tenant compte des *benchmarks* sur la rémunération des Présidents-Directeurs Généraux de groupes de tailles et de secteurs identiques ou comparables, une augmentation individuelle de +15,4% au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour chaque composante (Société et Parfininco) de sa rémunération fixe, en complément de l'augmentation générale ci-dessus.
- le total de la rémunération fixe pour 2026 résultant de ces éléments sera de : 1 400 000 euros.

Conformément à la loi, ces éléments sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2026 ;

- **variable performance**

Pour l'exercice 2026, le variable performance sera fixé sur la base de 100% de la rémunération fixe à 100% des objectifs atteints (100% de la rémunération fixe précédemment). Ce niveau se justifie par l'alignement sur les pratiques des politiques des rémunérations des Présidents-Directeurs Généraux de groupes de taille comparable et dans des secteurs d'activité identiques ou comparables.

Son calcul est déterminé dans le tableau ci-dessous :

Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif) Périmètre Groupe	Minimum	Cible (objectif atteint à 100% alors =)	Maximum (objectif dépassé alors limite maximum =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)
Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%		
Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO <sub>2</sub> et GES, défossilisation, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité, formation, engagement (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%		
<b>TOTAL</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>130%</b>		

En fonction des priorités données pour l'exercice, certains indicateurs et critères ci-dessus sont retenus ou non et les pondérations pour les critères sont définies. Les valeurs cibles des critères servant à déterminer le variable performance sont fixées de façon précise par le Conseil d'Administration. Les valeurs cibles des Résultats économiques, commerciaux et industriels ne sont pas partagées avec le marché et sont donc confidentielles. Pour la partie Résultats RSE/ESG volet Environnement, les valeurs cibles découlent d'une déclinaison annuelle des objectifs 2030 publiés par le Groupe. Pour la partie Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal, les valeurs cibles sont appréciées par référence aux valeurs atteintes au cours de l'exercice précédent.

Conformément à la loi, le versement de ce variable est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2026 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Président-Directeur Général :

• **variable exceptionnel**

Pour l'exercice 2026, ce variable exceptionnel qui pourrait être attribué ne pourrait pas être supérieur à 30% de la rémunération fixe (20% pour l'exercice précédent).

Conformément à la loi, le versement de ce variable est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2026 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Président-Directeur Général.

Rappel : le montant cumulé maximum du variable performance et du variable exceptionnel ne peut pas excéder 150% de la rémunération fixe ;

- **avantages en nature** : véhicule de fonction et adhésions à divers cercles ;
- **assurance perte emploi** : néant ;
- **complémentaire santé, prévoyance et retraite complémentaire** : dans les mêmes conditions que celles des cadres de la Société ;
- **indemnité de fin de carrière** : pas de départ prévu en 2026 ;

- **régime retraite supplémentaire** : néant ;
- **rémunération en actions ou autres instruments financiers** : néant ;
- **rémunération d'administrateur** : en tant que membre et Président du Conseil d'Administration de la Société conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants.

5.3.2.2 Politique de rémunération applicable aux Directeurs Généraux Délégués (ex ante)

Il est précisé qu'à ce jour cette politique de rémunération s'applique exclusivement à Monsieur Didier Petetin.

Monsieur Lukas Epple, désigné en qualité de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 30 octobre 2020, n'est pas rémunéré au titre de son mandat social.

Dans l'hypothèse où il serait décidé de le rémunérer au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société (ou en cas de désignation d'un nouveau Directeur Général Délégué), il serait fait application de la politique de rémunération applicable aux Directeur(s) Généraux Délégué(s) décrite au présent paragraphe 5.3.2.2.

À la demande du Comité des Rémunérations, la rémunération 2025 du Directeur Général Délégué rémunéré au titre de son mandat, Monsieur Didier Petetin, a été comparée à un benchmark effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (Mercer, données 2024), sur un panel de sociétés de taille comparable à la Société : Panel 1, Mid60 (voir liste ci-dessus, partie PDG).

Ce benchmark n'inclut ni les régimes de retraite supplémentaires, ni les plans d'attribution gratuite d'actions visant à compenser partiellement la suppression d'un régime de retraite supplémentaire, ni les avantages en nature, ni les rémunérations d'administrateur. Ce benchmark inclut la rémunération Long Terme (Long Term Incentive (LTI)) dont bénéficient la plupart des DGD de groupes comparables.



## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Pour l'exercice 2025, la rémunération fixe de ce Directeur Général Délégué (500 000 euros) se situe à proximité du 3<sup>e</sup> quartile du Panel 1 (467 500 euros) du *benchmark* de Mercer.

Le total variable performance plus variable exceptionnel versé en 2025 au titre de 2024 (respectivement 325 000 euros et 75 000 euros pour un total de 400 000 euros) est proche du 3<sup>e</sup> quartile (397 300 euros) du Panel 1.

La rémunération brute annuelle (fixe + variable annuels) de ce Directeur Général Délégué (900 000 euros) est proche du 3<sup>e</sup> quartile du Panel 1 (859 200 euros) des rémunérations espèces versées (comprenant fixe + variable annuels) du *benchmark* de Mercer.

Pour le Panel 1, la rémunération Long-Terme (Long Term Incentive (LTI)) du 3<sup>e</sup> quartile est de 579 200 euros.

Monsieur Didier Petetin ne bénéficie pas d'une rémunération Long Terme (Long Term Incentive (LTI)).

La rémunération brute annuelle (fixe + variable annuels) de ce Directeur Général Délégué (900 000 euros) est inférieure à la rémunération globale cible du 3<sup>e</sup> quartile (1 342 100 euros) du Panel 1.

La rémunération de Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2026 serait composée comme suit :

- **périmètre concerné** : groupe Vicat en France hors Papeteries de Vizille ;

Son calcul est déterminé dans le tableau ci-dessous :

Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif) Périmètre Groupe	Minimum	Cible (objectif atteint à 100% alors)	Maximum (objectif dépassé alors limite maximum)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)
Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%		
Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO <sub>2</sub> et GES, défossilisation, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité, formation, engagement (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%		
<b>TOTAL</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>130%</b>		

En fonction des priorités données pour l'exercice, certains indicateurs et critères ci-dessus sont retenus ou non et les pondérations pour les critères sont définies. Les valeurs cibles des critères servant à déterminer le variable performance sont fixées de façon précise par le Conseil d'Administration. Les valeurs cibles des Résultats économiques, commerciaux et industriels ne sont pas partagées avec le marché et sont donc confidentielles. Pour la partie Résultats RSE/ESG volet Environnement les valeurs cibles découlent d'une déclinaison annuelle des objectifs 2030

### • rémunération fixe

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, son évolution suit l'augmentation générale des salaires de la Société.

**Avant augmentation générale et individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2026, la rémunération fixe est de 500 000 euros en 2026** résultant de l'augmentation générale (+2%) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 complétée par une augmentation individuelle (+8,93%) au 1<sup>er</sup> janvier 2025, appliquées en 2025 sur la base de 450 000 euros.

Au titre de 2026 :

- l'augmentation générale des salaires de la Société appliquée est de +1,1% au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- le total de la rémunération fixe pour 2026 résultant de ces éléments sera de : 505 500 euros.

Conformément à la loi, ces éléments sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2026 ;

### • variable performance

Pour l'exercice 2026, le montant de ce variable sera fixé sur la base de 90% de la rémunération fixe à 100% des objectifs atteints (65% précédemment).

publiés par le Groupe. Pour la partie Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal, les valeurs cibles sont appréciées par référence aux valeurs atteintes au cours de l'exercice précédent.

Conformément à la loi, le versement de ce variable est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2026 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Didier Petetin ;

• **variable exceptionnel**

Pour l'exercice 2026, le montant de cette prime exceptionnelle ne pourrait pas être supérieur à 30% de la rémunération brute fixe annuelle (20% pour l'exercice précédent).

Conformément à la loi, le versement de cette prime est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2026 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Didier Petetin.

Rappel : le montant cumulé maximum du variable performance et du variable exceptionnel ne peut pas excéder 150% de la rémunération fixe ;

- **avantages en nature** : véhicule de fonction et assurance perte d'emploi ci-après décrite ;

- **assurance Perte Emploi** : la Société a souscrit une assurance privée Perte d'emploi de type GSC au bénéfice de Monsieur Didier Petetin (qui était lié à la Société par un contrat de travail avant sa désignation en qualité de Directeur Général Délégué) pour couvrir le cas de perte involontaire de son mandat. La garantie de durée d'indemnisation est de 24 mois à compter de la perte son activité. La garantie d'indemnité est de 55% du revenu net fiscal professionnel ;

- **complémentaire santé, prévoyance et retraite complémentaire** : dans les mêmes conditions que celles des cadres de la Société ;

- **indemnité de fin de carrière** : pas de départ prévu en 2026 ;

- **régime Retraite supplémentaire** : néant ;

- **rémunération en actions ou autres instruments financiers** : néant ;

- **rémunération d'administrateur** : néant.

### 5.3.3 Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de la Société, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui cumule ses fonctions avec un mandat de Directeur Général.

L'Assemblée Générale fixe le montant global de la rémunération annuelle allouée aux membres du Conseil d'Administration pour leur mandat d'administrateur et de membres des comités du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration répartit ce montant entre ses membres conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale, en tenant compte notamment de la participation effective de chaque administrateur aux réunions du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des comités dont il est membre.

Les règles de répartition de cette rémunération entre les membres du Conseil d'Administration et de ses comités ont été fixées par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, comme suit :

Montants revalorisés 2025	Conseil d'Administration		Président du Conseil	
Administrateurs	40 000 €	11	440 000 €	80 000 €
Président du Comité Audit	12 000 €	1	12 000 €	- €
Membres du Comité Audit	10 000 €	2	20 000 €	- €
Président du Comité RSE	8 000 €	1	8 000 €	- €
Membres du Comité RSE	6 000 €	3	18 000 €	- €
Président du Comité Rém&Nom	8 000 €	1	8 000 €	- €
Membres du Comité Rém&Nom	6 000 €	2	12 000 €	- €
<b>S/Total Comités</b>			<b>78 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>CA + COMITÉS</b>			<b>518 000 €</b>	<b>80 000 €</b>
				<b>598 000 €</b>

Le Conseil d'Administration peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ponctuelles confiées à certains administrateurs dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur.

Enfin, le Conseil d'Administration peut aussi autoriser le remboursement de certains frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Aux termes des délibérations en date du 11 avril 2025, l'Assemblée Générale a, sur proposition du Conseil d'Administration, décidé de réviser le montant global de la rémunération des administrateurs de 446 000 euros à 600 000 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ce, jusqu'à décision contraire. Cette augmentation a notamment pour objet de prendre en compte la réactualisation de la rémunération approuvée précédemment en avril 2021 ainsi que la charge supplémentaire de travaux au sein du Conseil du fait de l'accroissement des réglementations et des normes qui nécessitent une intervention de plus en plus importante des membres du Conseil et l'augmentation du nombre de réunions des comités spécialisés.



### Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ d'un administrateur en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025

### 5.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025

#### 5.4.1 Éléments de rémunération versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux

(en euros)	2025	2024
<b>Guy Sidos – Président-Directeur Général</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	2 519 200	2 077 710
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Didier Petetin – Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	922 718	811 695
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (5.8.3.4)	N/A	N/A
<b>Lukas Epple – Directeur Général Délégué – Directeur Stratégie Groupe <sup>(1)</sup></b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	790 020	724 627
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A

(1) Contrat suisse avec Vigier Management AG.

Cours de change moyen 2025, 1 euro = 0,9370 CHF.

Cours de change moyen 2024, 1 euro = 0,9525 CHF.

#### 5.4.1.1 Éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général (ex post)

Le détail des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2025 à Monsieur Guy Sidos est indiqué dans les tableaux présentés ci-après. Ces différents éléments de rémunération ont été établis en conformité avec la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 avril 2025 (8<sup>e</sup> résolution). Tableaux détaillés des rémunérations de Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général.

Montants bruts annuels (en euros)	2025			2024		
	Montants attribués	Montants versés	% Total versé	Montants attribués	Montants versés	% Total versé
Rémunérations fixes <sup>(1)</sup>	1 200 000	1 200 000	47,6%	988 819	988 810	47,6%
Rémunérations variables (performance et exceptionnel)	1 500 000	1 200 000	47,6%	1 200 000	1 000 000	48,1%
Rémunérations exceptionnelles	Néant	Néant		Néant	Néant	
Rémunérations d'administrateur <sup>(1)</sup>	110 000	110 000	4,4%	80 000	80 000	3,9%
Avantages en nature	9 200	9 200	0,4%	8 900	8 900	0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>2 819 200</b>	<b>2 519 200</b>	<b>100%</b>	<b>2 277 710</b>	<b>2 077 710</b>	<b>100%</b>

(1) Incluant la rémunération d'administrateur en tant que membre du Conseil d'Administration de la société Parfininco.

Éléments de rémunération attribués ou versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Montants versés ou attribués (bruts)	Commentaires																																			
<b>Rémunération fixe (annuelle brute)</b>	<b>1 200 000 euros</b>	<p>Versée sur 13 mois dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 144 140 euros au titre de son mandat social de PDG de la Société, versés par cette dernière ;</li> <li>• 55 860 euros au titre de son mandat social de DGD de la société Parfininco, versés par cette dernière.</li> </ul>																																			
<b>Rémunération variable Performance Attribuée (brute)</b>	<b>1 280 000 euros</b>	<p>La rémunération brute variable annuelle a été déterminée conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2025 et aux critères de performance individuelle fixés pour l'exercice 2025, soit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)</th> <th>Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de Minimum</th> <th>Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)</th> <th>Résultat : poids de l'indicateur obtenu</th> <th>Montant bruts (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous</td> <td>0%</td> <td>70%</td> <td>85%</td> <td>71,86%</td> <td>862 307</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO<sub>2</sub> et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>9,68%</td> <td>116 187</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>10,41%</td> <td>124 966</td> </tr> <tr> <td>Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>14,71%</td> <td>176,541</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>130%</b></td> <td><b>106,67%</b></td> <td><b>1 280 000</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette prime représente 106,67% de la rémunération brute annuelle fixe de l'exercice 2025. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 avril 2026 de l'ensemble des éléments composant sa rémunération (10<sup>e</sup> résolution), elle lui sera versée fin avril 2026.</p>	Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de Minimum	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)	Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	70%	85%	71,86%	862 307	Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO <sub>2</sub> et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	9,68%	116 187	Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	10,41%	124 966	Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%	14,71%	176,541	<b>TOTAL</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>130%</b>	<b>106,67%</b>	<b>1 280 000</b>
		Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de Minimum	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)																															
		Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	70%	85%	71,86%	862 307																														
		Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO <sub>2</sub> et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	9,68%	116 187																														
		Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	10,41%	124 966																														
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%	14,71%	176,541																																
<b>TOTAL</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>130%</b>	<b>106,67%</b>	<b>1 280 000</b>																																
<b>Rémunération variable exceptionnel attribuée (brute)</b>	<b>220 000 euros</b>	<p>Cette prime est justifiée par l'obtention de la subvention <i>European Innovation Fund</i>. Cette prime représente 18,33% de la rémunération brute annuelle fixe de l'exercice 2025. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 avril 2026 de l'ensemble des éléments composant sa rémunération (10<sup>e</sup> résolution), elle lui sera versée fin avril 2026.</p>																																			
<b>Rémunération exceptionnelle (brute)</b>	<b>Néant</b>																																				
<b>Régime retraite supplémentaire</b>	<b>Néant</b>																																				
<b>Indemnité de fin de carrière</b>	<b>Néant</b>	Pas de départ en 2025.																																			
<b>Rémunérations d'administrateur</b>	<b>80 000 euros</b>	En tant que membre et Président du Conseil d'Administration de la société Vicat, M. Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de rémunération d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, déterminée par le Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2025.																																			
	<b>30 000 euros</b>	En tant que membre du Conseil d'Administration de la société Parfininco, M. Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de rémunération d'administrateur, déterminée librement par le Conseil d'Administration.																																			
<b>Avantages en nature</b>	<b>9 200 euros</b>	Véhicule de fonction et adhésions à divers cercles.																																			

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025

### (1) Indicateurs et critères avec pondération retenus pour le Variable Performance de l'exercice 2025 (versement 2026)

#### Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)

Chiffre d'Affaires	10%
EBITDA	25%
ROCE	15%
Résultat Net Consolidé	5%
Endettement	30%
Besoin Fonds Roulement	15%

#### Résultats RSE/ESG volet Environnement (indicateurs quantitatifs)

Réduction facteur clinker	40%
% Combustibles alternatifs	20%
Émission CO <sub>2</sub> /T ciment	40%

#### Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal (indicateurs quantitatifs)

Sécurité Taux Fréquence (accident de travail avec arrêt)	20%
Sécurité Taux Gravité (accident de travail avec arrêt)	20%
ATAA (Accident de Travail Avec Arrêt)	20%
Effectif femmes	20%
Effectif femmes Cadres	20%

### Rémunérations en actions

Aux termes des décisions en date du 9 avril 2021, le Conseil d'Administration agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a décidé d'attribuer gratuitement un nombre total de 117 697 actions à Monsieur Guy Sidos afin de compenser partiellement la suppression du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) (explications en 5.4.1.6).

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Guy Sidos au cours de l'exercice 2025 : néant.

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Guy Sidos au cours de l'exercice 2021 et définitivement acquises en 2025 :

N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Actions Gratuites 2021	9 avril 2021	13 077	Disponibilité à compter du 9 avril 2030 (terme de la période de conservation 8.1.6)

Il est précisé que le Conseil d'Administration, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce a décidé que M. Guy Sidos devra conserver au nominatif au moins cinquante (50)% des Actions Gratuites 2021 définitivement acquises et disponibles à l'expiration de chaque période de conservation jusqu'à la date de cessation de son mandat.

#### 5.4.1.2 Éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué (ex post)

Le détail des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2025 à Monsieur Didier Petetin est indiqué dans les tableaux présentés ci-après. Ces différents éléments de rémunération ont été établis en conformité avec la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 avril 2025 (8<sup>e</sup> résolution).

#### Tableaux récapitulatifs des rémunérations de Monsieur Didier Petetin

Montants bruts annuels (en euros)	2025			2024		
	Montants attribués	Montants versés	% Total versé	Montants attribués	Montants versés	% Total versé
Rémunérations fixes	500 000	500 000	54,2%	450 000	450 000	55,4%
Rémunérations variables (performance et exceptionnel)	500 000	400 000	43,4%	400 000	340 000	41,9%
Rémunérations exceptionnelles	Néant	Néant		Néant	Néant	
Rémunérations d'administrateur	Néant	Néant		Néant	Néant	
Avantages en nature	22 718	22 718	2,5%	21 695	21 695	2,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 022 718</b>	<b>922 718</b>	<b>100,0%</b>	<b>871 695</b>	<b>811 695</b>	<b>100,0%</b>

Éléments de rémunération attribués ou versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Montants versés ou attribués (bruts)	Commentaires																															
<b>Rémunération fixe (annuelle brute)</b>	<b>500 000 euros</b>	Versée sur 13 mois																															
		La rémunération brute variable annuelle a été déterminée conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2025 et aux critères de performance individuelle fixés pour l'exercice 2025, soit pour une base de calcul = 65% de la rémunération fixe brute annuelle :																															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif) Périmètre France hors Papier</th> <th>Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de Minimum l'indicateur =)</th> <th>Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)</th> <th>Résultat : poids de l'indicateur obtenu</th> <th>Montant bruts (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous</td> <td>0%</td> <td>70%</td> <td>85%</td> <td>276 250</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO<sub>2</sub> et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>31 371</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>36 629</td> </tr> <tr> <td>Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15,00%</td> <td>48 750</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>130%</b></td> <td><b>120,91%</b></td> <td><b>393 000</b></td> </tr> </tbody> </table>	Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif) Périmètre France hors Papier	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de Minimum l'indicateur =)	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)	Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	70%	85%	276 250	Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO <sub>2</sub> et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	31 371	Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	36 629	Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15,00%	48 750	<b>TOTAL</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>130%</b>	<b>120,91%</b>	<b>393 000</b>
Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif) Périmètre France hors Papier	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de Minimum l'indicateur =)	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)																													
Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	70%	85%	276 250																													
Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO <sub>2</sub> et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	31 371																													
Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs) Retenus pour 2025 : voir <sup>(1)</sup> ci-dessous	0%	10%	15%	36 629																													
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15,00%	48 750																													
<b>TOTAL</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>130%</b>	<b>120,91%</b>	<b>393 000</b>																												
<b>Rémunération variable Performance Attribuée (Brute)</b>	<b>393 000 euros</b>																																
		Cette prime représente 78,6% de la rémunération brute annuelle fixe de l'exercice 2025. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 avril 2026 de l'ensemble des éléments composant sa rémunération (11 <sup>e</sup> résolution), elle lui sera versée fin avril 2026.																															
<b>Rémunération variable exceptionnel Attribuée (brute)</b>	<b>107 000 euros</b>	Cette prime est justifiée par la sécurisation de réserves foncières de carrières et les intégrations réussies des acquisitions de 2024 et 2025 dans les activités Chimie du bâtiment, Granulats et Autres Produits et Services en France. Cette prime représente 21,4% de la rémunération brute annuelle fixe de l'exercice 2025. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 avril 2026 de l'ensemble des éléments composant sa rémunération (11 <sup>e</sup> résolution), elle lui sera versée fin avril 2026.																															
<b>Rémunération exceptionnelle (brute)</b>	<b>Néant</b>																																
<b>Régime retraite supplémentaire</b>	<b>Néant</b>																																
<b>Indemnité de fin de carrière</b>	<b>Néant</b>	Pas de départ en 2025.																															
<b>Rémunérations d'administrateur</b>	<b>Néant</b>																																
<b>Avantages en nature</b>	<b>22 718 euros</b>	Véhicule de fonction et assurance perte emploi.																															



## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025

### (1) Indicateurs et critères avec pondération retenus pour le Variable Performance de l'exercice 2025 (versement 2026)

#### Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)

Chiffre d'affaires	15%
EBITDA	35%
Résultat net	15%
Besoin Fonds de Roulement	35%

#### Résultats RSE/ESG volet Environnement (indicateurs quantitatifs)

Réduction facteur clinker	33,3%
% Combustibles alternatifs	33,3%
Émission CO <sub>2</sub> /T ciment	33,3%

#### Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal (indicateurs quantitatifs)

Sécurité Taux Fréquence (accident de travail avec arrêt)	20%
Sécurité Taux Gravité (accident de travail avec arrêt)	20%
ATAA (Accident de Travail Avec Arrêt)	20%
Effectif femmes	20%
Effectif femmes Cadres	20%

Au terme des décisions en date du 9 avril 2021, le Conseil d'Administration agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a décidé d'attribuer gratuitement un nombre total de 10 700 actions au cours de l'exercice 2021 à Monsieur Didier Petetin afin de compenser partiellement la suppression du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) (explications en 5.4.1.6).

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Didier Petetin au cours de l'exercice 2025 : néant.

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Didier Petetin au cours de l'exercice 2021 et définitivement acquises en 2025 :

N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Actions Gratuites 2021	9 avril 2021	823	Disponibilité à compter du 9 avril 2030 (terme de la période de conservation 8.1.6)

Il est précisé que le Conseil d'Administration, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225 197-1 du Code de commerce a décidé que Monsieur Didier Petetin devra conserver au nominatif au moins cinquante (50)% des Actions Gratuites 2021 définitivement acquises et disponibles à l'expiration de chaque période de conservation jusqu'à la date de cessation de son mandat.

### 5.4.1.3 Éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué (ex post)

#### Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Lukas Epple

Pour rappel, Monsieur Lukas Epple n'est pas rémunéré et n'a aucun avantage en nature au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué de la Société. Les éléments ci-dessous sont exclusivement liés à son statut de salarié en tant que Directeur Stratégie Groupe pour 2025, qui a été complété par la fonction de Directeur Pays Suisse à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022, au sein de la société Vigier Management AG.

Montants bruts annuels (en euros)	2025			2024		
	Montants attribués	Montants versés	% Total versé	Montants attribués	Montants versés	% Total versé
Rémunérations fixes <sup>(1)</sup>	568 812	568 812	72,0%	559 521	559 521	77,2%
Rémunérations variables <sup>(1)</sup>	266 798	213 438	27,0%	209 952	157 464	21,7%
Rémunérations exceptionnelles	Néant	Néant		Néant	Néant	
Rémunérations d'administrateur	Néant	Néant		Néant	Néant	
Avantages en nature	7 769	7 769	1,0%	7 642	7 642	1,1%
<b>TOTAL</b>	<b>843 379</b>	<b>790 020</b>	<b>100%</b>	<b>777 715</b>	<b>724 627</b>	<b>100%</b>

(1) Contrat suisse avec Vigier Management AG.

Cours de change moyen 2025, 1 euro = 0,9370 CHF.

Cours de change moyen 2024, 1 euro = 0,9525 CHF.

#### 5.4.1.4 Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous reprend certains éléments relatifs aux avantages dont ont bénéficié les dirigeants mandataires sociaux en 2025 :

Dirigeants et Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Guy Sidos</b> Président-Directeur Général		X		X	X			X
<b>Didier Petetin</b> Directeur Général Délégué		X		X	X			X
<b>Lukas Epple</b> <sup>(1)</sup> Directeur Général Délégué	X			X		X	X	

Pour Messieurs Guy Sidos et Didier Petetin : s'agissant des indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation, il s'agit de l'indemnité de fin de carrière ; voir paragraphe 7.2. pour les modalités.

(1) Monsieur Lukas Epple a une clause de non-concurrence dans son contrat de travail suisse :

- « L'employé s'engage à s'abstenir de toute concurrence pendant la durée du présent contrat ainsi que 12 mois au-delà de la fin de celui-ci, (...) :
- la prohibition de faire concurrence vaut pour toutes les branches économiques dans lesquelles Vicat est engagée et pour l'ensemble du territoire suisse ;
- en contrepartie à la prohibition de faire concurrence, l'employé est rémunéré sous forme d'une indemnité de prohibition de faire concurrence de 3% contenu dans son salaire brut annuel. (...) ».

#### 5.4.1.5 Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Vicat SA

Cette présentation rend compte du ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Guy Sidos et Didier Petetin) et la rémunération moyenne et médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les mandataires sociaux.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de la Société, versées au cours des exercices mentionnés.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la société Vicat ont des salaires annuels systématiquement supérieurs au smic annuel. Le ratio sur smic annuel est communiqué à titre d'information conformément au Code Middenext.

Le ratio d'équité sur la rémunération moyenne est de 37,6 pour M. Guy Sidos, Président-Directeur général. Celui M. Didier Petetin est de 14,1. Ces 2 ratios sont inférieurs au ratio d'équité moyen (61) du SBF 120. Le ratio d'équité sur la rémunération médiane pour le PDG (47,2) est proche de celle du SBF 120 (41) ; celle du Directeur Général Délégué (Didier Petetin ; 17,7) très inférieure. *Benchmark* : Proxinvest, données relatives à l'exercice 2024 publiées en 2025.

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025

(en euros)	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Président-Directeur Général (M. Guy Sidos)</b>	<b>2 400 000</b>	<b>1 988 811</b>	<b>1 654 450</b>	<b>1 607 616</b>	<b>1 358 420</b>
Évolution en % de la rémunération du PDG	20,7%	20,2%	2,9%	18,3%	17,9%
Ratio sur rémunération moyenne R1	37,6	31,9	28,2	29,7	25,1
Évolution R1 en % exercice N vs. exercice N-1	17,6%	13,3%	-5,0%	18,3%	16,1%
Ratio sur rémunération médiane R2	47,2	40,1	35,3	37,4	31,6
Évolution R2 en % exercice N vs. exercice N-1	17,7%	13,5%	-5,4%	18,3%	17,8%
Ratio sur smic annuel R3	111,0	92,0	78,9	78,4	71,2
Évolution R3 en % exercice N vs. exercice N-1	20,7%	16,6%	0,7%	10,0%	14,1%
<b>Directeur Général Délégué (M. Didier Petetin)</b>	<b>900 000</b>	<b>790 000</b>	<b>550 000</b>	<b>507 480</b>	<b>452 211</b>
Évolution en % de la rémunération du DGD	13,9%	43,6%	8,4%	12,2%	5,0%
Ratio sur rémunération moyenne R1	14,1	12,7	9,4	9,4	8,3
Évolution R1 en % exercice N vs. exercice N-1	11,0%	35,4%	0,0%	12,2%	3,5%
Ratio sur rémunération médiane R2	17,7	15,9	11,7	11,8	10,5
Évolution R2 en % exercice N vs. exercice N-1	11,1%	35,7%	-0,3%	12,2%	5,0%
Ratio sur smic annuel R3	41,6	36,5	26,2	24,7	23,7
Évolution R3 en % exercice N vs. exercice N-1	13,9%	39,3%	6,0%	4,4%	1,8%
<b>Critères financiers</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
CA (consolidé en millions euros)	3 854	3 884	3 937	3 642	3 123
Évolution en % vs. exercice précédent	-0,8%	-1,3%	8,1%	16,6%	11,3%
EBITDA (consolidé en millions euros)	771	783	740	570	619
Évolution en % vs. exercice précédent	-1,6%	5,9%	29,8%	-7,9%	11,1%
Résultat Net (consolidé en millions euros)	307	290	295	175	222
Évolution en % vs. exercice précédent	5,7%	-1,8%	68,8%	-21,2%	29,1%

### 5.4.1.6 Historique des attributions gratuites d'actions

Par décision en date du 9 avril 2021, le Conseil d'Administration agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du même jour, a décidé l'attribution gratuite de 271 497 actions (les « Actions Gratuites 2021 ») représentant 0,6% du nombre total d'actions composant le capital social au profit des membres du personnel salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, qui bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39). Ce plan vise à compenser partiellement la perte du régime de retraite supplémentaire à prestations définies dit « article 39 » dont étaient bénéficiaires M. Guy Sidos, M. Didier Petetin et quelques cadres de très haut niveau du Groupe.

Pour reprendre le principe d'acquisition progressive des droits du régime de retraite supplémentaire, les Actions Gratuites 2021 ainsi attribuées seront définitivement acquises par chacun des bénéficiaires selon une périodicité annuelle à compter de la date d'attribution et jusqu'à la date de son départ à la retraite, fixée théoriquement à l'année de ses 67 ans sous réserve qu'il soit salarié ou mandataire social dirigeant de la Société ou de toute société liée à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'expiration de chacune des périodes d'acquisition.

Le plan prévoit en outre que les Actions Gratuites 2021 définitivement attribuées au terme de chaque période d'acquisition annuelle devront être conservées par leurs titulaires pendant une durée de cinq ans avec une durée dégressive pour les dernières périodes de conservation, de sorte que toutes les Actions Gratuites 2021 définitivement acquises soient disponibles le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de départ à la retraite du bénéficiaire (fixé théoriquement à l'année de ses 67 ans).

Messieurs Guy Sidos et Didier Petetin qui bénéficiaient de ce régime « article 39 » se sont ainsi vu attribuer gratuitement des actions de la Société dans les conditions définies aux articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce.

La suppression du régime de retraite supplémentaire « article 39 », associée à la mise en place du plan d'attribution gratuite d'actions « Actions Gratuites 2021 » (pour en assurer une compensation partielle), a généré une économie pour la Société de près de 10 millions euros. Les bénéficiaires de ce plan ont participé à cette économie selon des montants différents.

M. Guy Sidos a été le premier contributeur à cette économie : la valorisation des actions qui lui sont attribuées est près de 33% inférieure à l'évaluation de l'« article 39 », soit une diminution de près de 3 millions d'euros.

L'économie de près de 10 millions d'euros a principalement été investie dans la décarbonation des sites industriels ; le solde étant distribué par le biais de l'épargne salariale aux équipes du Groupe en France.

**INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT**

		Durée maximale période d'acquisition	Durée maximale période de conservation	Nombre d'actions pouvant être acquises au titre de chaque période d'acquisition (arrondi)
Date de l'Assemblée	9 avril 2021			
Date du Conseil d'Administration	9 avril 2021			
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	271 497	17	17	
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	128 397			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Guy Sidos</li> <li>• Monsieur Didier Petetin</li> </ul>	117 697 10 700	9 13	9 13	13 077 823
Nombre d'actions acquises (définitivement attribuées) au 31 décembre 2025 (date la plus récente)	24 872			
Nombre cumulé d'actions caduques ou annulées	0			
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2025	127 123			

## 5.4.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de la Société, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui cumule ses fonctions avec un mandat de Directeur Général.

En 2025, le total nominal des rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants s'est élevé à 440 000 euros, répartis à parts égales entre les administrateurs (soit 40 000 euros) et de 75 000 euros pour les membres des comités du Conseil

d'Administration, conformément à la grille de rémunérations définie au chapitre 5.3.3, soit un total de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de 515 000 euros.

À noter que le Président-Directeur Général a perçu au titre de l'année 2025 le double de la rémunération perçue par chacun des autres membres du Conseil d'Administration (soit 80 000 euros) (voir chapitre 5.4.1.1).

L'ensemble des montants versés aux mandataires sociaux non dirigeants durant les exercices 2024 et 2025 a été le suivant :

(en euros)	Montants attribués au cours de l'exercice 2025	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au cours de l'exercice 2024	Montants versés au cours de l'exercice 2024
<b>Jacques Merceron-Vicat</b>				
<b>Administrateur et Président d'Honneur</b>				
Rémunérations d'administrateur	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-	-	-
<b>Louis Merceron-Vicat</b>				
<b>Administrateur</b>				
Rémunérations d'administrateur	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-	-	-
<b>Bruno Salmon</b>				
<b>Administrateur</b>				
Rémunérations d'administrateur	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre des fonctions exercées au sein du Comité des Rémunérations et des Nominations et au Comité RSE	12 000	12 000	8 000	8 000
<b>Sophie Sidos</b>				
<b>Administratrice</b>				
Rémunérations d'administratrice	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre des fonctions exercées au sein du Comité RSE	8 000	8 000	4 000	4 000

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025

<i>(en euros)</i>	Montants attribués au cours de l'exercice 2025	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au cours de l'exercice 2024	Montants versés au cours de l'exercice 2024
<b>Rémy Weber</b> <b>Administrateur</b>				
Rémunérations d'administrateur	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre des fonctions exercées au sein du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations	18 000	18 000	12 000	12 000
<b>Éléonore Sidos Vicat</b> <b>Administratrice</b>				
Rémunérations d'administratrice	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre des fonctions exercées au sein du Comité d'Audit	10 000	10 000	8 000	8 000
<b>Xavier Chalandon</b> <b>Administrateur</b>				
Rémunérations d'administrateur	10 000	10 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre des fonctions exercées au sein du Comité des Rémunérations et des Nominations et au Comité d'Audit	13 000	13 000	12 000	12 000
<b>Sophie Fégueux</b> <b>Administratrice</b>				
Rémunérations d'administratrice	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre des fonctions exercées au sein du Comité RSE	6 000	6 000	4 000	4 000
<b>Caroline Ginon</b> <b>Administratrice</b>				
Rémunérations d'administratrice	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-	-	-
<b>Kristell Guizouarn</b> <b>Administratrice</b>				
Rémunérations d'administratrice	30 000	30 000	-	-
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein du Comité RSE et du Comité d'Audit	8 000	8 000	-	-
<b>Emmanuelle Salles</b> <b>Administratrice salariée</b>				
Rémunérations d'administratrice représentant les salariés	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-	-	-
<b>Hugues Metz</b> <b>Administrateur salarié</b>				
Rémunérations d'administrateur représentant les salariés	40 000	40 000	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>515 000</b>	<b>515 000</b>	<b>378 000</b>	<b>378 000</b>
<i>Rémunérations d'administrateur(rice)</i>	440 000	440 000	330 000	330 000
<i>Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration</i>	75 000	75 000	48 000	48 000

## 5.5 Projets de résolutions sur les rémunérations soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

### HUITIÈME RÉSOLUTION

#### ***(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote ex ante)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux présentée dans ledit rapport.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

#### ***(Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote ex post)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, après avoir connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration, approuve les informations qui y sont mentionnées en application des dispositions du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

#### ***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lui seront versés.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

#### ***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lui seront versés.

### DOUZIÈME RÉSOLUTION

#### ***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, que Monsieur Lukas Epple, n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

### 5.6 Politique de rémunération des dirigeants non-mandataires sociaux

Le Président-Directeur Général a veillé au respect des principes suivants :

#### A) Définition

À l'instar des principes appliqués en matière de rémunération des mandataires sociaux, la politique de rémunération des dirigeants de l'entreprise non-mandataires sociaux en place est conforme à l'intérêt social de l'entreprise. Elle est adaptée à la stratégie de l'entreprise et au contexte dans lequel elle évolue, et elle prend en compte les enjeux de la transition écologique (défossilisation, décarbonation et biodiversité, notamment) et solidaire (santé et sécurité au travail, parité, inclusion et partage de la valeur, notamment) ainsi que de la transition digitale (incluant l'intelligence artificielle). Dans le cadre de ces enjeux, le Président-Directeur Général veille à ce qu'elle participe à promouvoir ses performances (économiques, industrielles, commerciales et RSE/ESG), sa pérennité et sa compétitivité à court, moyen et long terme.

#### B) Exhaustivité

La détermination des rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux a été retenue et appréciée globalement pour chacun d'entre eux. Elle intègre selon les cas :

- une rémunération brute fixe ;
- une rémunération brute variable ;
- des rémunérations d'administrateur ;
- une rémunération en actions ;
- des avantages en nature.

Chaque élément de rémunération est motivé et correspond à l'intérêt de l'entreprise.

Il est rappelé qu'aucun dirigeant non-mandataire social ne bénéficie ni d'options d'actions, ni d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités de départ au sens « parachute doré ».

#### C) Marché de référence/métier

Lors de la réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations du 3 février 2026, les rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux ont été comparées par rapport aux rémunérations indiquées dans le *benchmark* effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (Mercer, données 2024 et 2025). Il en ressort que la quasi-totalité des rémunérations actuelles sont inférieures ou proches aux rémunérations moyennes constatées.

#### D) Cohérence

La cohérence des rémunérations entre les différents dirigeants non-mandataires sociaux a pu être vérifiée eu égard aux critères suivants :

- expérience professionnelle et formation ;
- ancienneté ;
- niveau de responsabilité.

#### E) Lisibilité, simplicité et stabilité des règles

La part raisonnable de rémunération variable en comparaison de la rémunération fixe et l'absence d'attribution d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions permettent une simplicité et une stabilité des règles d'établissement des rémunérations.

#### F) Mesure

Les rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux, compte tenu de leurs montants et de leur nature essentiellement fixe, réalisent un juste équilibre et tiennent compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

## 5.7 Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société

### 5.7.1 Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2025

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage en droits de vote
Jacques Merceron-Vicat	53 233	0,12	94 716	0,13
Soparfi (société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	12 065 102	26,87	24 004 554	32,32
Parfininco (société dont le Président-Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	14 358 027	31,98	28 092 715	37,82
Hoparvi (société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	33 743	0,08	67 486	0,09
Guy Sidos	61 591	0,14	70 870	0,10
Louis Merceron-Vicat	13 202	0,03	19 297	0,03
Caroline Ginon	25	-	25	-
Sophie Sidos	2 913	0,01	5 826	0,01
Bruno Salmon	59 852	0,13	119 704	0,16
Éléonore Sidos Vicat	3 360	0,01	6 720	0,01
Sophie Fégueux	350	-	350	-
Didier Petetin	3 301	0,01	3 309	-
Kristell Guizouarn	10	-	10	-
Emmanuelle Salles	445	-	757	-
Hugues Metz	5 421	0,01	9 951	0,01
Rémi Weber	10	-	10	-
Lukas Epple	100	-	100	-

### 5.7.2 Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2024 et 2025

	Opérations réalisées en 2025	Opérations réalisées en 2024
<b>Achat d'action(s):</b>		
Parfininco (société dont le Président-Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	11 338	4 002
<b>Vente d'action(s):</b>		
Guy Sidos	3 300	0

Par ailleurs, un certain nombre d'engagements de conservation ont été conclus dans le cadre de la « loi Dutreil » par certains mandataires sociaux.

## 5.8 Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions

La Société n'a pas mis en place de politique d'options d'actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 avril 2021 a décidé de mettre en place un programme d'attribution gratuite d'actions existantes, dans les conditions fixées aux articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- catégorie de bénéficiaires :
  - membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce qui bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 39),
  - mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce qui bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 39). (ci-après les « Bénéficiaires ») ;
- durée de l'autorisation : 12 mois ;
- plafonds :
  - le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées en application de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du capital social à la date d'attribution,
  - le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux dirigeants ne pourra excéder 50% du nombre total des actions attribuées gratuitement ;
- périodes d'acquisition et de conservation :

Les durées des périodes d'acquisition et de conservation des actions attribuées gratuitement aux Bénéficiaires seront déterminées par le Conseil d'Administration, dans les limites suivantes :

- (i) l'attribution des actions aux Bénéficiaires sera définitive au terme d'une période minimale d'un (1) an (la « Période d'Acquisition »), sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, ces conditions et critères pouvant être différents selon les Bénéficiaires ;
- (ii) la durée de l'obligation de conservation des actions définitivement attribuées à l'issue de la Période d'Acquisition (la « Période de Conservation ») sera, le cas échéant, fixée par le Conseil d'Administration ;
- (iii) la durée cumulée de la Période d'Acquisition et de la Période de Conservation ne pourra être inférieure à deux (2) ans.

## 5.9 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise

Voir le paragraphe « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels figurant au chapitre 7.2.3 du présent document.

### 5.10 Opérations avec les apparentes

#### 5.10.1 Contrats et opérations avec des parties liées

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires de la Société, ses filiales non consolidées, les entreprises associées (sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

Les transactions avec les sociétés non consolidées ou mises en équivalence ne sont pas significatives sur les exercices considérés, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	15 038	12 153	14 928	7 748	12 119	11 125	11 770	4 345
Autres parties liées	28	3 049	-	1 680	19	1 440	1	192
<b>TOTAL</b>	<b>15 066</b>	<b>15 202</b>	<b>14 928</b>	<b>9 428</b>	<b>12 138</b>	<b>12 565</b>	<b>11 771</b>	<b>4 537</b>

#### 5.10.2 Opérations intra-groupe

La politique financière du Groupe conduit à une concentration des lignes de financement sur la société mère.

Par ailleurs, les flux intra-groupes et les marges internes sont éliminés lors des opérations de consolidation du Groupe. Au titre de l'exercice 2025, les cessions de ciment intra-groupe se sont élevées à 503 millions d'euros, les cessions de granulats à 121 millions d'euros, et les prestations de transports à 78 millions d'euros. Sur la même période, les produits financiers intra-groupes se sont élevés à 17 millions d'euros.

#### 5.10.3 Procédure relative aux conventions réglementées

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 12 février 2020, a approuvé et mis en place une Charte interne établissant une procédure qui permet d'évaluer régulièrement les conventions courantes conclues à des conditions normales et de qualifier les conventions réglementées auxquelles la Société et les entités françaises du Groupe seraient parties.

La Direction juridique doit être informée de tout projet de convention susceptible d'être qualifié de convention réglementée ou de convention courante et, avec le soutien le cas échéant de la Direction financière et/ou de l'audit interne, procède à un examen du projet de convention, pour déterminer s'il relève de la procédure des conventions réglementées ou si à l'inverse, il répond aux critères des conventions courantes conclues à des conditions normales. Il est précisé que la ou les personne(s) concernée(s) directement ou indirectement intéressée(s) à la convention ne peuvent participer à son évaluation.

Les conclusions de cette évaluation doivent être communiquées au Président du Conseil d'Administration et au Comité d'Audit dans les meilleurs délais, lequel, devra, au vu desdites conclusions, communiquer sans délai au Conseil d'Administration les projets de conventions identifiées.

Le Comité d'Audit lors de sa séance du 2 février 2026 a examiné la liste des conventions libres conclues sur l'exercice 2025 et n'a pas noté de conventions réglementées sur cet exercice.

## 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Opérations avec les apparentés

### 5.10.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Vicat S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

#### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 17 février 2026

**KPMG S.A.**

Philippe Massonnat  
Associé

Paris-La Défense, le 17 février 2026

**Deloitte & Associés**

Frédéric Gourd  
Associé

Céline Dubreucq  
Associée





# Commentaires sur l'exercice



<b>6.1</b>	<b>Chiffres clés</b>	<b>252</b>	<b>6.3</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	<b>261</b>
<b>6.2</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>253</b>	6.3.1	Capitaux	261
6.2.1	Synthèse des résultats 2025 et comparaison avec l'exercice 2024	253	6.3.2	Flux de trésorerie	261
6.2.2	Compte de résultat du Groupe par zones géographiques	254	6.3.3	Endettement	263
6.2.3	Comptes de résultat du Groupe par activités	258	6.3.4	Analyse des engagements hors bilan donnés	268
6.2.4	Éléments ayant un impact sur les résultats	258	<b>6.4</b>	<b>Investissements</b>	<b>269</b>
6.2.5	Incidence des modifications de périmètre et des variations de change	260	6.4.1	Investissements réalisés	269
6.2.6	Comparaison des résultats des exercices 2023 et 2024	260	6.4.2	Principaux investissements en cours et en projets	270
			<b>6.5</b>	<b>Perspectives 2026</b>	<b>271</b>

## 6.1 Chiffres clés

### ÉLÉMENTS DU BILAN

(en millions d'euros)	2025	2024	2023
Total actif	6 353	6 413	6 364
Capitaux propres	3 217	3 264	3 018
Dette financière nette (hors option)	1 151	1 237	1 422

### ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros, sauf indication contraire)	2025	2024	2023
Chiffre d'affaires consolidé	3 854	3 884	3 937
EBITDA <sup>(1)</sup>	771	783	740
EBIT courant <sup>(2)</sup>	445	457	433
Résultat financier	(55)	(73)	(72)
Résultat net consolidé	307	290	295
Résultat net part du Groupe	275	273	258
Résultat net part du Groupe de base par action (en euros)	6,17	6,13	5,82

(1) Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization : se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document d'enregistrement universel relatives à l'EBITDA du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(2) Earnings Before Interest and Taxes courant : se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires. L'EBIT courant n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBIT courant étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document d'enregistrement universel relatives à l'EBIT courant du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBIT courant communiquées par d'autres sociétés.

### INVESTISSEMENTS NETS DÉCAISSÉS

(en millions d'euros)	2025	2024	2023
Investissements industriels	299	320	300
Investissements financiers <sup>(1)</sup>	26	8	13

(1) Incluant variations de périmètre.

### FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2025	2024	2023
Capacité d'autofinancement	609	659	589
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	649	701	608
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(325)	(328)	(313)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(262)	(296)	(301)
Cash flow libre	324	373	295

### RATIOS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2025	2024	2023
Endettement net/capitaux propres (en %) (gearing)	35,8	37,9	47,1
Endettement net/EBITDA (leverage)	1,49	1,58	1,92
Couverture des frais financiers nets :			
• par l'EBITDA	21,0	13,2	14,6
• par l'EBIT courant	12,1	7,7	8,5

### INDICATEURS NON FINANCIERS

	2025	2024	2023
<b>Volumes vendus</b>			
Ciment (en millions de tonnes)	28,9	28,0	28,8
Béton (en millions de m <sup>3</sup> )	9,5	9,4	10,0
Granulats (en millions de tonnes)	25,0	22,9	24,3
Part de combustibles de substitution (activité Ciment)	37,8%	36,0%	32,0%
Taux de clinker	76,0%	76,3%	76,8%
CO <sub>2</sub> net (en kg/tonne de ciment eq.)	572	576	588
Effectif ponctuel au 31 décembre	10 423	9 990	9 993

## 6.2 Examen de la situation financière et du résultat

Les investisseurs sont invités à lire les informations financières suivantes avec les comptes consolidés annuels audités pour les trois exercices couverts par le présent document et les notes relatives à ces comptes consolidés figurant au chapitre 7 « Informations financières » du présent document ainsi que toute autre information financière contenue dans le présent document.

### 6.2.1 Synthèse des résultats 2025 et comparaison avec l'exercice 2024

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>3 854</b>	<b>3 884</b>	<b>-0,8%</b>	<b>+3,3%</b>
<b>EBITDA</b>	<b>771</b>	<b>783</b>	<b>-1,6%</b>	<b>+3,7%</b>
Taux de marge (en %)	20,0%	20,2%	-0,2 pts	
<b>EBIT courant</b>	<b>445</b>	<b>457</b>	<b>-2,7%</b>	<b>+4,0%</b>
Taux de marge (en %)	11,5%	11,8%	-0,3 pts	
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>307</b>	<b>290</b>	<b>+5,7%</b>	<b>+11,9%</b>
Taux de marge (en %)	8,0%	7,5%	+0,5 pts	
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>275</b>	<b>273</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+6,0%</b>
Taux de marge (en %)	7,1%	7,0%	+0,1 pts	
<b>Cash flow libre</b>	<b>324</b>	<b>373</b>	<b>-13,0%</b>	

\* À périmètre et change constants.

Les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour la mesure de la performance financière et industrielle sont l'EBITDA et l'EBIT courant, qui sont présentés dans le compte de résultat publié. Ces agrégats sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 7, et le passage entre l'EBITDA, l'EBIT courant et le résultat d'exploitation est présenté dans le compte de résultat consolidé. En ce qui concerne les informations sectorielles, ces données se trouvent dans l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 7.1 du présent document.

Les principaux indicateurs, qui feront l'objet de commentaires ci-après, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui comprend principalement les facturations des produits livrés au cours de la période ainsi que celles des services rendus au cours de la période, notamment les transports sur vente refacturés ;
- les indicateurs extra-comptables indiqués ci-dessus.

#### Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 3 854 millions d'euros en 2025, en progression de +3,3% à périmètre et change constants. La croissance a accéléré progressivement tout au long de l'année, pour atteindre +8,1% à périmètre et change constants au quatrième trimestre.

En base publiée, le **chiffre d'affaires** affiche une baisse limitée de -0,8% en 2025 incluant :

- un effet de change défavorable, de -242 millions d'euros (soit -6,2%) reflétant la dépréciation des livres turque et égyptienne, du dollar américain, de la roupie indienne et du réal brésilien face à l'euro, et ce malgré une légère contribution positive du franc suisse ;

- un effet périmètre de +82 millions d'euros (soit +2,1%) correspondant principalement à l'intégration de Cermix dans les activités de chimie du bâtiment de Vicat (VPI) sur l'ensemble de l'exercice, ainsi qu'à celle de Realmix au Brésil à partir de septembre 2025.

En 2025, l'activité du Groupe a été marquée par une stabilisation des volumes de ciment en France en fin d'année à un niveau historiquement bas, une reprise soutenue en Suisse sur l'ensemble de l'année, ainsi qu'un ralentissement sur le marché américain. Les pays émergents ont enregistré une amélioration sensible de leurs activités, en particulier au Brésil et dans la zone Méditerranée. En revanche, les zones Asie et Afrique ont présenté des évolutions plus contrastées.

#### Activité Ciment :

Après un premier semestre en retrait, les volumes de ciment ont progressé au second semestre, permettant d'enregistrer une croissance de +3,0% sur l'ensemble de l'année. Cette dynamique reflète notamment une stabilisation progressive en France, une reprise soutenue en Suisse et une forte performance de la zone Méditerranée, compensant le recul des volumes aux États-Unis. Les prix du ciment sont restés globalement résilients dans les principales géographies du Groupe : ils ont progressé dans la majorité des pays émergents, à l'exception de l'Inde et du Sénégal, et se sont maintenus dans les pays développés. Le chiffre d'affaires consolidé Ciment progresse ainsi de +6,5% à périmètre et change constants.

## 6. Commentaires sur l'exercice

Examen de la situation financière et du résultat

### Activité Béton & Granulats :

Les volumes de béton sont restés stables en 2025 (+0,9%), soutenus par une croissance marquée au Brésil et en Turquie. Cette progression a toutefois été partiellement compensée par une baisse aux États-Unis, notamment en Californie, ainsi que par un repli modéré en France. Les volumes de granulats ont fortement progressé en 2025 (+9,7%) dans la plupart des pays du Groupe, à l'exception de la France, avec des hausses particulièrement significatives en Turquie et au Sénégal. Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité est resté stable à +0,2% à périmètre et change constants.

### Activité Autres Produits & Services :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Autres Produits & Services progresse de +16,8% en base publiée, grâce à l'intégration des activités chimie du bâtiment de Cermix. Hors effet périmètre, l'activité s'est légèrement contractée de -2,5%, notamment du fait d'un effet de base défavorable en Suisse (Vigier Rail).

L'**EBITDA** du Groupe s'élève à 771 millions d'euros en 2025, en progression de +3,7% à périmètre et change constants, en ligne avec la guidance de +2% à +5% communiquée en juillet 2025. Cette performance résulte d'une forte progression en zone Méditerranée et au Brésil, d'une amélioration en Suisse et en Afrique ainsi que d'une stabilisation en France, malgré un ralentissement marqué aux États Unis.

En données publiées, l'**EBITDA** affiche une légère contraction de -1,6%, incluant un effet de change défavorable de -46 millions d'euros et un effet périmètre de +4 millions d'euros.

La progression de l'**EBITDA** à périmètre et change constants en 2025 est portée par un effet volume positif de +18 millions d'euros, dans le ciment et les granulats, ainsi que par une amélioration du différentiel prix / coûts :

- les prix ont contribué positivement (+109 millions d'euros en 2025), grâce à des prix de vente globalement résilients dans les pays développés et des hausses mises en œuvre dans la plupart des pays émergents, à l'exception de l'Inde et du Sénégal.
- les coûts enregistrent une nouvelle progression en 2025 (-105 millions d'euros en 2025 à volume constant). La baisse des coûts de l'énergie a été plus que compensée par l'inflation salariale, et dans une moindre mesure, par celle des coûts de maintenance.

Les performances industrielles de l'activité Ciment sont en amélioration sur la période, avec notamment l'augmentation de l'utilisation de combustibles alternatifs, en substitution aux énergies fossiles, qui progresse de +1,4 point par rapport à 2024, à 37,4%.

La **marge EBITDA** du Groupe s'établit à 20,0%, quasi stable par rapport à son niveau de 2024.

L'**EBIT courant** s'établit à 445 millions d'euros, en baisse de -2,7% en 2025 (progression de +4,0% à périmètre et change constants), avec un taux de marge en contraction de -30 points de base.

Le **résultat financier** s'élève à -55 millions d'euros en 2025, en amélioration de 17 millions par rapport à 2024.

Cette évolution reflète principalement la baisse du coût de l'endettement financier net, en amélioration de 23 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la réduction du volume moyen de dette et de la baisse des taux d'intérêt nets de couverture. Elle est toutefois partiellement compensée par la diminution de la contribution des autres produits et charges financiers, en retrait de 6 millions d'euros.

La **charge d'impôts** augmente de 24 millions d'euros par rapport à 2024. Le taux d'impôt apparent s'établit à 28,0%, en hausse significative par rapport à 2024 (24,7%). Cette hausse globale de la charge d'impôt résulte de la progression du résultat courant avant impôt ainsi que d'éléments non récurrents (charges sur les dividendes, surtaxe en France...).

Le **résultat net consolidé** atteint 307 millions d'euros, en hausse de +11,9% à périmètre et change constants, et de +5,7% en base publiée. La marge nette s'établit à 8,0%, en progression de +50 points de base.

Le **résultat net part du Groupe** augmente de +6,0% à périmètre et change constants et de +0,8% en base publiée. L'évolution du résultat net part du Groupe, comparativement au résultat net consolidé, s'explique par la hausse du résultat attribuable aux intérêts minoritaires. Cette progression reflète l'amélioration significative des performances des filiales au Brésil, en Égypte et en Turquie.

## 6.2.2 Compte de résultat du Groupe par zones géographiques

### France

(en millions d'euros)

	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	1 198	1 158	+3,5%	-2,6%
EBITDA	198	195	+1,1%	-1,0%
EBIT courant	81	90	-10,1%	-10,7%

(\*) À périmètre et change constants.

Après une stabilisation à un niveau bas au troisième trimestre, l'activité ciment en **France** a amorcé une légère reprise au quatrième trimestre. Si cette performance est encourageante, la visibilité demeure réduite, notamment en raison du contexte politique et des élections municipales prévues en mars, qui devraient notamment peser sur le segment de la petite infrastructure. Le marché résidentiel poursuit son atterrissage et la reprise de la construction de logements en France devrait rester graduelle et modérée en 2026. Les prix du ciment sont restés stables sur l'ensemble de l'année 2025. Sur le chantier d'infrastructure Lyon - Turin (TELT), le premier tunnelier opère depuis la fin de l'année côté français et trois autres tunneliers devraient être mis en service entre mi-2026 et 2027, ce qui devrait soutenir et accélérer la consommation de ciment sur ce grand projet. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité ciment se stabilise sur l'ensemble de l'année à -0,3%. Après un premier semestre difficile, l'EBITDA se redresse au second semestre, portant la progression à +5,3% sur l'ensemble de l'année. Cette hausse reflète l'amélioration des volumes au second semestre, amplifiée par un levier opérationnel positif et par un strict contrôle des coûts.

Le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Béton & Granulats est en légère contraction, à -3,0% à périmètre constant en 2025, résultant de la baisse des volumes de béton et de granulats sur l'ensemble de l'année alors que les prix sont restés globalement stables. Les marchés du béton et du granulat demeurent contrastés avec des disparités régionales marquées. L'EBITDA recule de -10,4%, principalement du fait de la baisse des volumes et de l'inflation des coûts fixes.

Le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Autres Produits & Services progresse de +15,5% en base publiée, grâce à l'effet périmètre lié à l'intégration de Cermix au sein des activités de la chimie de bâtiment (VPI). A périmètre constant, les activités chimie de la construction et transport sont restées globalement stables sur l'année. L'EBITDA de l'activité Autres Produits & Services progresse de +8,3% en données publiées ; cette évolution reflète principalement l'effet dilutif de l'intégration de Cermix, dont le taux de marge devrait néanmoins progresser avec la mise en œuvre des synergies.

## Europe (Suisse et Italie)

(en millions d'euros)

	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	443	411	+7,9%	+6,3%
EBITDA	118	110	+7,4%	+5,8%
EBIT courant	81	74	+9,2%	+7,5%

\* À périmètre et change constants.

L'activité Ciment en **Suisse** a progressé en 2025, portée par une hausse des volumes liée à la reprise du marché, ainsi qu'à l'exposition de Vigier à plusieurs chantiers d'infrastructures d'envergure (rénovation du tunnel de Weissenstein, construction du tunnel de Gléresse). Le succès commercial des ciments bas carbone de Vigier, en particulier la gamme Progresso, a également contribué positivement, avec le démarrage de chantiers de référence. Les prix ont évolué à la baisse sur la première partie de l'année, en raison d'un mix clients moins favorable, pour se stabiliser sur la seconde partie de l'année 2025. Le chiffre d'affaires opérationnel Ciment est en hausse de +7,8% à périmètre et change constants, et de +9,6% en données publiées grâce à l'appréciation du franc suisse face à l'euro. L'EBITDA progresse de +7,3% à périmètre et change constants.

Le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Béton & Granulats progresse de +13,1% en base publiée en 2025, soutenu par la bonne dynamique des granulats sur l'ensemble de l'année et par une accélération de l'activité béton au second semestre. Les prix sont restés résilients sur la période. L'EBITDA progresse de +16,4%, reflétant notamment la montée en puissance de l'installation de traitement de granulats de Flumenthal, dont l'efficacité opérationnelle a significativement contribué à l'amélioration des coûts.

Le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Autres Produits & Services en Suisse a baissé de -6,8% à périmètre et change constants en 2025, impacté par un effet de base défavorable pour Vigier Rail (livraison en 2024 d'un chantier exceptionnel à la suite de l'accident dans le Tunnel du Gothard). L'EBITDA recule de -17,4% sur la période.

En **Italie**, le chiffre d'affaires opérationnel baisse de -5,7%, à la suite d'une baisse des volumes au second semestre, dans un contexte de très légère érosion des prix. L'EBITDA ne recule que de -4,7% grâce à un strict contrôle des coûts.

## Amériques (États-Unis et Brésil)

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	943	1 004	-6,0%	-2,0%
EBITDA	198	249	-20,6%	-16,2%
EBIT courant	120	167	-28,0%	-23,7%

\* À périmètre et change constants.

Aux **États-Unis**, l'activité ciment a évolué de façon contrastée : les volumes ont reculé en Californie, la progression enregistrée dans le Sud-Est n'ayant permis qu'une compensation partielle. Le marché résidentiel a été affecté par des taux hypothécaires durablement élevés, tandis que le marché non-résidentiel a souffert d'un climat d'incertitude lié aux changements de politiques fiscales et tarifaires mises en œuvre par l'administration américaine en 2025. L'environnement prix est resté globalement stable sur l'année, malgré une légère érosion observée dans le Sud-Est. Dans ce contexte d'incertitudes, le chiffre d'affaires opérationnel Ciment a reculé de -6,3% à périmètre et change constants en 2025, et de -10,3% en base publiée, impacté par la dépréciation du dollar face à l'euro à partir du deuxième trimestre 2025. L'EBITDA s'est dégradé de -19,3% en base publiée, reflétant la baisse des volumes et un effet de levier opérationnel défavorable.

Le chiffre d'affaires opérationnel Béton aux États-Unis a reculé de -9,9% à périmètre et change constants, et de -13,7% en base publiée, sous l'effet du ralentissement observé en Californie, malgré une progression des prix. L'EBITDA s'est fortement détérioré, reflétant à la fois un écart volume négatif et une hausse des coûts des intrants (granulats).

Au **Brésil**, l'activité Ciment a accéléré tout au long de l'année, portée par une bonne dynamique de marché et un développement commercial solide dans la région Centre-Ouest, à Brasília et dans l'État de Goiás. La contribution de Realmix, consolidée depuis septembre, a également soutenu la croissance des volumes de ciment. Les prix du ciment ont progressé au second semestre, après un premier semestre en léger repli. Le chiffre d'affaires opérationnel Ciment progresse ainsi de +13,3% à périmètre et change constants, et de +4,7% en base publiée en 2025, impacté par la dépréciation du réal brésilien face à l'euro. L'EBITDA augmente de +4,0% (+12,5% à périmètre et change constants), grâce notamment à une bonne maîtrise des coûts variables, en particulier les coûts de l'énergie.

L'activité Béton & Granulats au Brésil a bénéficié d'une dynamique commerciale solide, avec une progression des volumes, incluant la contribution de Realmix, ainsi que des prix en nette hausse dans les deux segments. Ainsi, le chiffre d'affaires opérationnel progresse de +19,1% à périmètre et change constants et de +21,1% en base publiée. L'effet de change négatif a partiellement atténué l'impact positif lié à la consolidation de Realmix depuis septembre 2025. L'EBITDA progresse de +18,4% (+27,1% à périmètre et change constants).

## Asie (Inde et Kazakhstan)

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	393	439	-10,5%	-1,5%
EBITDA	67	84	-19,9%	-12,2%
EBIT courant	36	53	-31,0%	-24,6%

\* À périmètre et change constants.

Après un premier semestre difficile, l'activité Ciment en **Inde** s'est redressée au second semestre, portée par une progression des volumes, grâce à un effet de base favorable et à des actions commerciales ciblées. Sur l'ensemble de l'année 2025, la baisse des volumes est ainsi restée limitée avec une évolution contrastée selon les régions : volumes en hausse dans le Maharashtra, soutenus par la demande à Mumbai, et en repli dans les États du Sud. Les prix ont enregistré une forte volatilité, illustrant un environnement concurrentiel toujours tendu dans le Sud, sur fond de mouvement de consolidation du marché. En 2025, le chiffre d'affaires opérationnel recule de -4,6% à périmètre et change constants, et de -12,3% en base publiée, pénalisé par la dépréciation de la roupie indienne face à l'euro. L'EBITDA diminue de -20,1% (-13,0% à périmètre et change constants).

Cette évolution reflète la détérioration de l'environnement prix et la baisse des volumes, malgré une bonne maîtrise des cash costs à Kalburgi, notamment grâce à la forte progression du taux de combustibles alternatifs.

Au **Kazakhstan**, les prix de vente ont progressé en 2025, ne permettant de compenser que partiellement la hausse du coût des combustibles et de l'énergie. Les volumes ont très légèrement progressé sur l'année, principalement tiré par la demande domestique, tandis que les exportations ont reculé sur la période. Le chiffre d'affaires opérationnel progresse ainsi de +17,0% à périmètre et change constants et de +0,8% en base publiée en raison de la dépréciation du tengé face à l'euro. L'EBITDA baisse de -20,5% (-7,7% à périmètre et change constants).

## Méditerranée (Turquie et Égypte)

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	514	498	+3,3%	+34,4%
EBITDA	119	78	+52,3%	+90,9%
EBIT courant	96	51	+85,8%	+128,0%

\* À périmètre et change constants.

Dans un contexte d'hyperinflation persistante, l'activité Ciment en **Turquie** a connu une forte accélération à partir du deuxième trimestre, portée par la reprise des marchés infrastructure et résidentiel, et soutenue par les initiatives gouvernementales visant à relancer la dépense publique dans la région d'Ankara et à reconstruire les zones touchées par le séisme de février 2023. Les prix de vente ont progressé de manière significative afin d'absorber l'impact de l'inflation sur les coûts de production. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires opérationnel Ciment croît de +33,9% à périmètre et change constants contre une baisse de -2,9% en base publiée, pénalisé par la forte dépréciation de la livre turque face à l'euro. L'EBITDA progresse fortement de +44,9% en 2025 (+99,7% à périmètre et change constants) porté par un strict contrôle des coûts et par l'amélioration de la performance opérationnelle de l'usine Bastas.

Le chiffre d'affaires opérationnel Béton & Granulats en Turquie progresse de +19,4% à périmètre et change constants (-13,4% en base publiée due à l'évolution du taux de change). L'EBITDA

baisse de -77,4% (-68,8% à périmètre et change constants). Les hausses de prix dans le béton et les granulats n'ont que très partiellement compensé l'inflation (salariale et énergie) sur les coûts de production.

L'activité Ciment en **Égypte** a bénéficié à la fois de la poursuite de la dynamique à l'export, avec des volumes en nette hausse sur l'ensemble de l'année, et du rebond du marché domestique au second semestre, bénéficiant notamment de plusieurs mégaprojets en cours dans le pays (dont les projets immobiliers de Ras el Hekma et Al Sahel). Les prix à l'export ont progressé au premier semestre avant de se stabiliser au second. Bien qu'en retrait par rapport au pic observé en juin, les prix sur le marché domestique sont restés bien orientés sur l'ensemble de l'année. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires opérationnel progresse de +41,1% à périmètre et change constants et de +24,4% en données publiées, impacté par la dépréciation de la livre égyptienne face à l'euro. L'EBITDA bondit de +78,5% (+102,5% à périmètre et change constants).

## Afrique (Sénégal, Mali, Mauritanie)

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	363	375	-3,3%	-2,9%
EBITDA	71	67	+6,2%	+6,9%
EBIT courant	31	22	+39,3%	+40,8%

\* À périmètre et change constants.

En 2025, l'activité Ciment au **Sénégal** a été impactée par une détérioration des prix de vente sur le marché domestique liée à l'entrée d'un nouvel acteur fin 2024, malgré une progression modérée des volumes. Ainsi, le chiffre d'affaires opérationnel Ciment au Sénégal se contracte de -2,7% sur l'ensemble de l'année. L'EBITDA croît de +0,5% principalement du fait de la montée en puissance du four 6 au quatrième trimestre, permettant l'arrêt des achats de clinker ainsi que l'arrêt des fours 3 et 4, ce qui a entraîné une amélioration des coûts de production. Le four 6 poursuit sa montée en charge et devrait atteindre sa capacité nominale dans les prochains mois, contribuant à l'amélioration progressive de la marge.

Le chiffre d'affaires opérationnel Granulats au Sénégal a progressé de +26,7% sur l'ensemble de l'année, porté par une forte hausse des volumes à partir du deuxième trimestre,

consécutif au redémarrage de plusieurs grands chantiers publics. L'accélération des travaux de construction du port de Ndayane, situé au sud de Dakar, a également soutenu l'activité. Les prix ont légèrement progressé sur la période. Ainsi, l'EBITDA enregistre une forte hausse de +55,0% en 2025.

Au **Mali**, l'activité a été fortement pénalisée par un environnement local difficile. Les volumes ont reculé, affectés par des délestages du réseau électrique et une pénurie de transporteurs qui a perturbé l'approvisionnement et les expéditions. Le chiffre d'affaires opérationnel Ciment s'est ainsi contracté de -34,1% et l'EBITDA de -25,7% en 2025.

Le chiffre d'affaires opérationnel Ciment en **Mauritanie** est resté globalement stable à +0,9% en données publiées en 2025, de même que l'EBITDA (+0,6%).

## 6.2.3 Comptes de résultat du Groupe par activités

ACTIVITÉ CIMENT		2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
<i>(en millions d'euros)</i>					
Volumes <i>(en milliers de tonnes)</i>		28 863	28 014	+3,0%	
CA opérationnel		2 386	2 447	-2,5%	+5,2%
CA consolidé		2 047	2 076	-1,4%	+6,5%
EBITDA		595	582	+2,3%	+9,9%
EBIT courant		391	369	+6,0%	+14,6%

\* À périmètre et change constants.

ACTIVITÉ BÉTON & GRANULATS		2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
<i>(en millions d'euros)</i>					
Volumes Béton <i>(en milliers de m<sup>3</sup>)</i>		9 524	9 442	+0,9%	
Volume Granulats <i>(en milliers de tonnes)</i>		25 066	22 855	+9,7%	
CA opérationnel		1 477	1 530	-3,5%	+1,0%
CA consolidé		1 421	1 477	-3,8%	+0,2%
EBITDA		146	172	-15,1%	-13,6%
EBIT courant		46	75	-38,6%	-37,2%

\* À périmètre et change constants.

ACTIVITÉ AUTRES PRODUITS & SERVICES		2025	2024	Variation publiée	Variation à pcc*
<i>(en millions d'euros)</i>					
CA opérationnel		519	472	+10,0%	-1,3%
CA consolidé		387	331	+16,8%	-2,5%
EBITDA		30	30	-2,0%	-15,9%
EBIT courant		8	13	-41,5%	-56,2%

\* À périmètre et change constants.

## 6.2.4 Éléments ayant un impact sur les résultats

À la date de dépôt du présent document, le Groupe considère que les principaux facteurs ayant une influence significative sur sa performance financière sont les suivants :

### Éléments ayant un impact sur le chiffre d'affaires

#### (a) Conditions économiques des pays d'implantation du Groupe

Les matériaux produits par le Groupe, que sont le ciment, le béton et les granulats, constituent les composants majeurs des constructions et infrastructures en général.

La demande de ces produits est fonction des conditions économiques spécifiques à chaque pays et marché, qui sont déterminées par le rythme de croissance démographique, le niveau de croissance économique et le niveau d'urbanisation propres à chacun d'eux. Ce sont ces facteurs qui conditionnent le niveau des investissements publics et privés locaux dans les logements et les infrastructures de toutes natures, et dont dépend le volume des ventes réalisées par le Groupe sur chacun des marchés où il opère. Plus généralement, le niveau d'investissements publics et privés dans les logements et les infrastructures est influencé par la situation politique et économique générale de chaque pays.

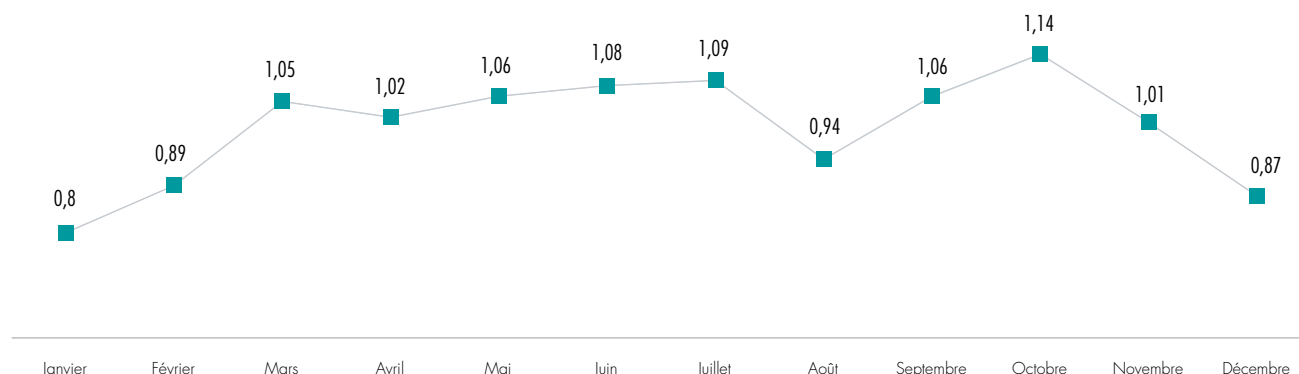
Les niveaux de prix appliqués sur chaque marché sont déterminés par le coût des facteurs de production des acteurs présents et l'intensité concurrentielle de l'offre disponible sur chacun d'eux.

#### (b) Saisonnalité

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement une baisse du chiffre d'affaires aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

Le graphique qui suit présente l'évolution du coefficient de saisonnalité mensuel moyen au cours de l'année, calculé à partir de la saisonnalité du chiffre d'affaires constatée au cours des cinq derniers exercices. Ainsi, pour une moyenne mensuelle égale à 1, l'amplitude de saisonnalité varie de 0,80 en moyenne en janvier à près de 1,14 en moyenne en octobre.

### SAISONNALITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Les saisonnalités observées sont différentes selon les pays d'implantation. Ainsi, les activités du Groupe au Sénégal, malgré une activité réduite d'août à octobre du fait de l'hivernage, ainsi qu'aux États-Unis, subissent une saisonnalité moins forte que celle constatée en Europe occidentale. Par ailleurs, la Turquie ne connaît pas de baisse de son activité au mois d'août, contrairement à la France et l'Italie. En Inde, en raison de la période de mousson, et au Kazakhstan, compte tenu de températures extrêmement basses entre les mois de novembre et février, l'activité du Groupe dans ces régions subit une très forte saisonnalité. Le phénomène est le même au Brésil entre octobre et mars avec la saison des pluies.

### Éléments ayant un impact sur les coûts de production

Les principales composantes du coût de production sont l'énergie, les matières premières, l'entretien, les dotations aux amortissements de l'outil industriel, les frais de transport et les frais de personnel.

C'est dans l'activité Ciment que le poids de l'énergie est le plus important ; il peut représenter d'un tiers à la moitié du prix de revient du ciment. Le coût de l'énergie comprend, d'une part l'électricité dont le prix dépend notamment des capacités de production disponibles sur chaque marché et, d'autre part les combustibles, dont les prix dépendent des conditions globales de marché pour chaque matière. L'incidence de l'évolution du prix des combustibles varie notamment en fonction du mix des combustibles utilisés, de la performance énergétique de chaque usine, et de la capacité à mettre en œuvre des combustibles de substitution. L'incidence des variations des cours de l'énergie ne se traduit qu'avec retard et de façon amortie dans le compte de résultat, compte tenu des stocks et des contrats d'approvisionnement à terme existants.

Les produits du Groupe étant pondéreux, la part relative au transport peut s'avérer importante. La localisation des usines et leur proximité par rapport aux marchés sont donc déterminantes sur la position concurrentielle et ont une incidence directe sur le niveau des prix de vente net de transport perçu par les sociétés.

### Éléments ayant un impact sur le résultat financier

Le niveau du résultat financier consolidé dépend principalement du niveau d'endettement du Groupe, ainsi que des taux d'intérêt pratiqués et de l'évolution des taux de change des monnaies dans lesquelles le Groupe supporte un endettement ou dispose d'un excédent de trésorerie. La sensibilité à ces variations de taux et de change est limitée par les instruments financiers de couverture utilisés.

Les activités du Groupe sont réalisées par des entités qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie, aussi bien pour les ventes que pour les achats. L'exposition du Groupe au risque de change est de ce fait limitée.

Néanmoins, les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements font le plus souvent l'objet de couvertures de change par les sociétés du Groupe lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

### Éléments ayant un impact sur l'impôt sur les bénéfices du Groupe

La charge fiscale du Groupe dépend des lois fiscales en vigueur dans chacun des pays où le Groupe est implanté ainsi que des accords dérogatoires dont bénéficient certaines filiales.

Ainsi, au Sénégal, l'État a signé en décembre 2022 un avenant à la convention minière avec Sococim Industries lui accordant un statut fiscal dérogatoire du fait de son important programme d'investissements, dont les points principaux sont l'abattement de 100% de l'impôt sur les sociétés et une clause de stabilité fiscale jusqu'à la fin de l'exercice 2026.



### 6.2.5 Incidence des modifications de périmètre et des variations de change

#### Modifications de périmètre

Les variations de périmètre au cours de l'exercice 2025 se sont traduites par un décaissement net de -18,2 millions d'euros. Le principal décaissement de la période concerne l'achat de la société Semonsat Fils.

#### Variations de change

Compte tenu de l'implantation internationale des entités du Groupe, celui-ci est tributaire des fluctuations des devises de chacun des pays dans lequel il est implanté par rapport à l'euro (i), ainsi que de celles utilisées par ses filiales pour leurs transactions d'exploitation par rapport aux monnaies fonctionnelles de chacune d'entre elles (ii).

i. À la clôture, les comptes de résultat des filiales sont convertis en euro au cours de change moyen de la période (sauf pour la situation d'hyperinflation en Turquie – voir point iii). Les variations d'une période à l'autre des différentes monnaies dans lesquelles le Groupe opère par rapport à l'euro, sont source de variation du chiffre d'affaires et plus généralement des produits et charges exprimées en euro, sans que cette variation ait pour origine une évolution de la performance du Groupe. Par ailleurs, les bilans des filiales sont convertis en euro au cours de clôture. Les variations de ces mêmes monnaies se traduisent par des écarts de conversion inscrits en capitaux propres (voir la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

ii. Les gains ou pertes constatés par les sociétés du Groupe lorsqu'elles effectuent des transactions dans des devises différentes de leurs monnaies de fonctionnement sont comptabilisés au compte de résultat soit dans le résultat opérationnel, soit dans le résultat financier, selon le sous-jacent.

iii. À la suite de la forte hausse du taux d'inflation cumulé sur trois ans en Turquie, permettant de considérer l'économie turque en hyperinflation, le Groupe a eu l'obligation d'appliquer la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » à ses activités en Turquie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'application de cette norme impose la réévaluation des actifs et passifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat pour refléter les modifications de pouvoir d'achat dans la monnaie locale. Cette réévaluation des états financiers a été effectuée en appliquant un *consumer price index* aux actifs et passifs non monétaires et au compte de résultat des entités turques avant conversion au cours de change de clôture.

### 6.2.6 Comparaison des résultats des exercices 2023 et 2024

L'analyse comparative des résultats des exercices 2023 et 2024 est présentée dans le document d'enregistrement universel 2024 aux sections 6.2.1 et 6.2.2 pages 251 à 255 et est incorporée par référence au présent document d'enregistrement universel.

## 6.3 Trésorerie et capitaux

### 6.3.1 Capitaux

À la date de dépôt du présent document, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de quatre euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital social	180	180
Primes liées au capital	11	11
Réserves de conversion	(944)	(674)
Réserves consolidées	3 714	3 479
Autocontrôle	(29)	(35)
<b>Capitaux propres – Part du Groupe</b>	<b>2 932</b>	<b>2 961</b>
Intérêts minoritaires	284	303
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>3 217</b>	<b>3 264</b>

Les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025 baissent de -48 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Ils incluent une part Groupe de 2 932 millions d'euros et des intérêts minoritaires de 284 millions d'euros.

Pour une description détaillée des capitaux propres de la Société, il convient de se référer à l'état de variation des capitaux propres consolidés et à la note 14 des états financiers consolidés figurant à la section 7.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2025 » du présent document.

### 6.3.2 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont analysés pour chaque exercice par nature :

- activité opérationnelle ;
- activité d'investissement ;
- activité de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont essentiellement générés par le résultat de la période (à l'exclusion des produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité) ainsi que par la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement sont issus principalement des décaissements effectués pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'autres actifs à

long terme, mais aussi pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres d'autres entités et de participations dans des coentreprises. Ils incluent également les prêts consentis à des tiers. Les encaissements liés aux cessions et/ou aux remboursements de ces actifs viennent en déduction de ces décaissements.

Les flux de trésorerie liés à l'activité de financement sont issus des encaissements et décaissements ayant un impact sur le montant des capitaux propres et des capitaux empruntés. En application d'IFRS 16, ils incluent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le remboursement au titre des dettes locatives.

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

#### HISTORIQUE DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024	2023
Capacité d'autofinancement	609	659	589
Variation de BFR <sup>(1)</sup>	40	42	19
Investissements industriels de maintenance nets de cessions	(139)	(132)	(122)
Investissements industriels stratégiques	(161)	(188)	(178)
Investissements financiers et var. de périmètre	(25)	(8)	(13)
<b>Cash flows libres</b>	<b>324</b>	<b>373</b>	<b>295</b>
Flux nets de financement	(262)	(296)	(301)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(61)	(10)	(26)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>1</b>	<b>67</b>	<b>(32)</b>

(1) Besoin en fonds de roulement.

## Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2025 par le Groupe se sont élevés à 649 millions d'euros contre 701 millions d'euros en 2024.

Cette baisse provient principalement de la capacité d'autofinancement, en diminution de -49 millions d'euros, et d'une variation légèrement défavorable du besoin en fonds de roulement de -2 millions d'euros.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en millions d'euros)	BFR 1 <sup>er</sup> janvier 2024		Autres variations	BFR 31 décembre 2024		Autres variations	BFR 31 décembre 2025
		Variation BFR			Variation BFR		
Stocks	569	(7)	(20)	542	(11)	(19)	512
Clients et autres débiteurs	699	(44)	(31)	624	92	(57)	659
Fournisseurs et autres créditeurs	(833)	9	40	(785)	(121)	29	(877)
<b>BFR</b>	<b>434</b>	<b>(42)</b>	<b>(11)</b>	<b>381</b>	<b>(40)</b>	<b>(47)</b>	<b>294</b>

Les investissements industriels sont présentés en distinguant les investissements industriels de « maintenance », correspondant aux investissements effectués chaque année pour le maintien des performances techniques de l'outil industriel existant du Groupe, et les investissements « stratégiques », liés à des décisions opérationnelles de développement et donc ajustables en fonction de la conjoncture.

## Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

### Investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels correspondant pour l'essentiel, en 2025 et en 2024, à des investissements réalisés au Sénégal, en France et aux États-Unis.

Pour plus de détails, voir la section 6.4 « Investissements » du présent chapitre.

Ces investissements ont été réalisés en 2025 à 65% dans l'activité Ciment (77% en 2024), à 29% dans l'activité Béton & Granulats (18% en 2024) et les 6% restants concernent l'activité Autres Produits et Services, contre 4% en 2024.

Les cessions d'actifs corporels et incorporels ont généré un encaissement global de 37 millions d'euros en 2025 et 24 millions en 2024.

(en millions d'euros)

	2025	2024	2023
Investissements industriels de « maintenance »	176	156	151
Investissements industriels « stratégiques »	161	188	178
• dont « réduction empreinte CO <sub>2</sub> »	31	38	40
• dont « croissance »	129	150	138
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS DÉCAISSÉS</b>	<b>336</b>	<b>344</b>	<b>329</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS DE CESSIONS</b>	<b>299</b>	<b>320</b>	<b>300</b>

Les investissements stratégiques de « croissance » s'élèvent à 129 millions d'euros en 2025 (contre 150 millions d'euros en 2024) et correspondent pour partie aux dépenses liées à la finalisation de la construction du nouveau four au Sénégal. Le retour sur capitaux employés de ce projet, fortement créateur de valeur, devrait commencer à se matérialiser en 2026.

Les investissements stratégiques liés à la « réduction de l'empreinte CO<sub>2</sub> » ont été mis en place dans le cadre de la stratégie Climat présentée lors du *Capital Markets Day* du 16 novembre 2021. Ils s'élèvent à 31 millions d'euros en 2025, y compris les premières dépenses relatives aux projets de séquestration de CO<sub>2</sub>, traduisant la poursuite des projets initiés dans le cadre de la stratégie Climat. Cette enveloppe n'incorpore pas la quote-part « Climat » de l'investissement de

croissance du four 6 au Sénégal qui intègre une forte contribution à la performance climat du Groupe. En effet, cet investissement stratégique de croissance va permettre d'accroître significativement l'usage de combustibles de substitution, de réduire le taux de clinker et d'améliorer l'efficacité énergétique de ce dispositif industriel et donc de sécuriser l'atteinte des objectifs globaux de décarbonation. Le Groupe reste engagé sur sa feuille de route de décarbonation d'ici à 2030 et sur son objectif global d'investissements « climat » de 800 millions d'euros sur dix ans. À noter que le montant des investissements « climat » en 2025 est inférieur à la moyenne annuelle sur dix ans compte tenu de l'importance des investissements stratégiques de croissance sur cette période.

### Investissements nets en titres de sociétés consolidées

Les opérations d'acquisition de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2025 se sont traduites par un décaissement global de -18 millions d'euros (encaissement global de 8 millions d'euros en 2024). Le principal décaissement concerne l'achat des titres de participation en France de la société Semonsat Filis.

### Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement réalisées en 2025 par le Groupe se sont élevés à -262 millions d'euros, contre -296 millions d'euros en 2024.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent principalement :

- les décaissements effectués pour le versement des dividendes aux actionnaires de la Société et aux minoritaires des sociétés intégrées pour -116 millions d'euros en 2025 contre -102 millions en 2024 ;

## 6.3.3 Endettement

Au 31 décembre 2025, le Groupe présente une structure financière solide avec :

- des capitaux propres importants (à hauteur de 3,2 milliards d'euros), en baisse de 48 millions d'euros sur l'exercice ;
- un endettement net à 1 151 millions d'euros au 31 décembre 2025 en baisse de 85 millions d'euros sur l'exercice.

### Politique financière du Groupe

La politique financière du Groupe est déterminée par la Direction générale. Cette politique vise à maintenir une structure financière équilibrée caractérisée par :

- un ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) maîtrisé (voir la section 6.3.3.4 « Endettement net » du présent chapitre) ;
- une bonne liquidité du bilan caractérisée par la disposition d'excédents de trésorerie et de lignes de financement à moyen terme confirmées et disponibles.

Cette politique doit permettre de financer les investissements industriels par la capacité d'autofinancement, le surplus de ressources financières disponibles étant utilisé par le Groupe pour se désendetter ou pour financer en totalité ou en partie des opérations de croissance externe.

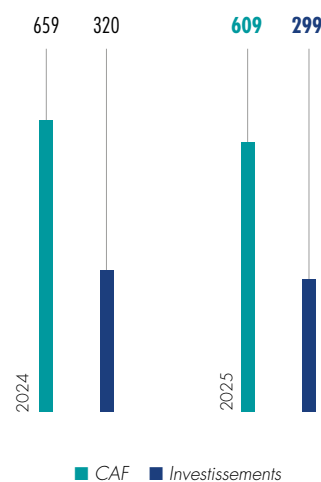
### Autres investissements financiers nets

Les autres investissements financiers nets se traduisent par un décaissement net de 8 millions d'euros en 2025 contre 17 millions d'euros en 2024.

- les remboursements (nets de tirages) des lignes de crédit ou d'emprunts souscrits par le Groupe pour un montant de 149 millions d'euros en 2025 (contre un tirage net de 195 millions d'euros en 2024), incluant le paiement des échéances annuelles relatives aux dettes locatives.

### ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS DÉCAISSÉS

(en millions d'euros)



Pour disposer de ressources supérieures à sa seule capacité d'autofinancement, le Groupe a mis en place des lignes de financement confirmées et des prêts à moyen et à long terme.

Ces financements garantissent au Groupe, outre la liquidité de son bilan, de disposer, même en cas de situations de marchés perturbées, des moyens immédiatement nécessaires à la réalisation d'opérations plus importantes telles que des investissements industriels exceptionnels, des opérations significatives de croissance externe ou d'acquisition de titres Vicat.

Ces lignes sont pour l'essentiel portées par Vicat SA, mais certaines des filiales étrangères du Groupe disposent également de lignes ou de prêts à moyen et long terme, directement disponibles pour faire face à d'éventuels besoins.

## Gestion de la liquidité

Outre la trésorerie disponible, le Groupe dispose de lignes et de prêts moyen terme/long terme pour faire face à d'éventuels besoins de liquidité des entités. Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose des lignes de financements confirmées suivantes, non utilisées à hauteur de 877 millions d'euros :

Lignes au 31 décembre 2025	Emprunteur	Année de mise en place	Devise	Autorisation (en millions)		Utilisation (en millions d'euros)	Non tiré	Échéance	Type de taux
				Devises	Euros				
Placements privés US  <i>Schuldschein</i>	Vicat SA	2020	EUR	175	175	175	-	2035	TF
	Vicat SA	2021	EUR	100	100	100	-	2031	TF
	Vicat SA	2022	EUR	150	150	150	-	2036	TF
	Vicat SA	2019	EUR	143	143	143	-	2026/29	TF/TV
	Vicat SA	2024	EUR	51	51	51	-	2027	TV
	Vicat SA	2024	CHF	46	49	49	-	2027	TV
<b>Total lignes placement privé</b>					<b>668</b>	<b>668</b>	-		
Crédit syndiqué	Vicat SA	2023	EUR	600	600	353	248	2029/30	TV
Lignes bilatérales bancaires	Vicat SA	2022/23/24	EUR	420	420	0	420	2028/30	TV
<b>Total lignes bancaires (1)</b>					<b>1 020</b>	<b>353</b>	<b>668</b>		
<b>TOTAL LIGNES DE FINANCEMENT CORPORATE</b>					<b>1 688</b>	<b>1 021</b>	<b>668</b>		
Lignes bilatérales bancaires	Suisse	2024	CHF	130	140	11	129	2027/29	TV
Prêt bancaire	Suisse	2020	CHF	6	6	6	-	2026	TF
Lignes bilatérales bancaires	Égypte	2019	EGP	100	2	0	2	2026	TV
Lignes bilatérales bancaires	Sénégal	2023	FCFA	62 075	95	95	-	2029	TF
Lignes bilatérales bancaires	Sénégal	2022	EUR	195	195	175	20	2029/33	TV
Lignes bilatérales bancaires	Sénégal	2019	FCFA	68 050	104	59	45	2026	TV
Autres lignes	Afrique	2018	FCFA	5 000	8	5	3	2026	TF
Prêt bancaire	Bésil	2018	BRL	210	32	32	-	2033	TF
Lignes bilatérales bancaires	États-Unis		USD	12	10	-	10	2026	TV
<b>TOTAL LIGNES DE FINANCEMENT FILIALES ÉTRANGÈRES</b>					<b>592</b>	<b>383</b>	<b>209</b>		
Autres dettes					60	60			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES HORS IFRS 16</b>					<b>2 340</b>	<b>1 464</b>	<b>877</b>		
Dettes locatives					216	216			
<b>TOTAL ENDETTEMENT BRUT (2)</b>					<b>2 556</b>	<b>1 680</b>	<b>877</b>		

(1) Cette ligne correspond à l'ensemble des lignes de crédit confirmées dont bénéficie la Société. Ces lignes sont utilisées en fonction des besoins de financement de la Société, par tirage ou en couverture du risque de liquidité du programme de NEU Commercial Papers, sachant que le montant total des tirages et des NEU Commercial Papers émis ne doit pas excéder le total autorisé.

(2) Le montant de l'endettement brut utilisé n'inclut pas la dette relative aux options de vente (0,4 million d'euros).

## Placements privés de Vicat SA

### Placements privés US

En novembre 2020, un placement privé US (PPUS), libellé nativement en euros, a été mis en place pour un montant de 174,6 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe à 2,07% et a une maturité de 15 ans.

Le Groupe a, en novembre 2021, obtenu un nouvel accord de financement de type PPUS de 250 millions d'euros en deux tranches, d'un montant de 100 et 150 millions d'euros chacune. La première tranche, intégralement tirée à l'émission, est assortie d'un taux fixe à 1,27% et d'une maturité à dix ans. La seconde, tirée le 15 février 2022, à un taux de 1,57% arrivera à maturité en novembre 2036.

### Financements *Schuldschein*

Un emprunt de type *Schuldschein* de 290 millions d'euros d'une durée de cinq, sept et dix ans, à taux variable pour un montant de 164,5 millions d'euros et taux fixe pour un montant de 125,5 millions d'euros, a été mis en place en 2019 par la Société auprès d'investisseurs internationaux. Les tranches à cinq ans sont arrivées à échéances courant 2024.

Un nouvel emprunt de type *Schuldschein* d'échéance trois ans a été mis en place en 2024 sous la forme de deux tranches à taux variable : une tranche de 51 millions d'euros et une tranche de 46 millions de francs suisse.

## Lignes bancaires de Vicat SA

### Crédit syndiqué et lignes bilatérales bancaires

Courant 2025, la Société a :

- mis en place une nouvelle ligne de liquidité d'échéance trois ans pour un montant de 40 millions d'euros en remplacement d'une ligne existante de 20 millions d'euros;
- prorogé d'un an une partie de son crédit syndiqué au format *Sustainability Linked Loan* (SLL) de 600 millions d'euros et certaines lignes bilatérales SLL pour 380 millions d'euros.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la Société dispose :

- d'un crédit syndiqué de 600 millions d'euros d'échéance 2029 pour une tranche de 120 millions d'euros et d'échéance 2030 pour une tranche de 480 millions d'euros, au format SLL ;
- de lignes bilatérales, au format SLL, pour 50 millions d'euros d'échéance 2028 et 330 millions d'euros d'échéance 2030 ;
- d'une ligne bilatérale de 40 millions d'euros d'échéance 2028.

L'ensemble des lignes au format SLL sont alignées sur les objectifs de décarbonation du groupe Vicat à horizon 2030.

Les intérêts de ces lignes sont payables au taux Euribor de la période de tirage plus une marge. Au 31 décembre 2025, ces lignes sont tirées à hauteur de 40 millions d'euros. Un montant de 313 millions d'euros est affecté à la couverture du risque de liquidité des NEU CP.

### Titres négociables à court terme (NEU CP)

La Société dispose d'un programme d'émission de NEU CP de 600 millions d'euros, tiré à hauteur de 313 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces titres qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés aux lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

### Endettement bancaire des filiales

Cet endettement se décompose ainsi :

#### Sénégal

Sococim Industries dispose de lignes pour un total de 50 milliards de francs CFA ayant des durées à l'origine de douze mois. Au 31 décembre 2025, elles sont tirées pour un montant total de 30 milliards de francs CFA.

Fin 2024, une ligne moyen terme de 75 millions d'euros a été mise en place en faveur de Sococim Industries. Son échéance initiale est de 2 ans, renouvelable trois fois pour une période d'un an. La première option de renouvellement a été exercée fin 2025. Au 31 décembre 2025, ce financement est utilisé pour un montant de 55 millions d'euros.

Sococim Industries bénéficie des financements suivants, intégralement tirés, pour financer la construction d'un nouveau four (four 6) :

- un crédit long terme d'échéance 2033 pour un montant de 120 millions d'euros ; amortissable à partir de 2026 ;
- un crédit syndiqué à long terme d'échéance 2029 pour 80 milliards de francs CFA, amortissable à partir de 2025.

La filiale de Granulats au Sénégal dispose de 18 milliards de francs CFA de lignes bancaires tirées à hauteur de 9 milliards de francs CFA au 31 décembre 2025.

#### Suisse

En décembre 2024, la dette de Vigier a été restructurée avec la mise en place de trois lignes bilatérales bancaires pour un montant total de 130 millions de francs suisses d'échéances entre trois et cinq ans.

Au 31 décembre 2025, ces lignes sont utilisées à hauteur de 10 millions de francs suisses.

#### Turquie

Les sociétés du Groupe disposent de lignes bancaires non confirmées.

#### Brésil

Lors de l'acquisition de Ciplan, en 2019, une ligne d'emprunt amortissable ayant pour échéance finale 2033 et d'un montant résiduel de 210 millions de reals brésiliens au 31 décembre 2025 a été reprise par le groupe Vicat.

#### Égypte

Sinai Cement Company dispose d'une ligne bancaire de 100 millions de livres égyptiennes à taux variable. Au 31 décembre 2025, cette ligne n'est pas utilisée.

#### États-Unis

NCC dispose de lignes bilatérales renouvelables, à taux variable, d'un montant de 12 millions de dollars. Au 31 décembre 2025, ces lignes ne sont pas utilisées.

### Gestion par le Groupe du risque de crédit

Le Groupe est exposé de façon générale à un risque de crédit, en cas de défaillance de l'une ou de plusieurs de ses contreparties. Le risque lié aux opérations de financement proprement dites est toutefois limité par leur dispersion et leur répartition sur plusieurs établissements bancaires ou financiers, soit dans le cadre d'une syndication, d'un *Schuldschein* ou de placements privés, soit par la mise en place de plusieurs lignes bilatérales. Ce risque est réduit par une sélection rigoureuse des contreparties qui sont systématiquement des banques ou établissements financiers de premier plan, choisis en fonction de leur pays d'établissement, de leur notation par les agences spécialisées, de la nature et de l'échéance des opérations effectuées.

## 6. Commentaires sur l'exercice

Trésorerie et capitaux

Dans le cadre des financements du Groupe, certaines contreparties ont géré le risque de crédit du Groupe en mettant en place des clauses particulières. Au-delà des clauses de défaut croisé prévues dans la plupart des contrats de financement, le PPUS, le *Schuldschein*, le crédit syndiqué ainsi que certaines lignes de financement dont bénéficient les filiales contiennent des clauses particulières (*covenants*) pouvant imposer un remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios

financiers. Ces *covenants* portent sur des ratios relatifs à la structure financière du Groupe ou des filiales concernées. Compte tenu du nombre réduit de sociétés du Groupe concernées, pour l'essentiel la Société, et du niveau de l'endettement net du Groupe, l'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la liquidité du bilan et sur la situation financière du Groupe (voir également la note 16.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2025 du présent document).

### Endettement brut

Au 31 décembre 2025, l'endettement brut du Groupe, hors options de vente, s'élève à 1 680 millions d'euros contre 1 772 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation
Lignes de placement privé	668	668	0%
Emprunts auprès des établissements de crédit	743	818	-9%
Dette sur obligations locatives	216	213	+1%
Autres emprunts et dettes financières	19	20	-5%
Concours bancaires courants et découverts bancaires	35	53	-34%
<b>ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>1 680</b>	<b>1 772</b>	<b>-5,2%</b>
dont à plus d'un an	1 347	1 516	-11%
dont à moins d'un an	333	256	+30%

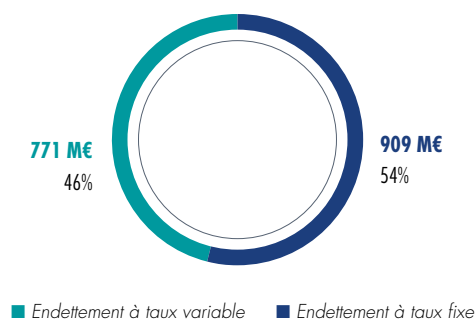
La structure de l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2025, par nature de taux et échéance se présente comme suit :

- taux

Comme présenté à la section 2.4.2 « Risques de taux d'intérêt » du présent document, l'endettement financier brut à taux variable représente, au 31 décembre 2025, 771 millions d'euros soit 46% du total de l'endettement financier brut du Groupe. L'endettement à taux variable est couvert en partie, soit par des excédents de trésorerie libellés dans la même devise, soit par des instruments de dérivés de taux.

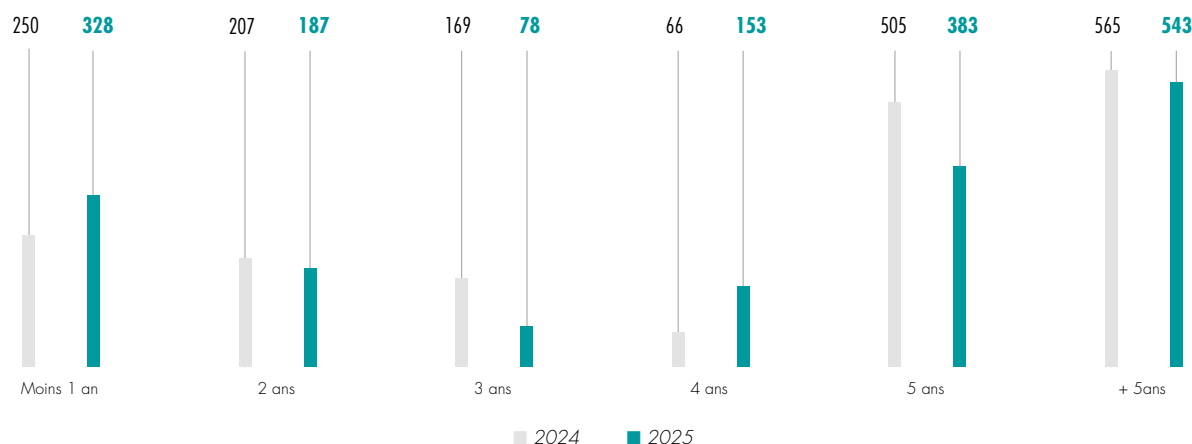
Le risque de taux sur la dette à taux variable a été limité par l'achat de contrats de caps à hauteur de 675 millions d'euros à échéances en 2026 à 2029 et d'un contrat de *Cross Currency Swap* pour 51 millions d'euros d'échéance 2027.

### ENDETTEMENT TAUX FIXE/TAUX VARIABLE AU 31 DÉCEMBRE 2025



La maturité moyenne de la dette du Groupe reste stable à 4,9 années en 2025 contre 5,2 années en 2024 (voir échéancier figurant à la note 16.1.1 des comptes consolidés).

### ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT BRUT *(en millions d'euros)*



### Excédents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités (176 millions d'euros au 31 décembre 2025) et les placements à court terme ayant une échéance inférieure à trois mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur du principal (353 millions d'euros au 31 décembre 2025).

La trésorerie est gérée pays par pays, sous le contrôle de la Direction financière du Groupe, avec des systèmes de centralisation (*cash pooling*) dans certains pays. L'éventuel excédent est soit placé localement lorsqu'il est destiné à être utilisé, à un horizon limité, pour les besoins de financement du pays, soit replacé auprès du Groupe.

### Cession de créances

En décembre 2025, le Groupe a procédé à une cession de créances sans recours à hauteur de 65 millions d'euros. Cette cession concerne des créances portées par des sociétés françaises du Groupe.

### Endettement net (hors options de vente)

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

*(en millions d'euros)*

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation
Endettement brut	1 680	1 772	-5,2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	528	536	-1,5%
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>1 151</b>	<b>1 237</b>	<b>-6,9%</b>

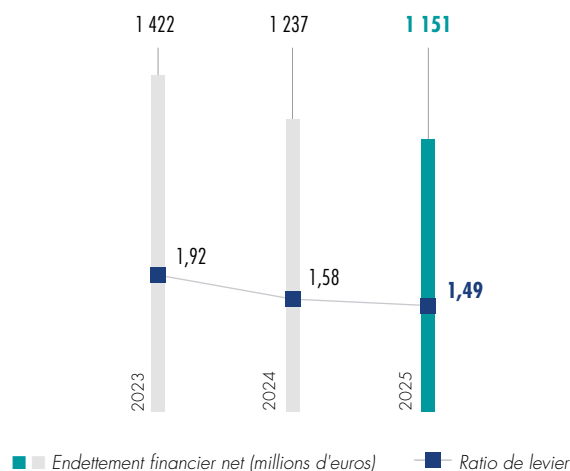
Au total, le Groupe dispose d'un montant total de 1 405 millions d'euros de liquidités disponibles correspondant aux lignes de financement non utilisées (877 millions d'euros) et à la trésorerie disponible (528 millions d'euros).

Les principaux ratios suivis par le Groupe sont :

- le *gearing* : correspond au ratio endettement financier net/capitaux propres et s'élève à 35,8% à fin 2025 contre 37,9% à fin 2024 ;
- le *leverage* : correspond au ratio endettement financier net/EBITDA et s'élève à 1,49 à fin 2025 contre 1,58 à fin 2024.

L'objectif du Groupe est de réduire son endettement et d'améliorer ces ratios en bénéficiant de la génération du *cash flow* libre. Ces ratios pourraient néanmoins remonter à l'avenir en fonction des opportunités de croissance externe. Ainsi, dans l'hypothèse où une acquisition de taille importante présentant un intérêt stratégique majeur pour le Groupe se présentait, celui-ci pourrait accepter une augmentation significative de ce ratio, tout en se fixant pour objectif de le réduire ensuite à des niveaux voisins de ceux constatés sur la période précédemment évoquée.

### ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET ET DU RATIO DE LEVIER ENTRE 2023 ET 2025



#### 6.3.4 Analyse des engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements contractuels concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le tableau ci-dessous présente les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2025 et 2024 :

(en millions d'euros)

	2025	2024
Engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations	91	82

Au 31 décembre 2025, les engagements hors bilan donnés par le Groupe concernent les obligations contractuelles relatives aux investissements industriels. Ils sont situés principalement en France et sont décrits dans la section 6.4.2 « Principaux investissements en cours et en projets » du présent chapitre.

## 6.4 Investissements

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. La construction d'une cimenterie représente un investissement de 200 à 300 millions d'euros. Le Groupe a toujours veillé à maintenir son outil industriel à un très haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il investit de façon continue dans de nouveaux équipements qui lui permettent de bénéficier des dernières technologies éprouvées et permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Les développements qui suivent présentent les principaux investissements réalisés au cours des dernières années et les projets majeurs en cours ou prévus pour les années à venir. Le choix des nouveaux équipements acquis dans le cadre de ce programme intègre la volonté du Groupe de continuer à améliorer la productivité énergétique de ses installations et de diminuer son empreinte carbone en augmentant substantiellement la part des combustibles de substitution utilisés. Comme indiqué à la section 6.3 « Trésorerie et capitaux » du présent chapitre, les besoins financiers liés aux investissements industriels sont généralement couverts par les ressources propres du Groupe.

Avec l'application de la norme IFRS 16 depuis 2019, les investissements comprennent désormais le renouvellement du matériel en location entrant dans le champ d'application de cette norme.

### 6.4.1 Investissements réalisés

Le tableau ci-dessous présente les principaux investissements réalisés par le Groupe ces trois dernières années par activité :

(en millions d'euros)	2025	2024	2023
Ciment	269	316	273
Béton & Granulats	128	97	97
Autres Produits et Services	34	23	22
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS <sup>(1)</sup></b>	<b>431</b>	<b>436</b>	<b>392</b>
<i>Dont investissements financiers</i>	27	22	17
<i>Dont investissements industriels nets décaissés</i>	299	320	300

(1) Incluant les actifs relatifs aux droits d'utilisation (IFRS 16).

#### Principaux investissements réalisés en 2025

Le montant total des investissements industriels comptabilisés en 2025 s'est élevé à 403 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élèvent quant à eux à 27 millions d'euros en 2025. Ils reflètent notamment une contribution financière en lien avec un nouveau contrat d'approvisionnement en électricité en France.

##### Ciment : 243 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les principales dépenses ont concerné la promotion des matières et combustibles de substitution et l'entretien des installations. Le projet « Argilor » s'est finalisé à l'usine de Xeuilley et est maintenant en phase de démarrage ; son objectif est de réduire le pourcentage de clinker dans le ciment par l'activation thermique d'argiles ; par ailleurs, les investissements se poursuivent en Savoie et en Isère pour assurer les approvisionnements en ciment pour les chantiers du TELT ;
- **États-Unis** : les principaux investissements de la période ont porté sur l'entretien et la productivité des installations ainsi que la réalisation d'études en lien avec la stratégie bas-carbone ;
- **Sénégal** : la fin de la construction du nouveau four pour Sococim Industries a généré la majeure partie des investissements du pays ;

- **Inde** : la société Kalburgi Cement a procédé à l'acquisition d'un terrain pour poursuivre son développement. Par ailleurs, les usines indiennes continuent leurs investissements dans des installations permettant d'accroître l'usage des combustibles alternatifs.

##### Béton & Granulats : 128 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont porté sur le renouvellement des matériels roulants et l'entretien des centrales. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de la carrière de granulats de Montagnole près de Chambéry afin d'augmenter la capacité du site sont finalisés. Enfin une acquisition foncière a été réalisée pour renforcer l'activité en région PACA ;
- **États-Unis** : outre les investissements de maintien et de renouvellement de matériels roulants, une opération foncière a été réalisée pour sécuriser les positions du Groupe ;
- **Suisse** : des investissements ont été réalisés pour développer les activités de fournitures de granulats.

### **Autres Produits et Services : 32 millions d'euros d'investissements industriels**

L'essentiel des investissements concerne la France avec le début des travaux de modernisation des Papeteries de Vizille.

### **Principaux investissements réalisés en 2024**

Le montant total des investissements industriels comptabilisés en 2024 s'est élevé à 415 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers se sont élevés quant à eux à 22 millions d'euros. Ils reflètent notamment les prises de participations dans des sociétés dont la technologie pourrait contribuer à accélérer la réduction de l'empreinte CO<sub>2</sub> de l'industrie cimentière.

#### **Ciment : 296 millions d'euros d'investissements industriels**

- **France** : les principales dépenses ont concerné la promotion des matières et combustibles de substitution et l'entretien des installations. Le projet « Argilor » s'est poursuivi à l'usine de Xeuilley et est maintenant en phase de test et de démarrage ; son objectif est de réduire le pourcentage de clinker dans le ciment par l'activation d'argiles ; par ailleurs, la construction d'un nouveau silo clinker dans la cimenterie de Montalieu a été finalisée en janvier 2024 ;
- **États-Unis** : consécutivement au démarrage du nouveau four de Ragland (Alabama) en 2022, un nouveau terminal de vente de ciment a été construit en 2024 dans la région de Nashville (Tennessee) afin de poursuivre le développement commercial dans cette région ;
- **Egypte** : les investissements de l'usine de Sinai Cement ont principalement porté sur des installations permettant d'accroître l'usage de combustibles alternatifs ;

- **Sénégal** : la construction du nouveau four pour Sococim Industries s'est poursuivie ;
- **Inde** : la société Kalburgi Cement a renforcé son dispositif logistique dans la région de Mumbai en faisant l'acquisition de nouveaux wagons. Par ailleurs, les usines indiennes ont poursuivi leurs investissements dans des installations permettant le développement de l'usage des combustibles alternatifs.

#### **Béton & Granulats : 96 millions d'euros d'investissements industriels**

- **France** : les investissements ont porté sur le renouvellement des matériels roulants et l'entretien des centrales. Par ailleurs, des travaux de réhabilitation de la carrière de granulats de Montagnole près de Chambéry étaient en cours afin d'augmenter la capacité du site ;
- **États-Unis** : outre les investissements de maintien et de renouvellement de matériels roulants, des travaux ont été réalisés pour ré-ouvrir et moderniser plusieurs centrales dans le Sud-Est ;
- **Sénégal** : Gécamines a finalisé en 2024 l'installation d'un trommel qui a permis la production d'enrochements ;
- **Suisse** : l'unité de traitement de granulats sur le site de Flumenthal a été mise en service en juin 2024.

### **Autres Produits et Services : 22 millions d'euros d'investissements industriels**

L'essentiel des investissements concernait la France avec l'entretien du parc de matériel de transport.

## **6.4.2 Principaux investissements en cours et en projets**

Comme indiqué dans le *Capital Markets Day* organisé le 16 novembre 2021, le Groupe a estimé que les investissements à impacts climatiques se chiffraient à environ 800 millions d'euros entre 2021 et 2030. Dans ce contexte, les principaux investissements en cours ou à venir intègrent cet objectif.

### **Investissement au Sénégal**

Le Groupe, par sa filiale Sococim Industries, a lancé fin 2021 un plan d'investissement de 260 millions d'euros pour construire une nouvelle ligne de cuisson pour augmenter significativement la capacité clinker du Groupe dans la sous-région, améliorer la performance industrielle de son dispositif au Sénégal, réduire ses coûts et participer activement aux objectifs du Groupe en termes de réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub>, avec l'utilisation massive des combustibles alternatifs.

Au cours de l'exercice 2025, la construction de ce nouvel outil s'est finalisée conformément aux attentes du Groupe, et l'équipement est en phase de démarrage.

## 6.5 Perspectives 2026

En **France**, après avoir montré des signes de stabilisation au second semestre 2025, le marché de la construction résidentielle devrait poursuivre son atterrissage, avec une reprise graduelle et modérée à partir de 2026. En **Suisse**, le marché devrait poursuivre sa trajectoire de reprise grâce à des fondamentaux économiques solides et des taux d'intérêt très bas. De grands projets d'infrastructures en France et en Suisse devraient contribuer positivement. L'intégration progressive du coût de la décarbonation devrait soutenir la tendance favorable des prix en Europe.

Aux **États-Unis**, dans un contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persistantes qui pèse sur le secteur résidentiel, le Groupe continuera de bénéficier de ses nouvelles capacités logistiques dans le Sud-Est et de plusieurs chantiers d'infrastructure. Les prix devraient rester résilients aux États-Unis.

L'activité dans les **pays émergents** devrait être contrastée avec des effets devises encore sensibles, notamment dans la zone Méditerranée. La bonne dynamique devrait se poursuivre en Égypte, grâce aux exportations. Le Sénégal bénéficiera de la montée en puissance du nouveau four. L'activité au Brésil devrait continuer de progresser en s'appuyant sur l'acquisition de Realmix en 2025 dans un environnement concurrentiel qui reste tendu. L'activité en Turquie devrait confirmer le dynamisme du marché observé au 2<sup>ème</sup> semestre 2025 mais restera impactée par un contexte d'hyperinflation et de faiblesse de la devise. L'activité en Inde devrait rester contenue dans le Sud où les marchés sont plus concurrentiels et continuer de bénéficier des capacités logistiques pour servir Mumbai.



# Informations financières



<b>7.1</b>	<b>Comptes consolidés au 31 décembre 2025</b>	<b>274</b>		
7.1.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	274		
7.1.2	Notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025	278		
7.1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	320		
<b>7.2</b>	<b>Comptes sociaux au 31 décembre 2025</b>	<b>324</b>		
7.2.1	Comptes sociaux Vicat SA au 31 décembre 2025	324		
7.2.2	Annexe aux comptes sociaux 2025	327		
7.2.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	339		
7.2.4	Informations additionnelles relatives à Vicat SA	343		
<b>7.3</b>	<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>		<b>345</b>	
<b>7.4</b>	<b>Changements ou événements significatifs pouvant avoir un impact sur la situation financière ou commerciale</b>		<b>345</b>	

## 7.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2025

### 7.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2025

#### Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>	<b>3 854 437</b>	<b>3 884 141</b>
Achats consommés		(2 463 834)	(2 483 650)
Charges de personnel	5	(630 046)	(603 430)
Impôts, taxes et versements assimilés		(64 015)	(62 952)
Autres produits et charges ordinaires	6	74 052	49 345
<b>EBITDA</b>		<b>770 594</b>	<b>783 454</b>
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires	6	(325 826)	(326 234)
<b>EBIT courant</b>		<b>444 768</b>	<b>457 220</b>
Produits et charges non ordinaires	7	(19 474)	34 956
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires	7	54 555	(34 382)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>479 849</b>	<b>457 794</b>
Coût de l'endettement financier net		(36 649)	(59 545)
Autres produits financiers		30 905	38 078
Autres charges financières		(49 580)	(51 087)
<b>Résultat financier</b>	<b>8</b>	<b>(55 324)</b>	<b>(72 554)</b>
Quote-part de résultat des sociétés associées non opérationnelles		1 633	319
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>426 158</b>	<b>385 559</b>
Impôts sur les résultats	9	(119 500)	(95 484)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>306 658</b>	<b>290 075</b>
Part attribuable aux intérêts minoritaires		31 934	17 447
<b>Part attribuable au Groupe</b>		<b>274 724</b>	<b>272 628</b>
Résultat net part du Groupe de base par action <i>(en euros)</i>		6,17	6,13
Résultat net part du Groupe dilué par action <i>(en euros)</i>		6,13	6,09

#### État du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>306 658</b>	<b>290 075</b>
<b>Autres éléments non recyclables au compte de résultat :</b>			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	15.1	(4 980)	3 171
Gains (pertes) sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	11.2	(3 821)	(2 072)
Impôt sur les éléments non recyclables	9	1 150	(401)
<b>Autres éléments recyclables au compte de résultat :</b>		-	-
Écarts de conversion	14.2	(309 256)	(19 373)
Couverture des flux de trésorerie	16.2	(1 090)	(6 315)
Impôt sur les éléments recyclables	9	224	(1 833)
<b>Autres éléments du résultat global (après impôt)</b>		<b>(317 773)</b>	<b>(26 825)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>(11 115)</b>	<b>263 250</b>
Part attribuable aux intérêts minoritaires		(7 225)	21 571
<b>Part attribuable au Groupe</b>		<b>(3 890)</b>	<b>241 679</b>

## État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	10.1	1 137 057	1 158 932
Autres immobilisations incorporelles	10.2	155 289	158 634
Immobilisations corporelles	10.3	2 677 263	2 724 161
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10.4	198 231	195 873
Immeubles de placement		30 670	30 797
Participations dans des entreprises associées		128 827	120 228
Actifs d'impôts différés		112 962	103 528
Créances et autres actifs financiers non courants	11	210 989	225 160
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>4 651 288</b>	<b>4 717 311</b>
Stocks et en-cours	12.1	512 042	542 189
Clients et autres débiteurs	12.2	474 099	463 087
Actifs d'impôts exigibles		9 119	9 925
Autres créances		177 866	144 819
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	528 410	535 684
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 701 536</b>	<b>1 695 705</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>6 352 824</b>	<b>6 413 016</b>

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>PASSIF</b>			
Capital		179 600	179 600
Primes		11 207	11 207
Auto-contrôle		(29 240)	(34 760)
Réserves consolidées		3 714 662	3 478 594
Réserves de conversion		(944 061)	(673 899)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>2 932 168</b>	<b>2 960 742</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>284 416</b>	<b>303 480</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b>3 216 584</b>	<b>3 264 222</b>
Provisions retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	15.1	89 853	90 870
Autres provisions supérieures à un an	15.2	120 262	136 167
Dettes financières et options de vente	16.1	1 185 150	1 361 184
Obligations locatives supérieures à un an	16.1	167 722	166 622
Impôts différés passifs		275 892	297 265
Autres passifs non courants		38 190	15 432
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 877 069</b>	<b>2 067 541</b>
Autres provisions inférieures à un an	15.2	17 457	16 729
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	16.1	285 528	209 423
Obligations locatives à moins d'un an	16.1	47 784	46 225
Fournisseurs et autres créditeurs	17.1	499 908	478 839
Passifs d'impôts exigibles		39 016	25 943
Autres dettes	17.2	369 478	304 094
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 259 171</b>	<b>1 081 254</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 136 240</b>	<b>3 148 795</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>6 352 824</b>	<b>6 413 016</b>

## État des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>306 658</b>	<b>290 075</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(8 084)	(7 979)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		6 167	7 652
<b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>			
• ajustements pour dotations aux amortissements et provisions		292 568	356 070
• impôts différés		11 203	30 681
• plus ou moins-values de cession		(12 592)	(40 935)
• gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		3 072	2 997
• autres		10 114	20 031
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>609 106</b>	<b>658 592</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		40 227	42 297
<b>Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles <sup>(1)</sup></b>	<b>18.1</b>	<b>649 333</b>	<b>700 889</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations :</b>			
• immobilisations corporelles et incorporelles		(336 207)	(344 328)
• immobilisations financières		(28 300)	(19 681)
<b>Encaissements liés à des cessions d'immobilisations :</b>			
• immobilisations corporelles et incorporelles		36 973	24 309
• immobilisations financières		20 307	3 178
Incidence des variations de périmètre		(18 159)	8 190
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>18.2</b>	<b>(325 386)</b>	<b>(328 332)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(116 314)	(102 340)
Émissions d'emprunts	16	73 862	197 284
Remboursements d'emprunts	16	(167 953)	(339 208)
Remboursements des dettes locatives	16	(54 430)	(52 859)
Acquisitions d'actions propres		(60 419)	(20 158)
Cessions d'actions propres		63 538	21 529
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(261 716)</b>	<b>(295 752)</b>
Incidence des variations de cours des devises		(60 863)	(10 198)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>1 368</b>	<b>66 607</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	13	505 839	439 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	13	507 207	505 839

(1) Dont flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat : (87) millions d'euros au 31 décembre 2025 et (58) millions d'euros au 31 décembre 2024.

Dont flux de trésorerie provenant des intérêts décaissés et encaissés : (35,1) millions d'euros au 31 décembre 2025 dont (11,1) millions d'euros au titre des frais financiers sur contrats IFRS 16 et (56,2) millions d'euros au 31 décembre 2024 dont (11) millions d'euros au titre des frais financiers sur contrats IFRS 16.

## État de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Autocontrôle	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>179 600</b>	<b>11 207</b>	<b>(41 891)</b>	<b>3 230 128</b>	<b>(646 331)</b>	<b>2 732 713</b>	<b>285 157</b>	<b>3 017 870</b>
Résultat annuel	-	-	-	272 628	-	272 628	17 447	290 075
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(3 381)	(27 568)	(30 949)	4 124	(26 825)
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>269 247</b>	<b>(27 568)</b>	<b>241 679</b>	<b>21 571</b>	<b>263 250</b>
Dividendes distribués	-	-	-	(88 511)	-	(88 511)	(13 981)	(102 492)
Variation nette des actions propres	-	-	7 131	(4 825)	-	2 306	-	2 306
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires	-	-	-	(2 925)	-	(2 925)	1 001	(1 924)
Réserves hyperinflation	-	-	-	76 487	-	76 487	9 740	86 227
Autres variations	-	-	-	(1 006)	-	(1 006)	(8)	(1 015)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>179 600</b>	<b>11 207</b>	<b>(34 760)</b>	<b>3 478 595</b>	<b>(673 899)</b>	<b>2 960 742</b>	<b>303 480</b>	<b>3 264 222</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>179 600</b>	<b>11 207</b>	<b>(34 760)</b>	<b>3 478 595</b>	<b>(673 899)</b>	<b>2 960 742</b>	<b>303 480</b>	<b>3 264 222</b>
Résultat annuel	-	-	-	274 724	-	274 724	31 934	306 658
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(8 452)	(270 162)	(278 614)	(39 159)	(317 773)
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>266 272</b>	<b>(270 162)</b>	<b>(3 890)</b>	<b>(7 225)</b>	<b>(11 115)</b>
Dividendes distribués	-	-	-	(88 901)	-	(88 901)	(37 524)	(126 425)
Variation nette des actions propres	-	-	5 520	(1 357)	-	4 163	-	4 163
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires	-	-	-	8 171	-	8 171	19 361	27 532
Réserves hyperinflation	-	-	-	52 847	-	52 847	6 368	59 215
Autres variations	-	-	-	(964)	-	(964)	(44)	(1 008)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>179 600</b>	<b>11 207</b>	<b>(29 240)</b>	<b>3 714 663</b>	<b>(944 061)</b>	<b>2 932 168</b>	<b>284 416</b>	<b>3 216 584</b>

## 7.1.2 Notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

<b>PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>279</b>
Note 1 Principes comptables généraux	279
Note 2 Principes comptables relatifs au périmètre de consolidation	282
Note 3 Faits marquants	284
<b>INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>285</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>287</b>
Note 4 Chiffre d'affaires	287
Note 5 Charges de personnel et effectifs	287
Note 6 Autres produits, charges et dotations ordinaires	288
Note 7 Produits, charges et dotations non-ordinaires	289
Note 8 Résultat financier	289
Note 9 Impôts sur les résultats	290
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</b>	<b>292</b>
Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles	292
Note 11 Coentreprises et autres actifs non-courants	300
Note 12 Actifs circulants	302
Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	304
Note 14 Capitaux propres	305
Note 15 Provisions	306
Note 16 Endettement net et instruments financiers	310
Note 17 Passifs circulants	315
Note 18 Flux de trésorerie	316
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>316</b>
Note 19 Rémunération des dirigeants	316
Note 20 Transactions avec les entreprises liées	317
Note 21 Honoraires versés aux commissaires aux comptes	317
Note 22 Événements postérieurs à la clôture	317
Note 23 Liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2025	318

## PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### Informations générales

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de Vicat SA et de ses filiales (l'ensemble constituant « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Le Groupe, dont le siège social est situé 4 rue Aristide Bergès – Les Trois Vallons – 38080 L'Isle d'Abeau est spécialisé dans les métiers du ciment, du béton prêt à l'emploi, des granulats ainsi que par la commercialisation d'autres produits et services complémentaires.

Ces comptes ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'Administration le 13 février 2026, et seront soumis à l'Assemblée Générale du 10 avril 2026 pour approbation.

## Note 1 Principes comptables généraux

### 1.1 Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen no 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2025. Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2025 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2025 présentent des informations comparatives avec l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS à l'exception des évolutions normatives mentionnées ci-après, qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par le Groupe et qui sont d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Nouvelles normes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Un nouveau texte est d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- l'amendement d'IAS 21 : Les effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence d'échangeabilité.

Ce nouveau texte n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Enfin, concernant l'imposition minimale mondiale des groupes d'entreprises multinationales et des groupes nationaux (Pilier II) introduite dans la législation française par la loi de Finances pour 2024, le Groupe continue à bénéficier au 31 décembre 2025 de l'exemption temporaire introduite par l'amendement IAS 12 – Réforme fiscale internationale, liée à la comptabilisation des impôts différés au titre de Pilier II.

Le Groupe se prévaut également des régimes de protection prévus par la loi qui permettent, à l'aide de tests effectués notamment à partir des données de la déclaration pays par pays, de réputer que l'impôt complémentaire est égal à 0.

#### Normes comptables, amendements et interprétations publiées mais non encore d'application obligatoire

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et amendements publiés par l'IASB dont l'application sera obligatoire en 2026 et années suivantes.

Parmi ces normes on retrouve notamment :

- 2026 : — Amendements d'IFRS 9 – Instruments financiers et d'IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir sur le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- 2026 : — Amendements d'IFRS 9 – Instruments financiers et d'IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir pour les Contrats d'électricité renouvelable ;
- 2026 : Volume 11 des améliorations annuelles des IFRS ;
- 2027 : IFRS 18 – Présentation des états financiers et informations à fournir.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels des normes non applicables au 31 décembre 2025 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. À ce stade de l'analyse, le Groupe n'attend aucun impact matériel sur ses états financiers consolidés sauf concernant la norme IFRS 18 qui engendrera des reclassements de présentation.

## 1.2 Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et sous-totaux figurant dans les tableaux.

L'état du résultat global consolidé est présenté par nature en deux tableaux distincts : le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Les postes de l'état de la situation financière consolidée sont présentés selon la classification actifs courants/actifs non courants et passifs courants/passifs non courants, en fonction de leur exigibilité (correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an).

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués selon le principe du coût amorti ainsi que des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à la juste valeur : les instruments financiers dérivés, les actifs disponibles à la vente, et les actifs et passifs non monétaires concernés par IAS 29 – « Information financière dans les économies hyperinflationnistes ».

Les principes et méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

L'établissement des comptes consolidés selon les normes IFRS implique qu'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses ayant une incidence directe sur les états financiers soient faites par la Direction du Groupe. Ces estimations reposent sur la continuité de l'exploitation et sont établies en fonction des éléments disponibles à la date de leur réalisation. Elles concernent principalement les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions (Note 15), en particulier celles pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 15.1) ;
- l'évaluation des options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées (Note 16) ;
- la valorisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur et l'exposition au risque de crédit (Note 16) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs, et en particulier de la probabilité de disposer de bénéfices imposables futurs suffisants pour les imputer (Note 9) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs d'une activité dans le cadre des regroupements d'entreprise (note 10.1.) ;
- les hypothèses retenues pour la réalisation des tests de perte de valeur (note 10.1.) ;
- la définition du traitement comptable à appliquer en l'absence de norme (note 12.1 relatives aux quotas d'émission) ;
- la définition de certains contrats de location, la détermination de leur durée (période exécutoire), en particulier la qualification des périodes de renouvellement comme étant raisonnablement certaines ou pas, ainsi que la détermination des taux d'actualisation y afférents (note 10.4).

Les estimations et hypothèses sont revues régulièrement, dès que les circonstances le justifient, *a minima* à chaque clôture, et les éléments concernés des états financiers sont actualisés en conséquence.

## Incidences des risques climatiques sur les états financiers

Les risques climatiques supportés par le Groupe sont principalement des risques de transition. En effet, du fait de l'intensité énergétique de son activité et de la nature du processus de production, le Groupe est émetteur de gaz à effet de serre. À cet égard, le Groupe s'engage au quotidien dans une transition écologique et environnementale avec pour objectif une réduction progressive de ses émissions de CO<sub>2</sub> des scopes 1, 2 et 3 et l'ambition d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur à horizon 2050. Cet engagement de transition se reflète dans la planification stratégique du Groupe afin de faire évoluer ses moyens de production (outils et process) et d'orienter ses positionnements de marché (avec le développement de nouveaux produits ou services innovants).

Vicat est également exposé sur certains de ses sites de production aux risques physiques qui se manifestent par la survenance d'événements météorologiques extrêmes. Ce type d'événement (dont la fréquence varie) pourrait d'une part porter atteinte à l'intégrité des sites et d'autre part perturber les opérations des filiales concernées.

Les risques de transition (qu'ils soient initiés par le Groupe ou imposés pour certaines de ses filiales par le cadre réglementaire) ou les risques physiques liés au changement climatique pourraient avoir des incidences sur les états financiers du Groupe. L'ensemble de ces risques est identifié et évalué à chaque clôture afin de retranscrire de la manière la plus fidèle possible leurs impacts dans les états financiers :

### Les émissions de Gaz à effet de serre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les grands établissements industriels européens sont autorisés à acheter et à vendre des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Ce système, reposant sur la Directive ETS (*Emissions Trading Scheme*), permet aux entreprises européennes dépassant leurs plafonds d'émissions d'acheter des quotas et contribue à atteindre les objectifs de l'UE dans le cadre du protocole de Kyoto. La législation qui régit ces émissions de CO<sub>2</sub> réduit progressivement les quotas alloués gratuitement tout en élargissant le périmètre des installations industrielles qui y sont soumises. Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'un solde de quotas de 4 856 milliers de tonnes dans le système ETS, non valorisés dans le bilan (pour une valeur de marché de 424 millions d'euros) qu'il entend conserver pour faire face à ses besoins de restitutions présents et à venir. Des réglementations sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont en développement dans d'autres pays, avec des systèmes parfois équivalents au système ETS, comme en Californie aux États-Unis. Le Groupe appelle de ses vœux la mise en place de réglementations applicables à l'ensemble des acteurs, sur les différents marchés où il opère, pour favoriser une action énergétique de réduction des émissions tout en permettant la facturation des coûts correspondants aux clients. Toutefois, la diminution des allocations gratuites de quotas ainsi que la hausse des prix de ces derniers peuvent à terme avoir un impact sur les états financiers du Groupe (si le recours à l'achat de quotas payants ne pouvait pas être répercuté dans le prix de vente).

**Quota CO<sub>2</sub> ETS**

(en milliers de tonnes)

	2024	Attributions	Restitutions	2025
<b>TOTAL</b>	<b>4 773</b>	<b>2 104</b>	<b>(2 021)</b>	<b>4 856</b>

**L'évaluation des immobilisations**

La transition climatique entreprise par le Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur s'accompagne d'investissements ciblés d'ici à 2050.

Ces nouveaux investissements ainsi que l'émergence de nouvelles technologies et l'obsolescence de certaines autres pourraient avoir une incidence sur l'estimation de la durée d'utilité ou la valeur résiduelle d'un actif qui se traduirait dans les comptes par une dépréciation ou une mise à jour des plans d'amortissement (cf. note 10.3). À ce jour, le Groupe n'a constaté aucune rupture technologique ayant un effet significatif sur la valeur résiduelle ou la durée d'utilité des immobilisations. Les risques physiques liés aux aléas climatiques pourraient se traduire principalement par des dommages sur nos installations et par des coûts de remise en état généralement couverts par des polices d'assurances spécifiques.

**L'évaluation des stocks**

La transition climatique pourrait engendrer l'obsolescence de certains stocks ou générer de nouveaux coûts de production. Si la valeur nette de réalisation devenait inférieure à la valeur comptable des stocks, le Groupe pourrait être amené à constater une dépréciation (cf. note 12.1).

La rotation rapide des principaux éléments constituant les stocks du Groupe nous permet d'exclure le risque d'obsolescence de ces derniers sans pour autant exclure d'éventuelles dépréciations liées aux risques physiques imputables à des aléas climatiques.

**L'évaluation des provisions**

Les provisions présentées dans les états financiers consolidés répondent aux obligations et législations actuelles des différentes géographies où opère le Groupe y compris celles relatives aux enjeux climatiques (cf. note 15.2). Ces évaluations sont revues périodiquement afin de prendre en compte toutes les nouvelles obligations liées aux enjeux climatiques.

**La réalisation des tests de dépréciation des Goodwills**

Le Groupe s'assure que les hypothèses retenues pour ces tests tiennent bien compte de toutes les obligations réglementaires connues liées au climat et des conséquences qu'elles peuvent entraîner sur les flux de trésorerie futurs dans le respect de la méthodologie imposée par la norme IAS 36 (chiffre d'affaires, coûts, investissements, etc.) (cf. note 10.1.).

Le Groupe a ainsi intégré dans ses hypothèses de flux de trésorerie futurs les impacts « climat » liés aux éléments législatifs et réglementaires connus et qu'il est possible d'estimer tels que l'évolution des règlements ETS (*Emission Trading Scheme*) en Europe, la réglementation *Cap-and-Trade* en Californie, ainsi que les impacts certains liés aux projets relatifs à la stratégie de décarbonation. Cela s'est traduit par la prise en compte des éléments suivants :

- le coût des nouvelles technologies de décarbonation qui seront mises en place conformément à la stratégie poursuivie par le Groupe :
  - l'amélioration de l'efficacité énergétique thermique et électrique et la mise en service de nouvelles lignes de production modernes (four 6 à Rufisque au Sénégal, four 2 de Ragland en Alabama aux États-Unis en 2022),
  - la production d'énergies renouvelables et à faibles émissions,
  - la substitution des combustibles fossiles,
  - la réduction du taux de clinker dans le ciment,
  - les projets de captage, stockage ou utilisation du CO<sub>2</sub> quand ils sont démarrés,
  - la mobilité décarbonée ;
- les impacts, quand ils peuvent être estimés de façon fiable, de ces nouvelles technologies sur les prix de vente des ciments et bétons décarbonés par rapport aux ciments et bétons traditionnels, ainsi que la prise en compte d'éventuelles subventions obtenues au titre de ces différents projets ;
- le coût de la consommation des quotas de CO<sub>2</sub> stockés depuis plusieurs années dans les pays du Groupe soumis à une réglementation carbone (France, Suisse, Italie, États-Unis). Le Groupe estime que ses quotas de CO<sub>2</sub> acquis à titre gratuit seront suffisants pour couvrir ses besoins au moins jusqu'à l'horizon 2030, raison pour laquelle aucun coût d'acquisition de quotas carbone n'a été intégré dans les flux de trésorerie utilisés pour les tests de perte de valeur. En effet, au-delà de 2030, le Groupe estime que les surcoûts liés aux acquisitions éventuelles de quotas carbone ou de mise en place de technologies de décarbonation complète seront intégralement répercutés sur les prix de vente, ne dégradant donc pas les flux de trésorerie correspondants. Il est cependant difficile pour le Groupe d'estimer de manière fiable les technologies qui seront mises en place pour décarboner ses activités, les changements réglementaires envisagés sur ses différents marchés, et les impacts sur ses clients au-delà de 2030.

Les hypothèses de flux de trésorerie post 2030 sont donc estimées au mieux des connaissances à aujourd'hui de ces éléments. Les hypothèses d'investissements de décarbonation seront incluses et/ou mises à jour dans les tests de dépréciation au fur et à mesure de la validation de ces derniers par le Groupe et d'une meilleure compréhension des changements technologiques, réglementaires et commerciaux. Les hypothèses de subventions ainsi que de hausse des prix de vente correspondant à ces investissements technologiques seront également prises en compte de manière simultanée.

## Note 2 Principes comptables relatifs au périmètre de consolidation

### 2.1 Principes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des sociétés arrêtés au 31 décembre et retraités, s'il y a lieu, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les soldes et toutes les transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

#### Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Vicat a le pouvoir de contrôle, seul, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur une entité ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Par ailleurs, le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

#### Coentreprises et Entreprises associées

Les coentreprises, dont le contrôle est partagé et qui peuvent faire l'objet d'une exploitation en commun par un nombre limité d'actionnaires et les entreprises associées, participations sur lesquelles Vicat exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les *goodwills* dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « participations dans des entreprises associées ».

Lorsque le contrôle conjoint est avéré et que la forme légale du véhicule juridique établit une transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat, la coentreprise est qualifiée d'activité conjointe. Les coentreprises sont alors consolidées selon la méthode de l'opération conjointe. Celle-ci consiste à consolider les actifs, passifs, charges et produits des entreprises communes selon les droits et obligations détenus par le Groupe dans ces entreprises. Ces montants sont incorporés sur chaque ligne des États financiers comme pour les entités consolidées.

La liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2025 figure dans la Note 23.

### 2.2 Regroupement d'entreprises

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la société acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure ou antérieure, selon le cas, à la date d'acquisition ou de cession.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ». Ces normes étant d'application prospective, elles sont sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010

Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les *goodwills* (cf. note 10.1.) issus des regroupements d'entreprises effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont évalués dans la devise de l'entreprise acquise. En application de l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités et les *goodwills* y afférents ont été maintenus pour leur valeur nette figurant au bilan établi selon les principes français au 31 décembre 2003.

En cas d'excédent de la quote-part d'intérêts dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût (« *goodwill* négatif »), la totalité de cet excédent résiduel est constatée dans le résultat de l'exercice d'acquisition, sauf en cas d'acquisition d'intérêts minoritaires d'une entreprise déjà intégrée globalement, pour lesquels cet excédent est constaté dans les capitaux propres.

Les valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être déterminées de manière définitive dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Ces valeurs peuvent donc faire l'objet d'ajustement lors des clôtures de comptes intervenant durant ce délai.

Les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction significative est traitée séparément et donne lieu à une évaluation des actifs et passifs acquis et à la détermination d'un *goodwill*.

## Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », d'application obligatoire pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, a introduit principalement les modifications suivantes par rapport à la précédente norme IFRS 3 (avant révision) :

- la détermination du *goodwill* en une seule fois, lors de la prise de contrôle. Le Groupe a alors le choix, pour chaque regroupement d'entreprise, lors de la prise de contrôle, d'évaluer les intérêts minoritaires :
  - soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (option du *goodwill* « partiel »),
  - soit à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »).

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter le *goodwill* à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, se traduisant par la constatation d'un *goodwill* dit « complet » :

- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition, tout ajustement ultérieur survenant au-delà du délai d'affectation de 12 mois à compter de la date d'acquisition étant comptabilisé en résultat ;
- la constatation des coûts liés au regroupement d'entreprise en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- dans le cas des regroupements réalisés par étapes, lors de la prise de contrôle, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Les cours utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	2025		2024	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Réal brésilien	6,46	6,30	6,39	5,83
Franc suisse	0,93	0,94	0,94	0,95
Livre égyptienne	56,00	55,63	52,65	49,02
Roupie indienne	105,49	98,52	89,20	90,52
Tengué kazakh	595,61	589,40	543,42	507,73
Ouguiya mauritanien	46,59	44,97	41,16	42,81
Livre turque	50,52	NA	36,64	NA
Dollar américain	1,17	1,13	1,04	1,08
Franc CFA	655,96	655,96	655,96	655,96

## 2.4 Hyperinflation

Avec un taux d'inflation cumulée sur 3 ans supérieur à 100 % depuis février 2022, la Turquie a été intégrée en mars 2022 dans la liste des économies hyper inflationnistes.

Par exception aux principes énoncés en note 2.3 ci-avant, les comptes des entités turques dont l'économie est en hyperinflation sont convertis en appliquant les dispositions de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyper-inflationnistes ». Les éléments non monétaires du bilan, les postes du compte de résultat et du résultat global ainsi que les flux de trésorerie font l'objet d'une réévaluation sur base d'un indice général des prix. L'ensemble des comptes est ensuite converti au taux de clôture de la période. L'impact de la réévaluation des stocks est comptabilisé dans le coût des ventes ; l'impact de la réévaluation des autres éléments du bilan est comptabilisé en résultat financier.

## 2.3 Monnaies étrangères

### Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture de l'exercice et les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat soit dans le résultat opérationnel, soit dans le résultat financier, selon le sous-jacent.

### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges du compte de résultat, hors pays dont les économies sont qualifiées d'hyperinflationnistes, et les flux du tableau des flux de trésorerie sont convertis en euro en appliquant le cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en capitaux propres.

En cas de cession ultérieure, le montant cumulé des écarts de change afférents à l'investissement net cédé libellé en devise étrangère est constaté en résultat. En application de l'option offerte par IFRS 1, les écarts de conversion accumulés avant la date de transition ont été reclassés en report à nouveau à cette date. Ils ne donneront pas lieu à comptabilisation en résultat en cas de cession ultérieure de ces investissements libellés en devise étrangère.

## Note 3 Faits marquants

### Environnement macroéconomique et activité

En 2025, l'activité a été soutenue par une progression des volumes ciment, en particulier dans la zone Méditerranée et au Brésil. Le différentiel prix-coûts s'est amélioré dans le ciment, porté par des prix de vente globalement résilients dans les pays développés et en hausse dans les pays émergents. Parallèlement, les coûts de production unitaires ont poursuivi leur repli, grâce notamment à la baisse des coûts énergétiques, malgré une inflation sous-jacente persistante sur les salaires et la maintenance.

La **France** affiche des résultats solides et résilients dans un contexte de marché résidentiel à un niveau historiquement bas depuis 25 ans. Après une stabilisation au troisième trimestre, l'activité ciment a enregistré un début de rebond au quatrième trimestre 2025. Les prix du ciment sont restés stables sur l'ensemble de l'exercice. Le chantier du TELT a contribué favorablement. Vicat SA, par l'intermédiaire de sa filiale Béton travaux, s'est rapproché du groupe belge KORAMIC pour créer un nouveau groupe de 7 sites industriels sur le territoire national avec les sociétés Vicat Produits Industriels et CERMIX. Ces sociétés spécialisées dans l'activité chimie de la construction permettent à Vicat de conforter sa position sur ce marché avec une participation majoritaire de 60%.

En **Europe (hors France)**, les résultats progressent en 2025, portés par la bonne performance des activités Ciment et Béton & Granulats en Suisse, ainsi que par l'appréciation du franc suisse face à l'euro. L'activité Ciment en Suisse a progressé, grâce à la reprise du marché suisse, à l'exposition de Vigier à plusieurs chantiers d'infrastructures majeurs ainsi qu'au succès commercial des ciments bas carbone de Vigier (Progresso). L'activité Béton & Granulats a également bénéficié de la montée en puissance de l'installation de traitement de Flumenthal, dont l'efficacité opérationnelle contribue significativement à l'amélioration des coûts.

Les résultats de la zone **Amériques** ont été impactés par le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis, malgré une performance solide au Brésil. Aux États-Unis, la faiblesse persistante du marché résidentiel, combinée à un contexte d'incertitudes politiques, a pesé sur les activités Ciment et Béton. Au Brésil, l'activité a accéléré tout au long de l'année, portée par une dynamique de marché favorable et un développement commercial soutenu dans la région Centre-Ouest. L'intégration de Realmix à compter du 1er septembre dans le béton a également contribué positivement à la croissance des volumes de ciment sur la fin de l'année. L'évolution défavorable des devises a également eu un impact négatif sur la performance de la zone.

Les résultats du Groupe en **Asie** sont en retrait, en raison d'un environnement concurrentiel tendu en Inde, qui a pesé sur les prix, ainsi que par la hausse des coûts énergétiques au Kazakhstan, qui a affecté la profitabilité. La dépréciation de la roupie indienne et du tngé kazakh face à l'euro a également eu un impact négatif sur la période. Après un premier semestre difficile, l'activité Ciment en Inde s'est redressée au second semestre, soutenue par la progression des volumes grâce à un effet de base favorable et à des actions commerciales ciblées. Les prix ont toutefois affiché une forte volatilité durant l'année.

Les résultats de la zone **Méditerranée** ont fortement progressé grâce à la poursuite de la dynamique en Egypte à l'export, désormais couplée à une reprise de la demande domestique, et grâce à l'accélération du marché en Turquie. Les prix ont été bien orientés à la fois en Turquie, pour compenser les effets de l'inflation, et en Egypte. La zone reste impactée par la forte dépréciation des devises turque et égyptienne face à l'euro sur la période.

Les résultats du Groupe en zone **Afrique** ont progressé en 2025, portés par les premiers effets liés au four 6 au quatrième trimestre et par l'accélération de l'activité Granulats au Sénégal, malgré l'impact des perturbations politiques sur l'activité au Mali. Au Sénégal, l'activité Ciment a été affectée par une baisse des prix de vente sur le marché domestique, malgré une amélioration progressive des volumes au cours de l'année. L'activité Granulats au Sénégal a bénéficié du redémarrage de plusieurs chantiers publics majeurs.

### Volatilité des cours de change et impacts sur le compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice 2025 a été impacté par les dépréciations de la livre turque, de la livre égyptienne, du dollar, de la roupie indienne et du real brésilien. Ces effets ont été partiellement compensés par la dépréciation de l'euro vis-à-vis du franc suisse. Il en résulte sur la période un effet de change négatif de -242 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et de -46 millions d'euros sur l'EBITDA.

Les capitaux propres consolidés enregistrent, quant à eux, des écarts de conversion négatifs sur l'année 2025 pour un montant global de -309 millions d'euros.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

### Méthode comptable

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle a été définie sur la base des données issues du reporting interne. Cette information est celle utilisée par la Direction générale qui met en œuvre la stratégie définie par le Président du Conseil d'Administration, pour la mesure de la performance économique du Groupe et l'allocation des investissements et ressources aux zones géographiques et aux activités.

Les secteurs opérationnels déterminés en application d'IFRS 8 sont constitués des 6 zones géographiques suivantes dans lesquelles le Groupe exerce ses activités et qui peuvent regrouper, comme le permet la norme IFRS 8, les pays présentant des similitudes :

- la France ;
- la zone Europe (hors France) regroupant la Suisse et l'Italie ;
- la zone Amériques regroupant les États-Unis et le Brésil ;
- la zone Asie regroupant l'Inde et le Kazakhstan ;
- la zone Méditerranée composée de la Turquie et de l'Égypte ;
- la zone Afrique, réunissant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie.

Cette organisation par zones géographiques permet d'appréhender la nature et les impacts financiers des environnements économiques dans lesquels le Groupe opère et traduit bien son organisation matricielle ainsi que la prédominance des aspects géographiques dans les analyses stratégiques présentées à la Direction générale. Une information additionnelle plus synthétique est présentée par secteurs d'activité.

Les indicateurs de gestion présentés au titre de ces secteurs opérationnels ont été adaptés pour être en cohérence avec ceux suivis par la Direction générale tout en respectant les informations requises par IFRS 8 : Chiffre d'affaires opérationnel et consolidé, EBITDA, Achats consommés, Charges de personnel, Dotations nettes aux amortissements, provision et dépréciation et EBIT courant, Actifs non courants, Capitaux nets investis, Investissements industriels, Dotation nette aux amortissements des immobilisations et Effectifs.

Les indicateurs de gestion suivis dans le cadre du reporting interne sont identiques à l'ensemble des secteurs opérationnels définis ci-dessus et sont déterminés conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

### Information par secteur géographique

L'information relative aux zones géographiques est présentée selon l'implantation géographique des entités concernées.

31 décembre 2025 (en milliers d'euros sauf effectifs)	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie	Méditerranée	Afrique	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>							
Chiffre d'affaires opérationnel	1 246 383	446 896	943 496	393 422	514 348	363 632	3 908 177
Éliminations interpays	(48 336)	(3 669)	-	(418)	(192)	(1 125)	(53 740)
Chiffre d'affaires consolidé	1 198 047	443 227	943 496	393 004	514 156	362 507	3 854 437
Achats consommés	(745 050)	(246 681)	(567 694)	(296 372)	(337 289)	(270 748)	(2 463 834)
Charges de personnel	(260 539)	(86 871)	(182 771)	(19 226)	(54 777)	(25 862)	(630 046)
EBITDA (cf. Définition des indicateurs de gestion)	197 546	118 345	197 502	67 471	118 558	71 172	770 594
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires	(116 607)	(37 534)	(77 456)	(31 010)	(23 021)	(40 198)	(325 826)
EBIT Courant (cf. Définition des indicateurs de gestion)	80 940	80 811	120 046	36 461	95 537	30 973	444 768
<b>BILAN</b>	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs non courants	979 921	847 916	1 191 340	543 095	322 450	766 566	4 651 288
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>	972 058	550 715	958 638	504 423	398 988	780 750	4 165 572
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	156 514	36 588	87 712	31 962	22 283	68 090	403 149
Effectif moyen	3 373	761	2 298	1 186	1 520	947	10 085

31 décembre 2024 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie	Méditerranée	Afrique	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>							
Chiffre d'affaires opérationnel	1 199 911	413 562	1 004 077	440 206	505 914	376 762	3 940 431
Éliminations interpayes	(42 231)	(2 895)	-	(957)	(8 269)	(1 939)	(56 291)
Chiffre d'affaires consolidé	1 157 680	410 667	1 004 077	439 248	497 645	374 823	3 884 141
Achats consommés	(717 304)	(231 580)	(568 910)	(321 940)	(364 695)	(279 220)	(2 483 649)
Charges de personnel	(238 364)	(81 847)	(183 951)	(20 085)	(53 548)	(25 635)	(603 430)
EBITDA (cf. Définition des indicateurs de gestion)	195 325	110 148	248 842	84 253	77 843	67 042	783 454
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires	(105 282)	(36 120)	(82 167)	(31 440)	(26 418)	(44 806)	(326 233)
EBIT Courant (cf. Définition des indicateurs de gestion)	90 043	74 028	166 675	52 813	51 425	22 236	457 220
<b>BILAN</b>							
Total des actifs non courants	983 317	665 859	1 314 864	629 861	385 934	737 476	4 717 311
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>	895 841	571 764	1 042 066	588 196	438 641	767 926	4 304 434
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>							
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	131 922	29 269	78 537	27 168	24 879	122 778	414 552
Effectif moyen	3 252	733	2 296	1 203	1 545	965	9 994

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et des impôts différés.

## Information par activité

31 décembre 2025 <i>(en milliers d'euros)</i>	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services	Total	
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
Chiffre d'affaires opérationnel		2 385 864	1 476 880	518 933	4 381 677
Éliminations inter – secteurs		(338 986)	(56 354)	(131 900)	(527 240)
Chiffre d'affaires consolidé		2 046 878	1 420 526	387 033	3 854 437
Achats consommés		(1 158 145)	(1 045 363)	(260 326)	(2 463 834)
Charges de personnel		(287 937)	(244 054)	(98 055)	(630 046)
EBITDA (cf. Définition des indicateurs de gestion)		595 098	145 824	29 672	770 594
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires		(204 050)	(99 858)	(21 918)	(325 826)
EBIT Courant (cf. Définition des indicateurs de gestion)		391 047	45 967	7 754	444 768
<b>BILAN</b>					
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>		2 910 967	1 059 590	195 014	4 165 572

31 décembre 2024 <i>(en milliers d'euros)</i>	Ciment	Béton & Granulats	Autres produits et services	Total	
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
Chiffre d'affaires opérationnel		2 446 744	1 529 750	471 578	4 448 073
Éliminations inter – secteurs		(370 586)	(53 142)	(140 204)	(563 932)
Chiffre d'affaires consolidé		2 076 158	1 476 608	331 374	3 884 141
Achats consommés		(1 190 264)	(1 073 198)	(220 188)	(2 483 650)
Charges de personnel		(277 111)	(243 233)	(83 086)	(603 430)
EBITDA (cf. Définition des indicateurs de gestion)		581 508	171 666	30 280	783 454
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires		(212 456)	(96 756)	(17 022)	(326 234)
EBIT Courant (cf. Définition des indicateurs de gestion)		369 053	74 911	13 257	457 220
<b>BILAN</b>					
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>		3 099 186	1 067 740	137 508	4 304 434

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et des impôts différés.

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ****Définition des indicateurs de gestion****EBITDA**

L'EBITDA (*Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*/Résultat avant Intérêts, Impôts, Amortissements et Provisions) se calcule en sommant le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et taxes d'exploitation et les autres charges et produits ordinaires.

**EBIT Courant**

L'EBIT courant (*Earning Before Interest and Tax*/Résultat avant intérêts et Impôts) se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires.

**Note 4 Chiffre d'affaires****Méthode comptable****Chiffre d'affaires**

Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle du bien ou du service au client, correspondant le plus souvent, compte tenu de la nature des activités du Groupe, à la date de livraison physique. Il est constaté pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ce bien ou service, net des remises et ristournes commerciales et après déduction des droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité. Il comprend les coûts de transport et de manutention facturés aux clients. Les ventes du Groupe sont majoritairement constituées de biens et services ne formant qu'une seule obligation de prestation dans la mesure où la promesse de fournir le service ou le bien ne peut pas être identifiée séparément, le Groupe Vicat proposant à ses clients des services intégrés à la fourniture du produit.

**Saisonnalité**

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Ainsi le Groupe enregistre par conséquent généralement un chiffre d'affaires plus bas aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Ventes de biens	3 545 400	3 576 050
Ventes de services	309 037	308 091
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 854 437</b>	<b>3 884 141</b>

**Note 5 Charges de personnel et effectifs**

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Salaires et traitements	(472 917)	(457 146)
Charges sociales	(149 212)	(138 227)
Participation des salariés (sociétés françaises)	(7 917)	(8 057)
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(630 046)</b>	<b>(603 430)</b>
<i>Effectifs moyens des sociétés intégrées</i>	<i>10 085</i>	<i>9 994</i>

La participation des salariés des sociétés françaises est attribuée, au choix du salarié, en numéraire, en actions Vicat ou sur des dispositifs d'épargne retraite.

Le cours d'attribution de la participation est déterminé en fonction de la moyenne des 20 cotations ayant précédé la date d'attribution.

## Paiements fondés sur des actions

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 9 avril 2021 ont décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuites d'actions de 271 497 actions qui seront livrées par tranches annuelles, sur une durée variable selon les bénéficiaires pouvant aller jusqu'en 2037. Ce plan, mis en place en compensation partielle d'un régime de retraite Art. 39 qui a été dénoncé, est destiné à certains cadres exerçant des fonctions de direction dans le Groupe ainsi qu'à certains mandataires sociaux. Ce plan est soumis à une condition de présence. En cas de non-respect de cette condition de présence lors des échéances de livraison annuelles, seules les actions déjà livrées seront conservées par le bénéficiaire. Chaque tranche du plan comporte une période d'acquisition (vesting period) d'un an, qui s'ajoute à la durée cumulée des périodes d'acquisition des tranches précédentes, soumise à une période de conservation de cinq ans, sous réserve que le bénéficiaire reste employé au sein du Groupe.

En application d'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », le Groupe a estimé la valeur de ce plan en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux en date d'attribution à 11 620 milliers d'euros. Cette évaluation se base sur un cours de l'action en date d'attribution, déduction faite d'une perte de dividende attendue sur la période, soit une juste valeur de 42,8 euros par action. Cette charge sera enregistrée en charges de personnel sur la période au prorata de l'acquisition des droits avec une contrepartie en capitaux propres.

Au titre de l'exercice 2025, le montant enregistré en charges de personnel au titre de ce plan s'élève à 2 601 milliers d'euros (1 527 milliers d'euros en 2024).

Date de l'Assemblée	9 avril 2021
Date du Conseil d'Administration	9 avril 2021
<b>Nombre total d'actions attribuées</b>	<b>271 497</b>
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2025	119 502
Nombre cumulé d'actions caduques ou annulées	-
<b>SOLDE D'ACTIONS RESTANT À ATTRIBUER AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>151 995</b>

## Note 6 Autres produits, charges et dotations ordinaires

### Méthode comptable

Il s'agit de charges et produits qui émanent de l'activité opérationnelle du Groupe, mais qui ne sont pas engagés dans le cadre du processus direct de production ou de l'activité commerciale. Ces charges et produits concernent notamment les indemnités d'assurances, les redevances de brevets, les ventes d'excédents de CO<sub>2</sub>, les revenus locatifs et immeubles de placement, la quote-part de résultat des sociétés associées opérationnelles et certaines charges liées à des sinistres ou litiges ainsi que certaines subventions d'exploitation.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	(260 095)	(259 116)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(56 608)	(54 948)
Dotations nettes aux provisions	(9 123)	(12 170)
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS ORDINAIRES</b>	<b>(325 826)</b>	<b>(326 234)</b>
Résultat sur cessions d'actifs	12 486	7 172
Produits des immeubles de placement et de locations d'actifs	8 085	8 164
Subventions d'exploitation	4 247	4 572
Autres <sup>(1)</sup>	49 234	29 437
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>	<b>74 052</b>	<b>49 345</b>

(1) Sur l'exercice 2025, la catégorie « Autres » est composée principalement de 13,1 millions d'indemnités de retard versées par des fournisseurs d'immobilisations, 6,1 millions d'euros de produits d'indemnités d'assurance (10,6 millions d'euros sur l'exercice 2024) et de 6,5 millions d'euros de quote-part de résultat des sociétés associées opérationnelles (7,6 millions d'euros sur l'exercice 2024).

## Note 7 Produits, charges et dotations non-ordinaires

### Méthode comptable

Il s'agit de charges et produits qui émanent d'évènements non récurrents dans la performance du Groupe. On retrouve par exemple parmi ces produits ou charges les plus ou moins-values de cession d'actif significatives et inhabituelles, les dépréciations ainsi que certaines charges de restructuration.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits et charges non ordinaires <sup>(1)</sup>	(19 474)	34 956
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires <sup>(1)</sup>	54 555	(34 382)
<b>TOTAL</b>	<b>35 081</b>	<b>574</b>

<sup>(1)</sup> Dans le cadre de l'acquisition par le Groupe Vicat, la société Ciplan au Brésil a procédé à la levée partielle de la garantie accordée par son actionnaire minoritaire pour un montant de (15,9) millions d'euros en produits et charges non ordinaires, ainsi qu'à la reprise de la provision constituée pour le même montant 15,9 millions d'euros en Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires (cf. notes 11.2 et 15.2).

Des dépréciations de créances comptabilisées en 2024 dans le cadre de la cession d'un actif pour un montant de (28,9) millions d'euros ont été intégralement reprises en 2025 à la suite des règlements des créances échues.

## Note 8 Résultat financier

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	43 846	51 292
Charges d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	(66 329)	(96 813)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11 094)	(11 030)
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	(3 072)	(2 995)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(36 649)</b>	<b>(59 545)</b>
Dividendes	1 151	925
Gains de change	11 331	12 223
Reprises financières de provisions	1 447	1 275
Frais financiers capitalisés	13 433	14 165
Autres produits	3 543	9 489
<b>Autres produits financiers</b>	<b>30 905</b>	<b>38 077</b>
Pertes de change	(16 769)	(17 467)
Dotations financières aux provisions	(15 678)	(8 164)
Charge d'actualisation	(2 101)	(1 697)
Perte sur la situation monétaire nette (IAS 29)	(11 445)	(14 701)
Autres charges	(3 587)	(9 057)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(49 580)</b>	<b>(51 086)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(55 324)</b>	<b>(72 554)</b>

## Note 9 Impôts sur les résultats

### Méthode comptable

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles identifiées dans les filiales du Groupe entre les valeurs dans l'état de la situation financière consolidé et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles, y compris sur le retraitement des contrats de location, sauf si la différence temporelle est générée par un *goodwill*. Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés. Une incertitude concernant le traitement comptable des risques liés aux impôts sur le résultat et à la non-acceptation par les autorités fiscales du traitement fiscal retenu est comptabilisée en actif/passif d'impôts sur le résultat en fonction du caractère probable de réalisation qui ne tient pas compte de la probabilité de non-détection par l'administration fiscale. Chaque incertitude, analysée individuellement, est évaluée, soit en utilisant le montant le plus probable, soit par la moyenne pondérée des différents scénarios possibles.

### Composante de la charge d'impôt

Le tableau suivant présente la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impôts exigibles	(108 297)	(64 803)
Impôts différés	(11 203)	(30 681)
<b>TOTAL</b>	<b>(119 500)</b>	<b>(95 484)</b>

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

### Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net des sociétés intégrées	298 574	282 096
Impôts sur les résultats	119 500	95 484
Résultat avant impôt	418 074	377 580
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
<b>Impôt théorique calculé au taux de la société mère</b>	<b>(107 989)</b>	<b>(97 529)</b>
Rapprochement :		
Écarts de taux France/Juridictions étrangères <sup>(1)</sup>	5 293	4 199
Opérations imposées à taux spécifique	(217)	5 290
Réévaluation des impôts différés/changement de taux	35	(56)
Utilisation et activation des déficits antérieurs	1 215	4 543
Différences permanentes	6 039	993
Crédits d'impôts	1 580	1 440
Autres <sup>(2)</sup>	(25 456)	(14 364)
<b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>	<b>(119 500)</b>	<b>(95 484)</b>

(1) Les écarts de taux France/Juridictions étrangères concernent principalement la Suisse et les États-Unis.

(2) Incluant principalement au 31 décembre 2025 l'impact de l'hyperinflation en Turquie pour (10,0) millions d'euros, la contribution exceptionnelle en France, la CVAE, et les taxes locales aux États-Unis pour (8,5) millions d'euros.

## Variation des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs	
	2025	2024	2025	2024
<b>Impôts différés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>103 528</b>	<b>112 229</b>	<b>297 265</b>	<b>273 349</b>
Charge/Produit de l'exercice	(9 527)	(11 710)	1 611	17 887
Impôts différés imputés en autres éléments du résultat global	330	(1 744)	(1 044)	487
Variations de périmètre	30 910	(151)	60	(1 559)
Reclassements	(1 001)	(1 087)	(319)	(411)
Variations de conversion et autres	(11 278)	5 991	(21 681)	7 512
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>112 962</b>	<b>103 528</b>	<b>275 892</b>	<b>297 265</b>

## Décomposition de la (charge)/produit d'impôts différés nets par principale catégorie de différence temporelle

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Immobilisations et droit d'utilisation net	(9 550)	1 126
Instruments financiers	2 107	(231)
Pensions et autres avantages assimilés	1 624	(636)
Amortissements dérogatoires, provisions réglementées et autres PRC	1 118	(1 032)
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(5 128)	(32 142)
<b>(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>(9 829)</b>	<b>(32 915)</b>
• dont au résultat net consolidé	(11 203)	(30 681)
• dont en autres éléments du résultat global	1 374	(2 234)

## Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Immobilisations	199 612	212 598
Actifs sur dette financière IFRS 16	(51 338)	(22 252)
Passifs sur droit d'utilisation IFRS 16	48 840	13 985
Instruments financiers	6 533	9 826
Pensions et autres avantages assimilés	(26 666)	(29 078)
Amortissements dérogatoires, provisions réglementées et autres PRC	11 469	10 168
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(25 519)	(1 510)
<b>Passifs d'impôts différés nets</b>	<b>162 931</b>	<b>193 737</b>
• dont impôts différés actifs <sup>(1)</sup>	(112 962)	(103 528)
• dont impôts différés passifs	275 892	297 265

(1) Les impôts différés actifs trouvent principalement leur origine dans les déficits reportables de filiales, dont les principaux contributeurs sont les États-Unis pour 23 millions d'euros et la France pour 33 millions d'euros.

Conformément à IAS 12, des impôts différés actifs significatifs ont été comptabilisés sur la base de bénéfices futurs probables permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables. La durée d'utilisation des impôts différés actif est estimée en fonction des horizons légaux et des projections de résultats imposables, alignés sur les plans stratégiques validés par la Direction.

Par rapport à la clôture précédente, les hypothèses de croissance et de rentabilité ont été ajustées pour refléter un contexte économique plus incertain.

## Impôts différés actifs non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2025, s'élèvent à 10,7 millions d'euros (4,0 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 10.1. Goodwill

##### Méthode comptable

###### Dépréciation des actifs non courants

Conformément à IAS 36 et IFRS 3 révisée, les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéfinie sont revues à chaque clôture annuelle et en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Pour les actifs à durée de vie définie, les valeurs sont revues seulement si des indices de pertes de valeur montrent une dépréciation probable.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charge au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une durée de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du *cash flow* opérationnel de la dernière année.

Cette durée est en phase avec l'intensité capitalistique des activités du Groupe et la longévité des outils industriels.

Les *cash flows* prévisionnels sont déterminés après impôt sur la base des éléments suivants, inflatés puis actualisés :

- l'EBITDA issu du Plan Long Terme sur les 5 premières années, puis projeté jusqu'à l'année 10 ;
- les investissements de maintien (les investissements de croissance futurs non engagés sont exclus des tests de dépréciation et seront testés au moment de leur comptabilisation dans les acquisitions de la période concernée); et
- la variation du Besoin en Fonds de Roulement.

##### Hypothèses, estimations et jugements

###### Dépréciations des actifs non-courants

Les hypothèses qui servent au calcul des tests de dépréciation émanent des prévisions construites par les opérationnels, au plus près de leur connaissance du marché, du positionnement commercial des activités et des performances de l'outil industriel. Ces prévisions intègrent l'impact de l'évolution prévisible de la consommation cimentière en fonction des données macroéconomiques et sectorielles, des réglementations climatiques mises en place ou prévues (incidences des risques climatiques sur les états financiers), des changements susceptibles de modifier la situation concurrentielle, des technologies connues et maîtrisées apportées aux processus de fabrication ainsi que de l'évolution attendue du coût des principaux facteurs de production contribuant au prix de revient des produits.

Les flux de trésorerie avant frais financiers mais après impôts projetés sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC). L'utilisation d'un taux après impôts aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts avec des flux de trésorerie non fiscalisés. Le taux d'actualisation est calculé par pays en tenant compte du coût de l'argent sans risque à long terme, du risque de marché pondéré par un facteur de volatilité sectorielle, d'une prime de taille, ainsi que d'une prime de risque pays, reflétant les risques spécifiques du marché sur lequel opère l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concernée.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur d'utilité d'un actif isolé, celle-ci est appréciée au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient (défini par IAS 36 comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes), dans la mesure où les installations industrielles, les produits et les marchés constituent un ensemble cohérent.

L'analyse a ainsi été menée au niveau de chaque zone géographique/marché/activité, et les UGT ont été déterminées en fonction de l'existence ou non d'une intégration verticale entre les activités du Groupe exercées sur la zone concernée. En fonction de la situation opérationnelle, l'UGT est constituée sur la base d'un pays, d'une activité opérationnelle dans le pays, ou bien d'un groupe d'UGT en cas d'intégration verticale entre les UGT.

Ces tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses retenues pour chaque UGT, principalement en matière :

- de taux d'actualisation, tel que précédemment défini ;
- de taux d'inflation, devant refléter l'évolution des prix de vente et des coûts futurs attendus ;
- de taux de marge d'EBITDA normatif ;
- de taux d'investissement à long terme ;
- de taux de croissance à l'infini.

Des tests de sensibilité à l'augmentation ou la diminution d'un point du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini retenu ainsi qu'à la baisse de 10% du *free cash flow*, sont réalisés à chaque clôture annuelle afin de mesurer l'incidence sur la valeur des UGT du Groupe. Par ailleurs, le taux d'actualisation intègre une prime de risque pays et une prime de risque sectoriel traduisant la cyclicité de certains facteurs inhérents au secteur d'activité, ce qui permet d'appréhender la volatilité de certaines composantes du prix de revient, sensible notamment aux coûts énergétiques.

Les pertes de valeurs constatées sont réversibles et font l'objet d'une reprise en cas de diminution, à l'exception de celles afférentes aux *goodwills*, qui sont définitives.

La variation des *goodwills* nets s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Ouverture</b>	<b>1 158 932</b>	<b>1 185 026</b>
Variations de périmètre	32 135	(3 509)
Variations de change	(55 009)	(17 120)
Autres mouvements	999	(5 465)
<b>CLÔTURE</b>	<b>1 137 057</b>	<b>1 158 932</b>

Les *goodwills* se répartissent comme suit par UGT :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024
	<i>Goodwill</i> (en milliers d'euros)	Taux d'actualisation après impôts retenu pour les tests de dépréciation (%)	Taux de croissance à l'infini retenu pour les tests de dépréciation (%)	<i>Goodwill</i> (en milliers d'euros)
UGT Inde	179 695	13,5%	5,0%	210 626
UGT Afrique de l'Ouest Ciment <sup>(1)</sup>	117 910	15,5%	2,0%	117 910
UGT France-Italie	256 243	7,9%	1,8%	235 006
UGT Suisse	144 060	7,9%	1,1%	143 479
UGT Brésil	150 386	11,3%	3,0%	139 999
UGT États-Unis	116 147	8,2%	2,0%	131 304
Autres UGT cumulées	172 616	13,0 à 22,3%	2,0% à 7,0%	180 608
<b>TOTAL</b>	<b>1 137 057</b>			<b>1 158 932</b>

(1) Le principal contributeur de l'UGT Afrique de l'Ouest Ciment est le Sénégal.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025		
	Dépréciation qu'entraînerait une variation de +100 pb du taux d'actualisation	Dépréciation qu'entraînerait une variation de -100 pb du taux de croissance à l'infini	Dépréciation qu'entraînerait une variation de -10% du free cash flow
Impact sur les UGT concernées	(20 282)	-	(37 202)

Au cours de l'exercice, des évolutions ont été constatées dans les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation du *goodwill*, conformément à IAS 36. Ces ajustements concernent notamment :

- (i) la mise à jour des taux d'actualisation (WACC) en raison de la hausse des primes de risque pays et sectorielles ; et
- (ii) la mise à jour du taux d'inflation, devant refléter l'évolution des prix de vente et des coûts futurs attendus.

Ces changements sont considérés comme matériels et ont eu un impact direct sur la détermination de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie.

Les tests de dépréciation réalisés en 2025 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des *goodwills*.

L'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable s'est réduit pour l'UGT Afrique de l'Ouest Ciment, en raison de l'augmentation du taux de WACC. Le "headroom" (écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable) s'est réduit de 17 millions d'euros entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 pour s'établir à 37 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Pour cette unité génératrice de trésorerie, la valeur recouvrable deviendrait égale à la valeur comptable dans l'hypothèse d'une augmentation de 60 points de base du taux d'actualisation ou bien d'une diminution de 5% des flux de trésorerie futur.

Les tests de sensibilité à une variation de +100 points de base du taux d'actualisation, ainsi que ceux à une variation de -10% du free cash flow réalisés à la clôture entraînent dans les deux cas une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable dans une UGT de la zone Afrique. Le test de sensibilité à une variation de -1% du taux de croissance à l'infini n'entraîne pas de valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable.

Le test de sensibilité relatif aux free cash flow permet de tester la variabilité des hypothèses de coûts de production (incluant les coûts de l'énergie et des matières premières) et des prix de vente.

## 10.2. Autres immobilisations incorporelles

### Méthode comptable

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, droits et logiciels principalement) sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût comprend le coût d'acquisition ou de production et tous les autres coûts directement attribuables engagés pour l'acquisition ou la production de l'actif et pour sa mise en service. Les immobilisations à durée de vie définie sont amorties sur leur

durée d'utilité (durée n'excédant pas 15 ans pour l'essentiel) selon le mode linéaire, ou, s'agissant des droits miniers, au fur et à mesure des extractions.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Les frais de développement répondant aux critères d'activation définis par IAS 38 sont immobilisés.

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>131 948</b>	<b>86 295</b>	<b>105 733</b>	<b>11 959</b>	<b>335 935</b>
Acquisitions	428	1 913	597	4 398	7 336
Cessions	(1)	(5 759)	(505)	(138)	(6 403)
Variations de périmètre	-	490	(11 171)	77	(10 604)
Variations de change	(7 269)	(507)	(2 822)	(174)	(10 772)
Autres mouvements	1 699	5 438	4 312	(6 383)	5 066
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>126 804</b>	<b>87 869</b>	<b>96 144</b>	<b>9 739</b>	<b>320 558</b>
Acquisitions	187	2 581	1 601	5 622	9 991
Cessions	(249)	(1 212)	(375)	-	(1 836)
Variations de périmètre	38	3	491	-	532
Variations de change	(833)	(402)	(5 305)	(48)	(6 588)
Autres mouvements	724	4 126	6 909	(5 767)	5 992
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>126 671</b>	<b>92 965</b>	<b>99 465</b>	<b>9 546</b>	<b>328 647</b>

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>(34 708)</b>	<b>(64 178)</b>	<b>(62 876)</b>	-	<b>(161 762)</b>
Augmentation	(2 056)	(7 881)	(3 698)	-	(13 635)
Diminution	1	4 922	218	-	5 141
Variations de périmètre	-	(337)	9 206	-	8 870
Variations de change	953	300	1 156	-	2 409
Autres mouvements	(124)	86	(2 908)	-	(2 947)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(35 935)</b>	<b>(67 089)</b>	<b>(58 901)</b>	-	<b>(161 924)</b>
Augmentation	(2 177)	(7 602)	(4 749)	-	(14 528)
Diminution	147	389	289	-	825
Variations de périmètre	(30)	(3)	(441)	-	(474)
Variations de change	304	369	4 328	-	5 001
Autres mouvements	2	7	(2 266)	-	(2 257)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>(37 689)</b>	<b>(73 929)</b>	<b>(61 740)</b>	-	<b>(173 358)</b>
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2024	90 870	20 781	37 244	9 739	158 634
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>88 982</b>	<b>19 036</b>	<b>37 725</b>	<b>9 546</b>	<b>155 289</b>

Les frais de développement immobilisés en 2025 s'élèvent à 0,4 million d'euros (0,4 million d'euros au 31 décembre 2024).

Les frais de recherche et développement inscrits en charges s'élèvent à 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## 10.3 Immobilisations corporelles

### Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16. Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant une durée d'utilité différente, ces derniers sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique, selon le mode linéaire, à compter de leur date de mise en service.

Les gisements sont amortis au prorata des tonnages extraits dans l'année par comparaison aux réserves totales estimées.

Certains terrains de sociétés françaises acquis avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation, maintenue dans les comptes, dont l'impact sur les postes concernés n'est pas significatif.

Les intérêts d'emprunts supportés pour financer la réalisation des investissements pendant la période précédant leur mise en service sont immobilisés.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes en fonction des catégories d'actifs concernés :

	Actifs Ciment	Actif Béton & Granulats
Génie civil	15 à 30 ans	15 ans
Gros matériel	15 à 30 ans	10 à 15 ans
Équipements annexes	8 ans	5 à 10 ans
Électricité	15 ans	5 à 10 ans
Automatismes et instrumentations	5 ans	5 ans

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>1 618 534</b>	<b>4 047 068</b>	<b>154 117</b>	<b>377 340</b>	<b>6 197 060</b>
Acquisitions	19 370	44 828	3 834	269 061	337 092
Cessions	(20 414)	(31 232)	(8 537)	(39)	(60 222)
Variations de périmètre	633	(12 054)	67	(21)	(11 375)
Variations de change	(27 453)	6 281	(4 743)	(5 031)	(30 946)
Reclassement	58 201	151 018	1 652	(205 804)	5 066
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	45 550	169 335	3 808	(5 328)	213 365
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 694 421</b>	<b>4 375 244</b>	<b>150 198</b>	<b>430 178</b>	<b>6 650 040</b>
Acquisitions	16 051	43 028	4 974	261 260	325 313
Cessions	(7 572)	(48 955)	(5 587)	(2)	(62 116)
Variations de périmètre	16 566	14 424	5 451	588	37 029
Variations de change	(101 470)	(352 557)	(5 816)	(3 335)	(463 178)
Reclassement	53 631	99 374	813	(156 780)	(2 962)
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	33 382	120 966	2 999	(633)	156 714
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>1 705 009</b>	<b>4 251 524</b>	<b>153 032</b>	<b>531 276</b>	<b>6 640 841</b>

## 7. Informations financières

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>(817 503)</b>	<b>(2 687 807)</b>	<b>(109 356)</b>	-	<b>(3 614 666)</b>
Augmentation	(51 993)	(185 173)	(7 898)	-	(245 064)
Diminution	11 986	28 934	8 374	-	49 293
Variations de périmètre	1 433	7 383	67	-	8 883
Variations de change	9 792	8 583	3 136	-	21 510
Reclassement	2 156	(7 523)	(544)	-	(5 911)
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	(17 005)	(119 716)	(3 205)	-	(139 925)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(861 135)</b>	<b>(2 955 319)</b>	<b>(109 426)</b>	-	<b>(3 925 879)</b>
Augmentation	(52 504)	(184 732)	(8 321)	-	(245 557)
Diminution	7 188	45 627	5 281	-	58 096
Variations de périmètre	(8 522)	(10 006)	(2 270)	-	(20 798)
Variations de change	45 092	226 315	4 659	-	276 066
Reclassement	(1)	(2 767)	2 873	-	105
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	(13 145)	(89 953)	(2 512)	-	(105 610)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>(883 027)</b>	<b>(2 970 835)</b>	<b>(109 716)</b>	-	<b>(3 963 577)</b>
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2024	833 285	1 419 925	40 772	430 178	2 724 161
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>821 982</b>	<b>1 280 689</b>	<b>43 316</b>	<b>531 276</b>	<b>2 677 263</b>

(1) Dont effet de l'application d'IAS 29.

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles en cours s'élevaient à 503 millions d'euros (410 millions d'euros au 31 décembre 2024) et les avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles représentent 29 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2024). Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 91 millions d'euros (82 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les intérêts capitalisés s'élevaient à 13,3 millions d'euros (14,2 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## 10.4 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

### Méthode comptable

Les contrats de location, à l'exception de ceux entrant dans le champ des exemptions prévues par la norme IFRS 16, sont comptabilisés au bilan, dès la mise à disposition de l'actif sous-jacent des contrats, avec la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation et au passif d'une obligation locative. La composante services du contrat de location, et notamment celle relative au transport, est identifiée lors de l'analyse et traitée séparément de la composante location. Sont qualifiés de contrat de location tous les contrats qui confèrent au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour au moins 12 mois moyennant une contrepartie.

Les exemptions prévues par la norme IFRS 16 et appliquées par le Groupe, dont les paiements ne sont pas pris en compte dans l'obligation locative et le droit d'utilisation sont les suivantes :

- les paiements relatifs aux contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) ;
- les paiements relatifs aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur (<5 mille US dollars ou équivalent) ;
- les paiements relatifs à la composante de service du contrat de location, dès lors qu'elle est identifiable et mesurable ;
- ainsi que les paiements relatifs aux contrats de location portant sur des actifs incorporels, dont le nombre est très limité.

Les loyers payés au titre de ces contrats ou composantes de contrat sont constatés en charges opérationnelles pendant toute la durée de la location.

La durée des contrats de location correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif, à laquelle s'ajoutent, le cas échéant, des options de renouvellement dont

l'exercice est jugé raisonnablement certain (options de renouvellement en cours d'exercice ou pour lesquelles le Groupe dispose d'un historique statistique de pratiques).

La définition de cette durée exécutoire tient compte aussi bien des aspects contractuels que des aspects économiques dans la mesure où l'existence de pénalités non négligeables en cas de résiliation du preneur est analysée pour chaque contrat.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location incluent à l'origine l'obligation locative, les coûts directs initiaux, les loyers prépayés et l'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état prévus au contrat, et excluent les éventuelles composantes de services. Ils sont amortis conformément aux dispositions d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » linéairement sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location retenue et la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, et le cas échéant dépréciés en application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Après la comptabilisation initiale, le droit d'utilisation de l'actif est évalué au coût, sous déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les paiements de loyers associés aux contrats de locations sont comptabilisés en application d'IFRS 16 et donnent lieu au compte de résultat à une charge d'amortissement ainsi qu'à une charge d'intérêts.

L'impact fiscal de l'application d'IFRS 16 donne lieu à comptabilisation d'impôt différé sur le droit d'utilisation et sur la dette locative correspondante.

### Hypothèses, estimations et jugements

L'obligation locative est évaluée à l'origine à la valeur actualisée des paiements futurs, qui comprennent la valeur actualisée des paiements de loyers fixes et variables, s'ils dépendent d'un indice ou d'un taux, et des paiements estimés prévus à la fin du contrat, tels que la garantie de valeur résiduelle et l'option d'achat dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé sur la base du taux implicite du contrat, ou à défaut, du taux d'intérêt marginal d'emprunt du preneur à la date de

commencement du contrat. Ce taux d'emprunt marginal tient compte de plusieurs éléments dont la devise et l'échéance du contrat, l'environnement économique du preneur ainsi que de sa solidité financière.

Le Groupe applique des taux correspondants à l'échéance moyenne de remboursement de la dette de loyers, en définissant et utilisant des courbes de taux par durée, tenant compte de la structure des loyers et de la typologie des taux disponibles.

## Les activités de location du Groupe

La majorité des contrats de location en vigueur dans le Groupe concernent les véhicules liés directement à l'activité opérationnelle (véhicules de chantiers, transports routiers et véhicules particuliers) et l'immobilier (terrains et bâtiments). En effet, le Groupe loue des terrains et des bâtiments, principalement pour ses bureaux, ses centrales à béton, ses carrières et ses entrepôts. Les locations concernent également dans une moindre mesure des machines, des équipements et du matériel informatique.

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>98 646</b>	<b>72 756</b>	<b>140 137</b>	<b>58 149</b>	<b>369 688</b>
Acquisitions/Augmentations	6 601	9 428	40 188	13 000	69 218
Diminutions	(1 125)	(2 753)	(24 298)	(9 141)	(37 318)
Variations de périmètre	-	-	1 106	-	1 106
Variations de change	1 623	265	309	(1 660)	536
Autres mouvements	16	(107)	1 327	(6 757)	(5 521)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>105 761</b>	<b>79 589</b>	<b>158 768</b>	<b>53 591</b>	<b>397 709</b>
Acquisitions/Augmentations	11 025	5 608	34 860	14 995	66 488
Diminutions	(3 538)	(4 501)	(35 462)	(11 626)	(55 127)
Variations de périmètre	-	-	3 855	792	4 647
Variations de change	(4 814)	(2 898)	(7 042)	(156)	(14 910)
Autres mouvements	(398)	(826)	(2 864)	(932)	(5 020)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>108 036</b>	<b>76 972</b>	<b>152 115</b>	<b>56 664</b>	<b>393 787</b>

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>(39 689)</b>	<b>(38 899)</b>	<b>(77 951)</b>	<b>(27 733)</b>	<b>(184 272)</b>
Augmentation	(7 327)	(7 006)	(27 025)	(13 594)	(54 952)
Diminution	1 032	2 124	21 125	8 960	33 241
Variations de périmètre	-	-	(802)	-	(802)
Variations de change	(481)	(326)	118	758	69
Autres mouvements	55	74	(848)	5 599	4 880
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(46 410)</b>	<b>(44 033)</b>	<b>(85 384)</b>	<b>(26 009)</b>	<b>(201 836)</b>
Augmentation	(7 544)	(7 416)	(27 527)	(14 119)	(56 606)
Diminution	3 236	4 535	32 899	11 550	52 220
Variations de change	1 892	1 699	3 371	99	7 061
Autres mouvements	103	735	2 423	344	3 605
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>(48 723)</b>	<b>(44 480)</b>	<b>(74 218)</b>	<b>(28 135)</b>	<b>(195 556)</b>
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2024	59 351	35 557	73 384	27 582	195 873
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>59 313</b>	<b>32 492</b>	<b>77 897</b>	<b>28 529</b>	<b>198 231</b>

La majorité de ces contrats est portée par les entités françaises du Groupe, et dans une moindre mesure par les sociétés américaines, suisses et turques. Les autres pays dans lesquels le Groupe est implanté ont un nombre de contrats peu significatif.

Le montant reconnu en charges opérationnelles au titre des contrats exemptés du retraitement IFRS 16 s'élève à 16,9 millions d'euros.

## 10.5 Immeubles de placement

### Méthode comptable

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40. Le Groupe comptabilise ses immeubles de placement au coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs pratiqués. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (10 à 25 ans).

Le Groupe détient des immeubles de placement en France et en Suisse. La juste valeur de ses placements immobiliers est déterminée de la manière suivante :

- en France par les services dédiés du Groupe, principalement par référence aux prix du marché observés lors de transactions réalisées sur des biens comparables ou publiés par les chambres des notaires locales ;
- en Suisse, principalement par référence aux valeurs fiscales et cadastrales établies par les cantons et servant de base au calcul de l'impôt sur la fortune et de la taxe immobilière et par référence aux prix du marché observés lors de transactions réalisées sur des biens comparables.

La juste valeur est présentée en annexe à chaque clôture annuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Amortissements & Pertes de valeur	Montants nets
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>66 183</b>	<b>(35 477)</b>	<b>30 706</b>
Acquisitions/Augmentations	906	(797)	109
Cessions/Diminutions	(62)		(62)
Variations de change	(488)	129	(359)
Variations de périmètre et autres	2 198	(1 795)	403
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>68 737</b>	<b>(37 940)</b>	<b>30 797</b>
Acquisitions/Augmentations	357	(865)	(508)
Cessions/Diminutions	(191)	150	(41)
Variations de change	374	(133)	241
Variations de périmètre et autres	264	(83)	181
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>69 541</b>	<b>(38 871)</b>	<b>30 670</b>
<b>JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>			<b>112 269</b>

Les produits locatifs des immeubles de placement comptabilisés en « Autres produits et charges ordinaires » (Cf. note 6) s'élèvent à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (4,2 millions d'euros 31 décembre 2024).

## Note 11 Coentreprises et autres actifs non-courants

### Méthode comptable

#### Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers, lors de leur comptabilisation initiale, conformément aux dispositions prévues par IFRS 9 qui repose sur une approche basée d'une part sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs et d'autre part sur le modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention.

En pratique, pour le Groupe Vicat, le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels conduit à distinguer d'une part les instruments de nature prêt ou créance, dont l'évaluation est fonction du modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention, et d'autre part les instruments de capitaux propres.

La norme prévoit ainsi trois catégories pour les prêts et créances, chacune associée à un mode de gestion distinct :

- les actifs financiers évalués au coût amorti, dont l'objectif est de les détenir pour percevoir les flux de trésorerie contractuels. C'est le cas notamment de l'essentiel des prêts et des créances ;

- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, dont l'objectif est de les détenir à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et de les vendre ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour ceux ne correspondant à aucun des deux modèles économiques ci-dessus.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction.

Les instruments de capitaux propres sont, en application d'IFRS 9, des actifs financiers évalués à la juste valeur, dont les variations sont à enregistrer en résultat ou en autre éléments du résultat global non recyclables en résultat, suivant l'option retenue à l'origine, titre par titre.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Les instruments de nature créance font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit étant appréhendé et apprécié sur la base de données historiques et des informations disponibles à la clôture.

### 11.1 Participations dans des entreprises associées

Une distinction entre les sociétés associées opérationnelles et non opérationnelles est opérée pour plus de lisibilité sur la performance du Groupe :

- la quote-part de résultat des sociétés opérationnelles correspond à des sociétés associées présentant une activité opérationnelle dans le prolongement de l'activité du Groupe. En effet, ces sociétés opèrent sur les segments clés de l'activité du Groupe tel que le ciment, le béton et le granulats en France, Suisse, États-Unis et Brésil. Ces activités correspondent notamment à des opérations de ventes et d'achats de produits et de services ;
- la quote-part de résultat des sociétés associées non opérationnelles correspond aux autres sociétés mises en équivalence.

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Ouverture</b>	<b>120 228</b>	<b>84 861</b>
Quote-part de résultat des sociétés associées opérationnelles	6 451	7 660
Quote-part de résultat des sociétés associées non opérationnelles	1 633	319
Dividendes reçus des participations dans des entreprises associées	(6 167)	(7 652)
Variations de périmètre	6 122	34 980
Variations de change et autres	560	60
<b>CLÔTURE</b>	<b>128 827</b>	<b>120 228</b>

## 11.2 Créances et autres actifs non-courants

en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres créances à long terme <sup>(1)</sup>	48 266	65 110
Autres créances immobilisées <sup>(2)</sup>	38 125	43 365
Titres non consolidés	37 323	40 217
Prêts	42 149	35 911
Dépôts et cautionnements	39 393	29 670
Instruments financiers dérivés	5 733	10 887
<b>TOTAL</b>	<b>210 989</b>	<b>225 160</b>

(1) *Ciplan* :

Dans le cadre de l'acquisition par le Groupe Vicat, la société Ciplan a reçu une garantie ferme et irrévocable de la part de son actionnaire minoritaire pour tous les litiges nés ou à venir relatifs à la période antérieure à l'acquisition par Vicat. Cette garantie est comptabilisée à hauteur des provisions constituées au titre des sinistres indemnissables dans les autres actifs non courants à hauteur de 24,8 millions d'euros à fin décembre 2025 (41,7 millions d'euros à fin décembre 2024) (cf. note 1.5.2).

(2) *Bharathi Cement* :

Au 31 décembre 2025, un montant de 30,9 millions d'euros (y inclus intérêts), faisant l'objet de deux saisies conservatoires sur les comptes d'une société indienne du Groupe, Bharathi Cement, dans le cadre d'une procédure d'enquête diligentée par les autorités administratives et judiciaires sur des faits antérieurs à l'entrée de Vicat à son capital, est comptabilisé dans les « autres créances non courantes ».

Pour mémoire, le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de l'année 2013, quatorze procès-verbaux présentant ses allégations. Parmi ceux-ci, quatre concernent également Bharathi Cement (le CBI enquête pour vérifier si les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement).

La procédure a d'abord donné lieu en 2015 à une inscription par l'Enforcement Directorate à hauteur de 950 millions de Roupies (environ 12 millions d'euros à l'origine) sur un compte bancaire de Bharathi Cement. En 2016, une saisie conservatoire de 1 530 millions de Roupies (environ 19 millions d'euros à l'origine) a été réalisée dans le cadre du procès-verbal relatif à la concession minière.

Bien que ces mesures ne soient pas de nature à entraver le fonctionnement de la Société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour en contester le bien-fondé.

Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui est toujours en phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune inculpation. La société n'a pas d'élément conduisant à conclure à l'existence d'un risque financier probable et évaluable.

Compte tenu de la lenteur de la procédure initiée en 2012, la créance relative à ces saisies conservatoires a été reclassée fin 2018 en « autres créances non courantes ».

en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>225 160</b>	<b>241 811</b>
Acquisitions / Augmentations	15 344	14 113
Cessions / Diminutions	(2 746)	3 535
Variations de périmètre	1 076	(14 290)
Variations de change	(8 135)	(11 478)
Variation constatée en autres éléments du résultat global	(3 833)	(2 063)
Autres	(15 877)	(6 468)
<b>VALEUR NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>210 989</b>	<b>225 160</b>

## Note 12 Actifs circulants

### 12.1 Stocks et en-cours

#### Méthode comptable

##### Stock et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, au plus bas du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation (prix de vente diminué des coûts nécessaires estimés pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements consolidés des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondée sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont constituées, le cas échéant, sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables identifiées à la clôture de l'exercice.

##### Quotas d'émission

Il n'existe pas, à ce jour, dans le référentiel IFRS, de norme ou interprétation traitant spécifiquement des droits d'émission de gaz à effet de serre. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Groupe a décidé de retenir la méthode préconisée par l'ANC depuis

2013, compatible avec les normes IFRS en vigueur (Règlement no 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013), qui permet de fournir une information financière plus fiable et pertinente pour refléter le modèle économique des quotas, en supprimant notamment les impacts liés à la volatilité du cours des quotas.

Selon cette méthode, dès lors que les quotas sont destinés à remplir les obligations liées aux émissions (modèle production) :

- les quotas sont comptabilisés en stocks lors de leur acquisition (à titre gratuit ou onéreux). Ils sont sortis au fur et à mesure pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la procédure de restitution ; ou
- à l'occasion de leur cession, et ne sont pas réévalués à la clôture ;
- une dette est comptabilisée à la clôture en cas de déficit de quotas.

Le Groupe n'ayant à aujourd'hui quasiment que des quotas alloués gratuitement par l'État français dans le cadre des Plans Nationaux d'Affectation des Quotas, l'application de ces règles conduit donc à les enregistrer en stock pour une valeur nulle. Par ailleurs, des excédents étant à ce jour constatés par le Groupe, aucune dette n'est comptabilisée au bilan, et en l'absence de cession, aucun montant n'est comptabilisé au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières premières et consommables	393 770	(38 126)	355 644	418 930	(29 840)	389 090
Encours, produits finis et marchandises	165 011	(8 613)	156 398	159 872	(6 773)	153 099
<b>TOTAL</b>	<b>558 781</b>	<b>(46 739)</b>	<b>512 042</b>	<b>578 802</b>	<b>(36 613)</b>	<b>542 189</b>

Les excédents de quotas de CO<sub>2</sub> reçus gratuitement dans le cadre du programme ETS, sont enregistrés en stocks pour une valeur nulle (correspondant à 4 856 milliers de tonnes à fin 2025 et 4 773 milliers de tonnes à fin 2024).

## 12.2 Créances clients et autres débiteurs

### Méthode comptable

Les créances sont évaluées au coût amorti et sont comptabilisées à leur valeur nominale (montant initial de la facture). Les créances font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 (cf. note 16.2).

Les créances clients peuvent faire l'objet de cessions à des établissements bancaires. Dans ce cas, une analyse de l'opération est menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution.

Si cet examen met en évidence non seulement le transfert contractuel du droit à recevoir les flux de trésorerie liés aux créances cédées, mais aussi celui de la quasi-totalité des risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus le cas échéant. Dans la situation inverse, les créances clients sont maintenues dans l'état de la situation financière consolidée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clients et autres débiteurs	Provisions clients et autres débiteurs	Clients et autres débiteurs net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>515 652</b>	<b>(23 666)</b>	<b>491 986</b>
Augmentations	-	(6 698)	(6 698)
Diminutions avec utilisation	-	1 869	1 869
Variations de change	(7 486)	(111)	(7 597)
Variations de périmètre	(3 909)	105	(3 803)
Variations	(12 688)	18	(12 670)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>491 569</b>	<b>(28 481)</b>	<b>463 087</b>
Augmentations	-	(6 200)	(6 200)
Diminutions avec utilisation	-	2 418	2 418
Variations de change	(37 900)	1 899	(36 001)
Variations de périmètre	9 310	(256)	9 054
Variations	41 677	64	41 741
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>504 656</b>	<b>(30 557)</b>	<b>474 099</b>
<i>dont échu :</i>			
• depuis moins de 3 mois	79 353	856	80 209
• depuis plus de 3 mois	34 918	(20 657)	14 261
<i>dont non échu :</i>	390 385	(10 756)	379 629
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>504 656</b>	<b>(30 557)</b>	<b>474 099</b>

Le Groupe n'est pas dépendant de ses principaux clients et aucun d'entre eux ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

### Cession de créances en France

Au cours du deuxième semestre 2025, le Groupe a procédé à une cession de créances sans recours à hauteur de 65 millions d'euros (66 millions d'euros en 2024). Au 31 décembre 2025, la cession de créances concerne exclusivement des sociétés françaises du Groupe. Les créances concernées ont été décomptabilisées dans la mesure où les conditions de décomptabilisation de la norme IFRS 9 ont été respectées.

## 12.3 Autres créances

(en milliers d'euros)	Autres créances fiscales	Créances sociales	Autres créances diverses <sup>(1)</sup>	Provisions autres créances	Total autres créances net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>78 815</b>	<b>4 038</b>	<b>117 439</b>	<b>(6 805)</b>	<b>193 487</b>
Augmentations			20	(25 194)	(25 175)
Diminutions avec utilisation			(9)	272	263
Variations de change	(3 713)	(15)	(3 186)	(1)	(6 915)
Variations de périmètre	18	100	1 768		1 887
Autres mouvements	(23 504)	265	4 373	138	(18 728)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>51 615</b>	<b>4 389</b>	<b>120 406</b>	<b>(31 591)</b>	<b>144 819</b>
Augmentations			165	(1 071)	(906)
Diminutions avec utilisation			(360)	29 262	28 902
Variations de change	(1 094)	(16)	(3 898)	5	(5 003)
Variations de périmètre	902	38	16 540	(15 284)	2 196
Autres mouvements	3 994	1 062	11 686	(8 885)	7 857
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>55 418</b>	<b>5 473</b>	<b>144 539</b>	<b>(27 564)</b>	<b>177 866</b>
dont échu :					
• depuis moins de 3 mois	2 773	4 386	12 887	(2 712)	17 334
• depuis plus de 3 mois	767	79	14 366	(478)	14 734
dont non échu :	51 878	1 008	117 286	(24 374)	145 798
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>55 418</b>	<b>5 473</b>	<b>144 539</b>	<b>(27 564)</b>	<b>177 866</b>

(1) Les autres créances diverses sont composées principalement au 31 décembre 2025 d'avances et acomptes fournisseurs pour 25,8 millions d'euros, de prêts à des partenaires pour 37,8 millions d'euros, de charges constatées d'avances pour 21,9 millions d'euros ainsi que des créances sur cession d'immobilisation pour 8,9 millions d'euros.

## Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Méthode comptable

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme (ayant une échéance inférieure à 3 mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur). Au 31 décembre 2025, le Groupe Vicat n'a pas de trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe.

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Disponibilités	175 792	129 716
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme <3 mois	352 618	405 968
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>528 410</b>	<b>535 684</b>
Découverts bancaires	(21 203)	(29 845)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>507 207</b>	<b>505 839</b>

## Note 14 Capitaux propres

### 14.1 Capital social

#### Méthode comptable

##### Actions d'autocontrôle

Conformément à IAS 32, les actions propres Vicat sont inscrites en déduction des capitaux propres.

Le capital social de Vicat est composé de 44 900 000 actions ordinaires de 4 euros entièrement libérées dont 369 612 actions détenues en propre au 31 décembre 2025 (461 415 au 31 décembre 2024) acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires, et dans le cadre de la cession par Heidelberg Cement de sa participation de 35% dans Vicat en 2007. La Société est principalement détenue et contrôlée par la holding Parfininco.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix, à l'exception des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, à qui est attribué un droit de vote double.

Le dividende versé au cours de l'exercice 2025 au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 2 euros par action soit au total 89 800 milliers d'euros, (2 euros par action versés en 2024 au titre de l'exercice 2023).

Le résultat net par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exception des actions propres d'autocontrôle. Ce résultat net par action est ajusté des effets de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives comme le sont les actions gratuites (cf. Note 5).

Depuis 2018, Vicat avait confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 à Oddo BHF (Natixis Securities auparavant).

Ce contrat a été résilié sur le premier semestre 2025. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, la mise en œuvre du contrat de liquidité est confiée à Kepler Cheuvreux.

Au 31 décembre 2025, les moyens suivants figurent au compte de liquidité : 9 539 titres Vicat équivalent à 643 milliers d'euros et 3 857 milliers d'euros de liquidités.

### 14.2 Réserves de conversion

Les réserves de conversion Groupe se ventilent comme suit par devises au 31 décembre 2025 et 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dollar américain	14 084	93 397
Franc suisse	290 499	285 002
Livre turque	(535 598)	(465 058)
Livre égyptienne	(129 186)	(123 703)
Tengué kazakh	(145 785)	(137 836)
Ouguiya mauritanien	(18 497)	(10 981)
Roupie indienne	(313 126)	(210 962)
Réal brésilien	(106 452)	(103 758)
<b>TOTAL</b>	<b>(944 061)</b>	<b>(673 899)</b>

## Note 15 Provisions

### 15.1 Avantages au personnel

#### Méthode comptable

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les réglementations, usages et accords contractuels en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés consolidées du Groupe, prévoient différents avantages postérieurs à l'emploi : indemnités de départ en retraite, compléments de retraite, ainsi que d'autres avantages à long terme (couverture de dépenses médicales au bénéfice des retraités, etc.).

Les régimes à prestations définies, qui comprennent tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux à cotisations définies, constituent un engagement futur pour le Groupe.

Les engagements correspondants font l'objet d'un calcul actuariel (évolution des salaires, mortalité, rotation...) selon la méthode des unités de crédits projetées, conformément aux usages et aux clauses prévues par les conventions collectives et la législation en vigueur.

Certains régimes de retraite à prestations définies, principalement aux États-Unis et en Suisse sont couverts pour tout ou partie par des actifs dédiés qui sont composés pour l'essentiel d'actions et d'obligations. Les positions des régimes sont

intégralement provisionnées dans l'état de la situation financière, après déduction, le cas échéant, de la juste valeur de ces actifs investis, dont le montant peut être ajusté compte tenu du mécanisme de l'*asset ceiling*. En cas d'excédent d'actif (régime sur-financé), celui-ci n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs effectivement disponibles pour le Groupe, et dans la limite du plafond défini par la norme.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations, qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les écarts actuariels résultent du changement d'hypothèses actuarielles et/ou d'écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité. Les écarts actuariels se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables au compte de résultat.

Dans le cadre de la comptabilisation des écarts actuariels, en application de l'option offerte par IFRS 1, le Groupe avait choisi de mettre à zéro ces derniers liés aux avantages au personnel non encore reconnus dans le bilan de transition par imputation sur les capitaux propres.

#### Hypothèses, estimations et jugements

L'évaluation de la valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi, dans le cadre des régimes à prestation définis, dépend des hypothèses actuarielles, qu'elles soient démographiques et financières, retenues par le Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés conformément aux principes édictés par la norme IAS 19 Révisée, soit par référence à un taux de marché à la date de clôture, fondé sur le rendement des obligations d'entreprise de haute qualité mises au

sein de la zone monétaire concernée. Ils sont déterminés sur la base de courbes de taux élaborées par des experts externes à partir de panels d'obligations publiques notées AA.

Lorsque le marché des obligations privées d'une zone n'est pas suffisamment liquide, la norme IAS 19 Révisée préconise d'utiliser comme référence les obligations d'état.

Dans tous les cas, les indices de référence utilisés sont de durée comparable à celle des engagements.

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Régimes de retraites et indemnités de fin de carrière (IFC)	40 823	36 379
Autres avantages	49 030	54 491
<b>Total provisions retraites et autres avantages</b>	<b>89 853</b>	<b>90 870</b>

## Description des principaux régimes du Groupe

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe se trouvent en Suisse, aux États-Unis et en France. Ils sont, pour la plupart, préfinancés à travers la souscription de contrats d'assurance ou l'affiliation à un fonds de pension. Les modalités de financement sont conformes aux législations locales, notamment sur les niveaux de financement minimum des droits passés. Étant donné la matérialité des engagements, le Groupe procède chaque année à une mise à jour des évaluations actuarielles afin de refléter le coût de ces dispositifs. Plus précisément, les principaux régimes à prestation définie à l'échelle du Groupe se présentent de la manière suivante :

- **France** : dans les filiales françaises, il existe plusieurs dispositifs relatifs aux engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit, d'une part, de plans d'indemnités de départ à la retraite, ouverts à l'ensemble des salariés, dont le montant correspond à la moyenne du salaire mensuel brut des 12 derniers mois, calculé au prorata de l'ancienneté dans le Groupe et aux spécificités relatives à la convention collective à laquelle sont rattachés les salariés. D'autre part, des plans de médailles du travail prévoient le versement d'une somme forfaitaire récompensant l'ancienneté des salariés selon les échelons suivants : 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans.

La durée des plans est estimée à 10 ans pour les filiales françaises ;

- **États-Unis** : les plans de retraite sont affiliés à des fonds de pension indépendants en charge de collecter et d'investir les cotisations. Les prestations sont versées en cas de départ à la retraite, d'invalidité ou de décès.

La durée des plans est estimée à 12 ans pour les filiales américaines. Outre les pensions de retraite, les salariés bénéficient également de plans de prévoyances santé, postérieurs à l'emploi, qui couvrent un large panel de frais médicaux (consultations, dentiste, ophtalmologie, etc.). Les prestations accordées dépendent des notations et de l'âge de renouvellement. Une large proportion de ces régimes a été gelée, c'est-à-dire qu'ils sont désormais fermés à toute nouvelle affiliation de nouveaux salariés ;

- **Suisse** : les plans couvrent des prestations versées au titre des départs à la retraite, en cas de licenciement, d'invalidité ou de décès, sous forme de rente ou de capital. La collecte et la gestion des contributions des employeurs et des employés sont confiées à une fondation dédiée.

La durée des plans est estimée à 11 ans pour les filiales suisses.

La durée moyenne de l'ensemble des régimes est de 11 ans. Le montant des cotisations qu'il est prévu de verser aux régimes au cours du prochain exercice s'élève à 12 millions d'euros.

## Actifs et passifs comptabilisés au bilan

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Valeur actualisée des obligations financées	406 200	49 030	455 230	399 855	54 491	454 346
Juste valeur des actifs des régimes	(426 771)	-	(426 771)	(415 755)	-	(415 755)
<b>Situation nette</b>	<b>(20 571)</b>	<b>49 030</b>	<b>28 460</b>	<b>(15 900)</b>	<b>54 491</b>	<b>38 591</b>
Limitation de reconnaissance des actifs de couverture	61 394	-	61 394	52 279	-	52 279
<b>PASSIF NET</b>	<b>40 823</b>	<b>49 030</b>	<b>89 853</b>	<b>36 379</b>	<b>54 491</b>	<b>90 870</b>

## Composante de la charge annuelle nette

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(9 406)	(2 004)	(11 410)	(8 773)	(848)	(9 621)
Coût financier	(8 712)	(2 620)	(11 332)	(10 198)	(2 431)	(12 629)
Produit d'intérêts sur actifs	6 257		6 257	7 792		7 792
Réductions et liquidation	(265)	(242)	(507)	(710)	(688)	(1 398)
<b>Total charge avec impact compte de résultat</b>	<b>(12 126)</b>	<b>(4 866)</b>	<b>(16 992)</b>	<b>(11 889)</b>	<b>(3 967)</b>	<b>(15 856)</b>
Écarts actuariels sur actifs de couverture	(72)		(72)	20 509		20 509
Écarts d'expérience	(10 208)	1 165	(9 044)	(4 808)	(2 494)	(7 302)
Écarts d'hypothèses démographiques	865		865	(41)		(41)
Écarts d'hypothèses financières	4 483	(1 213)	3 270	(12 990)	2 995	(9 995)
<b>Total charge avec impact autres éléments du résultat global</b>	<b>(4 932)</b>	<b>(48)</b>	<b>(4 980)</b>	<b>2 670</b>	<b>501</b>	<b>3 171</b>
<b>TOTAL CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>(17 058)</b>	<b>(4 914)</b>	<b>(21 971)</b>	<b>(9 219)</b>	<b>(3 466)</b>	<b>(12 685)</b>

## Variation des actifs financiers de couverture des régimes

Régimes de retraites et IFC <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Juste valeur des actifs au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>415 755</b>	<b>409 912</b>
Produit d'intérêts sur actifs	6 257	7 792
Cotisations payées	13 207	12 454
Différences de conversion	(3 259)	(1 836)
Prestations payées	(13 145)	(17 535)
Variation de périmètre	-	(8 950)
Gains et pertes actuariels	7 957	13 918
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>426 771</b>	<b>415 755</b>

## Analyse des actifs de couverture par nature et pays au 31 décembre 2025

Répartition des actifs de couverture	Suisse	États-Unis	Inde	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0%	-	-	7 509
Instruments de capitaux propres	26,8%	-	-	100 623
Instruments de dettes	36,4%	-	-	136 669
Biens immobiliers	25,4%	-	-	95 367
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	0,0%	-	100,0%	2 130
Fonds d'investissement	9,4%	100,0%	-	84 472
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>426 771</b>
<b>ACTIFS DE COUVERTURE</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>375 546</b>	<b>49 180</b>	<b>2 043</b>	<b>426 771</b>

## Variation du passif net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<b>Passif net au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>36 379</b>	<b>54 491</b>	<b>90 870</b>	<b>39 266</b>	<b>48 779</b>	<b>88 045</b>
Charge de l'exercice	17 494	4 923	22 418	7 967	4 718	12 685
Cotisations payées	(8 110)	-	(8 110)	(7 628)	-	(7 628)
Différences de conversion	(2 677)	(6 311)	(8 988)	(212)	3 230	3 018
Prestations payées par l'employeur	(2 800)	(3 587)	(6 387)	(2 308)	(2 296)	(4 604)
Autres	546	(497)	50	(706)	60	(646)
<b>PASSIF NET AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>40 833</b>	<b>49 020</b>	<b>89 853</b>	<b>36 379</b>	<b>54 491</b>	<b>90 870</b>

Principales hypothèses actuarielles	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie et Inde	Afrique de l'ouest et Moyen-Orient
<b>TAUX D'ACTUALISATION</b>					
31 décembre 2025	3,8%	1,1% à 3%	5,5%	6,5% à 14%	5% à 20,5%
31 décembre 2024	3,5%	0,95% à 3,25%	5,5%	6,7% à 18%	5% à 25,5%
<b>TAUX D'ÉVOLUTION DES COÛTS MÉDICAUX</b>					
31 décembre 2025	-	-	4,5% à 9,68%	-	-
31 décembre 2024	-	-	4,5% à 7,52%	-	-

## Analyses de sensibilité

Les principaux facteurs de volatilité du bilan sont le taux d'actualisation et le taux d'évolution des coûts médicaux.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2025 correspondant à une variation de +/-50 points de base du taux d'actualisation est de respectivement +26,5 et -23,9 millions d'euros.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2025 correspondant à une variation de +/-100 points de base du taux d'évolution des coûts médicaux est de respectivement +5,9 et -5,0 millions d'euros.

## 15.2 Autres provisions

### Méthode comptable

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraînera une sortie de ressources sans contrepartie attendue après la clôture, et pouvant être estimée de manière fiable.

Les autres provisions incluent notamment les provisions pour remise en état des sites, constituées pour la plupart au fur et à mesure de l'exploitation des carrières et comprenant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrière.

Les provisions font l'objet d'une actualisation, conformément à IAS 37, lorsque son effet est significatif. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

(en milliers d'euros)	Reconstitution des sites	Démolitions	Autres risques <sup>(1)</sup>	Autres charges	Total
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>68 590</b>	<b>463</b>	<b>66 117</b>	<b>21 058</b>	<b>156 229</b>
Augmentations	4 634	-	24 753	(5 062)	24 326
Diminutions avec utilisation	(3 568)	-	(10 073)	(2 420)	(16 061)
Diminutions sans utilisation	-	(314)	-	(267)	(581)
Variations de change	(574)	(11)	(6 460)	(2 611)	(9 656)
Variations de périmètre	(1 361)	-	-	-	(1 361)
Autres mouvements	-	-	589	(588)	2
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>67 722</b>	<b>138</b>	<b>74 926</b>	<b>10 109</b>	<b>152 896</b>
Augmentations	3 031	-	12 373	2 184	17 589
Diminutions avec utilisation	(2 944)	-	1 863	(2 157)	(3 237)
Diminutions sans utilisation	(53)	-	(27 747)	(3)	(27 802)
Variations de change	(236)	1	(2 478)	(202)	(2 914)
Variations de périmètre	261	-	305	-	567
Autres mouvements	679	1	(54)	-	627
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>68 460</b>	<b>140</b>	<b>59 188</b>	<b>9 931</b>	<b>137 719</b>
Dont à moins d'un an	18	-	11 290	6 149	17 457
Dont à plus d'un an	68 442	140	47 899	3 781	120 262
<b>Impact (net des charges encourues) au compte de résultat au 31 décembre 2025</b>				<b>Dotations</b>	<b>Reprises sans utilisation</b>
Résultat d'exploitation				16 729	(379)
Résultat hors exploitation				859	(13 826)

(1) Les autres risques incluent au 31 décembre 2025 :

- un montant global de provisions constatées dans les comptes de Ciplan (Brésil) à hauteur de 25,7 millions d'euros (41,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) concernant majoritairement :
  - des litiges fiscaux, principalement liés aux cotisations de sécurité sociale, et aux déductions indues de rémunération en violation des décisions de justice de 2013 et 2014 (4,6 millions d'euros),
  - des litiges sociaux et prud'homaux à la suite du départ d'anciens salariés (0,8 million d'euros),
  - des litiges civils portant sur des amendes et réclamations contestées par la société (0,7 million d'euros),
  - du litige minier (19,7 millions d'euros).

Dans le cadre de l'acquisition par le Groupe Vicat, la société Ciplan a reçu une garantie ferme et irrévocable de la part de ses partenaires brésiliens pour tous les litiges nés ou à venir relatifs à la période antérieure à l'acquisition par Vicat. Cette garantie est comptabilisée dans les autres actifs non courants à hauteur de 24,8 millions d'euros (voir note 11.2), au titre des sinistres indemnisables comptabilisés en provision pour un montant de 24,8 millions d'euros (40,7 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;

- un montant de 18,1 millions d'euros (17,9 millions d'euros au 31 décembre 2024) correspondant au montant estimé de la franchise concernant des sinistres survenus aux États-Unis dans le cadre d'accidents du travail, et qui devra être prise en charge par le Groupe ;
- le solde résiduel des autres provisions pour risques s'élevant à 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (15,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) correspond au cumul des autres provisions qui, prises individuellement, ne sont pas matérielles.

## Note 16 Endettement net et instruments financiers

### 16.1 Dettes financières nettes et options de ventes

#### Méthode comptable

##### Passifs financiers

Le Groupe classe ses passifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers évalués au coût amorti. Ils comprennent principalement les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires. Le Groupe n'a pas de passif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers se ventilent comme suit au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes financières à plus d'un an	1 185 063	1 360 816
Options de vente à plus d'un an	87	368
Obligations locatives à plus d'un an	167 722	166 622
<b>Dettes financières et options de vente à plus d'un an</b>	<b>1 352 872</b>	<b>1 527 806</b>
Instruments financiers actif à plus d'1 an <sup>(1)</sup>	(5 733)	(10 887)
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À PLUS D'UN AN</b>	<b>1 347 139</b>	<b>1 516 919</b>
Dettes financières à moins d'un an	285 528	209 423
Obligations locatives à moins d'un an	47 784	46 225
<b>Dettes financières et options de vente à moins d'un an</b>	<b>333 312</b>	<b>255 648</b>
Instruments financiers actif à moins d'1 an <sup>(1)</sup>	(495)	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À MOINS D'UN AN</b>	<b>332 817</b>	<b>255 648</b>
Total des dettes financières nettes d'instruments financiers actif <sup>(1) (2)</sup>	1 679 869	1 772 199
Total des options de vente	87	368
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF</b>	<b>1 679 956</b>	<b>1 772 567</b>

(1) Au 31 décembre 2025, les instruments financiers actifs (6,2 millions d'euros) sont présentés dans les actifs non courants (cf. note 11.2) pour la part supérieure à un an (5,7 millions d'euros) et dans les autres créances pour la part inférieure à un an (0,5 millions d'euros).

(2) La dette financière du groupe se compose essentiellement des éléments suivants au 31 décembre 2025 :

- des lignes bilatérales bancaires confirmées pour un montant de 1 358 millions d'euros et utilisées à hauteur de 481 millions d'euros ;
- placements privés US pour 424,6 millions d'euros ;
- schuldschein pour 242,9 millions d'euros.

La variation par nature de passifs financiers s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières et options de vente >1 an	Instruments financiers actif >1 an	Obligations locatives >1 an	Dettes financières et options de vente <1 an	Instruments financiers actif <1 an	Obligations locatives <1 an	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>1 416 572</b>	<b>(14 827)</b>	<b>155 718</b>	<b>335 956</b>	<b>(8 491)</b>	<b>45 153</b>	<b>1 930 081</b>
Émissions	189 234	-	62 426	8 050	-	6 794	266 504
Remboursements	(173 801)	-	(16 221)	(179 828)	(1 609)	(36 638)	(408 097)
Variations de change	(12 771)	-	1 766	(8 195)	-	(662)	(19 862)
Variations de périmètre	2 754	-	-	3 789	-	183	6 726
Autres mouvements	(60 805)	3 940	(37 067)	49 652	10 100	31 394	(2 785)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 361 184</b>	<b>(10 887)</b>	<b>166 622</b>	<b>209 423</b>	<b>-</b>	<b>46 225</b>	<b>1 772 567</b>
Émissions	59 025	-	56 778	14 837	-	9 713	140 353
Remboursements	(92 209)	17	(16 199)	(84 785)	-	(38 231)	(231 407)
Variations de change	(417)	-	(8 080)	(6 048)	-	(1 513)	(16 058)
Variations de périmètre	11 026	-	4 647	444	-	-	16 117
Autres mouvements	(153 459)	5 137	(36 046)	151 657	(495)	31 590	(1 616)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>1 185 150</b>	<b>(5 733)</b>	<b>167 722</b>	<b>285 528</b>	<b>(495)</b>	<b>47 784</b>	<b>1 679 956</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Endettement brut	1 679 869	1 772 199
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 13)	(528 410)	(535 684)
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>1 151 460</b>	<b>1 236 515</b>

## Répartition des dettes financières nominales par catégories et échéances

<b>Au 31 décembre 2025</b> (en milliers d'euros)	<b>Total</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 402 874	229 524	148 270	49 693	131 900	363 077	480 411
<i>dont instruments financiers Actif</i>	(6 228)	(495)	(5 142)	-	(591)	-	-
<i>dont instruments financiers Passif</i>	74	74	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	18 924	15 793	1 521	568	150	-	892
Obligations locatives	215 506	47 784	36 977	28 192	21 194	19 703	61 656
Concours bancaires courants et découverts bancaires	34 798	34 798	-	-	-	-	-
<b>DETTES FINANCIÈRES NOMINALES <sup>(1)</sup></b>	<b>1 672 102</b>	<b>327 899</b>	<b>186 768</b>	<b>78 453</b>	<b>153 244</b>	<b>382 780</b>	<b>542 959</b>
<i>dont NEU CP</i>	312 500	-	-	-	-	312 500	-

(1) Les dettes financières nominales correspondent à l'endettement brut, après exclusion des frais d'émissions d'emprunt étalés pour 4,3 millions d'euros ainsi que les intérêts courus non échus pour 3,5 millions d'euros.

<b>Au 31 décembre 2024</b> (en milliers d'euros)	<b>Total</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 476 765	134 887	168 432	144 047	46 569	484 084	498 746
<i>dont instruments financiers Actif</i>	(10 887)	-	(1 550)	(8 597)	-	(740)	-
<i>dont instruments financiers Passif</i>	1 146	1 146	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	19 752	15 978	1 924	595	689	183	384
Obligations locatives	212 847	46 225	36 817	24 372	18 833	21 104	65 496
Concours bancaires courants et découverts bancaires	53 246	53 246	-	-	-	-	-
<b>DETTES FINANCIÈRES NOMINALES <sup>(1)</sup></b>	<b>1 762 610</b>	<b>250 336</b>	<b>207 172</b>	<b>169 014</b>	<b>66 091</b>	<b>505 371</b>	<b>564 625</b>
<i>dont NEU CP</i>	305 600	-	-	-	-	305 600	-

(1) Les dettes financières nominales correspondent à l'endettement brut, après exclusion des frais d'émissions d'emprunt étalés pour 5,7 millions d'euros ainsi que les intérêts courus non échus pour 3,9 millions d'euros.

Les dettes financières à moins d'un an sont principalement composées de financement Schuldschein en France, de financements en Afrique de l'Ouest (emprunts pour le projet Four 6 et lignes de liquidités), de dettes IFRS 16 et de soldes créditeurs de banque.

## Réconciliation des dettes financières avec le tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Variation monétaire			Variation non monétaire			Total
	Ouverture	Émissions	Remboursements	Variation de change	Variation de périmètre	Autres mouvements	
Dettes financières et options de vente >1 an	1 416 572	189 234	(173 801)	(12 771)	2 754	(60 805)	1 361 184
Instruments financiers actif >1 an	(14 827)	-	-	-	-	3 940	(10 887)
Obligations locatives >1 an	155 718	-	(16 221)	1 766	-	25 359	166 622
Dettes financières et options de vente <1 an	281 641	8 050	(163 798)	(1 721)	3 783	51 624	179 578
Instruments financiers actif <1 an	(8 491)	-	(1 609)	-	-	10 100	
Obligations locatives <1 an	45 153	-	(36 638)	(662)	183	38 188	46 225
<b>Dettes financières hors découverts bancaires au 31 décembre 2024</b>	<b>1 875 766</b>	<b>197 284</b>	<b>(392 067)</b>	<b>(13 388)</b>	<b>6 721</b>	<b>68 406</b>	<b>1 742 722</b>
Découverts bancaires au 31 décembre 2024	54 315	-	(16 030)	(6 474)	5	(1 971)	29 845
<b>Dettes financières totales au 31 décembre 2024</b>	<b>1 930 081</b>	<b>197 284</b>	<b>(408 097)</b>	<b>(19 862)</b>	<b>6 726</b>	<b>66 435</b>	<b>1 772 567</b>
Dettes financières et options de vente >1 an	1 361 184	59 025	(92 209)	(417)	11 026	(153 459)	1 185 150
Instruments financiers actif >1 an	(10 887)	-	17	-	-	5 137	(5 733)
Obligations locatives >1 an	166 622	-	(16 199)	(8 080)	4 647	20 732	167 722
Dettes financières et options de vente <1 an	179 578	14 837	(75 761)	(6 050)	441	151 281	264 326
Instruments financiers actif <1 an	-	-	-	-	-	(495)	(495)
Obligations locatives <1 an	46 225	-	(38 231)	(1 513)	-	41 303	47 784
<b>DETTES FINANCIÈRES HORS DÉCOUVERTS BANCAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>1 742 722</b>	<b>73 862</b>	<b>(222 383)</b>	<b>(16 060)</b>	<b>16 114</b>	<b>64 499</b>	<b>1 658 754</b>
Découverts bancaires au 31 décembre 2025	29 845	-	(9 024)	2	3	376	21 202
<b>DETTES FINANCIÈRES TOTALES AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>1 772 567</b>	<b>73 862</b>	<b>(231 407)</b>	<b>(16 058)</b>	<b>16 117</b>	<b>64 875</b>	<b>1 679 956</b>

## Caractéristiques des emprunts et dettes financières (devises et taux)

Selon la devise (après swap de devises) (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Euro	1 303 280	1 322 244
Dollar américain	40 509	46 365
Livre turque	8 438	21 165
Franc CFA	163 305	210 360
Franc suisse	95 623	95 826
Ouguiya mauritanien	9	42
Roupie indienne	25 625	32 956
Tengué Kazakh	519	736
Real Brésilien	42 561	42 504
<b>TOTAL</b>	<b>1 679 869</b>	<b>1 772 199</b>

Selon le taux (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux fixe	908 801	941 067
Taux variable	771 067	831 132
<b>TOTAL</b>	<b>1 679 869</b>	<b>1 772 199</b>

Le taux d'intérêt moyen de l'endettement brut au 31 décembre 2025 est de 3,86%, en baisse par rapport au 31 décembre 2024 (4,74%). La maturité moyenne de la dette au 31 décembre 2025 est égale à 4,9 ans (5,2 ans au 31 décembre 2024).

## 16.2 Instruments financiers

### Méthode comptable

#### Instruments dérivés et relations de couverture

Le Groupe utilise des instruments de couverture pour réduire son exposition aux variations de taux d'intérêt et de cours de change résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement.

Ces opérations de couverture sont réalisées au moyen d'instruments financiers dérivés. Le Groupe utilise des *swaps* et *caps* de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de taux et des contrats de change à terme et *swaps* de devises pour couvrir l'exposition au risque de change.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par le Groupe exclusivement à des fins de couverture économique et aucun instrument n'est détenu à des fins spéculatives.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon le type de relation de couverture :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecteraient le résultat net présenté ;

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple vente ou achat attendu, opération future « hautement probable ») et qui affecterait le résultat net présenté.

En règle générale, les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. L'application de la comptabilité de couverture entraîne les conséquences suivantes :

- en cas de documentation d'une relation de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée en compte de résultat, venant se compenser avec la réévaluation à la juste valeur du risque couvert. Le résultat est impacté de la seule part inefficace de la couverture ;
- en cas de documentation d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la variation de juste valeur du dérivé de couverture est enregistrée initialement en autres éléments du résultat global pour la part efficace et directement en compte de résultat pour la part inefficace de la variation. Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont transférées en compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

### Hypothèses, estimations et jugements

#### Instruments dérivés et relations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan et sont estimés à partir des modèles de valorisation suivants :

- la valeur de marché des *swaps* de taux, *swaps* de change et des opérations d'achats/ventes à terme est calculée à partir d'une actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités le cas échéant des intérêts courus non échus ;
- les options de taux sont réévaluées sur la base du modèle Black and Scholes en intégrant les paramètres de marché existants à la clôture.

Conformément à IFRS 13, les risques de contrepartie ont fait l'objet d'une estimation. L'impact de l'ajustement de crédit de valeur (CVA ou exposition en cas de défaut de la contrepartie) et de l'ajustement de débit de valeur (DVA ou exposition de la contrepartie en cas de défaut du Groupe) sur l'évaluation des instruments dérivés n'est pas matériel et n'a pas été intégré à la valeur de marché des instruments financiers telle que présentée ci-dessus.

## Risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements intra-groupes font l'objet, lorsque cela est possible, de couvertures de change par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Les actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères (c'est-à-dire dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe concernée), qui exposent le Groupe au risque de change au 31 décembre 2025, sont présentés ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025		
	USD	EUR	CHF
Créances clients et autres créances	70 753	8 958	-
Dettes fournisseurs	(19 976)	(12 798)	(3)
Dettes financières	(2 457)	-	(49 464)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>48 320</b>	<b>(3 840)</b>	<b>(49 467)</b>
Couvertures (notionnel)	23 290	1 328	49 423
<b>Position nette après gestion</b>	<b>71 610</b>	<b>(2 512)</b>	<b>(44)</b>

Le Groupe estime qu'une variation de 10% à la hausse ou à la baisse des trois devises ci-dessus n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe.

## Risque de taux

L'endettement à taux variable est couvert au moyen de caps sur des durées d'origine entre 1 an et demi et 10 ans et d'un cross currency swap d'une durée initiale de 3 ans.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition correspond aux risques de cours pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe, et aux risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable.

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôt <sup>(1)</sup>	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôt <sup>(2)</sup>
Impact d'une variation de +100 bps de taux d'intérêt	(692)	(3 761)
Impact d'une variation de -100 bps de taux d'intérêt	1 330	2 915

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe négatif correspond à une baisse de la dette.

## Risque de liquidité

Au 31 décembre 2025, le Groupe a :

- prorogé d'un an les lignes de liquidité de VICAT SA (Crédit Syndiqué et certaines lignes bilatérales bancaires) pour un montant de 860 millions d'euros ;
- finalisé la mise en place d'une ligne bilatérale bancaire de VICAT SA de 40 millions d'euros à échéance 3 ans en remplacement d'une ligne existante de 30 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le programme de NEU CP est utilisé à hauteur de 312,5 millions d'euros. Les NEU CP qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé. Le risque lié à l'impossibilité de placer les NEU CP sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant équivalent.

Le Groupe dispose, au total, de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les NEU CP pour un montant de 877 millions d'euros au 31 décembre 2025 (847 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Certains contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (covenants) imposant notamment le respect de ratios financiers, déclarés tous les semestres, et pouvant conduire à une demande de remboursement anticipé (clause d'accélération) en cas de non-respect. Ces covenants portent notamment sur des ratios relatifs à la rentabilité (*leverage* correspondant à l'endettement net/EBITDA consolidé) et à la structure financière (*gearing* correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés) du Groupe ou des filiales concernées. Pour les besoins du calcul des covenants, l'endettement net est déterminé hors options de

vente accordées aux minoritaires. Par ailleurs, la marge appliquée à certains financements est fonction du niveau atteint sur l'un de ces ratios.

Compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du Groupe, du faible niveau de *gearing* (35,85%) et de *leverage* (1,49), et de la liquidité du bilan du Groupe, l'existence de ces covenants ne constitue pas un risque sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2025, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les covenants contenus dans les contrats de financement.

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés est le suivant à fin décembre 2025 :

(en milliers)	Valeur nominale (devise)	Valeur nominale (euro)	Valeur de marché (euro)	Maturité résiduelle		
				< 1 an (euro)	1 - 5 ans (euro)	> 5 ans (euro)
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>						
Instruments de taux d'intérêt						
• Caps Euro	675 000 €	675 000	6 235	504	5 731	-
• Cross currency swap taux variable €/taux fixe CHF	51 000 €	51 000	(6)	-	(6)	-
<b>INSTRUMENTS DE CHANGE</b>						
Couverture du risque de change sur financements intra-groupe						
• Vente à terme \$	50 000 \$	42 569	(74)	(74)	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>768 569</b>	<b>6 155</b>	<b>430</b>	<b>5 725</b>	<b>-</b>

En application d'IFRS 7, la répartition des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidé selon leur niveau hiérarchique de juste valeur est la suivante au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025
Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif	-
Niveau 2 : valorisation s'appuyant sur des données de marché observables	6 155
Niveau 3 : valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables (cf. note 11)	37 323

## Note 17 Passifs circulants

### 17.1 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Ouverture</b>	<b>478 839</b>	<b>503 490</b>
Variations	32 106	(12 424)
Variations de change	(27 007)	(7 277)
Variations de périmètre	13 660	(3 180)
Autres mouvements	2 310	(1 770)
<b>Clôture</b>	<b>499 908</b>	<b>478 839</b>

### 17.2 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes sociales	106 747	97 640
Dettes fiscales	85 850	78 199
Autres dettes et comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	176 881	128 255
<b>TOTAL</b>	<b>369 478</b>	<b>304 094</b>

(1) Les autres dettes et comptes de régularisation sont essentiellement composées au 31 décembre 2025 d'avances et acomptes clients pour 29,3 millions d'euros, d'avoir à émettre clients pour 34,0 millions d'euros, de comptes courants hors groupe pour 13,5 millions d'euros, de produits constatés d'avances pour 11,5 millions d'euros et de dividendes à payer pour 12,1 millions d'euros.

## Note 18 Flux de trésorerie

### 18.1 Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2025 par le Groupe se sont élevés à 649,3 millions d'euros contre 700,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Cette diminution provient de la capacité d'autofinancement pour (49,5) millions d'euros (609 millions d'euros en 2025 par rapport à 659 millions d'euros en 2024) et de la variation favorable du besoin en fonds de roulement de (2,1) millions d'euros par rapport à 2024 (22,9 millions d'euros en 2024).

(en milliers d'euros)	BFR 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation du BFR liée à l'activité	Autres variations	BFR 31 décembre 2024	Variation du BFR liée à l'activité	Autres variations	BFR 31 décembre 2025
Stocks	568 705	(6 751)	(19 765)	542 189	(10 961)	(19 186)	512 042
Clients et autres débiteurs	699 160	(44 169)	(30 695)	624 296	91 564	(57 005)	658 855
Fournisseurs et autres créditeurs	(833 497)	8 622	39 606	(785 268)	(120 830)	28 821	(877 277)
<b>BFR</b>	<b>434 368</b>	<b>(42 297)</b>	<b>(10 854)</b>	<b>381 217</b>	<b>(40 227)</b>	<b>(47 370)</b>	<b>293 620</b>

### 18.2 Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2025 par le Groupe se sont élevés à (326) millions d'euros contre (328) millions d'euros en 2024.

#### Acquisitions d'investissements incorporels et corporels

Ils intègrent les décaissements nets effectués pour les investissements industriels (299 millions d'euros en 2025 et 320 millions d'euros en 2024) correspondant pour l'essentiel, en 2025 et en 2024, à des investissements réalisés au Sénégal, en France et aux États-Unis.

Les opérations d'acquisition/cession de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2025 se sont traduites par un décaissement net de (18,2) millions d'euros.

## AUTRES INFORMATIONS

### Note 19 Rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 225.102-1 du Code de commerce et en application de la norme IAS 24, les rémunérations brutes totales versées à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2025 ont été les suivantes :

- M. Guy Sidos : 2 519 200 euros ; et
- M. Didier Petetin : 922 718 euros.

Ces sommes correspondent à l'ensemble des rémunérations versées, tant par la société Vicat SA que par des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Par ailleurs, pour compenser partiellement la perte du régime de retraite sur-complémentaire (« article 39 »), un plan d'attribution gratuite d'actions (« AGA ») a été mis en place au cours de l'exercice 2021. Les deux mandataires susvisés en ont été bénéficiaires, ainsi que les quelques cadres qui avaient le bénéfice de ce régime de retraite sur-complémentaire. Au titre de ce plan d'AGA, au cours de l'exercice 2025, M. Guy Sidos a acquis 13 078 actions au cours de 47,45 et M. Didier Petetin a acquis 823 actions au cours de 47,45 euros.

En dehors de ce plan d'AGA, aucune attribution ou option d'attribution de titres n'a été consentie aux mandataires susvisés ; en dehors, le cas échéant, du bénéfice des régimes collectifs légaux ou conventionnels de participation et d'intéressement.

## Note 20 Transactions avec les entreprises liées

Outre les informations requises pour les parties liées au titre des principaux dirigeants, décrites dans la note 19, les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées et les coentreprises dans lesquelles Vicat détient directement ou indirectement une participation, et des entités qui détiennent une participation dans Vicat.

Ces transactions ne sont pas significatives sur les périodes présentées, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2025 et 2024 est la suivante par nature de partie liée :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	15 038	12 153	14 928	7 748	12 119	11 125	11 770	4 345
Autres parties liées	28	3 049	-	1 680	19	1 440	1	192
<b>TOTAL</b>	<b>15 066</b>	<b>15 201</b>	<b>14 928</b>	<b>9 428</b>	<b>12 138</b>	<b>12 565</b>	<b>11 771</b>	<b>4 537</b>

## Note 21 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des autres professionnels de leurs réseaux enregistrés dans les comptes de l'exercice 2025 de la société Vicat SA et de ses filiales consolidées par intégration globale sont les suivants :

2025 (en milliers d'euros)	KPMG Audit		Deloitte		Autres	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Certification des comptes individuels et consolidés	1 288	43%	673	23%	1 018	34%
- VICAT SA	326	53%	293	47%	-	-
- Entités contrôlées	962	41%	380	16%	1 018	43%
Certification du rapport de durabilité	-	-	-	-	150	100%
- VICAT SA	-	-	-	-	150	100%
Services autres que la certification des comptes (SACC)	84	29%	26	9%	178	62%
- VICAT SA	20	100%	-	-	-	-
- Entités contrôlées	64	24%	26	10%	178	66%
<b>TOTAL</b>	<b>1 372</b>	<b>40%</b>	<b>699</b>	<b>20%</b>	<b>1 346</b>	<b>39%</b>

## Note 22 Événements postérieurs à la clôture

Le 12 février 2026, le projet VAIA (Vicat Advanced Industrial Alliance) du Groupe relatif à la captation et séquestration des émissions de CO<sub>2</sub> de l'usine de Montalieu-Vercieu en France a été désigné lauréat de la subvention française GPID (Grands Projets Industriels de Décarbonation), en complément du soutien obtenu auprès du programme européen Innovation Fund en novembre 2025. Au total, le Groupe a été sélectionné pour 340 millions d'euros de subventions, qui seront contractualisées dans les prochains mois. L'investissement hors subventions est estimé à 700 millions d'euros.

## Note 23 Liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2025

### Intégration globale : France

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2025	31 décembre 2024
VICAT	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	-	-
ANNECY BETON CARRIERES	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	49,98	49,98
BETON VICAT	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98
BETON TRAVAUX	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98
CERMIX	FRANCE	DESVRES	59,99	-
COFRAC	FRANCE	LA MADELEINE	59,99	-
DELTA POMPAGE	FRANCE	CHAMBERY	99,98	99,98
ESCOLLE BETON	FRANCE	SAINT-EGREVE	99,97	99,97
GRANULATS VICAT	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98
PARFICIM	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	100,00	100,00
SATMA	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	100,00	100,00
SATM	FRANCE	CHAMBERY	99,98	99,98
SIGMA BETON	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,99	99,99
VICAT PRODUITS INDUSTRIELS	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	59,99	99,98

### Intégration globale : Étranger

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2025	31 décembre 2024
CIPLAN CIMENTO PLANALTO	BRESIL	BRASILIA	76,50	76,50
SINAI CEMENT COMPANY	EGYPTE	LE CAIRE	77,60	77,60
JAMBYL CEMENT PRODUCTION COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	100,00	100,00
MYNARAL TAS COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	100,00	100,00
BUILDERS CONCRETE	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
KIRKPATRICK CONCRETE INC	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF ALABAMA	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY INC	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	DELAWARE	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF CALIFORNIA	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	DELAWARE	100,00	100,00
NATIONAL READY MIXED CONCRETE COMPANY	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
VIKING READY MIXED	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
WALKER CONCRETE	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	GEORGIA	100,00	100,00
CEMENTI CENTRO SUD Spa	ITALIE	GENOVA	100,00	100,00
CIMENTS & MATERIAUX DU MALI	MALI	BAMAKO	94,90	94,90
GECAMINES	SENEGAL	THIES	100,00	100,00
POSTOUDIOKOUL	SENEGAL	RUFISQUE (DAKAR)	100,00	100,00
SOCOCIM INDUSTRIES	SENEGAL	RUFISQUE (DAKAR)	99,90	99,90
ALTOLA AG	SUISSE	OLTEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
KIESWERK AEBISHOLZ AG	SUISSE	AEBISHOLZ (SOLEURE)	100,00	100,00
EMME KIES + BETON AG	SUISSE	LÜTZELFLÜH (BERN)	66,67	66,67

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2025	31 décembre 2024
KIESTAG KIESWERK STEINIGAND AG	SUISSE	WIMMIS (BERN)	98,55	98,55
SOLOTHURNER ENTSORGUNGS GESELLSCHAFT AG	SUISSE	FLUMENTHAL (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER BETON JURA SA	SUISSE	BELPRAHON (BERN)	84,81	84,81
VIGIER BETON AG	SUISSE	LYSS (BERN)	100,00	100,00
VIGIER CEMENT AG	SUISSE	PERY-LA HEUTTE (BERN)	100,00	100,00
VIGIER HOLDING AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER MANAGEMENT AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER RAIL AG	SUISSE	MÜNTSCHEMIER (BERN)	100,00	100,00
BASTAS BASKENT CIMENTO	TURQUIE	ANKARA	91,60	91,60
BASTAS HAZIR BETON	TURQUIE	ANKARA	91,60	91,60
BIKILTAS	TURQUIE	KONYA	100,00	100,00
KONYA CIMENTO SANAYII A.S	TURQUIE	KONYA	83,08	83,08
TAMTAS	TURQUIE	ANKARA	100,00	100,00
MAURICIM	MAURITANIE	NOUAKCHOTT	100,00	100,00
BHARATHI CEMENT	INDE	HYDERABAD	51,02	51,02
KALBURGI CEMENT	INDE	HYDERABAD	99,99	99,99

### Mise en équivalence : France

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2025	31 décembre 2024
EST LYONNAIS GRANULATS <sup>(1)</sup>	FRANCE	DIJON	33,33	33,33
SABLIÈRES DU CENTRE <sup>(1)</sup>	FRANCE	LES MARTRES D'ARTIERE	49,99	49,99
L'ABBE CALES	FRANCE	CHAMBERY	69,99	69,99
TRANS RF <sup>(2)</sup>	FRANCE	DETRIER	-	48,99

(1) Mises en équivalence « Opérationnelles ».

(2) Trans RF était une entité mise en équivalence en 2024 et est devenue une entité en intégration globale en 2025.

### Mise en équivalence : Étranger

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2025	31 décembre 2024
CI4C	ALLEMAGNE	HEIDENHEIM AN DER BRENZ	25,00	25,00
HYDROELECTRA	SUISSE	AU (ST. GALLEN)	50,00	50,00
GRAVIERE DE LA-CLAIÉ-AUX-MOINES <sup>(1)</sup>	SUISSE	SAVIGNY	35,00	35,00
PROBETON <sup>(1)</sup>	SUISSE	VERNIER	50,20	50,20
SABLES + GRAVIERS TUFFIERE SA <sup>(1)</sup>	SUISSE	HAUTERIVE (FRIBOURG)	50,00	50,00
PLANALTO <sup>(1)</sup>	BRESIL	BRASILIA	37,49	37,49

(1) Mises en équivalence « Opérationnelles ».

## 7.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vicat S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Tests de dépréciation des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

#### Risque identifié :

Les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2025 de respectivement 1 137 millions d'euros, 155 millions d'euros et 2 677 millions d'euros et représentent au total un montant important de l'état de la situation financière consolidée. Ces actifs non financiers sont comptabilisés comme indiqué en notes « 2.2 – Regroupements d'entreprises », « 10.1 – Goodwill », « 10.2 – Autres immobilisations incorporelles » et « 10.3 – Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple, la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel et des conditions de marché et les changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent, sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les goodwill, ainsi que sur les autres actifs non financiers, à chaque clôture annuelle et en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites en note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, qui correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur, diminuée des coûts de cession, et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une période de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du *cash-flow* opérationnel de la dernière année.

Les tests de dépréciation des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles constituent un point clé de l'audit, compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part du Groupe pour les apprécier. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future de la consommation cimentière et du coût des principaux facteurs de production.

#### Réponse d'audit apportée :

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour procéder aux tests de dépréciation et apprécié la permanence de la méthode. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction du degré de risque plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du groupe ou des pays des activités concernées, et de données externes relatives aux marchés en fonction de leur disponibilité.

Nous avons rapproché les projections de flux de trésorerie avec les données budgétaires approuvées par les organes de gouvernance.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance annuel moyen à l'infini, en se référant à la fois à des données de marché et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons réalisé une revue critique de la détermination du flux normatif et nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés, concernant les tests de dépréciation des actifs, et avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'analyse de sensibilité.

#### Procédures en cours et saisies conservatoires Bharathi

##### Risque identifié :

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques, notamment dans le cadre d'une procédure en cours en Inde à l'encontre du partenaire du Groupe dans la société Bharathi Cement. Comme indiqué en note « 15.2 – Autres provisions », le Groupe constitue une provision lorsqu'il a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraînera une sortie de ressources, sans contrepartie attendue après la clôture, et pouvant être estimée de manière fiable.

Comme indiqué en note « 11.2 – Créances et autres actifs non-courants » de l'annexe aux comptes consolidés, la société Bharathi Cement a fait l'objet courant 2015 et 2016 de deux saisies conservatoires dans le cadre d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) à l'encontre d'un partenaire du Groupe, pour un montant total représentant environ 30,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 (35,3 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces sommes, non disponibles pour la société en attente de l'extinction de la procédure en cours, sont enregistrées en « autres créances non-courantes ».

La société Bharathi Cement exerce des recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour contester le bien-fondé de ces mesures. Le passif éventuel au titre de ce litige, dont le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, n'a pas fait l'objet d'enregistrement d'une provision dans les comptes de la filiale indienne.

L'identification des risques et litiges, l'évaluation des provisions correspondantes et l'adéquation des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés, et notamment sur la procédure en cours au sein de la filiale Bharathi Cement, constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

#### Réponse d'audit apportée :

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction juridique du Groupe, les Directions des principales filiales et avons procédé à une revue critique des estimations du Groupe au regard de la documentation consultée, des avis des conseils externes des sociétés du Groupe et des informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites.

Concernant en particulier la procédure en cours au sein de la filiale indienne dans le cadre de l'enquête du CBI, nous avons :

- pris connaissance des notes d'analyse internes relatives à la probabilité et l'incidence possible de ce litige, en examinant les éléments de procédures, ainsi que les avis juridiques rendus par le cabinet d'avocats choisi par le Groupe ;
- exercé notamment notre jugement professionnel, afin d'apprécier les positions retenues par le Groupe pour évaluer ce risque et son évolution dans le temps.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vicat S.A. par l'Assemblée générale du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG S.A. et du 11 avril 2025 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 43<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1<sup>ère</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement

(UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Paris-La-Défense, le 17 février 2026

Les commissaires aux comptes

**KPMG S.A.**

Philippe Massonnat

**Deloitte & Associés**

Frédéric Gourd

Céline Dubreucq

## 7.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2025

### 7.2.1 Comptes sociaux Vicat SA au 31 décembre 2025

#### Compte de résultat au 31 décembre 2025

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Production vendue de biens	473 104	476 071
Production vendue de services	69 905	69 626
Vente de marchandises	909	1 144
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>543 918</b>	<b>546 841</b>
Production stockée	1 640	(497)
Production immobilisée	4 777	4 431
Subvention d'exploitation	2 017	1 862
Reprises sur provisions et dépréciations	1 983	4 781
Autres produits	12 988	5 609
Produits sur cessions d'immobilisations corp. et incorp.	2 188	0
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>569 511</b>	<b>563 027</b>
Achats et charges externes	331 995	339 470
Impôts et taxes	14 996	14 216
Salaires et charges sociales	103 809	96 196
Dotations aux amortissements	46 919	41 136
Autres charges d'exploitation	2 015	1 670
Valeur nette comptable des immob. corp. et incorp. cédées	1 058	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>500 793</b>	<b>492 688</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>68 718</b>	<b>70 339</b>
Produits de participation	177 374	49 051
Autres intérêts et produits assimilés	17 322	32 410
Reprises sur provisions	8 961	5 388
Différences positives de change	5 206	4 590
Produits sur cessions d'immobilisations financières	875	0
<b>Produits financiers</b>	<b>209 737</b>	<b>91 439</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	11 718	9
Intérêts et charges assimilés	34 992	49 040
Différences négatives de change	5 139	4 464
Charges nettes sur cessions VMP	98	0
Valeur nette comptable des immobilisations financières	2 122	0
<b>Charges financières</b>	<b>54 069</b>	<b>53 513</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>155 668</b>	<b>37 927</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>224 386</b>	<b>108 266</b>
Produits exceptionnels	9 703	13 578
Charges exceptionnelles	9 718	19 902
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(15)</b>	<b>(6 325)</b>
Participation des salariés	3 488	3 637
Impôts sur les bénéfices	14 508	7 111
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>206 376</b>	<b>91 193</b>

## Bilan actif au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	2025			2024
	Brut	Amortissements Dépréciation	Net	
Frais de développement	575	515	60	216
Concessions, brevets, licences et droits similaires	59 370	44 016	15 354	16 985
Fonds commercial	7 747	1 782	5 965	6 016
Autres immobilisations incorporelles	3 191	684	2 507	2 210
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>70 883</b>	<b>46 998</b>	<b>23 886</b>	<b>25 428</b>
Terrains	88 243	21 752	66 491	63 140
Constructions	229 935	174 658	55 277	58 690
Installations techniques, matériel et outillages industr	772 024	639 290	132 734	133 025
Autres immobilisations corporelles	20 413	16 134	4 279	3 291
Immobilisations corporelles en cours	111 524	0	111 524	88 293
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>1 222 139</b>	<b>851 834</b>	<b>370 305</b>	<b>346 440</b>
Participations	2 480 736	11 947	2 468 788	2 461 307
Créances rattachées à des participations	30 857	0	30 857	0
Autres titres immobilisés	20 469	10 217	10 253	14 638
Prêts	155 883	3 603	152 280	177 390
Autres immobilisations financières	27 918	125	27 792	6 642
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 715 863</b>	<b>25 892</b>	<b>2 689 971</b>	<b>2 659 976</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4 008 885</b>	<b>924 724</b>	<b>3 084 161</b>	<b>3 031 844</b>
Matières premières et autres approvisionnements	81 361	8 381	72 980	69 753
Encours de production	3	0	3	1
Produits finis	33 345	0	33 345	31 707
Marchandises	241	0	241	265
<b>Stocks et en cours</b>	<b>114 950</b>	<b>8 381</b>	<b>106 569</b>	<b>101 726</b>
Avances et acomptes sur commandes	20 636	0	20 636	2 645
Créances clients et comptes rattachés	64 977	90	64 886	70 591
Autres créances	235 405	231	235 174	184 790
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	6 030	0	6 030	5 939
Valeurs mobilières de placement	15 265	0	15 265	11 837
Disponibilités	61	0	61	69
<b>Actif circulant</b>	<b>342 374</b>	<b>321</b>	<b>342 053</b>	<b>275 871</b>
Frais d'émission d'emprunts	2 540	0	2 540	3 351
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 468 748</b>	<b>933 426</b>	<b>3 535 322</b>	<b>3 412 793</b>
(1) Dont à plus d'un an (brut)	0			0

## Bilan passif au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Capital social	179 600	179 600
Prime d'émission	11 207	11 207
Écarts de réévaluation	10 889	10 889
Réserves :		
• Réserve légale	18 708	18 708
• Réserves réglementées	112	112
• Autres réserves	1 278 476	1 276 293
Report à nouveau	275 747	275 791
Résultat de l'exercice	206 376	91 193
Subventions d'investissements	10 565	9 091
Provisions réglementées	76 106	77 190
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 067 787</b>	<b>1 950 074</b>
Provisions pour risques	710	900
Provisions pour charges	70 611	67 716
<b>Provisions</b>	<b>71 321</b>	<b>68 616</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 040 181	1 127 477
Emprunts et dettes financières divers	280	311
Instruments financiers à terme	374	65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 577	78 775
Dettes fiscales et sociales	37 332	34 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 558	6 000
Autres dettes	224 200	145 993
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	1 712	1 339
<b>Dettes</b>	<b>1 396 214</b>	<b>1 394 103</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 535 322</b>	<b>3 412 793</b>
(1) Dont à plus d'un an (brut)	0	0

## 7.2.2 Annexe aux comptes sociaux 2025

Note 1	Faits marquants	327
Note 2	Principes comptables et méthodes d'évaluation	327
Note 3	Note sur le compte de résultat	329
Note 4	Note sur le bilan	331
Note 5	Autres informations	336

### Note 1 Faits marquants

Concernant les financements du Groupe :

Vicat SA a signé une ligne de crédit bilatérale avec BPI France, le 11 décembre 2025, pour une durée de 3 ans. Cette ligne de liquidité, d'un montant de 40 millions d'euros, est disponible pour le Groupe au taux variable EURIBOR 3 mois plus une marge. Elle remplace la ligne de 30 millions d'euros mise en place en décembre 2024.

Vicat SA a également prorogé sa ligne de liquidité de 480 millions d'euros (RCF) jusqu'au 31 octobre 2030. La tranche HSBC de 120 millions d'euros reste à échéance au 31 octobre 2029.

Elle a également prorogé ses lignes bilatérales auprès du CIC, CACIB, BNP et Société Générale pour un total de 330 millions d'euros jusqu'au 31 octobre 2030. La ligne BOFA est, quant à elle, à échéance au 16 avril 2028.

Par ailleurs, Vicat SA a cédé 39 millions d'euros de créances clients au 31 décembre 2025. Cette cession de créances étant sans recours, le montant a été inscrit en moins des créances clients.

Enfin, Vicat SA, par l'intermédiaire de sa filiale Béton Travaux, s'est rapproché du groupe belge KORAMIC pour créer un nouveau groupe de 7 sites industriels sur le territoire national avec les sociétés Vicat Produits Industriels et CERMIX. Ces sociétés spécialisées dans l'activité chimie de la construction permettent à Vicat de conforter sa position sur ce marché avec une participation majoritaire de 60%.

### Note 2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le règlement ANC N° 2022-06 a modernisé les états financiers et le plan de comptes des entreprises. Il prévoit plusieurs changements, notamment une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges et la rationalisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2022-06 relatif au PCG et complété des règlements subséquents).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût historique et sont amorties sur une durée de 2 à 30 ans selon le mode linéaire. Le fonds commercial, intégralement amorti, est constitué de valeurs reçues en apport antérieurement à l'exercice 1986. Depuis 2014 les fonds de commerce acquis ou reçus en apport ne sont pas amortis.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les coûts de développement sont immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets de développement initiés par la société, nettement individualisés et présentant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique à moyen et long terme et pour lesquelles la société dispose des ressources nécessaires pour mener à terme le développement (C. com. art. R 123-186 et PCG, art. 311-3).

## 2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, en appliquant l'approche par composants prévue par le règlement CRC 2002-10. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue dont les plus fréquentes sont les suivantes :

- constructions et génie civil des installations Industrielles 15 à 30 ans ;
- installations industrielles 5 à 15 ans ;
- matériels roulants 5 à 8 ans ;
- matériels divers 5 ans ;
- matériels informatiques 3 ans.

Les amortissements résultant des durées d'usage sont constatés par dotation aux provisions réglementées.

Les terrains de carrière, conformément au règlement ANC 2014-05, ont fait l'objet d'une comptabilisation distincte pour le gisement et le tréfonds :

- le gisement, constitué de matériaux à extraire destinés à être incorporés dans un processus de production a été reclassé en stocks ;
- le tréfonds, part résiduelle des terrains, est comptabilisé en immobilisations corporelles. Il ne fera pas l'objet d'amortissement mais sera déprécié en cas de perte de valeur.

## 2.3 Immobilisations financières et titres auto-détenus

Les titres de participation sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. Des dépréciations sont constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, réévalué le cas échéant via la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité des participations. Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice clos. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées. Enfin, les participations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent dans les autres immobilisations financières.

Ceux destinés à l'attribution aux salariés dans le cadre de la participation et de l'intéressement, ainsi que ceux destinés à l'attribution gratuite d'actions, sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Les résultats des cessions des titres auto-détenus contribuent au résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice les titres auto-détenus sont évalués sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Les variations du cours de l'action en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat. Les titres affectés au plan d'attribution gratuite d'actions sont exclus de l'évaluation sur le cours du dernier mois de l'exercice, conformément à l'avis du CNC n° 2002D.

## 2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## 2.5 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits finis et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondées sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont pratiquées sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables pouvant apparaître à la clôture de l'exercice.

## 2.6 Quotas d'émission

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés conformément à la méthode préconisée par l'ANC (Règlement n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013).

Selon cette méthode, dès lors que les quotas sont destinés à remplir les obligations liées aux émissions (modèle production) :

- ils sont comptabilisés en stocks lors de leur acquisition (à titre gratuit ou onéreux). Ils sont sortis au fur et à mesure pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la procédure de restitution, ou à l'occasion de leur cession, et ne sont pas réévalués à la clôture ;
- une dette est comptabilisée à la clôture en cas de déficit de quotas.

Vicat n'ayant à aujourd'hui que des quotas alloués gratuitement par l'État dans le cadre du Plan National d'Affectation des Quotas, l'application de ces règles conduit donc à les enregistrer en stock pour une valeur nulle. Par ailleurs, des excédents étant à ce jour constatés par Vicat, aucune dette n'est comptabilisée au bilan.

## 2.7 Créances

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et qu'il existe un risque de non-recouvrement.

## 2.8 Provisions pour risques et charges

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provisions. Les provisions relatives à la reconstitution des carrières sont comptabilisées au fur et à mesure de l'exploitation de celle-ci sur la base des coûts prévisionnels de remise en état du site. Cette estimation est révisée chaque année et si nécessaire la provision est ajustée.

## 2.9 Emprunts

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont inscrits au passif du bilan à la valeur nominale et sont amortis sur la durée des emprunts correspondants. Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée des emprunts.

## 2.10 Instruments financiers

La société Vicat SA, en sa qualité de société holding, met en place une politique de gestion des risques, aussi bien de taux que de devises, afin de se couvrir contre les risques économiques auxquels elle est exposée. Conformément au règlement n° 2015-05 de l'ANC, les instruments dérivés sont évalués à chaque clôture de l'exercice. Deux cas de figure sont à distinguer :

- les positions ouvertes isolées : il s'agit des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture. Ces instruments sont initialement inscrits au bilan à leur valeur nominale (en contrepartie d'un compte de bilan du même montant) puis réévalués à chaque clôture à leur valeur de marché. Une provision pour risque est comptabilisée dès lors qu'une perte latente est constatée sur cet instrument (en application du principe de prudence, les gains latents ne sont, quant à eux, pas constatés au compte de résultat) ;
- les couvertures simples : il s'agit des instruments dérivés qui sont qualifiés de couverture. Lors de la souscription de ces instruments, ils sont inscrits en engagements hors bilan à leur valeur nominale. Les coupons d'intérêt et les primes sont reconnus en résultat financier de manière symétrique à l'élément couvert.

## 2.11 Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'évaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « Écart de conversion » pour la partie éventuellement non couverte. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

## 2.12 Intégration fiscale

Vicat SA est la société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre la somme des impôts dus par chacune des filiales intégrées et l'impôt calculé sur la base du résultat d'ensemble est enregistrée par Vicat SA.

## Note 3 Note sur le compte de résultat

### 3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net baisse de 0,53% en 2025 et sa répartition est la suivante :

(en milliers d'euros)	2025			2024
	France	Étranger	Total	
Vente de biens	420 650	52 454	473 105	476 071
Vente de services	37 330	32 575	69 905	69 626
Vente de marchandises	810	99	909	1 144
<b>TOTAL</b>	<b>458 790</b>	<b>85 129</b>	<b>543 918</b>	<b>546 841</b>

### 3.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation qui s'établit à 68 718 milliers d'euros est en dégradation de 1 621 milliers d'euros par rapport à 2024 en raison principalement d'une activité industrielle plus faible.

### 3.3 Résultat financier

Le résultat financier est en augmentation de 117 741 milliers d'euros sur l'exercice 2025 (produit net de 155 668 milliers d'euros en 2025 contre 37 927 milliers d'euros en 2024). L'amélioration est principalement due à la hausse des dividendes reçus.

### 3.4 Résultat exceptionnel

Conformément aux nouvelles règles ANC 2022.06, le résultat exceptionnel se limite aux provisions réglementées et aux opérations de produits et charges en lien avec un événement majeur et inhabituel.

Le résultat exceptionnel est une perte de 15 milliers d'euros en 2025 contre une perte de 6 325 milliers d'euros en 2024.

Cette variation s'explique principalement par la stabilité de la provision pour hausse des prix contrairement aux années précédentes. Les reclassements selon l'ANC 2022-06 concernent principalement les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui ont représenté un produit net de 2 425 milliers d'euros en 2024 et sont présentées en exploitation en 2025, et les cessions d'immobilisations financières qui représentaient une perte de 3 579 milliers d'euros en 2024 et sont présentées en résultat financier en 2025.

### 3.5 Impôt sur les bénéfices

Au 31 décembre 2025, la répartition de l'impôt sur les bénéfices et des contributions additionnelles est la suivante :

Répartition <i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt sur les sociétés	Contribution sociale	Résultat net après impôt
Résultat courant	224 386	(14 471)	(480)	209 435
Résultat exceptionnel (et participation des salariés)	(3 503)	23	0	(3 480)
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>220 883</b>	<b>(14 448)</b>	<b>(480)</b>	<b>205 955</b>

L'impôt sur les sociétés tient compte de réductions sur crédits d'impôt de 2 623 milliers d'euros.

Les incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat 2025 sont les suivantes :

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Montant
Résultat de l'exercice			206 375
Impôts sur les bénéfices <sup>(1)</sup>			14 448
Contribution sociale			480
<b>Résultat avant impôt</b>			<b>221 303</b>
Variation amortissements dérogatoires	6 725	(7 535)	(810)
Variation de la provision spéciale de réévaluation	0	(45)	(45)
Variation provision pour hausse de prix	533	(762)	(229)
<b>Sous-total</b>	<b>7 258</b>	<b>(8 342)</b>	<b>(1 084)</b>
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>			<b>220 218</b>

(1) Le montant de l'IS inclut la charge afférente au résultat fiscal de l'exercice sous déduction des crédits d'impôts, et de l'impact du régime d'intégration fiscale.

La société Vicat SA a opté pour le régime d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Cette option concerne 21 sociétés dont 2 sortantes sur l'exercice. Aux termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La différence d'impôt résultant du régime d'intégration est constatée par la société tête de groupe, nonobstant les déficits à restituer aux filiales pour lesquels une

provision est constituée (cf. note 4.8). Pour l'exercice 2025, le surcoût s'élève à 1,66 million d'euros, dont 3,66 millions d'euros de contribution exceptionnelle sur la moyenne des résultats fiscaux 2024 et 2025, partiellement compensé par une économie liée aux filiales déficitaires.

Le montant des charges visées aux articles 223 *quater* et 39.4 du Code général des impôts s'est élevé à 243 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

La situation fiscale latente qui correspond aux décalages temporels dans le traitement de certains éléments de produits et charges entre règles fiscales et règles comptables est la suivante en 2025 :

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Impôt dû sur :	
• Provisions pour hausse de prix	4 953
• Amortissements dérogatoires	14 113
<b>Total Accroissement</b>	<b>19 065</b>
Impôt payé d'avance sur charges non déductibles temporairement	4 273
<i>dont participation des salariés :</i>	899
<b>Total allègements</b>	<b>4 273</b>
<b>Situation fiscale différée nette</b>	<b>14 793</b>

## Note 4 Note sur le bilan

### 4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	67 696	2 645	936	1 478	70 883
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>67 696</b>	<b>2 645</b>	<b>936</b>	<b>1 478</b>	<b>70 883</b>
Terrains et aménagements	83 207	1 827	287	3 496	88 243
Constructions et aménagements	231 911	1 656	5 090	1 458	229 935
Installations techniques, matériels & outillages industriels	755 181	12 401	12 012	16 454	772 024
Autres immobilisations corporelles	18 508	1 057	666	1 514	20 413
Immobilisations corporelles en cours	88 124	47 696	0	(24 400)	111 420
Avances et acomptes	170	0	66	0	104
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 177 101</b>	<b>64 637</b>	<b>18 121</b>	<b>(1 478)</b>	<b>1 222 140</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 244 797</b>	<b>67 282</b>	<b>19 057</b>	<b>0</b>	<b>1 293 023</b>

Les principaux mouvements sur les immobilisations corporelles et incorporelles concernent :

- performance industrielle pour 15 744 milliers d'euros ;
- décarbonation pour 7 614 milliers d'euros ;
- maintien opérationnel pour 3 781 milliers d'euros ;
- performance digitale pour 520 milliers d'euros.

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées d'installations industrielles en phase de montage dont le projet Argilor à Xeuilley pour 56 667 milliers d'euros.

#### Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Amortissement à la fin de l'exercice
Frais de développement, concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	42 268	4 848	118		46 998
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>42 268</b>	<b>4 848</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>46 998</b>
Terrains et aménagements	16 560	1 934	249		18 245
Constructions et aménagements	173 033	6 572	5 090		174 515
Installations techniques, matériels & outillages industriels	621 920	26 837	11 809		636 948
Autres immobilisations corporelles	15 212	1 553	666		16 099
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>826 725</b>	<b>36 896</b>	<b>17 814</b>	<b>0</b>	<b>845 807</b>
<b>TOTAL</b>	<b>868 993</b>	<b>41 744</b>	<b>17 932</b>	<b>0</b>	<b>892 805</b>

Des dépréciations d'actifs immobilisés viennent en complément des amortissements pour un montant total de 6 026 milliers d'euros.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges sur l'exercice et éligibles au CIR s'élèvent à 4 984 milliers d'euros en 2025 (contre 4 105 milliers d'euros en 2024). Ils se décomposent en 3 744 milliers d'euros concernant les dépenses internes (dotations aux amortissements, frais de personnels et de fonctionnement) et 1 240 milliers d'euros concernant des opérations confiées à des organismes extérieurs.

## 4.2 Immobilisations financières

### Valeur brute

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation Apport	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations <sup>(1)</sup>	2 467 001	14 013	278	2 480 736
Créances rattachées à des participations	0	30 857	0	30 857
Autres titres immobilisés <sup>(1)</sup>	22 992	1 000	3 523	20 469
Prêts	177 389	3 535	25 041	155 883
Autres immobilisations financières	13 159	20 255	5 495	27 918
<b>TOTAL</b>	<b>2 680 541</b>	<b>69 660</b>	<b>34 338</b>	<b>2 715 863</b>

(1) Les acquisitions de participations et diminutions de titres immobilisés intègrent le reclassement des titres Carbon8 pour 3 523 milliers d'euros.

Les immobilisations financières brutes ont augmenté de 35 323 milliers d'euros principalement à la suite de :

- la variation des titres :
  - dont prises de participations 11 212,
  - dont créances rattachées à participation 30 857 ;
- la variation des autres immobilisations financières :
  - dont affectation d'actions propres en actif circulant -5 223,
  - avance sur consommations électriques futures 20 254,
  - dont autres -271 ;
- la variation des prêts à moyen et long terme à des filiales du Groupe -21 506.

Les titres de participation sont constitués de la manière suivante au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	Montant	
<b>1. Titres de participation dont la valeur d'inventaire est égale ou supérieure à 16 000 €</b>		
4 393 013	Actions PARFICIM	1 673 624
1 749 418	Actions BÉTON TRAVAUX	88 884 <sup>(1)</sup>
6 479	Actions SODICAPEI	11 240
1 175 000	Action HAFFNER ENERGY	10 400
58 837	Actions DUMONT INVESTISSEMENT	10 000
240 068	Actions SATMA	7 613
376 000	Actions GETRIM	6 015
1 959 503	Actions GENVIA	5 068
877	Actions COFRAC	2 520
34 374	Actions VALERCO	1 210
500	Actions BORDA OCCITANIE	500
16 908	Actions SEGY	340
30 000	Actions LE1817	300
4 178	Actions SCORI	255
118 864	Actions FINAO	221
20 000	Actions CIRCULERE	200
34 000	Actions GYPSE DE MAURIENNE	104
500	Actions ECOMINERO	50
50 000	Actions VICPROM	50
1 654	Parts SIGMA	29
		<b>1 818 594</b>
<b>2. Titres de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 16 000 €</b>		<b>34</b>
<b>3. Participations dans les sociétés étrangères</b>		<b>682 547 <sup>(2)</sup></b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 501 175</b>

(1) Dont augmentation par suite de la réévaluation.

1 308

(2) Dont augmentation par suite de la réévaluation.

429

Les prêts et autres immobilisations financières bruts s'élèvent à 214 658 milliers d'euros et ont une échéance à plus d'un an.

## Dépréciation

(en milliers d'euros)	Dépréciation au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Dépréciation à la fin de l'exercice
Participations	5 694	6 254	0	11 947
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	3 603	0	3 603
Autres immobilisations financières	14 871	1 862	6 391	10 342
<b>TOTAL</b>	<b>20 564</b>	<b>11 718</b>	<b>6 391</b>	<b>25 892</b>

## Mouvements sur actions propres classées en immobilisations financières

Au titre du contrat de liquidité confié à KEPLER - CHEUVREUX, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la clôture de l'exercice :

- 9 539 titres pour une valeur nette de 643 milliers d'euros ;
- 3 857 milliers d'euros de liquidités.

Au 31/12/2025, les immobilisations financières intégraient 98 042 actions auto-détenues pour un montant de 7 286 milliers d'euros, à ce montant s'ajoutent 271 570 actions auto-détenues classées en valeurs mobilières de placement (cf. note 4.5).

A noter qu'au 31/12/2025, le résultat financier a enregistré une reprise nette aux provisions pour dépréciation des titres auto-détenus de moins 8 961 milliers d'euros (contre une reprise de moins 4 733 milliers d'euros en 2024).

Dans le cadre de ce contrat, 1 037 751 actions ont été acquises au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 60 419 milliers d'euros et 1 045 915 titres cédés pour un montant de 60 482 milliers d'euros.

## 4.3 Stocks et encours

(en milliers d'euros)	2025			2024		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières et consommables	81 361	8 381	72 980	78 275	8 523	69 753
Produits intermédiaires et finis	33 348	0	33 348	31 708	0	31 708
Marchandises	241	0	241	265	0	265
<b>TOTAL</b>	<b>114 950</b>	<b>8 381</b>	<b>106 569</b>	<b>110 249</b>	<b>8 523</b>	<b>101 726</b>

La mise en place successive depuis 2008 des différents Plan Nationaux d'affectation des Quotas (PNAQ II et III) a généré un excédent de 5 101 milliers de tonnes au 31 décembre 2020. Cet excédent sert notamment à couvrir les éventuels déficits générés par la nouvelle période d'échange 2021/2026 de la phase IV qui accroît le rythme des réductions annuelles des quotas.

Dans le cadre de la phase IV (2021/2026), l'insuffisance de quotas s'élève pour l'exercice 2025 à 645 milliers de tonnes.

L'excédent net de quotas de CO<sub>2</sub> gratuits constaté est de 4 456 milliers de tonnes à fin 2025. Conformément au règlement ANC 2013-03 art 1, les quotas ayant été attribués gratuitement n'ont donné lieu à aucune comptabilisation tant à l'actif qu'au passif.

## 4.4 Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2025		
	Brut	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Créances clients et comptes rattachés	64 977	64 977	0
Autres créances	235 405	235 405	0
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>300 381</b>	<b>300 381</b>	<b>0</b>

## 4.5 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées :

- d'actions Vicat détenues dans le cadre de l'attribution aux salariés de la participation, de l'intéressement et de l'arbitrage à hauteur de 119 575 titres pour une valeur nette de 8 760 milliers d'euros. Cette valorisation a été effectuée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2025 qui s'élève à 73,64 euros ;
- d'actions Vicat détenues dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions à hauteur de 151 995 titres pour une valeur nette de 6 505 milliers d'euros. Cette valorisation a été effectuée sur la base du cours de bourse à la date de l'Assemblée qui a entériné la décision. Elle s'élève à 42,80 euros. Les actions propres ont été comptabilisées pour leur valeur nette conformément à l'avis du CNC N° 2002-D.

## 4.6 Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	2025	2024
Charges d'exploitation	4 906	3 915
Charges financières	1 124	2 024
<b>TOTAL</b>	<b>6 030</b>	<b>5 939</b>

## 4.7 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	2025	2024
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 950 074	1 947 685
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	2 067 787	1 950 074
<b>Variation</b>	<b>117 713</b>	<b>2 389</b>
<b>ANALYSE DES VARIATIONS</b>		
Résultat de l'exercice	206 376	91 193
Distribution de dividendes*	(89 053)	(89 010)
Subventions d'investissements	1 475	0
Provisions réglementées	(1 084)	204
<b>TOTAL VARIATION</b>	<b>117 714</b>	<b>2 387</b>

\* Sous déduction des dividendes sur actions propres.

Le capital social est fixé à la somme de 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de 4 euros de nominal dont détenues par :

- Public 34,41% ;
- Actionnaires salariés <sup>(1)</sup> 1,38% ;
- Parfininco 31,98% ;
- Soparfi 26,87% ;
- Famille 4,53% ;
- Vicat 0,82%.

(1) Au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

## 4.8 Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>	<b>77 190</b>	<b>7 257</b>	<b>8 342</b>	<b>0</b>	<b>76 105</b>
Provisions pour hausse des prix	19 456	533	762	0	19 227
Amortissements dérogatoires	55 595	6 725	7 535	0	54 784
Provision spéciale de réévaluation	2 139	0	45	0	2 094
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>68 616</b>	<b>5 570</b>	<b>2 865</b>	<b>0</b>	<b>71 321</b>
Provisions pour reconstitution de carrières	6 297	478	280	0	6 496
Provisions pour litiges	900	178	368	0	710
Autres provisions pour risques et charges	61 419	4 915	2 218		64 116
<b>TOTAL</b>	<b>145 806</b>	<b>12 827</b>	<b>11 207</b>	<b>0</b>	<b>147 426</b>

L'échéancier de reprise des provisions réglementées se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant	Reprise à 1 an au plus	Reprise à plus d'1 an
Provision pour hausse des prix	19 227	6 113	13 114
Amortissements dérogatoires	54 784	0	54 784
Provision spéciale de réévaluation	2 094	0	2 094
<b>TOTAL</b>	<b>76 105</b>	<b>6 113</b>	<b>69 992</b>

Les provisions pour risques et charges qui s'établissent à 71 321 millions d'euros couvrent :

- les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrières à hauteur de 6,5 millions d'euros. Ces provisions sont constituées, pour chacune des carrières, en fonction des tonnages extraits rapportés au gisement potentiel, et par référence aux coûts estimés des travaux en fin d'exploitation ;
- les autres provisions pour risques et charges incluent principalement une provision de 57,2 millions d'euros pour impôt à restituer aux filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale.

## 4.9 Emprunts et dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	+d'1 an et 5 ans au plus	+5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	1 022 672	120 113	477 932	424 627
Emprunts et dettes financières divers	280	280	0	0
Concours bancaires courants	17 509	17 509	0	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 040 461</b>	<b>137 902</b>	<b>477 932</b>	<b>424 627</b>
Instruments financiers à terme	374	374		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 577	83 577	0	0
Dettes fiscales et sociales	37 332	37 332	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	8 558	8 558	0	0
Autres dettes	224 200	224 200	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 394 502</b>	<b>491 943</b>	<b>477 932</b>	<b>424 627</b>
(1) Dont billets de trésorerie.	313 000	0	313 000	0

Au cours de l'exercice 2025, les dettes financières à moyen et long terme, les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ont diminué de 87,3 millions d'euros. Les emprunts souscrits en cours d'exercice s'élèvent à 7 millions d'euros alors que les emprunts remboursés en 2025 représentent 84 millions d'euros.

## Autres informations

La Société dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 668 millions d'euros au 31 décembre 2025 (589 millions d'euros au 31 décembre 2024).

La Société dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 600 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, le montant des billets émis s'élève à 312,5 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit à court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme.

Les contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (*covenants*) imposant notamment le respect de ratios financiers. L'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la situation financière de la Société.

## Couverture des risques

### Change

Les opérations d'importations et d'exportations effectuées dans des devises différentes de l'euro sont le plus souvent couvertes par des opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

### Taux

L'endettement à taux variable (505 millions d'euros) est couvert au moyen d'instruments financiers (caps) sur des durées d'origine de 2 à 10 ans pour un montant de 505 millions d'euros au 31 décembre 2025.

### Liquidités

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2025 à celui des billets émis soit 312,5 millions d'euros.

## 4.10 Charges à payer

Charges à payer <i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	2 613	2 879
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 817	53 038
Dettes fiscales et sociales	27 589	25 259
Autres dettes	19 732	41
<b>TOTAL</b>	<b>109 752</b>	<b>81 217</b>

## Note 5 Autres informations

### 5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Engagements de départs en retraite	8 488
Cautions et garanties <sup>(1)</sup>	314 351
<b>TOTAL</b>	<b>322 839</b>

(1) Dont 310 220 milliers d'euros de garanties données pour le compte de filiales étrangères au 31 décembre 2025.

Les engagements liés aux départs en retraite sont calculés conformément aux clauses prévues par les conventions collectives. Ils font l'objet d'un calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées qui intègre les hypothèses de rotation du personnel, d'espérance de vie et de niveau de rémunération future. Les engagements sont évalués, charges sociales incluses, au prorata des années de service des salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,75% ;
- taux d'augmentation des salaires : de 2,03% à 2,36%.

Engagements reçus <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Lignes de crédit confirmées <sup>(1)</sup>	1 020 000
Autres engagements reçus	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 020 000</b>

(1) Dont 600 000 milliers d'euros affectés à la couverture du programme d'émission des billets de trésorerie.

## Instruments financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nominale <i>(en devises)</i>	Valeur nominale <i>(en euros)</i>	Juste valeur <i>(en euros)</i>
Cross currency swap	51 000 EUR	51 000	(6)
Ventes à terme USD	50 000 USD	42 568	(74)
Caps de taux	675 000 EUR	675 000	6 236

## 5.2 Transactions avec les entreprises et parties liées

### Transactions avec les entreprises liées

Éléments du compte de résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	2025
Charges financières	2 892
Produits financiers hors dividendes	12 043

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	2025 Dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations	2 468 428
Créances rattachées à participations	183 403
Créances clients et comptes rattachés	33 863
Autres créances	207 661
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 973
Autres dettes	179 420

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

## 5.3 Rémunérations et effectif

Rémunération des dirigeants <i>(en milliers d'euros)</i>	2025
Rémunérations allouées :	
• aux administrateurs ès qualités	595
• aux membres de la Direction	3 276
<b>TOTAL</b>	<b>3 871</b>

Effectif	Moyen	31 décembre 2025
Cadres	387	393
Agents de maîtrise, techniciens, employés	399	402
Ouvriers	202	200
<b>TOTAL</b>	<b>988</b>	<b>995</b>
<i>Dont activité papier</i>	<i>171</i>	<i>174</i>

## 5.4 Honoraires

### Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

(en euros)	KPMG	Deloitte
Certification des comptes	326 029	293 000
Services autres que la certification des comptes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>326 029</b>	<b>293 000</b>

### Honoraires des commissaires aux comptes ne certifiant pas les comptes et des organismes tiers indépendants pour la certification des informations en matière de durabilité (en euros)

	Grant Thornton
Certification des informations en matière de durabilité	150 000

## 5.5 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 12 février 2026, le projet VAIA (Vicat Advanced Industrial Alliance) du Groupe relatif à la captation et séquestration des émissions de CO<sub>2</sub> de l'usine de Montalieu-Vercieu en France a été désigné lauréat de la subvention française GPID (Grands Projets Industriels de Décarbonation), en complément du soutien obtenu auprès du programme européen Innovation Fund en novembre 2025. Au total, le Groupe a été sélectionné pour 340 millions d'euros de subventions, qui seront contractualisées dans les prochains mois. L'investissement hors subventions est estimé à 700 millions d'euros.

## 5.6 Informations concernant les filiales et participations

Filiales et participations (en milliers d'unités monétaires : euros, USD, FCFA)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectations	Quote- part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société en cours d'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A – Filiales (au moins 50% du capital détenu par la Société)</b>											
<b>Béton Travaux</b>											
38081 L'Isle d'Abeau Cedex	27 997	279 222	99,98%	88 884	88 884	139 728		170	27 389	5 073	
<b>National Cement Company (1)</b>											
Los Angeles – USA	USD 280 519	USD 387 397	97,85%	229 581	229 581	42 568		USD 862 756	USD 59 087	44 703	
<b>Vicat Latin America (2)</b>											
Brésil	BRL 1 578 357	BRL (456 662)	100,00%	339 511	339 511	30 856		BRL 0	BRL 431 744	66 652	
<b>Parfchim</b>											
92095 Paris la Défense	78 518	1 671 935	100,00%	1 673 624	1 673 624				208 046	58 889	
<b>Satma</b>											
38081 L'Isle d'Abeau Cedex	3 841	3 001	100,00%	7 613	7 613			25 616	1 146	1 008	
<b>Sodicapei</b>											
34560 Villeveyrac	164	(110)	58,47%	11 240	5 537			1 188	542		
<b>Getrim</b>											
38081 L'Isle d'Abeau Cedex	6 016	273	100,00%	6 015	6 015	0		646	24		Chiffres 2024
<b>B – Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Société)</b>											
<b>Société des Ciments d'Abidjan (3)</b>											
Côte d'Ivoire	FCFA 2 000 000	FCFA 17 782 716	17,14%	1 596	1 596			FCFA 36 254 759	FCFA (889 487)	0	Chiffres 2024
<b>C – Autres filiales et participations</b>											
Filiales Françaises (ensemble)				31 281	20 843					1 194	
Filiales Etrangères (ensemble)				111 858	104 723					0	
<b>TOTAL</b>				<b>2 501 205</b>	<b>2 477 928</b>	<b>213 152</b>				<b>177 520</b>	

(1) Chiffres présentés en USD.

(2) Chiffres présentés en BRL.

(3) Chiffres présentés en FCFA.

## 7.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Vicat S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vicat S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la « Note 2 – Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Evaluation des participations et des autres titres immobilisés

#### Risque identifié :

Les participations et les autres titres immobilisés, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net respectif de 2 469 millions d'euros et 10 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans la note « 2.3 Immobilisations financières et titres auto-détenus » de l'annexe aux comptes annuels, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu des perspectives de rentabilité et des cours de bourse.

L'estimation de la valeur de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (pour certaines entités, capitaux propres et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des participations et des autres titres immobilisés constituait un point clé de l'audit.



### Notre réponse au risque :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des autres titres immobilisés, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que les estimations de la direction sont fondées sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés la sous-tendant et, selon les titres concernés, à :

i) Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures permettant d'analyser la cohérence d'ensemble des comptes ;
- vérifier pour les titres de participations de sociétés cotées que les données retenues par le management concordent avec les cours moyens de bourse du dernier mois de l'exercice clos ;
- apprécier la permanence des hypothèses retenues par la Direction lors des précédentes évaluations sous-tendant la valorisation des participations et la prise en compte de facteurs conjoncturels ou structurels susceptibles de remettre en cause ces dernières à la date d'arrêt des comptes.

ii) Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues du dernier plan stratégique, établi par leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par la Direction Générale du Groupe ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec notre connaissance de l'environnement économique aux dates de clôture ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vicat S.A. par l'assemblée générale du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG S.A. et du 11 avril 2025 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 43<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1<sup>ère</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement

(UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Paris-La Défense, le 17 février 2026

Les commissaires aux comptes

#### **KPMG S.A.**

Philippe Massonnat  
Associé

#### **Deloitte & Associés**

Frédéric Gourd  
Associé

Céline Dubreucq  
Associée

## 7.2.4 Informations additionnelles relatives à Vicat SA

### 7.2.4.1 Délais de paiement clients et fournisseurs

Clients <i>(en euros)</i>	Article D. 441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	76	180	31	10	82	303
Montant total des factures concernées TTC	2 081 095	3 769 471	533 432	191 477	3 349 108	7 843 488
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0,33%	0,60%	0,09%	0,03%	0,54%	1,25%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues			184			
Montant des factures exclues TTC			2 947 178			
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délais contractuels consentis à l'ouverture de comptes clients			

La Société a exclu de l'analyse ci-dessus (tableau A) les créances de 6 filiales étrangères qui ont, à fin décembre 2025, une dette de 1 673 856 euros envers la Société qui se répartit comme suit :

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	46 872	668 632	99 391	268 043	637 790	1 673 856

Fournisseurs <i>(en euros)</i>	Article D. 441 I.-2° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	11	99	38	12	58	207
Montant total des factures concernées TTC	(470 573)	229 738	209 863	72 074	(177 568)	334 107
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-0,11%	0,05%	0,05%	0,02%	-0,04%	0,08%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						23
Montant des factures exclues TTC						37 123
Montant hors factures échues intra-groupe pour la somme de 128 610 €						

### 7.2.4.2 Résultats des 5 derniers exercices

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>						
a) Capital social	179 600 000	179 600 000	179 600 000	179 600 000	179 600 000	179 600 000
b) Nombre d'actions émises	44 900 000	44 900 000	44 900 000	44 900 000	44 900 000	44 900 000
c) Nombre d'obligations convertibles			-	-	-	-
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>						
a) Chiffre d'affaires HT	441 220 249	484 800 919	543 547 502	582 314 238	546 840 838	543 918 111
b) Bénéfice avant impôt, amort. et provisions et participation des salariés	139 373 739	153 993 496	152 777 432	202 509 411	140 580 096	272 080 265
c1) Impôts sur les bénéfices	12 587 297	16 515 181	2 745 892	14 941 815	7 111 308	14 507 889
c2) participation des salariés	2 764 292	3 259 979	2 379 035	3 715 689	3 636 881	3 487 955
c3) amortissements et provisions	26 329 815	21 471 808	51 199 882	39 186 886	38 639 154	47 708 875
d) Bénéfice après impôt, amort. et provisions et participation des salariés	97 692 335	112 746 528	96 452 623	144 665 021	91 192 753	206 375 546
e) Montant des bénéfices distribués	67 350 000	74 085 000	74 085 000	89 800 000	89 800 000	89 800 000
<b>III. Résultat par action</b>	<b>1,50</b>	<b>1,65</b>	<b>1,65</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
a) Bénéfice après impôt, avant amort. et provisions	2,82	3,06	3,34	4,18	2,97	5,74
b) Bénéfice après impôt, amort. et provisions	2,18	2,51	2,15	3,22	2,03	4,60
c) Dividende par action	1,50	1,65	1,65	2,00	2,00	2,00
<b>IV. Personnel</b>						
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	912	920	937	960	971	988
b) Montant de la masse salariale	54 164 913	54 207 867	61 107 266	68 367 047	68 123 636	72 613 987
c) Montant des avantages sociaux versés	21 847 587	23 803 059	25 448 563	26 513 263	28 072 204	31 195 279

## 7.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe est impliqué dans certains différends et procédures administratives judiciaires ou arbitrales dans le cadre de la marche ordinaire de son activité. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture de l'exercice et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

Les principaux différends et procédures administratives, judiciaires ou arbitrales en-cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous.

### Litige Inde

Le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (*Central Bureau of Investigation*) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de 2013 quatorze procès-verbaux présentant ses allégations. Parmi ceux-ci, quatre concernent également Bharathi Cement (le CBI enquête pour vérifier si les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement).

La procédure a donné lieu en 2015 à une saisie conservatoire par l'*Enforcement Directorate* à hauteur de 950 millions de roupies (environ 12 millions d'euros à l'origine) sur un compte bancaire de Bharathi Cement. Suite à cette saisie, les sommes concernées ont été reclassées de « trésorerie » à « autres créances courantes ».

La seconde saisie conservatoire de 1 530 millions de roupies (environ 19 millions d'euros à l'origine) a été réalisée en 2016 dans le cadre du procès verbal relatif à la concession minière. Les sommes ont été transférées à l'*Enforcement Directorate* dans le cadre de cette saisie. Ces sommes ont également été enregistrées en « autres créances courantes ».

Bien que cette mesure ne soit pas de nature à entraver le fonctionnement de la société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour en contester le bien-fondé.

Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui est toujours en phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune inculpation. Le Groupe n'a pas d'élément conduisant à conclure à l'existence d'un risque financier probable et évaluable.

### Litiges au Brésil

Dans le cadre de son acquisition par le groupe Vicat, la société Ciplan a reçu une garantie ferme et irrévocable de la part de ses partenaires brésiliens cédants pour tous les litiges nés ou à venir relatifs à la période antérieure à l'acquisition par Vicat. Cette garantie est comptabilisée dans les autres actifs non courants

pour 24,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 à hauteur des provisions constituées au titre des sinistres indemnifiables ainsi que d'une dette fiscale (voir notes 11.2 et 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

### Europe

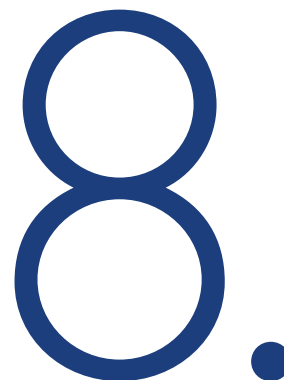
Suite à une fraude comptable commise par l'un des responsables financiers d'une filiale du périmètre Europe, Vicat a déposé une plainte pénale à son encontre auprès du tribunal compétent en 2023 dès la découverte de la fraude. L'instruction pénale s'est poursuivie en 2025 et un jugement est attendu courant 2026. L'impact de la fraude n'est pas significatif sur les comptes du Groupe.

## 7.4 Changements ou événements significatifs pouvant avoir un impact sur la situation financière ou commerciale

Le conflit en Iran démarré le 28 février 2026 n'a pas d'impact significatif sur les activités du Groupe à date, notamment dans les pays d'implantation proches du conflit à savoir la Turquie et l'Égypte.



# Assemblée Générale



**8.1** Ordre du jour de l'Assemblée  
Générale Ordinaire  
du 10 avril 2026

348

**8.2** Projet de résolutions de l'Assemblée  
Générale Ordinaire  
du 10 avril 2026

349

## 8.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

### Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant les informations en matière de durabilité).
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Charges et dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions réglementées.
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Merceron-Vicat.
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote *ex ante*.
- Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote *ex post*.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général – vote *ex post*.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué – vote *ex post*.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué – vote *ex post*.
- Nomination du commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société KPMG SA à l'échéance de son mandat.
- Pouvoirs.

## 8.2 Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2026

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### (Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 206 375 546,41 euros.

En application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39.4 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et du rapport du CAC relatif à la certification des informations en matière de durabilité, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte pour ledit exercice, un résultat consolidé de 306 658 milliers d'euros, dont un résultat net part du Groupe de 274 724 milliers d'euros.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

• bénéfice de l'exercice 2025	206 375 546,41 €
• report à nouveau antérieur	275 746 883,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>482 122 430,21 €</b>

#### Affectation :

• dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale)	89 800 000,00 €
• dotation aux autres réserves	117 322 430,21 €
• report à nouveau	275 000 000,00 €

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2025, à une somme brute (hors prélèvements) de 2 euros par action.

Ce dividende sera détaché de l'action le 29 avril 2026 et mis en paiement le 4 mai 2026.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8%, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40%. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2023	2024	2025
Dividende ordinaire par action	1,65 €	2,00 €	2,00 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu à l'article 158.3-2° du CGI	1,65 €	2,00 €	2,00 €
Dividendes non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158.3-2° du CGI	-	-	-
Dividende total	74 085 000 €	89 800 000 €	89 800 000 €

**QUATRIÈME RÉOLUTION*****(Quitus donné au Conseil d'Administration)***

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2025.

**CINQUIÈME RÉOLUTION*****(Approbation des conventions réglementées)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et prend acte qu'aucune convention relevant des dites dispositions n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

**SIXIÈME RÉOLUTION*****(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le document d'enregistrement universel, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) no 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail) ;
- b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
- d) d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique ;
- e) de permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que :

- a) le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 150 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- b) le nombre total des actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du capital social de la Société, ce seuil de 10% devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cependant, (i) cette limite sera égale à 5% du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour faciliter la liquidité du titre dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce et compte tenu de la limite de 10% ainsi que des actions déjà possédées, l'Assemblée Générale fixe à 618 058 200 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat représentant au 31 décembre 2025 un nombre maximal de 4 120 388 actions de quatre euros de nominal.

En application de cette décision et dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées à tout moment y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente autorisation à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2025, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Merceron-Vicat)***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Merceron-Vicat pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

#### HUITIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote ex ante)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux présentée dans ledit rapport.

#### NEUVIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote ex post)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, après avoir connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, incluant le rapport de durabilité, établi par le Conseil d'Administration, approuve les informations qui y sont mentionnées en application des dispositions du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

#### DIXIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lui seront versés.

#### ONZIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lui seront versés.

#### DOUZIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Approbation ex post des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué ;
- prend acte que Monsieur Lukas Epple n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

#### TREIZIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Nomination du commissaire aux comptes titulaire chargé de la certification des comptes)***

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer la société RSM France, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, à compter de l'exercice 2026, pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031, en remplacement de la société KPMG SA dont le mandat est venu à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le commissaire aux comptes a accepté par avance lesdites fonctions, précisant dans sa lettre d'acceptation de fonctions qu'il n'était dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévues par la loi.

#### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

##### ***(Pouvoirs)***

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



# Informations complémentaires



<b>9.1</b>	<b>Informations sur le document d'enregistrement universel</b>	<b>354</b>	<b>9.2</b>	<b>Responsables du contrôle des comptes</b>	<b>355</b>
9.1.1	Remarque générale	354	9.2.1	Commissaires aux comptes	355
9.1.2	Informations historiques incluses par référence	354	9.2.2	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	355
9.1.3	Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	355	<b>9.3</b>	<b>Informations sur les filiales et participations</b>	<b>356</b>
9.1.4	Attestation de la personne responsable du document d'enregistrement universel	355			



# 9.1 Informations sur le document d'enregistrement universel

## 9.1.1 Remarque générale

La société Vicat, société anonyme de droit français au capital social de 179 600 000 euros, dont le siège social est situé 4 rue Aristide Bergès, Les Trois Vallons, 38080 L'Isle d'Abeau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro d'identification 057 505 539 est dénommée la « Société » dans le présent document d'enregistrement universel. Le « Groupe » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société et ses filiales et participations telles que figurant dans l'organigramme présenté à la section 1.3 « Organigramme simplifié » du présent document.

Sauf indication contraire, les données chiffrées utilisées dans le présent document, notamment à la section 1.1 « Description des métiers » du présent document, sont extraites des comptes consolidés du Groupe, établis en normes IFRS. Les données chiffrées ayant fait l'objet d'arrondis, les montants indiqués comme étant des totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

Le présent document contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques et contrôle interne » du présent document est susceptible d'avoir un impact sur les activités, la situation et les résultats financiers du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au chapitre 2 « Facteurs de risques et contrôle interne » du présent document.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération ces facteurs de risques avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent document contient des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Compte tenu des changements qui peuvent marquer le secteur d'activité du Groupe en France et dans le monde, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités du Groupe pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent document et les déclarations ou informations figurant dans le présent document pourraient se révéler erronées.

Le présent document tient lieu de rapport financier annuel et comporte les informations requises au titre de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Pour en faciliter la lecture, des tables de concordance figurent à partir de la page 360 du présent document.

## 9.1.2 Informations historiques incluses par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 314 du document d'enregistrement universel 2024, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2025 sous le numéro D.25.0096, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2024 figurant en pages 251 à 255 de ce document d'enregistrement universel ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 188 du document d'enregistrement universel 2023, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2024 sous le numéro D.24.0093, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2023 figurant en pages 168 à 173 de ce document d'enregistrement universel.

### 9.1.3 Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général.

### 9.1.4 Attestation de la personne responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (dont les éléments sont définis dans la table de concordance page 364 du présent document d'enregistrement universel) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 10 mars 2026

**Guy Sidos**

Président-Directeur Général

## 9.2 Responsables du contrôle des comptes

### 9.2.1 Commissaires aux comptes

#### KPMG Audit

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Philippe Massonnat.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Un appel d'offres a été lancé en 2023 pour organiser la rotation obligatoire du mandat de commissariat aux comptes.

#### Deloitte & Associés

Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris-la-Défense Cedex

Représenté par Monsieur Frédéric Gourd

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Date de premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2025.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

### 9.2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.



## 9.3 Informations sur les filiales et participations

Les principales filiales du Groupe ont été déterminées sur la base de leur contribution à des agrégats financiers (chiffre d'affaires de chaque entité, part dans l'EBITDA consolidé, valeur des immobilisations incorporelles et corporelles pour chaque entité, capitaux propres consolidés – part du Groupe) de telle manière que le cumul des indicateurs retenus pour ces filiales représente près de 85% du total consolidé du Groupe. À cette liste, ont été rajoutées les principales holdings du Groupe.

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer la méthode de consolidation à utiliser pour intégrer la filiale dans le périmètre de consolidation. Le pourcentage d'intérêt permet de répartir les capitaux propres et les résultats entre la part Groupe et celle des autres actionnaires.

### Sociétés holding

#### Parficom

Constituée le 7 juin 1974, Parficom est une société par actions simplifiée au capital de 78 518 816 euros dont le siège social est situé à L'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 304828379. Parficom, société holding, a pour objet l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, droits mobiliers et immobiliers.

Au 31 décembre 2025, la Société détient 100% du capital social de Parficom.

#### Béton Travaux

Constituée le 27 mars 1965, Béton Travaux est une société anonyme au capital de 27 996 544 euros dont le siège social est situé à L'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 070503198. Béton Travaux a pour objet la détention de participations et la gestion de sociétés de production, de transport et de commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à leur fabrication.

Au 31 décembre 2025, la Société détient 99,98% du capital social de Béton Travaux (autres : 0,02%).

#### National Cement Company, Inc.

Constituée le 17 avril 1974, National Cement Company, Inc. est une société à responsabilité limitée de droit américain au capital de 280 520 000 dollars américains, dont le siège social est situé 15821 Ventura Blvd, Suite 475, Encino, CA 91436-4778 (États-Unis), immatriculée dans l'État du Delaware sous le numéro 63-0664316 et a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises et en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2025, la Société détient 97,85% du capital social de National Cement Company, Inc., et la société Parficom en détient 2,15%.

Les filiales consolidées du Groupe sont réparties dans les différents pays de la manière suivante au 31 décembre 2025 :

Pays	Nombre de sociétés
France	60
Europe hors France	26
Amériques	24
Asie	6
Méditerranée	21
Afrique	7
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>

Les principales filiales sont décrites ci-dessous.

#### Vigier Holding

Constituée le 25 août 1884, Vigier Holding est une société anonyme de droit suisse au capital de 1 452 000 CHF dont le siège social est situé à Wylihof 1, Deitingen, 4542 Luterbach (Suisse), immatriculée à Soleure sous le numéro CH-251.3.000.003. Vigier Holding a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises, actes de commerce et secteurs des services industriels de tous types, en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi. La Société peut prendre des participations dans d'autres entreprises, acquérir, tenir et céder des terrains.

Au 31 décembre 2025, la société Parficom détient 100% du capital social de Vigier Holding.

#### Cofrac

Constituée le 23 août 1905, Cofrac est une société par actions simplifiée au capital de 32 075 000 euros dont le siège social est situé à L'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Berges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 445 621 048. Cofrac, a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans toutes sociétés, entre autres dans la production et le négoce de matériaux de construction ou plus généralement, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles ou de services pouvant se rattacher à l'objet social.

Au 31 décembre 2025, la Société Béton Travaux détient 56,26% du capital social de Cofrac et la société Vicat SA détient 3,74%.

## Principales filiales françaises

### Béton Vicat

Constituée le 7 janvier 1977, Béton Vicat anciennement dénommée Béton Rhône-Alpes est une société anonyme au capital de 15 235 936 euros dont le siège social est situé à l'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 309918464. Béton Vicat a pour objet la production, le transport et le commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à sa fabrication.

Au 31 décembre 2025, la société Béton Travaux détient 100% du capital social de Béton Vicat.

### Granulats Vicat

Constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1942, Granulats Vicat, anciennement dénommée Granulats Rhône-Alpes, est une société par actions simplifiée au capital de 6 087 696 euros dont le siège social est situé à l'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 768200255. Granulats Vicat a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce concernant la vente de matériaux de construction, le transport public de marchandises et la location de véhicules par voie terrestre, aérienne, maritime ou fluviale.

Au 31 décembre 2025, la société Béton Travaux détient 91,2% du capital social de Granulats Vicat et la société Béton Vicat détient 8,8%.

### SATM

Constituée le 16 novembre 2015 (en reprenant le fonds de commerce de la société historique SATM créée en 1958), SATM est une société par actions simplifiée au capital de 1 255 680 euros dont le siège social est situé à Chambéry (73000), 1327 avenue de la Houille-Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 814723441. SATM a pour objet l'achat, la vente, l'usage, la location et l'exploitation de tout matériel à usage de transport ou à tous autres usages et toutes opérations de transport et de commission de transport notamment : transports routiers, services de transports publics, de marchandises en toutes zones et tous pays, groupage de marchandises, affrètement de camions, et toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Au 31 décembre 2025, la société Béton Travaux détient 100% du capital social de SATM.

### Vicat Produits Industriels – VPI

Constituée le 1<sup>er</sup> mai 1957, VPI est une société par actions simplifiée au capital de 3 435 764 euros dont le siège social est situé à l'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 655780559. VPI a pour objet la fabrication et la mise en œuvre de tous produits et articles de revêtement, d'étanchéité, d'isolation et de tous adjuvants et autres, ainsi que toutes opérations de représentation ou de courtage à l'occasion de ces produits et travaux.

Au 31 décembre 2025, la société COFRAC détient 100% du capital social de VPI.

### CERMIX

Constituée le 26 décembre 1997, CERMIX est une société par actions simplifiée au capital de 7 646 832 euros dont le siège social est situé à Desvres (62240), rue de la Belle Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne Sur Mer sous le numéro 414897306. CERMIX a pour objet la fabrication de mortiers et bétons industriels secs : mortiers et bétons d'usage courant, enduits de façade, enduits de réagrèges, lissages de sols, mortiers colles, mortiers de réparation, ainsi que plus généralement, la fabrication de tous produits à destination du second oeuvre bâtiment, dont en particulier des produits d'isolation thermique par l'extérieur, d'étanchéité, de colles ainsi que de tout produit à destination du Génie Civil et de travaux publics.

Au 31 décembre 2025, la société COFRAC détient 100% du capital social de CERMIX.

## Principales filiales étrangères

### Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 28 juillet 1967, Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 660 millions de TRY dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Ankara sous le numéro 16577 et a pour objet la production et la vente de ciment et de chaux. Les titres de la société sont admis à la bourse des valeurs mobilières d'Istanbul (BIST).

Au 31 décembre 2025, la société Parficim détient 87,9% du capital social de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S., la société Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 3,7% (autres : 8,4%).

### Konya Cimento Sanayi A.S.

Constituée le 12 décembre 1954, Konya est une société anonyme de droit turc au capital de 4 873 440 TRY dont le siège social est situé à Horozluhan Mahallesi Cihan Sokak No:15, 42300 Selçuklu, Konya (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce de Konya sous le numéro 2317 et a pour objet la production et la commercialisation de différents types de ciments et bétons. Les titres de la société sont admis à la bourse des valeurs mobilières d'Istanbul (BIST).

Au 31 décembre 2025, la société Parficim détient 81,88% du capital social de Konya, la société Konya Cimento Ticaret détient 1,46%. Le reste des actions, représentant 16,66% du capital, est détenu par environ 25 000 actionnaires, aucun ne détenant plus de 1% du capital de la Société.

### Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 20 décembre 1990, Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 64 millions de TRY, dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Elmadag sous le numéro 488 et a pour objet la production et la commercialisation de béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2025, la société Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 100% du capital social de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.

### Sococim Industries

Constituée le 7 août 1978, Sococim Industries est une société anonyme de droit sénégalais au capital de 4 666 552 110 FCFA, dont le siège social est situé km 33, Ancienne Route de Thiès, Dakar (Sénégal), immatriculée à Dakar sous le numéro 78 B 104 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et généralement, de tous produits, matières, biens, objets et services concernant le bâtiment.

Au 31 décembre 2025, la société Postoudiokoul détient 55,57% du capital social de Sococim Industries et la société Parficim détient 44,33% du capital social de Sococim Industries (autres : 0,1%). Par ailleurs, la société Parficim détient 100% de la société Postoudiokoul.

### Sinai Cement Company

Constituée le 27 décembre 1997, Sinai Cement Company est une société anonyme de droit égyptien au capital de 2 608 millions EGP, dont le siège social est situé Building B08, District 5, Kilo 9, Cairo Ain Sokhna Road, New Katameya, Le Caire (Égypte), immatriculée à Giza sous le numéro 118456 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation de ciments, de sacs et de matériaux de construction.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient 77,6% du capital de Sinai Cement.

### Cementi Centro Sud

Constituée le 5 septembre 2001, Cementi Centro Sud S.p.a. est une société de droit italien au capital de 3 434 013 euros, dont le siège social est situé Corte Lambroschini – Torre A, Piazza Borgo Pila, 40/57 F-G – 16129 Gênes (Italie), immatriculée à Gênes sous le numéro 02154090985 et a pour objet l'activité de gestion de terminaux portuaires, de production, d'importation et d'exportation de matériaux de construction.

Au 31 décembre 2025, la société Parficim détient 100% du capital social de Cementi Centro Sud S.p.a.

### Bharathi Cement Corporation Private Limited

Constituée le 12 mai 1999, Bharathi Cement Corporation Private Limited est une société de droit indien, au capital de 792 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, door no 8-2-626, road no 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Andhra Pradesh, Inde, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Andhra Pradesh sous le numéro U26942AP1999PTC031682, a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2025, la société Parficim détient 51% du capital.

### Kalburgi Cement Private Limited

Constituée le 22 juillet 2008, Kalburgi Limited (anciennement Vicat Sagar Cement Private Limited) est une société de droit indien, au capital de 4 837 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, road no 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Telengana, Inde, immatriculée dans l'État de l'Andhra Pradesh sous le numéro U26941TG2008FTC060595 et a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2025, la société Parficim détient 99,99% du capital.

### Mynaral Tas Company LLP

Constituée le 27 mars 2007, Mynaral Tas Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 20 258 454 800 Tenge, dont le siège social est situé à Mynaral village, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618, Republic of Kazakhstan immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 845591919-TOO, et a pour objet l'exploitation d'une carrière.

Au 31 décembre 2025, la Société (via Parficim et Vicat SA) détient 100% du capital.

### Jambyl Cement Production Company LLP

Constituée le 5 août 2008, Jambyl Cement Production Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 17 740 900 000 Tenge, dont le siège social est situé Cement plant, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618 Republic of Kazakhstan, immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 10544-1919-TOO. Elle a pour objet l'exploitation d'une cimenterie.

Au 31 décembre 2025, la Société (via Mynaral Tas) détient 100% du capital.

### Vicat Latin America

Acquise le 14 août 2019, Vicat Latin America est une société anonyme de droit brésilien au capital de 1 578 356 964 réals dont le siège social est situé à SCN QD 4 bloco B. Ed. Centro Emp. Varig salas 1244 e 1246 Asa Norte 70714-900 Brasilia (Brésil), immatriculée à Brasilia sous le numéro 31454087/0001-09. Vicat Latin America a pour objet une activité de holding.

Au 31 décembre 2025, la Société détient 100% du capital social de Vicat Latin America.

### Ciplan Cimento Planalto

Constituée le 2 décembre 1969, Ciplan Cimento Planalto est une société de droit brésilien, au capital de 436 921 812,40 réals, dont le siège social est situé Rodovia DF 205 km 2.7 Sobradinho 73070-043 Brasilia (Brésil), immatriculée à Brasilia sous le numéro 00.057.240/0001-22. Elle a pour objet l'exploitation de carrières, la fabrication de ciment et d'autres activités.

Au 31 décembre 2025, la Société (via Vicat Latin America) détient 76,5% du capital.

### Vigier Ciment

Constituée le 16 juin 1995, Vigier Ciment est une société anonyme de droit suisse au capital de 5 000 000 CHF dont le siège social est situé au sein de la zone industrielle Rondchâtel, 2603 Pery (Suisse), immatriculée à Berne sous le numéro CHE-105.972.690. Vigier Ciment a pour objet la fabrication et l'écoulement de ciment et de produits apparentés. La société peut constituer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, acquérir, détenir et aliéner des immeubles.

Au 31 décembre 2025, la société Vigier Holding détient 100% du capital social de Vigier Ciment.

# Tables de concordance

## Table de concordance du présent document d'enregistrement universel avec le règlement délégué (UE) 2019/980 de la commission du 14 mars 2019

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations prévues par les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) no 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Rubriques de l'annexe du règlement UE 2019/980		Parties correspondantes du document d'enregistrement universel		Page(s)
<b>1.</b>	<b>Personne responsable du document d'enregistrement universel</b>			
1.1.	Personne responsable des informations contenues dans le document	9.1.3	Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	355
1.2.	Attestation de la personne responsable du document	9.1.4	Attestation de la personne responsable du document d'enregistrement universel	355
1.3.	Déclaration ou rapport d'expert	Sans objet		
1.4.	Informations provenant de tiers	Sans objet		
1.5.	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Première page		1
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>			
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	9.2	Responsables du contrôle des comptes	355
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte	Sans objet		
<b>3.</b>	<b>Facteurs de risques</b>			
3.1.	Description des risques importants	2	Facteurs de risques et contrôle interne	37
<b>4.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>			
4.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la Société	188
4.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la Société	188
4.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la Société	188
4.4.	Siège social, forme juridique et législation applicable à l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la Société	188
<b>5.</b>	<b>Aperçu des activités</b>			
5.1.	Principales activités			
5.1.1.	Nature des opérations effectuées	1.1	Description des métiers	14
5.1.2.	Nouveau produit ou service important	1.5.	La R&D et l'innovation produits et solutions	33
5.2.	Principaux marchés	1.4	Présentation des marchés et des performances du Groupe	25
5.3.	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2	Histoire	22
		1.4	Présentation des marchés et des performances du Groupe	25
5.4.	Stratégie et objectifs de l'émetteur	Intro	La stratégie du Groupe	4
5.5.	Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.5	La R&D et l'innovation	33
5.6.	Position concurrentielle	1.1	Description des métiers	14
		1.4	Présentation des marchés et des performances du Groupe	25

Rubriques de l'annexe du règlement UE 2019/980		Parties correspondantes du document d'enregistrement universel		Page(s)
5.7.	Investissements			
5.7.1.	Investissements importants sur chaque exercice	6.4.1.	Investissements réalisés	269
5.7.2.	Investissements importants en cours	6.4.2.	Principaux investissements en cours et en projets	270
5.7.3.	Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.4.1.	Investissements réalisés	269
5.7.4.	Impacts environnementaux sur les immobilisations corporelles	7.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2025 (notes 1 et 10)	279 et 292
		6.3.2	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	262
		3.3.1.5	Piloter la transition bas carbone: objectifs et financement	77
6.	Structure organisationnelle			
6.1.	Description sommaire et organigramme du Groupe	1.3	Organigramme simplifié	24
6.2.	Liste des filiales importantes	9.3	Informations sur les filiales et participations	356
		7.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2025 (note 23)	318
<b>7.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>			
7.1.	Situation financière			
7.1.1.	Analyse de l'évolution et du résultat des activités	6.2.1	Synthèse des résultats 2025 et comparaison avec 2024	253
7.1.2.a.	Évolution future des activités de l'émetteur	6.5	Perspectives 2026	271
7.1.2.b.	Recherche et développement	1.5.	La R&D et l'innovation produits et solutions	33
7.2.	Résultat d'exploitation			
7.2.1.	Facteurs influant sur le revenu d'exploitation	6.2.2	Compte de résultat du Groupe par zone géographique	254
7.2.2.	Explications pour changements importants du chiffre d'affaires net	6.2.2	Compte de résultat du Groupe par zone géographique	254
<b>8.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>			
8.1.	Informations sur les capitaux	6.3.1	Capitaux	261
8.2.	Source, montants et description des flux de trésorerie	6.3.2	Flux de trésorerie	261
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	6.3.3	Endettement	263
8.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	6.3	Trésorerie et capitaux	261
		2.4	Risques financiers	43
8.5.	Sources de financement attendues	6.3.3	Endettement	263
<b>9.</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	2.1	Risques opérationnels	38
<b>10.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>			
10.1.a.	Principales tendances récentes	6.5	Perspectives 2026	271
10.1.b.	Tout changement significatif de performance	6.2.	Examen de la situation financière et du résultat	253
10.2.	Tout événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives		Sans objet	
<b>11.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>			
11.1.	Déclaration en cas de prévision du bénéfice	6.5	Perspectives 2026	271
11.2.	Déclaration en cas de nouvelle prévision	6.5	Perspectives 2026	271
11.3.	Attestation sur la prévision de bénéfice	9.1.1.	Remarque générale	354
<b>12.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance, et de Direction générale</b>			
12.1.	Composition des organes d'administration et de direction	5.2.1	Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	202
		5.2.1.4	Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	212
12.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la Direction générale	5.2.1.6	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale	215

## Tables de concordance

Rubriques de l'annexe du règlement UE 2019/980		Parties correspondantes du document d'enregistrement universel		Page(s)
<b>13.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>			
13.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	5.4	Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice	234
		5.6	Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux	244
13.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.4	Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice	234
		5.6	Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux	244
		7.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2025 (note 19)	316
<b>14.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>			
14.1.	Date d'expiration des mandats actuels	5.2.1.3	Membres du Conseil d'Administration	203
14.2.	Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à leur terme	5.2.5	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	224
14.3.	Comités du Conseil d'Administration	5.2.2	Fonctionnement du Conseil d'Administration	215
		5.2.3	Fonctionnement des comités	218
14.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	5.2.1.4	Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	212
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise		Aucune décision des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ni de l'Assemblée générale des actionnaires, n'est susceptible d'avoir une incidence significative potentielle sur la gouvernance d'entreprise à la date du présent document.	
<b>15.</b>	<b>Salariés</b>			
15.1.	Nombre de salariés et répartition des effectifs	3.8.4.2	Politique Attraction et Rétention des talents	130
		3.8.4.5	Politique Diversité et lutte contre les discriminations	142
15.2.	Participations dans le capital et <i>stock options</i>	3.8.4.2	Politique Attraction & Rétention des talents	133
		4.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	191
		5.3	Politique de rémunération des mandataires sociaux	227
		5.7.1	Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2025	245
15.3.	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	191
<b>16.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>			
16.1.	Répartition du capital	4.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	191
		4.3.5	Franchissement de seuil	193
16.2.	Droits de vote	4.3.2	Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	192
16.3.	Informations sur le contrôle du capital	4.3.3	Contrôle de la Société	192
16.4.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	4.3.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	192
<b>17.</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	5.10	Opérations avec les apparentés	247
<b>18.</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>			
18.1.	Informations financières historiques	7.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	274
18.1.1.	Informations financières historiques pour les 3 derniers exercices	7.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	274
18.1.2.	Changement de date de référence comptable		Sans objet	
18.1.3.	Normes comptables	7.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	274
18.1.4.	Changement de référentiel comptable		Sans objet	
18.1.5.	Informations financières selon normes comptables nationales		Sans objet	
18.1.6.	États financiers consolidés	7.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	274
18.1.7.	Date des dernières informations financières	7.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	274
18.2.	Informations financières intermédiaires		Sans objet	

Rubriques de l'annexe du règlement UE 2019/980	Parties correspondantes du document d'enregistrement universel		Page(s)
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	7.1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	320
18.3.1. Audit des informations financières annuelles historiques	7.2.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	339
18.3.2. Autres informations auditées	3.14	Rapport des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	180
	5.9	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	247
18.3.3. Informations financières non auditées	Sans objet		
18.4. Informations financières pro-forma	Sans objet		
18.5. Politique de distribution des dividendes			
18.5.1. Politique de distribution des dividendes	4.3.7	Dividendes	195
18.5.2. Montants historiques des dividendes par action	4.3.7	Dividendes	195
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	7.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage	345
18.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	7.4	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	345
<b>19. Informations supplémentaires</b>			
19.1. Capital social			
19.1.1. Capital social émis	4.2	Renseignements sur le capital social	189
19.1.2. Actions non représentatives du capital	Sans objet		
19.1.3. Actions auto-détenues	4.2	Renseignements sur le capital social	189
19.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Sans objet		
19.1.5. Informations sur tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	Sans objet		
19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	Sans objet		
19.1.7. Historique du capital social	7.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2025 (note 14.1)	305
19.2. Actes constitutifs et statuts	5.2.6	Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	224
	4.1.3	Assemblées Générales	188
19.2.1. Registre et numéro d'entrée dans le registre, objet social	4.1.4	Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts	189
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.2	Objet social (article 2 des statuts)	188
19.2.3. Description de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	4.2.8	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	191
	4.2.9	Conditions régissant les modifications du capital	191
	4.3.2	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	192
	4.3.5	Franchissement de seuil	193
<b>20. Contrats importants</b>	Sans objet		
<b>21. Documents disponibles</b>	4.5.2	Documents accessibles au public	198

## Table de concordance du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Afin d'en faciliter la lecture, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations devant figurer dans le rapport financier annuel, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Rubriques du rapport financier, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise	Partie correspondante du document d'enregistrement universel	Page(s)
<b>RAPPORT FINANCIER ANNUEL (ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)</b>		
Attestation du responsable du rapport financier annuel	9.1.4	355
Comptes sociaux	7.2	324
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	7.2.3	339
Comptes consolidés	7.1	274
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7.1.3	320
Honoraires des commissaires aux comptes	Note 21 du chapitre 7.1.2	317
Rapport de gestion	Voir table de concordance ci-dessous	
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Voir table de concordance ci-dessous	
Rapport de certification sur les informations en matière de durabilité	3.14	180
<b>RAPPORT DE GESTION (ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS ET L. 232-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>		
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de sa situation d'endettement	6.2	253
	6.3.3	263
Des indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	6.1	252
	3.2 à 3.8	62 à 144
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	Note 22 du chapitre 7.1.2	317
Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux Assemblées Générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	4.3.1	191
Prise de participation ou de contrôle significatives	N/A	N/A
Principales filiales et participations	9.3	356
Aliénation de participations croisées	N/A	N/A
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	6.5	271
Informations relatives aux activités de recherche et développement	1.5	33
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	7.2.4.2	344
Délai de règlement des clients et des fournisseurs	7.2.4.1	343
Description des principaux risques et incertitudes	2	37
Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	3.3	70
	note 1.2 du chapitre 7.1	280
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	2.5	45
Les objectifs et la politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.4	43
	note 16.2 du chapitre 7.1	313
Rapport de durabilité	3	49
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Voir table de concordance ci-dessous	
Informations relatives aux questions liées au personnel	3.8	120
Actionnariat et capital de la Société	4.3	191

Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	4.3.5	193
	4.3.1	191
Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	4.2.7	190
Participation des salariés au capital social	4.3.1	191
	7.2.2 note 4.7	334
Dividendes des trois derniers exercices	4.3.7	195
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5.3.2	227
	5.7.2	245
Dépenses réintégrées au titre de l'article 39.4 (amortissements excédentaires)	7.2.2 note 3.5	330
<b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLES L. 225-37 ET SUIVANTS ET L. 22-10-8 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)</b>		
Politique de rémunération des mandataires sociaux	5.3	227
Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	5.3	227
Proportion relative de la rémunération fixe et variable	5.3	227
Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A	N/A
Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	5.3	227
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	5.3	227
Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	5.4.1.5	239
Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	5.4.1.5	239
Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	5.3	227
Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce	5.4	234
Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	N/A	N/A
Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'Administration)	N/A	N/A
Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	N/A	N/A
Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	5.8	246
Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	5.2.1.3	203
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	5.10.3	247
Délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	N/A	N/A
Modalités d'exercice de la Direction générale et limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs des dirigeants mandataires sociaux	5.2.4	223
Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration	5.2.1	202
Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	5.2.1.4	212
Éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général	5.2.1.2	202
Référence du Code de gouvernement d'entreprise	5.1	202
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	4.1.3.3	189
Description de la procédure de qualification des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et description de sa mise en œuvre au cours de l'exercice	5.10.3	247
Conventions et engagements réglementés	5.10.3	247
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	5.10.4	248
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A	N/A
Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise	5.9	247

## Table de concordance avec les recommandations de la TCFD

Thématique et informations requises par la TCFD	Pages dans le DEU
<b>Gouvernance</b>	
• Contrôle exercé par le Conseil d'Administration sur les risques et opportunités liés au climat	77
• Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	51
<b>Stratégie</b>	
• Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	79
• Description de l'impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	79
• Présentation de la résilience de la stratégie d'investissement, en considérant différents <i>scenarii</i> climatiques, y compris un scénario 2 °C ou inférieur	79
<b>Gestion des risques</b>	
• Description des processus de gestion des risques pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat	79
• Description des processus de gestion des risques liés au climat	79
• Description de la manière dont les risques liés au climat sont intégrés aux processus de gestion des risques	79
<b>Indicateurs et objectifs</b>	
• Présentation d'informations sur les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques	83
• Présentation d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques y afférents dans le cadre des scopes 1 et 2, et le cas échéant, du scope 3.	84
• Présentation des objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs.	83

# Glossaire

<b>Addition</b>	Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).
<b>Adjuvant</b>	Produit chimique incorporé à faible dose (moins de 5% de la masse du ciment) dans le béton ou le mortier afin de modifier certaines de ses propriétés. L'incorporation se fait soit avant, soit pendant le mélange, soit au cours de l'opération de malaxage.
<b>Agrégat</b>	Fragment généralement de roche, utilisé comme granulat d'un béton ou d'un mortier. Le terme granulat est mieux adapté. Voir : « Granulat ».
<b>Aluminate tricalcique (C3A)</b>	L'aluminate tricalcique (C3A) est l'un des principaux constituants chimiques du ciment Portland avec les silicates de calcium. C'est un élément actif de la résistance des ciments et contribue notamment beaucoup, par la rapidité relative de sa réaction, aux résistances dans les premiers temps.
<b>Argile</b>	Sédiment compact et imperméable devenant plastique, malléable et plus ou moins thixotrope en présence d'eau. Selon sa finesse, elle présente des caractéristiques physico-chimiques variables. De composition à base de silico-aluminates, l'argile est présente dans les matières premières de la fabrication des ciments et de la chaux hydraulique. Elle est présente en plus ou moins grande quantité dans les marnes. Voir : « Marne ».
<b>Argiles activées (ou pouzzolanes artificielles)</b>	Les argiles activées sont obtenues thermiquement par calcination de certains types d'argiles. L'activation consiste à transformer la composante inerte de l'argile en un produit réagissant pendant l'hydratation du ciment comme matériau pouzzolanique, pouvant être substitué au clinker.
<b>Béton</b>	Matériau de construction formé par un mélange de ciment, de granulats et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Ce mélange, qui est mis en place sur le chantier ou en usine à l'état plastique, peut adopter des formes très diverses parce qu'il est moulable ; il durcit progressivement pour former finalement un monolithe. Selon sa formulation, sa mise en œuvre et ses traitements de surface, ses performances et son aspect peuvent considérablement varier.
<b>Béton prêt à l'emploi (BPE)</b>	Béton fabriqué dans une installation extérieure au site de construction ou sur le chantier de construction, mélangé dans un malaxeur, livré par le producteur à l'utilisateur, à l'état frais et prêt à l'emploi.
<b>BHP</b>	Abréviation pour « béton à hautes performances ». Ce béton, rendu par sa formulation particulièrement compacte donc de faible porosité, présente une résistance mécanique supérieure à 60 MPa et une durabilité beaucoup plus élevée que celles des bétons courants.
<b>Béton fibré à ultra-hautes performances (BFUP)</b>	L'addition de fibres métalliques confère à ce béton un comportement ductile en flexion traction. Il se distingue des bétons à hautes performances (BHP) par la possibilité de s'affranchir des armatures traditionnelles, par une résistance en compression supérieure à 130 MPa et une résistance en traction directe supérieure à 10 MPa.
<b>Bilan thermique</b>	Expression de la mesure des échanges calorifiques entre un milieu clos et l'extérieur. Plus spécifiquement pour les fours de cimenterie, le bilan thermique évalue les apports de chaleur et les compare aux besoins liés aux transformations physico-chimiques et aux pertes thermiques.
<b>Broyage</b>	Réduction en poudre ou en très fines particules. Un broyage peut être fait par concassage (minéraux), par écrasement (colorants, ciment) ou par émiettage (ordures). En cimenterie, les ateliers de broyage sont très généralement composés d'un appareil de broyage, d'un séparateur qui permet de renvoyer au broyeur les matériaux trop gros et d'un ensemble de dépoussiérage de la ventilation.
<b>Calcaire</b>	Roche sédimentaire contenant essentiellement du carbonate de calcium (CaCO <sub>3</sub> ). La calcite est la forme cristalline la plus stable et la plus fréquente. Les dolomies constituent une classe distincte : ce sont des carbonates mixtes (calcium et magnésium). Le calcaire est l'une des matières premières de base du clinker ; il apporte la chaux nécessaire à la formation des silicates et des aluminates. La teneur en magnésium des calcaires utilisés doit rester limitée à quelques pourcents afin d'éviter à la cuisson la formation de magnésium non combiné susceptible de provoquer à moyen ou long terme des gonflements du béton.
<b>Calcination</b>	Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.
<b>Carrière</b>	Chantier d'exploitation de matériaux soumis au régime des Installations classées pour la Protection de l'Environnement. Ces exploitations sont généralement à ciel ouvert, exception faite des carrières souterraines de Chartreuse d'où est extraite la pierre à cuire pour la fabrication du ciment prompt naturel. Les carrières produisent les matières premières naturelles nécessaires au cru de cimenterie ou à la fabrication de granulats qui entrent dans la composition du béton prêt à l'emploi ou de matériaux de terrassement.
<b>CEM</b>	Cette désignation caractérise un ciment conforme aux normes européennes EN 197-1 ou EN 197-5. Les ciments « CEM » sont constitués de différents matériaux et sont de composition statistiquement homogène.
<b>CEM I</b>	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment Portland », c'est-à-dire un ciment composé d'un minimum de 95% de clinker. Certains ciments CEM I sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 <sup>er</sup> juillet 2013, trois catégories sont distinguées : <ul style="list-style-type: none"><li>• CEM I SRO : ciment dont le C3A du clinker =0% ;</li><li>• CEM I SR3 : ciment dont le C3A du clinker ≤3% ;</li><li>• CEM I SR5 : ciment dont le C3A du clinker ≤5%.</li></ul>

<b>CEM II</b>	<p>Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise des ciments dont les plus courants sont le « ciment Portland au Calcaire » (la lettre « L » ou « LL » complète alors la désignation du ciment suivant la pureté du filler calcaire utilisé), le « ciment Portland au Laitier » (la lettre « S » complète alors la désignation du ciment) ou le « ciment Portland à la pouzzolane » (les lettres « P » si elle est naturelle ou « Q » s'il s'agit d'une argile activée thermiquement complète alors la désignation du ciment). Un ciment CEM II a une teneur en clinker :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit de 80 à 94% ; ce ciment est alors désigné « CEM II/A » ;</li> <li>• soit de 65 à 79% ; ce ciment est alors désigné « CEM II/B » ;</li> <li>• soit de 50 à 64% ; ce ciment est alors désigné « CEM II/C ».</li> </ul>
<b>CEM III</b>	<p>Cette désignation selon la norme EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment de haut-fourneau » constitué de clinker et de laitier de haut-fourneau, dans les proportions alternatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 à 64% de clinker et 36 à 65% de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/A ;</li> <li>• 20 à 34% de clinker et 66 à 80% de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/B ;</li> <li>• 5 à 19% de clinker et 81 à 95% de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/C.</li> </ul> <p>Les ciments CEM III/B et CEM III/C sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1<sup>er</sup> juillet 2013, ils sont notés CEM III/B-SR ou CEM III/C-SR.</p>
<b>CEM IV</b>	<p>Désigne le « ciment pouzzolanique » qui contient soit des pouzzolanes naturelles (la lettre « P » complète alors la désignation), soit des argiles activées thermiquement (la lettre « Q » complète alors la désignation). Un ciment CEM IV a une teneur en clinker :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit de 65 à 89% ; ce ciment est alors désigné « CEM IV/A » ;</li> <li>• soit de 45 à 64% ; ce ciment est alors désigné « CEM IV/B ».</li> </ul>
<b>CEM V</b>	<p>Désigne le « ciment composé » qui contient en plus du clinker obligatoirement plus de 18% de laitier de haut-fourneau et un second ajout choisi parmi les pouzzolanes naturelles ou les cendres volantes siliceuses issues de la combustion du charbon. Un ciment CEM V a une teneur en clinker :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit de 40 à 64% (et une teneur en laitier comprise entre 18 et 30%) ; ce ciment est alors désigné « CEM V/A » ;</li> <li>• soit de 20 à 38% ; ce ciment est alors désigné « CEM V/B ».</li> </ul>
<b>CEM VI</b>	<p>Cette désignation selon la norme EN 197-5 caractérise un type de ciment composé de 35 à 49% de clinker et de 31 à 59% de laitier de haut-fourneau complétés au choix par 6 à 20% de pouzzolane naturelle, de cendres volantes siliceuses ou de calcaire.</p>
<b>Cendres volantes</b>	<p>Sous-produit de la combustion du charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.</p>
<b>Chaleur fatale</b>	<p>Production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée. Dans certains cas et sur certains sites, cette chaleur fatale est récupérée pour être valorisée dans le processus cimentier.</p>
<b>Chaux</b>	<p>Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux. On distingue les chaux aériennes, dont le durcissement s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air, et les chaux hydrauliques, dont la prise s'effectue par mélange avec de l'eau.</p>
<b>Ciment</b>	<p>Liant hydraulique, c'est-à-dire une poudre fine qui, gâchée avec de l'eau, forme une pâte qui fait prise et durcit par suite de réactions avec l'eau. Après durcissement, cette pâte conserve sa résistance et sa stabilité même sous l'eau.</p>
<b>Ciment Portland</b>	<p>Ciment de type CEM I fabriqué à base de clinker Portland et d'un régulateur de prise, voire d'un constituant secondaire dont la quantité varie de 0 à 5%. Ciment conforme à la norme EN 197-1.</p>
<b>Ciment prompt naturel</b>	<p>Ciment à prise et durcissement rapides, constitué uniquement du clinker pour ciment prompt naturel, moulu, ne nécessitant pas l'ajout d'un régulateur de prise.</p>
<b>Combustible de substitution</b>	<p>Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible fossile (fioul, charbon, coke de pétrole). Aussi appelé « combustible secondaire ».</p>
<b>Combustible solide de récupération (CSR)</b>	<p>Combustible sec et propre conçu à partir de déchets n'ayant pas pu être triés ni recyclés et considérés comme non dangereux ou polluants.</p>
<b>Concassage</b>	<p>Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.</p>
<b>Cru</b>	<p>Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.</p>
<b>Décarbonatation ou décarbonation</b>	<p>Réaction de libération du CO<sub>2</sub> contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950 °C). Dans le cas de clinker Portland, la chaux (CaO) ainsi formée se combine ensuite aux oxydes de silicium et d'aluminium pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.</p>
<b>Enduit</b>	<p>Revêtement superficiel (environ 2 cm pour les enduits traditionnels) constitué d'un mortier de ciment et/ou de chaux hydraulique, destiné à recouvrir une paroi, afin d'en homogénéiser la surface et de l'imperméabiliser. On distingue les enduits traditionnels (qui nécessitent trois couches), les bicouches et enfin les monocouches (à base de mortiers industriels et appliqués en deux passes).</p>
<b>Enrobé</b>	<p>Mélange dosé de granulats et de fillers enrobés de bitume ou de goudron.</p>
<b>Ensacheuse</b>	<p>Dispositif automatisé de mise en sacs. En cimenterie, sa capacité peut atteindre 5 000 sacs/heure. L'ensemble en rotation est muni de becs (8 à 16) et est alimenté en sacs vides par des bras ou par projection depuis une ou deux stations périphériques. Le silo central alimente les becs montés sur bascules de pesée. L'extraction automatique s'effectue au cours de la rotation ; les sacs sont repris par des bandes qui alimentent le dispositif de palettisation.</p>
<b>Farine</b>	<p>Nom donné à la matière première du four de cimenterie après broyage (la grosseur des grains correspond à celle de la farine du boulanger).</p>

<b>Filler</b>	Matière minérale très fine (taille inférieure à 0,063 mm) destinée à remplir les vides laissés par un empilement granulaire de graviers, gravillons et sables. Généralement, le filler provient du calcaire broyé.
<b>Formulation</b>	Opération consistant à définir le dosage – en poids plutôt qu'en volume – des divers constituants d'un béton, afin de satisfaire aux exigences de résistance et d'aspect souhaitées.
<b>Granulat</b>	Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. On distingue les granulats naturels issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique et les granulats artificiels lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais. Les granulats naturels peuvent être roulés, de forme arrondie d'origine alluvionnaire ou concassés, de forme angulaire, issus de roches de carrière. La nature des liaisons entre les granulats et la pâte de ciment influence fortement la résistance du béton.
<b>Granulat concassé</b>	Granulat issu du concassage de roches.
<b>Granulat roulé</b>	Granulat d'origine alluvionnaire constitué de grains de forme arrondie.
<b>Granulométrie</b>	<p>a) Mesure de la granularité d'un granulat, c'est-à-dire de l'échelonnement des dimensions des grains qu'il contient, par passage de celui-ci à travers une série de tamis à mailles carrées dont les dimensions sont normalisées.</p> <p>b) Granulométrie ou analyse granulométrique : c'est la mesure de la proportion des diverses tailles granulaires des grains d'une poudre, d'un sable ou d'agrégats.</p>
<b>Greenfield</b>	Un projet de construction d'usine <i>greenfield</i> est un projet par lequel le Groupe entreprend la construction d'une cimenterie sur un site n'ayant pas préalablement d'activité cimentière. Le projet consiste généralement, après s'être assuré de l'existence et de l'accessibilité de réserve naturelle nécessaires à la fabrication du ciment en qualité et quantité suffisante, à concevoir et mettre en œuvre les différents composants du <i>process</i> industriel et commercial. Par opposition, un projet est dit <i>brownfield</i> si une activité cimentière préexistait sur le site.
<b>Gypse</b>	Sulfate de calcium naturel ou sous-produit issu des industries de fabrication d'acide phosphorique ou d'acide citrique. Il est ajouté au ciment comme régulateur de prise.
<b>Homogénéisation</b>	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un mélange intime des composants de la farine avant cuisson. Elle peut être effectuée en discontinu par lots ou en continu. On peut utiliser des moyens de brassage mécaniques et/ou pneumatiques.
<b>Hydrogène – Électrolyse de l'eau</b>	La production d'hydrogène par électrolyse est un procédé électrochimique générant une réaction grâce à un courant électrique. Cette réaction permet de séparer les molécules d'oxygène et les molécules d'hydrogène contenues dans l'eau.
<b>Laitier de hauts-fourneaux</b>	Sous-produit de la fabrication de la fonte, issu des hauts-fourneaux des industries métallurgiques. Il possède des caractéristiques hydrauliques analogues à celles du clinker, et entre à ce titre dans la composition de certains ciments.
<b>Liant</b>	Matière ayant la propriété de passer – dans certaines conditions (en présence d'eau de gâchage pour les liants hydrauliques) – de l'état plastique à l'état solide ; elle est donc utilisée pour assembler entre eux des matériaux inertes. Constituant du béton qui, à la suite du processus de prise, assure la cohésion des granulats.
<b>Marne</b>	Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10%, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication du ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.
<b>Mortier</b>	Mélange de ciment, de sable et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Il se distingue du béton par son absence de gravillons. Préparés sur le chantier – à partir de mortier industriel sec prédosé ou en dosant et mélangeant tous les constituants – ou livrés sur place depuis une centrale, les mortiers sont utilisés pour la réalisation de joints, d'enduits, de chapes et pour divers travaux de scellement, reprise et bouchage.
<b>Pompage</b>	Procédé d'acheminement du béton, poussé depuis une trémie d'alimentation vers le lieu de coulage, à travers des tubes. Il permet de parcourir des distances horizontales pouvant atteindre 400 m (voire 1,5 km) et des distances verticales de 100 m (voire 300 m).
<b>Pouzzolane naturelle</b>	Produit d'origine volcanique composé de silice, alumine et oxyde de fer qui sous forme de poudre fine est susceptible de se combiner à la chaux pour former des composés stables ayant des propriétés hydrauliques (durcissement sous l'eau). Par extension, désigne les matériaux naturels ou artificiels ayant la même propriété. Les pouzzolanes sont des constituants de certains types de ciments.
<b>Précalcinateur</b>	Chambre de combustion disposée en pied de la tour de préchauffage, alimentée en combustibles de tous types et en air de combustion chaud (750 à 900 °C) provenant du refroidissement du clinker. Le précalcinateur peut apporter jusqu'à 55% de la chaleur nécessaire à la bonne marche du four. Voir : « Préchauffeur ».
<b>Précalcination</b>	Système permettant d'entamer la combustion avant l'entrée dans le four, et de réduire ainsi la quantité d'énergie nécessaire dans le four.
<b>Préchauffeur</b>	Tour constituée d'une succession d'étages de cyclones. À chaque étage, la farine moins chaude arrivant de l'étage supérieur est réchauffée au contact des gaz plus chauds sortant de l'étage inférieur. Le mélange gaz-farine est ensuite décanté dans le cyclone. La farine réchauffée descend alors vers l'étage inférieur pour se réchauffer un peu plus. Les gaz refroidis montent à l'étage supérieur pour continuer à réchauffer la farine. Au pied du préchauffeur, la farine rentre dans le four rotatif. Les préchauffeurs peuvent comporter également un précalcinateur.
<b>Préfabrication</b>	Réalisation de composants de construction hors de leur emplacement définitif, en usine ou sur un site à proximité de l'ouvrage. On peut préfabriquer en béton de nombreux composants de structure : poteaux, poutres, panneaux porteurs, ou d'enveloppe, panneaux de façade, bardages, ainsi que des éléments standardisés : blocs, poutrelles, prédalles, dalles alvéolées, tuiles et enfin des pièces de voirie, d'assainissement ou de mobilier urbain.

<b>Prise</b>	Début du développement de la résistance du béton, du mortier ou de la pâte de ciment. Elle est caractérisée par l'essai de prise (NF P 15-431, NF EN 196-3).
<b>RE2020</b>	Réglementation environnementale des bâtiments neufs applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 dont l'objectif est de poursuivre l'amélioration de leur performance énergétique tout en diminuant leur impact carbone sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.
<b>Refroidisseur</b>	Appareil situé en sortie d'un four de cimenterie destiné à refroidir le clinker de 1 400 °C à la température ambiante. Les refroidisseurs à grilles et plaques perforées sont les plus répandus ; les refroidisseurs anciens sont constitués d'une série de rangs de plaques mobiles qui poussent le clinker vers l'extrémité de sortie (disposition en un lit de matière de 60 à 90 cm d'épaisseur). Un soufflage d'air, de bas en haut, au travers des plaques assure le refroidissement : en sortie du lit de clinker, une partie de l'air le plus chaud (l'air secondaire) remonte dans le four pour alimenter la combustion, l'air en excès ressort à l'arrière de l'appareil. Dans les refroidisseurs modernes, toutes les plaques sont fixes. Elles sont protégées du clinker chaud par un lit de clinker froid. Le déplacement du clinker vers la sortie est assuré par divers dispositifs du genre « râteau » ou « fond mouvant ».
<b>Régulateur de prise</b>	Composant du ciment destiné à freiner les réactions d'hydratation. Il s'agit le plus souvent de sulfate de calcium sous la forme par exemple de gypse.
<b>Résistance d'un béton</b>	Ensemble des caractéristiques de comportement sous les sollicitations de compression, traction et flexion. En France, elle est conventionnellement vérifiée pour les ouvrages en béton 28 jours après leur mise en place. Aux États-Unis, ce délai est de 56 jours.
<b>Silicates</b>	Les silicates (C2S et C3S) sont l'un des principaux constituants chimiques du ciment Portland avec les aluminates. L'élément noble du ciment est le silicate tricalcique (C3S), qui lui donne ses fortes résistances.
<b>Silo</b>	Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.), en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction. Voir : « Trémie ».
<b>Temps de prise (mesure)</b>	Le temps de prise des ciments est déterminé par l'observation de la pénétration d'une aiguille dans une pâte de ciment de consistance normalisée (pâte « normale ») et ceci jusqu'à une profondeur spécifiée (NF EN 196-3). Le dispositif, dit « appareil de Vicat », permet de relever le temps qui sépare le début de la mise en contact de l'eau et du ciment et le début de la prise (enfoncement de l'aiguille Vicat jusqu'à 4 mm du fond) ainsi que la fin de prise (enfoncement quasi nul).
<b>Thermie (th)</b>	Unité de quantité de chaleur. 1 th = 1 000 kcal = 1 000 000 cal. Cette unité est remplacée par l'unité d'énergie le joule (J) : 1 th = 4,1855 MJ (4 185 500 J). La consommation spécifique des fours de cimenterie s'évalue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit en thermies par tonne de clinker (anciennes unités) ;</li> <li>• soit en gigajoules par tonne de clinker (nouvelles unités).</li> </ul> Exemple : un four consomme 850 thermies par tonne de clinker, soit l'équivalent de 3 558 mégajoules par tonne produite.
<b>Trémie</b>	Dispositif tronconique de stockage en hauteur des matériaux en vrac (sable, granulats, ciment), en acier ou en béton. En partie inférieure, une trémie se termine par un dispositif de soutirage des matériaux par gravité.
<b>Valorisation énergétique</b>	Introduction dans le processus de production, de sous-produits, déchets ou combustibles a priori inutiles afin d'en utiliser le contenu calorifique pour la production de chaleur. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle des combustibles primaires tels que charbon, fuel ou gaz. Leur utilisation permet d'économiser les ressources primaires en énergie, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les pneus ou des solvants résiduels constituent des combustibles pour le four.
<b>Valorisation matières</b>	Introduction dans le processus de production, de sous-produits ou déchets afin d'en utiliser les caractéristiques chimiques. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle de produits extraits en carrières. Leur utilisation permet d'économiser les ressources minérales naturelles, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les sables de fonderie rentrent dans la composition du cru pour un apport en silice en substitution de sable naturel et les gypses synthétiques (de désulfuration de fumées de centrales thermiques entre autres) remplacent tout ou partie du gypse ou de l'anhydrite naturels dans les ciments, pour en régulariser le temps de prise.
<b>Voie semi-humide</b>	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie semi-humide lorsque le cru (voir « cru » dans le présent glossaire) est broyé et malaxé avec de l'eau pour faire une pâte liquide. Cette pâte est ensuite homogénéisée, pressée dans un filtre-presse pour en extraire une bonne partie de l'eau puis introduite dans le four via une grille de séchage et préchauffage.
<b>Voie semi-sèche</b>	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie semi-sèche lorsque le cru (voir « cru » dans le présent glossaire) est broyé et homogénéisé puis humidifié afin de former des pellets. Ces pellets sont ensuite introduits dans le four via une grille de séchage et préchauffage (identique à celle de la voie semi-humide).
<b>Voie humide</b>	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie humide lorsque le cru (voir « cru » dans le présent glossaire) est broyé et malaxé avec de l'eau pour faire une pâte liquide. Cette pâte est ensuite homogénéisée puis introduite dans le four.
<b>Voie sèche</b>	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie sèche lorsque le cru est séché puis broyé avant d'être homogénéisé. Il est ensuite introduit dans une tour de préchauffage puis dans le four.





Crédits photos :  
Couverture ©Getty Images,  
Chapitres 1, 3, 5 et 6 ©iStock,  
Chapitre 2, 4 ©Vicat,  
Chapitres 7 et 8 ©Fotolia,  
Chapitre 9 ©Studio Erick SAILLET

Papier produit par les Papeteries de Vizille (France)



Bâtir  
le vivre  
ensemble



**Société anonyme  
au capital de 179 600 000 euros**

**Siège social :  
4 Rue Aristide Bergès  
Les Trois Vallons  
38080 L'Isle d'Abeau  
Tél. : +33 4 74 27 59 00  
RCS Vienne 057 505 539  
SIREN 057 505 539**

Des exemplaires du présent  
Document d'Enregistrement Universel sont  
disponibles sans frais auprès  
de Vicat, ainsi que sur les sites internet de  
Vicat ([www.vicat.fr](http://www.vicat.fr))  
et de l'Autorité des marchés financiers  
([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).